

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

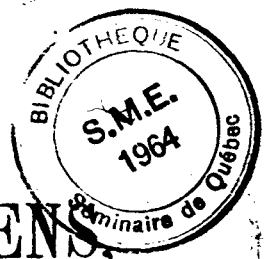
This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

98

100



MANUEL
 DES
PARENTS CHRÉTIENS,

OU

DEVOIRS

DES PÈRES ET DES MÈRES

DANS

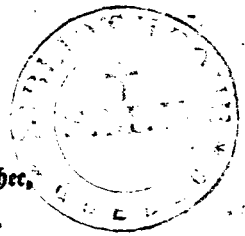
L'EDUCATION RELIGIEUSE DE LEURS ENFANTS

~~~~~  
 Que votre enfant n'aperçoive rien en vous  
 ou dans son père qui puisse la rendre cou-  
 pable si elle l'imitait.— *Lettre de St. Jérôme  
 à Leta.*  
 ~~~~~

OUVRAGE DÉDIÉ

A Monseigneur l'Archevêque de Québec,

Par AL. MAILLOUX, Ptre., V. G.



QUEBEC :

CHEZ LES EDITEURS-IMPRIMEURS, AUGUSTIN COTÉ ET Cie.

Frères de l'Archevêché

1851.

Enregistré suivant l'acte de la Législature Provinciale, en l'année
mil huit cent cinquante-et-un, par A. COTÉ et Cie, dans le bureau
du Régistrateur de la Province du Canada.

APPROBATION.

Nous avons lu et fait examiner le livre intitulé :
" *Manuel des parents chrétiens ou Devoirs des pères et
des mères dans l'éducation religieuse de leurs enfants,*"
et n'y ayant rien trouvé de contraire à la doctrine de
l'église, nous en permettons la publication et en recom-
mandons l'usage à ceux auxquels il est destiné.

A l'Archevêché de Québec, le 12 février 1851.

✠ P. F., ARCHEVEQUE DE QUEBEC.

j
P
H
le
a
d
d

ce
ge
je
fo
nc
vic
pr
po
im

gro



Monsieur,

En faisant connaître à ses diocésains, dans son mandement du dernier jubilé, les quatre ennemis qui marchaient de concert pour pervertir le troupeau confié à ses soins, je veux dire : la mauvaise éducation de la jeunesse, l'insubordination, le luxe et l'intempérance, Votre Illustre Prédécesseur, d'heureuse mémoire, invitait tous ceux que leur autorité ou leurs talents en rendent capables, de lui aider à détruire ces désordres dont il dévoilait les tendances funestes au bien spirituel et temporel des habitants de ce pays.

Sans avoir la présomption de me croire du nombre de ceux que Sa Grandeur appelait à son secours dans la garde fidèle de son troupeau, devenu le vôtre, toutefois, j'ose le dire avec assurance, aimant pardessus tout la sainte foi de nos pères, qui ne peut se conserver au milieu de nous que par l'éducation chrétienne de la jeunesse ; je viens déposer aux pieds de Votre Grandeur un livre que je présente dans ce but, aux pères et aux mères de famille, pour leur suggérer les moyens de s'acquitter de leurs importants devoirs.

Je ne me flatte pas d'avoir parfaitement rempli la grande et difficile tâche que je me suis imposée, j'y ai

*pendant travaillé selon mes forces, et j'ose espérer que
Votre Grandeur daignera honorer de sa haute protection,
cet ouvrage qu'un sentiment d'amour filial autant que de
dévouement religieux m'engage à la fois de lui dédier
respectueusement.*

Je suis, Monseigneur, avec le plus profond respect,

De Votre Grandeur,

Le très-humble, et très-obéissant serviteur,

A. MAILLOUX, P^{RE.}, V. G.

A LA VIERGE BÉNIE.

QUE deviendra ce livre, O Marie, ma douce et pieuse mère ! si vous ne le prenez sous votre auguste protection ? Les pensées, que j'y exprime, pourront bien entrer dans l'esprit de ceux qui le liront, mais iront-elles jamais à leurs cœurs, si vous ne leur en obtenez la faveur, *ô vous qui avez trouvé la grâce !* J'ai écrit pour le salut de ceux que vous aimez d'un amour de prédilection, les enfants, et encore, vous le dirai-je, pour intéresser davantage votre amour, les enfants de mon pays, si zélé pour votre honneur. Refuserez-vous, O Vierge Marie, qu'on n'a jamais implorée en vain ! refuserez-vous de bénir ce livre destiné à diriger les parents chrétiens, dans la tâche si difficile et si importante de former leurs enfants aux vertus dont votre divin Fils est venu leur donner le précepte et l'exemple ? Oh ! je vous en supplie, pour l'amour de Jésus et du sang qu'il a répandu pour le salut des hommes, daignez diriger vous-même, dans votre sollicitude maternelle, tous les pères et les mères qui forment les familles de ma patrie, dans l'éducation religieuse de leurs enfants. Suppléez, par votre assistance toute puissante, à l'insuffisance de ce pauvre livre ! Ainsi je l'espère de votre bonté, O VIERGE BÉNIE !

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

Aux pères et mères.

Le voyage de la patrie terrestre à la patrie céleste ne peut se faire heureusement que par le moyen d'une éducation vraiment religieuse, reçue dans la jeunesse. Que les pères et les mères le remarquent attentivement. Sur eux, dans ce moment surtout, reposent les destinées religieuses et sociales de notre patrie. L'industrie, les améliorations de tout genre dans l'ordre matériel, l'augmentation rapide de notre population, nous deviendront nuisibles, si notre jeunesse canadienne n'est formée de bonne heure aux vertus qui la préservent de la corruption des mœurs, et de l'abus d'une liberté à laquelle on n'osera bientôt plus mettre de bornes.

Par vous, pères et mères, doivent se propager les traditions de la foi de nos pères, et par vous aussi elles peuvent périr, si vous ne les transmettez pas fidèlement aux enfants que Dieu vous a confiés. Vous n'ignorez pas que vous êtes responsables à Dieu, à votre religion, à votre patrie et à vos enfants, par la place importante que vous occupez dans la société. Vous devez savoir que, comme le dit St. Paul des supérieurs ecclésiastiques, *vous êtes obligés de veiller sur vos enfants comme devant rendre compte à Dieu de leurs âmes*. Pour vous engager à ne rien négliger de ce qui peut rendre vos enfants fidèles à Dieu et à leur religion, dévoués aux intérêts de leur patrie et au salut de leur âme, je vous soumettrai quelques réflexions que je vous engage à méditer sérieusement devant Dieu.

I. Vos enfants créés à l'image de Dieu, rachetés par le sang de Jésus-Christ et régénérés dans les eaux du baptême, sont obligés, pendant leur court séjour en ce monde, à perfectionner en eux-mêmes leur ressemblance avec Dieu, profondément altérée par la chute de notre premier père. Ce n'est qu'à cette condition qu'il leur sera donné de posséder l'héritage qu'ils ont droit d'acquérir, en vertu des mérites du Sauveur du monde et des titres qu'ils y ont acquis par le baptême.

Mais, qui sont ceux d'entre eux qui atteindront cette fin sublime ? Ce seront ceux qui, dès leur enfance, auront connu cette fin ; ceux dont, dans ce temps, on aura fortement incliné la volonté vers cette fin ; ceux qui auront compris qu'il n'y

avait pour eux rien de plus important, que de tendre vers cette fin, de toute l'ardeur de leurs cœurs ; ce seront ceux enfin qui, comme le jeune Tobie, auront appris, *dès leur plus tendre enfance, à craindre Dieu et à s'abstenir de tout péché.*

Mais, de jeunes enfants peuvent-ils connaître par eux-mêmes la fin à laquelle ils sont destinés ? Peuvent-ils y tendre comme ils le doivent, de cœur et d'esprit, sans le secours de quelqu'un ? Ne serait-il pas à craindre qu'abandonnés à eux-mêmes, ils ne suivissent, non la route de la vertu, mais plutôt les penchants déréglés dont le péché d'Adam a déposé les germes funestes dans leur nature ? Ils ont donc besoin de recevoir de bonne heure les vérités saintes de la foi, avant que l'esprit d'erreur se soit emparé de leur intelligence, ils ont besoin d'être inclinés vers le bien, par de sages conseils et de salutaires instructions, avant que les passions déréglées se soient mises en possession de leurs cœurs pour les jeter dans la routine du vice ; ils ont encore besoin d'un œil vigilant et d'une main charitable pour découvrir dans leurs âmes et en arracher les germes des mauvaises inclinations, à mesure qu'ils se développent ; enfin ils ont besoin de toute la sagesse et de toute la vigilance de parents religieux pour éloigner d'eux les mille dangers que court leur innocence.

St. Augustin nous fait connaître, dans le *livre de ses confessions*, quel malheur ç'avait été pour lui d'avoir rencontré, dans son père, un complice de ses mauvais penchants, par l'approbation que ce malheureux père donnait à son fils dans ses déréglemens. " Lorsque, dans ma jeunesse, " dit ce grand saint, " je faisais ou disais du mal, mon père tournait " tout en risée et disait que j'avais de l'esprit. J'avais beau " être libertin et débauché, il souffrait tous mes vices, et je " ne trouvais pas de *main charitable* qui me les arrachât par de " salutaires corrections. "

Combien d'infortunés peuvent dire, comme St. Augustin, qu'ils n'ont pas trouvé de *main charitable* pour arracher les vices qui germaient dans leurs jeunes cœurs ! Combien, devenus hommes, sont obligés de combattre incessamment des penchants vicieux, qu'il eût été si facile à leurs parents d'arracher de leurs cœurs, pendant qu'ils étaient jeunes !

Mais au contraire, combien douce, paisible et heureuse est la vie de ceux qui, dans leur enfance, ont été corrigés de leurs défauts et dirigés dans le chemin de la vertu ! Quelle gloire alors ne procurent pas à Dieu les parents qui, avec le secours du ciel, ont su former leurs enfants à la pratique des vertus chrétiennes et sociales !

C'est là un devoir rigoureux imposé à la conscience des pères et des mères par le maître souverain qui leur a, non donné des enfants comme une propriété, mais plutôt confié comme un dépôt. Et Jésus-Christ qui les a rachetés, ne doit-il pas un jour leur redemander ce précieux dépôt ? Peuvent-ils le négliger, le laisser périr sans se charger d'une immense responsabilité ? Et ce dépôt ne périra-t-il pas infailliblement, à moins d'un miracle, s'il est jeté sur la route qui conduit à la perdition, dans le temps même où l'homme se forme et où les vices comme les vertus s'impriment chez lui en caractères si profonds ? Ensuite, qui lui ouvrira les yeux pour le détourner de cette voie de perdition, où il sera entré dans son enfance ? Qui arrachera de son cœur tout ce monde d'iniquité qui s'y sera tellement enraciné, qu'il sera devenu comme une partie intégrante de son être ? Sa perte éternelle ne semble-t-elle pas consommée ?.... A qui Dieu redemandera-t-il cette âme perdue ? Car toutes les âmes sont créées pour Dieu ; elles lui appartiennent toutes ; il les redemandera toutes.

D'ailleurs, n'est-il pas vrai que quiconque a accepté un dépôt, en est responsable à celui qui le lui a confié ? N'est-il pas encore vrai qu'il doit rendre ce dépôt dans son intégrité, sous peine, s'il le perd, d'en rendre au moins la valeur, de son propre bien ? Mais, où prendre une âme (la vôtre ne vous appartenant pas,) où prendre une âme pour rendre celle de votre enfant, si vous la laissez perdre ?

Pères et mères, n'oubliez donc jamais ces célèbres paroles du grand St. Jean-Chrysostôme : " Nous avons, dans nos enfants, un grand et précieux dépôt ; conservons-le avec le plus grand soin, dans la crainte que le démon, ce voleur astucieux, ne nous le dérobe." Une fois l'âme de votre enfant enlevée par le démon et conduite à l'abîme éternel, qui la retirera de ce gouffre ?.....

La religion fonde son avenir, dans un pays, sur la bonne éducation des enfants qu'elle a régénérés par le baptême et qu'ensuite elle a inscrits sur ses registres. Ces jeunes arbres, qu'elle a plantés dans le champ fertile de l'Eglise qui doit les cultiver avec tant d'amour et de tendresse, ces jeunes arbres sont destinés à remplacer ceux que la mort renversera, et à continuer ainsi son règne sur la terre. Il est vrai que l'Eglise ne saurait périr et que son règne doit durer sur la terre jusqu'à ce qu'elle ait conduit le dernier des élus jusqu'à la porte du ciel ; cependant, il est également vrai qu'elle abandonne les peuples qui refusent de se conformer à ses enseignements, ou qui ne veulent plus qu'elle règne sur eux. Alors elle dit à ses

ministres de secouer la poussière de leurs pieds, en témoignage contre ces peuples, selon le commandement de son divin fondateur, et elle leur dit d'aller offrir à d'autres peuples, la paix et le bonheur qu'elle seule peut donner.

Qu'il n'en soit jamais ainsi pour notre Canada, à qui une ancienne tradition semble donner l'espérance que la vraie foi ne s'y éteindra jamais !

Cependant ses destinées sont, en grande partie, entre les mains des pères et des mères de ce pays, comme tant de fois le leur rappellent les ministres de l'Eglise. Instruire leurs enfants des préceptes de cette religion, les former à la pratique des devoirs qu'elle impose, leur faire régler leurs pensées et leur conduite selon ses maximes : voilà le second devoir des pères et des mères envers leurs enfants.

II. Pour leur donner une idée de ce que la religion exige des pères et des mères, dans le soin qu'ils doivent prendre de leurs enfants, l'Eglise prend elle-même les plus grandes précautions pour assurer le salut de ceux qu'elle reçoit dans son sein. Eclairée d'une lumière surnaturelle qui la guide dans tout ce qu'elle fait, pour le bonheur et la sanctification des hommes qu'elle a mission de conduire, elle sait que ceux qu'elle va consacrer par l'onction royale du baptême, ou qu'elle a rendus participants de la nature divine par la sainte communion, seront traités avec la plus grande rigueur au jour du jugement, s'ils s'écartent et demeurent éloignés du chemin de la vertu.

Pour les préserver de tout danger, elle ne se fie pas seulement au zèle et à la charité de leurs parents selon la chair, elle exige encore deux cautions qu'elle charge de surveiller et ses nouveaux enfants et leurs parents. Aussi a-t-elle soin de dire à ses ministres, d'avertir les parrains et les marraines que si les parents de ceux dont ils sont devenus comme les pères spirituels, manquent à leurs devoirs, ils sont obligés de les remplacer et de veiller à ce que ces jeunes chrétiens accomplissent à la lettre les trois grands renoncements qu'ils ont faits à *satan*, à ses œuvres et à ses pompes.

Malgré ces précautions qui suffiraient à un amour ordinaire, la religion n'est pas encore satisfaite. Tant que cet enfant qu'elle a adopté, sera sur cette terre de périls, semblable à la mère la plus aimante, elle ne négligera aucune occasion de lui témoigner sa tendresse, par les conseils qu'elle lui donnera pour éclairer son esprit et par les secours qu'elle lui prodiguera pour fortifier sa faiblesse et affermir ses pas dans le chemin du ciel. A mesure qu'il grandira, que ses passions deviendront plus fortes et les dangers de chute plus immi-

nents, elle multipliera ses soins jusqu'à ouvrir en sa faveur tous les trésors de grâce que son divin époux a mis dans ses mains.

Mais, à quoi serviraient toute la charité et tous les soins de la religion envers les enfants, sans l'aide de ceux que les saints pères appellent les *premiers instituteurs* et les *évêques de leurs familles* ? En effet, qui donnerait aux jeunes enfants la première éducation religieuse, celle qui exige la première pensée de l'esprit, comme le premier acte de la volonté de toute créature humaine, si les parents ou la négligeaient, ou ne s'en occupaient que d'une manière secondaire ? Ce ne pourrait être ni le pasteur de la paroisse, qui ne peut se livrer aux détails et aux soins qu'elle demande, ni l'instituteur de l'arrondissement, qui ne s'en occupera jamais d'une manière convenable, parce qu'il n'aura ni l'aptitude, ni le temps de le faire.

Faudra-t-il attendre que des enfants soient assez âgés pour fréquenter les instructions des catéchismes ? Mais sera-t-il encore temps de les former aux vertus chrétiennes et aux pratiques de la religion, quand probablement ils auront contracté des habitudes, et peut-être même des vices qui leur rendront ces vertus et ces pratiques insupportables ou odieuses ? Sera-t-il encore temps pour guérir ces maladies de l'âme que la main maternelle aura laissées se gangrener ? La religion pourra-t-elle encore, comme elle le doit toujours, occuper la première place dans une âme remplie de tout ce qui lui est contraire ? Non, ce ne sera jamais quand l'âme est souillée par le péché, quand le cœur a reçu le poison du vice, quand la volonté s'est affranchie du joug de la morale chrétienne ; quand l'esprit s'est imprégné des idées de la malheureuse liberté que procure l'habitude de faire le mal : ce ne sera jamais alors qu'il sera facile, ni quelquefois même possible, de rendre un enfant vertueux. L'arbre qu'on a négligé de redresser, quand il était jeune et tendre, ne pourra plus l'être parfaitement lorsqu'il se sera durci en devenant grand.

“ L'homme moral est peut-être formé à dix ans, ” dit le célèbre comte de Maistre ; “ s'il ne l'a pas été sur les genoux de sa mère, ce sera toujours un grand malheur. Rien ne peut remplacer cette éducation. Si la mère surtout s'est fait un devoir d'imprimer profondément sur le front de son enfant le sceau divin, on peut être à-peu-près sûr que la main du vice ne l'effacera jamais. ”

Il peut arriver sans doute qu'un enfant bien élevé s'égaré dans le temps des grandes passions ; mais ne lui reste-t-il pas mille moyens de retourner à Dieu, par le secours des bons

principes reçus et gravés dans son cœur pendant son enfance ? C'est donc dès la plus tendre enfance, et avant que le péché ait souillé leurs âmes et les ait familiarisés avec le vice, que les parents doivent *courber la volonté* de leurs enfants sous le joug salutaire des saintes pratiques de la religion.

Alors rien n'est plus aisé. " Doués de l'habitude de la foi dans le baptême, " dit un auteur chrétien, " les enfants en font aisément des actes, à mesure qu'ils apprennent à en connaître les vérités saintes. Leur esprit est docile, leur cœur maniable, leur mémoire facile, et leur imagination, *semblable à une cire molle qui se prête à toutes les formes, est susceptible des plus heureuses impressions,* " dit St. Chrysostôme. " Ajoutons, " continue le même auteur, " que ce qu'on leur dit coule, pour ainsi parler, dans leur âme, sans presque d'obstacle ; et que ce qu'ils ont appris dès cet âge, ils en conservent la mémoire tout le reste de leur vie. "

Voilà le seul et l'unique moyen de former des enfants pieux et, par suite, des hommes religieux. La pratique des devoirs imposés par la religion exige du courage, de l'abnégation et surtout le sacrifice des passions favorites du cœur dépravé de l'homme. Si, dès son enfance, on ne l'a pas accoutumé à se renoncer lui-même, à soumettre sa volonté à celle de Dieu, à coucher son orgueil sous le joug de la foi et à résister à des inclinations que la religion condamne : c'en est fait de l'homme religieux. L'enfant pourra devenir un honnête homme, selon le langage du monde, parce qu'il saura farder ses vices en leur donnant une couleur et un but qui seront conformes aux idées et aux usages de la société, au milieu de laquelle il vivra ; mais il n'aura jamais les vertus que demande la religion. Alors, quelle responsabilité pour un père et une mère qui ont négligé son éducation religieuse pendant qu'il était jeune, alors qu'ils pouvaient le préparer à devenir un homme sincèrement religieux !... Mais, passons au troisième devoir des parents.

III. La société dont nous faisons partie a des droits imprescriptibles sur chacun de nous. Nos besoins et un sentiment profondément gravé en nous, nous prouvent que nous sommes nés pour contribuer à son bonheur, selon nos talents et nos forces. C'est là une obligation imposée à chacun de nous, et dont l'accomplissement fait que nous avons droit d'être protégés par la société. Mais si au lieu de la servir et de lui être utiles, nous devenions ses ennemis en y troublant l'ordre et la paix (comme cela n'arrive que trop souvent dans le malheureux siècle ou nous vivons) par des actions ou des doctrines pernicieuses et contraires aux mœurs et à la religion ;

alors, nous devenons ses ennemis, et elle a le droit de sévir contre nous. Mais, comment ne pas former de mauvais citoyens, si on n'a soin de former de bons chrétiens ?

“ Il est donc d'un grand intérêt pour la société, dit l'auteur déjà cité, “ que ses membres soient formés, dès l'enfance, à “ des principes conservateurs de l'ordre, à des vertus sociales, “ à l'amour de Dieu, du prochain, de la patrie ; et qu'on leur “ inspire, dès leur bas âge, de l'horreur pour tout ce qui peut “ attirer les fléaux de la colère du Très-haut, nuire aux autres, “ et leur être funeste à eux-mêmes : il est donc de l'intérêt de “ la société, et de son plus vif intérêt, qu'on inculque l'amour “ de la religion aux enfants, qu'on les en instruisse de bonne “ heure, qu'on leur en fasse remplir les devoirs, et qu'on les “ détourne de tout ce qu'elle défend. La raison en est que, la “ religion montrant à l'homme toute la noblesse de son être, “ toute l'étendue des devoirs qu'il a à remplir, toute la gloire “ de sa destinée, elle présente en même temps à l'esprit, pour “ le conduire à son but, les lumières les plus sublimes ; à son “ cœur, les consolations les plus douces ; à ses efforts vers la “ vertu, les promesses les plus magnifiques ; à sa faiblesse qui “ est extrême, les secours les plus puissants ; à ses passions “ bouillantes et fougueuses, le frein le plus salutaire et le plus “ efficace ; en sorte qu'au sortir des mains de la religion qui “ l'a formé, si on y ajoute la connaissance des arts et des “ sciences humaines, l'homme sera tout ce qu'on voudra qu'il “ soit pour rendre à la société les services les plus importants “ et de la manière la plus parfaite. ”

Mais s'il est abandonné à lui-même dans son enfance, livré sans défense aux inclinations déréglées de son cœur, poussé au mal par la contagion des mauvais exemples reçus même dans la maison paternelle, enfin mis en contact avec d'autres enfants pervers ; si des parents aussi mauvais chrétiens que mauvais citoyens, laissent leur enfant devenir homme sans avoir songé à le rendre vertueux ; il fera le malheur de sa patrie et le scandale de la population au sein de laquelle il vivra, par sa conduite immorale et vagabonde. Que sais-je... ? Peut-être un jour ses concitoyens se verront-ils forcés de lui ôter sa liberté pour l'enfermer dans une prison, ou l'envoyer sur une terre étrangère au milieu des criminels incorrigibles, bannis des sociétés civilisées. Si, au contraire, la société lui laisse sa liberté, il jettera les fondements d'une race méchante et perverse, comme il n'y en a toujours que trop dans un pays, pour le malheur de ceux qui l'habitent. Et les parents qui auront donné la vie à cet être malfaisant et insociable, bien

plus, qui l'auront perverti par leurs mauvais exemples et la mauvaise éducation qu'il en aura reçue, comment répareront-ils les maux de toute espèce qu'en éprouvera la société ?

IV. " La vie de l'homme prend en quelque sorte son fondement dans l'enfance, " dit encore l'auteur déjà cité. " A cet âge, elle dépend toute entière des leçons extérieures; " n'ayant encore dans son fond presque rien qui puisse la guider ; en sorte qu'il est facile alors de l'incliner à la vertu ou au vice. Si donc on s'y prend dès le berceau, et comme " à la venue même des défants puérils, pour attirer l'homme " à la vertu, l'y fortifier, et lui en faire prendre l'heureuse " habitude, il ne s'en départira pas aisément pour se jeter dans " les voies contraires ; l'habitude du bien, contractée dans " l'enfance, conservant toujours ses charmes et et ses " attraits. "

Les enfants ont un droit rigoureux à recevoir de leurs pères, et de leurs mères surtout, ces soins religieux et charitables. Aussi, les parents qui y manquent, se rendent-ils coupables d'une injustice d'autant plus criminelle ; que la nature dit plus hautement, que ceux qui ont donné la vie à quelqu'un, doivent y ajouter tout ce qui doit la rendre heureuse. Mais, pour rendre la vie heureuse, il faut qu'elle soit vertueuse. De là le droit qu'ont tous les enfants de recevoir, de ceux dont ils ont reçu la vie, des leçons et des exemples propres à les rendre vertueux.

Sans insister plus longtemps sur cette obligation, abondamment prouvée dans le livre que je présente aux pères et aux mères de famille, je finirai ce *chapitre préliminaire* par leur faire remarquer que le bonheur domestique, (qu'aucune jouissance extérieure ne saurait remplacer) ne peut subsister dans une famille dont tous les membres ne pratiquent pas fidèlement les devoirs imposés par la religion ; mais qu'au contraire tous les genres de malheur s'y donnent rendez-vous, comme dans un centre, pour en faire un séjour de désolation. " Qu'il est affreux, " dit encore l'auteur cité plus haut, " qu'il est affreux le spectacle que " présente une famille dont les chefs, sans piété, sans zèle, et " pleins d'indolence pour l'éducation religieuse de leurs " enfants, négligent de les instruire, laissent développer en " eux tous les germes des passions, et, loin de faire des efforts " pour les former à la vertu, applaudissent bien plutôt à leurs " vices, et les autorisent par leurs pernicieux exemples. Ah ! " si tous les genres de dépravation abordent cette horrible " demeure ; si les enfants s'y montrent sans crainte de Dieu,

“ sans retenue dans leurs discours, sans frein dans leurs em-
“ portements, sans docilité dans leur conduite ; si on les voit
“ qu’entêtement, que mutineries, que querelles et
“ que guerres continuelles ; si les parents s’éprouvent de
“ leurs enfants qu’insubordinations, que mépris, qu’ingra-
“ titudes, que révoltes, et quelquefois même des mauvais
“ traitements ; si le scandale perce au dehors, si l’infamie,
“ l’infamie, la malédiction, tous les désordres viennent
“ fondre à la fois sur cette malheureuse famille, de qui est-ce
“ la faute ? ”

Avec un peu de réflexion, les chefs des familles, dont les joies domestiques sont ainsi bannies, comprendront que si Dieu s’est retiré de leurs maisons, si leurs enfants font leur désolation et s’ils en reçoivent toute espèce d’ingratitude, après avoir tant fait pour eux ; c’est parce qu’ils ont négligé de les élever dans la crainte de Dieu, étant tout naturel que, celui à qui on n’a pas appris à craindre Dieu, ne craigne pas ceux qui en tiennent la place. Par une semblable conséquence n’est-il pas dans l’ordre des choses que celui qu’on n’a pas accoutumé à soumettre sa volonté à la loi de Dieu, ne tienne aucun compte des défenses ou des commandements de ses parents ?

“ Au contraire, ” dit encore le même auteur, “ les enfants
“ qu’on élève chrétiennement, et qui correspondent aux soins
“ multipliés qu’ils reçoivent de parents religieux, sont comme
“ autant de liens qui fortifient l’union et l’amour de leurs
“ parents ; ils font couler doucement dans leurs cœurs la paix
“ et la joie ; ils prolongent leurs jours, en les rendant heureux,
“ et ils les font vivre jusqu’au delà même du trépas, parce
“ qu’on retrouve dans la vie de ces enfants le portrait fidèle
“ des vertus et des qualités aimables de leurs pères et de
“ leurs mères.

“ Et quel genre de biens ces parents vraiment sages n’ont-ils pas lieu d’attendre des enfants dans lesquels ils voient avec délices germer et croître, sous leur main, toutes les vertus ! Quelles consolations ne doivent-ils pas en espérer dans leurs peines ! Quel soulagement dans leurs infirmités ! Quels secours dans leur misère, quel appui dans leur vieillesse ! Quels soins dans leurs maladies ! Quelles prières ferventes et quels affectueux souvenirs après leur mort ! ”

Voilà comment sont récompensés, même dès cette vie, les parents qui n’ont rien épargné pour former leurs enfants à la vertu. Quel puissant motif pour les engager à s’y dévouer avec toute l’ardeur dont ils sont capables, que l’espoir de la douce paix qu’ils goûteront au moment de laisser la terre !

N'auront-ils pas alors la plus grande consolation possible, celle de laisser, après eux, des enfants qui, par leurs vertus, procureront la gloire de Dieu, contribueront à propager la religion dans ce pays, feront le bonheur de leurs concitoyens, et transmettront à leurs propres enfants les noms vénérés de ceux qui leur avaient transmis leurs vertus.

Toute nécessaire et indispensable qu'elle est, l'éducation chrétienne d'une famille offre une tâche difficile et pleine de dangers et d'écueils. Un nombre, peut-être assez considérable, de pères et de mères, malgré les instructions de leurs curés et les règles tracées dans des livres, où cet important sujet n'est traité qu'en passant, ignorent une partie des moyens d'y réussir. J'ai voulu leur venir en aide en leur présentant ce livre, où sont tracés leurs devoirs d'une manière suivie et détaillée. Je n'ai rien omis, ce me semble, des avis qu'ils doivent donner, des soins qu'ils doivent prendre, de la vigilance qu'ils doivent exercer, depuis la naissance de leurs enfants jusqu'au moment où ils sont fixés dans un état. Cet ouvrage est tout de pratique, et j'ose espérer, qu'en suivant les règles de conduite que j'ai tracées, d'après mon expérience et des études spéciales, les pères et les mères réussiront à élever chrétiennement les enfants que Dieu leur a confiés.

Je dois avertir que ce livre ne peut être mis entre les mains des enfants ; il leur serait au moins inutile. Cependant il serait important de le faire lire à ceux qui veulent embrasser prochainement l'état du mariage, afin de leur en faire connaître les charges avant qu'ils s'y engagent.

Je dois encore avertir que les exemples, cités dans cet ouvrage, sont extraits des livres suivants : *Instructions chrétiennes, La voix du bon pasteur, Le grand jour approche, Catéchisme de l'abbé Guillois, Histoires édifiantes, Questions pratiques par l'abbé Vermot, Œuvres de S. Liguori, Perfection chrétienne, Le catéchiste des peuples, etc., etc.*

Je recevrai avec reconnaissance les remarques et observations qu'on voudra bien m'adresser, et, si une autre édition avait lieu, j'en profiterai pour perfectionner cet ouvrage.



0
~
Et
té
ve
D'
C'
ler
PE

es
ba
les
do
na
"
"
"
"
"
dar
tro
pé
afi
ver
Pég

✓

MANUEL

DES

PARENTS CHRÉTIENS,

OU DEVOIRS DES PÈRES ET DES MÈRES DANS L'ÉDUCATION
RELIGIEUSE DE LEURS ENFANTS.

CHAPITRE I.

Du baptême.

LE premier devoir que les pères et les mères ont à remplir envers leurs enfants, c'est de leur procurer la grâce du saint baptême, qui effacera la tache originelle qu'ils ont apportée en venant au monde, leur donnera l'auguste qualité d'enfants de Dieu, leur acquerra le droit de partager le royaume de Jésus-Christ, les rendra membres de la communauté des fidèles et leur donnera la capacité de recevoir les autres sacrements de l'Eglise, et de jouir de tous ses trésors.

Mais comme la vie des petits enfants, après leur naissance, est extrêmement fragile, et que négliger de les présenter au baptême pourrait avoir les conséquences les plus funestes en les privant, par la mort, du bonheur de le recevoir; les parents doivent s'empresser de les faire baptiser aussitôt après leur naissance. Voici ce que prescrit notre Rituel à ce sujet :
" Le baptême étant aussi nécessaire qu'il est, il faut convenir que les pères et les mères sont dans une étroite obligation de le faire recevoir à leurs enfants dès qu'ils sont venus au monde, et de ne pas différer de le leur faire conférer sous différents prétextes. "

Comme il arrive assez fréquemment que les enfants sont en danger de mort, pendant ou après leur naissance, et qu'on se trouve dans la nécessité de les baptiser, je dois expliquer aux pères et aux mères les règles à suivre pour le faire valablement, afin de ne pas priver ces enfants de l'entrée du ciel; s'ils venaient à mourir avant d'avoir pu être transportés à l'église.

Je dois d'abord faire remarquer qu'il est assez généralement d'usage, dans le diocèse, de rebaptiser sous condition ceux qui ont été ondoyés par des *laïques*. Je dois en donner la raison, pour engager les parents à observer fidèlement ce que je dirai bientôt.

Dans un mandement publié en 1822, Monseigneur Plessis avait blâmé la pratique, assez générale, de rebaptiser, *sous condition*, les enfants qui avaient été ondoyés à la maison de leurs parents. Plusieurs curés retenus avec raison, par les observations de leur premier supérieur, avaient cessé de les rebaptiser. Cependant, troublés par leur conscience, et par l'incertitude où ils étaient de la manière dont on avait ondoyé ceux que l'on présentait ensuite au baptême, un grand nombre d'entr'eux questionnèrent et les personnes qui avaient ondoyé les enfants, et ceux qui y étaient présents, et tous se convinrent que, dans un grand nombre de cas, il y avait plus que du doute sur la validité du baptême donné ou par les sages-femmes ou même par des médecins catholiques, dont plusieurs déclarèrent qu'il était plus sûr de rebaptiser, *sous condition*, les enfants qu'ils avaient ondoyés.

La conséquence qui découle de cette pratique de rebaptiser *sous condition*, fait connaître que l'on doute du baptême donné, surtout par des sages-femmes dont plusieurs, ou ignorent la manière de l'administrer valablement, ou sont peu dignes de confiance sous ce rapport. Quelle crainte donc ne doit-on pas avoir pour le salut éternel des petits enfants qui sont morts avant d'avoir été baptisés par un prêtre ?

Je dois dire, en second lieu, qu'il faut qu'un enfant soit dans un danger de mort réel, pour qu'un laïque soit autorisé à lui administrer le baptême. Je fais cette remarque, parce qu'il est à ma connaissance qu'un grand nombre de sages-femmes les baptisent sans aucune nécessité, ce qui leur est expressément défendu par l'Eglise. Toutefois je serais fâché, et ce serait contre mon intention, que cette observation donnât lieu de négliger, ou de différer un seul instant de baptiser un enfant réellement en danger de mort ; je ne prétends condamner que la légèreté de ceux qui baptisent sans raisons légitimes.

Enfin, je ferai remarquer aux pères et aux mères qu'il leur est défendu d'ondoyer leurs enfants, même dans un cas de nécessité pressante, à moins qu'il n'y ait aucune autre personne capable de le faire ; autrement ils encourraient une réserve.

L'eau de fontaine, de rivière, de la mer, de pluie, de neige ou de glace fondue, dans laquelle il n'y a aucun mélange de rhum, de vin ou d'autres liqueurs, comme aussi celle où l'on

n'a point fait infuser du thé, de la menthe, etc., est seule la matière valide pour donner le baptême.

Une femme respectable vint me dire un jour qu'elle avait rebaptisé un enfant (qui était mort aussitôt après), parce qu'elle avait vu que celui qui prononçait les paroles du baptême avait fait verser l'eau par une autre personne. Cette femme avait-elle bien fait ? Elle avait certainement donné le ciel à cette petite créature, qui n'y serait jamais allée, parce que le premier baptême était de nulle valeur ; car il faut absolument, pour baptiser valablement, *que la même personne verse l'eau et prononce les paroles.*

Une autre, en présentant au baptême un enfant ondoyé à la maison de ses parents, me dit qu'on avait versé l'eau sur cet enfant et qu'ensuite on avait prononcé les paroles du baptême. Devais-je ou non rebaptiser cet enfant ? Oui, je devais le baptiser, parce qu'il ne l'avait pas été, le baptême donné à la maison étant nul : car il est absolument nécessaire pour la validité du baptême *de prononcer les paroles en même temps que l'eau est versée sur la tête de l'enfant.*

Un enfant qu'on baptiserait avant qu'il fut entièrement né, sur un pied, une jambe, une main ou un bras, doit être rebaptisé, sous condition, sur la tête, après être né.

Celui dont la tête paraîtrait et que l'on baptiserait sur cette partie, avant qu'il fut entièrement né, ne doit pas être rebaptisé, après sa naissance.

Les paroles de la formule du baptême, *qu'on doit prononcer en versant de l'eau*, consistent dans toutes et chacune des paroles suivantes : *Je vous baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*

Remarquez 1^o que les *et*, qui se trouvent entre chacune des personnes de la Sainte-Trinité, doivent être prononcés. Les omettre rendrait le baptême douteux.

Remarquez 2^o qu'il faut absolument que l'eau touche la peau de celui qu'on baptise, et que par conséquent il faut en ôter tout ce qui pourrait empêcher l'eau de l'atteindre.

Remarquez 3^o que pour baptiser valablement, il faut avoir l'intention requise, non absolument en versant l'eau et en prononçant les paroles, mais au moins avant de commencer. Il s'agit pour cela de se recueillir un instant et de former cette volonté en soi-même : *je veux baptiser cet enfant*, et baptiser ensuite sans se troubler.

Dans tous les cas où un enfant a été ondoyé à la maison, il est du devoir d'un père d'envoyer au baptême, s'il ne peut y aller lui-même, quelque personne grave et prudente qui

puisse rendre au prêtre qui doit administrer le baptême, un compte exact de la manière dont son enfant a été ondoyé, et non des jeunes gens qui n'ont pu en être témoins et qu'il est contre la prudence d'interroger sur ce sujet, dans bien des cas.

Un père de famille devrait se faire un devoir d'accompagner ceux qu'il a choisis pour tenir ses enfants sur les fonts du baptême. Il éviterait par là les inconvénients qui peuvent résulter des imprudences que font certains parents, qui confient leurs petits enfants à des parrains et à des marraines, quelquefois fort jeunes et très-légers, et dont plusieurs sont même incapables de donner les véritables noms des pères et des mères des enfants qu'ils présentent.

CHAPITRE II.

Quels noms on doit imposer aux enfants.

On ne peut voir sans chagrin l'usage déplorable qui s'introduit, même dans nos campagnes, de donner aux enfants, que l'on présente au baptême, des noms insignifiants, ou empruntés aux romans, ou même à des personnes déshonorées par le vice. Dans certaines classes de la société, on a la singulière manie de donner jusqu'à quatre ou cinq noms au même enfant, et c'est bonheur si, sur ce nombre, il se trouve un seul nom de saint canonisé, qui, comme on le pense bien, se trouve en fort mauvaise compagnie.

Voici l'origine impure de cette innovation dans les noms de baptême :

“ Quelque temps avant la révolution (française), ” dit l'auteur du *Don Quichotte philosophe*, “ toujours par suite de cet esprit d'irréligion qui gagnait toutes les classes, on avait substitué aux noms de nos héros les plus célèbres dans les fastes de la religion, que l'on donnait aux enfants au baptême, des noms bizarres et romanesques, pris chez les héros païens, grecs ou romains, ou dans les romans du jour. Le nom surtout d'*Emile*, Pêlève de Jean-Jacques, était très à la mode pour les garçons. Aussi, lorsque la révolution commença, la plupart de ces jeunes gens devenus hommes, marchèrent sur les traces de leurs fameux patrons républicains grecs ou romains. Cette manie gagna aussi le peuple imitateur de ses supérieurs ; on a vu des enfants de pauvres journaliers, des paysans dont la fille s'appelait

“ *Aglæ, Chloris et Chloë, et le garçon César ou Scipion, etc.*
“ Cependant, lorsque le peuple eut fait irruption dans ce nouveau calendrier renouvelé des grecs, les gens des hautes classes revinrent au calendrier des chrétiens. Mais on a vu des mères et des marraines, compulsent tout un jour la fable et l'histoire, pour trouver un joli nom pour l'enfant qui venait de naître, et surtout qu'il ne fût pas commun. ”

Les parents chrétiens doivent éviter de suivre cet usage qui, comme bien d'autres que présente notre siècle, est en dehors de la pratique constante des siècles de foi. Ils auront le bon esprit de donner à leurs enfants un ou deux noms de saints, afin de leur présenter des modèles à imiter, et de leur assurer par là la protection des amis de Dieu. En suivant cette conduite, ils obéiront aux enseignements de la religion, comme l'attestent les autorités que je vais citer.

“ L'Eglise, dit le Rituel du diocèse, défendant aux pasteurs de laisser donner aux enfants des noms profanes ou ridicules, comme ceux d'Apollon, de Diane, et désirant qu'on leur en donne de ceux des saints ou saintes, selon leur sexe, pour les engager à imiter leurs vertus, et les porter à demander leur protection auprès de Dieu ; ils auront soin de faire exécuter là-dessus son intention.... Nous leur défendons de permettre que les parrains ou marraines en donnent plusieurs à l'enfant qu'ils présentent, et voulons qu'ils n'en puissent donner que deux au plus. ”

St. Charles Borromée prescrit la même chose, dans ses *Constitutions Synodales*. “ Que le curé, ” dit le saint cardinal, “ ait soin qu'on ne donne point aux enfants présentés au baptême, des noms ou honteux, ou ridicules, ou païens, non plus que les noms de personnages dont la mémoire est souillée d'impiété ou de libertinage ; mais seulement les noms de ceux qui, par leur piété, leurs vertus et l'observation fidèle des saintes règles de la religion, ont mérité d'être inscrits au livre des élus ; en sorte qu'à l'entrée de la vie, n'ayant pas même le nom de commun avec les païens ou les pécheurs, ces enfants fassent profession d'être fidèles à Dieu, et qu'ensuite croissant en âge, ils soient excités à la pratique des vertus de ceux dont ils portent les noms, et méritent par là de les avoir, auprès de Dieu, pour protecteurs de leurs âmes et de leurs corps. ”

“ Le parrain et la marraine, ” dit le Catéchisme philosophique, etc., “ répondent à tout ce que l'enfant devrait dire : et d'abord ils lui donnent un nom qui doit être le nom de quelque saint que l'enfant prendra pour patron, c'est-à-dire

“ pour son protecteur particulier auprès de Dieu et pour le modèle de sa vie. ”

“ Le prêtre, ” dit le catéchisme de Monseigneur Challoner, demandera le nom choisi pour la personne que l'on présente au baptême. Ce nom ne doit pas être *profane* ou *pâten*, mais celui de *quelque saint* dont les exemples puissent l'exciter à la sainteté et dont les prières le protègent.

“ Les saints dont nous portons les noms, ” dit le catéchisme de M. Guillois, “ ne nous ont pas seulement été donnés pour nous servir de modèles, ils sont encore nos protecteurs. Ils nous portent, n'en doutons pas, un vif intérêt ; ils ne cessent de parler en notre faveur, et de plaider notre cause auprès de celui qu'ils ont le bonheur de contempler face à face. C'est pour cela qu'on les appelle nos saints *patrons*, ce qui veut dire la même chose que protecteurs, *avocats*. Il est inutile d'ajouter qu'on ne doit donner aux enfants que des noms de saints et de saintes reconnus par l'Eglise catholique, que les baptisés puissent se proposer pour modèles, et avoir dans le ciel pour intercesseurs auprès de Dieu. Un prêtre ne pourrait souffrir, sans manquer essentiellement à son devoir, qu'on imposât aux enfants des noms de baptême *profanes* ou *fabuleux*, non plus que ceux qui, concourant avec le nom propre, ou entre eux, auraient une signification ridicule et contre la bienséance. ”

J'ai donc eu raison de dire que c'était un abus de donner aux enfants des noms profanes, parce que c'est agir visiblement contre l'intention et la volonté de l'Eglise, qui condamne cette pratique et défend à ses ministres d'y donner la main. Les motifs de cette défense sont de nature à faire comprendre aux pères et aux mères qu'ils manquent de charité envers leurs enfants, lorsqu'ils ne leur donnent point de noms de saints, puisqu'ils les privent ainsi d'avoir des protecteurs au ciel qu'ils puissent invoquer dans leurs besoins spirituels et temporels, et dont les secours leur eussent été nécessaires pour vaincre leurs passions, pour résister aux séductions du monde et pour pratiquer les vertus qu'exige la profession du christianisme.

Et puis, croirait-on par hasard que les noms vénérés de nos grands saints, celui même de l'incomparable *Marie*, ne seraient pas assez honorables pour un chrétien de notre siècle ? Y aurait-il donc de la honte à porter les noms de héros, vainqueurs d'eux-mêmes et du monde, et que Dieu a couronnés dans la gloire ? Ou bien se croirait-on indigne de les porter ? Ce n'est probablement ni l'un ni l'autre de ces motifs qui

empêche de donner aux enfants des noms de saints, mais peut-être uniquement la coutume ou l'esprit d'une innovation irréflechie et anti-chrétienne.

Quand nous aurons recueilli dans des romans, souvent immoraux, des noms de personnages dont la vie et la conduite sont dans une opposition formelle avec celles d'un chrétien, et que nous en aurons étiqueté toute une génération, ne lui donnerons-nous pas raison de penser que nous étions convaincus qu'elle n'avait pas besoin de protecteurs et de modèles pour la secourir et la guider dans le voyage dangereux de cette vie ?

Laissez, religieux pères et mères canadiens, laissez à ceux qui ne croient plus au besoin d'avoir des intercesseurs auprès de Dieu, cet engouement pour des noms dont nos ancêtres catholiques auraient rougi. Croyez-m'en ; que votre petit garçon ou votre petite fille porte le nom du saint ou de la sainte que porta son père ou sa mère, ou ceux que portaient quelques-uns de leurs ancêtres, dont ils se rappelleront par là le souvenir, la foi et les vertus.

Si d'ailleurs vous avez une passion invincible de faire porter à vos enfants des noms de saints qui n'ont été donnés à aucune autre personne de votre paroisse, demandez, à celui qui les baptisera, de vous en choisir un à *votre goût*, dans la longue liste des noms de saints qui se trouve au commencement du livre du baptême, et je suis certain que vous serez satisfaits de la douceur ou de l'harmonie de quelques-uns des noms de nos saints et de nos saintes ; et puis les *modeuses en fait de noms*, de s'écrier : quel beau nom ! Bientôt tous les enfants du même sexe le porteront ; ce sera la *mode*. Toujours votre enfant aura un protecteur et un ami dans le ciel, et vous aurez, comme parents chrétiens, pourvu à l'assistance spirituelle de cet enfant. Car vous devez savoir qu'il y a chez lui des besoins auxquels toute votre tendresse, comme aucun amour étranger, ne peuvent pourvoir. Vous aurez le plus grand soin de lui procurer tous ses besoins corporels, j'en suis convaincu. Rien ne lui manquera sous ce rapport ; il sera nourri, habillé, logé et soigné avec l'attention la plus délicate. Voilà pour les nécessités de son corps. Mais qui pourvoira à celles de son âme ? Qui connaîtra, qui verra ces maladies, ces infirmités auxquelles elle est beaucoup plus sujette que le corps ? Ce ne sera certainement pas votre œil, qui ne pénétrera jamais jusque là. Il n'y a que l'œil de Dieu qui verra ces infirmités, que sa grâce seule peut guérir. Et cette grâce de Dieu qui la demandera pour votre enfant ? Peut-être, devenu homme, il

s'égarera dans le mal, ou il oubliera de prier, ou il priera mal. Que deviendra-t-il alors, s'il n'a auprès de Dieu quelqu'un qui puisse connaître ses besoins, qui lui serve comme d'un *agent* pour s'occuper de lui, des affaires de son âme, de son retour à la vertu ? Cet ami, ce protecteur, cet agent, si vous voulez, il l'aura dans le saint patron dont il portera le nom. Voulez-vous, père et mère, le priver de cette assistance en lui donnant un de ces noms qui font fureur dans un certain monde, et qui n'ont personne au ciel qui les ait portés pendant son séjour sur cette terre ?

Que les parents chrétiens pèsent mûrement ces autorités et ces motifs, et je suis persuadé qu'ils ne suivront jamais un usage qui, comme un grand nombre d'autres, est la conséquence de la grande maladie d'innovation qui tourmente notre siècle, dégoûté des choses de Dieu, comme un malade de toute nourriture solide.

CHAPITRE III.

Des parrains et des marraines et de leurs obligations.

Le choix d'un parrain et d'une marraine pouvant devenir d'une extrême conséquence pour l'instruction chrétienne et la conduite religieuse de leurs enfants, des parents chrétiens doivent faire ce choix avec beaucoup d'attention.

Les parrains et les marraines sont des cautions que l'Eglise oblige de fournir, afin de lui garantir que les enfants qu'elle doit honorer du titre de chrétiens, seront élevés dans la foi de l'Eglise catholique, et formés aux vertus que prescrit l'Evangile. L'Eglise, par cette conduite, vous fait connaître, pères et mères, quel intérêt elle porte à cet enfant, à la vérité, si méprisable aux yeux de la chair, mais si précieux aux yeux de Dieu, qu'elle ne se croit pas suffisamment rassurée qu'elle n'ait outre son père et sa mère, deux autres personnes pour l'instruire, veiller sur lui et le préserver des souillures de la contagion du monde.

Pour correspondre aux intentions de l'Eglise, vous ne devez choisir, pour remplir cette fonction, que des personnes sages, vertueuses, et fidèles à remplir leurs devoirs religieux, et non pas des jeunes gens de mœurs débordées, des filles légères et pleines de mendacité, ou d'autres personnes déréglées dans leur conduite. Ecoutez ce que prescrit là-dessus le Rituel du diocèse : " L'Eglise a de tout temps admis des

“ parrains et des marraines pour présenter les enfants au baptême. . . . Ils professent la foi pour eux, et promettent en leur nom qu'ils s'acquitteront fidèlement des obligations de leur baptême. ”

“ Le parrain et la marraine, ” dit le catéchisme de M. Fleury, “ se rendent cautions envers Dieu par leurs réponses, que l'enfant observera tout ce qu'ils lui promettent pour lui ; c'est pourquoi ils doivent avoir un soin particulier de son instruction et de son éducation, et lui tenir lieu de père et de mère pour tout ce qui regarde le spirituel. ”

“ Dès que l'enfant a grandi, qu'il est dans l'adolescence, ” dit le catéchisme du cardinal Bellarmin, “ le compère et la commère, c'est-à-dire, le parrain et la marraine, sont obligés d'avoir soin de lui, de lui apprendre les principaux mystères de la foi et de former ses mœurs, lorsque les parents de l'enfant négligent de remplir ces devoirs. ”

“ Le devoir des parrains et des marrains, ” dit le catéchisme de Mgr Challonner, “ est de veiller autant qu'ils le peuvent à ce que leurs filleuls soient élevés dans la vraie foi et la crainte de Dieu ; qu'ils soient instruits de bonne heure de toute la doctrine chrétienne, et qu'ils accomplissent les engagements qu'ils ont pris en leur nom. ”

Ce serait donc, pères et mères, visiblement tromper l'Eglise, et manquer à ce que vous devez à vos enfants, que de prendre pour parrains et marraines des personnes qui seraient incapables de s'acquitter des obligations qu'elle leur impose pour le bien spirituel de ceux qu'elle a régénérés dans les eaux du baptême. Vous vous garderiez bien de prêter une somme, tant soit peu considérable, à une personne insolvable qui ne vous offrirait que des garanties insuffisantes. Pourquoi n'auriez-vous pas la même prudence, quand il s'agit de vous remplacer auprès de vos enfants, si par malheur Dieu vous retirait de ce monde avant que leur éducation religieuse fut achevée ? Qui s'y intéresserait, si vous choisissiez des parrains et des marraines contrairement aux prescriptions de l'Eglise, que je vais vous faire connaître ?

“ Comme tous les hommes, ” dit notre Rituel, “ ne sont pas en état de remplir les devoirs de parrains et de marraines, il est bon de marquer ici ceux qu'on ne doit pas prendre pour remplir cette fonction. Nous défendons d'admettre les hérétiques et les excommuniés dénoncés, ceux qui sont interdits de l'entrée de l'église et de la participation des sacrements, ceux qui n'ont point fait leur communion pascale, ceux qui ne se sont point confessés pendant l'année,

“ ceux qui sont reconnus pour pécheurs, comme les usuriers, les concubinaires, les ivrognes, les blasphémateurs.... Nous défendons pareillement de recevoir ceux qui ont le jugement troublé, le sens égaré ou imbecile ; ceux qui ignorent, au moins en substance, les principaux points de la doctrine chrétienne. ”

“ Il est à désirer, ” dit M. Guillois, “ dans l'intérêt spirituel des enfants, qu'on ne choisisse pour parrains et marraines que des personnes qui connaissent et pratiquent les vertus chrétiennes. ”

“ Comment un parrain et une marraine qui ne pratiqueraient ni ne connaîtraient les vertus chrétiennes, ” continue le même auteur, “ pourraient-ils en inspirer le goût aux enfants qu'ils auraient tenus sur les fonts sacrés ? Quels bons conseils, quels exemples salutaires seraient-ils en état de leur donner ? Les parents doivent donc choisir avec beaucoup de soin, les parrains et les marraines de leurs enfants, et ne confier ces fonctions si graves et si respectables qu'à des personnes bien instruites des vérités de la religion, et d'une conduite régulière et vraiment chrétienne. ”

Vos curés ont donc droit de refuser ceux que vous envoyez présenter vos enfants au baptême, lorsqu'il est notoire qu'ils sont déshonorés par des vices publics, qu'ils n'ont point satisfait à leur devoir pascal, ou qu'ils ne se sont point présentés à confesse depuis plus d'un. Et, dans ces cas, qui a droit de se plaindre d'être refusé, si on se présente pour remplir une fonction dont on est incapable et indigne ? Qui aurait raison de faire des reproches à un curé, lorsqu'il refuse, comme l'Eglise le lui prescrit, ceux qui se présentent contre ses défenses ? Quel est celui qui se plaindra raisonnablement des règles qu'elle a faites à ce sujet ? Refuserait-on à l'Eglise le droit de pourvoir au salut de ses enfants, en choisissant pour répondants ceux qu'elle en juge capables, et en refusant ceux qu'elle juge indignes de sa confiance ? Peut-on jamais contraindre quelqu'un à accepter le cautionnement d'une personne qu'elle juge incompétente ?

L'Eglise, en prescrivant aux parents de choisir pour leurs enfants des parrains et des marraines de bonnes mœurs et fidèles à s'acquitter de leurs devoirs religieux, enjoint même à ceux-ci de ne se présenter au baptême qu'avec un maintien modeste et des vêtements conformes aux promesses qu'ils ont déjà faites eux-mêmes, et qu'ils vont s'engager à faire observer à l'enfant dont ils vont se rendre les cautions. Les mêmes

règles de modestie sont prescrites pour l'enfant que l'on présente au baptême.

“ Nous défendons, ” dit encore notre Rituel, “ de recevoir (pour marraines) les femmes et les filles qui paraissent avec la gorge, les épaules découvertes, ou qui sont habillées et coiffées d'une manière très-opposée à la modestie chrétienne et beaucoup audessus de leur état et de leurs moyens. ”

“ Puisque chacun dans le baptême, ” dit St. Charles Borromée, “ promet avec piété et sincérité de renoncer aux œuvres de satan et d'abandonner ses pompes ; le curé aura soin d'instruire son peuple non-seulement avec quelle modestie et quelle simplicité on doit vêtir les enfants qu'on présente au baptême ; mais encore avec quelle piété et quelle simplicité d'habits les parrains et les marraines doivent s'y présenter eux-mêmes. ”

“ Qu'il n'y permette donc aucune parure, aucun ornement ou quelque autre chose qui resente les pompes du monde : n'étant nullement convenable, qu'à l'entrée même de la vie chrétienne, on se vête d'habits auxquels on renonce par une promesse publique et solennelle. ”

“ Celui-là, ” dit le catéchisme de Montpellier, “ n'est pas recevable à promettre que les autres renonceroient aux œuvres du démon, lequel, par ses habits et sa conduite, fait connaître qu'il n'a pas lui-même renoncé aux pompes et aux œuvres de Satan. C'est pourquoi les prêtres ne doivent pas admettre, pour tenir des enfants sur les fonts du baptême, les femmes revêtues d'habits et de parures contraires à la modestie chrétienne. ”

Des raisons de convenance viennent à l'appui de ces importantes autorités pour prescrire aux parrains et aux marraines de ne se présenter au baptême qu'avec des habits sans mondanité. En effet, est-il convenable de venir dire au ministre sacré du baptême qu'on renonce aux pompes et aux vanités du monde pour quelqu'un qu'on s'engage à détourner de les porter, lorsqu'on expose, à la vue du prêtre, sa propre personne parée de ces mêmes vanités ? Ne lui fait-on pas connaître par là qu'on ne tient point compte de cette promesse obligatoire, en portant des habits qui y sont contraires, et cela dans l'action même où on se voit comme obligé de la renouveler ?

Pourquoi aussi parer comme une idole ce petit enfant de colère qu'on envoie au baptême ? Ne va-t-il pas, aussi lui, renoncer à ces vaines parures, par la bouche de ceux qui vont reprendre en son nom à la voix du ministre de Jésus-Christ ?

Ne sera-t-il pas plus convenable de suivre ce que recommande St. Charles Borromée, et de ne le vêtir que d'habits modestes et conformes au renoncement qu'on va faire pour lui ? Qu'en pensez-vous, pères et mères !.....

CHAPITRE IV.

Souvenir du baptême.

COMME on ne met ordinairement de l'importance à conserver une chose qu'autant qu'on en connaît le prix, vous devez, pères et mères, vous appliquer à graver profondément, dans l'esprit et le cœur de vos enfants, le souvenir du grand jour où Dieu les a admis, par le saint baptême, au nombre de ses enfants et des héritiers du royaume du ciel. Rien ne serait plus propre à atteindre ce but important, que de marquer soigneusement le jour du baptême de chacun de vos enfants, et d'en faire, chaque anniversaire, une petite fête religieuse et de famille. Vous pourriez approcher vous-mêmes des sacrements de pénitence et d'Eucharistie, conjointement avec votre enfant, quand il aura fait sa première communion, ou du moins aller entendre la sainte messe avec ceux de vos enfants qui pourraient y aller, mais surtout avec celui dont vous célébrez le jour heureux du baptême.

Pour rendre la fête plus remarquable, vous pourriez préparer quelques petits desserts extraordinaires que vous mettriez sur la table au repas du midi ou du soir, ayant soin de faire remarquer, à toute la famille, qu'ils sont préparés pour la fête religieuse de tel enfant. Pour compléter cette fête, vous pourriez faire lire, la veille, les promesses faites au baptême, que vous trouverez au chapitre suivant, en accompagnant cette lecture de quelques réflexions pieuses, ou d'une histoire édifiante.

C'est par de semblables moyens qu'on grave, dans le cœur des petits enfants, le souvenir des bienfaits qu'ils ont reçus de Dieu, et qu'ils se rappellent dans un âge avancé avec un doux et profond sentiment de bonheur.

Quand la pratique, que je suggère ici aux parents religieux, n'aurait pour tout avantage que celui de faire plaisir à de bons enfants, et de les encourager à devenir encore meilleurs ; ce serait déjà, ce me semble, une raison suffisante pour la mettre à exécution : mais elle aura toujours d'autres résultats beaucoup plus avantageux pour de jeunes enfants. Elle leur

fera comprendre que le jour où l'on a été fait chrétien, est un beau et précieux jour, puisqu'on en fait une fête particulière où tout la famille prend part. Ensuite, ces enfants, devenus grands, conserveront presque tous la sainte et louable habitude de s'approcher des sacrements, chaque année, à pareil jour, et y renouvelleront les promesses de leur baptême, qu'il est d'une si grande importance de ne pas oublier. Enfin, comme cela arrive à un grand nombre de chrétiens, à l'égard desquels on n'a pas suivi une semblable pratique, ils n'auront pas le malheur, et je dirais même le déshonneur religieux, de ne pas même connaître celui des jours de l'année où ils ont été soustraits à l'empire du démon, et où ils sont passés à l'heureuse liberté des enfants de Dieu, et sont devenus les co-héritiers de Jésus-Christ.

Ici, je ne puis résister au plaisir de citer le trait suivant, si propre à faire comprendre le prix de la grâce du baptême.

“ Une pauvre fille, née à Gênes, fut, très-jeune encore, prise par des pirates; et plusieurs fois vendue comme esclave. Elle finit par tomber au pouvoir d'un homme féroce, qui un jour la frappa d'un coup qu'il croyait mortel. Elle parvint à s'évader. Par une heureuse rencontre, Mgr Dupuch, évêque d'Alger, arrivait dans la ville; la pauvre fille le voit; elle court, elle se jette à ses pieds, en s'écriant : *sois mon père, et je serai ta fille.* L'évêque l'emmena et la confia aux soins des religieuses qui se chargent de l'instruire. Au bout de quelques mois, elle demande le baptême et veut devenir chrétienne. Cependant l'évêque désire s'assurer si sa conversion est bien sincère. Alors elle prend un crucifix, et le serrant dans ses bras, elle répète *qu'elle ne veut pas d'autre maître que Jésus-Christ.* Puis elle touche l'anneau de l'évêque, et dit avec un accent de profonde émotion : *de même que vous portez toujours votre anneau, de même que vous le prenez et vous le tournez en tous sens, et que jamais cet anneau ne vous échappe, de même, lorsque je serai baptisée, je serai toujours comme une bague au doigt de Dieu.* ”

Heureuse enfant ! attachée au doigt de Dieu comme une bague, pour marquer qu'il la dirigera toujours dans la voie de ses saints commandements ! Heureux aussi vos enfants, pères et mères, si, fidèles à la loi de Dieu, ils ne violent jamais les saints engagements du baptême !

CHAPITRE V.

Promesses du baptême.

VOTRE enfant, dans son baptême, étant devenu disciple de Jésus-Christ, et enfant de l'Eglise son épouse, ayant renoncé au démon, à ses pompes et à ses œuvres, et ce renoncement étant considéré comme *le plus grand de tous les vœux*, vous devez lui expliquer quelle est la nature et l'étendue de cet engagement, afin de l'accoutumer, dès sa jeunesse, à penser et à agir en chrétien.

Le baptême nous rend *disciples de Jésus et enfants de l'Eglise*. On nous a demandé si nous croyions en Jésus-Christ, et nous avons répondu affirmativement ; si nous voulions être baptisés, et nous y avons consenti. Profession solennelle que nous avons faite à la face des autels, des anges et des hommes, entre les mains du ministre qui nous a conféré le baptême. Profession stable et irrévocable qui nous oblige à croire, toujours et sans balancer, toutes les vérités que l'Eglise propose de croire à tous ses enfants.

En devenant disciples de Jésus-Christ, nous nous sommes engagés à observer sa loi, comme un citoyen est obligé d'observer les lois de son pays. De même que celui-ci serait un mauvais sujet s'il refusait de se soumettre aux lois de sa patrie ; ainsi nous serions de mauvais chrétiens, si nous ne voulions pas observer les règles que nous prescrit l'Evangile.

Un bon disciple doit écouter la doctrine de son maître ; notre obligation essentielle est donc de pratiquer cette loi si sage, si sainte, émanée du ciel même, qu'un Dieu fait homme est venu porter sur la terre. Aimer Dieu pardessus toute chose, aimer notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu, aimer jusqu'à nos ennemis, telle est en abrégé cette loi divine de Jésus-Christ, dont la pratique doit surtout distinguer ses disciples.

En outre, nous avons été, par le baptême, revêtus de Jésus-Christ. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire que nous devons ressembler à ce divin modèle, nous revêtir et nous armer de ses vertus, de sa patience, de sa charité, de son humilité, de son détachement des choses de la terre, et de son esprit dans toutes nos actions. Il nous l'a dit lui-même : *Quiconque veut être mon disciple, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive*. Il faut qu'un

chrétien souffre patiemment les opprobres, les misères, les tribulations de cette vie, la mort même, avec résignation, comme son divin modèle mourant sur la croix. Voilà à quoi nous engage l'auguste qualité de disciples de Jésus-Christ, et en nous revêtant de lui, nous devons être ses imitateurs et conformer notre conduite à la sienne.

En devenant les *enfants de l'Eglise*, la sainte épouse du Fils de Dieu, nous avons acquis le droit de participer à ses prières et à celles de tous nos frères catholiques, mais surtout au saint sacrifice de la messe et aux sacrements qui sont comme les canaux par lesquels notre chef, le divin Rédempteur, nous communique le fruit de ses souffrances et de sa mort pour fortifier notre faiblesse et nous donner les secours nécessaires pour pratiquer les vertus qu'il demande de nous. Mais de même qu'un enfant doit obéir avec fidélité aux commandements de ses père et mère, ainsi, en notre qualité d'enfants de l'Eglise, nous sommes obligés de l'écouter et de lui obéir en observant tout ce qu'elle nous commande, sous peine d'être regardés *comme des païens et des publicains*, c'est-à-dire, comme ayant renoncé à la profession du christianisme.

L'Eglise nous fait connaître ce qu'elle exige de nous, en notre qualité de chrétiens et de ses enfants, par les commandements qu'elle nous fait réciter dans nos prières, et par les avis et les instructions de ceux qu'elle a spécialement chargés de nous conduire. Nos pasteurs nous font donc connaître ce que l'Eglise veut que nous fassions, et nous ne pouvons manquer de les écouter et de leur obéir, sans devenir de mauvais enfants par notre désobéissance à l'Eglise qui les a déposés à notre conduite.

Nous avons enfin, dans notre baptême, *renoncé au démon, à ses pompes et à ses œuvres*. C'est ce qu'on exigea rigoureusement de nous, avant de nous admettre au nombre des disciples de Jésus-Christ et des enfants de l'Eglise. Renoncez-vous à satan ? nous dit le prêtre, sur le point de verser l'eau sacrée sur notre front. Comme s'il nous eût dit : O vous ! qui demandez à devenir enfants de Dieu et de son Eglise, il faut savoir d'abord si vous renoncez à l'empire de celui qui vous a tenus jusqu'ici sous ses lois. Qu'avons-nous répondu par la voix de ceux qui nous présentaient au baptême ? Nous avons répondu que le démon ne régnerait plus sur nous, que nous le renoncions, que nous rejettons à jamais son joug infâme et déshonorant, pour prendre le joug de celui qui a dit : " Prenez mon joug sur vous ; et apprenez de moi que je

“ bouche, mais encore par votre conduite religieuse ; que ce ne soient pas vos lèvres qui articulent des sons stériles, mais que vos actions parlent efficacement et remplissent toute l'étendue de vos engagements.

“ Sachez que vous avez déclaré la guerre à un ennemi rusé, opiniâtre, qui rôde sans cesse autour de vous pour vous tendre des pièges. Prenez garde qu'il ne retrouve en vous les œuvres d'iniquité auxquelles vous avez renoncé, qu'il ne reprenne de nouveaux droits sur vous, et qu'il ne vous entraîne dans votre ancienne servitude. Ah ! chrétiens ! s'écrie ce grand saint, vous trahissez cet illustre nom par un affreux contraste, quand on vous voit faire profession d'une doctrine et pratiquer le contraire de ce qu'elle vous enseigne. Vous portez le nom de fidèles, et vous vous montrez infidèles dans vos actions, en violant la promesse solennelle que vous avez faite. Vous entrez dans le temple saint pour offrir vos vœux au Seigneur, et le moment d'après, on vous voit dans les assemblées profanes, au milieu des danses, des divertissements, des spectacles, on vous voit mêlés dans la société des hommes corrompus ; on vous entend parler un langage obscène et pousser avec eux les cris de la licence, du libertinage et de la débauche. Chrétiens infidèles, que peut-il y avoir de commun entre vous et ces pompes du démon auxquelles vous avez renoncé ?”

Aussi, dans le langage des saints, tout chrétien qui commet un péché mortel, est traité de parjure, parce qu'il viole le serment solennel par lequel il a renoncé au péché. Comprenons donc une bonne fois ce que nous devons à Dieu, et tenons y fermement, parce qu'il y va de nos plus grands intérêts.

Par les *pompes de satan*, on entend les maximes et les vanités du monde. Les *maximes du monde* sont certaines règles, certains principes d'après lesquels on se conduit dans le monde, et qui sont entièrement opposés aux règles de conduite qui nous sont tracées dans l'Évangile, et aux lois que nous a imposées Jésus-Christ, notre adorable maître. Telles sont les maximes suivantes, et autres semblables : “ Il faut se divertir pendant qu'on est jeune ; heureux ceux qui vivent au sein des plaisirs ! heureux ceux qui sont riches et honorés dans le monde ! C'est une folie que de se gêner ou de se contraindre ; il faut vivre comme le monde et ne point se distinguer des autres ; c'est une lâcheté que de ne point se venger....”

Nous avons renoncé, dans notre baptême, à suivre ces maximes, par ce qu'elles sont opposées à celles de l'Evangile : "Heureux ceux qui pleurent ; heureux les pauvres ; vous serez heureux, lorsqu'à mon sujet, dit Jésus-Christ, les hommes vous chargeront d'opprobres, vous persécuteront, et diront de vous toute sorte de mal contre la vérité ; malheur à vous, riches, parce que vous avez votre consolation sur la terre ; faites pénitence ; châtiez votre corps et réduisez-le en servitude ; aimez vos ennemis ; faites du bien à ceux qui vous haïssent ; bénissez ceux qui vous maudissent, et priez pour ceux qui vous calomnient ; n'aimez point le monde, ni les choses du monde ; ayant de quoi vous nourrir et couvrir votre corps, soyez contents." Voilà quelques-unes des maximes que nous avons promis de suivre dans notre baptême ; elles sont opposées à celles du monde dont le démon est le prince, comme J.-C. est le Dieu de l'Evangile. Nous ne pouvons ni penser, ni parler, ni agir en conformité aux maximes de ce monde, sans violer les promesses de notre baptême.

Les *vanités du monde* sont tout ce qui, dans le monde, flatte la nature corrompue et éblouit les yeux, comme les excès et les superfluités dans l'usage des biens, dans les habits, les meubles, les parures, les jeux, les festins, les divertissements, les bals, les danses, les spectacles, qui servent à entretenir la vanité, le plaisir et la volupté dans les personnes du monde. L'Eglise a toujours condamné ces *vanités* comme étant opposées aux engagements du baptême, parce que le démon, à qui le chrétien a dit anathème, a trouvé le secret de régner dans le monde par ces moyens, et à engager par là les chrétiens dans toute sorte de désordres.

Si tous ceux, qui se laissent aller à quelqu'un de ces excès, transgressent les engagements du chrétien, comme on ne peut en disconvenir, combien donc sont rares les vrais chrétiens dans le monde ?

Les *œuvres de satan* sont toutes les pensées, toutes les paroles, toutes les actions et toutes les omissions qui peuvent déplaire à Dieu, et qui sont défendues par ses commandements et par ceux de son Eglise.

Maintenant, pères et mères, faites conclure à vos enfants, d'après ce que je viens de vous expliquer, qu'un chrétien étant revêtu de Jésus-Christ par le baptême, doit faire paraître de l'humilité et de la modestie en toutes choses, et user des choses de ce monde, comme n'en usant pas, c'est-

à-
vi
tir
de
pé
sot

qu
Ar
ur
acc

éc.
les
la
inc
en
sar
orc
m
sac
mé
pl
rer
bor
da
de
pa
en
bic
de

re.
cel
re
bai
la
Ch
un
der
nai
de
enf
ex.

à-dire, sans y mettre son cœur ni son affection. Que s'il veut vivre et mourir en chrétien, il ne doit pas seulement se distinguer des gens livrés aux passions du monde, par la pureté de sa foi et de sa conscience et par la fuite de toute sorte de péchés ; mais encore par la modestie de ses habits, par la sobriété, et par sa régularité exemplaire.

Le trait suivant convaincra vos enfants de la sainteté qu'exige la profession du chrétien. C'est un sauvage de notre Amérique qui va nous montrer ce dont on est capable, quand une fois on a compris la glorieuse qualité d'enfants de Dieu acquise par le baptême.

Un missionnaire de l'Amérique, en parcourant des régions écartées pour gagner des âmes à Jésus-Christ, s'arrêtait dans les principales bourgades ; souvent il trouvait des sauvages que la grâce lui amenait de vingt et trente lieues à la ronde ; il les instruisait, baptisait ceux qu'il croyait bien disposés, et passait ensuite dans d'autres contrées. Il se présenta un jour à lui un sauvage dont la ferveur lui parut avoir quelque chose d'extraordinaire ; dès que cet enfant des bois fut bien instruit des mystères de notre sainte religion et de ce qui regarde les sacrements, le missionnaire lui administra le baptême, et le fit même participer à la divine Eucharistie, qu'il reçut avec les plus vifs transports de l'amour et de la reconnaissance. L'heureux sauvage ne savait comment exprimer au missionnaire le bonheur qu'il lui avait procuré en le faisant chrétien. Cependant, le missionnaire fut obligé de s'éloigner de la peuplade où demeurait ce bon sauvage. Attaché, autant par amour que par reconnaissance, à celui qui lui avait procuré l'adoption des enfants de Dieu, ce fervent chrétien accompagne fort loin son bienfaiteur, et ne peut s'en séparer qu'en versant un torrent de larmes.

Il y avait un an que le missionnaire était parti, lorsqu'il revint dans le lieu où demeurait ce bon sauvage. Dès que celui-ci eût connaissance de l'arrivée du missionnaire qu'il regardait comme son père, il courut se jeter à ses pieds, qu'il baigna de nouvelles larmes. Il ne savait comment exprimer la joie qu'il avait de revoir celui qui l'avait engendré en Jésus-Christ. Bientôt il pria le saint prêtre de lui accorder encore une fois le bonheur qu'il lui avait fait goûter l'année précédente. De quel bonheur parlez-vous, demande le missionnaire ? Ah ! mon père, pouvez-vous l'ignorer ? Du bonheur de recevoir en moi le corps de mon Dieu. . . . Volontiers, mon enfant, mais auparavant il faudra vous confesser. Avez-vous examiné votre conscience ?— Mon père, je l'examine tous les

jours, ainsi que vous me l'avez recommandé, l'année dernière. — Dans ce cas, mettez-vous à genoux, déclarez-moi les fautes dans lesquelles vous avez pu tomber depuis votre baptême. — Quelles fautes, mon père, reprit le sauvage alarmé ? — Les fautes graves que vous avez commises contre les commandements de Dieu et de l'Eglise. — Les fautes graves, répond ce fervent chrétien tout étonné ! Est-ce qu'on peut encore offenser Dieu, quand on a été baptisé, et surtout quand on a communié ? Est-ce qu'il y aurait quelque part des chrétiens capables d'une telle ingratitude ? En disant ces mots, il fondait en larmes, et le missionnaire pleurait de son côté, en bénissant Dieu de s'être préparé, jusque dans les forêts de l'Amérique, de tels adorateurs, qu'on peut appeler des adorateurs en esprit et en vérité.... Le missionnaire se crut heureux de faire approcher de la table sainte, sans confession, cette âme courageuse et fidèle....

Jésus-Christ a dit que les Ninivites s'élevaient en jugement contre la génération à laquelle il parlait, et la condamneraient ; le sauvage, cet homme des forêts, qui ne peut soupçonner qu'il y ait quelque part des personnes capables de pousser l'ingratitude jusqu'à offenser Dieu mortellement, après avoir été baptisées et avoir communié, et qui s'étonne qu'on lui demande de confesser les fautes graves qu'il a pu commettre pendant le cours d'une année : cet homme sans éducation, s'élèvera contre les hommes civilisés, contre nous, catholiques, qui nous faisons un jeu des redoutables promesses de notre baptême, et dont toute la vie se passe à nous relever et à retomber, en passant du péché à la pénitence et de la pénitence au péché !

CHAPITRE VI.

Les parents doivent prier pour leurs petits enfants.

DANS le temps que vos enfants sont encore trop jeunes pour prier eux-mêmes, ayez soin de faire sur eux le signe de la croix, au moins le soir et le matin, et de demander à Dieu de les bénir, et d'en faire des enfants selon son cœur. N'oubliez jamais de les recommander souvent à la Sainte Vierge, la suppliant de leur obtenir de conserver intacte la précieuse innocence de leur baptême. Vous ne sauriez croire combien de bénédictions vous attireriez sur eux, de la part de cette

divine mère, si vous lui consacriez vos enfants dès leur plus tendre enfance.

Ste. Thérèse nous fait connaître ce que lui valut de s'être consacrée à la Sainte Vierge. " J'étais encore fort jeune, " dit-elle, " lorsque ma mère mourut. Toute fondante en larmes, j'allai me prosterner devant une image de la Sainte Vierge, que je suppliai de vouloir bien me tenir lieu de mère. Cette action, faite avec une confiance enfantine, me parut dans la suite une des plus précieuses de ma vie. Je n'ai jamais douté que l'intercession de cette puissante protectrice n'ait été le canal des grâces sans nombre dont le ciel m'a comblée, surtout dans le temps où je courus risque de perdre mon innocence et l'amour de mes devoirs. "

Ste. Thérèse est au ciel, parce qu'un enfant de Marie ne saurait périr. Qui vous empêcherait, vous surtout, mères chrétiennes, d'agir comme ces femmes dévotes envers celle qui est le refuge et l'asile ouvert à tous les besoins, et qui, dès qu'elles sont capables d'aller à l'église, après leurs maladies, s'y rendent avec leurs petits enfants pour les offrir à Jésus dans le saint sacrement, afin qu'il les bénisse, et ensuite les consacrent à la Sainte Vierge. Puis, regardant leurs enfants comme appartenant à cette divine mère, et ne se considérant plus elles-mêmes que comme les servantes de cette grande Reine du Ciel et de la terre, elles en prennent un soin mêlé de respect et de dévouement religieux qui leur rendent infiniment moins pénibles les insomnies et les mille autres misères qui sont devenues le partage des pauvres mères depuis la prévarication de la première femme. Elles ne se plaignent plus alors de leurs fatigues, parce qu'elles ont la confiance que Marie les présentera à son Fils, non plus comme les fatigues d'une mère humaine se dévouant pour son enfant plutôt par inclination naturelle que par des motifs surnaturels, mais comme des soins donnés à des enfants de sa propre mère.

D'ailleurs, soyez convaincus, pères et mères, que si vous voulez que vos enfants, en grandissant, deviennent dociles, pieux et respectueux envers vous, ils ont besoin d'autre chose que de vos soins, de votre zèle, et même de votre piété pour les former aux vertus de leur âge. Ce qu'il leur faut, ainsi qu'à vous, c'est l'aide du ciel. Par conséquent, intéressez le ciel pour eux et pour vous. Priez donc Dieu et la Sainte Vierge de vous aider, et de bénir vos soins. Vous avez toute sorte de motifs pour vous animer dans votre prière. Dieu vous a confié ces enfants ; il vous demande de les conduire au ciel ; il connaît que par vous-mêmes vous êtes incapables de remplir

cette grande mission ; et puis, il aime tendrement vos enfants, parce qu'ils sont devenus, par le baptême, ses enfants et les co-héritiers de Jésus-Christ. Il vous destine donc des secours puissants et proportionnés à votre redoutable charge. Mais avec Dieu, il faut demander pour avoir. On lui demande par la prière : priez donc.

Vous savez, par expérience que cette semence que vous déposez dans la terre, chaque printemps, pour en retirer de la nourriture pour vous et pour votre famille, ne parviendrait jamais à maturité, si Dieu ne la faisait croître et mûrir, par la fraîcheur bienfaisante des pluies qu'il fait tomber du ciel, et par la chaleur vivifiante du soleil qu'il a placé au firmament. Comment, après cela, former un enfant à la vertu, sans le secours de Dieu, si on ne peut, sans son aide, faire croître et mûrir un seul épi de blé !

Soir et matin, quand vous avez le bonheur de communier, chaque fois que vous entendez la sainte messe, priez pour vos enfants. Ne vous laissez jamais d'implorer le secours de Dieu, vous en avez un besoin indispensable ; car " si Dieu ne bâtit une " maison, " dit le prophète, " c'est en vain que des ouvriers " travailleront à la construire ; " de même si Dieu ne forme lui-même vos enfants à la piété, à l'obéissance et aux autres vertus, tous vos soins seront inutiles. Mais à force de demander au ciel de les bénir, de vous aider à les bien élever, de les préserver de tout péché, de les rendre bons et vertueux, d'en faire des enfants selon son cœur, vous aurez des enfants de bénédictions.

Je vous conseille, mère chrétienne, de réciter souvent la prière suivante pour demander à Dieu le secours dont vous avez besoin.

PRIÈRE

D'UNE MÈRE POUR SES PETITS ENFANTS.

" A genoux au pied de votre trône, ô mon Dieu, je viens
" vous supplier de m'aider, par votre grâce, à élever chrétiennement les petits enfants que vous m'avez confiés. Incapable par moi-même de m'acquitter comme il convient des devoirs de la redoutable charge que vous m'avez imposée en me donnant ces enfants, pauvre mère ! j'ose vous dire du profond de mon cœur : Seigneur, les âmes de ces petits enfants vous appartiennent ; vous les avez confiées à ma garde, et voilà que vous m'obligez de vous les rendre un jour aussi pures qu'elles m'ont été remises après leur

“ baptême. Quelle responsabilité pèse ainsi sur ma conscience ! A cette vue, je tremble de manquer à la vigilance et aux soins que je dois prendre pour les conserver dans l’innocence. Et puis, ô mon Dieu, il y a tant de périls pour eux sur cette terre qu’ils viennent habiter !

“ Ignorante, faible, imparfaite et sans lumières pour discerner ce qui leur serait nuisible, que deviendront mes petits enfants, ô mon Dieu, si vous ne m’instruisez vous-même, si vous ne fortifiez ma faiblesse par votre puissance et si vous ne m’éclairez de vos lumières !

“ O mon Dieu, ayez donc pitié de la pauvre mère et de ceux que vous l’avez chargée de conduire au ciel !

“ Donnez à mes petits enfants un esprit docile aux enseignements de votre sainte loi, et aidez-moi à connaître les mauvais penchan’s que recèlerait leur cœur et à les en arracher par de salutaires corrections ; aidez-moi à les éloigner de tous les dangers qui mettraient leur innocence en péril ; aidez-moi à graver profondément, dans leurs jeunes cœurs, votre sainte crainte et l’horreur du péché ; aidez-moi, vous le Dieu de sainteté, aidez-moi à pratiquer moi-même toutes les vertus dont je dois leur donner l’exemple ; aidez-moi à en faire des enfants selon votre cœur, doux, humbles, chastes, dociles et remplis d’amour pour vous, leur Dieu et leur père ; enfin, aidez-moi puissamment à les diriger dans le chemin du ciel, et donnez-moi d’avoir un jour le bonheur de les présenter purs et saints au pied du tribunal du Souverain Juge des vivants et des morts, et de les voir recevant de sa main divine la couronne de la vie éternelle !

“ O Marie ! vous êtes mère aussi, vous, et vous connaissez ce qu’il me faut pour m’acquitter, comme une bonne mère, de mes redoutables et nombreux devoirs. Demandez à votre divin fils les secours dont j’ai besoin, et daignez unir votre prière à la mienne afin que, par votre intercession, j’obtienne l’effet de mes demandes auprès de celui qui a fait de vous le modèle de toutes les mères chrétiennes.—
“ Ainsi-soit-il. ”

CHAPITRE VII.

Faire prier les petits enfants.

La prière étant le moyen établi par Dieu pour obtenir les secours dont nous avons besoin afin de mener une vie chrétienne, comme je l'ai dit dans le chapitre précédent, les parents doivent concevoir une haute idée de l'obligation qu'ils ont d'accoutumer leurs enfants à bien prier. Je dis, *bien prier* : parce que, selon St. Liguori, la différence entre ceux qui seront sauvés et ceux qui seront damnés, consistera principalement en ce que ceux-là auront bien prié, au lieu que ceux-ci auront prié sans attention, ou n'auront point prié. Or, comme on suivra ordinairement dans le cours de la vie, même jusque dans la vieillesse, le chemin qu'on aura pris dans la jeunesse, selon la parole de l'Esprit-Saint, il faut en conclure : 1^o que celui qu'on a accoutumé à mal prier, dans sa jeunesse, priera ordinairement mal dans sa vieillesse ; 2^o que celui qu'on n'a pas fait prier dans son bas âge, ne priera pas quand il sera vieux ; 3^o enfin que celui à qui on a montré à prier avec piété dans son enfance, priera bien le reste de sa vie.

Malheureusement, un assez grand nombre de mères de famille, à qui la charge de faire prier les petits enfants tombe en partage, oubliant ou ne comprenant pas l'importance de s'en acquitter avec constance et fidélité, ou la négligent, ou s'en acquittent fort mal. Delà, tant de mauvais chrétiens, ou du moins de ces hommes qui ne sont pas des scélérats, parce qu'ils sont nés sans penchants à le devenir, mais qui n'ont aucune vertu chrétienne, et qui ne sauront jamais adorer Dieu en esprit et en vérité.

Plusieurs mères, pour excuser leur négligence à faire prier leurs petits enfants, donnent pour raison qu'elles n'en ont pas le temps, accablées qu'elles sont par les soins du ménage. Elles n'oseraient jamais donner un semblable prétexte en justification d'une omission aussi essentielle à leur devoir de mères chrétiennes, si elles réfléchissaient un peu que leur première et leur plus importante obligation est d'avoir soin de l'âme de leurs enfants. Le devoir de la prière, qui intéresse si grandement le salut éternel de leur famille, doit donc aussi trouver sa place parmi les soins temporels qu'elles donnent à cette même famille. Dans tous les cas, il vaudrait mieux négliger certains détails de ménage, que de négliger de faire réciter les prières aux petits enfants.

ca
m.
cc
ge
au
Re
qu
et
Qu
D:
ce
sa
da
lui
pri
c'e
cet
être
hât
il n
F
vai
Por
I
qui
com
mer
pare
d'ej
enf.
peti
du
ces
N
recu
tion
l'éc
atter
penc
R
la lé
adres

Le très-grand nombre des mères de famille se feraient un cas de conscience de ne pas faire prier leurs petits enfants ; mais elles s'acquittent de ce devoir de manière à leur faire comprendre que la prière n'est autre chose que prononcer, à genoux, certaines formules, certains mots vuides de sens, et auxquels l'esprit et le cœur ne doivent pas prendre part. Regardez cette mère qui marche dans sa maison, qui travaille, qui parle à celui-ci ou à celui-là, qui gronde, crie ou dispute, et qui, malgré tout cela, fait répéter certains mots à quelqu'un. Que fait-elle ? Voulez-vous le savoir ?... Elle fait prier Dieu à son petit enfant ! Portez maintenant vos regards sur ce petit garçon, que voilà à genoux, répétant les paroles de sa mère qu'il suit des yeux ; qui rit ou badine et se tient dans une posture tout-à-fait contraire à l'action qu'on prétend lui faire faire : ce petit enfant fait ce que sa mère croit être une prière. L'auriez-vous jamais imaginé, vous qui savez ce que c'est que prier ! Aussi, ne soyons pas surpris si nous voyons cette intéressante petite créature, pour qui la prière devrait être ce qu'elle est pour les anges, dont il a l'innocence, se hâter de finir cet exercice qui le fatigue, l'ennuie, et auquel il n'attache aucune importance quelconque.

Pauvre mère ! Pensez-vous que Dieu a prêté l'oreille à ces vaines paroles que vient de prononcer votre cher petit enfant ? Pouvez-vous jamais croire qu'un tel *manège* soit une prière ?

Les mères chrétiennes s'y prennent autrement, pour s'acquitter de cette importante obligation. Assises, le visage composé et empreint d'un saint et religieux recueillement ; je n'ai pas besoin de vous expliquer qu'elles se préparent à faire une importante action, vous le comprenez déjà : elles vont faire réciter les prières chrétiennes à leurs enfants, c'est-à-dire, qu'elles vont faire parler de faibles et petites créatures humaines au Tout-puissant, au grand Dieu du ciel et de la terre. Aussi, toute autre occupation a-t-elle cessé pour celle-ci, qui les surpasse toutes en importance.

Ne demandez point à une mère chrétienne, pourquoi ce recueillement, cette espèce de solennité, lorsqu'il est question pour elle de faire prier son enfant. Elle a compris l'étonnante bonté de Dieu qui daigne prêter une oreille attentive aux paroles que lui adresse un petit enfant ! Cette pensée la pénètre d'admiration.

Regardez maintenant cette petite fille, l'air recueilli malgré la légèreté de son âge, à genoux, les mains jointes, les yeux élevés au ciel, la voix tremblante et émue de respect, en adressant sa prière à Dieu ! Pensez-vous que les sons articulés

par cette faible voix ne pénètrent pas, à travers les nuages, jusqu'au trône de Dieu ? Chère petite, comme le bon Dieu t'aime et te bénit quand tu pries comme un ange ! Peut-il te refuser ce que tu lui demanderas ? Jamais ! tu as tous les trésors du ciel à ta disposition.

Oui, la touchante et naïve prière de cette petite enfant touche sensiblement le cœur de celui qui, pendant sa vie mortelle, aimait à s'entourer de ces innocentes créatures, qu'il a proposées à tous les hommes, comme les modèles qu'il leur fallait imiter pour aller au ciel ! Si elle a si bien prié, n'en soyons pas surpris. Avant qu'elle ait commencé cette angélique prière, sa bonne et vertueuse mère lui avait expliqué, par des paroles pieuses et pénétrantes, comme les bonnes mères en savent toujours dire, la grande chose que c'est de parler à Dieu, et la bonté de ce même Dieu qui va écouter la prière de la petite fille. Elle lui avait fait comprendre, par des mots dont son enfant a l'intelligence, l'importance de ce qu'elle allait demander au bon Dieu. Encore une fois, ne soyons pas surpris : ce sont les sentiments de la mère qui ont passé dans le cœur de son enfant. La mère a été pénétrée de respect, pendant cette sainte action ; son enfant a partagé ses sentiments. Cette mère sait prier ; son enfant le sait aussi, ou le saura bientôt.

Tous les enfants prieront, comme cette petite fille, quand toutes les mères feront et seront comme elles.

J'oserais présenter aux mères chrétiennes, la prière suivante pour ceux de leurs enfants qui sont encore trop jeunes pour apprendre les prières prescrites par l'Eglise :

PRIÈRE D'UN PETIT ENFANT.

“ O mon Dieu, qui êtes en haut, dans le ciel, écoutez la prière d'un de vos petits enfants de la terre. Je vous donne mon cœur et mon âme ; je veux toujours vous craindre et vous aimer, afin d'aller avec vous quand je serai parti de la terre. Conservez la santé de mon bon papa et de ma bonne maman, que vous avez chargés de prendre soin de moi ; bénissez mes frères et mes sœurs ; faites du bien à tout le monde ; accordez-moi la grâce de ne jamais perdre l'innocence de mon baptême, de ne jamais désobéir à mes parents, d'éloigner de moi tout ce qui serait capable de me faire pécher.
“ Bonne Sainte Vierge, prenez-moi pour un de vos enfants, et préservez-moi de tout péché.—Ainsi-soit-il. ”

fe
c'e
su'

pc
vit
ay
pri
tai
un
écr
ce
fav
la s

I
vaie
une
don
aus
les
aver
enfi
l'ea
véri
l'esp
près
et r.

Il

puic

en le

bien

l'att.

tous

les f

ceux

qui e

prie

perd

Pc

seror

de l'

presc

Pour faire comprendre à vos enfants combien les prières ferventes sont agréables à Dieu, et que prier sans attention, c'est se rendre indigne d'en être écouté, racontez-leur le trait suivant.

Un jour que des religieux s'étaient réunis dans leur église pour y réciter leurs prières, un d'entre eux, éclairé de Dieu, vit, derrière chaque religieux, un ange se tenant debout et ayant dans sa main du papier et une plume pour écrire. La prière commença ; et voilà que les anges, placés derrière certains religieux, écrivaient chaque mot de leurs prières, les uns en lettres d'or, d'autres en lettres d'argent ; quelques-uns écrivaient avec de l'encre, et d'autres avec de l'eau. Un certain nombre d'anges n'écrivaient pas. Le bon religieux, favorisé de cette étonnante vision, n'en pouvant comprendre la signification, en demanda à Dieu l'intelligence.

Dieu lui fit connaître que les religieux dont les anges écrivaient les prières en lettres d'or, étaient ceux qui priaient avec une grande ferveur et un admirable amour de Dieu ; que ceux dont les prières étaient écrites en lettres d'argent, priaient aussi avec beaucoup de ferveur, mais avec moins d'amour que les précédents ; que ceux dont les anges écrivaient les prières avec de l'encre, priaient avec attention, mais sans ferveur ; enfin que ceux dont les prières n'étaient écrites qu'avec de l'eau, qui ne laisse aucune trace sur le papier, récitaient à la vérité les paroles de leurs prières, mais sans attention et l'esprit occupé de toute autre chose. Quant aux religieux, près desquels les anges n'écrivaient pas, ils étaient endormis et ne récitaient aucune prière.

Il faut que la prière fervente soit bien agréable à Dieu, puisqu'il commande à ses anges d'en écrire toutes les paroles en lettres d'or ou d'argent ! Qui ne ferait tous ses efforts pour bien prier, quand il se rappellera cette pensée : si je prie avec l'attention et la piété convenables, les anges vont recueillir tous les mots que je vais prononcer de bouche et de cœur, pour les présenter à Dieu ! Au contraire, quelle instruction, pour ceux qui prient sans attention, dans la conduite de ces anges qui écrivent avec de l'eau ! N'est-ce pas leur dire que leurs prières ne leur servent de rien, et que prier ainsi, c'est au moins perdre son temps et ne rien obtenir de Dieu.

Pour vous, mères chrétiennes, comment pensez-vous que seront écrites les prières de vos petits enfants ? Sera-ce avec de l'or, de l'argent, de l'encre, ou de l'eau... ? Cela dépendra presque toujours de vous.

CHAPITRE VIII.

Il faut connaître les bonnes et les mauvaises inclinations des enfants.

DIEU, en vous donnant des enfants, ne vous oblige pas seulement à les nourrir et à les vêtir, mais surtout à les former au bien. Cette tâche ne serait pas aussi difficile qu'elle l'est, si vous ne deviez trouver, dans les âmes de vos enfants, aucun penchant vicieux et contraire aux vertus que vous devez former en eux. Mais comme depuis le jour où Adam a mangé du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, ces deux choses, si opposées entre elles, se trouvent toujours jointes et mêlées dans la nature humaine ; vous trouverez, dans l'âme de chacun de vos enfants, le bien et le mal réunis et comme incarnés avec eux. Cependant, la parabole évangélique de la semence nous apprend que celle qui tomba ou le long du chemin, ou dans des endroits pierreux, ou enfin dans les épines, figures des diverses passions de l'humanité, fut ou mangée par les oiseaux du ciel, ou brûlée par les feux du soleil, ou étouffée par les épines, et ne rapporta rien à celui qui l'avait semée. La même parabole nous fait connaître que les grains de la semence, qui tombèrent dans la bonne terre, rapportèrent l'un cent, l'autre soixante, l'autre trente.

Selon l'explication qu'en a donnée notre divin Sauveur, cette parabole signifie que la parole de Dieu, et par conséquent les bons conseils et les bons avis, ne sauraient profiter à celui qui n'est pas disposé à les recevoir. On n'est pas disposé à recevoir de bons conseils et à en profiter pour devenir bon, quand on est dominé par ses passions. Il faut donc, ou que le cœur en soit délivré ou que du moins il soit résolu de travailler pour que cette parole sainte, tombant dans un cœur bon et même très-bon, comme nous enseigne l'Évangile, porte des fruits pour la vie éternelle.

Une comparaison familière va vous faire encore mieux comprendre ce que vous devez faire, pour préparer vos enfants à recevoir la semence des vertus que vous devez déposer dans leurs cœurs. Comment s'y prennent les femmes de nos campagnes pour avoir des légumes ? Elles commencent toujours par préparer le terrain dans lequel elles veulent semer leurs graines. Elles en ôtent les pierres et en arrachent les racines des mauvaises plantes. Dès que les semences, qu'elles y ont déposées, seront levées, vous les verrez les sarcler en ar-

rachant, avec précaution, toutes les mauvaises herbes qui paraîtront. Si vous leur demandiez pourquoi elles en agissent ainsi, leur réponse serait parfaitement raisonnable. Elles vous diraient qu'avant de semer, il faut d'abord préparer la terre et en ôter tout ce qui pourrait nuire à la semence qu'on veut y mettre, et qu'après qu'elle est levée, il ne faut pas laisser croître les mauvaises herbes avec les bonnes, parce que celles-là étoufferaient celles-ci. A merveille ! comportez-vous de la même manière envers vos enfants, pères et mères, et vous en ferez des hommes vertueux, après avoir ôté de leurs cœurs les penchants vicieux dont ils ont hérité de la nature corrompue.

Pour opérer cette séparation du bien et du mal, réunis dans l'âme de chacun de vos enfants, comme je vous l'ai déjà dit, il vous faut connaître leurs bonnes et leurs mauvaises inclinations : étude difficile, mais absolument nécessaire, si vous voulez réussir à bien élever vos enfants. Commencez d'abord par démêler ce qu'il y a de bon dans le cœur de chacun d'eux, ensuite appliquez-vous à en connaître les penchants déréglés. Dès que vous aurez acquis ces connaissances, vous serez grandement avancés dans l'œuvre importante de l'éducation chrétienne de votre famille.

Pour connaître les mauvaises inclinations de vos enfants, n'attendez pas qu'ils soient grands et soient devenus raisonnables : vous n'y réussiriez pas pour un grand nombre, surtout avec les caractères hypocrites et dissimulés, qui trouveraient moyen de vous tromper. Supposant même que vous pussiez parvenir à les connaître après bien des observations, il serait, peut-être, trop tard pour les en corriger, parce que leurs mauvais penchants seraient trop forts et trop enracinés dans leurs cœurs ; semblables à ces arbres qu'on a laissés grandir, et dont les racines se sont enfoncées profondément dans la terre, on ne peut plus les arracher. Les inclinations mauvaises deviennent, avec le temps, comme une seconde nature ; et malgré les plus grands efforts pour en triompher, dans un âge avancé, on en ressent toujours les atteintes, et bien souvent on y succombe.

Le temps convenable pour commencer cet examen, c'est lorsqu'un enfant parle assez bien pour dire ce qu'il est et ce qu'il pense. Alors il est ordinairement sans artifice, sans déguisement et d'une admirable naïveté. Dieu le veut ainsi, afin que les parents puissent aisément connaître quelle conduite ils doivent tenir à son égard. Dans cette disposition, il fera aussi facilement et sans plus de façon, un bon

et un mauvais compliment ; il dira, sans gêne, tout ce qui lui passera par la tête ; il mettra son âme à nu devant vos yeux. Mais, pour cela, ne le gênez point, ne le grondez pas, ne l'épouvantez pas : vous l'empêcheriez de vous dire ce qu'il est. Soyez d'une douceur et d'une bonté parfaites envers lui. Donnez-lui la liberté de dire tout ce qu'il pense. Cependant ne l'approuvez pas, quand ses paroles seront mauvaises, ne riez point de ses malices ; cette conduite serait dangereuse. Il sera nécessaire de le contredire quelquefois pour connaître s'il tient à ce qu'il dit, afin de juger si ce qu'il veut est l'effet d'une inclination qui vient de sa nature, ou bien si ce n'est qu'une idée qui lui est passée par la tête. Refusez-lui aussi de temps en temps les choses qu'il paraît désirer beaucoup ; cette opposition vous fera connaître s'il est entêté ou non. Examinez comment il se comporte avec ses autres petits frères ou petites sœurs. Faites semblant de ne pas remarquer ce qu'il dit ou ce qu'il fait, afin de ne point le gêner ; mais écoutez et voyez.

Gardez-vous de prononcer trop vite sur les bonnes ou les mauvaises inclinations de votre enfant. Prenez votre temps, le sage Salomon vous avertissant que : *qui va trop vite, tombera*, c'est-à-dire, se trompera. Ce ne sera peut-être qu'après des observations continuées pendant plusieurs années, que vous pourrez juger avec certitude que votre enfant a tel bon ou tel mauvais penchant.

Ne soyez jamais du nombre de ces pères et de ces mères qui ne veulent pas laisser jouer leurs petits enfants, et qui se persuadent qu'ils sont bons parce qu'à force de crier contre eux, ou de les battre, on est parvenu à les rendre *sages*, c'est-à-dire, à les faire tenir assis toute une journée comme des hommes de quarante ans. C'est le moyen de fausser leur naturel, de les rendre dissimulés, et de ne jamais les bien connaître. N'imitiez jamais la conduite de tels parents. Laissez vos petits enfants se récréer, jouer, courir et s'amuser innocemment. Leur santé le demande, et leur âge leur en fait un besoin. Sans cet exercice corporel, ils feraient des hommes sans force, sans vigueur et sans énergie. Une des raisons pour lesquelles les enfants de nos campagnes ont beaucoup plus de santé que ceux des villes, vient de la gêne où l'on tient ceux-ci, ce qui leur donne l'air de personnes âgées dans le temps où ils ne sont encore que dans l'adolescence. Mais ce bruit, ces cris, ces courses vous cassent la tête ! Je le crois bien. Cependant, prenez patience, car c'est une des misères de votre état. Imitiez la conduite de St. Philippe de Néri

U.
ter
lui
mo
"
"
loi
en
tar
pas
ent
en
dé-
il
pot
néc
ne
tel
vic
per
cha
san.
enf
bie
U
de
vou
en
nat
mé
aus.
"
de l
" q
tel.
V
sant
incl
que
colé
enté

Un seigneur de Rome, qui allait souvent lui rendre visite, entendit un jour les jeunes geus, que le saint réunissait chez lui, faire un tel bruit, qu'il ne pût s'empêcher de lui en témoigner son mécontentement. " Comment, lui dit-il, pouvez-vous supporter ce tumulte ? " " Pourvu qu'ils n'offensent pas Dieu, " lui répondit en riant le vénérable vieillard, " je leur permettrais de me fendre du bois sur le dos. "

Je ne vous conseille pas de pousser la condescendance aussi loin que cet aimable saint ; mais, au moins, donnez à vos enfants certains moments, pendant la journée, pour faire leur *tapage*. Ayez seulement l'œil sur eux pour qu'ils ne se fassent pas de mal, ou n'*offensent pas Dieu*, comme dit St. Philippe ; ensuite faites tout finir, quand ils auront suffisamment joué.

Après vous avoir indiqué de quelle manière il vous faut agir envers vos petits enfants, pour leur donner la liberté de dévoiler à vos yeux leurs bonnes ou mauvaises inclinations, il me reste à vous faire connaître les signes auxquels vous pourrez les discerner. Mais avant d'entrer dans les détails nécessaires à cette connaissance, je dois vous prévenir qu'il ne m'est pas possible, sans dépasser les limites d'un ouvrage tel que celui-ci, de vous indiquer tous les signes des germes vicieux que pourrait receler le cœur de vos enfants. Les penchans du cœur humain étant aussi différens, dans chaque homme, que le sont les traits du visage, on peut dire, sans crainte de se tromper, qu'on ne saurait trouver deux enfants qui aient précisément les mêmes inclinations pour le bien ou pour le mal.

Une chose vous aidera à les connaître, c'est la connaissance de vous-mêmes. Examinez quels penchans vous avez, et vous vous tromperez rarement, en supposant que vos enfants en ont de semblables. Car c'est une loi assez générale de la nature, que les enfants ressemblent à leurs pères et à leurs mères, non-seulement par les traits extérieurs du visage, mais aussi par les inclinations intérieures bonnes ou mauvaises. " Ne louez aucun homme avant sa mort, " dit l'auteur du livre de l'Écclésiastique, " car on connaît un homme par les enfants qu'il laisse après lui. " De là vient le proverbe si connu : *tel père tel fils ; telle mère telle fille.*

Vous devez donc espérer que si vous êtes doux, compatissans, bienfaisans, chastes et honnêtes, vos enfants auront des inclinations pour ces bonnes qualités, ou du moins pour quelques-unes d'elles. Mais si, au contraire, vous êtes livrés à la colère, vos enfants auront le germe de ce vice ; si vous êtes entêtés, opiniâtres, voleurs, ivrognes, débauchés, vains et or-

gueilleux, vos malheureux enfants auront probablement tôt ou tard les mêmes mauvais penchants. L'exemple suivant, qui est peut-être unique dans les excès révoltants qu'il présente, n'en est pas moins la confirmation de cette célèbre parole de Salvien : *On hérite des mauvais penchants de ses parents*, ou comme s'exprime M. Audin : les vices d'un père sont de la nature des maladies organiques qui se transmettent avec le sang. (Hist. de Henry VIII.)

Une famille de républicains s'était fixée à Nantes pendant la révolution. Le plus grand plaisir de la femme était d'aller passer ses matinées sur la place où l'on égorgait les royalistes. Elle trouvait un grand attrait dans les apprêts du supplice ; elle aimait à insulter aux victimes jusque sur l'échafaud ; mais ce qui la faisait hurler d'une joie infernale, c'était le dernier cri que poussaient les suppliciés. Dans cet instant, elle se levait, ses yeux brillaient comme ceux du tigre qui va boire du sang, elle trépidait de délire, en criant : *mort, mort aux royalistes !* Cette femme était enceinte. Elle mit au monde une fille, ou plutôt un monstre. Cette enfant était hideuse comme l'âme de sa mère ; elle était horrible comme un démon. Imbécile, elle ne pouvait rien apprendre ; elle ne savait que le cri des mourants ; elle l'avait appris dès le sein de sa mère, et une effrayante manie le lui faisait répéter à chaque instant du jour. Quand ses parents rassemblent leurs amis pour se livrer à la joie, cette malheureuse est là, toujours là, poussant le cri horrible de sa détestable mère : *mort ! mort !* A table, le jour, la nuit, ses parents sont condamnés à l'entendre. C'est en vain que, pour étouffer ce mot horrible, ils la battent et la maltraitent. Pour éviter leurs coups, elle n'ose fuir dehors, elle connaît l'horreur qu'elle inspire. Alors elle passe ses journées, cachée dans quelque coin obscur, et lorsqu'arrive la nuit, elle sort de la maison de ses parents. Après avoir erré quelque temps, elle va s'asseoir sur les ruines d'un calvaire. Pour se distraire, elle chante ; sa voix, lugubre et pleine d'une incroyable mélancolie, retentit au milieu du silence de la nuit ; elle chante le chant de sa mère : *mort ! du sang ! il faut du sang !*

La conclusion de cet exemple, pris entre mille, est celle-ci : on hérite ordinairement des mauvais penchants de sa mère. Delà cette sentence qu'on ne devrait jamais oublier : *on suce le vice ou la vertu avec le lait de sa mère.*

Quelles tristes et douloureuses réflexions ne devraient donc pas faire des pères et des mères dont la jeunesse a été pleine de débordements, et qui n'ont jamais travaillé à détruire leurs

mauvais penchants ; qui voient leurs vices passer à leurs enfants, et qui se trouvent dans la triste nécessité de les en punir ! Oh ! bienheureux ceux qui sont nés de parents honnêtes et vertueux, et qui ont reçu, avec la vie, les germes d'inclinations chastes et vertueuses !

Après cette remarque, qui servira à faire mieux comprendre ce qui me reste à vous dire, je dois vous indiquer les signes particuliers qui vous feront connaître les mauvais penchants de vos enfants. Vous donner les marques extérieures des mauvaises inclinations intérieures, sera vous faire toucher le mal comme avec la main.

Vos enfants auront quelques-uns des penchants dont je n'indiquerai que les traits les plus saillants, dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IX.

Signes extérieurs qui feront connaître les inclinations intérieures des enfants.

Il y a des caractères opiniâtres et colères ; des caractères cachés et dissimulés ; de mauvais caractères, et aussi des caractères ga.s et légers ; des caractères francs et ouverts ; des caractères sombres et mélancoliques ; des caractères doux et compatissants ; enfin des caractères bons et dociles.

1^o Voyez-vous ce petit enfant qui trépigne quand on lui refuse quelque chose ; qui ne veut céder à personne ; qui prétend toujours l'emporter sur les autres ; qui jette, à la tête de celui qui l'incommode, la première chose qui se présente sous sa main ; qui boude celui de qui il croit avoir reçu quelque déplaisir ; qui verse des larmes accompagnées de cris aigus, entrecoupés, déchirants ; qui, le lendemain d'une injure, en garde encore le souvenir ; qui ne peut rien supporter sans se fâcher ; qu'une mère ne saurait faire tenir en repos et contre lequel il lui faut crier sans cesse : c'est un enfant d'un caractère *opiniâtre et colère*.

2^o Voyez-vous encore cet autre petit garçon dont les yeux sont étincelants ; qui vous regarde fixement ; qui ne s'effraie de rien ; qui ne pleure qu'après avoir été longtemps gonflé ; dont les larmes sont accompagnées de quelque chose qui ressemble à des rugissements ; qui se moque de tout et qui affronte tout, même les corrections de ses parents ; qui nie hardiment ses fautes ; qui aime les jeux bruyants, les batailles,

et qui crie à tue-tête : cette petite créature peut devenir, en grandissant, un meurtrier ou un brigand par son caractère *hardi et effronté*.

3^o Examinez cette petite fille à la mine sournoise, qui donne une tape à son petit frère qu'elle berce ; qui lui pince les bras en lui disant de ne pas pleurer ; qui a l'œil au guet dans ce coin où elle mange une sucrerie qu'elle a volée ; qui fait pleurer sa petite sœur, et qui demande, à haute voix, ce qui la fait pleurer ; qui paraît un ange quand elle voit qu'on la regarde, et qui épie le moment de n'être aperçue de personne pour faire un mauvais coup ; qui flatte sa mère en sa présence, et se moque d'elle en arrière ; qui vient d'aller où sa maman lui a défendu, et qui lui soutient, sans rougir, qu'elle n'y a pas été ; qui feint de pleurer lorsque sa mère la corrige, et qui rit en dessous ; qui fait mille protestations d'amitié à une petite amie, et qui la méprise en arrière ; enfin qui a toute l'apparence d'un ange, et qui est un vrai démon : cette petite malheureuse a le germe du plus hideux des vices, l'hypocrisie, par son caractère *caché et dissimulé*.

4^o Avez-vous aperçu ce petit garçon que rien ne peut contenter ; qui demande une *beurrée*, et la jette par terre après en avoir pris une bouchée, et en redemande une autre ; qui bat ses petites sœurs, et rit aux éclats de les voir pleurer ; qui leur arrache des mains un joujou qu'elles aiment beaucoup, et le brise en se moquant de leurs larmes ; qui va donner un coup de poing à son petit frère qui ne lui fait aucun mal, et triomphe de l'avoir renversé par terre ; qui rit quand sa maman le gronde, et continue ses malices ; qui se fâche quand on le corrige, et dit avec menace qu'il fera encore ce pourquoi on l'a battu ; qui n'aime personne au monde, pas même sa malheureuse mère ; qui vole, et dit qu'il n'a pas volé ; qu'on ne peut apprivoiser ni par les corrections, ni par les douces paroles, ni par les présents, ni par les larmes ? Ce petit garçon est un monstre à face humaine, qui abreuvra ses parents de plus de chagrin qu'ils n'en pourront porter, s'ils ne viennent à bout de corriger son *mauvais caractère*.

5^o Les enfants d'un caractère *gai et léger* sont faciles à reconnaître. Ils sont toujours contents, de bonne humeur ; ils rient beaucoup, s'amuse facilement ; ils prennent un jeu, le laissent aisément, en reprennent un autre, qu'ils abandonnent un moment après. Ils aiment à courir, sauter et faire impatienter les autres ; leurs larmes finissent aisément ; ils rient un instant après et reprennent leurs amusements ; ils font peu de cas des réprimandes, et retombent facilement dans

les
mi
l'or
our
mc
pas
son
t
cor
avc
qui
l'es
plu.
pet
pet
dar
7
rit
enf
rie.
bre
fai
et
am
des
heu
viv
d'a
mé
idé
8
frèr
lui
ava
pur
et
les
d'un
don
sen
son
cau
ma
plu.

les fautes pour lesquelles on les a corrigés ; ils pleurent et font mille instances pour obtenir quelque chose, et une fois qu'ils l'ont obtenue, elle ne leur plaît plus ; ils commencent un petit ouvrage, s'y portent avec une ardeur extrême, le laissant à moitié fait, et en recommencent un autre qu'ils n'acheveront pas plus que le premier. Ces enfants *légers et inconstants* sont créés pour exercer la patience d'une mère.

6° Ce petit enfant qui dit tout ce qu'il pense ; qui subit la correction avec soumission et en convenant des fautes ; qui avoue ingénument le mal qu'il a fait, et en conçoit du chagrin ; qui ne se cache jamais pour faire ou dire ce qui lui vient à l'esprit ; qui fait un bon et un mauvais compliment sans plus de façon ; qui aime beaucoup ses petits frères et ses petites sœurs, et leur en donne des marques cordiales : ce petit enfant présente son âme, à sa maman, pour y lire comme dans un livre ouvert, par son caractère *franc et ouvert*.

7° Cette petite fille dont la figure est pâle et triste ; qui ne rit presque jamais ; qui n'aime pas à se trouver avec les autres enfants, ni à jouer avec eux ; qui pleure souvent et pour des riens, et dont les pleurs ont quelque chose de triste et de sombre ; à qui on ne peut faire un reproche, sans la contrister et faire couler ses larmes ; qui aime à être seule, dans un coin, et qui n'a pas même l'instinct de s'occuper de quelque amusement ; qui a l'air de se creuser la tête pour y trouver des sujets de se chagriner : cette petite fille est déjà malheureuse ; elle rendra malheureux ceux qui seront obligés de vivre avec elle, quoiqu'elle soit susceptible d'attachements d'autant plus profonds, qu'elle est plus concentrée en elle-même et moins répandue au dehors par sa disposition aux idées *sombres et mélancoliques*.

8° Ce bon petit enfant qui ne fait jamais de peine ni à ses frères ni à ses sœurs ; qui ne se fâche point quand quelqu'un lui fait des malices ; qui va embrasser sa petite sœur qui lui avait fait de la peine, et qui pleure parce que sa mère l'en a punie ; qui partage, de bon cœur, les bonbons qu'il a reçus, et n'en mange jamais sans en donner aux autres ; qui écoute les avis de sa mère, et demande pardon, les larmes aux yeux, d'une faute qu'il a commise et qu'il ne commettra plus ; qui donne une chose à laquelle il est beaucoup attaché, parce qu'il sent qu'il fera plaisir à quelqu'un ; qui aime tendrement son papa et sa maman, et ne craint rien tant que de leur causer de la peine ; qui va caresser, de ses petites mains, sa maman qui a du chagrin, et l'embrasse afin qu'elle n'en ait plus : ce charmant enfant peut dire comme Salomon : " Je

“ suis un enfant bien né, et j'ai reçu de Dieu une bonne âme ; ” car cet enfant a un caractère *bon et docile*.

9° Contemplez maintenant cette petite fille dont les traits doux et les yeux mélancoliques font connaître la bonté intérieure ; elle a abandonné tous ses jeux ; des larmes coulent de ses yeux, parce que sa petite sœur a du chagrin ; voyez-la auprès du berceau de son petit frère malade, inventant mille moyens d'adoucir sa douleur et de l'empêcher de pleurer. Ecoutez comme elle est éloquente pour obtenir quelques secours qu'elle court porter, avec un visage épanoui de bonheur, à ce pauvre vieillard appuyé sur un bâton avec lequel il a heurté à la porte pour se la faire ouvrir. Regardez-la, caressant sa mère et la priant de lui permettre de donner une de ses robes pour en couvrir la pauvre petite fille de la veuve, qu'elle a vue hier avec des haillons insuffisants pour la garantir des froids rigoureux de l'hiver. Voyez comme elle embrasse son petit frère qui lui a fait une malice et qui, par regret ou mauvaise humeur, ne veut plus la regarder ; comme elle prie sa maman de ne pas s'ennuyer de l'absence de son papa, en lui faisant espérer qu'il va arriver demain ; comme elle se dévoue pour soulager sa mère, en prenant soin de ses petits frères et en se multipliant pour lui épargner de la peine et des fatigues : cette admirable enfant sera un ange de *douceur et de miséricorde*, comme Dieu en envoie quelquefois à la terre, pour donner au monde égoïste et sans compassion une idée de la bonté de celui “ qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, “ et qui fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes, et dont “ le Fils bien-aimé a passé sur la terre en faisant du bien. ”

Avant de vous présenter la manière d'agir envers les enfants, dont je viens de vous faire connaître les divers caractères par les marques qui les distinguent, il est nécessaire de vous faire plusieurs observations générales que vous ne devrez point perdre de vue, si vous voulez réussir dans l'importante affaire de corriger les défauts de vos enfants.

su
ce
de
ti
te
p
“
A
ta
D
a
Sa
“
de
P
C
“
fe
d
pe
P
fi
sa
u
pe
si
e
la
sc
v
d
v

CHAPITRE X.

Observations générales sur la manière de s'y prendre pour corriger les défauts des enfants.

1° Ne vous découragez jamais, et ne désespérez pas du succès, malgré l'inutilité des peines que vous aurez prises pour corriger vos enfants de leurs mauvaises inclinations. Il y a des maladies tenaces qui ne disparaissent qu'après de longs traitements et des soins presque infinis. La persévérance en toute chose est couronnée du succès. Ainsi ne vous rebutez pas, comme vous dit Salomon : "corrigez votre enfant, et quoiqu'il ne corresponde pas aussitôt à vos soins, n'en désespérez pas." Souvenez-vous que la conversion de St. Augustin coûta trente années de prières et de douces exhortations à son admirable mère. Souvenez-vous encore que Dieu fera plus que vous, si, comme je vous l'ai déjà dit, vous avez soin de le prier sans cesse de bénir vos avis et vos soins. Sans le secours de Dieu, vous ne réussiriez jamais, car, "si le Seigneur ne garde une ville, c'est en vain que veillent ceux qui la gardent," dit le saint roi David.

2° Ne corrigez jamais un enfant lorsqu'il est en colère, ou de manière à le pousser à la colère. C'est la doctrine de l'apôtre St. Paul, dans le 3e chapitre de son Epître aux Colossiens : "Pères, n'irritez pas vos enfants, de peur qu'ils ne tombent dans l'abattement." La raison de cette défense est qu'une personne en colère n'est nullement dans la disposition où il faut être, pour profiter d'une correction, qui peut même alors lui devenir aussi funeste qu'elle le fut à l'enfant de cet homme de haute naissance qui, n'ayant qu'un fils unique, s'était retiré à la campagne, pour s'y consacrer sans distraction à son éducation. Cet enfant annonçait un esprit extraordinaire ; il avait une facilité étonnante pour apprendre ; il possédait une âme généreuse et sensible, et un caractère plein d'énergie. On ne remarquait en lui qu'un seul défaut ; il se laissait facilement aller à la colère.

Un jour il montra ce défaut, mais dans un degré si déraisonnable, que son père crut devoir employer des remèdes violents pour le corriger. Le père menace ; l'enfant, âgé de dix ans, résiste. On fait paraître deux hommes armés de verges, on n'obtient rien. Le père fait saisir l'enfant

qui pleurait et criait ; il ordonne de le frapper ; on obéit. Pendant qu'on le frappe, l'enfant devient pâle, cesse de crier, ses larmes s'arrêtent. Aux éclats de sa colère succède tout à coup un silence morne, une effrayante immobilité. On le regarde avec étonnement, on l'interroge, point de réponse ; sa figure décomposée n'offrait plus que l'expression du saisissement et l'empreinte de la stupidité ; par une révolution funeste et qui fait frémir, il venait de perdre toutes ses facultés mentales, et il ne les a jamais recouvrées ; *il est resté imbécile !*

3^o Je suis d'avis qu'il faut rarement frapper les enfants, et seulement lorsque tous les autres moyens de correction ont été employés sans succès, et alors même il ne faut les frapper qu'avec charité et modération. Ainsi je n'approuve point ces parents déraisonnables qui ont toujours le bras levé, et qui frappent sans cesse leurs enfants pour une chaise renversée, un vase d'eau répandu sur le plancher, une cuillerée de soupe jetée sur la nappe et autres bagatelles de ce genre. Une personne de bon sens comprendrait aisément que, ou l'enfant coupable de cette peccadille est encore trop jeune pour comprendre ce qu'il a fait, et dans ce cas pourquoi le frapper ? Ou il est déjà assez intelligent pour s'apercevoir qu'il a mal fait, et alors pourquoi ne pas se servir de la parole pour lui faire comprendre qu'il ne faut pas renverser les chaises, répandre l'eau sur le plancher ou jeter de la soupe sur la nappe ? N'est-ce pas une créature raisonnable que vous voulez former, pères et mères ? Ménagez donc vos coups pour les grandes fautes ; et soyez convaincus qu'un enfant s'accoutume aux coups, dont il ne tient pas plus compte que de ces milles criailleries de certaines mères. L'exemple suivant est de nature à vous corriger du défaut que je signale.

Un abbé se plaignait un jour, à St. Anselme, des enfants qu'on élevait dans son monastère. On les punit sans cesse, disait cet abbé, et ils en deviennent plus méchants. Et quand ils sont grands, lui demanda le saint, comment sont-ils ? Des idiots et des bêtes, répondit l'abbé. Voilà, reprit le saint, une belle manière d'élever des enfants ! elle les change en bêtes. Ne voyez-vous pas, ajouta le saint, qu'en frappant sans cesse les enfants, pour des bagatelles, ils ne sauraient vous aimer, ni avoir confiance en vous, qu'ils regardent comme un homme sans compassion et sans charité. Delà il arrive que leur cœur ne saurait s'ouvrir aux sentiments généreux, et que n'ayant pas été nourris dans la charité, ils regardent tout le monde de travers. Pour faire une belle figure d'une lame d'or ou d'argent, l'ouvrier se contente-t-il de frapper sans

ce
pu
av.
et

cor
me
vor
de
de
cor
vor
tier
cha
cor
la p
de:
vor
cha

le i
que
pur
nor
fait
ex
les
réa
dor
por
qua
dar
s'es
5
mê
det
dar
vor
bât
tion
vie
chr
l'ai
mo

cesse à grands coups de marteau ? Il ne doit s'en servir que pour abattre les grosses bosses ; il polira ensuite son ouvrage avec une lime. L'abbé se jeta aux genoux de St. Anselme, et promit d'être plus indulgent envers ses enfants.

4^e Quand vous avez promis à votre enfant de le punir, comme de lui retrancher quelque chose qu'il aime, de le faire mettre à genoux, de le priver d'une petite promenade que vous permettez à ceux de vos enfants dont vous êtes contents, de le priver de porter un habit qu'il aime beaucoup, ou enfin de le battre modérément, si la nécessité requiert cette correction : tenez inviolablement votre parole, à moins que votre enfant, par son repentir et sa douleur sincère, n'obtienne un pardon que vous devez lui accorder généreusement, chaque fois qu'il s'en montre digne. Dans ce cas, faites-lui connaître la raison qui vous empêche de mettre à exécution la promesse que vous lui aviez faite de le punir, comme vous devez ordinairement lui donner la raison du châtement que vous êtes obligés de lui infliger, tout en lui témoignant le chagrin que vous ressentez d'être forcés de le punir.

J'ai dit qu'il fallait toujours punir votre enfant quand vous le lui avez promis ; j'ajoute que vous devez être convaincus que rien ne gâte tant les enfants que de leur promettre des punitions qu'on ne réalise point. C'est le défaut d'un grand nombre de mères, surtout, qui ont sans cesse des menaces à faire à leurs enfants, et qui ne les mettent presque jamais à exécution. Que résulte-t-il d'une telle conduite ? C'est que les enfants s'accoutument à ces menaces qui ne sont jamais réalisées, et finissent par s'enhardir à faire le mal. Soyez donc sobres de menaces de châtement, et n'en faites jamais que pour des fautes qui en valent la peine ; mais encore une fois, quand vous avez engagé votre parole, n'y manquez jamais, que dans le cas où le repentir de votre enfant vous assurera qu'il s'est déjà puni lui-même par son regret.

5^e Comme en vous mariant vous êtes devenus deux dans une même chair, il faut que vous soyez deux dans une même âme, deux dans un même esprit, deux dans une même volonté et dans un même but, celui de bien élever les enfants que Dieu vous a confiés. Mais comme on ne viendrait jamais à bout de bâtir une maison, si de deux maçons employés à sa construction, l'un mettait une pierre, et l'autre l'ôtait ; ainsi vous ne viendrez jamais à bout de conduire à bonne fin l'éducation chrétienne de vos enfants, si l'un de vous deux détruit ce que l'autre fait. Il vous faut donc absolument vous accorder. La moindre division entre vous ruinerait tout. Convenez donc de

la conduite que vous tiendrez envers tous et chacun de vos enfants ; et que ni l'un ni l'autre ne s'en écarte, sans s'être entendu avec l'autre ; rien ne rendant les enfants indociles et irrespectueux envers leurs parents, comme l'opposition qu'ils remarquent dans leur conduite à leur égard, surtout si elle était de nature à soutenir des défauts que l'un des deux travaille à déraciner. La femme doit se souvenir que l'homme est le chef de la famille, et que lorsque son mari ne veut pas se rendre à son avis, c'est toujours à elle à céder devant les enfants.

J'excepte, de cette règle générale, le seul cas où un mari déraisonnable ou irréligieux voudra tenir et faire adopter à son épouse une conduite préjudiciable aux intérêts religieux de leur famille. Encore, dans ce cas extrême, la femme chrétienne ne doit-elle rien faire connaître aux enfants de l'opposition qu'elle est obligée d'avoir pour la volonté de son mari, et ne doit-elle adopter aucune manière d'agir, qu'après avoir pris l'avis de son curé.

6^e Appliquez-vous à former entre vos enfants les liens d'une douce union. Qu'ils apprennent à s'aimer les uns les autres, à se pardonner mutuellement leurs défauts, à se rendre service. Vous les préparerez ainsi à aimer leur prochain, à être indulgents envers leurs semblables et à se plaire à obliger les autres.

Mais pour réussir à former ces vertus dans le cœur de vos enfants, donnez-leur en l'exemple dans votre manière d'agir l'un envers l'autre. Ainsi, père et mère, soyez doux, aimables, complaisants l'un pour l'autre ; aimez-vous cordialement, comme vous le devez, et que vos enfants le sachent ; pardonnez-vous vos défauts et vos imperfections ; aimez à vous rendre service et à vous soulager mutuellement. Si jamais vous aviez quelque sujet de plainte l'un contre l'autre, ayez soin que vos enfants n'en aient point connaissance. Ne vous reprenez jamais en leur présence ; vous leur donneriez mauvais exemple.

On ne remarque peut-être pas assez la cause de l'union ou de la désunion entre les enfants d'une même famille. Pourquoi des frères et des sœurs, ne vivant plus ensemble, ont-ils toujours un singulier plaisir à se voir et à se rendre service ? Pourquoi d'autres ne se voient-ils jamais, une fois partis de la maison paternelle, et pourquoi n'aiment-ils jamais à se rendre service et sont-ils quelquefois en discorde ou en procès ? Les premiers ont eu pour père et pour mère deux personnes qui vivaient dans une douce union et

qui aimaient à s'obliger mutuellement ; les seconds ont eu le malheur d'avoir des parents qui ne s'aimaient pas et dont la désunion était, en présence de leur famille, la cause de discordes dont leurs enfants ont hérité.

7° Quand vous reprendrez vos enfants, et que vous essaieriez de leur faire comprendre le mal qu'ils ont commis en faisant telle ou telle action défendue, prenez garde de les mettre dans une fausse conscience. Quoique jeunes encore, et peut-être incapables de saisir toute la force des mots, *enfer* et *damnation*, en menacer vos enfants, pour des fautes légères, c'est les exposer, du moins plus tard, à commettre de vrais péchés mortels, par des transgressions qu'une conscience éclairée est loin de juger dignes de cet effroyable châtement. Prenons, pour exemple, le *mensonge*. Mentir n'est un péché mortel et par conséquent une action digne de la damnation, que lorsqu'on trompe en matière grave et importante, comme fait un jeune homme qui fréquente une maison dangereuse où ses parents lui ont défendu d'aller, et qui leur dit qu'il n'y va jamais.

Ne dites donc jamais à vos enfants que les menteurs iront dans l'*enfer*, parce que vous leur ferez conclure que s'ils mentent, même pour des bagatelles, ils commettront de grands péchés.

Comme j'ai raison de croire que vous n'êtes pas plus éclairés que St. Augustin, qui avoue n'avoir jamais pu distinguer les péchés mortels des péchés véniels, dans un grand nombre de cas, contentez-vous de dire à vos enfants que telle action est défendue par le bon Dieu ; qu'il n'aime point ceux qui la font ; que c'est péché. Ces manières de leur faire comprendre qu'une chose est défendue, seront toujours suffisantes pour détourner vos enfants de mal faire, sans fausser leur conscience.

8° N'ayez jamais de prédilection pour un enfant au préjudice des autres ; tenez toujours une conduite semblable envers chacun d'eux. Si vous avez puni votre petit garçon pour une faute qu'il a commise, punissez également sa petite sœur, aussi raisonnable que lui, qui vient de s'en rendre coupable. Si vous avez récompensé un de vos enfants, pour une bonne action, récompensez pareillement tous ceux qui feront la même bonne action. Gardez la même conduite jusque dans la manière d'habiller vos enfants. N'imitiez jamais la faiblesse du patriarche Jacob envers son fils Joseph, auquel il avait donné *une robe de différentes couleurs* pour le distinguer de ses autres frères, qu'il aimait

moins que cet enfant privilégié. Vous savez que cette conduite de Jacob excita la haine de ses autres enfants contre l'enfant chéri, les porta aux derniers excès contre leur frère, et empoisonna les jours du saint patriarche.

Les mères surtout doivent beaucoup se défier d'une tendresse aveugle, envers quelqu'un de leurs enfants, devenu leur idole, et auquel elles pardonnent tout. J'ai vu un assez grand nombre de ces *enfants gâtés* devenir de petits tyrans dans une famille, et leurs mères assez aveugles pour ne pas s'apercevoir de la conduite détestable de ces méchants enfants.

Il arrive ordinairement que les seules qualités extérieures d'un enfant deviennent l'occasion de cet amour désordonné d'une mère: Cette petite fille menteuse, méchante, hypocrite, et qui possède le détestable talent de cacher ses défauts, comme un démon, est la bien-aimée de sa mère. Elle est belle, voyez-vous ; et sa mère orgueilleuse en est fière. Les beaux habits, les faveurs, les distinctions, les caresses sont pour elle seule. Aux autres enfants, les haillons, les coups, les reproches de cette femme dont les yeux sont bouchés et le cœur sans vraie charité. Malheureuse mère ! vous paierez bien cher d'avoir flatté et épargné cette petite vipère, qui vous fera verser bien des pleurs, si vous allez jusqu'à la vieillesse, et si alors vous êtes contrainte d'en recevoir des secours !

9^o Si quelqu'un de vos enfants se distingue par sa piété et sa bonne conduite, aimez-le plus que les autres, si vous voulez ; mais ne faites entrevoir aux autres cette prédilection que pour les engager à devenir meilleurs, et jamais pour leur donner à entendre que vous ne les aimez pas autant que lui. J'ajoute, pour vous surtout, mère chrétienne, que votre cœur de mère devrait vous dire, que plus un de vos enfants est méchant ou vicieux, et plus vous devez lui témoigner d'amour et de compassion, afin de toucher son cœur et de le rendre meilleur. N'en agiriez-vous pas ainsi envers un enfant dont le corps serait couvert de plaies ? Votre cœur de mère pourrait-il le voir tant souffrir sans être ému de compassion ? Ne lui donneriez-vous pas tous vos soins, ne négligeriez-vous pas même les besoins moins pressants de vos autres enfants, pour pourvoir à ceux de ce malade ? Les vices de votre malheureux enfant, qui lui viennent peut-être de vous et de son père, ou que vous avez négligé de corriger quand il était jeune, seraient-ils donc moins dignes de votre compassion que les maladies de son corps ? Oh ! je vous en

supplie, ne le bannissez pas de votre cœur. Redoublez vos prières auprès de Dieu, et surtout auprès de la mère de miséricorde pour la conversion de ce cher enfant. Ne vous découragez pas, et souvenez-vous encore ici de Ste. Monique, que vous voyez redoubler ses prières et ses larmes, à mesure que son cher enfant s'enfonçait d'avantage dans l'erreur et dans le vice.

1° Généralement parlant, ne punissez jamais un enfant sans lui donner les motifs de la punition que vous lui infligez ; autrement cette punition deviendrait inutile à son amendement. Faites d'abord comprendre au coupable qu'il a commis une faute, et qu'il lui était aisé de ne la pas commettre. Témoignez-lui ensuite la douleur et le chagrin que vous éprouvez en pensant que votre cher enfant a fait de la peine au bon Jésus, qui est mort pour lui sur une croix ; qu'il a fait du mal à son âme, comme il s'était fait mal à la tête en tombant l'autre jour sur une pierre ; qu'il a souillé la robe blanche de son baptême comme il avait sali ses mains en tombant hier dans la boue ; que son ange-gardien a pleuré en voyant que le petit garçon, que le bon Dieu lui a confié pour le conduire au ciel avec lui, a été méchant, et qu'il sera obligé de le dire ce soir au bon Dieu, qui en sera fâché.

Insistez sur ces motifs, et autres semblables, jusqu'à ce que votre enfant ait compris qu'il s'est fait du mal à lui-même par cette mauvaise action, et que vous vous aperceviez qu'il en conçoit du chagrin.

Parvenus à ce résultat, qui est le moyen essentiel pour éloigner votre enfant de la faute dont il s'est rendu coupable, paraissez, à ses yeux, moins affligés, parce que vous trouvez en lui ce qu'il faut pour guérir la blessure qu'il a faite à son âme, je veux dire, l'amertume du repentir qui devient comme l'onguent qui doit fermer sa plaie.

Voyant donc le petit coupable pénétré de douleur, parlez-lui de la bonté de Dieu qui s'est laissé apaiser par le chagrin qu'il a vu dans son cœur. Dites-lui que Dieu l'aimera encore parce qu'il le voit bien résolu de ne plus retomber dans la même faute, et que vous-même, vous ne le punirez pas cette fois, parce que vous êtes bien persuadés qu'il ne fera jamais ce qu'il a promis au bon Dieu de ne plus faire.

S'il retombe dans la même faute, ne vous découragez pas. Rappelez-vous qu'après avoir *surclé* les carrés de votre jardin, les mauvaises herbes, que vous en aviez ôtées, reparaissent encore, et qu'il vous faut les arracher de nouveau. Le cœur

de votre enfant est peut-être susceptible de produire des vices, que le terrain dans lequel vous avez déposé vos graines, ne l'est de pousser des mauvaises herbes. Recommencez donc avec patience les mêmes considérations auprès du petit pécheur de rechute. Insistez plus fortement que la première fois sur le mal qu'il vient de faire à son âme, en rouvrant la plaie que Dieu avait guérie ; soyez et paraissez pénétrés d'une plus grande douleur que lors de la première faute. Ne le seriez-vous pas si votre enfant, après être guéri d'une maladie, y retombait une seconde fois ? S'il vous paraît repentant de son péché, et plus fortement décidé, qu'après la première chute, à ne plus retomber, pardonnez lui encore, mais ne lui rendez pas sitôt vos bonnes grâces. Paraissez vous défier un peu de cette seconde résolution, après l'avoir vu manquer à celle de l'autre jour, et faites-lui comprendre que vous ne serez joyeux que lorsqu'il aura donné des preuves solides d'un véritable changement.

S'il retombe une troisième fois, vous devez juger que le penchant qui le fait tomber dans la même faute, menace de prendre racine dans son cœur et de devenir une mauvaise habitude ; il n'y a plus à différer, il vous faut punir. Pour rendre le châtement plus propre à faire impression sur son cœur, dites-lui d'abord que vous avez bien peur que le bon Dieu ne soit fâché contre vous, pour ne l'avoir pas puni la dernière fois qu'il s'est rendu coupable de cette faute ; annoncez-lui ensuite, avec des paroles pleines de douleur, le châtement qu'il lui faudra subir pour guérir la plaie qu'il a faite à son âme. Cependant ne le punissez pas tout de suite ; laissez le châtement suspendu sur sa tête pendant une demi-journée, ou même un jour entier : cette conduite est propre à le faire réfléchir et à lui faire prendre une meilleure résolution de ne plus retomber.

Quand le temps fixé pour le châtement sera arrivé, mettez-le en pénitence, et répétez-lui combien il vous en a coûté d'en venir à cette extrémité, de punir votre petit enfant que vous aimez si tendrement ; et ajoutez que vous serez bien longtemps dans le chagrin, pour avoir été forcés de lui imposer cette pénitence.

Pendant que votre enfant sera en pénitence, demandez à Dieu de la lui rendre salutaire, et de lui faire concevoir une vraie douleur de sa faute.

11° En réfléchissant attentivement sur ce que je viens de vous dire, vous comprendrez qu'il ne faut pas attendre, pour

reprandre et corriger, que votre enfant ait commis plusieurs fois la même faute, ou qu'il en ait contracté l'habitude. Alors il deviendrait beaucoup plus difficile de la lui faire abandonner, qu'il ne l'était les premières fois qu'il y est tombé. Vous allez en convenir.

N'est-il pas vrai qu'on déracine très-facilement un petit arbre qui ne fait que sortir de terre, parce que ses racines sont peu grosses et peu enfoncées dans la terre ; mais qu'il devient très-difficile de l'arracher lorsqu'il est devenu grand, et que ses racines, en grossissant, se sont fortifiées et ont pénétré profondément dans la terre ? Il en est de même des mauvaises inclinations du cœur humain. Elles s'y fortifient, s'y enracinent et y adhèrent toujours plus fortement par la répétition des mêmes actes coupables, comme l'arbre se fixe plus fortement au sol avec le temps.

Ainsi le grand, et je dirais, le seul et l'unique moyen d'empêcher votre enfant de devenir vicieux ou incorrigible, c'est de vous appliquer à ôter de son cœur, par de *salutaires corrections*, les mauvais penchants qui y naissent, dès le moment que vous vous en apercevez.

Si vous manquez de suivre ce conseil, vous vous préparerez un travail bien difficile et qui, dans bien des cas, ne réussira que très-imparfaitement, surtout si vous attendez à corriger les défauts de vos enfants qu'ils soient parvenus à l'âge de dix ou douze ans, et même plus tard. Ne savez-vous pas qu'une plaie, qu'on a négligé de guérir, n'en devient que plus dangereuse et plus difficile à fermer ? N'est-il pas vrai que pour avoir négligé d'arracher cette plante de moultarde, dès qu'elle a paru dans son champ, ce cultivateur ne viendra à bout d'en purger sa terre qu'avec des peines infinies, maintenant qu'elle s'est multipliée ? C'est ce qui a fait dire à un poète païen, ce qu'un poète français a ainsi traduit :

“ Opposez-vous au mal avant qu'il s'enracine,

“ S'il séjourne, il rend vain l'art de la médecine.”

Le trait suivant confirmera les avis que je viens de vous donner :

Il est rapporté dans la vie des Pères du désert, qu'un ancien solitaire étant un jour interrogé par ses disciples sur la manière de combattre les passions, leur répondit par cette figure : il était alors dans un lieu planté de cyprès. Il commanda à l'un de ses disciples d'arracher un petit cyprès qu'il lui montra ; et le disciple l'arracha aussitôt, sans aucune peine, d'une seule main. Il lui en montra ensuite un autre

un peu plus grand, qu'il arracha aussi, mais avec un peu plus d'effort, et en y mettant les deux mains. Pour en arracher un troisième qui était plus fort, il fallut qu'un de ses compagnons lui aidât, et encore ne l'arrachèrent-ils qu'avec assez de difficulté. Enfin, l'ancien solitaire leur en marqua un qui était beaucoup plus gros. Tous les jeunes solitaires se mirent de concert à l'ouvrage, et ne purent jamais venir à bout de l'arracher. Alors le maître prenant occasion de les instruire : voilà, mes chers enfants, leur dit-il, comme il en est de nos passions ; au commencement, quand elles ne sont pas encore enracinées, il est facile de les arracher, pour peu qu'on prenne soin de les combattre et d'y résister ; mais lorsque, par une longue habitude, on leur a laissé pousser de profondes racines dans le cœur, il est très-difficile de les dominer et de les détruire. Travaillez donc de bonne heure à combattre et à vaincre des ennemis qui, dans la suite, vous causeraient de violents combats, et peut-être entraîneraient votre perte éternelle.

Quels justes reproches n'auraient donc pas droit de vous faire vos enfants devenus grands, lorsqu'ils se verraient obligés de combattre sans cesse de mauvaises inclinations qu'il vous eût été si facile de détruire, pendant qu'ils étaient jeunes, alors que ces mauvais penchants ne faisaient que de naître en eux.

12° Un puissant moyen, pour faire comprendre aux enfants que leur conduite morale, bonne ou mauvaise, est de la plus grande importance, et que vous y prenez un intérêt plus vif qu'à toutes les choses de la terre, serait d'agir de la manière suivante : Qu'un père, chaque fois qu'il revient de son travail ou de voyage, n'ait rien de plus pressé, en arrivant à sa maison, que de demander à sa femme, comment se sont comportés ses enfants pendant son absence. Ont-ils été bien obéissants à leur maman ; ont-ils eu quelque dispute ensemble ; ont-ils fait quelque chose qui ait pu offenser Dieu depuis son départ de la maison ? Que la mère ne déguise rien, mais plutôt qu'elle raconte franchement à son mari, de quelle manière les enfants se sont comportés. Que le père écoute attentivement et avec intérêt tout ce que lui dira son épouse ; qu'il s'afflige, en présence de toute la famille, de la conduite de ceux de ces enfants dont il apprend de mauvaises nouvelles, et qu'il leur en témoigne son mécontentement ; qu'il se réjouisse de la bonne conduite des autres, et qu'il leur en témoigne sa satisfaction. Si tous les enfants se sont bien comportés pendant son absence, qu'il paraisse fort joyeux, et témoigne le plaisir et le bonheur qu'il éprouve d'être de retour à sa maison. Si

au contraire, la mère a lieu de se plaindre de la conduite de tous ou de presque tous les enfants, surtout s'ils ont commis des fautes graves ; qu'il passe la soirée triste et chagrin, et qu'il exprime, aux méchants enfants, combien il se trouve malheureux de tant travailler pour de petits ingrats, qui ont fait de la peine au bon Dieu et à leur pauvre maman, tandis que celle-ci ne se donne aucun repos pour les empêcher de manquer des choses nécessaires.

Une semblable manière d'agir aurait pour résultat de soutenir l'autorité de la mère ; d'obliger les enfants de lui obéir et de la respecter ; de les engager à se bien conduire pendant l'absence de leur père, et enfin de leur faire comprendre que les intérêts de la terre ne sont pas d'une nature aussi importante que le soin, qu'on doit prendre, de mener une vie sage et chrétienne.

13^o Tenez vos petits enfants toujours occupés, parce que rien n'est aussi dangereux, sous tous les rapports, que l'oisiveté. Qu'ils jouent ou qu'ils fassent quelques petits ouvrages, selon leur capacité. On augure mal d'un enfant qui passe un temps considérable assis, rêveur, taciturne. Il deviendra ou un fainéant ou un libertin. Partagez donc le temps de vos enfants en amusements et en petits travaux, de manière que les jeux soient la récompense du travail et comme un délassement de l'application qu'ils y ont donnée. Par cette conduite, vos enfants s'accoutumeront à comprendre " qu'il faut gagner son pain à la sueur de son front, et que " celui qui ne veut pas travailler, *selon ses forces*, ne doit pas " manger. " Vous les préserverez, par cette sage conduite, de la dissipation occasionnée par des jeux continuels, dont l'effet est de rendre les enfants incapables de rien de sérieux, même dans les choses de leur salut.

14^o Il est d'une conséquence infinie, pour le bien de votre petite famille, que l'aîné de vos enfants soit bien formé et bien élevé. Sa conduite influant d'une manière surprenante sur celle de ceux qui le suivent ; les plus jeunes l'imiteront naturellement. Si, malheureusement, il était gâté, par un amour déraisonnable, comme cela n'arrive que trop souvent, que deviendraient les autres enfants ? Donnez donc tous vos soins à ce premier-né ; une fois dressé aux vertus de son âge, il vous aidera puissamment à dresser les autres, par ses bons exemples, et quelquefois même par ses bons conseils envers ses petits frères et ses petites sœurs. Car un bon enfant devient un apôtre dans sa famille, comme un mauvais enfant devient dangereux comme un démon, d'autant plus susceptible de

perdre les autres, qu'il les précède par son âge. Dans ce dernier cas, se réalise l'histoire *des pommes pourries*.

Un jardinier avait un enfant bien élevé qui eut le malheur de demeurer quelques jours avec un autre enfant plein de malice et de méchantes habitudes. Le père, qui veillait avec soin sur la conduite de son fils, s'aperçut bientôt de l'effet déplorable que cette société avait produit sur le caractère de son enfant. Pour instruire son fils, et tous ceux qui sont chargés d'élever des enfants ; voici ce qu'il fit. Il alla dans son jardin cueillir sept pommes : six étaient saines et admirablement belles : la septième était pourrie. Il les mit toutes ensemble dans une petite corbeille, et les offrit à son fils. L'enfant sauta de joie, mais apercevant la pomme pourrie : " Papa, dit-il, pourquoi cette pomme pourrie ? Elle gâtera les autres, si on la laisse avec elles. " " Au contraire, reprit le père, les autres la guériront. " Le père prit ensuite la corbeille, et la mit sous clef dans une armoire. Quelques jours après, il appela son fils, et l'invita à venir voir ses pommes ; trois commentaient déjà à se gâter. " Papa, dit l'enfant, je vous l'avais bien dit ; vous verrez qu'elles pourriront toutes. " " N'en croyez rien, mon fils, ajouta le père. " En disant ces mots, il replaça la corbeille dans l'armoire, et emporta la clef. Cinq jours s'étaient écoulés, lorsqu'il appela de nouveau son enfant. La corbeille reparut, mais hélas ! elle ne contenait plus que des pommes pourries.

Cette histoire aura toujours son application dans une famille dont l'aîné est mal élevé : il gâtera les autres enfants, comme cette *pomme pourrie* avait gâté les autres pommes.

15° Il est défendu, par la charité, d'épier, d'examiner et de mal interpréter la conduite du prochain. Cette règle ne s'applique pas aux parents à l'égard de leurs enfants. Non-seulement il leur est permis, mais même il leur est ordonné d'être défiants, de suivre pas à pas la conduite de leurs enfants, et d'examiner scrupuleusement tout ce qu'ils disent et tout ce qu'ils font. Chez eux, comme chez tous ceux qui sont chargés de la conduite des autres, cette manière d'agir devient une obligation de charité et de conscience, selon que Jésus-Christ l'ordonne par ces paroles : " Soyez prudents comme des serpents. "

Les parents, qui manquent à ce devoir de la vigilance sur leurs enfants, deviennent comme les statues dont parle le prophète David : " Elles ont des yeux, et elles ne voient point ; elles ont des oreilles, et elles n'entendent pas. " Alors les enfants font ce qu'ils veulent, et trompent leurs in-

soucieux parents, qui n'ouvrent les yeux et ne s'aperçoivent des défauts de leurs enfants, que lorsqu'ils sont parvenus aux derniers excès et qu'il n'est plus temps d'y porter remède.

16° C'est une petitesse d'esprit et un orgueil mal placé, que de vous tenir pour offensés quand quelqu'un vous fait connaître une faute qu'un de vos enfants a commise. Au lieu de lui témoigner du mécontentement, témoignez-lui, au contraire, votre reconnaissance. Vous fâchez-vous contre celui qui vient vous avertir que vos animaux sont passés dans le clos ensemencé, ou qu'une de vos bêtes est tombée dans un fossé, ou que le feu prend à votre grange ? Ne lui témoignez-vous pas, au contraire, toute votre reconnaissance pour cet avertissement qui vous met en état d'empêcher votre grain d'être mangé, votre animal de périr et votre grange de devenir la proie des flammes ? Pourquoi donc vous irriter, garder même du ressentiment contre celui qui vous fait connaître que votre enfant est tombé dans une faute ? Cet avertissement ne doit-il pas vous intéresser beaucoup plus sensiblement que si l'on vous annonçait la chute d'un vil animal ? Si celui qui vous avertit, pour vous empêcher d'essuyer un malheur temporel, vous donne une preuve de son amitié ; cet autre qui donne le moyen de préserver votre enfant du malheur de devenir vicieux ou de se perdre, ne vous en donne-t-il pas une preuve beaucoup plus grande ? Pourquoi donc remercier le premier, et dire des paroles offensantes au second. Qui peut comprendre une telle conduite ! N'ai-je pas même vu des parents, assez peu sages, pour se mettre de mauvaise humeur contre leur curé, parce qu'il les avertissait de l'inconduite de leur enfants, comme il y est obligé ! Peut-on imaginer rien d'aussi déraisonnable qu'une telle conduite !

Quand même il arriverait que la personne qui vous avertit des fautes de vos enfants eût été mal informée, et que, par erreur, elle les accusât sans sujet auprès de ses parents ; ne devriez-vous pas lui être reconnaissants, alors même qu'elle avertit mal à propos ? Dans ce cas, tenez-lui compte de la bonne volonté qu'elle avait de vous rendre service. Par une conduite contraire, vous gagnerez qu'on ne vous avertisse jamais des fautes commises par vos enfants, hors votre présence. Il arrivera alors, ce qui arrive toujours en pareil cas, c'est que, pour le malheur de vos enfants, vous serez les derniers à apprendre leur mauvaise conduite, ou que vous ne la connaîtrez que lorsqu'il n'y aura plus moyen de sauver leur réputation.

17° Pour nous engager à bien vivre, Dieu nous promet

pas seulement des châtimens et des récompenses dans une autre vie, mais il commence à nous en donner un avant-goût dès la vie présente, par la paix et la consolation qu'il répand dans l'âme de ceux qui le servent fidèlement, et par les remords et les chagrins qu'il envoie dans le cœur de ceux qui transgressent sa sainte loi. Il nous détourne ainsi du mal par l'amertume qu'il répand sur le péché, et nous porte au bien par les saintes joies qui accompagnent la pratique de la vertu. Imiter cette conduite envers vos enfans. De même que Dieu ne tonne pas toujours, vous ne devez ni punir, ni gronder, ni châtier, ni reprendre sans cesse ; vous décourageriez vos enfans. Sachez donc aussi leur faire plaisir et leur donner des récompenses.

Il vous faut, cependant, en ceci comme en tout le reste, agir avec patience et discrétion. Si les récompenses étaient trop multipliées, elles ne seraient plus que des choses ordinaires qui ne feraient bientôt plus d'impression sur le cœur de vos enfans ; si, au contraire, elles étaient données trop rarement, elles deviendraient trop difficiles à gagner, et vos enfans trouveraient trop pénible de faire ce qui pourrait leur mériter. Prenez donc pour règle générale d'en donner, à un enfant, chaque fois qu'il se sera distingué par quelque bonne action, ou qu'il aura remporté sur lui-même une victoire considérable ; comme celle d'avoir pardonné ou enduré patiemment une chose qui lui déplaisait beaucoup. Donnez des récompenses ordinaires ou extraordinaires, suivant le mérite ou l'importance de l'action louable qu'ils ont faite. Une grande récompense consistera à leur accorder une chose qui doit leur causer un grand plaisir ; une récompense ordinaire sera de leur accorder quelque chose qu'ils n'aiment pas autant.

Une autre chose à laquelle il vous faut faire attention, en récompensant ainsi vos enfans, c'est d'être bien attentifs à ne pas donner à quelqu'un d'eux, comme récompense d'une bonne action ou des efforts faits pour triompher d'un mauvais penchant, quelque chose qui serait propre à favoriser un autre mauvais penchant ; comme cela aurait lieu si vous donniez des friandises à un gourmand ; un bel habit à une petite fille portée à la *fi rté* ; une place de distinction à un orgueilleux ; une promenade, accompagnée de beaucoup de dissipation, à quelqu'un qui en a déjà trop. Alors vous joueriez à *qui gagne, perd* ; ce qui ne serait avantageux ni à vous, ni à vos enfans, puisque pour guérir une plaie, vous en feriez une autre. Votre conduite serait semblable à celle d'une personne qui,

après avoir eu bien de la peine à ôter des taches de boue d'un habit, irait le jeter dans de l'eau grasse.

18° Sans négliger vos autres enfants, appliquez-vous surtout à bien former vos petites filles. Rien n'est plus nécessaire au bien général de la société. Les femmes sauvent ou perdent le monde, suivant qu'elles sont bonnes ou mauvaises.

Il vous sera facile de vous convaincre de ce que je vous dis, pour peu que vous fassiez attention à l'empire qu'a toujours une mère de famille sur ses enfants, soit pour le bien, soit pour le mal. On pourrait donc dire, sans crainte de se tromper, que, pendant tout le cours de leur vie, les hommes sont presque toujours tels qu'ils sont sortis des mains de leurs mères.

Appliquez-vous donc avec le plus grand soin, mères chrétiennes, à graver profondément, dans l'âme de vos petites filles, toutes les qualités religieuses et sociales qu'elles devront elles-mêmes, un jour, faire passer dans le cœur de leurs propres enfants.

Ces vertus et ces qualités sont surtout la pudeur, la franchise, l'honnêteté, l'esprit de dévouement et de sacrifice, le mépris pour le luxe et les frivoles avantages que procurent la beauté et les vaines parures, l'éloignement des louanges et des flatteries, et ce renoncement à elles-mêmes, cette abnégation qui les rendent propres aux fonctions qu'elles sont appelées à remplir à l'égard d'un mari et d'une famille.

Vous leur rendriez un mauvais service, ainsi qu'à la société, si vous étiez assez peu sages, pour laisser croître en elles l'amour insensé de leurs propres personnes et de ce monde perfide, amour qui leur ferait sacrifier leur jeunesse à des choses qui les rendraient nuisibles aux autres, ou leur prépareraient à elles-même un avenir de mécomptes et de remords.

Je ne saurais approuver que vous fassiez donner à vos filles une éducation qui aurait pour résultat de ne leur mettre dans la tête que des connaissances propres à les rendre pédantes et orgueilleuses. La science propre d'une femme est celle de la religion qui, certes ! est assez belle et assez étendue pour occuper une jeune fille longtemps, utilement et même agréablement.

N'oubliez donc jamais, mères de famille, que la fin de l'éducation maternelle étant de déposer, dans le cœur des enfants, la belle et salubre morale de la religion, vous devez en être vous-mêmes parfaitement instruites, et même en avoir goûté les douceurs et les charmes, en la pratiquant afin de pouvoir non-seulement la faire connaître, mais

surtout la faire aimer à vos enfants et leur en rendre la pratique douce et consolante.

Ayez soin que vos filles ne lisent aucun livre, de nature à leur gêner l'esprit ou à leur corrompre le cœur. Notre malheureux siècle est inondé d'un déluge de romans immoraux ou licencieux, publiés sous toutes les formes, et portant souvent en tête les titres les plus propres à faire croire qu'ils ne renferment rien que d'édifiant. Que les mères chrétiennes y fassent une sérieuse attention : *Une jeune fille est perdue, si elle lit des romans immoraux ou licencieux.*

19° Rien, à mon avis, ne serait plus avantageux à de petits enfants, que la manière d'agir d'une bonne mère qui, tous les matins, rappellerait à ses enfants, à la fin de leurs prières, les fautes dont ils se sont rendus coupables le jour précédent, et leur ferait prendre la résolution de ne pas les commettre dans le cours de la journée présente. Elle rendrait encore plus efficaces les résolutions du matin, si pendant la journée, elle les leur rappelait de temps en temps, et leur donnait en même temps quelques paroles d'encouragement pour les engager à ne pas y manquer. Enfin elle compléterait cette œuvre éminemment salutaire et avantageuse à la bonne conduite de ses enfants, si, à la fin de leurs prières du soir, elle leur faisait rendre compte de l'emploi de leur journée ; elle leur rappelait le bien et le mal qu'ils ont faits, l'infidélité surtout à leurs bonnes résolutions du matin, s'ils y avaient manqué ; et finissait par leur faire demander pardon à Dieu des fautes, et le remercier des bonnes actions de la journée et prendre la résolution de continuer à bien faire, ou de devenir meilleurs.

Recommençant chaque jour cette même manière d'agir, cette vertueuse mère verrait bientôt un changement notable dans la conduite de ses enfants. Car ce tribunal maternel où le petit enfant viendrait dévoiler son âme, en rendant compte du bien et du mal qu'il a faits pendant la journée ; la louange ou le blâme modérés et charitables qui accompagneraient ce compte-rendu ; la comparaison que pourrait faire une mère sage entre le bien et le mal de chaque jour ; les progrès en mieux ou en pire qu'elle ferait remarquer à chacun de ses enfants ; le repentir et la résolution de se corriger, renouvelés deux fois, chaque jour, le soir et le matin ; la joie ou le chagrin exprimés par un cœur de mère et déposés dans celui de ses enfants ; en un mot tous ces soins que des enfants verraient apporter à leur conduite religieuse, auraient le plus heureux résultat pour les corriger de leurs mauvais penchants et les former aux vertus chrétiennes.

far
cor
Il
Or
odi
pèr
ces
Par
la b
des
peti
renc
des
parc
cont
A
de r
diff
vou
char

Moy

JE
pratic
par
sour
nimi
since
misé
la pe
de la
il fau
Vo
vous
pierre
boure
son p

Je le dis donc, avec une entière assurance : heureuse la famille envers laquelle on agirait de la sorte !!

20^e — A part bien d'autres vices, notre malheureux siècle a comme caractère distinctif, le vice abominable de l'*ingratitude*. Il suffit d'avoir des yeux et des oreilles pour s'en convaincre. Or l'ingratitude, comme l'orgueil dont elle est la fille, est odieuse à Dieu et aux âmes bien nées. Prenez donc garde, pères et mères, que vos enfants n'augmentent le nombre de ces hommes *ingrats et sans affection* dont parle l'apôtre St. Paul. Pour les détourner de ce vice et leur rendre familière la belle vertu de la reconnaissance, accoutumez vos enfants, dès leur plus tendre enfance, à être reconnaissants pour les petits présents qu'on leur fera et les petits services qu'on leur rendra. Parlez-leur souvent de cette aimable vertu comme d'une des plus propres à leur mériter l'estime de leurs semblables, parce qu'elle est la marque d'un enfant bien élevé, comme au contraire l'ingratitude est le signe d'un mauvais cœur.

Après vous avoir tracé ces règles générales, que je vous prie de nouveau de ne jamais perdre de vue, j'aborde la grande et difficile tâche de vous suggérer les moyens particuliers que vous devez employer pour corriger chacun des mauvais penchans de vos enfants.

CHAPITRE XI.

Moyens particuliers qu'il faut employer pour corriger les mauvaises inclinations des enfants.

Je vous prie de remarquer que les vices se corrigent par la pratique des vertus qui leur sont opposées ; comme la colère, par la douceur ; l'orgueil, par l'humilité ; l'opiniâtreté, par la soumission ; l'emportement, par la modération ; la pusillanimité, par la fermeté ; l'hypocrisie, par la franchise et la sincérité ; la dureté et la vengeance, par la compassion et la miséricorde ; la légèreté et l'inconstance, par l'application et la persévérance. De manière que si votre enfant a le penchant de la colère, il faut le rendre doux ; s'il a celui de l'orgueil, il faut le rendre humble, et ainsi du reste.

Voilà votre tâche. C'est une terre en bois de bout, dont il vous faut abattre les arbres, arracher les souches, ôter les pierres, et qu'il vous faut ensuite environner de clôtures, labourer et ensemercer pour qu'elle puisse donner du profit à son maître,

Je ne vous le dissimule pas : c'est une tâche grande et difficile et qui demande, de votre part, une vigilance, des soins, une application de tous les jours et même de tous les instants. Malgré cela, il vous faut l'entreprendre courageusement, et la conduire à bonne fin avec l'aide de la prière, du secours de Dieu et des moyens que je viens de vous donner dans le chapitre précédent, et de ceux que je vais vous suggérer.

Si après avoir employé tous les moyens possibles pour corriger un enfant ; vous ne pouvez réussir, ne vous laissez pas aller au chagrin, souvenez-vous que Judas s'est perdu en la compagnie du Sauveur du monde ; et que St. Paul nous apprend que votre devoir consiste seulement à planter et à arroser avec soin, et que Dieu fera tout fructifier selon la manière et dans le temps qu'il voudra.

1° Moyens pour corriger la *colère*. Quand votre petit enfant sera revenu de sa *colère*, faites-lui remarquer combien est méchant ce vilain vieux chien qui est toujours fâché, et auquel on ne peut toucher sans qu'il morde. Montrez-lui ce détestable chat qui vient de déchirer, avec ses griffes, le visage de la petite fille qui jouait avec lui, sans intention de lui faire du mal. Faites ensuite la comparaison entre lui et ce chien, et montrez-lui combien il est plus détestable qu'eux, quand il se fâche ; puisque ces animaux ne savent ce qu'ils font, et qu'ils ignorent que la *colère* est un vilain défaut. Donnez, en sa présence, des éloges à ce bon petit enfant qu'il connaît, qui endure avec patience ses petits frères, qui ne se fâche pas, quand on lui refuse quelque chose, mais qui est toujours de bonne humeur et que tout le monde aime et chérit, parcequ'il est toujours content ; au lieu que lui, le petit méchant, est haï et détesté de tout le monde, et que même aucun enfant ne veut jouer avec lui, parce qu'il est toujours en *colère*.

S'il n'y avait aucun danger d'augmenter sa *colère*, ce serait un excellent moyen, pour lui inspirer de l'horreur pour ce vice, que celui de le mettre devant un miroir, quand il se laisse aller à cette passion, et de lui faire remarquer combien il devient laid et affreux quand il se fâche. S'il avait occasion de voir quelqu'un en *colère*, faites-le lui considérer, et ne manquez pas de lui faire remarquer combien ce vice rend un homme hideux ; il n'est plus maître de lui-même ; il ne respecte plus personne ; son sang bouillonne dans ses veines ; son visage est pâle comme celui d'un mort, ou rouge comme un tison enflammé ; ses yeux sont étincelants, ses dents serrées, ses membres tremblants, sa voix rauque, ses paroles

confuses et sans suite, sa bouche écumante, sa respiration entrecoupée; les sacres, les malédictions, les blasphèmes s'échappent de ses lèvres tremblantes, son cœur bat violemment et semble vouloir s'échapper de sa poitrine.... Cet homme n'a-t-il pas la ressemblance d'un vilain démon? Ou plutôt, ne ressemble-t-il pas à une bête féroce?

Demandez à votre petit enfant, s'il aimerait à devenir hideux comme cet homme qu'il vient de voir, ou dont vous venez de lui faire le portrait; et quelle que soit sa réponse, dites-lui qu'un jour il ressemblera à cette bête féroce, s'il ne travaille pas avec courage à se corriger.

Elevant ensuite, à mesure qu'il grandira, vos leçons à des considérations plus dignes d'un chrétien; parlez-lui sans cesse de la douceur du Sauveur du monde, devenu notre modèle en se faisant homme, et à qui on donne des soufflets, sur le visage duquel on jette de sales crachats, qu'on bat avec des verges, dont on déchire la tête avec des pointes d'épines, dont on perce les pieds et les mains avec de grands clous, et qui endure tous ces mauvais traitements avec une douceur et une patience inaltérables. Faites-lui ensuite comprendre qu'il faut qu'il devienne doux comme Jésus, s'il veut être aimé de Dieu et des hommes.

Témoignez-lui votre satisfaction chaque fois qu'il aura remporté quelque petite victoire sur son mauvais penchant. Encouragez-le en lui donnant l'espérance que bientôt il ne se fâchera plus, qu'alors il sera content et que vous l'aimerez de tout votre cœur.

Punissez-le de temps en temps, surtout quand la colère aura éclaté; mais attendez toujours que son emportement soit passé, et qu'il soit devenu tranquille. Prenez encore garde de le châtier d'une manière brusque et emportée; vous risqueriez de tout gâter. Au contraire, que le châtiment que vous lui infligez soit toujours modéré; accompagnez-le de douces paroles tendant à lui faire espérer que ce sera pour la dernière fois que vous aurez le chagrin de vous voir forcés de le punir.

Si votre enfant, malgré son caractère porté à la colère, possède un cœur sensible, comme c'est presque toujours le cas chez ceux qui ont ce penchant, soyez assurés que vous viendrez promptement à bout de le rendre doux et aimable, en lui continuant vos soins accompagnés de la prière.

Les exemples suivants, rapportés surtout après de grands excès de colère, pourraient faire une salutaire impression sur l'esprit et le cœur de votre cher enfant.

Un homme du monde, que la passion de la colère avait mis hors de lui-même, vint un jour trouver St. François de Sales. Dans la fureur qui le transportait, il vomit contre lui tout ce que la colère, la violence, l'emportement et la haine peuvent inspirer : menaces, injures, imprécations, mépris, outrages, tout fut mis en jeu. Qui peut retenir son indignation contre un tel homme ? Oh ! que la colère est un vice odieux et déraisonnable ! Que fit St. François de Sales pour punir ce forcené ? Il agit comme doit agir tout homme qui se dit disciple d'un Dieu mort sur une croix, en pardonnant à ses bourreaux. Il laissa vomir à ce misérable tout le venin et toute la rage dont il était rempli, sans faire paraître la moindre émotion ; et après ce déluge d'injures, il lui répondit par ces admirables paroles : " Monsieur, je veux que vous sachiez que, quand vous m'auriez arraché un œil, je vous regarderais encore de l'autre aussi affectueusement que le meilleur ami que j'aie au monde. "

Dans une autre occasion, un homme de condition lui fit demander une place pour quelqu'un qui l'intéressait. Le saint ne crut pas pouvoir l'accorder en conscience. Celui qui la sollicitait, vint s'en plaindre au saint ; et, dans sa colère, le traita de la manière la plus indigne et la plus outrageante. Voilà bien encore l'odieuse colère qui pousse un homme à outrager quelqu'un qui lui refuse une chose que sa conscience ne permet pas d'accorder ! Qui n'aurait horreur de cette détestable passion, et qui ne ferait les plus grands efforts pour s'en corriger !

St. François de Sales ne répondit pas un mot à toutes les injures qu'il lui dit, et le laissa partir sans manifester la moindre impatience. Son frère, qui se trouvait présent, lui demanda comment il avait pu faire pour supporter un tel outrage, sans témoigner son mécontentement. Le saint lui répondit : Voulez-vous que je vous parle sincèrement ? Non-seulement dans cette occasion, mais dans bien d'autres, je sens la colère bouillonner dans mon cerveau, comme l'eau dans un pot sur le feu ; *mais j'ai fait un pacte avec ma langue pour qu'elle ne prononce jamais une seule parole, quand je ressens de la colère dans mon cœur.*

Conseillez à votre enfant, et faites-lui mettre en pratique cet admirable moyen dont se servait St. François de Sales pour ne pas se laisser aller aux emportements de la colère : *Ne jamais parler quand il aura le cœur ému de colère.* Cette salutaire pratique le rendra bien vite imitateur de la patience du saint évêque de Genève.

20
prem
ses p
l'enfe
Je
chant
lieu
mobil
tous
ou m
désob
savar
Por
de sa
et de
ce co
terre
raiso-
corps
aux
anima
ment
coup,
elle
le liv
de ba
encor.
Rér
faire
a plus
exige
tous c
venir
fait.
mépr
point
lez-lu
préfé
rappo
de be
écreate
beaut
struct
Eté

2^o Un orgueilleux est fait à la ressemblance du démon, le premier des orgueilleux, que Dieu a humilié en lui ôtant ses privilèges et le jetant hideux dans le noir cachot de l'enfer.

Je ne prétends parler ici que d'un enfant, en qui ce penchant se révèle avec des caractères prononcés, et donnant lieu de craindre que l'orgueil ne devienne par la suite le mobile de toutes ses actions ; car il n'est que trop réel que tous les enfants d'Adam naissent avec une inclination plus ou moins forte vers ce vice, depuis que leur premier père a désobéi à Dieu avec la folle espérance de devenir grand et savant comme son créateur.

Pour corriger votre petite fille orgueilleuse, qui est fière de sa beauté, de sa bonne mine, de son esprit, de ses talents et des autres dons que Dieu lui a prêtés ; expliquez lui que ce corps, qu'elle aime tant, est formé d'une partie de la même terre qu'elle foule, chaque jour, sous ses pieds ; qu'à part la raison, elle est inférieure à la plupart des animaux dont le corps et les organes ont des qualités physiques supérieures aux siennes ; que cette petite fleur des champs, que les animaux foulent sous leurs pieds, est beaucoup plus richement habillée qu'elle ne le sera jamais ; qu'une maladie, un coup, une blessure, la *picote* peut défigurer ce visage dont elle se montre idolâtre, et que bientôt peut-être la mort le livrera à la pâture des vers. Montrez-lui cet oiseau de basse cour qui se pavane, et ne fait par là que se rendre encore plus hideux.

Répétez-lui sans cesse que l'esprit et les talents doivent faire trembler, puisque Dieu demandera plus à celui à qui il a plus donné ; que tous ces dons viennent de Dieu, et qu'il exige qu'on lui en rapporte toute la gloire ; qu'il peut ôter tous ces talents qu'il n'a fait que prêter, et qu'on peut devenir comme cet imbécile qui ne sait ce qu'il dit, ni ce qu'il fait. Faites-lui remarquer que cette petite fille, qu'elle méprise, est beaucoup plus aimable, parce qu'elle ne s'enfle point d'orgueil, au lieu qu'elle même en est remplie. Détaillez-lui les bonnes qualités de celles, auxquelles elle se préfère, et mettez ses défauts en regard, afin de l'humilier ; rappelez-lui ce bel archange, que Dieu n'avait orné de tant de belles qualités que pour qu'il en fit hommage à son créateur, mais qui a la folie de s'admirer, d'être fier de sa beauté et de s'élever contre Dieu, qui le change, pour l'instruction des orgueilleux, en un vilain démon.

Élevant vos considérations, à mesure qu'elle deviendra

plus raisonnable, citez-lui l'exemple de la Sainte-Vierge, devenue la mère du Fils de Dieu, la Reine du ciel et de la terre, parce qu'elle s'est considérée comme la plus humble des créatures ; celui de la reine Jézabel qui se pare des plus riches habits, et se montre, dans cet état, à une fenêtre pour se faire admirer, mais que Dieu fait précipiter de cette même fenêtre, où elle prétendait capter tous les regards, pour la donner à manger à ses chiens.

Rappelez-lui souvent que *Dieu méprise les orgueilleux, qu'il les regarde de loin*, qu'il les laisse tomber dans l'aveuglement spirituel et dans des péchés honteux et déshonorants ; *qu'ils deviennent odieux à Dieu et aux hommes*, au lieu que Dieu aime ceux qui sont *doux et humbles de cœur*, parce qu'ils ressemblent à son Fils bien aimé, qui a voulu se faire pauvre et petit enfant, naître dans une étable, porter une couronne d'épines sur sa tête, mourir chargé de la malédiction des hommes, être mis audessous d'un séditieux et d'un meurtrier, expirer enfin sur une croix entre deux voleurs.

Si les bons conseils ne suffisent pas pour la rendre humble, infligez-lui, de temps en temps, quelque punition humiliante, celle de lui ôter les habits dont elle est fière, pour lui en faire porter de très-communs ; mettez-la à genoux, en lui faisant connaître la laideur de la faute qu'elle a commise ; montrez-lui un air méprisant, quand elle paraît fort contente d'elle-même, et dites-lui que c'est ainsi que Dieu la méprise quand elle se laisse aller à l'orgueil ; mais au contraire que Dieu aime et chérit toujours son petit frère, parce qu'il est humble et doux. Citez-lui les exemples suivants, par lesquels Dieu nous a fait connaître combien l'orgueil est un vice qui lui déplaît.

Un roi avait acquis une grande puissance, il avait vaincu tous ses ennemis, et soumis une grande partie de la terre à son autorité ; mais malheureusement il n'avait pas su vaincre son orgueil et se soumettre à l'autorité de Dieu. Il avait entre les mains des richesses immenses, et se faisait obéir par une foule de serviteurs empressés à faire la moindre de ses volontés. Il s'était fait bâtir un vaste et magnifique palais, et avait environné Babylone, sa ville capitale, de murailles d'une hauteur prodigieuse. Et puis, un jour qu'il se promenait dans son palais, et qu'il contemplait la ville et la multitude d'hommes qui lui étaient soumis, voilà que tout-à-coup, l'infâme orgueil s'emparant de son âme, il s'écria : " N'est-ce pas là cette grande Babylone que

“ j’ai faite la capitale de mon empire, et que j’ai bâtie dans la grandeur de ma puissance et dans l’éclat de ma gloire ? ” Une oreille, qu’il ne voyait pas, écoutait ces paroles orgueilleuses. C’était l’oreille de Dieu à qui seul appartenait la gloire de tout ce qu’il avait donné à cet homme de faire. Une voix menaçante se fit entendre, à l’instant où cet insensé achevait de prononcer ces paroles de folie : “ A cause que vous n’avez pas rendu gloire à Dieu, votre royaume passera en d’autres mains ; vous serez chassé de la compagnie des hommes *que vous fatiguez par votre insupportable jactance* ; vous irez demeurer avec les bêtes des champs et avec les animaux des forêts, et vous mangerez de l’herbe comme un bœuf. ”

A l’instant même, cette sentence d’humiliation eut son exécution. Cet orgueilleux s’imagina qu’il était changé en bête. Il quitta son palais ; se dépouille de ses habits royaux, et le voilà en la compagnie des animaux des champs, où il broute l’herbe comme un bœuf. “ Son corps nu fut trempé de la pluie du ciel, ses cheveux devinrent longs comme les plumes d’un aigle et ses ongles comme les griffes des oiseaux de proie, ” dit la Sainte Ecriture.

Ce roi orgueilleux, que vous voyez dans les champs broutant l’herbe comme un vil animal, portait le nom de Nabuchodonosor. Il demeura sept ans dans cet état d’humiliation. Alors Dieu lui rendit *le sens et l’esprit* ; il reconnut et confessa que tout vient de Dieu, à qui seul est due toute gloire, et il fut rétabli sur son trône.

Voulez-vous encore un exemple ?

Deux hommes montèrent un jour au temple de Jérusalem, pour y faire leur prière. L’un était riche, honoré, et passait pour juste et très-fidèle observateur de la loi : l’autre était un homme du peuple, diffamé par ses crimes, et regardé comme un pécheur public : c’était un publicain. Le pharisien entré avec hardiesse dans le temple, va se placer près du tabernacle, et se tenant debout, il fait cette prière en lui-même : je vous rends grâces, ô mon Dieu, de ce que j’ai le bonheur de ne pas ressembler aux autres hommes, qui sont voleurs, injustes et adultères ; et puis, apercevant le publicain, il ajouta : je ne ressemble surtout nullement à ce publicain. Je jeûne deux fois chaque semaine, et je paie fidèlement la dîme de tout ce que je récolte.—Quel saint homme ! Comme Dieu doit être content d’avoir un si fidèle serviteur !—Ne lui donnons pas si vite notre approbation ; attendons la sentence de “ celui qui sonde les cœurs et les reins, et que les appa-

"fences ne sauraient tromper." Écoutons auparavant la prière du publicain.

Oh ! lui, il est demeuré à la porte du temple ; il est à genoux ; la confession est peinte sur son visage ; il a les yeux baissés et il n'ose pas même regarder le ciel. Il a sans doute aperçu le regard méprisant que le pharisien vient de jeter sur lui, et cependant le voilà qui élève la voix, se frappe la poitrine et prononce ces mots : " O Dieu, " soyez-moi propice et ayez compassion de moi, qui suis un " pécheur ! "

Voilà deux prières. La première nous a fait connaître un homme juste ; la seconde, un pécheur. Qu'elle est celle des deux que Dieu a eue pour agréable ? " Le publicain, dit Jésus-Christ, sortit du temple après avoir été " justifié, mais non pas le pharisien. " Pourquoi donc le pécheur absout, et le fidèle observateur de la loi condamné ? " Parce que, " nous dit Jésus-Christ, " celui qui s'élève d'orgueil et méprise les autres, comme le pharisien, sera abaissé " et condamné ; au lieu que celui qui s'abaisse et se méprise " lui-même, comme le publicain, sera justifié et élevé. " Quel mal donc que l'orgueil, puisqu'il empoisonne même les meilleures actions ! Au contraire, quelle inestimable vertu que celle de l'humilité, qui justifie le pécheur auprès de Dieu !

3^o L'opiniâtreté et l'entêtement sont très-difficiles à corriger, surtout quand, avec ces penchants, un enfant n'a point d'esprit ou d'intelligence. Avec un tel enfant, il faut vous armer de patience et de fermeté ; mais ne le brusquez pas plus que l'enfant colère et emporté.

Faites-lui remarquer ce cheval rétif qui refuse de partir au commandement de son maître ; c'est l'image du petit garçon entêté. Qu'il regarde les coups que reçoit ce vilain cheval, qui a la folie de se laisser déchirer la peau, et se voit enfin obligé de partir, portant sur son corps la marque des coups qu'il a reçus pour ne point avancer. N'était-il pas plus avantageux pour lui de partir au premier commandement de son maître ? Qu'a-t-il gagné par son entêtement, si non à se faire rouer de coups ? Continuez à faire la comparaison entre ce cheval rétif et votre petit opiniâtre. Que gagnera le petit garçon à refuser de faire ce que vous lui ordonnez ? S'il n'obéit pas, vous serez obligés de le mettre en pénitence, de le battre, peut-être, ce qui lui fera mal et lui causera du chagrin, et, ensuite, il faudra qu'il fasse ce que vous aurez ordonné !... N'est-il pas plus avantageux pour lui de le faire tout de suite, afin de ne pas ressembler à

ce m
bâton
Da
niâtre
deux
pas cé
Prene
dire ce
le cha
cette
votre
confu
exécu
Quanc
des ch
bonne
condu
autori
Fai
sont
comar
et tr
point
paren
embr
une le
Un
opiniâ
serait
attent
fatigu
mome
qu'il
pour
veut
Fa
que c
déper
et ét
ou bie
Av
laisse
véral

ce maussade cheval rétif que son maître frappe avec un bâton.

Dans les occasions où il fera paraître une plus grande opiniâtreté ; allez le trouver, et dites-lui, qu'il ne peut y avoir deux maîtres dans une même maison, et que puisqu'il ne veut pas céder et vous obéir, vous allez lui donner votre place. Prenez alors un air et un ton sérieux, et demandez-lui à vous dire ce qu'il faut faire, et dites-lui que vous allez lui obéir sur le champ. Supposé qu'il soit assez effronté pour accepter cette proposition, ne témoignez aucune surprise ; continuez votre rôle ; vous l'aurez bientôt mis dans l'embarras et dans la confusion, en lui demandant comment vous y prendre pour exécuter un grand nombre d'ouvrages qu'il ne connaît pas. Quand vous l'aurez ainsi réduit à ne savoir que dire, où à dire des choses ridicules, dont vous vous moquerez, donnez-lui une bonne leçon sur sa folie de prétendre, si jeune et si ignorant, se conduire lui-même et faire à sa tête. Alors reprenez votre autorité.

Faites souvent, en sa présence, un grand éloge de ceux qui sont soumis et dociles. Faites remarquer, sans le regarder, et comme ne parlant point pour lui, combien ils vivent heureux et tranquilles ; ils ne sont jamais punis ; ils ne reçoivent point d'affronts ; tout le monde les aime et les chérit ; leurs parents les comblent de bénédictions, et leurs mamans les embrassent de tout leur cœur, le soir et le matin.... C'est une leçon indirecte qui peut faire sur lui une vive impression.

Un moyen efficace, pour lui faire comprendre combien son opiniâtreté est déraisonnable et affligeante pour les autres, serait de lui refuser quelque chose qu'il aime beaucoup et qu'il serait nécessaire même de lui accorder, et de ne faire aucune attention à ses plaintes et à ses murmures. Quand il sera fatigué et rebuté de crier et de demander, profitez du premier moment où il sera tranquille, pour lui faire remarquer la peine qu'il a ressentie d'avoir été refusé ; et profitez de cette occasion pour lui faire comprendre celle qu'il vous cause, quand il ne veut pas faire ce que vous lui commandez.

Faites-lui enfin remarquer, quand il sera plus raisonnable, que devant vivre avec d'autres hommes, et devant toujours dépendre de quelqu'un, à qui il faudra, bon gré mal gré, obéir et être soumis, il doit s'accoutumer à céder quand il le faut, ou bien à s'attendre à n'avoir ni repos ni tranquillité.

Avec un tel enfant, ne vous rebutez pas, et surtout ne vous laissez pas aller à la colère. Continuez vos soins avec persévérance, et priez celui qui peut d'une pierre faire un enfant

d'*Abraham*, c'est-à-dire, changer en agneau le loup le plus féroce, de vous aider de sa grâce toute-puissante.

4^o Depuis qu'Adam a désobéi au Souverain Maître, nous naissons tous avec le penchant de faire notre volonté et de ne pas suivre celle des autres. Attendez-vous donc à trouver le germe de l'insubordination dans l'âme de chacun de vos enfants, surtout de nos jours, qui semblent appartenir à ces temps fâcheux, où, entre autres vices, *les hommes seront désobéissants à leurs pères et à leurs mères*, nous dit l'apôtre St. Paul.

Commencez donc à détruire en eux ce malheureux penchant, dès leur plus tendre enfance. Le Saint-Esprit, dans les Saintes-Ecritures, en fait un devoir rigoureux aux pères et et aux mères, et se sert, pour leur montrer comment ils doivent s'y prendre, du terme de *courber*. Or, vous savez que pour *courber* et plier un arbre, il faut s'y prendre quand il est encore jeune et tendre. Devenu fort et grand, il résisterait à tous les efforts, et se romprait plutôt que de plier. Delà cette sentence du prophète Jérémie : " Il est salutaire pour " l'homme d'avoir plié sa tête sous le joug du Seigneur dès " sa plus tendre jeunesse. "

Comme des exemples sont plus aisément compris que les plus belles maximes, faites remarquer à votre petit désobéissant, que le chien vient aussitôt qu'on l'appelle ; que le cheval marche ou s'arrête quand on le lui dit ; que le petit poulet accourt au cri de sa mère ; que même le soleil, qui n'a pas de raison, se lève tous les matins et se couche tous les soirs, pour obéir au bon Dieu. Et puis, lui, le petit enfant, il refuserait d'obéir à son père et à sa mère, et se montrerait ainsi moins docile qu'un chien, qu'un cheval, qu'un poulet et que le soleil, qui sont des êtres privés de raison !

Quand il sera plus avancé en âge et plus raisonnable, parlez-lui de l'obéissance du Fils de Dieu, qui s'étant fait enfant comme lui obéissait et était soumis en tout à la Sainte-Vierge, sa mère, et à St. Joseph, son père nourricier. Faites-lui remarquer que Jésus-Christ était Dieu, et par conséquent infiniment au-dessus de la Sainte-Vierge et de St. Joseph, et que cependant il leur était soumis, parce qu'il était, selon la chair, l'enfant de Marie, et que Dieu ordonne aux enfants d'obéir à leurs parents. Quelle raison pourrait justifier la désobéissance d'un enfant ordinaire, après que Jésus a voulu être obéissant. Faites-lui encore remarquer que, devenu homme, Jésus-Christ ne disait et ne faisait que ce que Dieu son père lui ordonnait de dire et de faire ; qu'il buvait du fiel amer, donnant ses mains sans résistance à ceux qui voulaient

les percer avec de grands clous, se couchait sur une croix pour y mourir, afin de faire la volonté de celui qui l'avait envoyé sur la terre. Un enfant oserait-il, après un tel exemple, désobéir, en quelque chose, à son père et à sa mère !

Parlez-lui ensuite des grandes bénédictions que Dieu a promises aux enfants dociles et obéissants, puisque "celui qui honore sa mère," dit l'*Ecclésiastique*, "est comme un homme qui amasse un trésor," et ces autres paroles : "Celui qui honore son père, jouira d'une longue vie." Faites-lui conclure de ces paroles qu'une longue vie, accompagnée de bonheur même temporel, sera la récompense donnée de Dieu à l'enfant parfaitement soumis à ses parents.

Ne manquez pas de lui faire remarquer combien au contraire Dieu déteste les enfants qui n'écontent pas leurs pères ou leurs mères. La loi portée, dans le vingt-unième chapitre du Deutéronôme, contre les enfants désobéissants, est capable de faire une grande impression sur lui. Dieu y ordonne à un père, qui a un fils rebelle et insolent, qui ne se rend au commandement ni de son père, ni de sa mère, et qui, en ayant été repris, refuse de leur obéir ; Dieu ordonne à ce père de prendre ce méchant enfant et de le mener aux anciens de la ville qui sont établis pour juger. Après avoir entendu le récit de la mauvaise conduite de cet enfant envers ses parents, les anciens feront assembler tout le peuple, et chacun prenant une pierre la jettera sur lui, et il mourra, afin que ce méchant enfant soit ôté du milieu du peuple de Dieu. . . . Qui ne craindrait, après un tel châtement, de contrister ses parents par une seule désobéissance.

Si, après vous être servi des moyens que je viens de vous suggérer, votre enfant continuait à désobéir ; recourez aux punitions, comme à celles de le faire mettre à genoux, de le nourrir au pain sec, de le renfermer dans une chambre, de le faire rester à la maison, pendant que vous procurerez aux autres le plaisir d'une petite promenade. . . . tout en lui expliquant qu'il serait bien maître de ne pas avoir ces punitions, s'il voulait obéir, comme un bon enfant, à son père et à sa mère qui lui tiennent, sur la terre, la place de Dieu.

Il va sans dire que des punitions, du genre de celles que je viens de conseiller, ne doivent être infligées qu'aux jeunes enfants. Avec les grands, il faut agir par voie de persuasion, et rarement par voie de rigueur ou de châtement, surtout humiliant ou excessif. On s'exposerait ainsi à se faire manquer de respect par eux, et peut-être à les pousser à des excès beaucoup plus répréhensibles que ceux auxquels on voudrait remédier par de tels moyens.

Comme la vertu d'obéissance est d'une conséquence incalculable pour le bonheur éternel et même temporel de vos enfants, il vous faut ne négliger aucun moyen pour la leur faire pratiquer. Après avoir essayé du moyen des privations et des punitions, si vous le trouvez insuffisant, prenez le parti de conduire vos petits rebelles à votre curé. Exposez-lui, en leur présence, les désobéissances dont ils sont coupables, et les moyens que vous avez employés pour les rendre dociles. Exprimez, devant eux, le chagrin et la peine qu'ils vous causent, et la crainte que vous avez que Dieu ne les en punisse un jour. Veillez ensuite à ce qu'ils écoutent attentivement ce que leur dira votre bon curé. Vous éprouverez bientôt combien leur seront salutaires les avis et les réprimandes du représentant de celui qui ordonnait de laisser venir à lui les petits enfants, si surtout vous avez assez de pitié pour les faire mettre à genoux, avant de les ramener chez vous, et de leur faire recevoir la bénédiction de leur pasteur.

Vous pourriez encore faire beaucoup de bien à vos enfants désobéissants qui ont communié, en faisant connaître à leur confesseur, hors du saint tribunal, leurs défauts et surtout leurs désobéissances. Il arrive souvent que les jeunes gens se confessent fort imparfaitement, des fautes dont ils se sont rendus coupables envers leurs parents, et reçoivent ainsi les sacrements, dont un confesseur éclairé les priverait, s'il connaissait toute la malice et le dérèglement de leur conduite envers leurs pères et leurs mères. Cet avis aurait pour effet d'éclairer leur confesseur, de le mettre en état de bien apprécier leurs fautes, de leur donner des avis salutaires, et peut-être même de leur refuser les sacrements dont ils abuseraient en ne faisant connaître qu'imparfaitement l'état de leur conscience. Vous devez d'ailleurs compter sur la sagesse du confesseur, qui ne leur fera connaître, que vous l'avez informé de leur conduite que dans le cas où il n'y aurait aucun danger de vous compromettre auprès de vos enfants.

Mais tous ces moyens deviendraient inutiles à l'amendement de vos enfants, si vous étiez sans fermeté à leur égard, ou si vous cédiez à leurs caprices. Le célèbre comte de Maistre disait qu'un homme de trente ans pourra résister à une forte tentation, parce qu'étant jeune, sa mère lui aura refusé un bonbon.

“ La trop grande douceur et la trop grande facilité des pères et des mères, ” dit le catéchisme du saint Concile de Trente, “ est souvent la cause de la dissolution et de la perte de leurs enfants. C'est pourquoi il faut que les pasteurs

“
“
“

F-
tc
r-
se
de
pe
es
d-
vo
sa
er
pa

m
rie
ou
in-
vc
le
pr-

dé
vo
ja

“
“
“

Le
jeu
gie
Qu
ver
d'u
de
néc
plu.

“ tâchent de faire appréhender aux pères et aux mères de
“ tomber dans ce défaut, par l'exemple d'Héli, le grand prêtre,
“ qui fut très-rigoureusement puni de Dieu, pour avoir été
“ trop indulgent envers ses enfants. ”

N'imites donc jamais ces parents faibles qui cèdent, à tout propos, aux volontés de leurs enfants, leur accordent presque tout ce qu'ils désirent, et se laissent même gagner à leur permettre des choses, qu'ils leur avaient d'abord défendues, pour se débarrasser de la continuité et de l'importunité de leurs demandes. C'est une conduite à tout perdre, car si vos enfants peuvent s'apercevoir que vous êtes faibles, ou s'ils peuvent espérer de vous faire céder et d'obtenir de vous tout ce qu'ils désirent, même des choses que votre place et votre conscience vous défendent de leur permettre ; vous deviendrez méprisables à leurs yeux, et c'en est fait de l'obéissance. Vos enfants seront vos maîtres, et ils vous mèneront, comme on dit, *par le bout du nez*.

Suivez donc invariablement la règle suivante: ne permettez ou ne défendez quoique ce soit, sans y avoir sérieusement pensé. Ensuite, une fois que vous aurez permis ou refusé quelque chose, demeurez inflexible; quelque instance que fassent vos enfants, pour vous faire changer de volonté. Si vous manquez de suivre cette conduite, je vous le répéterai cent fois, vos enfants sont perdus, et vous vous préparez plus de chagrin que vous n'en pourrez porter.

Souvenez-vous des paroles de notre vénérable Archevêque défunt, dans son mandement pour le jubilé dernier. Je vous les remets sous les yeux, afin que vous ne les oubliiez jamais.

“ Une faiblesse condamnable chez un grand nombre de
“ pères et de mères, ” disait notre digne prélat, “ fait que
“ les enfants sont pour ainsi dire maîtres de leurs actions, et
“ qu'on ose à peine contredire chez eux des penchans qu'il
“ serait si important de réprimer. ”

Ces paroles douloureuses ne sont, hélas ! que trop vraies. Les désordres et l'insubordination d'un grand nombre de jeunes gens canadiens, naguères encore si dociles et si religieux, en sont une preuve malheureusement trop évidente. Qui peut ramener notre jeunesse à ces belles et salutaires vertus d'obéissance et de soumission, qui la mettraient à l'abri d'une foule de dangers et de mécomptes, si non la fermeté de leurs parents ? Et si cette vigueur est indispensablement nécessaire au bonheur de ce que les pères et les mères ont de plus cher au monde; devraient-ils balancer un instant de s'en

servir, quelque répugnance qu'ils y éprouvassent d'ailleurs ? Le chirurgien sensible et humain se laisse-t-il attendrir par les cris et les larmes de cet homme auquel il faut couper un bras, pour lui sauver la vie ? Non ; sa compassion serait une cruauté. Il s'arme donc de courage, sépare du corps ce membre gangrené ; et l'infortuné, sauvé de la mort, le remercie après sa guérison. De même vos enfants, devenus grands, vous remercieront de les avoir accoutumés, dès leur jeunesse, au saint joug de l'obéissance.

Servez-vous, dans l'occasion, de quelqu'un des exemples suivants.

Un saint religieux étant un jour à écrire, la cloche vint à sonner dans le temps qu'il fermait une lettre ; il la laissa inachevée, pour aller où l'obéissance l'appelait. A son retour il la trouva achevée *avec de l'or*.

St. Grégoire raconte ce trait admirable de l'obéissance de St. Maure, pendant qu'il était encore enfant. Un religieux, du nom de Placide, avait eu le malheur de tomber dans un lac très-profond, et l'eau menaçait de le submerger promptement, lorsque St. Benoît commanda au jeune Maure de se jeter dans le lac et d'aller sauver son compagnon. Quoiqu'il ne sût point nager, le jeune homme obéit ; et pour montrer combien l'obéissance est agréable à Dieu, cet enfant obéissant marcha miraculeusement sur les eaux, se rendit à son compagnon qu'il eut le bonheur de ramener à terre.

Jésus-Christ étant apparu un jour à un religieux sous la forme d'un très-bel enfant, et la cloche des vêpres étant venue à sonner presque aussitôt, le religieux le quitta au même instant pour y aller. Quand il fut de retour, il le trouva encore dans sa cellule, et alors cet enfant divin lui dit : " Je suis demeuré à vous attendre, parce que vous avez obéi : mais si vous eussiez demeuré, et par là désobéi, je me serais en allé. "

Nous lisons dans la vie des pères du désert, qu'un ancien solitaire fût un jour ravi en esprit dans le ciel, et qu'il y vit quatre ordres de justes. Le premier ordre était de ceux qui, ayant eu de longues maladies, les avaient souffertes avec patience et en bénissant Dieu. Le second était de ceux qui avaient reçu les pauvres et les pèlerins, qui avaient servi les malades et qui s'étaient adonnés à d'autres pratiques de charité. Le troisième était de ceux qui, ayant abandonné tous leurs biens, s'étaient retirés dans les déserts pour s'y consacrer aux œuvres de pénitence. Mais le quatrième et le plus élevé était de ceux qui avaient pratiqué l'obéissance. Ils

port
lunr
I
que
tous
fut
à le
qui
éta
C
est
n'ob
Die
récc
C
con
bér
qu'i
rené
" té
"
" a
"
" a
" fa
"
" se
"
" te
"
" y
" la
" sa
" l'
" pe
" la
" II

portaient des chaînes et des colliers d'or, et brillèrent d'une lumière plus éclatante que les autres.

Le saint solitaire, surpris d'une telle vision, demanda pourquoi, ceux qui avaient obéi, étaient plus élevés en gloire que tous les autres dont les vertus étaient si excellentes. Il lui fut répondu que c'était parce que ceux qui obéissent, renoncent à leur volonté pour faire celle de Dieu, en la personne de ceux qui le représentent ; et que les colliers d'or, qu'ils portaient, étaient la récompense de s'être soumis au joug de l'obéissance.

Combien donc l'obéissance des enfants envers leurs parents est précieuse aux yeux de Dieu ! Quel est l'enfant qui n'obéirait de bon cœur à ceux qui lui tiennent la place de Dieu, puisque sa soumission doit lui mériter une si grande récompense dans le ciel !

Comme il est d'une très-grande importance que vos enfants connaissent les motifs qui doivent les engager à obéir et les bénédictions que Dieu attache au respect et à la soumission qu'ils ont pour vous, vous pourrez vous servir, pour les rendre dociles, des passages suivants des livres saints.

“ Enfants, écoutez les avis de votre père, et suivez-les de telle sorte que vous soyez sauvés.

“ Car Dieu a rendu le père vénérable aux enfants, et il a affirmé sur eux l'autorité de la mère.

“ Celui qui honore sa mère est comme un homme qui amasse un trésor.

“ Celui qui honore son père trouvera sa joie dans ses enfants, et il sera exaucé au jour de sa prière.

“ Celui qui honore son père jouira d'une longue vie.

“ Celui qui craint Dieu honorera son père et sa mère, et il servira comme ses maîtres ceux qui lui ont donné la vie.

“ Honorez votre père par vos actions, par vos paroles et par toute sorte de patience ;

“ Afin qu'il vous bénisse et que sa bénédiction demeure sur vous jusqu'à la fin.

“ La bénédiction du père affermit la maison des enfants, et la malédiction de la mère la détruit jusqu'aux fondements.

“ Ne vous glorifiez pas de ce qui déshonore votre père, car sa honte n'est pas votre gloire.

“ Mon fils, soulagez votre père dans sa vieillesse, et ne l'attristez pas durant sa vie.

“ Si son esprit s'affaiblit, supportez-le, et ne le méprisez pas à cause de l'avantage que vous avez audessus de lui :

“ la charité dont vous aurez usé envers votre père ne sera pas mise en oubli devant Dieu.

“ Dieu vous récompensera aussi pour avoir supporté les défauts de votre mère.

“ Il vous établira dans la justice, il se souviendra de vous au jour de l'affliction, et vos péchés se fondront comme la glace en un jour serein.

“ Combien est infâme celui qui abandonne son père, et combien est maudit de Dieu celui qui aigrit l'esprit de sa mère ! ”—(2 chap. de l'Ecclés.)

5° Un enfant d'un caractère *prompt et emporté* doit être traité à peu près par les mêmes moyens que celui chez qui la colère domine. Celui-là est néanmoins plus raisonnable que celui-ci. Par conséquent, il faut toujours se servir envers lui d'un langage modéré et parfaitement raisonnable. Rien n'est plus propre à le faire rougir de ses emportements que de lui faire sentir la futilité des motifs qui en deviennent la cause. Par exemple : le voilà de mauvaise humeur contre son petit frère qui, sans s'en apercevoir, a brisé le joujou du petit emporté, ou l'a fait tomber lui-même, par mégarde, ou en jouant avec lui. Quand il sera revenu de son impatience, prenez-le à l'écart, et faites-lui comprendre que son frère a agi sans malice et sans aucune intention de lui faire de la peine, au lieu qu'il vient de le maltraiter par méchanceté et volontairement. Profitez ensuite de la première occasion où il fera, par mégarde, de la peine aux autres, pour lui demander s'il serait bien aise que dans cette occasion on lui donnât des coups. Sur sa réponse négative, rappelez-lui qu'il s'est emporté et qu'il a frappé son frère dans une semblable circonstance, et faites-lui voir combien il est déraisonnable de se laisser dominer par son mauvais penchant.

Quand sa raison plus développée vous permettra d'élever plus haut vos considérations, faites-lui connaître qu'obligé de toujours vivre avec des personnes qui auront leurs défauts, il lui faudra bien les endurer sous peine d'être toujours en guerre. Demandez-lui s'il est bien aise que les autres endurent ses imperfections, et gravez-lui dans l'esprit cette maxime de l'Évangile, à force de la lui répéter : “ Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux.” Enfin, rappelez-lui la bonté de Dieu qui endure avec patience la multitude étonnante des péchés des hommes, et qui jusqu'à ce jour a supporté ses défauts, quoiqu'ils lui aient causé beaucoup de peine.

L'exemple suivant est de nature à lui prouver que celui qui n'a pas le courage de se corriger de ses emportements n'aura de bonheur nulle part.

Un solitaire avait le malheureux défaut de s'emporter contre ses compagnons, pour le moindre désagrément qu'il en éprouvait. Loin de conclure que son impatience seule était la cause des peines qu'il en éprouvait, il en rejetait la faute sur ceux avec qui il vivait. Nous allons voir qu'il se trompait et qu'il n'aurait dû s'en prendre qu'à lui-même.

Voyant qu'il s'impâtientait sans cesse contre les défauts des autres, il prit un jour la résolution d'aller demeurer seul dans une forêt voisine. Le voilà donc parti, content et sûr d'être patient comme un ange, dès qu'il ne sera plus contraint de vivre avec d'autres hommes. Il prend son logis dans une caverne, n'ayant pour toute société qu'une cruche, dont il avait besoin pour aller quérir de l'eau ; et le voilà au comble du bonheur. Plusieurs jours se passèrent sans que rien vint réveiller son mauvais penchant. Mais, un jour qu'il était de meilleure humeur que de coutume et qu'il se félicitait d'avoir enfin trouvé le moyen de ne plus s'impâtienter, voilà que sa malencontreuse cruche, qu'il venait d'emplir d'eau, se renverse par trois fois de suite, pour avoir été mal placée. A cette vue, le feu lui monte au visage et sa mauvaise habitude reparait plus violente que jamais ; il saisit sa cruche d'une main, la jette de dépit contre une pierre, et la brise en mille morceaux. Puis, il en repousse les petits morceaux avec son pied, comme pour témoigner qu'il n'était pas satisfait de l'avoir ainsi brisée. Cependant le calme revint après cette tempête, et avec lui revint la raison. Alors notre emporté de se lamenter en considérant ce qu'il vient de faire. Il condamne donc son emportement contre sa bien innocente cruche ; et reprenant le chemin de son monastère, il va supplier son supérieur de le recevoir au nombre de ses autres religieux, convaincu pour toujours de cette grande vérité, *qu'il n'y a de paix et de bonheur nulle part, pour celui qui se laisse maîtriser par une mauvaise inclination.*

Faites remarquer à votre enfant combien ridicule et déraisonnable était la conduite de ce solitaire, qui se fâche contre sa cruche et la brise, pendant qu'elle n'avait été renversée que par sa faute. Qu'il conclue de là combien on devient insensé, quand on ne corrige pas ses impatiences. Vous l'instruirez encore mieux, en lui proposant le modèle suivant.

Le plus doux des enfants des hommes avait comblé quelqu'un de mille marques de bonté ; il le faisait manger à sa table, l'avait toujours auprès de lui, lui faisait part de tous ses secrets et le rendait témoin de tous les prodiges qu'il opérât. Il alla même un jour jusqu'à se mettre à genoux devant lui,

pour lui laver les pieds, et il termina tant de témoignages d'amour par celui de se donner lui-même en nourriture à cet homme. Quelques instants après ce dernier acte d'amour, cet homme abominable alla vendre ce bon maître et vint lui-même le livrer à des misérables, qui avaient résolu de le faire mourir. Ce maître, trahi par un homme à qui il n'avait fait que du bien, se nommait Jésus ; le traître s'appelait Judas. Quelle vengeance Jésus se permit-il contre Judas ? Jésus ne se vengea point. Il ne se fâcha pas même contre le traître ; il ne lui dit aucune injure ; il le traita avec bonté, se laissa embrasser par lui, et l'appela encore son ami, dans le moment même qu'il le livrait à ses ennemis.

Quel exemple pour condamner ceux qui s'impatientent, pour la plus légère contradiction qu'ils éprouvent de la part de leurs semblables ! Quelle leçon pour votre petit enfant qui se fâche contre tout ce qui lui déplaît !

6° Il vous faut agir avec beaucoup de douceur et de bonté envers un enfant *pusillanime et craintif* ; car un enfant d'un semblable caractère est digne de la plus grande compassion, pouvant se livrer à toute espèce de vices, sans moyens de résistance ; puisque un tel défaut rend incapable d'aucun acte de vigueur et empêche de mettre à exécution les meilleures résolutions, dès que le moindre obstacle s'y oppose. Ce sont les hommes de ce caractère que le respect humain domine le plus impérieusement, et qui deviennent le jouet de tout le monde. Ils iront là où on voudra les mener ; tantôt dans une église pour y prier, et tantôt dans une maison déréglée pour y faire la débauche, suivant qu'ils tomberont sous l'influence de quelqu'un qui aimera les églises ou ces maisons. Vous pouvez conclure, de cette observation, qu'un semblable caractère renferme les germes d'un grand nombre de vices, dont cet enfant se rendra certainement coupable par la rencontre inévitable d'hommes hardis et méchants, qui ne manquent jamais de se servir de ces êtres mous et sans fermeté, pour les exploiter selon leurs mauvais desseins.

Travaillez donc avec zèle à corriger ce pauvre enfant. Moquez-vous d'abord de ses craintes et de ses vaines frayeurs. Conduisez-le à l'objet qui l'a épouventé, pour lui faire voir que ce n'est qu'un vain fantôme. Montrez-lui cet innocent gros chien qui fuit devant ce petit animal, qu'il épouvanterait par un cri. Moquez-vous devant lui des contes ridicules de revenants, de loups-garoux, de lutins, de feux-follets, de sorciers.... que quelques bonnes gens de nos campagnes ont encore l'imprudence de raconter aux petits enfants.

Quand sa raison sera un peu développée, répétez-lui sans cesse qu'on ne doit jamais craindre de faire le bien ; qu'il ne faut pas avoir peur, quand on fait son devoir ; que trahir sa conscience, pour plaire à quelqu'un, c'est un acte indigne d'un chrétien ; qu'on doit mépriser les vaines paroles de ceux qui veulent entraîner au mal, et continuer de bien faire ; que ceux qui sont sans fermeté et sans résolution, ressemblent à des girouettes qui tournent à tous les vents, et qu'ils se laissent conduire par le premier imbécile qu'ils rencontrent ; et qu'enfin on ne doit rougir que des choses du genre de celles qui suivent :
“ de dire des mensonges devant qui a autorité sur nous ;
“ d'une injustice envers un compagnon et un ami ; de dérober
“ quelque chose dans une maison où l'on demeure ; d'user
“ de tromperie en donnant ou en recevant quelque chose ; de
“ ne point répondre à quelqu'un qui nous salue ; de détour-
“ ner son visage d'un de ses parents ; d'ôter à un autre ce qui
“ lui appartient ou de ne pas le lui rendre ; de dire des paroles
“ offensantes à ses amis, et de reprocher à un autre ce qu'on
“ lui a donné. ”—(41e chap. de l'Ecclés.)

Servez-vous des exemples suivants pour le fortifier dans la bonne résolution de devenir ferme et courageux pour faire son devoir.

Constance Chlore, empereur païen, avait dans son palais un grand nombre de chrétiens. Il les rassembla un jour et leur dit qu'il fallait renoncer à leur religion ou perdre leurs places. La plupart protestèrent qu'ils aimaient mieux perdre leurs biens que de renoncer à leur religion, ou de trahir leur conscience. Voilà comme il faut être ferme quand quelqu'un propose de faire une action que la conscience et la religion défendent. Quelques courtisans, par faiblesse et pour ne pas perdre leurs places, consentirent à faire ce que leur religion défendait. Voilà des hommes faibles et traîtres envers Dieu et leur conscience ; ce sont des lâches.

Ayant connu les dispositions de ses courtisans, Constance leur fit connaître ce qu'il pensait des uns et des autres. Il combla d'éloges la généreuse fermeté des premiers, et méprisa la lâcheté des seconds. Ensuite, il chassa de son palais ces hommes méprisables, comme indignes d'être à son service. Mais, pour ceux qu'il avait trouvés prêts à renoncer à tout plutôt que de trahir leur conscience et de manquer à leur devoir, il leur conserva leur charge, et il les honora toujours de son amitié et de sa confiance.

Cet empereur païen avait agi avec sagesse : car peut-on se fier à un homme, même pour les choses temporelles, quand

un vil intérêt, un lâche respect humain, la crainte de déplaire à quelqu'un sont capables de lui faire trahir sa conscience et manquer à la fidélité qu'il doit à son Dieu ?

Quelle confusion ne durent pas éprouver les courtisans qui, après avoir lâchement trahi leur religion pour conserver leurs places, s'en virent priver avec la honte d'avoir mérité le mépris d'un prince païen ! Mais quelle sera la honte des lâches chrétiens qui abandonnent la pratique des devoirs de leur religion, dans la crainte de déplaire à quelques amis, souvent sans mœurs, lorsqu'ils paraîtront devant le tribunal de Jésus-Christ qui les avertit dans l'Évangile que : “ qui conque aura honte de lui ou de sa doctrine, le Fils de l'homme aura honte de lui, lorsqu'il viendra dans l'éclat de sa majesté, de celle de son Père et des saints Anges. ”

Insistez sur toutes ces conséquences, auprès de votre enfant, afin qu'il comprenne bien qu'il lui faut absolument corriger son défaut de courage ; c'est ce dont il comprendra la nécessité par l'exemple suivant.

Un disciple aimait tendrement son maître ; il lui était si dévoué qu'il protestait hautement être prêt à exposer sa vie pour défendre celle de son bienfaiteur. Cependant il arriva qu'un jour son maître fût pris par des hommes pleins de malice, et conduit devant ses ennemis pour être jugé par eux. Ce disciple le suivit de loin, parce qu'il avait déjà peur ; et pour n'être pas remarqué, il vint se placer parmi les serviteurs de ces méchants juges. Une pauvre servante l'aperçut et lui dit qu'il devait être un des disciples de celui dont on instruisait le procès. Croiriez-vous que la remarque de cette servante fit trembler ce disciple, et qu'il osa répondre qu'il ne savait de qui elle voulait parler ! Alors craignant d'être arrêté et conduit au même tribunal, il prit le parti de sortir de la salle où il se trouvait, afin de n'être pas reconnu ; mais, dans l'instant qu'il mettait le pied sur le seuil de la porte, voilà qu'une autre servante le remarque, et déclare que cet homme doit être un des disciples de l'accusé. A cette parole, sa frayeur redouble ; il se trouble encore davantage, et se retournant vers cette faible fille, il lui affirme qu'il ne connaît pas cet homme.—Quel mensonge et quelle lâcheté !—Quelques moments après, un grand nombre de ceux qui se trouvaient là, s'approchèrent de lui, et lui adressant cette fois la parole, ils lui dirent avec assurance : “ mais vous êtes assurément un des disciples de l'accusé ; votre manière de parler nous le fait connaître clairement. ” A cette troisième interpellation, encore plus effrayé, il ne sait presque

c
a
d'
l'
sa
cr
re.
si
sec
jou
cor
pu
le c
unc
la p
vier
les
E
fille
le
que
voie
serv
à la
cont
taine
con-
pleu
la la
faire

plus ce qu'il dit. "Alors," dit le texte sacré, "il se mit à faire des imprécations contre lui-même, et à jurer qu'il ne connaissait pas cet homme-là."

Ce disciple, qui vient de nous prouver jusqu'où peuvent conduire la crainte et la pusillanimité, s'appelait Pierre. Il avait renié le Fils de Dieu tout-puissant ! Heureux encore d'avoir reconnu aussitôt sa faute, rougi de sa coupable lâcheté, de l'avoir pleurée toute sa vie, et d'avoir ensuite, par sa fermeté et son courage, travaillé à la réparer en faisant connaître et adorer celui qu'il avait si indignement renié !

CHAPITRE XII.

Suite du chapitre précédent.

Continuons les instructions du chapitre précédent.

7^o Vous aurez à faire deux choses fort difficiles pour rendre franc et communicatif un enfant *hypocrite et dissimulé* ; la première sera de découvrir ce penchant, et la seconde de le détruire.

Pour ne pas être exposés à vous faire tromper, soyez toujours défians et attentifs sur la conduite de vos enfants, comme je l'ai dit ailleurs. Car vous dire combien il faut de prudence et de sagacité, pour découvrir ce qu'un hypocrite a le dangereux talent de voiler sous des dehors honnêtes, est une tâche audessus de mes lumières. Qui peut savoir combien la perversité humaine est féconde en malice !—Je vous préviens que vous trouverez ce penchant plus ordinairement chez les petites filles que chez les petits garçons.

Suivez du regard, sans qu'elle s'en aperçoive, cette petite fille qui, avant de battre son petit frère, d'aller courir chez le voisin, sans votre permission, ou de faire quelque chose que vous lui avez défendue, a l'air de craindre qu'on ne la voie, regarde plusieurs fois avec un air inquiet si on ne l'observe pas, exécute ensuite son mauvais dessein, et revient à la maison, ou se met à faire quelque chose avec une contenance assez assurée, mais cependant mêlée d'une certaine inquiétude. Alors, sans donner à entendre que vous connaissez la coupable, demandez quel est celui qui a fait pleurer le petit enfant, qui a été prendre de la crème dans la laiterie, qui a pris du sucre dans l'armoire, ayant soin de faire mention de la faute que vous l'avez vue commettre.

Tout en faisant ces questions, ne la regardez pas, et semblez croire à ses réponses négatives. Ne poussez pas plus loin vos perquisitions pour le moment, et ajoutez que le lendemain vous examinerez la chose plus sérieusement, et que vous découvrirez certainement celui ou celle qui a fait ce mauvais coup ; que cependant vous espérez que le coupable ne se couchera pas, sans être venu vous faire l'aveu de sa faute. Laissez alors la petite dissimulée réfléchir jusqu'au lendemain.

Au temps fixé pour faire l'enquête, recommencez les mêmes questions que la veille, mais accompagnées d'expressions et de regards qui donnent à entendre que vous soupçonnez que c'est elle qui est coupable. Si elle nie encore sa faute, et surtout avec une certaine assurance ; vous avez découvert en elle le vice de la dissimulation. Cependant je vous conseille de n'aller pas plus loin pour le moment ; il vous faudrait probablement et trop de preuves, et trop de temps, pour la convaincre et lui arracher l'aveu de sa faute. Un moyen plus convaincant et plus expéditif, c'est de la prendre sur le fait. Vous en aurez bientôt l'occasion : ne la perdez point de vue.

Dès que vous la verrez commettre la même faute, ne la manquez pas. Prise sur le fait, elle ne peut plus nier. Alors attendez le moment où elle sera prête à se coucher, et reprenez toute l'histoire de ses fautes précédentes ; rappelez-lui le temps, le lieu, les circonstances où elle les a commises ; n'oubliez pas de lui reprocher les mensonges dont elle s'est rendue coupable, ajoutant ainsi d'autres fautes à celles qu'elle voulait cacher. Témoinnez-lui combien vous la croyez basse et méprisable de faire ainsi l'hypocrite envers ses parents, pour qui elle ne doit avoir rien de caché. Faites-lui demander pardon à Dieu, qu'elle n'a point trompé parce qu'il voit tout ; et abandonnez-la à ses réflexions.

A la fin de sa prière du lendemain, faites-lui encore demander pardon à Dieu de ses mensonges, et traitez-la pendant quelque temps comme une personne dont on se défie et qu'on ne veut plus croire. Ainsi, vient-elle se plaindre du mal qu'on lui a fait, refusez d'ajouter foi à ce qu'elle vous dit, en remarquant qu'on ne doit pas croire une menteuse. Ne prolongez cependant pas trop cette épreuve ; vous pourriez la décourager et la faire tomber dans d'autres défauts. Quand vous aurez raison de croire qu'elle est assez humiliée et repentante de sa conduite passée ; quand surtout elle vous aura donné des preuves de sa franchise, en avouant les

e
t
d
f
I
sc
d
fi
ha
q
te
m
ra
et
di
se
se
rec
il
exc
sor
rée
rur

fautes dont elle se rend coupable : donnez-lui certains éloges modérés, et ajoutez que vous commencez à espérer qu'elle deviendra fidèle à faire toujours l'aveu de ses fautes, et qu'elle ne continuera pas à imiter la vilaine chatte qui fait l'hypocrite pour attraper le pauvre petit oiseau occupé, sur la branche, à chanter sa chanson au bon Dieu.

Quand votre petite fille aura donné des preuves non équivoques de sa franchise, rendez-lui votre confiance, mais jamais assez entièrement pour ne pas vous croire obligés de la surveiller de près, dans la crainte qu'elle n'use encore de tromperies ; car alors elle pourrait jouer si habilement son rôle que vous auriez bientôt de la peine à vous en apercevoir et à la démasquer.

A mesure qu'elle grandira, répétez-lui quelques-unes des maximes suivantes, pour lui faire connaître les suites funestes de son hypocrisie. " Les menteurs et les hypocrites ressemblent au démon dont tout le monde a horreur : une faute avouée est à moitié pardonnée : tôt ou tard les tromperies dont on use, sont découvertes ; et on éprouve deux confusions, l'une d'avoir mal agi, et l'autre d'avoir trompé : on peut bien tromper le monde ou les parents, mais on ne saurait tromper Dieu qui voit tout. "

Faites souvent, en sa présence, l'éloge des enfants qui sont sincères et francs.

C'est surtout, pour un enfant de ce caractère, que deviendrait salutaire ce petit tribunal maternel dont j'ai parlé à la fin du chapitre dixième.

Pour empêcher votre enfant de retomber dans sa mauvaise habitude, racontez-lui de temps en temps le trait suivant.

St. Jacques de Nisite, étant en voyage, rencontra un jour quelques voyageurs qui lui demandèrent l'aumône pour enterrer, disaient-ils, un de leurs compagnons qui venait de mourir. En effet, un homme était étendu par terre, et paraissait mort. Le saint leur donna ce qu'ils demandaient, et continua son voyage. Figurez-vous combien ils s'applaudirent d'avoir trompé le saint évêque, et avec quel empressement joyeux ils se hâtèrent de dire à leur compagnon déselever pour partager, avec eux, l'aumône qu'ils venaient de recevoir. Mais ce fut en vain qu'ils lui crièrent de se lever ; il ne les entendait plus. Dieu venait de donner un terrible exemple de l'horreur que lui inspirent l'hypocrisie et le mensonge : cet homme qui avait voulu contrefaire le mort était réellement mort. Surpris et effrayés, nos menteurs coururent après le saint ; se jetèrent à ses pieds, en fondant en

larmes ; lui avouèrent leur infâme tromperie ; lui en demandèrent pardon et le conjurèrent de venir rendre la vie à leur infortuné compagnon, qui était moins coupable qu'eux qui l'avaient poussé à cet acte d'hypocrisie. Le saint, touché de leur aveu et de leur repentir, retourna sur ses pas et, se mettant en prière, il rendit la vie à cet homme, en lui disant de ne plus chercher à tromper à l'avenir : car les trompeurs sont tôt ou tard punis de Dieu.

8° Si un de vos enfants montre une âme dure et sans compassion, il vous faut l'accoutumer à compatir aux misères de ses semblables et à soulager les infortunés. Pour parvenir à le rendre compatissant, faites passer vos aumônes par ses mains. Mais, pour l'accoutumer à donner de bon cœur, plaignez devant lui la misère des pauvres, et surtout celle des petits enfants de son âge qui n'ont ni de quoi manger, ni de quoi se garantir du froid. Faites-lui comprendre ce que souffrent ces petits malheureux, quand lui-même éprouve le besoin de manger ou les trances du froid. Vous lui ferez aisément conclure qu'il doit avoir compassion de ceux qui souffrent, alors qu'il a besoin qu'on ait compassion de lui. Décrivez-lui vivement la peine, les douleurs, les privations, les souffrances des malheureux.

Emmenez-le avec vous visiter quelque infortuné ; faites-lui remarquer toutes les souffrances auxquelles vous compatirez douloureusement en présence de votre enfant. Faites-lui encore remarquer, lorsque vous serez de retour, combien la compassion que vous avez témoignée à cet infortuné lui a causé de joie et de soulagement, et combien il vous a témoigné de reconnaissance pour le bien que vous lui avez fait. Il comprendra alors ce que vous ajouterez : *que celui qui soulage les souffrances des autres, est sûr de leur reconnaissance*. Dites-lui combien vous êtes heureux et contents d'avoir fait plaisir à cette personne, et que vous allez dormir en paix, après avoir essuyé les larmes et adouci les souffrances d'un de vos semblables.

Demandez-lui ensuite s'il est bien aise qu'on ait pitié de lui et qu'on le soulage quand il souffre, et profitez de sa réponse pour lui faire comprendre combien il fera plaisir aux autres, quand il se montrera compatissant envers eux.

La parabole suivante en dira plus à son cœur que bien des considérations que je pourrais ajouter.

Un homme, faisant un voyage, eut le malheur de rencontrer des hommes méchants qui lui volèrent tout ce qu'il avait d'argent, le dépouillèrent de ses habits, et non contents de

lui avoir tout pris ce qu'il avait, ils le battirent tellement que tout son corps fut couvert de blessures, et qu'il tomba presque mort le long du chemin. Alors ces hommes durs et féroces s'en allèrent.

Ce malheureux se plaignait douloureusement, lorsque passa un voyageur qu'il supplia humblement d'avoir compassion de lui et de l'aider à se relever. Ce voyageur, sans cœur, le regarda à peine, ne lui adressa pas même une parole de consolation, ne lui tendit pas la main pour lui aider à se relever, ne pensa pas ses plaies ; il continua son voyage. Ce voyageur avait le cœur bien dur, n'est-ce pas ?

Un second voyageur vint aussi à passer dans l'endroit où gissait encore le pauvre mourant. Celui-ci, dont le cœur était aussi impitoyable que celui du premier voyageur, ne voulut pas non plus prêter l'oreille aux plaintes de l'infortuné. Il jeta un regard distrait sur cet homme, sans être touché de l'état déplorable où il était, et se hâta de continuer sa route. Que va devenir cet homme infortuné ? Il ne trouvera donc aucune personne dont le cœur sensible et généreux sache compatir aux maux de ceux qui souffrent, et trouve son bonheur à les soulager ? Il faut donc qu'il meure ainsi ?... Non, il sera sauvé par celui qui va venir à la suite des deux voyageurs impitoyables qui viennent de passer.

En effet, il n'y avait pas encore bien longtemps que le second voyageur venait de passer, lorsqu'un troisième, allant par cet endroit, aperçut cet homme étendu, mourant, sur le bord du chemin. A cette vue son cœur est ému de compassion ; il descend aussitôt de cheval, s'approche de lui, lui adresse de douces et compatissantes paroles et panse ses plaies, après y avoir versé de l'huile et du vin pour en diminuer la douleur. Voyant ensuite qu'il était incapable de marcher, il le prend doucement dans ses bras, le place sur son cheval, et, le soutenant de la main pour l'empêcher de tomber, il le conduit à une maison peu éloignée, et demande instamment au maître de cette maison de vouloir bien en prendre soin, l'assurant qu'il paierait toutes ses dépenses. Ayant encore une fois recommandé au maître de la maison, où il l'avait placé, de ne rien épargner pour la guérison de cet infortuné, il continua son voyage.

Craignant cependant que le malheureux, qu'il avait si généreusement sauvé de la mort, ne manquât de quelque chose, il s'empressa d'aller le visiter dès le lendemain, paya généreusement les dépenses du maître de la maison, lui recommanda de nouveau de ne rien épargner pour sa guérison, et s'engagea à tout payer.

Que l'action de ce troisième voyageur est noble et généreuse !—Heureux ceux qui, comme lui, soulagent les maux de leurs semblables. Rien ne donne plus de véritable joie, ni un bonheur plus pur. Oh ! pourquoi les riches ne dépendent-ils pas ainsi des biens qu'ils consomment en luxe, et quelquefois en désordres encore plus répréhensibles !

Accoutumez votre enfant à réfléchir sur ces belles et consolantes paroles de l'Évangile : “ J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; je ne savais où loger, et vous m'avez recueilli chez vous ; je manquais d'habits, et vous m'en avez donné ; j'étais malade, et vous m'avez visité ; j'étais en prison, et vous m'y êtes venu voir. ” Et pour nous faire comprendre que toutes ces œuvres de miséricorde auront une grande récompense, Jésus-Christ les regarde comme faites à lui-même, ainsi qu'il nous l'apprend par ces paroles : “ Toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un des plus petits de mes frères, vous me les avez faites à moi-même. ”

9^o N'épargnez aucune peine pour corriger un petit enfant porté à la vengeance et au ressentiment ; car celui qui ne pardonne point à ceux qui lui ont fait du mal, n'obtiendra pas miséricorde du Dieu qu'il aura offensé.

Faites d'abord remarquer à votre enfant que le chien qu'il a frappé, vient aussitôt après lui lécher la main, quand il l'appelle ; que le cheval ne se venge pas contre celui qui l'a battu ; que vous-mêmes, vous avez soin du petit vindicatif, et ne gardez point de ressentiment contre lui, malgré la peine qu'il vous cause par sa mauvaise conduite ; qu'il n'y a que les mauvais-cœurs qui se vengent ou gardent du ressentiment.

A mesure qu'il deviendra plus raisonnable, répétez-lui de temps en temps, que Dieu ne pardonnera point à celui qui n'a point pardonné ; que Dieu nous ordonne même de faire du bien à ceux qui nous font du mal ; qu'il veut que nous bénissions ceux qui nous auront maudits, que nous aimions nos ennemis, et que nous adressions des prières au ciel pour ceux qui auront parlé mal de nous, afin de devenir ainsi les enfants du Dieu “ qui fait lever son soleil sur les méchants comme sur les bons, et fait tomber la pluie du ciel sur le champ de celui qui l'offense, comme sur celui de l'homme qui le sert fidèlement. ”

Les exemples suivants sont très-propres à calmer son ressentiment et à lui apprendre à pardonner, si vous avez soin surtout de les lui raconter, lorsqu'ayant succombé à son mauvais penchant, il en concevra du regret.

Le fils unique d'un grand roi était allé demeurer dans un pays étranger pour guérir les malades, rendre la vue à ceux qui ne voyaient pas, nourrir ceux qui avaient faim, instruire les ignorants, remettre, dans le chemin du ciel, ceux qui s'en étaient égarés et consoler ceux qui avaient de la peine.

Il parcourait les villes et les campagnes pour rendre la vie aux enfants des pauvres veuves qui pleuraient ; pour appeler près de lui les petits enfants qu'il embrassait ; pour instruire ceux qui étaient ignorants et leur montrer la route qu'il fallait suivre pour les empêcher d'aller tomber dans un grand lac de feu. Il était bon, doux, compatissant, et pleurait avec ceux qui avaient du chagrin.

Un jour il arriva que, pendant qu'il priait pour tous les hommes qu'il aimait plus que lui-même, des méchants, à qui il n'avait fait que du bien, allèrent se saisir de lui, l'attachèrent avec de grosses cordes, l'accusèrent injustement, le condamnèrent à mort, lui mirent une grosse croix sur les épaules, la lui firent porter bien loin, quoiqu'il fût bien affaibli, le clouèrent sur cette croix et l'élevèrent, dans cet état, à la vue de tout le monde dont plusieurs se mirent à l'insulter.

Que fit-il quand il se vit traité si injustement ? Envoya-t-il demander au grand Roi, son père, de venir avec ses soldats pour punir ceux qui le maltraitaient de la sorte ? Pria-t-il ses amis de le détacher de la croix, où il souffrait tant ? Se mit-il en colère contre ceux qui le traitaient si injustement, puisqu'il n'avait fait de mal à personne ? Non, il ne fit pas comme le petit garçon qui vient de se venger pour une bagatelle qu'on lui a faite. Il intercéda auprès du Roi, son père, pour l'empêcher de punir ceux qui l'avaient attaché à la croix ; il défendit à ses amis de faire du mal à ceux qui l'avaient si injustement condamné ; il leur pardonna lui-même de bon cœur, et mourut pour eux, afin de les empêcher de mourir.

Ce bon fils s'appelait Jésus ; son Père était le grand Roi du ciel et de la terre. Les cœurs généreux, qui pardonneront comme lui à ceux qui leur feront du mal, auront une place auprès de lui, dans le ciel.

Pour faire mieux comprendre, à votre enfant, ce trait de la Passion, vous pourriez vous servir de la croix de tempérance ou d'un crucifix ; et, en lui expliquant les souffrances et la patience de Jésus, lui faire remarquer qu'il renouvellera ses douleurs, chaque fois qu'il se vengera contre celui qui lui aura fait du mal.

Sur la fin de sa vie, un riche père de famille partagea tous ses biens entre trois fils qu'il avait, ne se réservant qu'un diamant de grand prix, qu'il promit de donner à celui des trois qui saurait mieux le mériter, par quelque action noble et généreuse. Il leur donna trois mois pour se mettre en état de l'obtenir. Aussitôt les trois frères se dispersent, et reviennent vers leur père, au temps marqué, pour obtenir le riche diamant.

L'aîné fit valoir la bonne action suivante, auprès de son père : Depuis que je vous ai quitté, un étranger, obligé de faire un voyage pour affaires importantes, m'a confié, en partant, toute sa fortune : il n'avait exigé de ma part aucune sûreté par écrit ; aucun témoin ne pouvait m'obliger de la rendre. Cependant, à son retour, je lui ai remis fidèlement tout ce qu'il m'avait confié. Cette fidélité à rendre un dépôt ne mérite-t-elle pas que vous me donniez le diamant promis ?—Tu n'as fait, mon fils, répondit le vieillard, que ce que tu devais faire. Il y aurait de quoi mourir de honte, si tu avais gardé la moindre chose de ce que cet homme avait eu la confiance de laisser à ta garde. Ton action est un acte de justice, tu n'as nullement été généreux.

Le second fils se présenta ensuite, et fit valoir la bonne action que voici : Comme je passais le long d'un lac profond, un enfant venait imprudemment de s'y laisser tomber ; il allait se noyer ; je l'ai retiré, et lui ai sauvé la vie.—A la bonne heure, dit le père, tu as fait une action fort louable, mais il n'y a aucune générosité de l'avoir faite : il n'y a que de l'humanité.

Enfin, le dernier des trois frères prit la parole : Mon père, dit-il, j'ai rencontré un homme qui avait, quelques jours auparavant, travaillé à m'ôter la vie, et qui, ne l'ayant pu, m'avait fait toute sorte de mal. Il s'était égaré au milieu d'une forêt, pendant les ténèbres d'une nuit fort obscure, et succombant de fatigues, il s'était couché et endormi sur le bord d'un précipice. Le moindre mouvement qu'il eût fait en se réveillant pouvait le faire tomber dans l'abîme et l'engloutir à jamais. J'étais armé, et il ne l'était pas. J'avais sa vie entre mes mains, et il ne m'en eût rien coûté pour me venger ; mais je me suis rappelé que Dieu ordonne de faire du bien à ceux qui nous ont fait du mal. A cette pensée, je me suis approché de lui avec la plus grande précaution ; et, le prenant par ses habits, je l'ai tiré de cet endroit dangereux, et je lui ai montré le chemin qu'il avait perdu, afin qu'il pût continuer son voyage.—Le père, au récit de cette noble et géné-

reuse action, ne pût retenir des larmes d'admiration, et embrassant tendrement son enfant, il lui remit le beau diadème.

Il lui appartenait assurément. Car il n'y aura jamais d'action plus noble ni plus généreuse que celle de pardonner, et, encore plus, de faire du bien à celui de qui on a reçu du mal. Aussi cette vertu de miséricorde est-elle la marque distinctive du chrétien, qui ne saurait plaire à Dieu, ni l'aimer, s'il garde du ressentiment contre son frère.

1^o La *légèreté* et l'*inconstance* sont assez naturelles aux petits enfants. Aussi, en vous donnant des conseils pour diriger ceux en qui ce défaut est excessif, je suis loin de vouloir exiger que vous les empêchiez de courir et de jouer, comme je vous l'ai déjà dit dans le *chapitre huitième*. Mais comme la légèreté, et surtout l'inconstance sont des défauts fort dangereux, puisqu'ils rendent incapables de rien de sérieux et surtout de tenir une bonne résolution, je viens uniquement vous conseiller de modérer cette légèreté, et de fixer cette inconstance à mesure que votre enfant grandit, et de l'accoutumer, doucement et par degré, à se fixer et à être persévérant dans ce qu'il entreprend.

Quand donc vous lui aurez donné quelque petite tâche à remplir, exigez toujours qu'il la finisse ; s'il change sans cesse de jeu, obligez-le à continuer le même, pendant quelque temps : s'il mange d'un mets aujourd'hui avec plaisir, et que demain il le trouve insipide et en demande un autre, continuez de lui donner la même nourriture ; s'il commence un ouvrage et qu'il veuille, un moment après, en commencer un autre, faites-lui achever celui qu'il avait commencé d'abord.

A mesure qu'il grandit, prolongez son travail, en augmentant sa tâche ; diminuez le temps qu'il employait à jouer, afin de lui faire comprendre que l'homme est né pour travailler, et non pour jouer. Moquez-vous de sa légèreté et de son inconstance, en lui faisant remarquer qu'il ressemble au vent qui change d'un jour à l'autre ; à la lune qui ne demeure jamais dans le même état, et qui est, selon le Sage, l'image des insensés ; enfin, à la girouette qui tourne au gré de tous les vents, et qui est dans une continuelle agitation.

Répétez-lui souvent que l'inconstant n'est bon à rien ; que le sage Salomon a dit de lui *qu'il ne prospérait jamais* ; qu'il ressemble à un fou qui va et vient sans savoir où se fixer. Montrez-lui le soleil qui se lève constamment tous les matins ;

son papa qui recommence son travail chaque jour sans se rebuter ; la mer qui monte et baisse sans interruption ; le printemps, l'été, l'automne et l'hiver qui se succèdent continuellement, depuis le commencement du monde. Voilà des leçons de constance propres à instruire votre enfant, qui comprendra ensuite, par le trait suivant, qu'en persévérant on vient à bout des choses les plus difficiles.

Un père de famille mena un jour un de ses fils dans son champ, et lui faisant remarquer qu'il était couvert de ronces et d'épines qui empêchaient de le pouvoir cultiver, il lui proposa de les couper. Le fils, sans trop examiner la tâche que son père proposait, l'accepta sans difficulté. Alors le père lui donna une hache, lui laissa de la nourriture pour un assez long temps ; l'encouragea à travailler avec constance, et partit pour s'en revenir à sa maison, en assurant son fils qu'il reviendrait bientôt le voir.

Dès que le père fut parti, le jeune homme se mit à travailler avec ardeur. Mais venant à considérer le nombre prodigieux de ronces et d'épines qu'il fallait couper, il se coucha, se mit à pleurer, à se désoler, pendant tout ce jour et le suivant.

Cependant le père, curieux de voir le travail de son fils, retourna le voir le troisième jour. Mais quelle ne fût pas sa surprise en voyant qu'il n'avait coupé que quelques taillis, et qu'il s'était couché de découragement. Alors il prend sa hache et abat, en sa présence, en peu de temps, une assez grande quantité de ronces et d'épines. Ensuite il lui désigne l'étendue de terrain à défricher pour chaque jour ; l'encourage à se remettre à l'ouvrage ; il lui compte le nombre de jours qu'il mettra à tout défricher, en ne faisant, chaque jour, que la tâche qu'il lui a assignée, et le laisse cette fois bien convaincu qu'il peut venir à bout de ce qu'il croyait d'abord impossible.

Le jeune homme, demeuré seul, examina de nouveau ce qu'on lui avait donné à faire pour une journée, comprit bien clairement qu'il pouvait en venir à bout, et se mettant à l'ouvrage, il eut le plaisir de finir sa tâche avant le coucher du soleil. Alors il se reposa, tout en admirant avec quelle facilité il avait accompli son travail. Il continua le lendemain et les jours suivants, avec une ardeur toujours nouvelle, en voyant diminuer son ouvrage à mesure qu'il travaillait, et il eut bientôt le plaisir d'avoir tout défriché le champ de son père.

Faites examiner à votre enfant toutes les circonstances de

cette histoire et amenez-le à conclure que, quelque difficile que paraisse une chose, si on lui consacre son travail et ses soins avec persévérance, on en viendra certainement à bout.

11^e Quant à la manière de vous conduire envers ceux de vos enfants qui se montrent doux, sensibles, dociles, généreux et bienfaisants, je vous dirai qu'elle n'est pas sans danger, et que même elle peut leur devenir nuisible, si la sagesse chrétienne ne lui sert point de règle.

Remarquez d'abord que les bonnes qualités naturelles, quelque excellentes qu'elles soient, ne sont point des vertus chrétiennes, et que c'est un enfant chrétien que vous devez former. Ainsi, celui qui endure une injure sans se fâcher, parce qu'il y est insensible par tempérament ; une personne qui assiste un pauvre, parce que sa sensibilité naturelle l'y porte ; quelqu'un qui fait une bonne action, parce que sa seule raison lui montre qu'il est louable de la faire : aucune de ces personnes ne fait un acte de vertus chrétiennes, parce que les motifs qui les engagent à faire ces actions n'ont aucun but surnaturel.

Remarquez, en second lien, qu'une bonne qualité peut se perdre ou même se changer en un vice. Ainsi, en louant, sans prudence, un enfant pour sa modestie et sa douceur, vous pouvez le rendre fier et orgueilleux ; en accordant trop de liberté à un enfant sage et docile, il peut devenir dissipé et désobéissant ; en se fiant trop à un enfant bon et vertueux, et le laissant aller là où il veut, il peut devenir méchant et vicieux par la rencontre d'un mauvais compagnon.

En réalisant ces suppositions, qui sont malheureusement bien loin d'être chimériques, il arriverait ce que vous avez vu bien des fois dans le cours de votre vie : de bons et d'excellents matériaux faire un fort mauvais ouvrage, par la maladresse de l'ouvrier ; une terre excellente, ne produire que de mauvaises herbes, par la négligence du cultivateur ; un beau vêtement, gâté pour avoir manqué de soin ; enfin une personne en très-bonne santé, tomber tout-à-coup dangereusement malade, pour avoir fait une imprudence.

Que la sagesse chrétienne soit donc, encore une fois, la compagne inséparable de votre manière de diriger ces bonnes et aimables natures d'enfants, disposées à produire les plus belles vertus chrétiennes, et à devenir ainsi la *bonne odeur de Jésus-Christ*.

La bonne direction qu'il faut donner à ces aimables enfants, consiste à les accoutumer à faire le bien, non par inclination naturelle, par ostentation ou pour s'attirer de vaines louanges,

comme font les orgueilleux, mais par amour pour leurs semblables et pour plaire à Dieu. Voilà le grand secret de faire des enfants vertueux. Auraient-ils d'ailleurs toutes les bonnes qualités possibles ; seraient-ils les actions les plus admirables ; et comme dit St. Paul, " parleraient-ils le langage des anges, " auraient-ils le don de prophétie, l'intelligence des mystères, " une science universelle, tout ce qu'on peut avoir de foi, " jusqu'à transporter les montagnes ; une bienfaisance assez " généreuse pour distribuer tous leurs biens aux pauvres, et " leur sacrifier même leur vie ; " sans ce motif de charité pour Dieu et pour leur prochain en vue de Dieu, ils n'auraient que des vertus païennes, qui leur seraient parfaitement inutiles pour la fin que Dieu s'est proposée en les créant.

Ainsi, en louant vos enfants du bien qu'ils font, (quand les louanges sont nécessaires pour les encourager), des bonnes qualités que vous remarquez en eux, ou du courage qu'ils ont pour se corriger de leurs défauts, ayez soin de leur faire tout rapporter à Dieu, de qui vient toute bonne qualité, qui opère en eux tout le bien qu'ils font, et à qui seul doit en revenir toute la gloire.

Pour mettre cette règle en pratique, faites offrir à Dieu, dès le matin, tout le bien que fera votre enfant durant la journée. Rappelez-lui ensuite cette offrande, de temps en temps, et faites-la lui réitérer, surtout quand il sera tenté d'y manquer, en commettant quelque péché. Qu'il dise comme ce saint, qui était fidèle à cette pratique, et qui répondait au démon qui voulait le faire pécher : " Retire-toi, je ne puis rien faire " pour toi ; j'ai tout donné à Dieu, ce matin. " Le soir, exigez de votre enfant qu'il remercie Dieu de lui avoir aidé à bien faire pendant la journée, et qu'il demande de nouveau son secours pour ne pas l'offenser pendant la nuit.

Le trait suivant vous fournira un modèle accompli de la conduite de vous devez suivre, pour accoutumer vos enfants à tout rapporter à Dieu.

Deux solitaires, ayant longtemps demandé à Dieu la manière de le servir parfaitement, entendirent une voix qui leur dit d'aller dans la ville d'Alexandrie, où il y avait un homme appelé Euchariste, dont la femme se nommait Marie, et qui servait Dieu plus parfaitement qu'eux ; qu'ils apprendraient de cet homme comment ils devaient aimer et servir Dieu.

Ces solitaires, étant arrivés à Alexandrie, s'informèrent pendant plusieurs jours du vertueux Euchariste, sans trouver personne qui le connût, tant la vertu aime à être ignorée du monde ! Ils crurent s'être trompés, et prenant le parti de s'en

retourner, ils aperçurent une pauvre femme sur la porte de sa maison ; et lui ayant demandé, comme par hasard, si elle connaissait un homme du nom d'Euchariste, cette femme leur répondit que c'était son mari. " Nous venons ici pour lui parler," reprirent les solitaires. Sur la remarque de cette femme que son mari était absent, et qu'il ne reviendrait que le soir, les solitaires entrèrent dans l'humble maison d'Euchariste, pour attendre son retour.

Euchariste arriva sur le soir, conduisant un petit troupeau de moutons. Les solitaires le saluèrent avec respect, et le prièrent de leur dire quel était son genre de vie. Je suis, leur dit-il, un pauvre berger qui conduis ce petit troupeau que vous venez de voir.—Ce n'est pas ce que nous demandons, répliquèrent les solitaires ; dites-nous la manière dont vous et votre femme servez Dieu.—Mes pères, c'est à vous de me l'apprendre ; je ne suis qu'un pauvre ignorant, qui ne sais aimer ni servir Dieu.—N'importe, lui dirent-ils, nous venons ici de la part de Dieu pour savoir comment vous le servez.—Puisque vous me l'ordonnez, répondit Euchariste, je vais vous le dire. " J'avais une mère craignant Dieu, qui dès mon enfance, m'a souvent recommandé de tout faire et de tout souffrir pour l'amour de Dieu. J'ai suivi ce conseil dès ma plus tendre jeunesse ; j'obéissais pour l'amour de Dieu ; je souffrais la correction pour l'amour de Dieu ; je me privais de certaines petites gourmandises, si ordinaires aux enfants, ou de certaines récréations avec ceux de mon âge, pour l'amour de Dieu. J'ai continué toute ma vie cette pratique, en tâchant de tout rapporter à Dieu. Le matin, je me lève pour lui plaire ; je fais ensuite ma prière, et je lui offre ma journée ; je vais à l'ouvrage, parce qu'il le veut, et je travaille pour son amour ; je prends un peu de récréation, quand j'en ai besoin, et pour le mieux servir ensuite ; je souffre la faim, le froid ou le chaud, la pauvreté, les maladies, les mauvaises années, comme venant de la main de Dieu. Voilà, mes pères, toute ma conduite, et celle de Marie, ma femme. "

Voilà un homme vertueux, parce que Dieu est le but vers lequel il dirige toutes ses pensées et toutes ses actions. C'est sur ce modèle qu'il faut former vos enfants, si vous voulez accomplir les desseins que Dieu a eus sur vous, en vous les confiant. Dites donc souvent en vous-mêmes : " je ne veux rien épargner pour former mes enfants à la vertu ;" ou, comme disait une bien vertueuse mère : *je ne veux pas être la mère d'enfants réprouvés ; j'aurais trop de honte au jugement général.*

Avant de vous instruire de vos autres devoirs, je vous prie de faire une attention particulière à tout ce que je vous ai conseillé depuis le *huitième chapitre*. Je vous exhorte à relire plusieurs fois ce que je vous y ai dit, afin de le bien comprendre ; sans cela vous ne sauriez bien saisir l'importance de ce qu'il me reste à vous dire.

CHAPITRE XIII.

Inspirer aux petits enfants la crainte de Dieu.

Rien ne nous est aussi souvent recommandé, dans les saintes Ecritures que la crainte de Dieu. Partout les livres saints nous font connaître les biens qui en découlent. “ La crainte du Seigneur est la véritable gloire, et un sujet de se glorifier ; c'est une source de joie, et une couronne d'allégresse. “ La crainte du Seigneur réjouira le cœur ; elle donnera la joie, l'allégresse et la longue vie. Celui qui craint le Seigneur se trouvera heureux à la fin de sa vie, et il sera béni au jour de la mort. La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse : elle est créée avec les hommes fidèles, dans le sein de leur mère ; elle accompagne les femmes choisies, elle se fait remarquer dans les justes et dans les fidèles. ”

Heureux donc celui qui craint Dieu ! Heureux, mille fois heureux, votre enfant, si, comme le jeune Tobie, il apprend à craindre Dieu et à s'abstenir, par cette crainte, de commettre aucun péché ! Qui doit le former à cette crainte salutaire ? Vous, qui êtes ses parents et ses instituteurs. Dans quel temps commencer à l'y former ? Comme le jeune Tobie, *dès sa plus tendre jeunesse*. Mais comment vous y prendre pour la lui inspirer ? Expliquez-lui le grand livre du *ciel et de la terre, rempli de la majesté de la gloire de Dieu*, comme chante l'Eglise. Serez-vous donc embarrassés pour tirer, des œuvres de Dieu, une idée grande et toute-puissante pour la graver ensuite dans l'âme de votre petit enfant, si susceptible à cet âge, de profondes impressions ? Qu'est-ce que craindre Dieu ? C'est être pénétré d'une haute idée de sa puissance, de sa sainteté, de sa justice et de sa présence. Expliquez donc à votre enfant quelle est cette puissance, cette justice, cette sainteté et cette présence redoutable du maître de l'univers. Vous lui donnerez par là une grande idée de Dieu. Procédez

d'abord par interrogations ; vous serez mieux compris et mieux écoutés.

1^o *Idee de la puissance de Dieu.* Qui a fait cette terre que nous habitons ? Ce magnifique soleil qui nous éclaire, qui réchauffe la terre, qui mûrit les récoltes ? Qui l'a suspendu si haut à la voûte du ciel ? Qui a fait cette lune dont la lumière douce et tranquille tempère les ténèbres de la nuit et éclaire les pas du voyageur ? Qui a formé cette multitude innombrable d'étoiles si variées, si brillantes, si belles ? Qui les a placées à la voûte des cieux ? Qui soutient la terre au milieu des airs, roulant avec une rapidité toujours uniforme depuis près de six mille ans ? Qui a fixé des bornes à la mer, qui n'ose franchir un grain de sable contre lequel elle vient briser ses vagues, soulevées et poussées par la tempête ? Qui fait qu'un grain de blé pourrit, pousse en herbe, et se change de nouveau en grains de blé ? Qui a fait toutes ces fleurs, dont les couleurs et la variété sont infinies et dont le nombre surpasse celui des cheveux de notre tête ? Qui a formé ces poissons de grandeurs et de formes si variées, pour en peupler les mers ; cette multitude étonnante d'oiseaux si brillants, si beaux, si légers, si prompts dans leur vol à travers les airs ? Qui a fait ces animaux si différents de grandeur et de force, et dont plusieurs servent à aider l'homme dans ses travaux ? Quel est l'ouvrier qui a formé tous les organes de ces petites mouches, dont la perfection surpasse peut-être celle des organes des plus grands animaux ? Qui a donné à la poule cet instinct de crier d'une façon, afin d'appeler ses petits pour leur dire de prendre la nourriture qu'elle a trouvée, et d'une autre manière pour les avertir d'un danger qui les menace ? Qui a dit à ce rossignol, à ce merle, à cette hirondelle qu'il fallait faire un nid nouveau, chaque printemps, et y déposer leurs œufs d'où naîtront leurs petits ? Qui leur a dit que ces petits avaient besoin de manger pour vivre, grandir et voler ensuite ? Qui a donné à l'œil la puissance de voir ; à l'oreille, celle d'entendre ; à l'estomac, celle de digérer ? Qui a donné à l'herbe que mangent les animaux, de se changer en lait, en chair, en poil, en sang.... ? Qui conduit le soleil, la lune et les étoiles à travers les airs, sans que jamais ils se dérangent de leur course ? Qui a donné à l'œuf la vertu d'étancher la soif ; aux aliments, celle d'apaiser la faim ; à l'air celle de favoriser et d'entretenir la respiration et la vie ; à la terre, celle de produire une infinité de moissons, de plantes, de fleurs, toutes différentes en grandeur, en couleur, en beauté ?... C'est la puissance de Dieu.

De quoi Dieu s'est-il servi pour faire toutes ces choses ? Il n'y avait rien avant qu'il les eût faites ; il les a faites de rien. Combien de temps Dieu a-t-il mis à faire tout cela ? Il n'a pas travaillé comme nous, quand nous voulons faire quelque chose. Il parlait et tout obéissait à sa parole. Ainsi il disait : que la terre soit faite, et la terre était faite ; que le soleil paraisse et aille se placer au firmament, et le soleil paraissait et allait à l'instant se placer au ciel ; que l'eau se sépare de la terre et se réunisse pour former les mers, et l'eau s'en séparait aussitôt pour former les grandes et profondes mers ; que les poissons, les animaux et les oiseaux soient faits, et les poissons, les animaux et les oiseaux étaient faits en même temps qu'il le disait ; que la terre produise des arbres, des fleurs et de l'herbe, et s'en couvre comme d'un vêtement, et la terre produisait aussitôt des arbres, des fleurs et de l'herbe ; il commandait au printemps, à l'été, à l'automne et à l'hiver de se suivre et de se succéder sans interruption, et depuis ce temps ils se suivent et se succèdent sans y avoir jamais manqué ; il disait au soleil, à la lune, et à l'armée innombrable des corps célestes de se mettre en marche, et ils marchent depuis qu'il le leur a commandé, sans jamais s'arrêter ; il ordonne à la pluie de tomber, et la pluie tombe ; au vent de cesser, et il ne vente plus ; à la terre de se couvrir de neige pour se garantir du froid, et la terre se revêt de son vêtement blanc ; au tonnerre de gronder, et le tonnerre gronde pour épouvanter les méchants ; à l'homme de mourir, et l'homme meurt ; à la mer de l'engloutir, et la mer l'engloutit ; au vent de renverser sa grange ou sa maison, et elles sont aussitôt renversées ; aux vers de manger son blé, et les vers obéissent.

Qui ne serait étonné de la grandeur de votre puissance, ô Seigneur, Dieu du ciel et de la terre ! Qu'est-ce que l'homme comparé à vous ! Lui si petit, si impuissant, si faible ! Peut-il seulement créer une mouche, un brin d'herbe, une fleur, un cheveu, le plus petit insecte ! Qu'il aille donc commander au vent de ne plus souffler, à la mer de ne point soulever ses flots dans la tempête ! Qu'il essaie de prolonger sa vie d'une seconde, quand Dieu l'appelle à partir de la terre ! Qu'il élève la moindre construction, sans travail et sans matériaux !.....

Servez-vous de chacune de ces considérations, (que je n'ai ainsi multipliées que pour les mettre à la portée de votre petit enfant) pour commencer à donner, à votre jeune enfant, quelques idées sur la puissance de Dieu. A mesure qu'il grandira,

comparez, devant lui, la peine, la fatigue, le travail qu'il faut à l'homme pour faire la moindre chose avec la puissance de Dieu, qui fait les plus grands ouvrages avec une seule parole ; la faiblesse de l'homme qui ne lui permet de porter qu'un léger fardeau, pendant que Dieu soutient la terre et les immenses globes qui sont au firmament, sans y toucher, par la seule force de sa volonté.

Apprenez-lui ensuite à craindre la puissance redoutable de Dieu, qui peut nous perdre et nous anéantir à chaque instant ; qui nous tient comme suspendus par un fil audessus d'un gouffre affreux ; qui, au même moment ou nous pécherons, peut nous frapper de la foudre, ouvrir les abîmes de la terre pour nous engloutir, nous précipiter à jamais dans les enfers, ordonner à la mort de nous saisir, à l'air de nous étouffer, aux animaux féroces de nous dévorer, au démon de nous étrangler, à notre cœur de cesser de battre, à notre âme de sortir de notre corps, et de comparaître à son redoutable tribunal pour y recevoir son jugement.

Après cette première considération sur la puissance de Dieu, passez à la seconde toute aussi propre à le pénétrer d'une crainte salutaire.

2^o Idée de la sainteté de Dieu. Sainteté étonnante qui condamne, qui déteste, qui hait, qui réproouve toute mauvaise action, quelque petite qu'elle soit, en quelque lieu qu'elle paraisse. Sainteté si pure, si inviolable, que jamais elle ne pourra laisser un seul péché sans le punir, fût-ce même dans ses anges. Sainteté si éclairée, qu'elle pénètre jusque dans les replis les plus cachés du cœur, voit tout à nu et à découvert, connaît même les plus secrètes pensées. Sainteté si sévère qu'elle, n'a pas même épargné son Fils bien-aimé, revêtu de la seule apparence du péché ; sainteté si opposée à tout ce qui n'est pas pur, qu'elle ne veut recevoir aucun autre sacrifice, que celui du corps et du sang de Jésus-Christ, l'agneau sans tache ; qu'elle a prodigué les miracles pour sanctifier la Vierge dans le sein de laquelle devait s'incarner le Verbe divin. Sainteté de Dieu, qui refuse l'entrée du séjour qu'elle habite à l'âme souillée du plus léger péché, que dis-je ? de la peine même due au péché pardonné ; sainteté de Dieu, qui livre au feu et aux tourments du purgatoire, l'âme souillée du plus petit mensonge, de la plus légère impatience, d'une parole inutile, d'une faute échappée à la fragilité humaine ! Sainteté de Dieu toujours et constamment opposée au péché, irréconciliable avec le moindre péché, haïssant souverainement le péché, ne pouvant jamais tolérer l'ombre même du péché !

Quel sujet de crainte pour votre petit enfant, s'il venait à offenser cette sainteté de Dieu, si surtout vous réunissez dans son esprit, la haine extrême que Dieu a pour la péché, avec la pensée de sa puissance capable de le punir à l'instant !

Ces deux pensées de la puissance et de la sainteté de Dieu acquerront une force nouvelle, en les réunissant à celle de sa justice telle qu'elle s'est montrée dans tous les temps, par les châtimens éclatans qu'elle a infligés aux pécheurs.

3^o *Idee de la justice de Dieu.* Faites remarquer à votre enfant, le bel archange Lucifer, créé plein de perfections et de beautés, et établi comme le chef d'un grand nombre d'intelligences célestes, précipité, par la justice de Dieu, dans un gouffre de feu, pour un seul péché de pensée ; Adam et Eve chassés pour jamais du paradis terrestre, pour avoir mangé d'un fruit contre la défense de Dieu. Faites-lui connaître la justice de Dieu ouvrant les réservoirs du ciel et de l'abîme, et précipitant les eaux sur la terre, engloutissant les hommes et les animaux par un déluge universel, et noyant toute la terre à cause des péchés des enfans d'Adam ; faites-lui voir la justice de Dieu, commandant à la terre de s'ouvrir, pour engloutir dans ses abîmes, Dathan et Abiron, à cause de leur révolte contre Aaron, ministre du Très-Haut ; la justice de Dieu faisant tomber une pluie de feu sur les villes de Sodome et de Gomorrhé pour consommer leurs détestables habitans ; la justice de Dieu, commandant à ses anges de battre de verges l'impie Héliodore, qui profanait le temple de Dieu ; la justice de Dieu qui écrivait, sur la muraille de la salle d'un festin, la sentence du sacrilège Balthazar qui profanait les vases sacrés ; la justice de Dieu qui ordonnait à la mort de frapper l'infâme Onan, les enfans d'Héli, Jésabel, Héber, à cause de leurs crimes ; la justice de Dieu qui frappe de mort soixante-dix mille Israélites pour venger une pensée de vaine gloire, qu'avait eue David en faisant faire le dénombrement de son peuple ; la justice de Dieu qui, depuis le péché d'Adam, a lancé sur la terre, à la suite du péché, la guerre, les maladies, la peste, les tempêtes, les tremblemens de terre, la famine, les inondations, le feu, le froid, tous les fléaux, suivis de la mort, de la hideuse mort qui les résume tous et les termine en ce monde ; la justice de Dieu, qui poursuit encore le péché au delà de cette vie, et qui a creusé un abîme de feu pour en venger le désordre ; justice qui ne sera jamais apaisée ni par les souffrances, ni par les larmes, ni par les soupirs, ni par les cris

déchirants des victimes du péché. Mais surtout justice de Dieu qui se montre, dans tout son éclat et dans toute son épouvantable rigueur, dans les souffrances de Jésus-Christ, revêtu de la seule apparence du péché ; justice de Dieu, sourd aux gémissements et aux humbles supplications du Verbe divin fait homme ; justice de Dieu qui ne sera satisfaite que lorsqu'il aura été battu de verges, couronné d'épines, abreuvé de fiel, rassasié d'opprobres, et qu'ayant épuisé le calice de toutes les ignominies, il sera mort sur un infâme gibet, chargé des malédictions de tout un peuple.

Quel sujet de saintes terreurs pour votre enfant, si jamais la tentation lui venait de commettre un péché, que la puissance, la sainteté et la justice de Dieu peuvent punir à l'instant !

Vous complèterez les motifs propres à former, dans le cœur de votre enfant, la salutaire vertu de craindre Dieu, par l'idée de sa présence.

4^o *Idee de la présence de Dieu.* Dieu voit tout, Dieu connaît tout. Nos paroles, il les entend ; nos désirs, nos plus secrètes pensées, il les voit ; pas un regard, pas un soupir, pas un geste, pas le plus petit mouvement du cœur qu'il n'aperçoive. Impossible de nous dérober à sa présence ; nous vivons, nous marchons en lui, comme le poisson dans le sein de la mer. Impossible surtout de se soustraire à sa vue ; il est dans nos maisons, dans nos champs, dans les bois, dans l'air, dans les abîmes de l'océan, dans le centre de la terre, dans notre conscience. Pendant la nuit la plus obscure, Dieu nous voit plus distinctement que nous ne voyons les objets extérieurs, à la clarté du soleil. Où donc se cacher, où aller, où fuir pour se dérober à la présence de Dieu ? Nulle part sur la terre, au ciel, ou dans les enfers. Qui ne s'écrierait avec le prophète David : " Où irai-je, Seigneur, pour me dérober à votre Esprit ; et où m'en fuirai-je de devant votre face ? Si je monte dans le ciel, vous y êtes ; si je descends dans l'enfer, vous y êtes encore. Si je prends des ailes, dès le matin, et si je vais demeurer aux extrémités de la mer ; votre main même m'y conduira, et ce sera votre droite qui me soutiendra. Et j'ai dit : peut-être que les ténèbres me cacheront, mais la nuit même devient toute lumineuse pour me découvrir à vos yeux, dans mes plaisirs, parce que les ténèbres n'ont aucune obscurité pour vous, que la nuit est aussi claire que le jour, et que les ténèbres sont à votre égard comme la lumière du jour même. " Dieu est donc partout, toujours attentif, tou-

jours appliqué à suivre la moindre des actions de chacune de ses créatures, comme si elle était seule avec Dieu, qui n'oublie rien du temps, des circonstances, du nombre des actes bons ou criminels qu'elle fait ou qu'elle aura faits pendant le cours de la plus longue vie.

Qui ne serait pénétré d'une sainte frayeur, après une telle considération ! Qui ne serait pénétré des sentiments du saint homme Job, qui tremblait à chaque parole qu'il prononçait, convaincu qu'il était en la présence du Tout-puissant ! Qui oserait commettre un seul péché, même seul ou dans les plus profondes ténèbres de la nuit, lorsqu'il sait que l'œil redoutable de Dieu est fixé sur lui ! Qui ne rougirait de laisser, dans son esprit, une seule pensée mauvaise, que la lumière de Dieu découvrira à l'instant !

Après avoir expliqué à votre enfant ces quatre grands motifs de la crainte de Dieu, réunissez-les, comme dans une même pensée, pour le frapper vivement. Dieu est tout-puissant ; Dieu hait infiniment le péché ; Dieu punit le péché ; Dieu voit commettre le péché. Celui donc qui a consenti à commettre un péché, fut-ce même un péché de pensée, a outragé la puissance de Dieu, déshonoré la sainteté de Dieu, provoqué la justice de Dieu, souillé la sainte présence de Dieu. La puissance de Dieu peut donc le frapper, sa justice le condamner, sa sainteté le réprouver, sa présence le tourmenter éternellement. Qui donc ne s'écrierait avec le prophète : " Quel est l'homme qui ne vous craint —
"dra pas, ô Roi de toutes les nations ? "

Pour tempérer, s'il en était besoin, les idées que je viens de développer et faire concevoir à votre enfant une crainte digne d'un enfant de Dieu, faites-lui comprendre que Dieu n'est redoutable que contre le péché, mais qu'il aime toujours sa créature, quoique coupable, parce qu'il voit, en elle, une âme créée à son image et rachetée du sang de son Fils bien-aimé ; que celui qui sert Dieu fidèlement, trouvera en lui un père plein de tendresse et de bonté ; et que même celui qui a eu le malheur de commettre un péché peut encore, par une douleur sincère, apaiser la justice de Dieu et obtenir miséricorde par l'avou de sa faute, accompagné d'une vraie pénitence. Dites-lui cependant que, malgré cela, il faut bien prendre garde de commettre aucun péché, car que deviendrait-on, si Dieu frappait de mort le pécheur au moment qu'il consent de l'offenser, comme cela est arrivé à un grand nombre de criminels, aujourd'hui plongés dans les enfers.

Les avis que Tobie laissait, comme par testament, à son fils,

sont si beaux et surtout si pleins de crainte de Dieu, que je me reprocherais de ne pas les ajouter à la fin de ce chapitre. Je vous engage à les lire souvent à vos enfants. Heureux s'ils en font la règle de leur conduite, comme ils réglèrent celle du saint jeune homme qui les reçut de la bouche même de son père.

“ Mon fils, écoutez mes paroles, et mettez-les dans votre cœur, comme un fondement solide.

“ Lorsque Dieu aura reçu mon âme, ensevelissez mon corps ; et ayez soin d'honorer votre mère tous les jours de sa vie.

“ Souvenez-vous combien elle a souffert, et à quels dangers elle a été exposée avant votre naissance.

“ Lorsqu'elle aura fini le temps de sa vie, ensevelissez-la auprès de moi.

“ Ayez Dieu présent à votre esprit, tous les jours de votre vie, et gardez-vous de consentir jamais à aucun péché, et de manquer à l'observance de quelque commandement du Seigneur.

“ Faites l'aumône de votre bien, et ne détournez votre visage d'aucun pauvre : car de cette sorte le Seigneur ne détournera pas non plus son visage de dessus vous.

“ Soyez charitable en la manière que vous le pourrez.

“ Si vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup ; si vous en avez peu, ayez soin de donner de ce peu même, mais de bon cœur.

“ Car vous amasserez ainsi un grand trésor et une grande récompense, pour le jour de la nécessité.

“ Parce que l'aumône délivre de tout péché et de la mort, et qu'elle ne laissera point tomber l'âme dans les ténèbres.

“ L'aumône sera le sujet d'une grande confiance devant le Dieu suprême, pour tous ceux qui l'auront faite.

“ Veillez sur vous, mon fils, pour vous garder de toute impureté.....

“ Ne souffrez jamais que l'orgueil domine, ou dans vos pensées ou dans vos paroles, car c'est par l'orgueil que tous les maux ont commencé.

“ Lorsqu'un homme aura travaillé pour vous, payez-lui aussitôt ce qui lui est dû pour son travail ; et que la récompense du mercenaire ne demeure jamais chez vous.

“ Prenez garde de ne jamais faire à un autre ce que vous seriez fâché qu'on vous fit.

“ Mangez votre pain avec les pauvres et avec ceux qui ont faim, et couvrez de vos vêtements ceux qui sont nus.

“ Mettez votre pain et votre vin sur le tombeau du juste (en faisant l'aumône, pour obtenir de Dieu le soulagement des morts) et gardez-vous d'en manger et d'en boire avec les pécheurs.

“ Demandez toujours conseil à un homme sage.

“ Bénissez Dieu en tout temps, et demandez-lui qu'il conduise et rende droites toutes vos voies, et que tous vos desseins demeurent fermes en lui.”—(Tobie, chap. IV.)

CHAPITRE XIV.

Instruire les enfants des principales vérités de la foi, et à quel âge.

Les saints Pères appellent les pères et les mères, *les évêques de leurs familles*, pour leur faire comprendre qu'ils sont les premiers instituteurs de leurs enfants. Aussi l'Eglise exige-t-elle que toute personne qui entre dans l'état du mariage, sache les vérités principales de la religion, et les règles d'une vie chrétienne, dont elle doit transmettre la connaissance à ses jeunes enfants. Delà, l'obligation rigoureuse imposée aux parents d'apprendre ou de faire apprendre, à leur jeune famille, les principales vérités de la religion, et de leur en faire produire des actes. J'ai dit une *obligation rigoureuse*, parce qu'y manquer, serait un péché.

Ces principales vérités sont les suivantes :

1^o Il y a un Dieu ;

2^o Ce Dieu juste et saint doit glorifier éternellement, dans le ciel, celui qui l'aura servi fidèlement pendant sa vie ou qui sera mort dans son amour, et punir à jamais, par les supplices de l'enfer, celui qui aura péché mortellement et qui sera mort sans en avoir fait une sincère pénitence.

3^o Il y a trois personnes en un seul Dieu : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Ces trois personnes adorables sont distinctes l'une de l'autre, ont une même nature et une même divinité ; elles sont égales en puissance, en sainteté et en toute sorte de perfections.

4^o La seconde personne de la Sainte-Trinité, le Fils, s'est fait homme en prenant un corps et une âme semblables aux nôtres, excepté le péché. Il est devenu par là Dieu et homme, ayant ainsi la nature divine, la seconde personne en Dieu ; et la nature humaine, le corps et l'âme de l'homme, réunis dans

la même personne. Il est mort sur une croix pour apaiser la colère de Dieu contre nous, pécheurs, réparer le mal causé aux hommes par le péché d'Adam, et nous donner le droit d'aller au ciel que nous avons perdu.

Les enfants doivent être instruits de ces vérités, dès le moment qu'ils ont l'usage de leur raison, vers l'âge de sept ans. Cet âge n'étant fixé que d'une manière générale, comme celui de la raison chez la créature humaine, il s'en suit qu'un enfant peut avoir la raison avant ou après cet âge. C'est par rapport à cette incertitude sur le moment précis de la raison dans leurs enfants, et pour ne pas manquer à leur devoir, que les parents religieux ont soin de leur enseigner ces vérités dès qu'ils sont en état de parler et d'apprendre, persuadés que, chez les enfants qui ont une intelligence précoce, la raison se développe certainement avant l'âge ordinaire.

Une autre obligation pour les parents, correspondante à celle dont je viens de parler, c'est celle de faire produire à leurs enfants des actes des trois vertus de Foi, d'Espérance et de Charité, dès qu'ils ont l'usage de la raison, étant tout-à-fait juste que le premier usage de cette raison, dont Dieu a doué l'homme seul, soit employé à croire en Dieu, à espérer en lui et surtout à exciter son cœur à l'amour de celui de qui il tient tout ce qu'il a et tout ce qu'il est.

Mais comme ces actes prononcés par des enfants leur seraient inutiles, s'ils n'en comprenaient ni le motif, ni la fin, les parents doivent, avant de les leur faire réciter, leur expliquer ce qui suit :

1^o Que la *Foi* nous fait croire, plus fermement que les choses que nous voyons de nos yeux, les principales vérités, dont j'ai parlé plus haut, parce que Dieu les a fait connaître à ses serviteurs, et que l'Eglise nous en garantit la vérité.

2^o Que l'*Espérance* est l'assurance que nous avons du secours de Dieu, demandé par la prière, pour nous aider à observer la sainte loi de Dieu, résister à nos mauvais penchans et aux séductions du monde, et mériter par là le bonheur de voir Dieu dans le ciel, après la mort, et cela en vertu des promesses et des mérites de Jésus-Christ, notre Sauveur.

3^o Que la *Charité* ou l'amour de Dieu, est la préférence que nous donnons à Dieu sur nous-mêmes, sur nos parents, sur nos amis, sur toutes les créatures et sur tout ce qui nous appartient, tellement que Dieu occupe la première place dans notre cœur; et que toutes nos actions soient faites dans l'unique but de lui plaire.

4^o Que de même, nous devons à notre prochain un amour

subordonné à celui que nous devons à Dieu, qui ordonne d'aimer tous les hommes, et même ceux qui nous font du mal, et qui veut que nous leur voulions et leur fassions du bien dans la pensée de lui plaire.

C'est aussi lorsque les enfants ont atteint l'âge de sept ans, que les parents doivent leur faire observer les lois de l'Eglise regardant l'abstinence des viandes, la confession annuelle et l'audition de la sainte messe, les jours de dimanches et de fêtes d'obligation.

Si maintenant je disais que, pendant le temps que j'ai exercé le saint ministère, j'ai rencontré très-souvent des enfants beaucoup plus âgés qu'il ne faut l'être pour avoir l'usage de sa raison, qui n'avaient pas encore été à confesse, qui n'allaient presque jamais à la messe, qui ignoraient complètement les principales vérités de la Foi, qui n'avaient jamais fait d'acte de Foi, d'Espérance et de Charité, dont ils ignoraient même les noms ; on devrait en conclure qu'un assez grand nombre de parents manquent à leurs obligations, et que probablement ils ne se reprochent pas ces manquements comme des prévarications contre des devoirs essentiels.

Que tous les pères et les mères remarquent ce principe général : quand un enfant est tenu d'accomplir un devoir, ses parents sont chargés de le lui faire accomplir. Si l'enfant y manque, il peut être excusable devant Dieu, à cause de son ignorance, de sa légèreté ou autrement ; mais les parents sont responsables à Dieu de la faute de leur enfant, parce qu'ils ne sauraient donner pour excuse, leur ignorance d'un devoir qui regarde leur état. A part quelques rares exceptions, un oubli involontaire ou l'impossibilité, les pères et les mères doivent toujours se regarder comme coupables, aux yeux de Dieu, de l'ignorance et des manquements de leurs enfants.

Où en sont donc avec leur conscience, et par suite avec Dieu, un assez grand nombre de parents qui laissent, par négligence ou insouciance, leurs enfants croupir dans une ignorance désolante, et manquer aux devoirs prescrits par la Religion, lorsque ces enfants sont en âge et qu'ils ont la capacité de les observer ! Que peut-on attendre, par la suite, de malheureux enfants abandonnés à eux-mêmes, sans instruction, sans pratiques religieuses, et qui n'ont nulle connaissance de Dieu et de la fin qui les amène en ce monde ? La réponse est que *l'ignorance de tout ce que l'on doit croire et savoir pour vivre en chrétien, est la compagne inséparable d'une vie criminelle*, dit St. Liguori.

CHAPITRE XV.

Surveiller les enfants quand ils assistent aux offices divins.

J'AI dit que les parents étaient obligés d'envoyer leurs enfants à la sainte-messe dès qu'ils sont parvenus à l'âge de raison ; mais il ne leur servirait de rien de les y envoyer, s'ils n'avaient un soin particulier de veiller à ce qu'ils s'y comportent avec le respect et la modestie qui conviennent aux lieux saints.

Cette obligation de veiller spécialement sur vos enfants, pendant qu'ils sont dans les églises, est d'autant plus urgente qu'il n'y a peut-être rien à quoi les parents manquent plus fréquemment, et dont l'omission peut cependant avoir de plus déplorables conséquences. Le mal, sur ce point, est déjà rendu, dans bon nombre de paroisses, à un degré qui fait gémir tous les bons catholiques. C'est un fait trop affligeant, pour qu'il ne soit pas digne des larmes de tous ceux qui croient à la présence réelle de Jésus-Christ dans les saints tabernacles, que de voir la manière avec laquelle un grand nombre de nos petits enfants canadiens se tiennent dans les églises, pendant les offices divins. Remarquez-les rire, parler, folâtrer, changer de place, s'entre-pousser, regarder de côté et d'autre, se piquer avec des épingles, se battre même !.... Dirait-on que ces enfants savent qu'ils sont dans une église catholique ? Peut-on supposer que leurs parents leur aient jamais dit un mot, pour leur expliquer la sainteté de ce lieu et le respect qu'il faut lui porter ?

Comment espérer ensuite que ces enfants, devenus grands, aient jamais le respect convenable pour d'aussi saintes choses que nos églises et les augustes mystères qui s'y opèrent ! Doit-on être surpris, après cela, de voir tant de grandes personnes se tenir dans les églises, sans respect, sans modestie, assoupies ou la vue égarée, moins convenablement qu'elles ne se tiendraient dans la maison d'une personne respectable selon le monde ? Comment pourrait-il en être autrement, lorsqu'on les a vues, dans leur bas âge, se tenir dans le lieu saint d'une manière aussi prodigieusement inconvenante ! O mon Dieu ! si déviant de votre conduite ordinaire, vous avez pris un fouet pour chasser, avec indignation, du temple de Jérusalem, ceux qui y vendaient des choses nécessaires aux sacrifices ju-daiques ; comment traiterez-vous ceux qui profanent nos

églises, devenues si dignes d'une sainte terreur, maintenant que votre Fils demeure réellement présent dans nos saints tabernacles, pour y recevoir non des moqueries, comme au temps de sa passion, mais les humbles adorations des anges et des hommes !

Malheureux parents ! Que ne veillez-vous sur vos enfants ! Tranquilles dans un banc à prier Dieu peut-être, pensez-vous à ce que font vos enfants, là près de la table sainte, à la vue de tous les fidèles indignés ? A quoi Dieu doit-il imputer un jour les insultes faites à son Fils bien-aimé, chez lui, dans sa propre maison ? Pourriez-vous l'ignorer ? *Celui qui répond, paie*, vous savez. Qui a la responsabilité de ces enfants qui profanent la maison de Dieu, si non vous, qui êtes leurs pères et leurs mères ?

Sur vous donc doivent retomber les châtimens dûs, par la justice divine, à ces odieuses profanations de la part de vos enfants. Encore trop jeunes, ils ne savent probablement pas tout le mal dont ils se rendent coupables. Mais vous, leurs pères et leurs mères, n'êtes-vous pas responsables de leur conduite et de leurs péchés, quand vous n'y mettez pas un frein ? Les profanations de la maison de Dieu, faites par vos enfants, deviennent donc vos propres profanations, quand vous ne les empêchez pas. Veillez donc sur eux, avec une extrême attention pendant qu'ils sont dans la sainte maison de Dieu. Comme vous êtes chargés du mal qu'ils y commettent, ne serez-vous pas au contraire récompensés et bénis de Dieu pour la modestie, la sagesse, et la piété qu'ils feront paraître pendant la sainte messe et les autres offices de l'Eglise, et la bonne édification qu'ils donneront ainsi aux fidèles de votre paroisse ?

Outre les recommandations de respect, de silence, de sagesse et de modestie que vous devez leur faire, chaque fois qu'ils partent pour aller à l'église, ne serait-il pas de leur intérêt et du vôtre, de les faire placer sous vos yeux, afin de les surveiller attentivement ? Si vous ne pouvez aller à l'église, ni l'un ni l'autre, ou les faire placer sous vos yeux, ne serait-il pas convenable de charger quelqu'un de vos parents ou de vos amis d'en prendre soin, de veiller sur eux, et de vous rendre compte de la manière dont ils s'y sont comportés ? Devez-vous ensuite jamais laisser impunie la moindre irrévérence qu'un de vos enfants se serait permise dans la maison de Dieu ?

Rien n'est plus propre à vous inspirer une sainte horreur pour tout ce qui serait contraire au respect dû aux églises, que

les décrets suivants des saints Conciles, des Papes et de nos évêques. Pénétrez-vous des saintes règles qui y sont prescrites, et instruisez-en, avec soin, vos jeunes enfants.

Le Concile de Lyon, tenu sous notre saint Père le Pape Grégoire X, ordonne que les fidèles n'entrent dans les églises qu'avec de profonds sentiments d'humilité et de piété ; qu'ils s'y comportent avec la plus grande modestie, de manière à honorer Dieu et à servir non-seulement d'instruction, mais encore de sujet d'édification aux personnes présentes.

Le saint Concile défend expressément d'y tenir des assemblées pour affaires temporelles. Il ordonne d'en bannir les paroles inutiles, et surtout les discours profanes et obscènes. Il prescrit de n'y tenir aucune conversation quelconque, et d'en éloigner tout ce qui pourrait troubler les offices divins et offenser les yeux de la souveraine majesté du Dieu présent sur les saints autels ; *afin que là où l'on doit demander pardon des offenses commises, on ne donne aucune occasion aux autres d'offenser Dieu, et on ne l'offense jamais soi-même.*

Faites surtout remarquer, à vos enfants, les paroles suivantes du saint Concile : qu'on ne doit aller dans les églises que pour *y instruire et édifier les autres personnes qui s'y trouvent, par les sentiments profonds d'humilité et de piété avec lesquels on doit y entrer et s'y tenir* ; qu'on ne doit jamais *tenir aucune conversation quelconque, encore bien moins y dire des paroles indécentes* ou contre la modestie ; qu'on doit s'y comporter de manière à ne jamais *y offenser les regards de la souveraine majesté du Dieu présent sur les autels, à qui on vient demander pardon des offenses contre lui.* Serait-il avantageux pour nous, d'offenser Dieu, ou de donner aux autres occasions de l'offenser, (ce qui nous rend également coupables) dans le lieu même où nous devons lui demander pardon ? Ne serait-ce pas outrager son juge, pendant qu'on est sous ses yeux ?

Les pères du saint Concile de Trente, conduits par le même esprit que ceux du Concile de Lyon, défendent aux prêtres de commencer le saint sacrifice de la messe, avant que les fidèles, par leur silence et leur respect, paraissent disposés à y assister non-seulement de corps, mais d'esprit et de cœur.

Ils ordonnent de bannir entièrement des églises, tout discours vain et profane, les promenades, le bruit, les cris, les assemblées pour affaires temporelles ; afin que la maison de Dieu paraisse et soit véritablement appelée la maison de prière.

Cette défense, faite aux prêtres par le saint Concile, de ne

pas commencer la sainte messe tant que les fidèles ne sont pas recueillis et dans la disposition de l'entendre avec la piété qu'elle exige, doit faire comprendre à ceux qui entrent dans une église, surtout pendant la messe, qu'ils manquent de respect aux saints mystères, en se frappant les pieds sur le plancher, pour en secouer la neige ou la boue, en marchant de manière à faire du bruit et à troubler le silence qui doit toujours régner dans une église pendant ce temps, et par là détourner les fidèles de l'attention qu'ils doivent porter au saint sacrifice. Veillez à ce que vos enfants n'imitent jamais cette conduite, et recommandez-leur souvent de marcher de manière à faire le moindre bruit possible, quand ils entrent dans une église, pendant la sainte messe ; d'en ouvrir et d'en fermer doucement les portes ; de ne jamais s'y secouer les pieds, afin de ne pas troubler la piété des fidèles et de ne pas se rendre coupables des distractions qu'ils donneraient aux autres, en ne prenant pas les précautions prescrites par les saints Conciles, et par les paroles suivantes du livre de l'Ecclésiaste : " Faites attention comment vous marchez, lorsque vous entrez dans " la maison de Dieu. "

Enfin ces deux Conciles ordonnent aux évêques de tout l'univers catholique de tenir la main à l'observation de leurs décrets, et ils les chargent de contraindre, même par des peines ecclésiastiques, les fidèles à les observer fidèlement.

Que l'Eglise ait fait des réglemens concernant le respect qu'on doit observer dans la maison de Dieu, surtout pendant les saints offices, cela se conçoit aisément ; elle le devait pour l'instruction des fidèles ; mais conçoit-on également que des catholiques, qui croient leur souverain juge présent et demeurant dans leurs églises, et qui savent qu'ils sont sous ses yeux, que des catholiques s'y comportent parfois avec tant d'irrévérence que la sainte épouse du Fils de Dieu s'est vue forcée de les menacer de ses châtimens, d'autant plus redoutables qu'ils tombent sur les âmes ? Quelle humiliation encore pour la sainte Eglise de voir que les décrets de ses Conciles ont été méprisés par une partie de ses enfants, et qu'elle a été obligée de recourir aux pouvoirs laïques, pour en obtenir des lois afin de protéger la maison du grand Dieu de l'éternité !

Faites connaître à vos enfants que le gardien qui veille à la porte d'une église catholique, pour empêcher des catholiques de la profaner, doit être un sujet de douleur et de honte pour ceux qui ont de la foi et qui comprennent qu'une maison où habite le Fils de Dieu, est, par elle-même, assez pleine de saintes terreurs, pour qu'il ne fût jamais nécessaire d'y voir

un homme, revêtu de l'autorité civile, pour la préserver d'insultes ou de profanations. Que vos enfants s'y tiennent donc avec le plus grand respect, après que vous leur aurez fait connaître que le grand roi Charlemagne embrassait avec dévotion les piliers mêmes des églises ; et qu'un autre, roi de France, Louis XIV, n'y entrait jamais sans en baiser respectueusement le pavé.

Le grand St. Martin tremblait quand il était dans l'église. Il ne s'y est jamais assis. Quand on lui en demandait la raison, il disait : " La majesté de Dieu réside en ce saint lieu, les anges y tremblent de respect, et moi qui suis un ver de terre et un pécheur, comment n'y tremble-rais-je pas ? "

Notre Saint Père le Pape, Pie V, touché de douleur à la vue des profanations qui se commettaient dans les églises, et voulant y porter remède, envoya à tous les évêques des *Lettres Apostoliques*, datées du premier jour d'avril de l'année 1566, par lesquelles ils renouvellent les décrets des Conciles de Lyon et de Trente, concernant le respect dû aux églises, et ordonne que les fidèles n'y entrent qu'avec humilité et piété ; qu'ils y observent un profond silence ; qu'ils y prient avec la plus grande attention, et que tous, les genoux en terre, y adorent le Très-Saint Sacrement, s'y abstiennent de paroles obscènes, vaines et profanes, qui ne seraient propres qu'à scandaliser les fidèles ou à troubler les offices divins. En conséquence les évêques de notre pays ont ordonné ce qui suit : " L'on évitera avec soin dans l'église les immodesties que nous allons marquer : se tenir un genou en terre et l'autre levé ; de regarder de côté et d'autre ; de s'appuyer sur des bancs, et d'avoir les jambes croisées les unes sur les autres. L'on doit observer de plus que S. Paul, I Cor. II, ordonne aux hommes et aux femmes : Que les hommes aient la tête nue dans l'église, et que les femmes y soient voilées. On doit éviter d'y parler et causer. "

Je résume tout ce que je viens de vous dire, sur le respect dû aux églises et la piété pendant les offices divins, par les règles suivantes que je vous conseille de répéter souvent et de faire observer à vos enfants.

1° Toujours entrer avec respect et recueillement dans une église, ayant soin de se découvrir avant d'en franchir le seuil de la porte.

2° Y marcher d'un pas modéré, la vue baissée ou fixée sur l'autel où demeure Jésus-Christ, notre Dieu.

3° Rendu à sa place, s'y mettre à genoux pour adorer Jésus-

Christ, par cette prière, ou une autre semblable : “ Mon Dieu, qui êtes ici présent, jour et nuit, pour me recevoir et y écouter mes prières, je vous adore comme mon Dieu, mon maître et mon sauveur.”

4° Ne jamais y tourner la tête en arrière, ni de côté et d'autre ; mais tenir la vue modestement baissée ; ou ne la porter qu'à l'autel pour suivre le prêtre qui célèbre le saint-sacrifice, afin de s'unir à lui, dans les différentes parties de cette sainte action.

5° S'occuper toujours, pendant la messe, ou à en lire les prières, ou à réciter son chapelet avec piété ; en unissant son intention avec celle du prêtre qui offre le saint-sacrifice.

6° Pendant les autres offices, s'occuper ou à dire son chapelet, ou à réciter des prières en l'honneur du saint-sacrement, ou à lire des choses édifiantes dans un bon livre.

7° Ne jamais sortir avant que les offices, ne soient entièrement finis, et sans avoir récité, à genoux, au moins un *Pater* et un *Ave*, pour remercier Dieu du bonheur d'avoir assisté aux offices, et lui demander pardon des fautes dont on aurait pu se rendre coupable.

8° Ne jamais parler près des portes d'une église, surtout quand elles sont ouvertes, soit en y entrant, soit en sortant, et ne jamais commettre aucune irrévérence, même contre les murs extérieurs d'une église.

9° Ne jamais s'y appuyer nonchalamment la tête sur la main, quand on est assis ; s'y tenir droit, quand on est debout ; n'y point dormir, ni parler, ni rire, ni regarder ceux qui entrent ou qui sortent, surtout pendant les offices.

10° Se découvrir au moins, quand on passe près d'une église, pour saluer le saint sacrement, et y entrer un instant, si on le peut commodément pour y demander la bénédiction de Jésus-Christ.

11° Se faire une gloire et un honneur de contribuer en quelque chose à l'ornement ou aux besoins de l'église de sa paroisse, et faire son possible pour orner les chemins où doit passer le Saint-Sacrement, le jour de la procession de la Fête-Dieu. Toute la paroisse devrait contribuer à cette procession.

12° Faites comprendre à vos enfants que la procession de la Fête-Dieu est un triomphe fait à Jésus-Christ qui daigne nous visiter, et que, vivant avec des protestants qui refusent de croire à la présence réelle, ils leur donneraient à entendre qu'ils ne croient que bien faiblement ce mystère, s'ils se montraient indifférents à orner les endroits par lesquels Jésus-Christ doit passer.

CHAPITRE XVI.

Faire confesser les petits enfants.

LA confession est un bienfait signalé de la miséricorde infinie de Dieu qui donne, par ce moyen, à sa créature coupable et infidèle à la grâce et aux promesses de son baptême, un remède pour guérir les plaies faites à son âme par le péché, et la facilité de se réconcilier avec lui. L'Eglise a fait un commandement, à tous ceux de ses enfants qui ont l'usage de la raison, d'aller à confesse, au moins une fois par année, et de se préparer à obtenir l'absolution du prêtre, s'ils ont le malheur d'être coupables de péché mortel. Car se présenter seulement à confesse, une fois l'an, sans recevoir l'absolution, lorsqu'on est en péché mortel, ce n'est pas accomplir le commandement de l'Eglise ; de même qu'on ne l'accomplirait pas en faisant une confession sacrilège.

Vos petits enfants, parvenus à l'âge de raison, sont obligés d'observer ce commandement, comme je vous l'ai déjà dit. Vous devez donc les envoyer à confesse, dans le temps fixé par votre curé.

Mais comme cette confession leur deviendrait au moins inutile, s'ils n'en connaissaient l'importance, ni les dispositions qu'elle exige, ni la manière de la bien faire, vous devez bien expliquer ce que c'est, pourquoi on y va, et quel fruit on en doit retirer.

En conséquence, faites comprendre à vos petits enfants que Dieu a établi la confession pour nous donner le moyen de purifier notre âme des taches que le péché lui a faites ; qu'après le baptême nous n'avons pas d'autres moyens d'obtenir le pardon de nos péchés, du moins mortels, qu'en les confessant au ministre de Dieu ; que pour bien connaître les péchés qu'on a commis, il faut prier Dieu de nous les faire connaître lui-même par sa grâce, et ensuite repasser avec soin et application toutes les actions qu'on a faites, les paroles qu'on a dites, les pensées qu'on a eues, pour examiner ce qui pourrait y avoir offensé Dieu, pour s'en accuser à confesse.

Vous pouvez aider vos petits enfants à faire cet examen, par la connaissance que vous avez des fautes dont ils se sont rendus coupables, en leur rappelant, chacun en particulier, le mal que vous savez qu'ils ont commis par désobéissance,

vols, colère, mauvaises paroles, indécentes ou autres fautes. Dites-leur que s'ils avaient commis d'autres péchés que ceux dont vous venez de leur rappeler le souvenir, il faut qu'ils se les rappellent eux-mêmes.

Donnez-leur ensuite quelques motifs pour leur faire concevoir du regret de leurs fautes ; comme la peine qu'ils ont faite à Dieu qui les aime si tendrement, et qui, tous les jours, leur fait du bien ; le bon Jésus qui est mort sur une croix où il a donné sa vie pour eux, et qu'ils ont offensé de manière à augmenter encore ses souffrances, comme ferait un mauvais cœur qui donnerait des coups de bâton à son pauvre petit frère malade.

Faites surtout comprendre à vos enfants qu'on ne se confesse de ses péchés que pour s'en corriger, y renoncer et ne plus jamais les commettre.

Je dois vous faire remarquer ici, qu'avant d'envoyer vos enfants à confesse, vous devez leur avoir appris les principales vérités de la Foi, telles que je vous les ai données au chapitre XIV ; ou du moins les principaux mystères, tels qu'ils se trouvent dans le petit catéchisme du diocèse, ainsi que les actes de Foi, d'Espérance, de Charité et de Contrition et le : *Je me confesse à Dieu*. Il serait bien désirable qu'ils sussent les principales prières du chrétien : *Notre Père, Je vous salue, Marie* ; et le symbole des Apôtres. J'ai rencontré, assez souvent, des petits enfants de cinq ans, qui savaient très-bien toutes ces prières, que leur avait montrées leurs bonnes mamans.

Après avoir ainsi préparé vos petits enfants, envoyez-les à confesse, en leur recommandant de bien écouter ce que leur confesseur va leur dire ; et de prendre bien garde de se dissiper en attendant leur tour d'aller à confesse. Mais, par-dessus tout, dites-leur d'être bien sincères et de bien tout dire ce qu'ils ont fait de mal.

Vous ne sauriez croire combien cette dernière recommandation est essentielle. Pour la rendre efficace, n'imitiez jamais ces parents imprudents qui inspirent à leurs enfants de la crainte pour leur curé ; car rien n'est plus dangereux et plus capable de troubler leur esprit, de les porter à manquer de sincérité à confesse, et de les accoutumer à devenir, par la suite, d'infâmes profanateurs de ce qu'il y a de plus saint dans la religion.

Faites-leur, au contraire, bien comprendre que votre curé aime beaucoup les petits enfants ; qu'il reçoit toujours avec bonté ceux qui disent bien sincèrement tous leurs péchés ;

qu'il les bénit ensuite au nom de Dieu, et qu'il les aime encore bien davantage quand ils sont bien sages.

Pour leur inspirer une plus grande aversion de tout mensonge, pendant qu'ils se confessaient, racontez-leur le trait suivant, dont la vérité nous est garantie par St. Antoine, archevêque de Florence.

Une jeune personne, élevée bien chrétiennement, eut le malheur de commettre un péché mortel. A peine l'eût-elle commis, qu'elle fût pénétrée de confusion et de chagrin. Allant ensuite à confesse, la malheureuse eut l'effronterie de mentir à son confesseur et de cacher son péché. Ce sacrilège augmenta ses remords et son chagrin. Cependant elle crut pouvoir obtenir le pardon de son péché, en faisant de grandes pénitences. Mais elle se trompait. On n'efface pas les péchés mortels en faisant même de grandes pénitences, mais en s'en confessant avec sincérité. Ne pouvant, malgré ses pénitences, tranquilliser sa conscience qui lui reprochait sans cesse son péché, elle prit la résolution de se faire religieuse.

Etant donc entrée dans un couvent, elle y fit une confession générale ; mais la misérable eut encore la folie de cacher son péché, et continua de faire de grandes mortifications pour apaiser les remords de sa conscience. Elle vécut ainsi assez longtemps, toujours malheureuse, ne trouvant de repos nulle part, et sans cesse tourmentée par le souvenir du péché qu'elle avait commis et caché en confession, pendant sa jeunesse. La dernière heure arrive pour tous. Elle tomba malade dangereusement. Comprenant bien que cette maladie allait l'enlever de ce monde, où elle n'avait jamais eu de repos, comme tous ceux qui cachent leurs péchés à confesse, elle se promit bien de dire son péché, et commença sa confession ; mais Dieu l'avait abandonnée, à cause des sacrilèges qu'elle avait tant de fois commis pendant sa vie, et le démon lui ferma encore la bouche, pour l'empêcher de confesser son péché. Cependant elle reçut ses derniers sacrements, et mangea, une dernière fois, son jugement et sa condamnation, en recevant encore indignement le corps et le sang de Jésus-Christ. La mort approchait à grands pas pour s'emparer de cette indigne créature, et la conduire au tribunal du juge redoutable des vivants et des morts. Dès qu'elle sentit la main de cette impitoyable mort se poser sur son cœur, sa conscience jeta les derniers cris, la conjurant de dire enfin son péché au prêtre. Epouvantée, elle se résout enfin à le dire, et fait demander son confesseur. Mais, ô

redoutable justice de Dieu ! elle perd tout-à-coup connaissance, ne reconnaît pas même son confesseur, et elle meurt avec ce maudit péché sur sa conscience.

Cependant les religieuses avec lesquelles elle avait vécu et qu'elle avait trompées par ses hypocrites pénitences, comme elle avait trompé son confesseur par ses mensonges, la croyaient dans le chemin du ciel. Mais voilà qu'un jour, lorsque toute la communauté, assemblée dans l'église, priait pour elle, Dieu permit que cette malheureuse parût au milieu du sanctuaire dans l'état le plus affreux ! "Cessez de prier pour moi," s'écria-t-elle avec une voix effrayante ; "vos prières sont inutiles ; j'ai été condamnée aux flammes éternelles, et je suis damnée pour avoir caché, dans ma jeunesse, un péché en confession."

Ame infortunée ! condamnée pour toujours à brûler dans un feu vengeur pour un péché que Dieu lui eût si facilement pardonné, si elle eût eu le courage de s'en confesser ! Éternellement elle maudira le jour où elle l'a commis, et encore bien plus, la première confession dans laquelle elle a eu la mauvaise honte de le cacher ! Combien donc est-ce un grand crime que de cacher un péché mortel à confesse ?

Quand vos petits enfants seront de retour à la maison, faites-leur remarquer combien ils sont heureux d'avoir été à confesse, et d'avoir reçu la sainte bénédiction du prêtre. Faites-les ensuite mettre à genoux pour remercier Dieu d'avoir bien voulu oublier leurs fautes, et engagez-les à renouveler la bonne résolution de ne les plus jamais commettre.

CHAPITRE XVII.

Faire apprendre la lettre du catechisme aux enfants.

Dès que les enfants sont capables de comprendre, c'est le devoir des pères et des mères de leur faire apprendre par cœur la lettre du petit catéchisme du diocèse. Ne vous imaginez pas, pères et mères, que ce soit l'affaire de votre curé, comme quelques-uns le disent. Il ne peut se charger de ce soin, sans perdre un temps précieux, qu'il doit employer à d'autres fonctions ou à l'étude. Vous ne pouvez même compter qu'il pourra le faire pendant le temps des instructions pour la première communion, parce que, dans ce cas, il lui faudrait prolonger la durée des catéchismes et par con-

séquent faire faire de longs voyages à d'autres enfants qui en savent la lettre ; ce qui serait une injustice envers ces enfants et envers leurs parents qui ont soin de la leur montrer.

C'est à votre curé qu'il appartient d'expliquer à vos enfants la doctrine chrétienne contenue dans le catéchisme. Voilà sa charge. A vous celle de leur en faire apprendre la lettre avant l'âge où ils doivent assister aux catéchismes. Sans cela, ils ne seront pas en état d'en comprendre les explications, comme l'expérience le démontre.

Pour réussir à la leur faire apprendre, vous devez commencer quand ils sont encore jeunes. L'âge de sept ans est ordinairement celui où les bons parents ont soin de leur en faire apprendre les premiers chapitres. Parvenus à l'âge de dix ans, ils sauront certainement tout leur catéchisme, pour peu souvent qu'on le leur ai fait réciter. Un petit calcul convaincra les parents les plus difficiles à persuader.

Le petit catéchisme du diocèse contient *soixante-huit pages et trois cents vingt-neuf demandes* dont le plus grand nombre contient à peine une ligne pour réponse. Supposons que vous commenciez à faire apprendre le catéchisme à votre enfant à l'âge de sept ans, vous avez trois ans pour le lui montrer, jusqu'à dix. Dans ces trois ans, il y a *cent cinquante-six semaines*, ce qui donne un peu plus de *deux réponses par semaine*, ou environ *trois à quatre lignes*. Quel est l'enfant qui ne puisse venir à bout de cette tâche ?

L'âge fixé pour la première communion, par St. Charles Borromée et St. Alphonse de Liguori, est celui de dix ans. Il appartient sans doute à vos curés de décider quels sont les enfants en état de faire leur première communion à cet âge ; cependant vous devez faire apprendre le catéchisme à vos enfants pour pouvoir les présenter à leurs curés, lorsqu'ils seront âgés de dix ans. Si leurs pasteurs ne jugent pas à propos de leur permettre de fréquenter les catéchismes, soyez tranquilles.

Suivant ce que je viens de dire, il est évident que la négligence de certains pères et mères, qui ne commencent à faire apprendre le catéchisme à leurs enfants qu'à l'âge où ils devraient les envoyer aux catéchismes, ne saurait être excusable devant Dieu. Cependant il n'est que trop vrai qu'on rencontre, dans presque toutes les paroisses du diocèse, des enfants rendus à douze et même à quatorze ans, qui ont à peine commencé à l'apprendre. A cet âge, où ils ont mille autres choses dans la tête, reste-t-il de la place pour le catéchisme ? Ensuite, les

parents qui ont négligé de le leur montrer, avant cet âge avancé, se plaignent qu'ils ne peuvent plus l'apprendre, parcequ'ils ont *la tête trop dure*. Ce n'est pas parce qu'ils ont la tête trop dure qu'ils ne peuvent plus l'apprendre, puisqu'ils savent et apprennent facilement toute autre chose ; mais c'est parceque, ayant la tête remplie de choses tout-à-fait contraires à celles que contient le catéchisme, dont ils n'ont eu jusque là aucune idée, leur esprit se refuse à ces connaissances abstraites, et ne peut les retenir.

Les parents qui ont ainsi négligé un de leurs plus importants devoirs, ont-ils droit de se plaindre ? Pourquoi ne leur ont-ils pas fait apprendre plus tôt leur catéchisme ? Et puis, que résultera-t-il de cette négligence ? C'est que les enfants seront obligés de fréquenter les catéchismes à l'âge où ils pourraient, par leur travail, rendre des services importants à leurs parents, peut-être pauvres. Ils écouteront les explications du catéchisme, et n'en sachant pas la lettre, ils n'y comprendront rien. Le curé, ne les trouvant pas assez instruits, les renverra, comme sa conscience lui en fait un devoir. Ils seront donc obligés de se présenter de nouveau une autre année. Seront-ils cette fois plus capables et plus instruits ? Le curé en jugera. Peut-être sera-t-il encore obligé de les renvoyer de nouveau. N'y a-t-il alors aucun danger qu'une mauvaise honte ne les empêche d'y retourner, une autre année ? Que deviendront-ils dans ce cas ?.... Mais supposons que le curé les trouve assez instruits pour les admettre à l'examen, seront-ils dignes de faire leur première communion ? N'est-il pas à craindre qu'à un âge aussi avancé, ils ne soient dans de mauvaises habitudes de péchés mortels, qui obligent leurs confesseurs de les renvoyer ? Alors on verra les mères de ces malheureux enfants venir hardiment se plaindre et dire aux confesseurs que leurs enfants sont grands et âgés, et qu'il est bien temps de leur faire leur première communion. Que veulent-elles que fassent les confesseurs ? Iront-ils admettre des indignes à la table sainte, parcequ'il est grandement temps qu'ils communient ? Non, sans doute ; ce serait une sacrilège condescendance. Ils feront donc encore ici leur devoir, en renvoyant ces mères se plaindre à ceux qui voudront les entendre. Pourquoi, encore une fois, ont-elles attendu que des habitudes criminelles aient pris racine dans l'âme de leurs enfants, avant de penser à les en préserver par les secours d'une première communion ?

Un certain nombre de parents se plaignent que ne sachant

pas lire, ils ne peuvent trouver aucune personne qui veuille ou puisse montrer la lettre du catéchisme à leurs enfants. Cette plainte est souvent injuste et calomnieuse contre des personnes charitables qui s'offrent à la leur montrer et auxquelles les parents négligent d'envoyer leurs enfants. Quelquefois, néanmoins, cette raison est véritable.

Voilà pourquoi ce serait une œuvre des plus méritoires aux yeux de Dieu, que celle de se dévouer à montrer le catéchisme aux petits enfants, sans moyens de l'apprendre dans les écoles ou chez leurs parents. J'exhorte donc les filles et les femmes chrétiennes d'avoir la charité de le montrer à ces enfants, condamnés à croupir dans l'ignorance funeste des choses de leur salut. Qu'elles soient bien convaincues que Dieu les paiera largement pour cette bonne œuvre, puisqu'il a promis, dans la sainte Ecriture, que " ceux qui instruiront les autres, dans " les choses du salut, brilleront dans l'éternité comme les " étoiles du firmament. "

Comme ce que je viens de dire, dans ce chapitre, intéresse hautement le salut éternel des enfants, je vais le rendre plus facile à comprendre par les conséquences que je vais en déduire.

Première conséquence. Un enfant que des parents chrétiens ont instruit de bonne heure et qui fait sa première communion à l'âge de dix ans, par exemple, acquerra, par son union avec Jésus-Christ, une force toute-puissante pour résister aux mauvais penchants qui se développeront sous peu d'années.

Seconde conséquence. Etant encore très-jeune, il y a tout lieu d'espérer qu'il aura le cœur plus pur, et qu'il fera cette sainte action d'une manière beaucoup plus agréable à Dieu et plus avantageuse pour lui-même.

Troisième conséquence. Jésus-Christ s'unissant à son cœur, avant que les passions s'en soient emparées, il en conservera facilement la possession ; et quand ensuite le démon se présentera pour y entrer, cet enfant pourra répondre comme Ste. Agnès au tyran : *celui qui, le premier, a pris possession de mon cœur, le possédera toujours.*

Quatrième conséquence. Les enfants à qui les parents ont négligé de faire apprendre leur catéchisme pour leur faire faire leur première communion de bonne heure, verront qu'ils l'apprendront moins facilement à l'âge de douze ou quatorze ans, qu'ils l'eussent appris plus jeunes. Par conséquent ces parents auront beaucoup plus de difficulté à le leur montrer.

Cinquième conséquence. Ayant l'esprit rempli de choses entièrement opposées à celles de la religion, ils auront bien

moins d'aptitude à comprendre et à retenir les instructions chrétiennes données par leurs curés. Par conséquent il leur faudra fréquenter les catéchismes plus longtemps.

Sixième conséquence. Etant à cet âge (surtout au-dessus de quatorze ans) en état de travailler, leurs parents souffriront beaucoup plus de leur assistance au catéchisme.

Septième conséquence. N'ayant pas été instruits, dès le premier âge, des vérités de la religion, les choses de la terre, qui se seront gravées assez profondément dans leur esprit, en sortiront difficilement pour faire place à celles-là.

Huitième conséquence. Les enfants, privés par là des grâces attachées à la sainte communion qu'ils devaient recevoir plus tôt, tomberont dans un plus grand nombre de péchés, et peut-être même dans l'habitude du péché mortel.

Neuvième conséquence. Les enfants n'ayant pas communie, quand ils le devaient, ont manqué de satisfaire au précepte de la communion annuelle, deux ou trois fois, et peut-être un plus grand nombre de fois. Qui répondra de ces infractions au commandement de l'Eglise ? Que les parents négligents y pensent devant Dieu.

Dernière conséquence. Supposé même que des curés zélés parviennent à les préparer convenablement à faire leur première communion dans un âge avancé, n'est-il pas à craindre qu'ils ne retombent dans les mauvaises habitudes dans lesquelles ils étaient avant de communier, comme l'expérience ne le prouve que trop souvent ?

CHAPITRE XVIII.

Préparer les enfants à leur première communion.

LA première communion est pour un enfant une de ces actions dont les suites sont d'une incalculable conséquence ; je dirais même, qu'en général, c'est une action décisive pour la bonne ou la mauvaise conduite qu'il tiendra par la suite. Cette action redoutable a-t-elle été faite avec les dispositions qu'elle exige, l'enfant y a reçu, par son union avec Jésus-Christ, une force et des grâces admirables pour le faire marcher à grands pas dans le chemin de la vertu ; mais a-t-il, au contraire, comme le traître Judas, fait une première communion sacrilège, que deviendra-t-il ? N'est-il pas vrai que, comme lui, il a mangé son jugement et sa condamnation ?

Eh ! qui pourra jamais se faire une idée juste de la profanation du corps et du sang du Fils de Dieu, quand c'est pour la première fois surtout, qu'il se communique à une âme d'une manière si ineffable ! Que deviendra donc ce malheureux enfant, alors qu'au lieu d'acquérir des forces pour combattre les penchants déréglés de toute sorte que l'âge va bientôt développer en lui, il en a moins qu'avant sa première communion, ayant ajouté à ses autres péchés le plus horrible de tous les crimes, une communion sacrilège ? Encore une fois, que deviendra-t-il ? Si encore, s'arrêtant à ce premier crime, il avait le courage de le réparer à sa seconde communion ! Mais n'est-il pas à craindre qu'il ne continue ses profanations jusqu'à ce que son cœur soit tombé dans l'endurcissement, châtement assez ordinaire pour des communions sacrilèges, comme l'atteste, entre une foule d'autres, l'exemple qui suit. C'est un missionnaire de notre Amérique qui va parler.

L'avant-dernière année de mon séjour en Amérique, dit ce missionnaire, un de mes confrères fut appelé près d'un malade, Français d'origine. Cet homme, sur le déclin de l'âge, vivait, comme bien d'autres, dans l'indifférence pour ses devoirs religieux. On l'avait toujours vu sombre et rêveur ; il n'était cependant pas d'un caractère mélancolique. Quelle pensée pouvait donc le rendre triste et comme accablé par un funeste souvenir ? Rien ne lui manquait du côté de la fortune ; il possédait une riche plantation ; ses esclaves étaient nombreux ; sa famille ne lui offrait que des sujets de consolation ; cependant il était malheureux. Impossible de le voir deux fois sans s'apercevoir qu'il était en proie à quelque noir chagrin.

Cet homme tombe malade. Comme on pense bien, sa vertueuse famille s'empresse d'avertir le missionnaire. Celui-ci arrivait d'une mission chez les sauvages : quoiqu'épuisé de fatigues, il s'empresse de se rendre auprès du malade. Tout le monde voit arriver le ministre du salut avec la plus grande joie ; on espère qu'il apportera quelque consolation efficace au malade ; celui-ci, informé de la venue du prêtre, consent à le voir et à lui parler. Que se passa-t-il dans cette entrevue ? C'est un secret connu de Dieu seul. Quoiqu'il en soit, l'entrevue fut assez longue. Le prêtre sort enfin et revient bientôt avec les derniers sacrements. Il apporte à ce malade le corps et le sang de Jésus-Christ, le gage divin de la résurrection et de la vie éternelle.

A la vue de son Dieu, le malade s'écrie tout-à-coup d'une voix effrayante : *Voilà mon juge !* Le missionnaire cherche

à le rassurer ; c'est en vain. *J'ai péché*, continue le malade, *j'ai livré le sang du Juste. La première fois de ma vie, j'ai communie indignement !* A ces mots, il se couvre le visage et s'enfonce dans son lit, en proie à d'horribles convulsions. On le découvre ; le prêtre veut lui parler, il n'entend plus, il est mort ! mort en désespéré !

L'exemple suivant arrivé en France, il n'y a pas encore bien longtemps, n'est pas moins propre, que le précédent, à prouver les suites funestes d'une première communion sacrilège.

C'était le jour heureux d'une première communion. La messe en était rendue à la communion, lorsqu'un grand nombre d'enfants allèrent s'agenouiller à la table sainte et reçurent le corps de Jésus-Christ, qui garde l'âme pour la vie éternelle. Les âmes des bons parents partageaient les douces émotions que devaient éprouver leurs enfants, lorsque tout-à-coup les assistants voient un de ces jeunes enfants tomber renversé, après avoir reçu la sainte Hostie ! On accourt, on le relève ; il est raide ; il a perdu la connaissance et la parole. On l'emporte dans une maison voisine ; on lui prodigue tous les secours. Les médecins sont appelés ; c'est en vain qu'ils essayent de lui rappeler la connaissance.

La messe finie, son confesseur s'empresse de venir. Il l'appelle : point de réponse. Il l'appelle encore, même silence. Enfin on remarque dans ses membres quelques mouvements convulsifs. Il ouvre des yeux hagards ; le confesseur redouble ses instances et ses caresses, et lui adresse les plus tendres paroles. Ce malheureux enfant desserre enfin ses lèvres déjà livides, se tourne vers son confesseur, et fait entendre à tout le monde ces courtes mais effrayantes paroles : *J'ai fait un sacrilège !* Il se retourne ensuite vers la muraille : il est mort ! Il est au tribunal de celui qu'il a trahi, comme Judas !

Quel épouvantable châtement dans ces deux morts funestes ! Votre enfant qui fréquente les catéchismes de la première communion, ne pourrait-il pas tomber dans un semblable malheur, s'il fait sa première communion ? Cependant, prenez-vous les moyens de le préparer chrétiennement à cette sainte action ? N'êtes-vous pas de ces parents qui croient qu'ils n'ont qu'à envoyer leurs enfants aux instructions, et qui ne s'inquiètent point du reste ? Ne seriez-vous pas dans cette erreur assez commune, que c'est l'affaire des curés seuls de préparer les enfants à la première communion ? Non, certes, non ; ce n'est pas l'affaire des curés seuls ! Ils ont essen-

tiellement besoin de votre coopération pour les y préparer ; je dis même que, sans votre aide, ils ne réussirent jamais.

La préparation pour faire une bonne première communion, ne consiste pas seulement à bien comprendre l'explication du catéchisme, mais plus essentiellement encore à y apporter les dispositions de piété, d'amour et surtout de pureté de conscience indispensables pour n'y pas trouver la mort. Or, pensez-vous, que les enfants acquièrent jamais de telles dispositions, lorsqu'il est de fait que, chez la plus grande partie de nos enfants canadiens, il y a une dissipation étonnante qui les rend incapables de se fixer à quoique ce soit de sérieux ? Si vous n'êtes pas convaincus de ce que j'avance, regardez une troupe d'enfants qui fréquentent les instructions pour la première communion. Avez-vous jamais rien vu d'aussi léger et d'aussi dissipé, et par conséquent d'aussi incapable d'une préparation sérieuse pour la première communion ? Avec de telles dispositions, quelle peine n'ont pas vos bons curés pour les faire tenir en repos pendant les courtes heures du catéchisme ? Et, lorsque les enfants ne sont plus sous leurs yeux, que deviennent-ils ? Vos curés n'en sont plus chargés ; alors ils retombent sous votre surveillance. Et, s'ils sont si indisciplinables que vos curés ne peuvent parfois en venir à bout, où ont-ils contracté cette inconcevable inaptitude à devenir sages, à retenir et à comprendre ? Et si, pendant tout le temps que durent les instructions pour la première communion, on remarque toujours, chez la plupart d'entre eux, la même légèreté, la même dissipation, et la même inattention, ne s'ensuit-il pas qu'il y a eu, chez les parents ou chez les curés, quelque chose qui empêche la semence, déposée alors dans leurs cœurs, de produire les heureux changements qu'elle a la vertu de toujours produire, quand on n'y met point obstacle.

Il y a certainement faute quelque part. Cependant oseriez-vous accuser vos dignes curés de ne pas se donner toutes les peines imaginables pour les instruire et les rendre sages et pieux ? Vous ne le pouvez sans injustice, car il est plus clair que le jour qu'ils s'épuisent de travail et de soins pour s'acquitter de cette difficile et pénible partie de leur ministère. Je parle d'un fait public que vous avez sous vos yeux chaque année, pendant le temps quelquefois bien long des catéchismes pour la première communion. La cause du mal est donc ailleurs que chez vos curés. Et où serait-elle, si elle ne venait pas des pères et des mères ? Oui, je le dis hautement, quoiqu'avec une profonde douleur, parce que je le sais par plus

de vingt-cinq années d'expérience ; oui, il n'est que trop vrai qu'un grand nombre de parents, par leur indifférence ou leur négligence, laissent perdre à leurs enfants, après chaque instruction, tout le fruit des avis et des saintes paroles de leurs curés.

En effet, combien est grand le nombre des parents qui ne parlent jamais à leurs enfants, pendant ce temps, de la grande action à laquelle les curés travaillent à les préparer ; qui ne leur demandent jamais compte de ce qu'on leur a recommandé dans les instructions ; qui ne s'inquiètent nullement de la manière dont ils se comportent, en y allant ou en revenant ; qui les voient dissipés, et ne se donnent aucun soin pour les rendre plus sages. Ces enfants sont désobéissants, menteurs, colères ; et on les laisse continuer leurs mêmes fautes, sans s'appliquer à les en corriger. N'arrive-t-il pas, même assez souvent, que l'enfant qui fréquente les catéchismes, voit mettre en pratique, dans la maison même de ses parents, des leçons tout opposées à celles qu'on vient de lui donner ? N'entend-il pas répéter à ses oreilles des paroles dont on lui a montré le mal ou le danger ? Ne le laisse-t-on pas aller avec d'autres enfants qui contribuent à le détourner de Dieu ? Et que serait-ce, si on ajoutait que plusieurs de ces enfants ont vécu, jusqu'à cette époque, avec des parents ou qui les ont scandalisés, depuis leur bas âge, par une conduite déréglée, ou qui les ont laissés vivre à leur fantaisie ?

Ce triste tableau est-il trop chargé ? Plût à Dieu qu'il le fût ! Mais il n'est, hélas ! que trop fidèle ! Contient-il même un seul trait qui n'ait quelque part son application ? Que les pères et les mères en pèsent mûrement tous les détails. Peut-être un très-grand nombre, après l'avoir considéré, y trouveront-ils la cause première du dérèglement de ces grands enfants qui font leur désolation et leur honte, et que leurs paroles sont impuissantes à ramener à Dieu. La première communion de ces enfants a été, ou sans aucun fruit ou peut-être sacrilège, parce qu'ils s'y étaient mal préparés, et cela probablement parce que leurs parents ne leur ont pas aidé comme ils le devaient. Peut-on en attendre autre chose que du mal, après ce premier et redoutable pas vers la table sainte, fait avec un cœur coupable ? Pourra-t-il craindre de commettre quelque autre mauvaise action, celui qui a crucifié son Dieu, dans l'action même où il lui témoignait le plus d'amour ? Aura-t-il le cœur accessible à quelques bons sentiments, celui qui a foulé à ses pieds le sang adorable de son Dieu ? O mon Dieu, ne l'abandonnez pas, comme vous avez abandonné

Judas, *l'enfant de perdition* ! Ses parents sont peut-être plus coupables que lui, pour ne lui avoir pas aidé à se préparer à cette grande action !

Employez donc tous vos soins, pères et mères catholiques, à préserver vos enfants d'un tel malheur, en leur aidant à bien se préparer à leur première communion. Vous ne pouvez leur manquer, dans cette importante circonstance de leur vie, sans vous rendre coupables devant Dieu. Commencez donc à en prendre un soin tout particulier, dès le jour où ils commencent à fréquenter les instructions préparatoires à cette grande action. Suivez partout leur conduite, ne les perdez pas de vue pour un instant. Quand ils vont aux instructions ou qu'ils en reviennent, informez-vous comment ils se comportent, avec qui ils vont ou reviennent. Allez de temps en temps, voir votre curé pour savoir de lui s'ils sont attentifs aux instructions ; s'ils ne seraient pas dissipés pendant le catéchisme ; s'ils montrent, ou non, de la piété. Ne vous contentez pas de ce qu'il vous en dira, interrogez vous-mêmes vos enfants pour connaître s'ils ont bien retenu les explications du catéchisme, si vous avez le bonheur d'être instruits de votre religion, ou du moins pour leur faire comprendre que vous vous intéressez à ce qu'ils s'appliquent à bien retenir ce qu'on leur enseigne. Appliquez-vous à frapper leur esprit de la pensée de la grande action à laquelle ils se préparent, en leur répétant souvent que c'est le Fils de Dieu, le même qui est mort sur une croix, le même qui est monté au ciel, le même qui viendra juger l'univers à la fin du monde, qu'ils doivent recevoir dans leurs cœurs. Faites-leur comprendre, par la vue du linge blanc dont vous les revêtez les dimanches, la grande pureté de l'âme destinée à s'unir avec le Dieu, si pur et si saint qu'il a trouvé des taches dans les anges du ciel. Servez-vous de cette pensée pour les engager à travailler courageusement à se défaire des mauvaises habitudes de mentir, de se fâcher, de désobéir, ou d'autres qui souillent leur âme. Suggérez-leur, comme motif de se corriger, la joie et le bonheur dont leurs cœurs seront inondés le jour d'une sainte première communion. Veillez à ce qu'ils ne fréquentent aucun enfant dissipé, ou, ce qui serait pire, d'une conduite déréglée. Que toute la famille s'unisse avec eux, chaque soir, pour prier Dieu de leur aider à se bien préparer. Que chaque personne de la maison s'observe avec encore plus d'attention qu'à l'ordinaire, s'il est possible, afin de ne pas les induire au mal, soit par ses paroles soit par ses exemples.

Plus le moment de la première communion approchera, plus il vous faudra redoubler vos prières, vos soins et votre vigilance. Si un de vos enfants est reçu à l'examen, faites-vous un devoir d'aller rendre un compte fidèle de sa conduite à votre curé, surtout depuis le temps que les catéchismes sont commencés. Ne déguisez rien à celui qui doit décider finalement s'il est digne ou non d'approcher de la table sainte et de se nourrir du pain des anges.

Si votre curé, après avoir mûrement pesé dans la balance du sanctuaire, trouve votre enfant digne de faire sa première communion, tout en vous réjouissant de son bonheur, redoublez vos conseils et vos avis, pour lui aider à acquérir la piété et surtout la pureté de cœur qu'il lui faut pour communier dignement. Que le chapelet se dise dans la famille, chaque soir de la petite retraite préparatoire, et ne lui parlez, pendant qu'il sera à la maison, que de la grande et importante action qu'il est sur le point de faire.

Alors prenez-le à part, vous, mère chrétienne surtout ; lisez-lui les punitions effrayantes pour des premières communions sacrilèges, que je vous ai rapportées au commencement de ce chapitre ; encouragez-le à bien dire tous ses péchés, par la pensée de la bonté de Dieu qui veut tous les lui pardonner ; détruisez la mauvaise honte qui pourrait lui fermer la bouche, surtout sur certaines fautes contre la modestie ; aidez-lui même à se rappeler certains péchés extérieurs dont vous avez connaissance ; parlez-lui, pour exciter son cœur à l'amour, de l'ineffable bonté du Dieu très-grand qui va se donner à lui, si jeune, si faible, si imparfait, et de la présence des saints anges qui accompagneront le prêtre qui lui apportera bientôt la sainte communion avec une si grande joie, si son âme est bien préparée. Oh ! priez vous-mêmes, parents chrétiens, priez de toutes vos forces l'aimable, le doux Jésus, d'aider votre enfant à lui préparer une demeure convenable. Oh ! priez aussi, la douce, la pieuse Vierge Marie, la plus pure de toutes les créatures, pour qu'elle daigne communiquer à votre cher enfant un petit degré de cette pureté incomparable qui l'a rendu digne de recevoir, dans son sein, le même Dieu que votre enfant va recevoir dans son cœur. Si vous demeurez près de l'église, je vous conseille d'aller entendre la sainte messe, chaque jour de la retraite. Que n'obtiendrez-vous pas de Jésus-Christ pendant cette action !... Enfin, oubliez tout le reste, s'il le faut, pour vous occuper de votre enfant, chez qui Dieu va vous faire l'honneur de venir demeurer.

Citez-lui l'exemple du jeune Décalogne qui se préparait, comme lui, à sa première communion. Voici ce que nous lisons dans sa vie : “ Lorsque les instructions pour la première communion furent commencées, Décalogne y assista “ avec la plus grande exactitude. Il ne connaissait pas “ d'affaire plus importante que de s'instruire de la religion ; “ la manière dont il assistait à ces exercices n'était pas moins “ édifiante que son assiduité ; c'était peu pour lui d'avoir “ appris la lettre du catéchisme, il se faisait encore remarquer “ par sa modestie et la sainte avidité avec laquelle il écoutait “ tout ce que disait le ministre de Dieu. Décalogne ne s'en “ tenait pas là. Il embrassait avec courage tous les moyens “ qui pouvaient lui aider à se préparer à sa première communion.

“ Chaque jour, en l'approchant du terme désiré, semblait “ lui donner une nouvelle ardeur. La pensée de la première “ communion entraînait dans toutes ses actions ; s'il offrait son “ cœur à Dieu, à son lever et dans le courant de la journée, “ c'était en se rappelant que ce cœur devait lui servir “ de demeure ; s'il lui demandait dans ses prières le pain de “ chaque jour, c'était en soupirant après le pain délicieux “ des anges. . . .

“ Quand il considérait le bonheur et la gloire de l'âme “ fidèle qui s'unit à son Dieu par la communion, le temps lui “ paraissait ennuyeux, il eût voulu franchir dans un instant “ l'espace qui le séparait du grand jour. Quoi, attendre encore “ tant de jours ! disait-il ; ô mon Dieu ! que ce terme est “ éloigné ! il me semble que je n'y arriverai jamais ! Mais “ quand, d'un autre côté, il venait à réfléchir sur le malheur “ d'un enfant qu'une aveugle et criminelle présomption conduit à la table sainte, sans les dispositions requises, et qui “ trouve la mort au sein même de la vie, il ne pouvait s'empêcher de trembler pour lui-même.

“ La retraite, qui précéda la première communion, ne “ pouvait rien ajouter à sa ferveur, qui, plus d'une fois, avait “ eu besoin d'être modérée par la prudence de ceux qui “ étaient chargés de sa conduite ; mais on ne saurait croire “ combien elle fut avantageuse à tous ceux qui eurent le “ bonheur d'en partager les exercices avec lui, tant sa ferveur, “ sa piété, son recueillement étaient capables de toucher les “ cœurs les plus indifférents, et de les pénétrer de la grandeur “ de l'action qu'ils allaient faire. ”

Heureux, mille fois heureux votre enfant, si vos prières, unies aux siennes, peuvent lui faire concevoir d'aussi saintes

dispositions ! Que n'aurez-vous pas droit d'attendre pour l'édification de votre petite famille, si votre aîné fait une bonne première communion ? Il vous aidera ensuite à y préparer les autres, déjà profondément frappés de la manière dont il aura fait la sienne.

Le beau jour de la première communion de votre enfant arrivé, habillez-le proprement mais sans vanité. Le Dieu qu'il va recevoir est un Dieu anéanti et caché sous les espèces Eucharistiques. Détournez-le de s'occuper des habits qu'il mettra pour aller communier. Faites-lui comprendre que les riches habits, qu'on mettrait pour aller à la sainte table, ne sont pas ce que Dieu demande, et que la piété et la pureté du cœur sont les seuls vêtements qui charment le doux Sauveur du monde. Prenez attention à ce qu'il n'avale rien qui lui soit un empêchement pour communier. Menez-le vous-mêmes à l'église. Que toute la famille y aille aussi, s'il est possible. La première communion des enfants étant un grand jour de fête, la plus belle, la plus touchante et la plus instructive, peut-être, pour une paroisse, tous ceux qui la composent devraient y assister. Prenez garde que votre enfant ne se dissipe en se rendant à l'église, ou en attendant que la messe commence.

La messe commencée, quels devront être vos sentiments à la vue de cet enfant que voilà en avant de l'église, sous les yeux de Dieu, se préparant à recevoir l'aimable, le doux, le divin Sauveur du monde ! Si vous avez de la foi, pourrez-vous retenir vos larmes ! O mon Dieu ! quel est le cœur qui n'ait pas été profondément pénétré d'un religieux attendrissement, en assistant à une première communion de petits enfants ! Le grand Dieu, dont la puissance s'est jouée en créant l'univers, descend dans l'humble cœur d'un petit enfant !....

Priez, parents chrétiens, du profond de votre cœur, le Dieu saint de pardonner de nouveau les fautes de votre enfant, et d'enflammer son cœur de l'amour de celui qui a tant aimé sa créature qu'il s'est fait sa nourriture ! Quand le moment de la communion sera venu, accompagnez, en esprit, votre enfant à la table sainte, et dites avec un profond sentiment de piété :
" O mon Dieu, prenez possession de cet enfant que vous m'avez confié ; qu'il soit à vous, oui, toujours à vous, aujourd'hui, pendant sa vie, à sa mort, pendant toute l'éternité ! "

Aidez-lui, par des prières ferventes, à faire son action de grâce. Ne manquez pas de témoigner à Dieu toute votre re-

connaissance de la grâce qu'il vient d'accorder à votre enfant, *en le rendant participant de la nature divine.*

Ecoutez ensuite, avec un très-vif intérêt, les dernières recommandations de votre pasteur, surtout celles qu'il vous adressera en vous remettant votre enfant. Ne perdez pas une seule de ses paroles, elles sont toutes pour vous de la plus grande importance. Allez ensuite le prier de daigner recevoir toute votre reconnaissance pour les peines infinies qu'il a prises, pour instruire et disposer votre enfant à sa première communion.

Emmenez enfin chez vous votre cher enfant, non plus comme vous venez de le conduire à l'église, mais avec une joie mêlée de respect et d'admiration, puisqu'il est intimement uni à Jésus-Christ.

Veillez à ce qu'il ne se dissipe pas pendant cette mémorable journée. Ayez soin qu'il ne fasse aucune visite, ni chez ses autres parents, ni ailleurs. Ces visites ne seraient bonnes qu'à le distraire du grand souvenir de l'action du matin. S'il n'y a aucune cérémonie à l'église, dans l'après-midi, conduisez-le aux pieds des autels, pour y remercier Dieu de la grâce qu'il y a reçue le matin. Si vous ne pouvez y aller, faites-le prier à la maison, et parlez-lui souvent, très-souvent, de la sainteté que Dieu exige de celui qui est devenu la demeure de Jésus-Christ.

Marquez ensuite soigneusement le jour où il a fait sa première communion, comme vous aviez marqué celui de son baptême. Ne manquez jamais, par la suite, de lui en rappeler le souvenir et de l'engager à approcher, à chaque anniversaire, des sacrements de pénitence et d'Eucharistie, qu'il serait avantageux de faire précéder de quelques jours de préparation, soit par la récitation du chapelet, l'assistance au saint sacrifice de la messe, soit par quelque autre pratique de piété et une revue des fautes de l'année, si le confesseur le permet.

Continuez, après sa première communion, à réciter le chapelet en famille, pendant quelque temps, pour remercier Dieu de la grâce accordée à votre enfant, dont vous devez désormais prendre le plus grand soin, afin qu'il ne perde jamais les fruits de sa première communion.

CHAPITRE XIX.

Influence de l'exemple des parents sur la conduite de leurs enfants.

Pour comprendre toute l'influence que vous exercez nécessairement sur vos petits enfants, vous devez concevoir une idée juste de leur position, de leur âge, et de leurs dispositions à votre égard.

Votre enfant, en venant en ce monde, apporte les germes de penchants bons et mauvais, mais non développés, de manière toutefois, qu'à part quelques exceptions assez rares, il est disposé à suivre les uns ou les autres, selon la direction que vous allez lui donner. Il se trouve dans la position d'un voyageur, en pays étranger, qui rencontre deux chemins partant du même endroit, et qui ignorant, où ils aboutissent l'un et l'autre, est disposé à prendre celui des deux que va lui indiquer un homme dont il n'a aucun motif de se méfier ; ou plutôt, votre petit enfant est dans la situation d'un voyageur à qui on donne un guide pour le conduire dans un pénible et dangereux voyage, en lui enjoignant d'écouter attentivement ce guide et de suivre fidèlement ses pas.

Vous concevrez encore mieux la situation de ce voyageur, si je vous fais remarquer qu'il est encore très jeune, qu'il n'a aucune connaissance de la route qu'il lui faut suivre pour parvenir au terme où il doit arriver ; qu'il ne sait nullement ce que c'est qu'une bête féroce ou un animal apprivoisé ; qu'il est incapable de distinguer une nourriture saine de celle qui est empoisonnée. Incapable par lui-même de se conduire et de pourvoir à ses besoins, peut-on supposer qu'il ne devra pas se confier entièrement à son guide, s'approcher des animaux dont il le verra s'approcher, se nourrir des mêmes aliments dont il le verra faire usage et suivre aveuglément tous ses pas ? Sans aucun doute, il fera ce qu'il verra faire à son guide ; il suivra partout ses pas. Supposons enfin que ce jeune voyageur ne sait pas encore parler, et qu'il n'a aucune idée des choses de ce monde ; il apprendra indubitablement le langage de son guide ; il recevra, dans son esprit, les idées vraies ou fausses que son guide lui donnera ; il concevra, dans son cœur, les affections, que son guide lui inspirera ; il marchera dans le chemin où le conduira son guide ; il de-

viendra, en un mot, ce que son guide voudra qu'il devienne.

Appliquez maintenant cette comparaison à votre petit enfant. Le voici venu en ce monde pour entreprendre le grand et dangereux voyage de cette vie mortelle à une vie immortelle. Il s'est fait voyageur en se faisant homme. Mais, sur cette terre où il vient demeurer pour parcourir l'espace enfermé entre sa naissance et sa mort, il y a deux chemins dont l'un aboutit au ciel et l'autre à l'enfer. Il ne connaît ni l'un ni l'autre de ces deux chemins ; il ne sait pas même s'il y a un autre monde que celui où il demeure, et si, en le quittant, il doit aller en habiter un autre. Il ne sait pas non plus qu'il y a des vertus ou des vices ; que se livrer au mal, c'est marcher dans le mauvais chemin, et que pratiquer la vertu, c'est suivre le bon. Il ne sait ni parler, ni distinguer quoique ce soit. Que va-t-il faire ? Prendra-t-il le bon ou le mauvais chemin ? Sera-t-il pécheur ou vertueux ? Dira-t-il de bonnes ou mauvaises paroles ? Aura-t-il, des choses de cette vie et de l'autre, une idée juste ou fausse ? Il est comme suspendu entre le bien et le mal, entre le ciel et l'enfer. Ne semble-t-il pas vous adresser cette prière que le prophète David adressait à Dieu : *Seigneur* (mon père et ma mère), *montrez-moi le chemin dans lequel je dois marcher.*

Supposons donc qu'un petit enfant, revenu de l'église, après y avoir été baptisé, fût tout-à-coup éclairé d'une lumière surnaturelle, et qu'il pût parler ; n'adresserait-il pas, à son père et à sa mère un discours semblable à celui-ci : " Le ministre de Dieu vient de sanctifier ce corps que j'ai reçu de vous. Il a mis le sel de la sagesse sur ma langue ; ma poitrine et mes épaules ont été sanctifiées par des onctions d'huile sainte ; ma tête est devenue vénérable, ayant été marquée d'un signe de royauté ; on a versé de l'eau mystérieuse sur mon front ; le prêtre m'a mis un cierge allumé dans la main, en me disant de m'éclairer toujours au flambeau de la vraie foi ; enfin il a couvert mon corps d'un habit blanc, en m'adressant ces paroles : *recevez cet habit blanc, et portez-le sans tache au tribunal de Jésus-Christ.* Dès que j'ai été baptisé, Dieu a mis un ange auprès de moi, et voilà que ceux que vous m'aviez donnés pour répondants viennent me remettre entre vos mains, pour que vous serviez de guides et de gardiens à ma faiblesse et à mon inexpérience.

" Bientôt ces petits membres, que vous apercevez, vont s'étendre, grandir et se fortifier ; ma raison, enveloppée de ténèbres, va se faire jour à travers le nuage qui l'obscurcit ; ma langue va bientôt se délier comme celle du muet de

l'Évangile ; mes yeux vont s'ouvrir pour distinguer et connaître les choses qui se présenteront à ma vue ; je vais devenir grand, fort et intelligent comme vous. Mais, en grandissant, des penchants déréglés, dont je porte en moi le germe funeste, vont apparaître dans mon cœur et chercher à me dégrader de la sainteté que vient de me conférer le saint prêtre de Jésus-Christ. Ce corps, devenu saint par mon baptême, serait profané, si ces penchants me dominaient. Je suis confié à votre garde ; je vais vivre avec vous, grandir, me développer sous vos yeux.

“ O mon père et ma mère ! vous que j'aperçois si joyeux de ma venue en ce monde et de la pensée que je suis votre enfant ! Vous mon père, qui allez tant travailler pour me procurer la nourriture et le vêtement, jusqu'au temps où je serai capable d'y pourvoir moi-même ! Vous, dont je vais voir tant de fois le front couvert de sueur et le corps courbé sous un dur et pénible travail, pour qu'il ne manque rien à mes besoins ! Vous, surtout, vous, ma mère, qui avez tant souffert et qui devez encore tant souffrir pour moi ! Vous qui allez me nourrir de votre lait et me presser si amoureux-ment contre votre cœur ! Vous dont je vais si souvent interrompre le repos pour demander votre sein ! Vous qui allez constamment veiller à mes côtés et compatir à toutes les douleurs qui vont m'assiéger dans cette vallée de larmes ! Vous qui allez sacrifier votre repos, et peut-être votre santé, pour m'en donner des preuves ! Vous, ma tendre mère, qui allez me faire marcher le premier pas, me faire prononcer la première parole, et sourire si joyeuse la première fois que ma langue déliée articulera votre nom vénéré ! Vous donc, mon père et ma mère, vous dont les noms seront toujours unis dans ma pensée et souvent prononcés par ma bouche, écoutez ma prière ! Au nom de toute la tendresse que vous me portez, ayez pitié de ma faiblesse, de mon ignorance et de mon inexpérience. Prenez soin de veiller sur moi et de diriger mes pas, mes pensées, mes actions, mes paroles dans le chemin de la vertu.

“ Quand ma langue déliée pourra articuler un mot, que ce soit le *doux nom de Jésus*. Quand vous vous apercevrez que mes yeux sauront discerner les objets ; dites-moi de regarder le ciel, comme l'admirable mère des Machabées le disait à son fils. Oh ! surtout ne me laissez pas dominer par mes penchants déréglés ! Corrigez-moi, reprenez-moi, retenez-moi. Vous le savez, je suis incapable de les vaincre seul, ces inclinations malheureuses. Si vous n'aidez ma faiblesse, elles m'égareront

de ma route, et je serai comme le vaisseau qui a perdu son gouvernail, qui n'a plus de pilote pour diriger sa course sur le vaste océan des mers, et que la tempête pousse sur un écueil où il s'entr'ouvre et disparaît dans l'abîme. Oh ! de grâce, ne faites rien, ne dites rien en ma présence, qui favorise cette nature dépravée qui fait le fond de mon être, et qui soit de nature à favoriser sa pente vers le mal. Pouvez-vous ignorer quel empire vous donnent sur moi votre autorité, votre âge, le respect que je vous dois, le besoin que j'ai de vous, la dépendance dans laquelle Dieu m'a mis à votre égard, en me faisant devenir votre enfant. Vous êtes mes guides, je dois vous écouter et vous suivre. Je parlerai donc comme vous me ferez parler ; je ferai ce que je vous verrai faire ; j'irai où vous me conduirez ; mes oreilles seront ouvertes à toutes vos paroles, mes yeux à toutes vos actions ; *votre Dieu sera donc mon Dieu et votre peuple sera mon peuple*, votre manière d'agir deviendra la mienne. Si votre conduite ou vos discours sont de nature à scandaliser ma faiblesse, alors m'aimerez-vous véritablement ? Ne me pousserez-vous pas plutôt vers l'abîme éternel, comme le courant entraîne la barque du pécheur sur le rocher ?

“ Je le sais, ce corps doit rester sans sentiment par le départ de sa compagne ; il doit aller dormir dans la terre d'où il a été tiré. Mais il doit se réveiller à la voix du Fils de Dieu, et puis aller.... où ? Oh ! je ne sais. Mais vous, mon père et ma mère, vous le savez, puisque c'est vous qui allez me conduire, et qu'il est écrit *que le jeune homme ne quittera point, dans sa vieillesse, le chemin qu'on lui aura fait prendre dans son enfance*. Quand donc je serai devenu grand, et que Dieu vous aura rappelés de cette vie, je suivrai le chemin que vous m'aurez fait prendre dans mon jeune âge, oh ! ne me faites pas prendre la mauvaise route ! Puis-je même avoir ce soupçon ? Vous ne m'auriez donc mis au monde ; vous n'auriez tant travaillé pour moi ; ô maman, vous n'auriez tant pris de soins, eu tant de fatigues, tant veillé sur mon berceau, pour mon corps, qu'afin de le lancer ensuite dans la voie de la perdition, et de l'envoyer tomber dans l'abîme..... dans l'enfer où il deviendrait la pâture d'un feu éternel !! Oh ! ne m'aimez pas d'un amour aveugle ! défiez-vous d'une tendresse désordonnée ! Arrachez, détruisez tous les germes du mal que vous verrez se développer en moi, par vos paroles salutaires et surtout par votre conduite sage et chrétienne. Et puis, formé à la vertu et à la crainte de Dieu, dès ma plus

tendre jeunesse, je passerai douce et paisible cette vie de l'exil, en vous bénissant. ”

Voilà, sans doute, ce que dirait un petit enfant après son baptême, s'il pouvait parler et connaître, dès l'entrée de cette vie, les dangers de toute sorte qui le menacent, les risques de n'abandonner peut-être jamais une mauvaise direction donnée dès sa jeunesse, l'importance que doivent mettre ses parents à ne jamais favoriser les penchants déréglés de ce *corps de mort*, comme St. Paul l'appelle, l'empire tout-puissant qu'ils doivent exercer sur sa conduite par leurs exemples bons ou mauvais, et l'amour déréglé peut-être qu'ils auront pour ce corps, dont la vue les fait tressaillir de joie, au préjudice de ses vrais intérêts en ce monde et en l'autre.

Mais que dirait l'âme de cet enfant si, dégagée un moment de cette enveloppe de chair qui obscurcit ses lumières, il lui était donné de se faire entendre aux deux guides qui doivent la conduire ? Que leur dirait-elle ? Prenons le flambeau de notre foi, et nous comprendrons sans peine qu'elle leur tiendrait ce langage :

“ Je suis la fille du grand Roi du ciel et de la terre. Vous pouvez connaître mon origine, puisque *je porte en moi son image et sa ressemblance*. Mon père est riche, puissant et magnifique. Pour vous faire connaître combien tendrement il m'aime, il a placé, par honneur, un des princes de sa cour pour m'accompagner partout où j'irai. Ne jugez pas de ce que je suis par cette maison de boue, que je viens habiter pendant mon séjour auprès de vous. Je suis grande et noble, puisque mon Père a sacrifié son Fils bien-aimé pour me racheter et me rendre digne d'aller régner avec lui dans le ciel. C'est là qu'il veut m'associer à sa gloire et me communiquer un bonheur, une joie, des richesses que *votre œil n'a jamais vus, que votre esprit ne peut comprendre et que votre cœur serait incapable de contenir*. Je vaudrais plus que votre demeure, vos terres, votre argent, vos richesses et toutes celles du monde entier ; je suis le prix de la mort d'un Dieu ; j'ai coûté tout son sang divin. Mon Père céleste ne veut cependant m'associer à son bonheur qu'après m'avoir fait passer quelque temps sous cette enveloppe de chair, que j'appellerai mon corps, et à laquelle il m'a unie jusqu'à ce que mon exil sur cette terre soit fini. Alors je dois me dégager de cette *demeure terrestre*, et m'envoler à lui, plus rapide que l'oiseau qui fend les airs ; alors il doit me donner le baiser de paix, me mettre sur la tête *une couronne de gloire qui ne*

se félicit point, et me faire asseoir sur un trône pour chanter avec ses anges, le cantique de l'éternel amour.

“ Mais, ô juste ciel, je tremble ! Si *ce corps de péché*, auquel je suis unie, m'entraîne dans la désobéissance à ses adorables volontés, comme il y a entraîné mes deux premières sœurs, placées comme moi sur cette terre ; et que mon Père céleste, irrité contre cette chair qui m'aura fait pécher, la brise alors qu'elle m'aura rendue coupable. . . . O malheur ! O mille et mille fois malheur ! Je suis perdue sans ressource ! Jamais je ne le verrai, jamais je n'entrerai dans son royaume ! Ma place, mon trône, ma couronne sont perdus pour toujours ! O malheur ! il me réprouvera, et je deviendrai un horrible démon ! Éternellement je brûlerai ; je me désespérerai éternellement !

“ O vous, que je vais appeler du doux nom de père et de mère, parceque mon Père véritable vous a substitués à sa place, sur cette terre d'exil ; vous, à qui il m'a confiée, ayez compassion de moi ! Vous ne l'ignorez pas, cette enveloppe de chair, que je tiens de vous, est mon ennemie déclarée. Elle a des yeux et des oreilles qui peuvent donner entrée au péché ; et le péché me donnerait la mort et briserait les liens d'innocence qui m'attachent à mon Dieu. Et puis, je suis faible et environnée d'ennemis cruels qui ont juré ma perte. Obscurcie par les vapeurs de la terre, je ne connais pas le chemin pour aller à mon Père, je ne sais ce qu'il exige de moi pour que je me rende digne de son bonheur ! Que vais-je devenir ? Qui prendra soin de moi, si vous m'abandonnez à ma faiblesse et aux séductions de ma chair ? Oh ! de grâce, portez secours à une pauvre exilée, à une orpheline séparée de son Dieu ! Votre cœur refuserait-il de s'intéresser à mon sort, quand je vous appellerai mon père et ma mère ? Pour l'amour de celui qui règne au ciel, voulez-vous m'aider à me défendre contre le démon, le monde et les passions déréglées de mon corps ? Voulez-vous me servir de guides et de modèles pour aller à lui ? Mon père céleste est riche et puissant. Oh ! qu'il paiera l'amour que vous aurez eu pour moi, les peines et les soins que vous aurez pris pour m'aider à me sauver ! Et ne savez-vous pas que ceux qui m'auront sauvée, se sauveront eux-mêmes ? Vous viendrez donc avec moi au ciel, mon père et ma mère. J'irai alors me jeter aux genoux de mon Dieu ; je lui dirai que c'est vous qui m'avez sauvée, et je lui demanderai une couronne pour chacun de vous. Je l'obtiendrai ; mon Père est si reconnaissant et si libéral ! Et puis, il mettra vos couronnes dans mes mains ; et moi, joyeuse et

reconnaissante, je les placerai sur vos têtes chéries ! Alors vous régnerez avec moi et nous chanterons ensemble les louanges de Dieu, pendant toute l'éternité.—Voulez-vous m'aider à me sauver à ce prix ?.... ”

Les parents qui doivent espérer les plus belles récompenses, s'ils conduisent fidèlement cette âme dans le chemin de la vertu, doivent s'attendre aux plus terribles châtements s'ils sont assez malheureux pour la laisser perdre. Aussi, j'imagine facilement quelles sont les appréhensions de cette âme et quelles paroles elle adresse à ses deux guides.

“ Mais, continue-t-elle, si vous m'abandonnez à moi-même ; si vous ne veillez pas sur ce corps dépravé qui me sert de prison ; si vous le laissez se livrer à ses mauvais penchants ; si vous ne me conduisez pas dans le chemin du ciel ; si votre argent, vos biens, l'amour de mon corps, vos intérêts temporels vous occupent uniquement, ou vous font négliger le soin que vous devez prendre de moi ; si vous n'épargnez pas ma faiblesse ; si vous favorisez les dérèglements de ma chair, par vos mauvais exemples ou vos discours dangereux : quel va être mon sort ? Trop faible, moi seule, pour résister aux séductions de la nature corrompue, que vais-je faire si vous vous liez avec elle contre moi ? Alors ne devenez-vous pas mes ennemis et ceux de mon père et de mon Dieu ? Liés avec le démon, le monde et mon corps, trois contre moi ! ne suis-je pas inmanquablement perdue ? Qui alors répondra de ma perte ? Oh ! craignez..... craignez le courroux de celui dont j'ai coûté le sang, les ignominies, la mort infâme sur un gibet ! Je serai vengée, et c'est sur ceux qui m'auront perdue qu'il déchargera tout le poids de sa redoutable colère. Encore une fois, craignez, craignez ! Il y a un enfer où vous viendrez avec moi ! Là, je vous maudirai !.... Là, les doux noms de père et de mère, que je vous donne ici bas, seront remplacés par l'horrible nom de bourreaux, qu'avec une voix plus effrayante que celle des grands tonnerres, je ferai éternellement retentir à vos oreilles !.... Là, avec des cris capables de fendre les rochers, je vous redemanderai ma couronne.... mon trône.... mon Dieu.... mon Eternité.... le prix du sang que j'ai coûté !..... ”

O mon Dieu ! je suis épouvanté en finissant ce que je viens d'écrire !.... Moi aussi j'ai eu des âmes à surveiller et à diriger ! Oui j'ai eu des âmes qui sont venues se mettre avec confiance comme entre mes mains et me demander de les conduire au ciel !.....

O pères et mères, vous que St. Paul avertit de veiller sur

vos enfants *comme devant rendre compte de leurs âmes*, quelles sont vos pensées après avoir lu le discours de cette âme ? Ce qu'elle nous dit, est loin d'être une fiction. Au contraire, n'est-ce pas le commentaire fidèle de ces paroles, que lui a adressées le prêtre après avoir versé sur cette chair, qui lui sert de demeure, l'eau régénératrice du baptême : *Recevez cette robe blanche*, figure de l'innocence que je viens de vous conférer, *et souvenez-vous de la présenter pure et immaculée au tribunal de Jésus-Christ*. En effet, cette petite créature humaine que vous appelez votre enfant, n'appartient-elle pas à Dieu ? Ne vous est-elle pas confiée, par le souverain maître, comme un dépôt dont vous lui êtes redevables ? L'âme, unie à son corps, n'est-elle pas créée à *l'image et à la ressemblance de Dieu* ? Ne lui appartient-elle pas par le sang de son Fils, versé sur la croix, pour l'arracher des mains du démon ? N'est-elle pas confiée à votre garde, pour être formée aux vertus chrétiennes, préservée du péché, et conduite au ciel à travers les dangers de cette vie, dont vous devez la garantir ? N'entendez-vous pas sans cesse le ministre de Dieu dire à votre enfant de vous respecter et de vous obéir ? Votre enfant peut-il faire autrement dans son ignorance que d'écouter ce que vous lui direz et de faire ce qu'il verra faire à ceux qu'on lui commande de respecter ? De là le pouvoir tout-puissant de vos discours, et de vos exemples surtout, sur son imagination, sur son cœur et sur sa volonté. Voulez-vous vous en convaincre ? Ecoutez les maximes des saints pères et des hommes éclairés.

“ L'air natal ne fait pas tant de bien pour le recouvrement de la santé,” dit Sénèque, “ que les instructions des parents en font sur l'esprit de leurs enfants, lesquels n'ayant pas encore jeté de profondes racines dans le chemin de la vertu, vivent sous leur conduite et se forment sur leurs exemples.”

“ Il y a deux manières d'instruire,” dit un écrivain ecclésiastique. “ La première est d'annoncer les maximes de l'Evangile ; la seconde est de les pratiquer avec fidélité. L'instruction éclaire l'esprit, mais l'exemple entraîne la volonté.”

“ Ceux qui donnent de mauvais exemples à leurs enfants,” dit St. Bernard, “ n'en sont pas tant les pères que les meurtriers, parce que, quelles que soient d'ailleurs les instructions qu'ils donnent, leurs exemples auront toujours plus de force que toutes leurs paroles.”

“ Si les pères et les mères veulent persuader à leurs enfants

“ le bien qu'ils doivent pratiquer, ” dit Montargon, “ il faut qu'ils les instruisent *plus par leurs exemples* que par leurs discours. *L'impression des exemples étant plus vive et plus forte* que celle des paroles, et ce qui va par les yeux au cœur s'y imprimant beaucoup plus profondément que ce qui y entre par les oreilles.... Les paroles touchent, les leçons instruisent, les châtimens effraient, ” ajoute le même auteur, “ *mais les exemples entraînent*. Car l'exemple est un langage muet, mais qui persuade sans qu'on y pense, et qui pénètre l'âme, comme la pluie pénètre la terre, comme la lumière du soleil pénètre les yeux. L'exemple porte dans le cœur une conviction d'autant plus douce et insinuante, qu'il vient de quelqu'un revêtu d'autorité et avec qui on vit habituellement. Certains disciples ont imité jusqu'à la manière de marcher de leurs maîtres. Tels sont les enfants qui, ayant toujours leurs parents sous leurs yeux et vivant avec eux, entendent tout ce qu'ils disent, voient tout ce qu'ils font et imitent en tout leur conduite. ”

Les exemples ont une force prodigieuse sur les cœurs, dit St. Augustin qui le savait mieux que tout autre. Les paroles, ajoute le saint docteur, n'auront jamais autant de force. C'est pourquoi St. Jérôme, écrivant à Læta, Dame romaine, l'exhortait à s'observer scrupuleusement en présence de sa fille. “ Qu'elle ne voie rien, ” lui disait ce grand saint, “ qu'elle ne voie rien, soit dans vous, soit dans votre époux, qui puisse la faire tomber dans quelque faute en vous imitant. ”

D'ailleurs, n'est-il pas vrai, comme on le voit tous les jours, que c'est la coutume, l'usage, ce que l'on voit faire aux autres, et non la raison et la vérité, qui servent de règle de conduite, à la plupart des hommes ? On agit comme les autres, on parle comme les autres, on pense et on juge comme les autres, on s'habille comme les autres, sans s'inquiéter si c'est bien ou mal, raisonnable ou déraisonnable. Mais, si l'exemple a une telle force à l'égard des personnes âgées et ayant le plein usage de leur raison, combien en aura-t-il davantage sur des enfants, en qui la raison n'est pas encore complètement développée et qui, ne sachant presque rien faire et étant incapables de se conduire eux-mêmes, ressentent un besoin urgent d'agir et de faire, et ont, par là même, une disposition étonnante à remarquer ce qu'ils voient faire aux autres et à le faire ensuite eux-mêmes ?

Sans cesse présents à leurs yeux, vous êtes, pères et mères, les seuls modèles visibles pour eux. De plus, le respect que la religion leur commande envers vous ; la crainte que leur

inspirent votre place et votre autorité ; la reconnaissance qu'ils éprouvent naturellement pour ceux à qui ils doivent tout, la vie, la nourriture, l'habillement ; l'amour que la nature a gravé dans leur cœur pour vous ; le besoin qu'ils ont de vous à chaque instant et pour toute espèce de choses : tout vous donne un empire étonnant sur leur volonté ; tout les porte à se modérer sur vous. Votre conduite acquiert donc sur vos enfants l'autorité d'une loi, d'autant plus impérieuse qu'elle est comme vivante et mise en opération à chaque instant sous leurs yeux. Les exemples et la conduite des parents disent donc sans cesse à leurs enfants ce que St. Paul disait à ses disciples : " Conduisez-vous comme je me conduis moi-même. "

Vous pouvez donc dire à vos enfants, pères et mères, à peu près ce que Pilate disait à Jésus : " Nous avons le pouvoir de vous conduire à la mort éternelle, ou de vous en délivrer. " Terrible alternative ! Le ciel ou l'enfer ! Pouvez-vous balancer un instant à réformer, dans votre conduite et dans vos discours, *tout ce qui aurait même l'apparence du mal*, comme le dit St. Paul à tous les chrétiens ? Car ce *petit frère infirme, pour lequel Jésus-Christ est mort*, comme le dit le même apôtre, c'est-à-dire, cet enfant faible et sans expérience, ne trouverait-il pas la mort en vous imitant ? Et puis, pourriez-vous jamais avoir le courage de reprendre en lui ce que vous diriez ou feriez vous-mêmes ? Ou si vous étiez forcés de l'en reprendre, cette réprimande pourrait-elle avoir quelque heureux résultat, lorsque votre enfant pourrait vous appliquer ce proverbe évangélique : " Médecins, guérissez-vous vous-mêmes, " avant de chercher à me guérir ?

Un exemple achèvera de vous convaincre de l'influence que votre mauvaise conduite, surtout, exercerait sur vos enfants.

Une dame vertueuse avait un fils qu'elle fit instruire et qu'elle éleva avec le plus grand soin. Dieu bénit ses efforts. La piété du fils égala bientôt la piété de la mère. Mais à l'âge de dix-sept ans environ, il commença à se relâcher, et cessa entièrement de fréquenter les sacrements. Sa pieuse mère ne tarda pas à s'en apercevoir. Elle le surveilla et tâcha d'en découvrir la cause ; toutes ses recherches furent inutiles. Il ne fréquentait pas les mauvaises compagnies, il ne faisait point de mauvaises lectures. Navrée de douleur, elle entre un jour dans la chambre de son fils, et donnant un libre cours à ses larmes, elle le conjure de lui faire connaître la cause du changement de sa conduite.—Mais, maman, répond l'enfant étonné, vous vous alarmez inutilement,

je suis toujours le même ; je vous aime toujours avec la même tendresse.— Mon fils, reprend la mère en sanglotant, vous feignez de ne pas me comprendre : non, je ne me plains pas de votre tendresse ; mais Dieu ne peut-il pas se plaindre de vous ? Ah ! je vous en conjure, dites-moi pourquoi vous avez changé à son égard !— Mais, maman !— Mon fils, vous ne pouvez me tromper là-dessus, et vous ne pouvez vous tromper vous-même ; de grâce, au nom de toute ma tendresse et de la vôtre, dites-moi le secret de votre cœur. L'enfant baisse la tête et garde le silence ; la mère redouble ses larmes et ses prières ; enfin son fils s'attendrit.— Puisque vous l'exigez, dit-il, je ne vous cacherai rien. Instruit par vos douces leçons et surtout *par vos exemples*, j'aimai d'abord la religion, j'en pratiquai les devoirs avec plaisir, j'y trouvai mon bonheur. Je fus surtout heureux, oui, bienheureux à l'époque de ma première communion et dans celles qui la suivirent immédiatement ; mais depuis... j'ai réfléchi ; maman, je vous aime bien de tout mon cœur, mais vous n'êtes plus mon modèle, je veux imiter papa ; tout le monde l'honore, l'estime et le recherche ; je voudrais lui ressembler, et je sais que mon père ne pratique point la religion comme vous ; peut-être n'aurait-il pas pour moi les mêmes égards, si... d'ailleurs mon père est instruit, il est incapable d'aller contre sa conscience ; voilà pourquoi je voudrais, sans vous alarmer, devenir à-peu-près semblable à mon père... Ah ! mon fils, s'écria la mère, quelle révélation ! Non, je ne vous dirai rien ; mais je vous en conjure, restez dans votre chambre.

Après ces mots entrecoupés, elle sort et se traîne dans les appartements de son époux, qu'elle épouvante par ses cris de douleur. Il cherche à la calmer et à connaître la cause de ses larmes. Elle ne peut que lui dire : Ah ! monsieur !... votre fils !... et elle s'évanouit dans ses bras. Des secours prompts lui sont donnés ; elle reprend un peu de force, et raconte en pleurant la scène qui vient de déchirer son cœur. A ce récit inattendu, le mari demeure immobile de stupeur... bientôt ses larmes coulent en abondance. O mon épouse ! s'écrie-t-il, où est mon fils ?— Je l'ai laissé dans sa chambre. — Viens, suis-moi. Ils vont ensemble vers l'appartement du jeune homme ; le père s'arrête sur le seuil de la porte. O mon fils, dit-il, en sanglotant, qu'il est dur pour un père de s'accuser devant son fils ! Oui, je suis coupable, mon ami, ta maman m'a tout raconté. Mais n'accuse pas ma foi, elle est restée pure et entière dans mon cœur. Un malheureux respect humain m'a empêché de conformer ma conduite à ma croyance.

Hélas ! *je n'avais pas pensé que mon exemple dût t'être si funeste.* Mais, ô mon fils, la leçon est trop forte ; tu me rends à la vertu, à la religion ; viens, je te rendrai à la piété ; embrasse-moi et pardonne. Quel est ton confesseur ? Je veux aussi qu'il soit le mien ; allons-lui faire ensemble, toi l'aveu de ta faiblesse, et moi l'aveu de mon crime. Sur le champ ils allèrent ensemble au tribunal de la pénitence, et la piété de la famille ne se démentit plus dans la suite.

Quel est le père et la mère qui ne trembleraient après un tel exemple, s'ils ne s'acquittent pas des devoirs de leur religion ? N'arrivera-t-il pas tôt ou tard que leurs enfants les imiteront et s'en éloigneront aussi ? Heureux encore que ce jeune homme ait trouvé, dans sa vertueuse mère, cet empire que donne la vertu, pour l'engager à découvrir la cause de son égarement et le cancer qui rongait son cœur, dans un temps où il y avait encore moyen de le guérir, et dans son père, un homme assez noble de cœur pour reconnaître sa faute et pour ramener son enfant dans le chemin de la vertu, en y rentrant lui-même !

L'exemple suivant n'est pas moins propre à confirmer la proposition qui fait le sujet de ce chapitre. St. Augustin rapporte qu'un jeune païen, jetant les yeux sur un idole qui représentait Jupiter ravissant Danaë, fut tellement enflammé par cet exemple, qu'il s'écria : “ Quoi donc, moi qui ne suis qu'un homme, pourrai-je surmonter ma passion, lorsque le plus grand des dieux y succombe ? ”

Vos enfants, pères et mères, ne feront-ils pas le même raisonnement que ce jeune païen, quand ils vous verront faire quelque action coupable ? Moi, qui ne suis qu'un enfant, pourrai-je surmonter ma passion pendant que mon père et ma mère n'ont pas le courage de se tenir dans le devoir ? Me serait-il donc défendu de faire ce qu'ils font ? Ce qu'il me défend, serait-il donc un péché, quand ils se permettent de le faire eux-mêmes ? Puis-je jamais croire que mes parents voudraient profaner les sacrements, eux que je vois tenir toujours cette conduite et en approcher ainsi ? C'est donc par tout autre motif, que celui d'offenser Dieu, qu'ils me défendent telle ou telle action..... ou bien c'est une comédie qu'ils jouent devant moi.

Concluons donc que la conduite, bonne ou mauvaise des pères et des mères, exerce la plus grande influence sur la conduite de leurs enfants, et qu'il serait très-inutile de leur faire les plus belles leçons sur leurs devoirs religieux, si, comme le Sauveur du monde, les parents ne commençaient pas à pra-

tiquer eux-mêmes les vertus qu'ils veulent faire pratiquer à leurs enfants.

CHAPITRE XX.

Conduite que doivent tenir les parents en présence de leurs enfants.

Vos exemples exerçant une immense influence sur l'esprit, le cœur, la volonté, et par suite, sur la conduite de vos enfants, comme vous devez en être pleinement convaincus, il s'agit maintenant pour vous, pères et mères, d'apprendre à vous conduire, en toutes choses, de manière à leur servir de modèles dans le chemin de la vertu. Vivez donc chrétiennement afin de leur *servir d'exemple*, (comme St. Paul le recommande à son disciple Timothée à l'égard des fidèles) *dans vos discours, dans votre conduite, dans ce qui regarde la charité, la foi, la chasteté.* Pour être ainsi auprès d'eux, *comme la bonne odeur de Jésus-Christ*, vous avez besoin d'une constante vigilance sur vous-mêmes, et de ne jamais oublier la place que vous occupez dans votre famille : *c'est la place de Dieu.*

Soyez donc l'exemple de vos enfants dans vos discours. La religion veut qu'ils parlent comme des chrétiens, parlez devant eux toujours en chrétiens ; des mauvais discours ne devant jamais sortir de la bouche d'un enfant sage et vertueux, qu'ils n'en entendent jamais sortir de la vôtre ; les jurements, les *sacres* et les malédictions déshonorant la bouche de celui qui a reçu *le sel de la sagesse*, sur sa langue, au jour de son baptême, évitez d'en jamais prononcer en leur présence ; les paroles déshonnêtes, ou à double sens, gâtant les cœurs et *corrompant les bonnes mœurs*, comme nous l'apprend St. Paul, et comme l'expérience ne le prouve que trop, que jamais vos enfants n'en entendent de semblables retentir à leurs oreilles. C'est surtout par rapport à ces paroles contre la pudeur qu'il faut toujours avoir présente à l'esprit cette célèbre sentence de Sénèque : *on doit avoir pour les enfants un respect sans bornes.* Je reprends.

Vous devez toujours tenir un langage chrétien en présence de vos enfants, afin de les faire penser comme des chrétiens. Ainsi, ne vantez jamais devant eux ni la prospérité mondaine, ni les richesses, ni les plaisirs, ni le luxe, ni les vaines parures, ni les folles joies de ce monde. Vous leur feriez

aimer des choses auxquelles l'Évangile et les promesses de leur baptême leur défendent d'attacher leurs cœurs. Ne faites jamais paraître d'inquiétude, de trouble, d'empressement par des paroles capables de leur faire conclure que les affaires d'ici-bas, séparées du rapport qu'elles peuvent avoir à la gloire de Dieu et au bonheur du prochain, sont dignes qu'on y mette beaucoup d'intérêt, et doivent entrer en comparaison avec les intérêts d'un ordre supérieur, je veux dire, avec ceux de l'éternité. Témoignez, dans tous vos discours, que vous êtes intimement convaincus que Dieu conduit et dirige tout ce qui arrive d'heureux ou de malheureux. Ainsi, vous venez de semer ; dites à votre famille que ce grain, que vous venez de confier à la terre, est sous la garde de la providence de Dieu, qui le fera produire ou périr selon qu'il le voudra. Faites une prière, chaque soir, en famille, pour demander à Dieu de bénir cette semence et de la faire produire pour servir à votre nourriture, afin de convaincre vos enfants qu'il faut tout attendre de la providence ; " car c'est Dieu qui " couvre le ciel de nuées, " dit le prophète David, " et qui " prépare la pluie pour la terre, et qui produit le foin sur " les montagnes, et fait croître l'herbe pour l'usage de " l'homme ; qui donne aux bêtes la nourriture qui leur est " propre, et qui nourrit les petits des corbeaux qui invoquent " son secours. "

Avez-vous le bonheur de voir votre récolte donner de belles espérances, dites que vous espérez que Dieu, *qui nourrit les petits oiseaux du ciel*, va vous donner de quoi vous nourrir, vous et vos petits enfants. Si elle avait mauvaise apparence, ne laissez paraître aucune inquiétude, mais faites remarquer à votre famille que Dieu est le maître absolu de vous et de tout ce qui vous appartient, et que, s'il juge à propos de ne pas vous donner une bonne récolte, il pourvoira autrement à votre nourriture, si vous le servez fidèlement ; *car votre Père céleste, qui est au ciel, sait que vous en avez besoin*. Quand vous aurez engrangé vos grains, remerciez Dieu, avec vos enfants, du bien qu'il vous a donné, et faites leur remarquer que vous devez encore prier Dieu de conserver ces grains dont le feu ou d'autres accidents pourraient encore vous priver. Vous arrive-t-il quelque malheur, comme de trouver un animal mort, de voir votre grange, votre maison détruite par le feu ou renversée par la tempête, de vous être estropié, ou quelque autre accident, gardez-vous de murmurer ou de vous impatienter. Paraissez, au contraire, soumis et tranquilles, comme le doivent

toujours être des chrétiens qui savent que tout arrive par la volonté de Dieu, pour notre plus grand avantage. Dites donc à vos enfants : Dieu l'a permis ainsi par une providence toujours adorable ; disons, mes enfants, comme le saint homme Job, plus affligé que nous ne le serons jamais, puisqu'il avait perdu tout ce qu'il avait : " Dieu me l'avait donné, il vient de me l'ôter, il est arrivé ce qui lui a plu : que son saint nom soit béni. "

J'insiste à ce que vous parliez sans cesse et pour tout ce qui nous arrive, de cette grande vérité que Dieu conduit tous les événements d'ici bas, et que rien n'arrive sans sa volonté, excepté le péché, parce que je m'aperçois que, même chez nos cultivateurs qui sont les véritables enfants de la providence, on ne croit presque plus en cette divine et aimable providence ; que chacun ne se fiant plus qu'à son habilité, à ses talents, à son industrie (*le Dieu du siècle*) et à sa prudence, croira réussir seul dans ce qu'il entreprendra ; ce qui veut dire qu'on croira pouvoir se passer de l'aide du ciel, ou que Dieu ne se mêle plus de ce qui se passe sur la terre. En consultant les lumières de la foi, on pourrait dire que tous les malheurs qui pèsent sur les hommes, ont, leur cause, à part le déluge des iniquités de ce siècle, dans ce fol orgueil humain qui fait oublier la parole du saint prophète David : " Si Dieu ne garde une ville, c'est en vain que des sentinelles veillent à sa garde. " On pourrait même dire, sans outrer les choses, que nous allons à un paganisme pire que celui des temps anciens, puisque les païens d'alors avaient au moins confiance dans leurs dieux pénates et tutélaires, au lieu que plusieurs d'entre nous, peuple catholique, ne lèvent plus les yeux au ciel pour en obtenir le secours et la protection de notre Dieu tout-puissant, qui vérifie à notre égard ce dont il menace la terre par le prophète Isaïe : " La sagesse des sages périra, et la prudence des hommes les abandonnera, afin, comme ajoute St. Paul, que nul homme n'ait de quoi se glorifier devant Dieu. "

Quand vous parlerez des biens et des intérêts de la terre, joignez toujours quelques réflexions qui puissent faire comprendre à votre famille, qu'ils ne méritent pas que l'homme y mette sa confiance, parce qu'ils sont extrêmement fragiles, que mille accidents peuvent les enlever à ceux qui les possèdent, et que d'ailleurs ils sont trop petits pour remplacer la vaste capacité du cœur humain, destiné à posséder le bien infini. Pour convaincre vos enfants que tous les biens de ce monde sont impuissants à remplir leur cœur, rappelez-leur

6

l'exemple de Salomon, le plus sage des hommes. " Moi.....
" J'ai été roi d'Israël, dans Jérusalem..... J'ai dit en moi-
" même : prenons toutes sortes de délices, et jouissons des
" biens de la terre ; et j'ai reconnu que cela même n'était que
" vanité. J'ai condamné les ris de folie, et j'ai dit à la
" joie : pourquoi vous trompez-vous si follement..... J'ai
" fait faire des ouvrages magnifiques ; j'ai bâti des maisons ;
" j'ai planté des vignes ; j'ai fait des jardins et des clos, où
" j'ai mis toute sorte d'arbres ; j'ai fait faire des réservoirs
" d'eau pour arroser les plantes des jeunes arbres ; j'ai eu
" des serviteurs et des servantes et un grand nombre d'es-
" claves..... J'ai eu de grands troupeaux de bœufs et de
" brebis, plus que n'en ont jamais eu tous ceux qui ont été
" avant moi ; j'ai amassé une grande quantité d'or et d'ar-
" gent et les richesses des rois et des provinces ; j'ai
" eu des musiciens et des musiciennes, et tout ce
" qui fait les délices des enfants des hommes ; et j'ai
" surpassé en richesses tout ceux qui ont été avant moi dans
" Jérusalem, et la sagesse est demeurée toujours avec moi.
" Je n'ai rien refusé à mes yeux de tout ce qu'ils ont désiré,
" et j'ai permis à mon cœur de jouir de toute sorte de plaisirs,
" et de prendre ses délices dans tout ce que j'avais préparé, et
" j'ai cru que mon partage était de jouir ainsi de mes travaux."

Quelle étonnante prospérité ! - Qui jamais a eu autant de biens, d'honneurs, de plaisirs, de jouissances de toute espèce. Il n'a rien refusé ni à son cœur, ni à ses yeux ! Que Salomon a dû être heureux, diront certains hommes d'aujourd'hui qui courent, je dis mal, qui se ruent avec une inconcevable avidité sur tout ce qui brille et le ramassent en poussant un cri de joie, dans l'espérance que c'est de l'or !..... D'un autre côté, quelle belle et joyeuse vie a dû passer Salomon, diront ceux qui essayent de tous les plaisirs des sens, dans l'espérance d'y trouver le rassasiement d'un cœur fait pour les joies de la vertu. Eh ! bien, écoutez encore le plus sage des hommes. S'il vous déclare qu'il n'a trouvé ni le bonheur ni le rassasiement du cœur, dans la prospérité inouïe dont il a joui, ne les cherchez pas dans les biens de la terre et dans les plaisirs des sens ; vous ne les y trouverez certainement pas.

" Et tournant ensuite les yeux," conclut Salomon, " vers
" tous les ouvrages que mes mains avaient faits, et tous les
" ouvrages, où j'avais pris une peine si inutile, j'ai reconnu
" qu'il n'y avait que vanité et affliction d'esprit dans toutes ces
" choses, et que rien n'est stable sous le soleil. "

Voilà la vérité ! Ainsi, ne dites jamais devant vos enfants : Il est bienheureux cet homme ! il a une belle terre, il est richement habillé, il a de l'argent, tout lui réussit, il a bonne santé, le malheur fuit de sa maison ! Vous tromperiez vos enfants. Avec tout ce prétendu bonheur, il est à plaindre s'il n'a pas la paix du cœur, ou s'il ne sert pas fidèlement son maître et son Dieu. En tenant un pareil langage, vous parlez comme les païens, " dont la bouche, " dit le prophète, " a proféré des paroles de vanité. ".... Quelles sont ces paroles ? Les voici : " Leurs fils sont comme de nouvelles " plantés dans leur jeunesse. Leurs filles sont *parées et* " *ornées comme des temples*. Leurs celliers sont si remplis qu'il " faut les vider les uns dans les autres. Leurs brebis sont " fécondes, et leur multitude se fait remarquer quand elles " sortent. Leurs vaches sont grasses et puissantes : il n'y a " point de brèches dans leurs murailles, ni d'ouverture par la " quelle l'ennemi puisse passer, et on n'entend point les cris " des malheureux dans leurs rues. Les *hommes* ont appelé " bienheureux ceux qui possèdent toutes ces choses. ".... Que va nous dire le prophète ? Va-t-il confirmer l'*idée des hommes* qui croient bienheureux ceux qui jouissent d'une telle prospérité ? Non, ajoute immédiatement l'inspiré de Dieu, " bien- " heureux plutôt le peuple qui a le Seigneur pour son Dieu, " qui seul peut faire son bonheur et contenter son cœur, en ce monde et en l'autre.

Apprenez donc à vos enfants à mettre en pratique la doctrine de St. Paul. " Mes frères.... le temps est court. Que " ceux qui pleurent, soient comme s'ils ne pleuraient pas ; " ceux qui sont dans la joie, comme s'ils n'y étaient pas ; ceux " qui font des acquisitions, comme s'ils ne possédaient rien ; " ceux qui usent des choses de ce monde, comme s'ils n'en " usaient point. Car la figure de ce monde passe. " Ce détachement des choses de la terre, est le grand secret d'être heureux et de vivre en chrétien, en usant des biens de la terre, et n'y attachant jamais son cœur.

Une bouche chrétienne ne doit ni *jur*er, ni *sac*rer, ni prononcer des malédictions. Evitez de jamais prononcer aucun de ces mots que la bonne éducation seule bannit de la bouche de tous ceux qui se respectent. Je n'ai jamais pu concevoir comment un homme, et surtout une femme, pût avoir l'imprudence de les prononcer contre ses enfants ou même en leur présence. Dans les paroisses tant soit peu réglées, on remarque que tous les gens bien élevés évitent de se trouver avec ces *sacreurs* qui rappellent le langage qu'on at-

tribue aux damnés dans l'enfer. J'ai entendu des mères reprendre leurs enfants pour avoir sacré, et prononcer en même temps de ces vilaines paroles pour les corriger. Insensées ! qui prétendent guérir une brûlure en y jetant du feu !

Et puis, avez-vous remarqué, pauvres parents, comme vos petits enfants profitent de vos exemples, et n'écoutent pas vos réprimandes ! Après les avoir repris et corrigés cent fois, n'est-il pas vrai qu'ils continuent toujours de prononcer ces *jurements* et ces *sacres* ? Penseriez-vous qu'ils se corrigeraient tant que vous ne vous corrigerez pas vous-mêmes ? Vous vous tromperiez. *Les enfants sont semblables aux échos*, dit St. Liguori, *ils répètent ce qu'ils entendent dire*.

D'ailleurs, pensez-vous qu'il soit honorable pour un père et une mère d'avoir des enfants *sacrateurs*, et entendre dire : *Ce sont les enfants d'un tel qui sacrent. Que voulez-vous ? Ils répètent ce qu'ils entendent dire chez eux*. Vous n'avez peut-être jamais fait attention que les enfants ressemblent aux enseignes des auberges. Ils font connaître par leurs discours, les paroles qui se disent dans leur famille, comme une enseigne indique ce que l'on vend dans cette maison. Ainsi, on débite des liqueurs fortes à l'enseigne de cette taverne, et puis on dit des sacres dans la maison où demeure ce jeune homme qui en prononce.

Ecoutez l'histoire de *Pierre le damné* :

C'était la coutume dans un certain village, pendant la révolution française, de se rassembler sur une grande place pour jouer, les dimanches et les jours de fêtes après Vêpres. Un certain jour, se trouvait parmi les joueurs, un homme, comme il y en a tant dans le monde, qui profanent le saint nom de Dieu, en le mêlant à des jurements. Cet homme avait reçu, des gens de l'endroit, l'infâme surnom de *Pierre le damné*. Le jeu ne lui réussissant pas peut-être à son gré, il *sacra* le nom de Dieu. Comme autrefois du temps de Moïse, tous les assistants en furent indignés. Il a *sacré* le nom de Dieu, s'écria-t-on, il va attirer sur nous la malédiction du ciel. On le saisit, et on le conduit, à travers la foule indignée, devant le portail de l'église paroissiale, et successivement à toutes les croix qui se trouvent aux environs. A chaque station, on lui fait faire amende honorable et demander pardon à Dieu de l'offense qu'il avait commise contre son saint nom. Quand il eut terminé cette pénible course, en butte à tous les mauvais traitements de la multitude, il est conduit hors du village. Là, on le châtie encore rudement, et on l'avertit de quitter pour toujours le pays, et que si jamais il reparaissait, il n'en serait

pas quitte à si bon marché. Il s'éloigna, et personne ne le revit plus.

Les lois et la conscience défendent de punir ainsi les autres de sa propre autorité. Cependant si on avait la moindre crainte de Dieu, devrait-on au moins se boucher les oreilles ou fuir ceux qui profanent le nom redoutable de Dieu, et même le doux nom de la pieuse mère de Jésus. On devrait, par horreur, les appeler du nom de *Pierre le damné*.

Les malédictions prononcées, surtout contre des enfants, ont quelque chose de si révoltant, qu'on a peine à concevoir que des parents catholiques puissent s'oublier jusqu'à ce point. Les pères et les mères qui, par colère ou autrement, prononcent de telles paroles contre leurs enfants, savent-ils que les malédictions couvrent tout le corps d'un enfant comme un vêtement, qu'elles pénètrent au dedans de lui comme l'eau qu'il avale et que, semblables à l'huile, elles vont jusqu'à la moëlle de ses os, selon l'énergique comparaison du roi prophète. Pour l'amour de Dieu ainsi que pour le bien temporel et spirituel de vos enfants, ne dites jamais contre eux, même sans intention mauvaise, des paroles comme celles-ci : *que le diable t'emporte... Oh ! si tu étais donc mort !... Si tu pouvais donc te casser un bras !...* et autres paroles de ce genre. On frémit involontairement quand on entend ces mauvaises paroles contre des enfants. Qui ne craindrait que Dieu n'écût ces détestables souhaits, comme il entendit celui de la mère dont parle St. Augustin, et qu'il ne punit les malheureux enfants contre qui on se les permet !

Et puis, vous qui avez, par colère, souhaité du mal à vos enfants, qui peut-être les avez maudits, allez-vous plaindre qu'ils sont désobéissants, sans affection pour vous, méchants et libertins ; pour moi, ce sont eux que je plains. Je les plains, parce que vous leur avez souhaité du mal, et je vous dis, *que vous recueillez ce que vous avez semé*. Avez-vous jamais récolté du blé, là où vous aviez semé de l'ivraie ?... Donnez des bénédictions à vos enfants, et vous recueillerez des bénédictions, de l'amour envers vous, et des vertus pour le ciel.

Quand on écrit, et qu'on pense que des personnes vertueuses et pleines de pudeur liront ce qu'on écrit, on se sent porter à leur demander pardon d'être obligé d'avertir des pères et des mères d'éviter de dire des paroles déshonnêtes devant des enfants ! Où en est, dans le cœur d'un père et d'une mère, la plus belle vertu, après la crainte de Dieu, la chaste et ravissante pudeur, quand on sait-qu'ils se permettent, en présence des jeunes enfants, des paroles, des badinages, des ai-

lusions, des mots à double entente, capables d'allumer, dans leur cœur, l'inférial incendie qui consume la plupart des grandes personnes ! O pères et mères, vous avez donc oublié ce jour à jamais déplorable comme celui que le saint homme Job demandait d'effacer du nombre des seins, oui ce jour où un père, une mère, un compagnon, un ami, vous ouvrit les yeux sur des choses qu'il aurait dû vous laisser ignorer toute votre vie ? Vous souvenez-vous quelle tempête de pensées plus horribles que l'enfer se réveillèrent alors et bouleversèrent votre esprit, et surtout votre pauvre cœur ? Vous rappelez-vous ce que vous fîtes alors, et en combien peu de temps vous fûtes submergés dans le *puits* des passions dont l'*ouverture s'est refermée sur vous* ? Vous y êtes encore, puisque vous dites des paroles lubriques. Car vous ne persuaderez à personne au monde que votre cœur soit pur, lorsque la vérité même nous dit : *la bouche parle de l'abondance du cœur.*

Encore, si un reste de pudeur ou de honte vous faisait respecter le jeune âge, et fermer devant lui cette bouche que le roi prophète appelle un *sépulcre*, et d'où s'exhale presque à chaque fois que vous l'*ouvrez*, l'infection du plus hideux des péchés, de celui que le monde même désigne sous le nom d'*infâme* ? Mais non ; vous voulez rire et badiner, et comme votre cœur corrompu n'aime que les sales voluptés, vous êtes au comble de l'allégresse en jouant et en folâtrant avec cette boue infecte, comme ce vil animal qui n'est content et à l'aise que lorsqu'il s'est vautré dans un borbier ! Par pitié au moins, cachez-vous donc ou éloignez-vous des enfants et des jeunes gens ! Je vous en supplie, ne leur apprenez donc jamais ce qui vous a peut-être fait commettre tant de crimes pendant votre jeunesse !

Et vous, femmes, épouses, mères, chez qui la pudeur devrait être gardée, comme le feu sacré par les vestales, vous ! Vous faites écho avec ces hommes éhontés !.... Vous riez !.... Vous êtes contentes pendant qu'on vous jette cette boue sur le front ! Vous dites aussi votre infamie, votre parole honteuse ! Vous applaudissez ensuite à ceux qui vous méprisent assez pour vous adresser des paroles inventées pour les oreilles d'une prostituée ! On vous traite comme ce qu'il y a de plus méprisable au monde, et puis, vous n'avez pas le cœur de rougir ou de fuir ? Regardez donc au moins vos petits enfants qui vous écoutent ! De grâce, allez les enfermer dans une chambre, ou envoyez-les sur le grand chemin, afin qu'ils ne deviennent pas des libertins, au milieu de ceux qui

ont foulé la pudeur sous leurs pieds. Si, après avoir lu ce que je viens d'écrire, vous étiez encore tentées de vous permettre ou de laisser dire en présence de vos enfants des paroles de libertinage, que votre langue se colle à votre palais, quand vous saurez ce que St. Liguori raconte. Il nous apprend qu'une jeune fille avait eu la pureté d'un ange jusqu'au moment où, entendant dire une mauvaise parole, elle en reçut une funeste impression qui la fit tomber dans un tel excès de dépravation que, quand même le démon eût pris un corps humain, ajoute le saint évêque, jamais il ne se fût livré à d'aussi dégoûtantes horreurs !

Pères et mères, pardonnez-moi de nouveau de vous avoir parlé de ces choses que St. Paul défend même de nommer. Mais il le fallait bien pour sauver l'innocence de ce qu'il y a de plus aimable et de plus intéressant au monde, l'innocence des petits enfants ! Pardonnez-moi, vous qui voulez vous corriger et ne plus jamais prononcer d'aussi dangereuses paroles. Mais vous, qui voulez encore faire l'horrible métier de pervertir notre jeunesse, je vous attends au jugement de Dieu !

Mais ici quelqu'un dira peut-être : " Voilà qui est singulier ! Parce qu'il se trouvera avec nous, gens mariés, des enfants ou des jeunes gens, nous ne pourrons plus ni rire, ni nous amuser ! !.... Vous qui parlez de la sorte, je ne vous mépriserais pas jusqu'à croire que vous comprenez le sens des paroles que je viens de vous entendre dire ; il faudrait pour cela vous supposer trop corrompu. Car un homme qui n'aurait que de pareils discours pour trouver le moyen de *rire* ou de *s'amuser*, ne serait plus un homme, ayant un cœur humain, mais un être semblable à cet animal dont le nom serait une tache à ce livre. Permettez-moi de penser que vous savez vous *amuser* autrement, et que vous trouvez des délassements plus convenables que le honteux plaisir de faire rougir la pudeur et de corrompre la jeunesse.

" Nous avons appris avec bien de la douleur, dit Monseigneur de St. Valier, (ordon. du 16 février 1691,) qu'un grand nombre de personnes, surtout de jeunes garçons, se donnent la liberté de proférer en toutes rencontres des paroles deshonnêtes, ou à double entente, *ce qui causent dans les mœurs une corruption qu'on ne peut assez déplorer*, nous voulions que les pasteurs et les confesseurs usent de tous les moyens qu'ils jugera propres pour déraciner *cette licence impestée*, qu'ils se comportent à l'endroit des personnes habitués à ces *infâmes discours* comme envers les impu-

“ diques d’habitude et même scandaleux, et qu’ils ne leur accordent l’absolution qu’après qu’ils leur auront donné des preuves suffisantes de leur contrition par le retranchement “ de ces paroles impures, pendant un temps raisonnable. ”

Combien donc se rendent coupables les pères et les mères qui disent ou laissent dire dans leurs maisons, ou en présence de leurs enfants, des paroles qui *causent dans les mœurs une corruption qu’on ne peut assez déplorer*, qui sont qualifiées de *licences empestées*, et de *discours infâmes*, et qui rendent indignes de recevoir l’absolution ceux qui ont la détestable habitude de les prononcer !

Soyez l’exemple de vos enfants dans votre conduite. C’est ici le lieu de vous dire, que, pour former des enfants vertueux, il faut vous-mêmes tenir une conduite vertueuse, et être fidèles à pratiquer toutes les saintes règles de l’Evangile. Je demande beaucoup, sans doute ; mais, après tout, je n’exige de vous que ce que Dieu vous demande lui-même. Il vous faut donc marcher à l’avant-garde, et servir de règle vivante à vos enfants. Ayez bon courage, veillez avec soin sur vous-mêmes, demandez des forces à Dieu, priez ? Dieu vous aidera. Mais pour cela, vigilance sur chacune de vos actions ; vigilance sur chacune de vos démarches ; vigilance même sur les personnes que vous fréquenteriez, tout pouvant devenir mauvais exemple pour vos enfants, dès qu’il y a, dans ce que vous vous permettez, quelque chose de désordonné. Que vos enfants trouvent donc en vous des modèles accomplis de la conduite qu’ils doivent tenir eux-mêmes, et qu’en vous imitant, ils deviennent honnêtes et vertueux.

Soyez donc les premiers à marcher dans le chemin du devoir ; les premiers à pratiquer ce que vous devez enseigner à vos enfants ; les premiers à observer les saintes lois de Dieu et de la religion ; les premiers à approcher régulièrement des sacrements de pénitence et d’Eucharistie ; les premiers à assister aux offices et aux instructions les dimanches et fêtes d’obligation, à observer l’abstinence et le jeûne, à fuir les personnes et les maisons dangereuses, à éviter de murmurer contre les peines ou les malheurs qui vous arrivent ; les premiers à endurer patiemment les outrages ou les injures qu’on vous fera, à obliger et à rendre service à tous ceux qui auront besoin de vous, à faire du bien à ceux qui vous auront fait du mal ; les premiers à respecter et à suivre fidèlement les avis de votre curé, à ne jamais parler mal de qui que ce soit, à fuir les veillées dangereuses, les divertissements, les assemblées de danses ou

de jeux entre personnes de différents sexes ; les premiers à observer une exacte tempérance dans le boire et dans le manger, à ne jamais prononcer aucune parole tant soit peu contraire à la modestie ; enfin, les premiers à pratiquer tous les devoirs qu'imposent la modestie, la chasteté, la patience, la charité, le détachement du monde, de ses faux biens, de ses vains et dangereux plaisirs.

Je vous le répète, ne vous effrayez point de la tâche qui vous est imposée, et surtout ne vous découragez point. Avec le secours du ciel et une attention constante sur vous-mêmes, ou comme dit St. Paul, *en ayant soin de marcher avec précaution*, vous ferez ce que je viens de vous recommander.

Après tout, que gagneriez-vous à vous plaindre des devoirs et de la gêne que vous imposent les soins et la présence de vos enfants ? Quand on embrasse un état, n'en accepte-t-on pas par là même toutes les obligations ? Il faut bien ensuite s'en acquitter à tout prix, pour ne pas être pour soi-même un sujet de perdition, en devenant *une pierre de scandale* à ceux dont on est chargé, et dont on rendra compte *âme pour âme*. Car c'est à vous surtoat que s'appliquent ces paroles du Dieu, sauveur de ces enfants dont vous êtes les gardiens : " Gardez-vous bien de " mépriser un seul de ces petits enfants que je me suis acquis " par la foi ; car je vous dis que leurs anges dans le ciel " voient continuellement la face de mon Père céleste. " Quelle terreur dans ces paroles pour celui qui a encore de la foi, et qui se permet, devant un *petit enfant*, quelque chose qui marque qu'il le *méprise* au point de le pousser à commettre un péché par un mauvais exemple, lorsque le Sauveur ajoute que ce *petit enfant* a, près de lui, un *ange* qui doit servir de témoin et d'accusateur auprès du grand Dieu qui crie : " Mal- " heur à celui qui donne à quelqu'un sujet de se scandaliser ; " *son crime est si détestable à mes yeux*, qu'il eût mieux valu " pour lui n'être jamais né, ou, qu'aussitôt après être venu au " monde, on lui eût attaché une meule de moulin au cou, et " qu'on l'eût en cet état, précipité au fond de la mer... " Seigneur, dans quel état sont donc à vos yeux des pères et des mères, comme j'en ai connus un si grand nombre pendant ma vie ? Pères et mères sans vigilance sur eux-mêmes, sans crainte de Dieu, déréglés dans leurs paroles, dans leurs mœurs, dans toute leur conduite ! Et tout cela en présence et sous les yeux des enfants dont vous avez commandé de respecter l'innocence ! O mon Dieu, n'eût-il pas été plus avantageux, pour de tels parents, d'être précipités

dans le fond d'un abîme avant de se marier ! Alors ils seraient péris seuls ! Mais maintenant combien en feront-ils périr avec eux !

Certains parents, pour se mettre au large et vivre sans se trop gêner, veulent bien s'imaginer, ou que leurs enfants sont encore trop jeunes pour devoir s'observer en leur présence, ou, qu'étant occupés à jouer entr'eux, ils ne sauraient entendre ou remarquer ce qu'on dit ou ce qu'on fait de répréhensible et de dangereux pour leur innocence. Ces parents se trompent doublement, parce qu'à part l'extrême jeunesse, c-à-d, l'âge où un enfant n'entend et ne comprend rien, ils devraient savoir qu'il n'y a rien au monde de si curieux ni de si impressionnable qu'un petit enfant ; il veut tout voir et tout entendre ; c'est le fond même de sa nature. Dans le moment même qu'il paraît occupé de toute autre chose, il entend ce que l'on dit et il voit ce que l'on fait ; et comme son imagination et sa vue sont extrêmement vives, il remarque et il voit tout. On entend souvent de petits enfants répéter des paroles qu'on n'a dites qu'une seule fois, et comme par hasard, et rappeler des actions qu'ils ont vu faire, lorsqu'ils étaient dans un âge où on les croyait incapables de remarquer quoique ce fût.

Concluez donc que vous devez vous conduire comme étant certains que vos enfants entendent et voient tout ce que vous faites, et que tôt ou tard vos actions et vos paroles se verront, dans leur conduite, comme on voit sa figure dans un miroir.

CHAPITRE XXI.

Veiller sur l'innocence des enfants. Imprudence de certains parents à cet égard.

RIEN, selon mon cœur, ne suggère des pensées plus douces et plus touchantes que la vue d'un petit enfant. Ce bel âge que le Sauveur du monde a proposé pour modèle à tous ceux qui veulent aller au ciel, présente tant de naïveté, d'innocence et de bonheur qu'il excite l'intérêt de ceux même qui sont le moins susceptibles d'en concevoir. En effet, qui ne serait ému jusqu'aux larmes en regardant ce visage calme et paisible sur lequel les passions dérégées, l'orgueil, les soucis et les remords n'ont pas encore imprimé leurs traces sombres et repoussantes, et en le comparant à celui

de l'homme dont l'âme est souillée de crimes ! Un ange devrait ressembler à un petit enfant, s'il avait un corps. Admirez ce sourire angélique ! Cette joie et ce bonheur pour un petit joujou ! Cette parole sans fard et sans déguisement, cet abandon plein de confiance et de sécurité ! Que de charmes, en tout cela, pour le cœur qui n'est pas encore fermé aux douces jouissances ! Précieuse et admirable innocence ! c'est toi qui charmes dans ce petit enfant. Quel est celui qui t'a connue, et qui a pu se résoudre ensuite à te perdre, sans sentir tout son être se bouleverser ! Qui t'a jamais perdue sans en ressentir les plus déchirants remords ! Et quel est l'homme qui regrette ta perte, sans prendre intérêt à te conserver dans ceux à qui tu sers encore comme de voile, pour leur dérober la connaissance du mal ! Précieuse innocence ! celui qui a senti le remords entrer dans son cœur pour la première fois, et qui, dans un âge mûr, rappelle que ce fût dans ce moment que tu fus bannie à jamais de son cœur, et que depuis cet instant, il ne lui resta plus que le repentir et des larmes amères ; celui-là peut-il jamais se consoler de ta perte ! O vous, qui avez eu la cruauté de ravir à un enfant la précieuse innocence de son baptême, en lui faisant commettre un péché mortel, avez-vous jamais réfléchi à la grandeur du mal que vous lui avez fait ! Etes-vous déjà consolés de lui avoir arraché cette couronne, et de l'avoir jeté du haut d'un trône dans la fange du péché et à la bouche de l'enfer ? Avez-vous pleuré longtemps—bien longtemps, vous qui étiez chargés de veiller à la conservation de l'innocence dans le cœur de vos enfants, comme sur un trésor inappréciable, et qui la leur avez laissé perdre par votre imprudence ? Je ne sais !.... Cependant je vous ai vus inconsolables pour la mort corporelle d'un fils unique et tendrement chéri. Son corps seul était privé de vie, et vos larmes ne tarissaient point. Pourquoi tant d'intérêt et de larmes pour la destruction d'une maison de boue, et pas un soupir pour la perte de l'innocence ? Oh ! je le comprends..... Les choses visibles, les intérêts humains vous sont beaucoup plus chers que ceux de l'autre vie. N'en donnez-vous pas la preuve à chaque moment ?

En effet, est-il besoin de vous dire de veiller sur cette somme d'argent, fruit de vos privations et d'un travail fatigant, quand vous savez surtout qu'une fois perdue, il vous deviendra bien difficile d'en amasser une autre. Non, vous y tenez comme à votre vie même. Vous vous trouveriez offensés si quelqu'un vous donnait seulement à penser que vous oublierez, même une seule journée, de vous oc-

cuper de cet argent ou d'en prendre le plus grand soin ? Hélas ! personne ne doute que, si vous le perdez jamais, ce ne sera pas pour avoir manqué d'en prendre soin ! Mais en est-il de même de l'innocence de vos enfants ? Y veillez-vous avec au moins autant d'intérêt ?

Vous demanderais-je trop en vous disant que vous devez prendre autant de précautions, avoir autant de vigilance, mettre autant de zèle à la conservation de la grâce du baptême, dans l'âme de vos enfants, que pour cet argent ? Serait-ce encore trop exiger que de vous demander de la conserver avec l'attention que vous prenez à votre santé, à votre bien, le dirai-je, à vos animaux mêmes ? Pourrez-vous me taxer de trop de sévérité en vous obligeant d'y porter le même intérêt qu'à ce champ ensemencé, que vous environnez de clôtures pour le préserver des animaux ; à ce jardin dont vous ôtez toutes les mauvaises herbes et que vous arrosez avec un soin si minutieux ; à cette grange dans laquelle vous avez déposé votre récolte, et où vous ne portez de la lumière qu'avec tant de précautions, dans la crainte d'y mettre le feu et de perdre le fruit de vos travaux ?

Il me peine, je vous l'avoue, de comparer l'innocence de vos enfants avec ces biens précieuses, et j'ai presque regret de ce que je viens de vous dire ; car je crains d'avoir fait rougir votre foi. Mais, non. O mon Dieu ! ce que je viens de demander renferme bien plus d'intérêt et de charité que n'en ont un grand nombre de pères et de mères, pour qui l'innocence de leurs enfants est la chose qui les touche et les intéresse le moins sur cette terre ! Regardez cette mère, que des fautes déplorables, commises à l'âge où sont ses enfants, devraient avoir instruite sur les périls qu'ils peuvent courir eux-mêmes, et demandez-lui où sont ses petits enfants ? Elle ne pourra répondre comme Cain, touchant son frère : *je ne suis pas la gardienne de mes enfants* ; mais elle ne saura vous dire autre chose, si non qu'ils sont allés jouer. Mais où et avec qui ?.... Peu lui importe ; elle est tranquille sans eux. Ecoutez comme elle chante gaîment, sans souci de ce que peuvent faire ces petits garçons et ces petites filles dans ce bocage, dans cette grange, dans cette chambre, dehors et loin de sa vue. Si répondant sincèrement à votre question, elle osait vous dire ce qu'elle-même a fait à cet âge, dans de semblables circonstances, elle vous ferait peut-être rougir des turpitudes qu'elle y a commises, pendant que, comme elle, sa malheureuse et insouciant mère chantait en filant sa quenouille.

Donnez-vous la peine d'entrer dans cette maison où a lieu une conversation très-animée, et demandez à cette mère de famille, que vous y entendrez parler de choses pour le moins fort peu intéressantes, si même elle n'en est pas sur le chapitre des défauts du prochain, demandez-lui qui a soin de ses petits enfants ; qui veille à ce qu'ils ne se querellent point, ou ne souillent pas leur innocence ? Elle sera fort étonnée de votre demande, et il ne lui viendra pas même un scupçon qu'elle soit alors à côté de son devoir, en abandonnant, pour un si long temps et sans raison légitime, sa maison et ses enfants. Voyez !.... elle est bien persuadée qu'il faut prendre soin du bien temporel qu'on a, mais des enfants ?.... Est-ce qu'il y a quelque danger pour eux, alors qu'on a pris des précautions pour que le feu ne prenne pas à la maison, qu'ils ne se brûlent pas eux-mêmes ou ne se cassent pas la tête ? Quand ensuite elle sera lasse de parler, elle reviendra chez elle, et je serais fort surpris si, avant de s'endormir, elle se reprochait le moins du monde d'avoir manqué de prudence en laissant, sans raisons légitimes, sa maison et ses enfants, et d'avoir exposé ceux-ci à commettre quelque faute contre leur innocence.

Peut-on encore ne pas accuser de manquer à leur devoir, ces parents, aussi imprudents que peu soigneux de ce qui devrait les intéresser comme leurs yeux, comme leur vie même, je veux dire, la surveillance sur la conduite de leur famille ? Les voilà partis pour aller veiller, laissant leurs petits enfants à la garde d'une jeune servante qui est peut-être loin d'offrir des garanties suffisantes pour lui confier un tel dépôt. Heureux encore s'ils ne la laissent pas avec des jeunes gens, déjà assez avancés en âge, pour qu'il y ait plus d'un danger de les laisser seuls, ou dans de plus grands périls peut-être, comme dans le cas de fréquentations pour le mariage. Quelle si importante affaire ont donc ces parents pour laisser leur famille, dans de telles circonstances ? Aucune quelconque. Ils s'ennuient avec leurs enfants ou ils aiment à aller passer leurs veillées ailleurs ! Et puis, ils s'amusez fort agréablement après avoir ainsi abandonné leur famille, pendant qu'avec un peu d'intérêt pour le salut de leurs enfants, et surtout avec de la conscience comme des parents chrétiens doivent en avoir, ne se trouveraient-ils pas dans la plus grande inquiétude ? Les seules pensées qui suivent ne devraient-elles pas empoisonner toutes les joies qu'ils pourraient trouver dans ces veillées : " Que font maintenant nos enfants " que nous avons abandonnés à la garde d'une jeune servante, " peut-être moins sage qu'eux ? Ne pourrait-il survenir quel-

“ que étranger qui les scandalisât ? Est-il sans danger d'avoir
“ laissé notre maison, pendant qu'un jeune homme frè-
“ quente une de nos filles, ou notre servante ? Qui veillera
“ sur eux pendant notre absence ? Nos enfants ne pourraient-
“ ils pas se scandaliser les uns et les autres par des jeux, des
“ paroles ou des badinages contraires à la modestie ?... ”

Voilà les appréhensions qu'auraient des parents sages et chrétiens. Voilà ce qui les empêchera de commettre l'imprudence de laisser leur famille sans avoir de graves raisons, et toujours sous la surveillance d'une personne en qui ils puissent reposer une pleine confiance. Mais les parents dont je parle n'y regardent pas de si près. Pourvu, qu'à leur départ, ils aient recommandé aux personnes de leur maison d'être bien sages, ils s'imaginent qu'il n'y a plus aucun danger ; ils partent sans inquiétude. Parents imprudents ! en agissez-vous de la sorte quand il s'agit, pour vous, d'intérêts temporels de quelque conséquence ? Supposons que vous ayiez un *abbatis* à faire brûler. Il se trouve dans le voisinage d'une grange qui renferme tous vos instruments d'agriculture. Eh ! bien, enverrez-vous vos petits enfants mettre le feu à ces débris d'arbres en les avertissant de bien prendre garde que le feu ne consume la grange ? J'en doute beaucoup. Je pense au contraire que quand même je vous conseillerais de commettre cette imprudence, vous ne m'écouteriez pas. Si même je vous disais qu'il ne vente pas, et qu'il n'y a rien à craindre pour votre grange ; vous me diriez que le vent peut s'élever tout-à-coup, qu'une étincelle peut voler sur la couverture de cette grange ; que vos enfants seraient incapables d'éteindre le feu et que vous risqueriez de la voir consumer avec tout ce qu'elle renferme. Si je vous disais encore que vos petits enfants écouteront la recommandation que vous leur avez faite de prendre bien garde que le feu ne prenne à la grange ; vous ririez de ma folle confiance, et votre réponse serait celle-ci. “ Est-ce qu'on peut se fier à des enfants qui sont légers, étourdis et incapables de la moindre prévoyance ? “ Je n'insiste plus : vous avez parfaitement raison. Mais revenons à votre famille. Vous n'osiez confier un intérêt temporel à quelqu'un qui manque de la prudence nécessaire, et puis, vous avez l'imprudence de confier et d'abandonner votre famille à la garde d'une jeune fille, d'un jeune homme, qui auront peut-être le malheur, je dis mal, la perversité de la scandaliser ? Jésus-Christ voulait parler de vous, quand il disait que *les enfants du siècle sont bien plus prudents, pour les intérêts de la terre, que les enfants de lumières, les chrétiens,*

vous, pour le salut de vos enfants ! Ensuite, vous ouvrez de grand yeux d'étonnement quand le déshonneur, avec le crime, sont entrés dans votre maison. Est-il temps alors de les ouvrir ? Chose étonnante ! Des pères et des mères ont rencontré des occasions de chûtes déplorables pendant leur jeunesse, dans les mêmes dangers auxquels ils exposent ensuite leurs propres enfants avec une insouciance, une légèreté qui épouvantent ! L'expérience qu'ils ont faite eux-mêmes du danger auquel ils exposent leurs enfants, ne leur ôte-t-elle pas toute excuse au tribunal de la conscience ? Mais ces fautes de leur coupable jeunesse, qu'ils devraient pleurer toute leur vie, sont oubliées ! Et puis, que leur importe si leurs enfants en commettent de semblables ! Oh ! vous vous trompez parents imprudents ; il vous importe infiniment de ne pas exposer vos enfants à commettre les mêmes fautes, parce que Dieu vous en demandera un compte terrible.

Je sais, et je répète, que cette vigilance et cette attention continuelles qu'il faut avoir pour préserver des enfants du malheur de perdre leur innocence, sont un pénible fardeau pour des parents. Cela demande des soins infinis, je le sais encore ; mais des parents chrétiens peuvent-ils jamais s'en plaindre, quand ils savent ce que vaut cette perle d'un prix inestimable ; eux surtout qui n'épargnent ni soins, ni veilles, ni fatigues, ni travail, ni privations, ni gênes pour pourvoir à l'habillement et à la nourriture de ces mêmes enfants. N'y regarderont-ils donc que lorsqu'il sera question de leur bien spirituel ?

L'exemple suivant, tout en vous faisant connaître d'avantage le prix de l'innocence aux yeux de Dieu, achèvera de vous convaincre, pères et mères, de l'intérêt que vous devez prendre pour empêcher vos enfants de la perdre.

Il est rapporté, dans l'histoire de l'ordre de St. Benoît, qu'un gentilhomme, étant demeuré veuf et se trouvant chargé de deux enfants en bas-âge, se comporta d'une manière bien propre à donner une haute idée de l'importance qu'il mettait à la conservation de l'innocence de ses enfants. Privé des soins de sa vertueuse épouse pour lui aider à conserver ce précieux trésor, et craignant, plus que tout au monde, que ses enfants ne perdissent la grâce de leur baptême au milieu des dangers du monde, il alla les confier à un saint abbé, qui vivait dans un monastère situé à une assez grande distance de l'endroit où il demeurait. Rendu au monastère, il fit demander l'abbé, et, remettant entre ses mains ceux qu'il regardait comme son plus précieux trésor,

ce père vraiment chrétien lui adressa ces remarquables paroles : je suis riche, j'ai tous les moyens de placer mes enfants avec des personnes qui s'empresseraient de veiller à leurs besoins corporels ; mais auront-elles la même attention de veiller sur leur innocence ? Je n'ose m'en flatter. Daignez donc les recevoir auprès de vous, et prenez tout ce j'ai de bien sur la terre, s'il le faut, mais conservez la grâce de Dieu dans le cœur de mes enfants. Au nom du ciel, veillez sur ce dépôt que je confie à votre piété.

Le vertueux abbé, fidèle aux recommandations d'un père, aussi vertueux qu'éclairé sur les vrais intérêts de ses enfants, prit un très-grand soin d'éloigner d'eux tout ce qui aurait pu leur donner l'idée même du vice. Ces deux enfants, semblables à deux oliviers plantés dans un sol riche et fertile, croissaient, comme Jésus modèle de tous les enfants, *en sagesse, en âge et en grâce aux yeux de Dieu et des hommes*. Rien n'était beau comme leur modestie et la douce sérénité de leurs visages où se peignait l'innocence de leurs âmes.

L'aîné avait environ dix-huit ans, le cadet en avait seize, lorsque l'abbé les envoya tous deux porter du pain à un religieux, qui s'était retiré dans une cellule séparée des autres, et à une assez grande distance du monastère, afin d'y vaquer plus librement aux exercices de la pénitence. Les deux frères, accompagnés de leurs anges gardiens et suivis du regard de Dieu qui ne peut pas plus se détourner de la vue des âmes innocentes que de celle de sa propre image, les deux frères partirent à l'instant et parvinrent heureusement au terme de leur voyage. Mais comme ils revenaient vers le saint abbé, Dieu, pour nous faire ressouvenir de l'heureux état de nos premiers parents, pour qui les animaux même les plus féroces n'avaient rien de dangereux, avant que le péché les eût armés contre lui, comme pour venger Dieu de leur révolte, Dieu permit, qu'en traversant une petite forêt, les deux frères rencontrassent un serpent d'une espèce fort dangereuse. Ils le prirent dans leurs bras sans se douter du danger. Voyant ses vives couleurs et combien il aimait à se faire caresser, ils crurent faire un grand plaisir à leur abbé en le lui apportant. Ils continuèrent donc leur voyage avec leur étrange compagnon, qui semblait éprouver un nouveau plaisir à chaque caresse qu'ils lui faisaient. Ils arrivèrent ainsi au monastère.

On peut juger de l'épouvante du bon abbé, en voyant ce dangereux reptile dans les bras des deux frères. Il recula de frayeur. Mais réfléchissant sur la cause qui pouvait pré-

servir ses chers enfants des morsures venimeuses de cette vilaine bête, il comprit que l'innocence de leur baptême, qu'ils avaient conservée pure et sans tache, avait seule rendu doux et caressant un animal d'ailleurs si ennemi de l'homme.

Pour s'en convaincre et avoir ainsi l'occasion de donner une leçon salutaire aux religieux de son monastère, l'abbé les rassembla dans une grande salle, et fit entrer les deux frères tenant dans leurs mains le serpent qu'ils avaient apporté. A la vue des religieux, dont plusieurs avaient eu le malheur de souiller l'innocence de leur baptême, comme on n'en saurait douter, le reptile devint furieux, ses yeux s'enflammèrent, il poussa d'horribles sifflements et fit mille efforts pour s'échapper des mains des saints jeunes gens et s'élançer sur les religieux. Ceux-ci saisis d'épouvante, prirent la fuite. Alors le serpent s'apaisa aussitôt, et comme pour dire aux deux frères que sa fureur n'était point excitée à leur occasion, il redevint doux et paisible.

L'abbé entièrement convaincu que la perte seule de l'innocence a rendu les animaux ennemis de l'homme, et que ceux qui, comme Daniel dans la fosse aux lions, et St. Paul dans son désert, ont eu le bonheur de la conserver, n'ont rien à craindre de la colère de Dieu, ordonna aux deux frères de reporter ce reptile à l'endroit où ils l'avaient pris; ce qu'ils firent sans recevoir aucun mal.

Ce saint abbé parla ensuite à ses religieux, et leur fit voir que ces enfants ayant encore l'innocence qu'ils avaient reçue au baptême, les bêtes n'avaient le pouvoir de leur faire aucun mal; au contraire elles les caressaient; il leur fit remarquer que ce serpent ayant été en leur présence, il avait repris sa ferocité, parcequ'ils n'avaient probablement pas tous conservé la grâce du baptême comme ces enfants.

Cette histoire doit convaincre les parents qu'il ne faut épargner aucune peine, aucun sacrifice pour mettre à l'abri l'innocence des enfants; qu'elle est l'héritage le plus précieux qu'ils puissent leur laisser en quittant la terre, et que, bien qu'infiniment exposée au milieu des dangers de toute sorte qui la menacent dans le monde, elle est d'un trop haut prix, pour que ce ne soit pas le plus grand des malheurs que d'exposer des enfants à la perte.

Perdez donc tout le reste, s'il le faut, parents chrétiens, plutôt que d'exposer l'innocence de vos enfants. Ainsi perdez les services précieux de ce serviteur, l'amitié et les visites de ce voisin, de cet ami, de ce parent même; l'aide de cette

servante forte, économe et laborieuse, si leur présence, au milieu de vos enfants, peut exposer ceux-ci à perdre leur innocence. Il n'y a pas à balancer, il faut les éloigner quoiqu'il en coûte. Car c'est ici le cas d'appliquer l'enseignement de l'Évangile qui, sous l'obligation d'arracher notre œil, de couper notre bras ou notre pied droit, s'ils deviennent pour nous une occasion de pécher, nous apprend à sacrifier ce qui nous est le plus cher, dès qu'il met en danger notre âme ou celle de ceux dont nous sommes chargés.

Pour résumer l'important sujet traité dans ce chapitre, et en tirer des conséquences pratiques, je m'en vais vous tracer les principales règles qu'il vous faut suivre pour ne pas manquer au devoir de la vigilance chrétienne sur l'innocence de vos enfants.

1° N'ayez, dans votre maison, aucun tableau aucune image indécente, parce que la vue de ces images est dangereuse à l'innocence des enfants et peut même scandaliser des personnes d'un âge mûr.

2° Les romans, les chansonniers ordinaires, les livres traitant des sujets immoraux ou contraires à la religion, dont notre malheureux siècle est inondé, ne doivent jamais entrer dans votre maison.

3° Faites observer une exacte modestie dans les habits, surtout des personnes du sexe, et ne laissez jamais vos petits enfants découverts indécemment.

4° Autant que possible, ne perdez jamais vos enfants de vue pendant leurs jeux ; ne laissez point jouer vos petites filles avec de petits garçons, même avec leurs petits frères, surtout hors de votre présence.

5° Ne mettez jamais coucher, dans un même lit, les enfants de différents sexes.

6° La prudence exige que vos engagés couchent séparés de vos enfants.

7° Ne mettez pas coucher, avec des personnes de votre famille, les étrangers qui viennent chez vous. L'honnêteté et la prudence vous en font un devoir.

8° Ne quittez jamais votre maison, surtout le soir, sans y laisser une personne sage et prudente pour veiller à votre place. Cette précaution deviendrait beaucoup plus nécessaire, si vous aviez chez vous de grands garçons et de grandes filles, des servantes et des serviteurs. Faire autrement serait une grave imprudence.

9° N'engagez aucun serviteur sans avoir pris les informations nécessaires, et vous être assurés que sa conduite

morale est irréprochable. Il y va de l'innocence de vos enfants, un mauvais serviteur pouvant perdre toute une famille.

10° Malgré les témoignages avantageux qu'on vous aurait donnés sur la bonne conduite extérieure d'un serviteur ou d'une servante, ayez toujours les yeux ouverts sur eux. De même que tout ce qui brille n'est pas de l'or, ainsi tout ce qui paraît bon, ne l'est pas toujours. C'est ici, comme dans tout ce qui peut intéresser l'innocence des enfants, qu'il faut vous souvenir de la parole de Jésus-Christ : *Soyez prudents comme des serpents.*

11° Ne laissez jamais fréquenter votre maison par des personnes dont les discours, les manières ou la conduite ne s'accordent pas avec les règles de la modestie, de la charité et surtout de la pudeur. Ils scandaliseraient vos enfants. Avertissez-les d'abord de se comporter avec la sagesse et les égards dus à l'innocence ; s'ils ne veulent pas écouter vos avis, priez-les poliment de ne plus fréquenter votre maison.

12° Ayez l'œil attentif sur vos enfants, même quand ils vont à l'église, surtout les jours de dimanche. St. Jérôme faisait un devoir à une dame romaine qui l'avait consulté sur les règles de prudence qu'elle devait suivre à l'égard d'une fille qu'elle avait, de l'accompagner elle-même.

13° Si vos enfants ont des relations avec des amis qui vous semblent bons, ne fermez pas pour cela les yeux sur ces relations ; car rien souvent ne ressemble tant à un honnête homme qu'un coquin.

14° Sous prétexte que ce jeune homme, ami de votre enfant, est d'une honnête famille, ne faites pas l'imprudence de ne pas veiller sur eux ; car l'expérience apprend tous les jours qu'une bonne famille peut renfermer un mauvais sujet.

15° Dans les travaux des foins et surtout des récoltes, ayez toujours une personne prudente et sage pour veiller sur les jeunes gens et les jeunes filles qui sont employés, si vous ne pouvez y être l'un ou l'autre. Il se commet bien des désordres pendant ces travaux, quand on manque aux règles de la prudence chrétienne.

16° Si vous voulez donner à votre famille le plaisir d'aller cueillir des fruits, ne laissez jamais vos enfants y aller sans les accompagner vous-mêmes, ou sans les faire accompagner par une personne sage, lui recommandant de les tenir éloignés de ceux qu'ils pourraient y rencontrer. L'expérience fait connaître qu'un grand nombre de fainéants y

passent tout leur temps, non-seulement pour manger des fruits, mais encore pour y tendre des pièges à l'innocence, surtout par leurs mauvais discours.

17^o Dans les paroisses de la campagne où l'on fait du sucre, il se commet bien des imprudences, quand les parents y laissent aller de jeunes garçons et de jeunes filles, sans y aller eux-mêmes. Mais le comble de l'imprudence est de permettre à des filles ou même à des femmes d'y aller passer la nuit. Pour obvier à tous les inconvénients de ces réunions dans des *cabanes à sucre*, les parents qui veulent donner à leurs enfants le plaisir de manger du *sucre frais*, feraient mieux de s'en procurer, et de leur donner une petite fête dans leur maison.

18^o Les parents sages ne doivent jamais laisser leurs filles voyager par eau à bord des goëlettes ou autres embarcations, où il n'y a pas de chambre uniquement destinée pour les personnes du sexe. On se ferait bien difficilement une idée des dangers de toute espèce qu'y court leur innocence.

19^o On ne pourrait que louer la sagesse des parents qui distribueraient leur logement de manière à faire une chambre pour les filles et une autre pour les garçons. On comprendra facilement l'avantage de cette séparation, à l'époque surtout des longs jours d'été.

20^o Des parents sages ne doivent jamais permettre à leurs filles de se promener avec de jeunes gens ou d'aller aux églises et en revenir avec eux. Il serait encore plus imprudents de les laisser aller veiller ou se promener dans des paroisses étrangères, en la compagnie de jeunes garçons. Ce serait agir en dehors de toutes les règles de décence publique.

21^o Les parents devraient toujours avoir une chambre, pour coucher séparés des autres personnes de leur famille.

22^o Dans les familles où se trouvent de grands garçons et de grandes filles en même temps que des serviteurs ou des servantes, les parents doivent prendre garde qu'ils ne se prennent d'amour les uns pour les autres ; rien n'étant plus dangereux que ces amitiés formées entre personnes demeurant dans la même maison. On peut connaître les amitiés, entre personnes de différent sexe, par la manière dont elles vivent ensemble : ainsi des clin-d'œil à la dérobée, certains mots équivoques, aimer à se trouver seuls, certains regards fréquents et prolongés, certaines attentions marquées : sont des signes presque toujours assurés d'une

passion naissante. Eloignez aussitôt celui ou celle sur qui vous aurez des soupçons légitimes, et n'attendez jamais que le mal soit sans remède, alors que la passion aura gagné le cœur.

23^o Envoyez à confesse, une fois chaque mois, vos enfants qui ont fait leur première communion, si votre curé ne s'y oppose pas. Marmontel, qui n'était certainement pas dévot, admire cette salutaire pratique. Quoique vous soyez exacts à les y envoyer, ne vous fiez pas toujours à eux, quand ils vous assurent qu'ils y vont. Demandez de temps en temps à votre curé s'ils sont fidèles à s'approcher des sacrements. Bon nombre de parents, pour avoir manqué de prendre ces informations, se sont fait tromper par leurs enfants qui allaient se promener, tout en les assurant qu'ils allaient à confesse.

24^o Votre devoir consiste seulement à envoyer régulièrement vos enfants à confesse ; c'est celui de leur confesseur de juger quand ils devront approcher de la sainte table. Cependant vous devez, sans'en rien laisser percevoir à vos enfans, faire attention s'ils approchent ou non de la table sainte. Je répète de n'en rien laisser apercevoir à vos enfants, ni de leur donner à entendre que vous savez qu'ils ne communient pas ; autrement vous les exposeriez à faire de mauvaises confessions. Votre devoir alors est de redoubler de vigilance sur la conduite de ceux que vous voyez ne plus approcher de la sainte table, et si c'est une occasion extérieure de pécher qui les en éloigne, vous ne serez pas longtemps sans la connaître. Alors vous serez peut-être étonnés de découvrir la cause des péchés de vos enfants dans un ami, un serviteur, un frère, un parent, une famille, des veillées, que fréquentent ces enfants.

25^o Veillez sur la manière dont vos enfants font leurs prières, se tiennent pendant les offices ; faites attention comment ils écoutent la parole de Dieu, s'ils sont exacts à assister aux catéchismes des dimanches. Pour vous assurer s'ils écoutent bien les instructions de leur pasteur, faites-leur en rendre compte, chaque dimanche, après Vêpres, et afin d'être certains qu'ils ne vous trompent pas, assistez l'un ou l'autre aux catéchismes.

26^o Enfin le dernier et le plus important peut-être des avis que je vous donne ici, c'est d'éloigner de la vue de vos enfants, grands et petits, tout ce qui pourrait leur donner l'idée du vice détestable de l'impureté. Je vous recommande une extrême vigilance sur ce sujet, parce qu'il est

certain que la cause de la dépravation d'un grand nombre d'enfants est l'imprudence des parents qui leur laissent voir des choses qu'ils devraient, à tout prix, éloigner de leur vue.

CHAPITRE XXII.

Éloigner les enfants des occasions du péché.

LES vices, qui sont les maladies spirituelles, se communiquent aux âmes par la fréquentation des personnes qui y sont livrées, comme les épidémies se communiquent au corps de ceux qui s'exposent à leur maligne influence. Si l'on fuit avec soin les personnes atteintes d'un mal contagieux, par la crainte de contracter des maladies qui donneraient la mort corporelle ; on doit par la même raison éviter les personnes vicieuses dont la société ferait contracter les vices auxquels elles sont sujettes, et causerait la mort spirituelle. Bien plus, comme la raison éclairée par la foi nous apprend que la mort de l'âme est d'une conséquence infiniment plus grande que la mort du corps, il s'ensuit qu'on doit éviter avec incomparablement plus de soin la contagion spirituelle que celle qui ne peut nuire qu'au corps.

Certaines maladies contagieuses, comme la *picote*, la rougeole et quelques autres, ne se communiquent ordinairement qu'une seule fois à la même personne ; en sorte qu'une fois qu'on les a subies, on peut, sans danger probable de les contracter de nouveau, fréquenter les personnes qui en sont atteintes. Le contraire a lieu pour les maladies spirituelles. Plus on y a été sujet, et plus on est exposé à les contracter de nouveau, par la fréquentation des personnes qui y sont livrées. Ainsi un homme qui a déjà dérobé le bien d'autrui, celui qui a été dans l'habitude de s'enivrer, courent plus de danger de retomber en faisant société avec des voleurs et des ivrognes, que ceux qui ont toujours été honnêtes et sobres. La raison de cette différence consiste en ce que ces maladies corporelles, une fois guéries, laissent dans le corps une disposition qui repousse la contagion, au lieu que l'âme est d'autant plus susceptible de subir de nouveau l'influence de la contagion spirituelle, que si elle l'a contractée une seule fois, elle est préparée à la recevoir toujours avec plus de fa-

ilité. C'est pour ne pas avoir fait attention à cette disposition de l'âme, que des personnes confiantes dans de courageuses résolutions de ne plus succomber se persuadent qu'elles peuvent retourner sans aucun danger dans des occasions où elles ont déjà péché. L'expérience fait connaître qu'en s'y exposant de nouveau, elles y retombent plus facilement. Celui donc qui veut se préserver de tomber dans un péché, doit éviter la société de ceux qui le commettent, et les parents qui désirent conserver l'innocence de leurs enfants, doivent les éloigner des personnes vicieuses. Rien n'est plus certain, ni mieux prouvé, comme vous allez vous en convaincre. Pesez bien ce que je m'en vais vous dire.

“ Celui qui aime le danger y périra. Celui-là seul, qui évite les occasions du péché, sera en sûreté. C'est folie de prétendre marcher pieds nus sur des charbons ardents, avec l'espérance de ne pas se brûler. Fuyez à la vue du péché comme à la vue d'un serpent. Abstenez-vous de ce qui a l'apparence même du mal.” Voilà comme parlent les saintes Ecritures de l'obligation de fuir les occasions qui portent au péché.

Ecoutez maintenant ce qu'ont dit les saints, sur le danger des occasions. Lorsque nous nous exposons à l'occasion du péché, dit St. Thomas, Dieu nous abandonne. Le meilleur des conseils, dit St. Bernard, celui qui est comme le fondement de la religion, parce qu'il met l'âme à l'abri du péché, c'est de fuir l'occasion du péché. Celui qui s'expose à l'occasion du péché, dit St. Cyprien, n'est pas plus en sûreté que l'agneau dans la caverne du loup. Se conserver pur au milieu des dangers volon taires du péché, dit St. Bernardin de Sienne, est un plus grand miracle que de ressusciter un mort. Celui qui ne veut pas fuir le danger, dit St. Augustin, veut périr. D'où le saint évêque conclut que celui qui ne veut pas pécher, doit éviter l'occasion du péché. De même, dit St. Liguori, que l'on craint non-seulement la morsure du serpent, mais encore de le toucher et même d'en approcher, ainsi on ne doit pas seulement fuir le péché, mais encore l'occasion du péché, cette maison, cette conversation, cette personne dangereuse. Celui qui vit près d'un serpent, dit St. Isidore, ne sera pas longtemps sans en être piqué.

Ces paroles si expresses, ces recommandations si rigoureuses et si pressantes d'éviter, sans aucune exception, tout ce qui peut exposer au péché, deviendront encore plus convaincantes par la chute de ceux qui n'en ont point tenu

compte, et qui se sont exposés aux occasions de pécher. Pourquoi Eve est-elle tombée dans la désobéissance aux volontés si clairement exprimées par la bouche même de son créateur ? Pour s'être exposée à la tentation en considérant la beauté du fruit défendu, et pour n'avoir pas fui la séduisante conversation du démon. Qui a fait tomber David dans un double crime ? L'occasion qu'il n'a pas fui, peut-être pour avoir oublié ce qu'il a lui-même écrit, qu'il *fallait détourner les yeux pour ne pas regarder un objet dangereux*. Il regarde une femme d'un aspect séduisant ; Dieu se retire de lui, comme nous l'a dit St. Thomas ; il tombe dans un crime honteux, auquel il met le comble par le meurtre prémédité de l'époux de Bethsabée. Pourquoi Dina, fille du patriarche Jacob, se fit-elle déshonorer ? Pour avoir été seule dans la ville de Sichem, afin de satisfaire la vaine curiosité qui la portait à connaître comment s'habillaient les filles de cette ville. Pourquoi Samson, le plus fort des hommes, a-t-il les cheveux rasés, les yeux crevés, et est-il condamné à tourner une meule de moulin comme un vil animal ? Parce qu'il s'est marié à la perfide Dalila, qu'il a prêté l'oreille à sa voix séduisante, et qu'ainsi il est tombé dans ses pièges. Qui a causé la mort d'Holoferne ? C'est son imprudence à considérer la beauté et la magnificence des parures de Judith, qui fait *qu'il est pris par ses propres yeux*, comme dit la sainte Ecriture, et qu'oubliant les règles de la plus commune prudence, il n'a pas seulement une sentinelle pour veiller à la conservation de ses jours. Qui a rendu le plus sage des hommes assez insensé pour bâtir des temples aux faux dieux, et pour offrir des victimes à la déesse des Sidoniens et à l'idole des Ammonites ? Des alliances, contre la défense de Dieu, avec des femmes idolâtres, qui *corrompirent le cœur de Salomon, même dans sa vieillesse*, comme le remarque la sainte Ecriture, c'est-à-dire, dans l'âge où il devait être le plus en sûreté contre un danger de cette nature, si on pouvait jamais l'être. Enfin qui ne tremblera de s'exposer au danger du péché, quand celui des apôtres qui avait le premier confessé la divinité du Fils de Dieu, qui avait montré un si vif attachement pour lui, et qui avait même protesté de plutôt mourir que de le renier, va ensuite le renier et jurer qu'il ne l'a jamais connu, parce qu'il a été imprudemment se placer au milieu des ennemis de Jésus ?

Qui maintenant se croira en sûreté, en s'exposant volontairement aux occasions du péché, lorsqu'il réfléchira sur les paroles de la sainte Ecriture, expliquées par l'enseignement

unanime des saints docteurs de l'Eglise, et rendues sensibles par des chutes aussi prodigieuses, c'est-à-dire, appuyées sur les trois grands fondements de la vérité, *l'expérience, la raison et la foi*, comme l'observe Bourdaloue.

Je dis *chutes prodigieuses* : et qui méritera jamais cette qualification, si elles ne le sont pas ? Eve était dans le *paradis terrestre*, et n'avait aucun des penchants déréglés qui sont devenus comme le fonds de notre nature depuis sa malheureuse chute. David était si pur et si vertueux que Dieu déclare que *c'était un homme selon son cœur*. Dina était l'enfant du saint patriarche Jacob, et avait été formée à la vertu par cet homme incomparable. Samson était d'une rare prudence ; il avait remporté un grand nombre de victoires sur ses ennemis et avait évité tous les pièges qu'ils lui avaient tendus. Holoferne était au milieu d'une puissante armée et faisait trembler tous les peuples par la terreur de son nom. Salomon avait reçu de Dieu même la sagesse en partage, et ses hautes vertus faisaient l'admiration de la reine de Saba. St. Pierre enfin était la colonne sur laquelle devait reposer l'Eglise. Voilà ce qu'étaient ceux dont je viens de vous raconter les chutes étonnantes.

Maintenant, que ne devez-vous pas craindre en exposant, aux occasions du péché, de faibles enfants sans sagesse, sans prudence, sans vertu comme sans expérience ? Pourront-ils jamais conserver leur innocence au milieu des dangers qui ont fait tomber ceux dont je viens de vous parler ? Un vent qui a renversé des arbres dont les racines descendaient jusqu'au centre de la terre, ne renversera-t-il pas le fragile roseau dont les racines ne tiennent qu'à la superficie du sol ? Cette mer, soulevée par une tempête furieuse, qui a secoué cet énorme vaisseau, qui a rompu ses fortes chaînes et l'a poussé, en se jouant de sa lourde masse, sur un rocher pour le briser, comme un homme brise un brin de paille, n'engloutira-t-elle pas la faible barque du pêcheur qui s'exposera à sa fureur ?

Mais pourquoi faire mention de la sagesse de Salomon, de la vertu de David, de l'innocence de la première femme, de la force et de la puissance de ceux que nous avons vu tomber ? Peut-il jamais se rencontrer des hommes sages, forts et vertueux, dans l'occasion recherchée contre la volonté de celui dont le sage a dit : " Il n'y a point de sagesse, il n'y a point de prudence, il n'y a point de conseil contre le " Seigneur ? " Non, jamais ; parce qu'alors Dieu se retire d'eux, leur ôte la *sagesse, la prudence et le conseil* qu'ils tien-

ment de lui seul, et les livre à eux-mêmes, à leur folie, à leur imprudence et à leur faiblesse ; et, par suite à toutes ces séductions de l'occasion du péché, sans moyens de résistance.

Quelle serait, croyez-vous, la position d'un homme suspendu audessus d'un gouffre par une seule chaîne, si elle venait à se rompre ? Pourrait-il éviter de tomber dans ce gouffre ? Que deviendrait celui qui, complètement désarmé, se verrait attaqué par trois ennemis armés de pied en cap ? Pensez-vous qu'il pourrait éviter la mort ? Eh ! bien, comprenez-vous la position où se trouve un jeune homme dans l'occasion du péché ? Qui peut alors l'empêcher de tomber ? La seule grâce de Dieu, n'est-ce pas ? Quels sont les trois ennemis qui viennent l'attaquer ensemble ? Le démon, l'occasion et son mauvais penchant. Otez la grâce et le secours de Dieu, qu'il n'a certainement plus dès qu'il s'est jeté dans l'occasion ; ne se trouve-t-il pas à la merci de ses trois ennemis, sans moyens possibles de résistance ? C'est un soldat sans armes, en butte aux traits de ses ennemis ; c'est un petit enfant, encore trop faible pour marcher seul, et qui ne pourra faire quelques pas qu'avec l'aide de sa mère. Que deviendra-t-il quand sa mère cessera de le soutenir ? Il tombera infailliblement par terre. Tel est le sort de celui qu'on expose, ou qui s'expose lui-même à une occasion volontaire de péché.

St. Liguori rapporte qu'un saint prêtre exorcisant un possédé, commanda au démon de déclarer ce qui lui nuisait davantage dans son infernal métier de perdre les âmes. Le démon, forcé de dire la vérité, répondit : c'est un prédicateur qui persuade, à ceux qui l'écoutent, d'éviter les occasions du péché. S'ils mettent en pratique la bonne résolution qu'il leur a fait prendre, je n'ai plus moyen de les faire tomber dans le péché ; au lieu que *s'ils s'y exposent, ils sont à moi, et j'en fais ce qu'il me plaît.*

Le démon, par cette réponse, n'a sans doute rien appris à ceux qui connaissent les règles sévères de la conscience sur cette matière ; mais, l'aveu qu'il fait, est bien propre à ouvrir les yeux à toute personne, assez peu soigneuse de son salut, pour aller se livrer entre ses mains, en recherchant les occasions dangereuses dont "l'effet est comme celui d'un bandeau qui nous couvre les yeux," dit St. Liguori, " nous dérobe les vérités éternelles, la pensée de nos résolutions, nous enlève le souvenir de tout ce qui pourrait nous retenir dans le bien, et nous force en quelque sorte à nous jeter dans le précipice. "

On peut maintenant comprendre pourquoi tant de malheureux enfants sont esclaves de vices détestables, avant même d'en connaître le nom, si, à la prodigieuse multitude de dangers de toute sorte qui menacent leur innocence, on ajoute la criminelle insouciance du grand nombre de pères et de mères qui non-seulement n'éloignent pas leurs enfants de ce qui pourrait les pervertir, mais qui leur présentent eux-mêmes des occasions de chute par leur conduite déréglée, ou les laissent libres d'aller où il leur plait, de se lier d'amitié avec le premier venu, et de fréquenter les maisons et les sociétés qu'ils veulent.

Infortunés jeunes gens ! que je vous plains, livrés que vous êtes à vous-mêmes et à toutes les séductions, dans l'âge de l'inexpérience, des folies et surtout dans la fougue d'une bouillante jeunesse ! Et puis, un père et une mère qui devraient vous aimer assez pour avoir au moins pitié de votre fragilité et vous aider de leurs conseils pour vous empêcher de succomber à vos passions, vous abandonnent sans souci dans le temps où vous avez le plus grand besoin d'en être protégés !

Si encore les parents dont je parle avaient la conscience de se rappeler les fautes qu'ils ont commises dans leur jeunesse, et d'en rechercher la cause, ne se convaindraient-ils pas facilement que ce sont les occasions dangereuses qui les ont perdus. Une fois cette conviction acquise, il n'y aurait qu'un pas pour conclure que les mêmes occasions qui les ont perdus, perdront aussi infailliblement leurs enfants. Pourraient-ils ensuite, à moins de n'avoir aucune crainte de Dieu, ne pas prendre toutes les précautions possibles pour éloigner, de leurs enfants, toutes les occasions de péché que leur expérience leur aurait appris à connaître, ou dont leur curé leur aurait indiqué les dangers !

Cependant tel est l'aveuglement volontaire de ceux même qu'une trop funeste expérience devrait rendre plus vigilants sur la conduite des enfants dont ils sont chargés, que ce sont précisément ceux-là qui y font le moins d'attention, et qui sont les plus imprudents à les laisser fréquenter des sociétés, propres à pervertir des jeunes cœurs. Ainsi, dites à ces parents que telle maison est dangereuse et qu'ils ne devraient pas y laisser leurs enfants ; le père vous répondra hardiment qu'il n'y a aucun danger de les y laisser aller ; que ses enfants sont sages, et qu'il leur recommande bien de l'être, avant de les laisser partir. Pensez-vous que ce père soupçonne que sa réponse est en contradiction évidente, je ne dis pas avec les enseignements des saintes Ecritures,

ceux de tous les saints, ceux de son pasteur, et l'expérience de tous les siècles, mais avec sa propre expérience, avec la conduite qu'il tient, tous les jours, quand il est question d'intérêts temporels, et avec ce qu'il a dit et répété mille fois : *dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es*. Si vous lui demandez pourquoi il ne va pas, sans nécessité du moins, dans cette maison où sont des fièvres dangereuses, il vous fera une réponse sage et raisonnable. Pourquoi encore il empêche son enfant d'aller dans cette famille attaquée de la *picote*, qu'il n'a pas eue ? Il vous répondra comme les livres saints : *celui qui s'expose au danger, périra* ; ou ce qui signifie la même chose, dans le cas présent : Je n'ai pas envié que mon enfant contracte cette dangereuse maladie. Essayez donc de lui prouver qu'il n'y a pas de danger que son enfant contracte cette maladie ; qu'il a bonne santé ; qu'il prendra des précautions ; vous ne viendrez jamais à bout de lui faire changer d'opinion. Sa réponse sera toujours d'accord avec la raison ; il ne faut point s'exposer au danger. Il vous citera mille exemples de personnes, ou qui sont mortes, ou qui ont été dangereusement malades pour avoir fréquenté des personnes atteintes de cette maladie contagieuse. Si la nécessité l'oblige d'aller dans des maisons où règnent des maladies qui peuvent se communiquer, il prendra les plus grandes précautions, changera même d'habits avant d'entrer dans sa propre maison. Si vous lui témoigniez votre étonnement de le voir prendre tant de soins, il vous répondrait qu'on n'en saurait jamais trop prendre, quand il s'agit de ne pas communiquer une aussi dangereuse maladie à sa famille. Voilà comme il sera sage et prudent pour sa santé ou celle de ses enfants.

O enfants des hommes ! jusqu'à quand ne serez-vous inconséquents et déraisonnables que pour la seule chose qui exige que vous ne le soyez jamais ! Ignorez-vous donc que les vices passent plus facilement de l'âme d'un homme dans celle d'un autre, que les maladies contagieuses ne se communiquent aux corps ? Un jeune homme est plus en danger de donner la mort à son âme, dans la société des personnes vicieuses, qu'il ne le serait de donner la mort à son corps, en veillant auprès du lit d'un pestiféré. Pourquoi l'éloignez-vous de la contagion qui peut nuire à son corps, et pourquoi lui permettez-vous de s'exposer à celle qui donnera la mort à son âme ? Qui m'expliquera cette étonnante contradiction dans la conduite d'un père ou d'une mère, envers ceux dont un devoir impérieux les oblige de con-

server la vie de l'âme et celle du corps. Je conçois sans peine que le démon tende, ou fasse tendre des pièges à l'innocence des jeunes gens, surtout pour les jeter dans la route du vice. La haine qu'il porte à Dieu le pousse à multiplier le nombre des pécheurs, afin de diminuer celui des élus. Mais que des pères et des mères, qui aiment si passionnément leurs enfants qu'ils sont quelquefois inconsolables si la mort corporelle les leur ravit, ou qui s'alarment aux moindres dangers qui menacent leur vie, que ces pères et ces mères les exposent et même les poussent dans des occasions où leur âme doit trouver la mort : voilà qui est plus monstrueux, dans des personnes éclairées des lumières de la foi, que ne le serait la conduite de ces parents qui enverraient leurs enfants dans un endroit où ils sauraient qu'une bête féroce va les dévorer.

Quelles conclusions tirer de tout ce que je viens de vous dire ? C'est qu'il faut enfin ouvrir les yeux, pères et mères, qui jusqu'ici n'aviez pas veillé comme vous le deviez sur l'innocence de vos enfants ; c'est qu'il vous faut enfin comprendre que votre devoir ne consiste pas seulement à préserver vos enfants des dangers qui peuvent nuire à leur santé ou à leur vie, mais surtout à les éloigner des sociétés et des occasions qui pourraient les entraîner au mal. C'est votre principal devoir ; il faut les éloigner à tout prix.

Je sais bien que les dangers qui menacent l'innocence des jeunes gens sont très nombreux, et qu'il faut une attention, une vigilance, une prudence sans bornes pour les éviter ; mais cette multitude même de périls que court la précieuse innocence de vos enfants doit vous rendre plus attentifs et non moins vigilants à les en préserver. C'est ce que fait un homme qui voyage, pendant une nuit obscure, dans des endroits dangereux, et où à chaque pas il peut tomber et se blesser. Il marchera avec d'autant plus de précaution qu'il y a plus de danger pour lui de se casser un membre ou de se fracasser le crâne. C'est encore ce que font tous ceux qui demeurent dans un endroit où il se commet un grand nombre de vols ; ils n'en prennent que plus de précaution pour empêcher leurs biens de tomber entre les mains des voleurs. Suivez la même conduite à l'égard de vos enfants. Plus il y a, dans la paroisse où vous demeurez, d'occasions dangereuses pour leur innocence, et plus vous devez redoubler de vigilance pour les en préserver.

Quelles sont les principales occasions de péché dont vous devez éloigner vos enfants ? Je vais vous le dire dans les chapitres qui vont suivre.

CHAPITRE XXIII.

Éloigner les enfants des assemblées de danses.

UN danger sur lequel un grand nombre de personnes ferment les yeux et auquel elles s'exposent avec une hardiesse qui fait peur, ce sont les assemblées de danses. Des parents qui prétendent faire leur religion,—ce sont leurs expressions,—les souffrent dans leurs maisons ou y laissent aller leurs enfants, sans se le reprocher. On invente mille moyens d'excuser ce désordre, en couvrant de dénominations trompeuses ces réunions où l'innocence court les plus grands dangers.

Si la passion désordonnée du plaisir permettait à l'esprit de réfléchir sur l'inconvenance, pour des chrétiens, de se livrer à de telles folies, on aurait bientôt désabusé le monde de ces assemblées dangereuses. Mais " la fascination des " niaiseries, " comme dit le sage, " empêche de voir le mal " où il est, et les passions volages de la concupiscence ren- " versent l'esprit. " De là le bandeau qu'on se met volontairement sur les yeux, pour pouvoir dire ensuite : *je n'y vois ou je n'y entends pas de mal*. Admirable bonne foi du monde ! qui voudrait faire croire qu'il est enfin délivré des trois grandes faiblesses qui " le plongent tout entier dans la malice, comme nous l'apprend l'apôtre St. Jean, " par la concupis- " cence de la chair, la concupiscence des yeux et l'orgueil " de la vie ! "

Si jamais cependant ces trois grandes maladies qui désolent la nature humaine peuvent trouver un aliment quelque part, c'est bien lorsque la *mauvaise conseillère*, comme les anciens appelaient, la *nuît*, a enhardi au mal les passions mauvaises (*); qu'une clarté toujours trop faible pour ne pas laisser quelque endroit obscur, réveille l'idée de pouvoir faire le mal sans être vu ; qu'un luxe d'habits et les parures les plus séduisantes, et quelquefois même contre la décence, sont présentés à la *concupiscence des yeux*, que le Saint-Esprit

(* Les danses se font presque toujours pendant le temps de la nuit. Or, " la nuit, " dit le comte de Maistre, " est une complice naturelle, constamment à l'ordre de tous les vices, et cette complaisance séduisante fait qu'en général nous valons tous moins la nuit que le jour. La lumière " intimide le vice ; la nuit lui rend toutes ses forces, et c'est la vertu qui a " peur..... La nuit ne vaut rien pour l'homme. "

déclare " la plus méchante de toutes les choses créées ; " c'est bien lorsque des mouvements dissolus et des libertés contraires à la modestie chrétienne réveillent *la concupiscence de la chair*, dont la faiblesse nous a été signalée dans un des derniers avertissements du sauveur du monde ; c'est bien lorsque le désir de plaire, de se faire admirer, regarder, aimer, et de l'emporter sur les autres, par un insignifiant et dangereux talent, présente de la pâture à l'*orgueil de la vie, qui est la cause de tous les péchés*, comme nous l'enseignent les livres saints ; c'est bien lorsque les âmes sans vigilance sur elles-mêmes, et par conséquent sans sentinelle pour avertir du danger, sont ouvertes à toutes les impressions funestes ; c'est bien lorsque les sons d'une musique éivrante et lubrique font vibrer jusqu'à la corde la plus intime des passions dépravées d'un jeune cœur, déjà blessé et languissant d'amour : c'est bien lorsque tous ces moyens de séduction sont rassemblés et présentés à la fois, qu'il y a danger de pécher pour la faiblesse humaine et pour la dépravation du cœur ; c'est alors ou jamais.

Ajoutez à tout cela les jalousies, les haines contre une rivale préférée ; et puis les médisances et les diffamations qui suivent, entourent, couvrent cette rivale ; et vous aurez un autre côté du tableau d'une assemblée de danse, non moins propre à en inspirer de l'éloignement pour une âme qui craint Dieu.

C'est dans ces crises de l'orgueil humilié, que vous verrez apparaître les désordres secrets, les faiblesses même, et tous les crimes vrais ou supposés d'une longue suite d'ancêtres qui dorment depuis longtemps dans l'enceinte paisible d'un cimetière. L'orgueilleuse fille, éclipsée par cette rivale, les rappellera dans sa mémoire, pour les jeter ensuite, avec une malice diabolique, sur celles qui ont le mieux dansé, qui ont paru mieux mises, plus élégantes, qui ont enfin éclipsé les autres. Une demoiselle de bonne famille, qui maintenant est religieuse aux Ursulines de Québec, et que ses parents forçaient, pendant qu'elle était dans le monde, à assister à des bals auxquels elle ne prenait point de part, m'a avoué bien souvent qu'elle ne pouvait comprendre qu'on pût voir à la table sainte des personnes qui fréquentaient ces bals, où elles se livraient à tant de haines, de jalousies et de diffamation contre les personnes qui leur étaient préférées !

Pour ne pas laisser d'excuses à la témérité de ceux qui fréquentent les danses, les bals, ou les *parties dansantes* ; citons les plus graves autorités.

“ Les parents, dit le catéchisme du saint Concile de Trente, (envoyé par le Pape S. Pie V, à tous les évêques pour servir de règle dans l'enseignement de la religion), doivent éloigner leurs enfants des entretiens et des discours impurs et déshonnêtes ; car l'impureté des paroles est comme un flambeau ardent, qui allume dans le cœur des jeunes gens le feu de l'impureté. Et comme les chansons tendres et amoureuses et les *danses* produisent le même effet, il faut les en éloigner soigneusement. ”

Remarquez que les *danses* sont mises ici au rang des *discours impurs et déshonnêtes*, et qu'on leur attribue le même effet déplorable, celui d'*allumer dans le cœur des jeunes gens le feu de l'impureté*.

“ Pour ce qui est des *danses* et autres récréations dangereuses qui se pratiquent entre personnes de différent sexe, comme l'expérience fait voir qu'elles sont à la plupart des occasions prochaines d'un grand nombre de péchés considérables, nous exhortons les curés, confesseurs, et autres qui ont soin des âmes, de les en détourner par toutes les voies les plus efficaces qu'ils pourront trouver. ” (Mgr. de St. Valier, ordon. du 16 février 1691.)

“ Les circonstances qui accompagnent la *danse*, dans un bal, dit le *catéchisme philosophique* etc., sont de nature à porter au péché : elles sont même une occasion prochaine de péché. Les personnes du sexe y paraissent dans l'étalage du luxe le plus séduisant : elles mettent tout leur soin à plaire. Les hommes y vont pour repaître leurs yeux de la beauté, de l'élégance, de la souplesse des femmes, et leurs oreilles, des sons effeminés d'une musique voluptueuse ; sans parler des familiarités inévitables dans les *danses*, du langage des yeux, que la mère la plus vigilante ne peut ni prévenir, ni empêcher. Combien de fois une jeune personne du sexe, qui avait en horreur l'ombre même du péché, qui avait conservé jusqu'alors son esprit et son cœur purs, est-elle revenue d'un bal, le cœur épris ? Toute la paix, tout le bonheur qu'elle avait goûtés jusqu'alors se sont évanouis en dansant. Combien de péchés dont elle a été l'occasion par ses mouvements, par ses airs effeminés ? Dans combien de cœurs a-t-elle jeté le poison du crime ? Combien de parents ont eu à combattre les folles amours d'une fille qui avait été leur consolation jusqu'au moment où elle a connu au bal un jeune homme qui ne lui convient nullement, qui a séduit leur fille en leur présence, tandis qu'ils s'applaudissaient en secret du

“ succès de leurs soins pour former un modèle de sagesse ?
“ Comment peut-on se croire en sûreté dans un cercle dont
“ *le diable est le centre, et ses anges la circonférence* ? N'est-ce
“ pas au milieu des danses que les enfants d'Israël se consac-
“ crèrent au culte du veau d'or ? N'est-ce pas au milieu
“ d'une danse que la tête de St. Jean-Baptiste fut apportée
“ dans un plat pour récompenser les talents d'une habile
“ danseuse ? Aussi les saints Pères regardent le bal comme
“ le triomphe du démon, un sujet de tristesse pour les anges,
“ une occasion de péché pour les hommes, qui n'en sortent
“ jamais sans que leurs âmes soient blessées, quoique le
“ corps n'ait reçu aucune atteinte. ”

St. Jérôme faisait un devoir à une dame romaine qui l'avait consulté, *d'éloigner sa fille des danses et des violons* ; car, ajoute ce grand homme, *il faut peu de choses pour ternir la beauté d'une fleur : un mauvais vent peut gâter les plus beaux lis*, et, ajouterai-je, surtout celui de la *pureté que nous portons dans un vase d'argile*, selon l'expression des livres saints.

“ Là où se font les danses, dit St. Chrysostôme, là se
“ trouve le démon. Dieu ne nous a pas donné des pieds
“ pour nous en servir d'une manière aussi honteuse que dans
“ une danse, continué ce grand saint... Si le corps se
“ déshonore par les mouvements de la danse, l'âme s'y
“ déshonore encore bien davantage. ”

Quelle effrayante pensée que celle de la présence invisible de satan au milieu des danses, lorsqu'on sait qu'interrogé pourquoi il s'était emparé d'une personne qui se trouvait dans une assemblée de jeux défendus, le démon répondit : *je m'en suis emparé, parce que je l'ai trouvée chez moi.*

Le grand Pape Benoit XIV s'exprime ainsi sur les danses.

“ Les danses qui, comme telles, ne sont pas criminelles,
“ le sont cependant toujours à raison des circonstances qui
“ les accompagnent. La pudeur et la chasteté y sont ex-
“ posées aux plus grands dangers. Elles sont pleines de
“ tant de périls, qu'il suffit de les signaler pour en inspirer
“ de l'horreur. Ces périls, nous les ferons connaître, non
“ d'après les paroles des anachorètes, des théologiens ou des
“ prédicateurs, mais par les écrits du célèbre Pétrarque. ”
“ Voici ce qu'il en dit :

En dansant on pense moins au plaisir présent qu'à celui qu'on se propose ensuite. C'est un prélude à l'impureté, que la liberté qu'on y prend de fixer ses regards sur des femmes parées,

de leur prendre les mains, et de se tenir près d'elles sous prétexte d'urbanité. Dans les danses, les familiarités sont souvent excessives, les yeux sont sans retenue, la langue est sans frein. L'agitation de la danse, les sons lubriques des airs qu'on y joue, les conversations qui ont lieu, les jeux qu'on s'y permet, les ténèbres mêmes de la nuit ; tout fournit des armes à l'ennemi de toute pudeur contre les personnes qui se trouvent aux danses. C'est ainsi que là tout se réunit pour chasser la retenue qu'inspire la pudeur et lâcher la bride à toutes les mauvaises passions du cœur humain.

“ Enfin, ajoute Benoit XIV, Conral Clingius décrit “ ainsi une assemblée où l'on danse : Une assemblée de danse est un cercle dont le démon est le centre, et les assistants, devenus ses anges, en forment la circonférence ; c'est pourquoi il est presque impossible d'assister à la danse sans pécher ! ”

“ Puisqu'il en est ainsi, conclut ce grand Pape, on ne peut nier que la danse, innocente par elle-même, soit rarement exempte de crimes. Et si cela est véritable, qui doutera qu'il ne soit du devoir des prêtres et surtout des curés de faire comprendre aux fidèles, à quels dangers s'exposent les personnes des deux sexes quand elles assistent aux assemblées de danses ? ” (Ben. XIV. Inst. 76e.)

“ Ceux qui fréquentent les danses, ” dit St. Charles Borromée, “ mènent presque tous une vie fort relâchée, et “ s'abandonnent à la corruption du siècle. ” Le saint cardinal prouve ce qu'il vient de dire : 1^o par la raison que personne ne doit s'exposer au danger de pécher, et par l'obligation d'éviter toutes les occasions dangereuses, selon cette parole de l'Évangile : *Si votre œil droit vous scandalise, arrachez-le et jetez-le loin de vous* : 2^o par cette autre sentence Évangélique : *celui qui considérera une femme avec un mauvais désir a déjà commis le péché dans son cœur*. Ensuite il décrit ainsi une assemblée de danse. “ Je vois des hommes et des “ femmes assis en regard pour prendre part à la danse : tous “ y sont venus pour se livrer au plaisir. J'aperçois les “ regards que les hommes et les femmes jettent les uns sur “ les autres pendant un temps considérable ; les mouvements licencieux de la danse présentés aux yeux, et “ propres à faire naître dans l'âme des images lubriques. “ J'entends une musique enivrante dont les sons ont tant de “ pouvoir pour porter au mal ou au bien, selon les dispositions “ de ceux qui l'écoutent. Au milieu de toutes les autres “ séductions, j'entends des paroles légères échangées entre “ les personnes présentes ; je vois faire des attouchements

“ de mains entre les personnes qui dansent ; j’aperçois que
“ chaque personne présente a mis ses habits les plus riches
“ et les plus propres à s’attirer les regards des autres ; enfin
“ je remarque l’excitation du sang causé par les mouve-
“ ments de la danse. Après avoir tout attentivement con-
“ sidéré, je ne puis me persuader que non-seulement les
“ personnes peu affermies dans la chasteté, mais même
“ celles qui sont les plus chastes, puissent ne pas trembler
“ en s’exposant à des dangers de cette nature.

“ Que nous soyions obligés, continue le saint Archevêque,
“ d’éviter avec le plus grand soin non-seulement les attou-
“ chements et les discours contre la modestie, mais encore
“ les regards, rien n’est plus évident d’après ces paroles de
“ l’Esprit-Saint : *N’arrêtez pas vos regards sur une fille, dans*
“ *la crainte que sa beauté ne vous soit un sujet de scandale ;*
“ *et ces autres : Détournez vos yeux d’une femme parée, et ne*
“ *regardez pas curieusement une beauté étrangère. Plusieurs*
“ *se sont perdus par la beauté de la femme ; car c’est par là que*
“ *la concupiscence s’embrâse comme le feu.* Je pourrais ajouter
“ que c’est par la vue, que l’amour s’empare du cœur, comme
“ le prouve l’exemple de David qui, pour avoir regardé une
“ femme, tomba dans les plus grands crimes ; l’exemple de
“ Sichem qui, pour avoir regardé Dina, conçut pour elle une
“ passion funeste, qui fut la cause de sa ruine et de celle de
“ ses concitoyens. C’est à cause du danger de semblables re-
“ gards que David disait à Dieu : *Détournez mes yeux de la*
“ *vue des choses vaines et dangereuses ;* et le saint homme Job :
“ *J’ai fait un pacte avec mes yeux pour ne pas même regarder*
“ *une fille.* J’ajoute enfin, avec St. Augustin qu’il n’est pas
“ permis de regarder ce qu’il n’est pas permis de désirer.
“ C’est pourquoi conclut ce grand saint, nous ne devons pas
“ passer pour trop sévère, si nous n’osons excuser de *péché*
“ *mortel* ceux qui s’exposent aux dangers d’assemblées si
“ pleines de séduction. ”

“ Quand on a réfléchi sur la haute sagesse de St. Charles
Borromée, et sur la connaissance profonde qu’il avait sur ce
qui se passe dans une danse, on serait bien imprudent au
moins de s’exposer à des dangers *qu’il n’ose excuser de péché*
mortel.

“ Les saintes Ecritures, les Pères, les Docteurs, les Con-
ciles de l’Eglise condamnent les bals, ” dit l’abbé Vermot.
“ Cicéron, orateur païen, dit que pour danser il faut être ivre
ou avoir perdu la raison. Louis Vivès, précepteur de
“ Charles-Quint, rapporte que des Espagnols qui se trouvaient

“ en France furent si effrayés de voir des femmes danser
“ qu'ils prirent la fuite, les croyant agitées de quelques fu-
“ reurs extraordinaires. Ecoutez le témoignage d'un Sei-
“ gneur de la cour de Louis XIV : *J'ai toujours cru les bals*
“ *dangereux*, dit-il ; *ce n'a pas été ma raison seule qui me l'a*
“ *fait croire, ç'a été encore mon expérience. Quoique le té-*
“ *moignage des saints Pères qui les condamnent soit bien fort,*
“ *je tiens que sur ce chapitre le témoignage d'un courtisan doit*
“ *être d'un plus grand poids. Je sais bien qu'il y a des gens*
“ *qui courent moins de hazards que les autres, cependant les*
“ *tempéraments les plus froids s'y échauffent. Ce ne sont*
“ *d'ordinaire que des jeunes gens qui composent ces sortes d'as-*
“ *semblées, lesquels ont assez de peine de résister aux tentations*
“ *dans la solitude, à plus forte raison dans ces lieux-là où la*
“ *beauté des objets, les illuminations, les mouvements violents,*
“ *l'agitation de la danse réveilleraient les passions dans les an-*
“ *chorètes. Ainsi, je tiens qu'il ne faut pas aller au bal quand on*
“ *est chrétien, et je crois que les directeurs feraient leur devoir,*
“ *s'ils exigeaient de ceux dont ils gouvernent les consciences,*
“ *qu'ils n'y alassent jamais.*

“ Voici un autre témoignage qui n'est pas suspect, c'est
“ celui de madame de Genlis ; elle dit dans ses mémoires :
“ *En y réfléchissant bien, je trouve depuis longtemps qu'il y a*
“ *eu toujours quelque chose de trop mondain dans mes idées ;*
“ *j'ai trop accordé aux coutumes universelles ; par exemple,*
“ *j'autorisais les bals d'enfants, et les spectacles en choisissant les*
“ *pèces, et je m'en repens ; je me suis retracté sur ce point dans*
“ *un livre où je détaille toutes les raisons qu'on peut donner*
“ *contre les bals et les spectacles. On ne doit attribuer mon*
“ *erreur qu'à l'ignorance de la rigueur des principes et aux pré-*
“ *jugés reçus dans le monde ; je dis ceci comme un fait et non*
“ *comme une excuse.*”

“ Les partisans de la danse,” continue l'abbé Vermot,
“ ont coutume de nous opposer l'autorité de St. François de
“ Sales ; mais il s'en faut bien que ce saint évêque ait rien
“ décidé en cette matière contre l'esprit de l'Eglise : je dis
“ des bals, dit ce saint évêque, ce que les médecins disent
“ des champignons, *les meilleurs ne valent rien : de même les*
“ *meilleurs bals ne sont guères bons. Les champignons at-*
“ *tirent l'infection et le venin des serpents qui les ap-*
“ *prochent ; de même ces assemblées ténébreuses attirent*
“ *d'ordinaire les vices qui régnerent dans un lieu : les ja-*
“ *lousies, les railleries, les querelles, les amours insensées.*
“ Leur appareil, leur tumulte, la liberté qui y domine,

“ échauffent l'imagination, agitent les sens et ouvrent le cœur au plaisir ; alors il ne faut qu'une parole libre, un regard, pour souiller l'âme. Ces divertissements ridicules et dangereux, dit-il encore, dissipent l'esprit de dévotion, affaiblissent les forces de la volonté, refroidissent l'amour de Dieu, et reveillent dans l'âme mille sortes de mauvaises pensées. Voilà pourquoi on ne doit jamais se les permettre, dans la nécessité même, qu'avec de grandes précautions....

“ Pensez que pendant que vous dansiez, plusieurs brûlaient dans l'enfer pour des péchés commis aux danses et à cause des danses ; que plusieurs personnes de piété étaient, à la même heure, prosternées devant Dieu et pleuraient leurs péchés ; que leur temps a été bien plus heureusement employé que le vôtre ; que des milliers de personnes ont souffert des maladies cruelles, et sont mortes dans les plus violentes douleurs ; et qu'un jour vous gémirez comme elles pendant que d'autres danseront : que pendant que vous dansiez vous avez déplu à notre Seigneur, à la Sainte-Vierge et aux saints qui vous voyaient ; que pendant la danse votre temps s'est passé, la mort s'est avancée et que bientôt elle vous fera comparaître au jugement de Dieu.

“ Dites maintenant qu'il n'y a pas de mal à la danse, ” conclut l'abbé Vermot, “ et employez pour vous justifier, si vous l'osez, l'autorité de St. François de Sales. ”

Nous allons voir maintenant ce qu'a pensé de la danse un homme qui n'a suivi que la simple raison naturelle.

Un homme élevé loin de la corruption des états policés, dans les mœurs simples de la nature, est conduit en France, dans un âge où il peut sainement juger des objets. Il n'avait vu jusque là que des déserts, des forêts et des mers. Des jeunes gens, curieux de connaître l'impression que produira sur le sauvage le spectacle d'un bal, lui proposent de l'y conduire. Le bal commence ; le sauvage considère tout en silence. Il écoute les sons voluptueux d'une musique efféminée, il regarde la nombreuse jeunesse des deux sexes, parée avec tout l'art et toute l'élégance qui peuvent plaire aux yeux et séduire les sens. Il paraît étonné, mais aucun signe d'admiration ne lui échappe. Enfin, impatients de connaître l'effet de leur épreuve, les jeunes gens interrogent le sauvage. Quelle n'est pas leur surprise, quand ils entendent cette réponse : *En vérité, il n'est pas possible de*

trouver un moyen plus efficace pour séduire les âmes et corrompre les mœurs.

Dans son opuscule contre les danses, St. Charles Borromée raconte un fait à peu près semblable. Il dit " que lui et quelques jeunes gens, lorsqu'ils étaient encore " écoliers et laïques, entraînent, comme malgré lui, à une " assemblée où l'on dansait, un philosophe très-grave, qui, " ayant considéré avec attention cette sorte de divertissement et ce qui s'y passait, s'écria, dans sa surprise, que " *c'était là une invention toute singulière pour corrompre les " mœurs.* "

Voilà, je l'espère plus d'autorités qu'il n'en faut pour convaincre ceux qui ne veulent pas fermer les yeux à l'évidence.

Outre les dangers qui accompagnent ordinairement les réunions de danses, je dois en signaler un autre qui nous est peut-être particulier; c'est celui d'une extrême légèreté de langage qui domine chez nous, surtout dans les classes ordinaires; en sorte qu'il est impossible d'apprécier avec équité toutes les séductions d'une danse, sans mettre dans la balance celle des discours contre la pudeur. S'il m'était ensuite permis de rendre compte d'une expérience de vingt-cinq années de ministère; et d'une étude qui m'a conduit à ouvrir bien des *livres scellés* à ceux qui ne jugent des choses que sur les apparences, je dirais que dans les danses qui ont lieu dans nos campagnes, et peut-être encore plus dans les villes, où l'on étale plus de faste et souvent plus d'immodestie, on perd l'esprit de piété et la crainte de Dieu; que la pudeur disparaît, surtout chez les personnes du sexe; qu'on devient vain et orgueilleux, et que des personnes, même les moins susceptibles d'impressions funestes, en reviennent l'imagination pleine de phantômes indécents. Je puis d'ailleurs m'en fier aux personnes du monde qui, dans un âge où l'on juge sainement des choses, m'ont déclaré mille fois, sans avoir lu le témoignage de Bussi Rabutin, qu'elles n'avaient jamais assisté aux danses sans y avoir blessé leur conscience, l'enivrement qu'excite ce spectacle étant tel qu'on y perd la tête, pour peu qu'on s'y livre.

Ainsi je suis d'opinion qu'on doit en général peu se fier aux personnes qui déclarent n'avoir ressenti aucune mauvaise impression, au milieu d'une séduction qui entre par tous les sens, parce que je suis convaincu que presque aucune d'entre elles n'observe alors ce qui se passe dans son cœur, et que semblable à une ville qui n'a pas de sentinelles à

ses portes, le démon peut entrer dans son âme sans qu'elle s'en aperçoive ; ce qui veut dire : *qu'elle avale l'iniquité comme l'eau*, comme dit la sainte Ecriture.

Les réflexions suivantes d'un philosophe, cité par le Père Berthier, et l'opinion de M. Marguet confirmeront ce que je viens de dire.

“ La vertu est ici bas aussi frêle et aussi faible qu'elle est belle et attrayante. Son tempérament délicat est toujours exposé parmi la multitude ; elle ne peut toucher au monde, sans contracter quelques taches. Le monde est contagieux dans son commerce ; peu de personnes conservent jusqu'au soir les bonnes résolutions qu'elles avaient le matin. On avait eu de sages pensées, et bientôt on les trouve éteintes. On avait formé des résolutions vertueuses, et on les trouve ébranlées. On avait renoncé à des engagements pernicieux, et l'on se trouve encore dans les mêmes liens. Une visite peut nous faire tomber dans un péché auquel nous n'avions pas pensé auparavant, et nous fixer dans un autre, dont nous nous étions rendus coupables autrefois. Faut-il s'en étonner ? L'éclat, le mouvement, la foule, le bruit nous tirent hors de nous-mêmes. Nos pensées qui voltigent de côté et d'autre, négligent le soin de notre intérieur ; elles se dissipent en fumée ; elles abandonnent leur poste, et elles laissent le cœur sans garde, exposé aux insultes de l'ennemi.”

“ Je ne m'étonne pas, ” dit M. l'abbé Marguet, “ quand je vois des jeunes gens prétendre ne pas avoir au bal la moindre pensée mauvaise ; c'est qu'ils ne les remarquent pas. Leur cœur sans défense est ouvert à toutes les impressions du plaisir ; leurs yeux, que l'Esprit-Saint leur ordonne de détourner d'une femme parée, se repaissent au contraire de la vue des vanités qui sont étalées à l'envi : comment donc supposer que l'âme ne reçoit pas de dangereuses atteintes ? Qu'on mette un anachorète au milieu de tous ces pièges, il n'y sera pas sans risque ; et des gens qui sont dans la force de l'âge, et qui ne savent pas faire d'efforts sur eux-mêmes, sortiront de là sans avoir de reproches à se faire ! Je sais qu'il y a des caractères d'une apathie étonnante ; mais ceux-là, ne trouvant guère de plaisir dans ces sociétés bruyantes, s'y rencontreront rarement. On ne juge pas du danger d'une chose par les exceptions, mais par ce qui arrive d'ordinaire. Or je dis qu'ordinairement on sort du bal la conscience bien chargée. Ceux qui n'en conviennent pas n'ont pas beaucoup de délicatesse, et on est à même de s'en convaincre parfaitement. ”

Concluons avec M. Humbert " que quoiqu'en pense le monde, il ne doit pas ici nous servir de règle. Ce serait une impiété de dire que Dieu approuve les bals et les danses, lui qui nous ordonne de réprimer jusqu'à nos regards, qui nous défend même d'aimer la compagnie d'une danseuse. *N'arrêtez pas vos regards sur une femme volage*, dit le Seigneur dans les livres saints. *Gardez-vous de fréquenter une danseuse; ne l'écoutez même pas, crainte de périr par ses attraits. N'arrêtez pas la vue sur une vierge.... sur une femme parée.... Leur beauté est un écueil qui en a fait périr plusieurs.* C'est un Dieu qui parle ainsi, et qui nous avertit du danger. "

A vous donc, pères et mères, le soin et l'obligation de soustraire vos enfants aux dangers et aux séductions des assemblées de danses. Si vous étiez assez peu sages pour les leur permettre, vous en seriez punis par l'insubordination de vos enfants, et par cet esprit de légèreté, de dissipation, d'orgueil et d'indévation qui sont toujours le résultat de l'assistance à ces assemblées, où préside l'ennemi de tout bien, comme de toute vertu.

Je finirai ce chapitre par quelques réflexions contre la *danse*, imprimées dans un recueil approuvé par Monseigneur l'archevêque du diocèse. Ce cantique résume tout ce que les saints ont dit contre la danse.

" Funeste danse,
" Qui séduit le cœur des humains ;
" Quoiqu'innocente en apparence,
" Toujours tu fis trembler les saints,
" Funeste danse. "

Ce qui séduit le cœur est réellement mauvais ; il ne peut avoir qu'une apparence de bonté. Quand les saints tremblent et fuient la danse, qui peut rassurer les personnes du monde qui se la permettent ?

" Tout est funeste,
" Dans ces trop dangereux séjours ;
" La voix, le son, l'œil et le geste,
" Le luxe, et mille vains atours ;
" Tout est funeste. "

Là où tout se réunit pour assaillir la faiblesse humaine, qui, dans le danger recherché, se trouve abandonnée à ses propres

forces, la chute est certaine et complète. Quand l'eau entre de toutes parts dans un vaisseau, sa perte est immanquable.

“ Tout s’y profane,
“ L’âme, le corps et tous les sens ;
“ La loi sainte qui la condamne,
“ Sans excepter les sacrements,
“ Tout s’y profane. ”

Quiconque a compris quel respect on doit au corps d’un chrétien, *enseveli avec Jésus-Christ par le saint baptême*, et surtout incorporé au Fils de Dieu par la sainte communion, ne sera jamais étonné qu’il lui soit défendu de se livrer aux mouvements dissolus de la danse.

“ Funeste danse,
“ Triste tombeau de la pudeur,
“ Fatal écueil de l’innocence,
“ Le démon seul est ton auteur,
“ Funeste danse. ”

Rien n’expliquera jamais comment une jeune personne du sexe, à qui la modestie et la pudeur prescrivent de se dérober, autant qu’elle le peut, aux regards des hommes, puisse se montrer en spectacle au milieu d’une assemblée de danse ; à moins qu’on n’admette qu’elle a jeté de côté ces deux aimables vertus qui font l’ornement du sexe.

“ O cercle impie !
“ Ton centre affreux est le démon ;
“ Ton circuit, sa compagnie
“ Et le lieu du bal sa maison,
“ O cercle impie ! ”

Quand on sait que *notre ennemi, le démon, semblable à un lion rugissant, tourne de tous côtés cherchant qui dévorer*, comme nous en avertit l’apôtre St. Pierre, on a peu de peine à croire que le démon ne soit invisiblement présent au milieu des danseurs. Qui peut donc avoir le courage de se livrer à la joie dans une réunion où il sait que l’ennemi de son âme triomphe ! Car *là où se font les danses, dit St. Ephrem, là se font les fêtes du démon.*

“ O qu’il en coûte,
“ De suivre d’aussi vains abus !

“ Pour un vil plaisir qu'en y goûte,

“ On y perd, hélas ! les vertus ;

“ O qu'il en coûte ! ”

Ce fut une inconcevable folie, celle d'Esau qui renonça à son droit d'aînesse et aux prérogatives qui y étaient attachés, pour le plaisir de manger un plat de lentilles. Quand on consent à perdre le trésor inestimable de toutes les vertus, et les récompenses que Dieu leur a préparées, pour le vain et ridicule plaisir de se livrer à la danse, on est beaucoup plus insensé que lui.

“ D'affreux supplices

“ Puniront vos faibles douceurs :

“ Autant vous goûtez de délices,

“ Autant souffrirez-vous, danseurs,

“ D'affreux supplices. ”

Il y a beaucoup de personnes qui s'applaudissent d'avoir trouvé le secret d'allier les plaisirs défendus avec la pratique de la vertu. Elles se font illusion. “ Il y en a qui croient, ” dit le Père Berthier, “ qu'on peut concilier la piété avec les usages du monde, avec les divertissements du monde, avec les façons du monde. Or rien n'est plus faux que ce principe, et il faudrait renoncer à l'Évangile, si l'on pouvait supposer qu'il fût vrai. Dieu veut posséder seul le cœur de sa créature. Dès que le monde y entre, Dieu se retire. ”

“ C'est la tristesse

“ Qui fait le partage des saints :

“ Mais elle enfante l'allégresse ;

“ Au lieu que la fin des méchants,

“ C'est la tristesse. ”

“ Malheur à vous qui riez maintenant, ” dit le Sauveur du monde, “ parcequ'il viendra un temps où vous serez dans l'affliction et où vous pleurerez. ” Ce sera le partage des amateurs des joies et des plaisirs du monde, après cette vie. “ Le monde se réjouira, ” dit encore le Sauveur à tous ses disciples, “ et vous serez dans la tristesse ; mais cette tristesse se changera en joie. ” C'est dans l'autre vie que se réalisera ce bonheur. Peut-on balancer entre une joie passagère et une joie éternelle ; entre les douces larmes de la pénitence en ce monde, et les grincements de dents qui finissent le bonheur trompeur des jouissances mondaines.

CHAPITRE XXIV.

Des jeux entre personnes de sexe différent, des veillées et autres dangers dont il faut éloigner les enfants.

Si les assemblées de danse présentent à vos enfants, pères et mères, des dangers très-grands et dont vous devez les éloigner ; les veillées, les *danses-rondes* et les jeux entre personnes de sexes différents en présentent, j'ose le dire, de beaucoup plus funestes à leur innocence. Là encore plus que dans les danses, la liberté est excessive et la familiarité dégénère en licence ; là, les sexes se mêlent, se confondent et rien ne les préserve plus de ce contact, interdit par les règles de la bienséance et de la modestie chrétienne ; là l'âme est sans sentinelle et le cœur est ouvert à la séduction, encore plus vive que dans les danses, et le poison du vice y entre, à longs traits par les attouchements de mains, les embrassements, les postures inconvenantes ; là, plus que partout ailleurs, le jeune homme est hardi, et la jeune fille, effrontée et sans retenue ; là, un extrême enjouement, des ris excessifs, une liberté effrénée de langage portent de toutes parts des coups mortels. Cependant des pères et des mères autorisent de semblables réunions chez eux, ou permettent à leurs enfants d'y prendre part ailleurs ! Qui ne gémirait à la vue de tant d'imprudence !

Encore, si ceux qui se livrent à ces dangereux plaisirs étaient des solitaires, comme un St. Jérôme et une Ste. Marie l'Egyptienne, exténués de jeûnes et d'austérités, courbés sous le poids de l'âge et fortifiés dans la pratique de la vertu de chasteté ; on craindrait avec raison, puisqu'une occasion moins prochaine a fait tomber d'aussi grands saints ; cependant on trouverait, ce semble, quelque excuse à leur imprudence. Mais des hommes et des femmes du monde, aussi fragiles que des roseaux ! mais des jeunes garçons et des jeunes filles, dans l'effervescence des passions, auxquelles ils ne peuvent résister, même éloignés du danger ! Et les voilà au milieu de séductions qui pervertiraient un St. Paul ou un St. Antoine ! Peut-on retenir son étonnement !

“ Les assemblées, soirées ou veillées dangereuses, ” dit l'abbé Vermot, “ sont des moyens puissants qu'emploie l'esprit de ténèbres pour tendre efficacement des pièges à l'innocence et pour pervertir les âmes..... Une gaité peu

“ mesurée y préside ordinairement, et il n'arrive presque
“ jamais que la conversation y soit constamment ce qu'elle
“ doit être ; à des discours indiscrets, équivoques ou licen-
“ cieux on ajoute trop souvent des jeux de mains, des fami-
“ liarités qui réveilleraient les passions d'un anachorète qui
“ aurait fait pénitence pendant cinquante ans dans un af-
“ freux désert. Et elles ne produiraient aucun effet funeste
“ sur des cœurs jeunes et sans précaution ! Un regard im-
“ prudent fit du plus saint des rois, et d'un roi qui était
“ prophète, un adultère et un homicide, et des libertés folâtres
“ entre personnes de différents sexes seraient pour elles sans
“ danger et sans conséquence ? Oser l'espérer serait le comble
“ de la folie. ”

“ Une gaieté peu mesurée préside d'ordinaire aux veillées,
“ aux assemblées, aux promenades qui se font durant la nuit
“ entre personnes de différents sexes, ” dit M. Humbert ;
“ il est difficile, et il n'arrive presque jamais que la conver-
“ sation y soit constamment ce qu'elle doit être. Pour ne
“ pas parler de beaucoup d'autres défauts qui s'y rencontrent
“ souvent, on s'y permet presque toujours des discours in-
“ discrets, équivoques, licencieux et capables de produire les
“ plus funestes impressions. A quels dangers ne s'y trouvent
“ point alors exposés de jeunes cœurs encore inexpérimentés
“ et sans défiance ? ”

Des jeunes gens qui vont se jeter au milieu de périls et de tentations de cette nature peuvent-ils jamais être en sûreté, dans un âge où les mesures les plus sévères, la fuite des dangers la plus soigneuse, la vigilance la plus exacte et la prière habituelle suffisent à peine pour assurer la victoire et conserver la plus délicate des vertus ? Les saints ont fui, ont veillé sur tous leurs sens, se sont mortifiés, et encore ils ont tremblé sur les périls que court la pureté ! Personnes du monde, jeunes garçons, jeunes filles, vos parents vous croient-ils donc plus forts que Samson, plus sages que Salomon, plus mortifiés que ce saint pénitent dont une femme approcha pour constater s'il était mort, et qui s'écria tout épouvanté : *femme, éloignez la paille, le feu n'est pas encore éteint ?* Ecoutez le récit des combats et des tentations de St. Jérôme, au milieu d'un affreux désert.

“ Dans cette vaste solitude, ” dit ce grand saint, “ brûlé
“ par les ardeurs du soleil, ma seule imagination me fait re-
“ trouver toutes les délices de Rome ; dans cet antre profond,
“ moi qui n'ai plus de commerce qu'avec les scorpions et les
“ ours, je pense être comme autrefois au milieu d'un cercle

“ mondain ; le jeûne a décharné et défiguré mon visage, desséché ma peau collée sur mes os ; je déchire, je crucifie mon corps ; je bats, j'enfonce ma poitrine en la frappant d'une pierre ; et dans cette chair toute morte, la flamme de l'impureté vit encore. Indigné contre moi-même, je crains, je fuis jusqu'à ma cellule ; peu s'en faut que je ne la croie complice de mes passions ; j'avance dans les déserts, je fais retentir tous les échos de mes cris, et souvent la nuit qui vient me surprendre au milieu des forêts, ne fait qu'augmenter, par ses noirs fantômes, le trouble de mon cœur. Combien de fois abattu, exténué de lassitude et de veilles, mon corps a-t-il enfin succombé ? Combien de fois ne suis-je vu aux portes de la mort, sans pouvoir rappeler ma raison de ses égarements ? ”

St. Jérôme, l'athlète fort et vigoureux, craint et fuit le danger, et pour vaincre les tentations de la chair, il pleure, gémit, se mortifie et s'enfoncé dans le sein des forêts ! Et puis, de jeunes filles et de jeunes garçons s'exposent aux plus grands périls avec une inconcevable témérité ! Où sont la prudence et la sagesse ? Est-ce dans St. Jérôme ou dans ceux qui fréquentent les veillées dangereuses ?

“ Il peut, sans doute, y avoir des veillées très-innocentes, ” dit M. Guillois ; “ de ce genre sont celles qui se composent de personnes graves et réservées, et dans lesquelles il ne se passe rien qui soit contraire à la modestie chrétienne. Mais, presque toujours il y a, dans ces sortes de réunions, une grande dissipation. On ne se fait aucun scrupule de tenir une foule de propos équivoques ; viennent ensuite les chansons plus ou moins obscènes ; puis les rondes accompagnées de mille libertés bien propres à amollir le cœur et à l'enflammer. Ordinairement aussi on se permet, dans les veillées, ce qu'on a coutume d'appeler des *jeux de société* ; les *pénitences* qu'il fera pour retirer les *gages* consistent, pour la plupart, dans certaines familiarités plus ou moins grandes ; de sorte que, généralement parlant, il y a du danger à aller aux veillées ; et on ne saurait dire combien de personnes, auparavant vertueuses et sages, y ont trouvé leur perte par les discours obscènes qu'elles y ont entendus, et les mauvaises connaissances qu'elles y ont faites. Il est immense le nombre de ceux qui ont perdu l'innocence, pour avoir pris part à ces *jeux de société* qualifiés d'*innocents*. ”

Écoutez un saint non moins éclairé que St. Jérôme. “ Confiné dans ma solitude, seul avec moi-même, je me suis à moi-même un péril et un sujet de chute, ” dit St. Bernard.

“ Et vous, ” ajoute le saint, en parlant aux personnes du monde, “ vous êtes rassurées, hardies, intrépides dans les occasions ; au milieu d’un monde tentateur, vous présumez de vous-mêmes. ”

Qu’aurait dit ce grand saint s’il eût assisté à une veillée de jeux, de *danses-rondes*, entre des hommes et des femmes, et surtout entre des filles et des garçons ? N’aurait-il pas crié à ces joueurs imprudents, comme autrefois le prophète Ezéchiel aux Juifs qui demeuraient à Babylone : “ Sortez du milieu de Babylone.... Fuyez, et que chacun de vous mette son âme en sûreté, car, dit le sage, vous voilà au milieu des pièges de vos ennemis. ” Oui, fuyez, pères et mères, ces assemblées de tentations et de périls, comme Lot fuit à la vue de l’embrasement de Sodome, comme vous fuyez vous-mêmes les maladies contagieuses. Que vos enfants n’y mettent jamais le pied, si vous ne voulez pas qu’ils se pervertissent.

Il existe encore un autre danger, pour les jeunes gens surtout, c’est celui des courses nocturnes. Il y a un grand nombre de pères qui ne s’imaginent probablement pas qu’un jeune homme y court les plus grands dangers. Un peu de réflexion leur ferait cependant aisément comprendre que ce jeune homme livré à lui-même, est trop imprudent, trop léger, trop étourdi et trop peu avancé dans la vertu pour distinguer ce qui peut lui être nuisible ou avantageux, et pour démêler un faux ami de celui qui est vertueux. Nous n’avons, hélas, que trop d’exemples, dans nos campagnes et surtout dans nos villes, de jeunes gens devenus comme l’enfant prodigue de l’Evangile, pour s’être éloignés de la surveillance de leurs parents, surtout le soir. Ces égarements et cette corruption de la jeunesse ont des suites trop déplorables, pour ne pas engager les pères et les mères, qui ont à cœur de conserver la piété et la chasteté dans l’âme de leurs enfants, à les éloigner de ces sorties nocturnes.

Vous tranquilliser et permettre ces sorties sous le prétexte que vos enfants ne vont que dans les maisons du voisinage et chez des personnes que vous connaissez ; que vous leur recommandez d’être réservés et prudents, et de ne pas faire société avec de mauvais amis, c’est une erreur ; c’est ne pas faire attention que l’occasion séduit, fascine et empêche de voir clair. Un ami dangereux peut d’abord feindre d’être sage, afin de tromper ainsi un jeune homme honnête et sans défiance, et le faire ensuite tomber dans le piège. Au reste, votre enfant, en fréquentant, sans surveillance, les maisons même les plus chrétiennes, peut faire une connaissance qui

fera son malheur et le vôtre, comme le prouve l'exemple suivant.

Un père de famille, jouissant d'une honnête aisance, avait un fils soumis et vertueux, qui faisait sa consolation et celle d'une vertueuse mère, qui l'aimait tendrement. Déjà parvenu à l'âge de dix-huit ans, ce jeune homme était encore à aller se promener le soir, chez un voisin. Content et heureux, au sein de sa famille, son seul plaisir était de s'amuser pendant la veillée avec ses sœurs et sa vertueuse mère. Son père qui, comme beaucoup d'autres, sentait que les pieds lui brûlaient sur le plancher de sa maison, allait presque tous les soirs passer la veillée chez ses voisins.

Voulant, à ce qu'il croyait, faire plaisir à son enfant, il lui conseilla un jour d'aller passer la veillée chez un ami. Le jeune homme qui ne croyait pas qu'on pût se déplaire en la compagnie de ses parents, lui fit une réponse pleine de sagesse. " Mon père, " dit ce bon enfant, " mon bonheur et " mon plaisir sont de veiller avec maman et mes sœurs ; je " m'amuse agréablement et sans danger en leur compagnie ; " je m'ennuierais ailleurs. Permettez que je continue de " passer mes soirées auprès de celles que j'aime et qui me " rendent heureux. " Le père n'insista pas pour le moment. Mais le lendemain il proposa à son fils de l'emmener avec lui passer la veillée chez un de ses amis, et il le pressa si vivement que le jeune homme se laissa gagner. Malheureux père ! tu paieras bien cher cette violence que tu fais à ton enfant. Puisque tu t'ennuies là où tu devrais trouver les plus douces joies, celles de la famille, que ne laisses-tu au moins ton fils sous le toit protecteur de la maison paternelle ?

Notre jeune homme, revenu de sa veillée, ne put s'empêcher de témoigner combien il s'était ennuyé au milieu de ce monde de dissipation, d'où les douces joies qu'il goûtait auprès de sa mère étaient bannies. Cependant le père continua de vaincre sa répugnance, en l'emmenant fréquemment avec lui. Le jeune homme, comme c'est toujours le cas, prit enfin plaisir à ces sorties, se dégoûta de la douce société de sa mère et de ses sœurs, et commença à s'absenter seul de la maison paternelle, ayant cependant soin d'en demander permission à son père, qui la lui accordait facilement. Les fréquentes sorties nocturnes, l'heure avancée où il revenait au logis, une certaine réserve envers sa mère, dans le cœur de laquelle il ne déposait plus comme auparavant ses plus secrètes pensées, commencèrent à donner de sérieuses inquiétudes à cette vertueuse mère sur la conduite de son

enfant bien-aimé. Elle fit part de ses craintes à son mari, et celui-ci se décida à s'opposer aux sorties nocturnes de son enfant. Le jeune homme répondit, comme bien d'autres que des parents sans prudence cro'ent sur parole, qu'il allait dans des maisons que son père fréquentait lui-même ; qu'il s'y amusait très honnêtement, et qu'il ne croyait pas qu'on pût raisonnablement trouver mauvais qu'il visitât ses amis. Le père céda à ces vaines raisons, et laissa son enfant sortir comme il avait coutume.

Cependant toujours harcelé par sa femme, qui lui répétait sans cesse que leur enfant n'était plus reconnaissable ; que tout l'ennuyait à la maison, que sa douce gaieté d'autrefois avait fait place chez lui à un air sombre et rêveur, qui le faisait fuir de la maison chaque soir, le père ouvrit enfin les yeux, et il comprit qu'il fallait empêcher son enfant de sortir ainsi chaque soir. Ce père imprudent ouvrit les yeux trop tard ; il n'était plus possible de sauver son enfant des dangers dans lesquels il l'avait précipité lui-même.

Le jeune homme avait fait la connaissance d'une fille volage et libertine, *adroite à surprendre les âmes, causeuse et coureuse*, comme dit le sage, et comme le monde en renferme un si grand nombre, même dans les meilleures familles ; le malheureux jeune homme s'était fait prendre comme l'oiseau dans les *griffes* du vautour.

L'autorité paternelle vint donc interdire au jeune homme ces courses nocturnes. L'enfant répondit insolemment à son père, qu'il n'avait pas besoin de ses remarques, et il continua ses veillées.

Incommodé à la fin par les reproches de sa mère et les défenses de son père, il disparut un jour de la maison paternelle.

Le père qui ignorait la séduction dont son enfant avait été la victime, apprit bientôt qu'il avait enlevé la malheureuse qui l'avait perdu, et qu'il s'était enfui avec elle. Ce ne fut que plusieurs années après, qu'il sut que son fils avait été se mettre au milieu d'une bande de voleurs, dans une contrée voisine, et qu'il y était péri misérablement.

Que pensez-vous de la conduite de ce père ? Peut-on pousser l'imprudencé jusqu'à ce point ? Oui ! !..... J'ai connu un bien grand nombre de personnes qui ont ainsi poussé leurs enfants vers l'abîme. Peut-être plusieurs des parents qui liront ce tragique événement, ont imité ce père imprudent et coupable, et l'imitent encore dans les libertés qu'ils ont accordées et qu'ils accordent encore à leurs enfants !

Sans sagesse comme sans prudence, vous répondez à un curé qui vous signale le danger de ces sorties nocturnes et des périls imminents que courent des jeunes gens ainsi livrés à eux-mêmes, vous répondez *qu'il n'y a aucun danger de les laisser sortir ainsi pendant la nuit, et qu'au reste, il faut que la jeunesse se passe.* Oui, sans aucun doute. Mais il y a deux manières de *passer sa jeunesse* ; l'une dans la piété et la crainte du Seigneur, et ceux qui ont eu le bonheur de la passer ainsi, vieillissent sans remords, parce qu'ils se rappellent alors *qu'il est bon pour l'homme d'avoir porté le joug du Seigneur dès sa jeunesse* ; l'autre se passe dans les dangers, les sorties nocturnes, les mauvaises sociétés et le vice, et c'est la jeunesse de ceux dont le saint homme Job a dit, *que leur vieillesse serait remplie des vices de leur jeunesse et qu'ils descendraient avec eux dans le tombeau.*

*Il faut que la jeunesse se passe, oui, mais il faut admettre qu'elle se passe au compte de ceux qui sont chargés, âme pour âme, de surveiller cette jeunesse et de l'éloigner du mal ; au compte de ceux même qui croient follement décharger leur conscience, parce qu'ils s'imaginent qu'il ne faut pas gêner les jeunes gens, et qu'on doit leur laisser toute liberté de connaître le monde ; à votre compte, pères et mères, qui avez probablement mis en oubli les dangers que vous avez courus et les fautes que vous avez commises, pendant votre jeunesse, dans des courses nocturnes, si vous avez eu le malheur d'avoir pour parents des personnes qui avaient pris, pour règle de conduite, la maxime : *il faut que la jeunesse se passe.**

Il n'y a pas de danger, dites-vous, à laisser les jeunes gens sortir pour aller se promener pendant les soirées. St. Liguori n'était pas de votre opinion. "Les sorties nocturnes des jeunes gens aboutissent à la société d'infâmes amis," dit ce saint évêque. Le sage auteur de *l'instruction chrétienne pour les jeunes gens*, ne pensait pas non plus comme vous quand il dit : "Jeunes gens, si vous craignez Dieu, vous éviterez avec prudence les veillées nocturnes.... Tandis que vous serez avec les personnes de votre famille, sous les yeux de votre père et de votre mère, ou avec vos maîtres, vous serez en assurance ; mais si vous sortez pour aller à quelque rendez-vous ou dans les veillées, l'ennemi vous y surprendra. C'est dans ces occasions que les jeunes gens perdent ordinairement la crainte de Dieu, et que leur pudeur s'affaiblit." Le vénérable abbé Humbert, homme d'une rare expérience, condamne aussi votre imprudence. "Jeunes gens," dit-il, "tenez-vous dans le sein de vos familles le soir, ou si vous

“ en sortez, que ce soit toujours accompagnés de quelques parents sages, prudents, âgés et expérimentés, et qui ne vous perdent jamais de vue. ” Le comte de Maistre vous dira que “ la société, la famille la mieux réglée est celle où on veille le moins, et toujours l'extrême corruption des mœurs s'annonce par l'extrême abds dans ce genre. La nuit est de sa nature, mauvaise conseillère. ”

Mais on ne peut attacher les jeunes gens, dites-vous encore ! Plût à Dieu, que ceux qui sont aujourd'hui la honte de leurs parents, par leur libertinage et leurs vices, eussent été traités comme des aliénés et fortement attachés sur le seuil de la porte de la maison paternelle, avant d'avoir rencontré, dans les *courses nocturnes*, les *infâmes amis* qui les ont jetés dans l'abîme du crime ! Mais non, je ne veux pas que vous attachiez vos enfants pour les retenir près de vous. Vous avez d'autres moyens de les éloigner de ces sociétés dangereuses. Accoutumez-les, dès leur enfance, à aimer la maison paternelle, et à ne se trouver bien qu'en la compagnie de leurs frères et de leurs sœurs. Faites-leur employer les longues soirées d'hiver à quelque chose d'attachant, comme la lecture de livres instructifs et amusants, surtout d'histoires édifiantes. Le chant des cantiques peut amuser et édifier en même temps. St. Paul le recommande aux fidèles. Une partie des veillées peut encore être employé à des jeux amusants et sans aucun danger pour les mœurs, comme ceux de cartes, de dames et autres.

Quant aux veillées passées hors de la maison paternelle, les parents prudents ne doivent les permettre que rarement, comme récompense de la bonne conduite de leurs enfants. Dans ce cas, que le père ou la mère accompagne ceux qui vont veiller, et que l'autre demeure à la maison pour avoir soin du reste de la famille. Que celui qui accompagnera ceux des enfants qui vont passer la soirée ailleurs ait soin d'éloigner les jeux, les conversations et les familiarités dangereuses. Je vous conseille de conduire quelquesfois vos enfants visiter leurs parents ou les amis de la famille, pour vous faire entendre, qu'en prenant les précautions que la prudence et la sagesse prescrivent, il n'y a aucun mal dans ces petites veillées où tout se passe dans la crainte de Dieu et dans les témoignages d'une douce et cordiale amitié. Mais, je suis convaincu que les enfants n'aiment à aller veiller seuls, même chez leurs parents, que lorsqu'on les a laissés s'y accoutumer ; et qu'au contraire, ceux qui ont passé leur jeunesse à se récréer le soir dans la maison de leurs parents, ne

se plaisent que là, et qu'ils s'ennuient ailleurs jusqu'au moment où, par de fréquentes sorties, ils ont fait rencontre de quelque société qui les a désaffectionnés de leurs pères et de leurs mères, ainsi que de leurs frères et sœurs.

Quant aux jeunes gens qu'on a laissés s'accoutumer à ces dangereuses courses nocturnes, il est bien difficile de les en retirer et de leur faire contracter l'habitude de veiller dans la maison paternelle. Ennuyés de la compagnie de leurs frères et de leurs sœurs, dont la présence et la conversation ne sauraient fournir d'aliment à une malheureuse passion peut-être, et gênés par les regards et la surveillance de leurs parents, ils ont hâte que le soir arrive pour s'éloigner de cette ennuyante et incommode société. Où vont-ils alors ? Quels sont les amis, les personnes avec lesquels ils font société ? N'est-il pas à présumer que cet éloignement et ce dégoût pour la maison paternelle ne soient que le résultat d'une passion alimentée par un mauvais ami, une jeune personne peut-être, qui ont trouvé le chemin du cœur d'un jeune homme et s'en sont emparés ? Voilà des motifs d'une sérieuse inquiétude pour des pères et des mères qui comprendront qu'un jeune garçon, loin de ses surveillants, est comme un bâtiment sans gouvernail, un aveugle sans guide, une ville sans sentinelle, une armée sans commandant. Que deviendra ce pauvre enfant ainsi abandonné à lui-même ? Une expérience journalière prouve que ces jeunes gens, sans guide, finissent par se lier d'amitié avec d'autres jeunes débauchés ou corrompus, qui leur enseignent le mal ; ou ils se prennent d'amour pour des jeunes personnes indignes d'eux et de leurs familles, comme le prouve l'exemple que j'ai rapporté plus haut ; finissant par commettre des crimes avec elles, et contraignant ainsi leurs imprudents parents à consentir à des mariages qui déshonorent leur famille, et empoisonnent leurs vieux jours.

Je ne sais d'ailleurs comment peuvent s'arranger avec leur conscience, ceux qui ouvrent ainsi leurs maisons à des jeunes gens fuyant la maison paternelle, et qui favorisent par là le dérèglement des mœurs dans une paroisse, et la désobéissance des enfants envers leurs pères et leurs mères qui s'opposent avec raison à ces sorties du soir. Un père qui ne s'aveugle pas sur l'obligation qu'il a de veiller sur ce qui se passe dans sa maison, doit bien savoir qu'il a assez de ses propres enfants à surveiller, sans se charger encore de ceux des autres ; puisqu'une fois ces jeunes rendus dans sa maison, il répond devant Dieu de la manière dont ils s'y comportent.

Que doivent faire les pères et les mères dont les enfants ont la mauvaise contume d'aller veiller seuls? St. Liguori enseigne qu'ils sont strictement obligés de s'informer où ils vont, comment ils se comportent et quelles personnes ils fréquentent. La raison de cette obligation se tire de la règle générale qui établit en principe fondamental, que les enfants sont à la charge des parents, et que ceux-ci ont une grave obligation de prendre soin et de veiller sur eux; car, dit St. Paul, ceux qui sont préposés à la conduite, des autres doivent veiller sur eux, comme devant rendre compte de leurs âmes. Vous êtes donc alors obligés de vous informer pour connaître ce qu'ils font dans ces veillées, avec qui ils passent leur temps, et de prier les personnes, chez qui ils serendent, de veiller sur eux et de vous dire leur conduite.

N'imitiez donc jamais l'imprudente conduite de ces parents qui se fient à leurs enfants, et croient bonnement ce qu'ils leur déclarent sur les maisons et les personnes qu'ils fréquentent, pendant que la sagesse fait un devoir de *ne pas croire, sans preuve, celui qui peut avoir intérêt de tromper.*

^s Vous le voyez : que de soins, que de démarches, que d'informations pour surveiller un jeune homme absent de la maison, dans le temps dangereux de la nuit. Encore êtes-vous assurés, que ceux auprès desquels vous prendrez des informations, sur sa conduite, ne vous tromperont pas, ou parcequ'ils n'auront que de fausses indices sur sa conduite, ou parcequ'ils auront intérêt de l'attirer chez eux dans l'espoir de lui faire épouser une de leurs filles, contre son intérêt et le vôtre ?

Employez donc tous les moyens de persuasion en votre pouvoir, pour détourner votre enfant de continuer ses dangereuses sorties, où il courra toujours de très-grands dangers de se perdre, malgré toute la surveillance dont vous pourrez user à son égard. Je ne vous conseille cependant pas d'agir envers lui avec rigueur, de le menacer, de l'envoyer de la maison, ou de lui défendre rigoureusement ces veillées, surtout s'il paraît bien décidé à y aller malgré vos défenses. Cette conduite n'aurait probablement pour résultat que de l'irriter contre vous, de le porter à vous manquer de respect, à vous désobéir ouvertement et de lui attirer ainsi la malédiction de Dieu. Dans ce cas difficile, prenez l'avis de votre curé, et suivez-le fidèlement.

Si vos enfants sont encore jeunes, je vous conseille, pour éviter l'immense responsabilité que prennent sur eux les parents qui laissent ainsi leurs grands enfants sortir sans surveillants, je vous conseille de si bien faire, qu'ils n'aient et

ne connaissent pas d'autres plaisirs que ceux qu'ils trouveront dans votre maison, sous votre surveillance et dans la compagnie de leurs frères et de leurs sœurs.

On obvierait aux inconvénients résultant de ces courses nocturnes, si tous les pères et les mères de chaque paroisse s'unissaient pour refuser l'entrée de leurs maisons aux jeunes gens qui ont pris cette mauvaise coutume, et qui désobéissent à leurs parents en sortant contre leur volonté. Les pères de famille y gagneraient sous tous les rapports, en s'unissant de la sorte ; 1^o ils auraient, par cette sage conduite, le bonheur de préserver leurs enfants d'un grand nombre de dangers ; 2^o ils déchargeraient leur conscience d'une grande responsabilité, celle de favoriser ces courses nocturnes ; 3^o ils auraient une grande inquiétude de moins, celle du danger que quelqu'un de ces jeunes gens égarés et souvent vicieux, ne perdît quelqu'enfant de la famille qu'il fréquente ; 4^o enfin ils ne seraient pas obligés à tant de vigilance, et peut-être même à blesser leur conscience, pour y avoir manqué, quand ces jeunes gens sont chez eux ; *chaque père ayant bien assez de ses propres enfants à surveiller.*

Dans les paroisses où l'on voudrait tolérer ces sorties des jeunes gens pendant les veillées, ce que je suis bien loin de conseiller, devrait-on au moins s'entendre pour exercer une surveillance rigoureuse sur ceux qui se les permettent ; s'avertir mutuellement de la manière dont ils s'y comportent ; et dès qu'on s'apercevrait de l'inconduite de quelques-uns d'eux, les renvoyer à leurs parents, et leur refuser ensuite l'entrée de toutes les maisons. Je le répète : je n'ose conseiller cette tolérance, parce qu'elle me semble présenter beaucoup d'inconvénients. Si toutefois on voulait l'essayer, on ne devrait pas la mettre en pratique, avant d'en avoir conféré avec M. le curé de la paroisse.

CHAPITRE XXV.

Danger des fréquentations pour le mariage ; précautions pour les prévenir.

Un assez grand nombre de garçons et de filles, qui avaient eu le bonheur de passer leur jeunesse exempte de fautes graves contre l'aimable vertu de pureté, viennent faire naufrage contre cet écueil. Aussi, le temps des fréquentations

pour le mariage est-il le pas glissant où l'ennemi de toute vertu les attend. Il sait qu'alors tout pour eux devient péril, danger, séduction, occasion de péché ; les entrevues, les tête-à-tête, les regards, les déclarations d'amour, les présents, les familiarités, la pensée même d'un prochain mariage. Qui résistent à toutes ces séductions présentées à la fois à des cœurs sensibles et souvent passionnés ? Les chutes sont inévitables, à moins d'une vigilance constante, minutieuse et très-sévère de la part des parents. Mais, a-t-elle toujours lieu cette vigilance, alors si impérieusement nécessaire pour prévenir les suites funestes, je ne dis pas d'un dernier crime, mais même de ces souillures intérieures causées par des familiarités, qu'on traite de bagatelles dans le monde, mais qui, aux yeux de Dieu, donnent la mort à la chasteté ?

Il faudrait bien peu connaître ce qui se passe dans le monde, pour ignorer que c'est presque toujours dans ce temps de périls, que les pères et les mères, quelquefois même les plus réguliers, se relâchent, plus qu'en tout autre temps, sur cette grande règle de la vigilance, sous le prétexte d'un mariage qui doit suivre ces fréquentations.

Voyez cette fille et ce jeune homme, auprès desquels se tient le tentateur, seuls dans une chambre, ou dans un coin retiré et à demi-éclairé, ou sur les chemins, ou dans une voiture ; qu'on laisse aller se promener, veiller, porter un enfant au baptême, sans surveillant. Heureux encore si on ne pousse pas l'imprudence jusqu'à les laisser, une grande partie de la nuit, seuls dans un appartement non éclairé ! Les parents dorment alors d'un profond sommeil, ou ont laissé leur maison sans gardien, pour aller visiter leur voisins ou leurs amis. Que peut-il arriver alors ? C'est qu'à moins d'un miracle, qui n'est pas dans l'ordre ordinaire de la Providence, l'oracle de l'Esprit-Saint se vérifie. Ces malheureux enfants jetés dans le danger, se scandalisent l'un l'autre par mille badinages ou libertés criminelles, et en viennent même quelquefois jusqu'aux derniers excès du crime, qu'ils prétendent couvrir ensuite sous le voile du mariage.

Alors les suites funestes de cette fréquentation viennent bientôt à se divulguer dans la paroisse, et on se hâte de marier les deux criminels pour sauver les débris de la réputation des deux familles, sans songer que ceux qu'on va nuire par un lieu indissoluble, n'auront probablement pas la bénédiction du ciel, le jour où on les traînera à l'autel. Le diable ensuite continuera son œuvre. Ne pouvant plus les faire pécher contre la chasteté, il les dégoûtera l'un de l'autre ; la discorde,

l'enfer des mauvais mariages, commencera bientôt à s'allumer entre deux être devenus méprisables à leurs propres yeux par les souillures qui ont précédé leur mariage ; et sans en venir toujours au point de les obliger à une séparation ouverte, elle empoisonnera leur vie, deviendra la source de querelles, de disputes, de paroles offensantes, de mauvais traitements, qui porteront, le scandale au milieu de jeunes enfants devenus eux-mêmes participants des mêmes discordes qu'ils imiteront.

Que de malheurs et que de crimes ! L'homme éclairé qui en cherche la cause, la trouve dans une première faute, légère d'abord, un simple badinage, un embrassement peut-être, qui, n'ayant pas été prévenu ou arrêté par la vigilance des parents, a produit l'effet de cette petite ouverture par où l'eau est entrée, goutte à goutte, dans ce grand vaisseau, et a fini par l'engloutir dans les abîmes de l'océan.

Qui s'imputera ensuite tous les malheurs de cette union maudite ? Je ne sais..... Les pères et les mères qui ont peut-être commis eux-mêmes bien des fautes avant leur mariage, par la négligence ou le manque de vigilance de leurs propres parents, n'auront probablement pas la pensée que, les ayant laissés seuls pendant qu'ils se fréquentaient, ils sont la cause principale des péchés qu'ont commis leurs enfants, et que Dieu punit ensuite, en abandonnant ce malheureux mariage. Voyez-vous, ils avaient une fille à marier ; le jeune homme était assez à l'aise ; ils craignaient de manquer ce parti ; et puis, leur fille n'était-elle pas sage et le garçon honnête ? que pouvaient-ils donc craindre ?—Un vieux pénitent comme je l'ai dit ailleurs, était étendu sur son lit de mort et prêt à rendre le dernier soupir ; à peine son cœur battait-il encore. Une femme lui découvre le visage et approche son oreille de la bouche du mourant, pour savoir s'il respirait encore. Le saint pénitent ouvre les yeux, aperçoit cette femme, et poussant un cri d'épouvante : *femme, s'écrie-t-il, éloignez vite la paille, le feu n'est pas encore éteint.* Quoi, il avait encore peur, cet homme consumé d'austérités et presque mort ! Et, puis, vous étiez pleins d'assurance pour votre fille et ce jeune garçon laissés seuls, dans la force de l'âge et des passions ? D'ailleurs, ignoriez-vous que la terre et l'eau sont deux choses fort bonnes, et qu'en les mêlant ensemble, il en résulte une boue sale et dégoûtante ? Pensiez-vous que St. Philippe de Néri avait tort quand il disait que, lorsqu'il s'agit de se préserver des fautes contre la pureté, ce sont les *poltrons*, c'est-à-dire, ceux qui fuient le danger, *qui sont vainqueurs ?*

Vous dites que *votre fille est sage* ; qu'en savez-vous ? Vous a-t-elle par hazard dévoilé les secrets de sa conscience. Ignorez-vous qu'on peut être corrompu ou au moins sur le chemin de l'être, sans en rien laisser paraître extérieurement ? Le garçon qui la fréquente *est honnête*..... Vous le supposez, je pense. Quelles preuves authentiques en avez-vous ? Quand même vous auriez la certitude que l'un et l'autre sont bons, chastes et honnêtes, cela devrait-il vous exempter de veiller sur eux ? N'avez-vous jamais vu de l'or et de l'argent fort brillants perdre leur lustre pour avoir été jetés dans la boue ? N'avez-vous jamais entendu dire que, de bon et de vertueux qu'il était, quelqu'un fût devenu méchant et vicieux, pour s'être exposé dans une occasion dangereuse ? N'est-ce pas *l'occasion qui fait le larron*, comme dit un proverbe populaire ? Ouvrez seulement les yeux, et vous verrez près de vous, dans votre paroisse, un grand nombre d'exemples qui condamneront votre imprudence. Et puis, vous exposeriez vos enfants à se perdre comme ceux qui sont devenus le scandale de la jeunesse ?

Si je vous disais qu'ayant un bel habit, je le mets précisément dans le temps qu'il pleut à verse et qu'il y a plus de boue dans les chemins ; ou qu'ayant un trésor de plusieurs mille louis, je ne prends seulement pas la précaution de le mettre sous clef, qu'au contraire je le laisse sur les tables, dans une chambre ouverte à tout le monde, le long des chemins, partout où il me plaît, sans gardien pour le préserver des voleurs ; pensez-vous que je ne gâterais pas mon bel habit et que je ne perdrais pas mon trésor. Si, pour justifier mon imprudence, je vous disais que mon habit est trop riche pour que la boue ne le respecte pas, ou que mon trésor est trop précieux pour que quelqu'un ose mettre la main dessus et me l'enlever : vous vous moqueriez de ma simplicité, je pense. Et vous, vous exposeriez vos enfants à la plus séduisante de toutes les tentations par la raison qu'ils sont bons ! Eh ! ce sont ceux-là que le diable tente le plus fortement, parceque leur chute est un plus beau triomphe pour lui, puisque les bons sont *ses viandes choisies et délicieuses*, comme nous l'apprend le prophète Habacuc. Ne savez-vous pas que cet ennemi, ce serpent infernal connaît très-bien que, s'il peut faire tomber vos enfants dans quelque faute contre la modestie, il parviendra ensuite à la leur faire cacher dans le tribunal de la pénitence et à leur faire commettre d'affreux sacrilèges, qui les priveront des grâces dont ils ont besoin dans leur état ? Ce sont aussi ordinairement ceux qui

ignorent le vice, qui en soupçonnet moins le danger, qui s'y exposent avec le plus d'imprudence, et qui font souvent les plus lourdes chutes. Croyez m'en : Soyez prudents et vigilants dans ces occasions pleines de périls pour l'innocence de vos enfants ; je vous dirai même de l'être jusqu'au scrupule, et je ne vous dirai rien de trop, car, dit l'auteur du *livre de l'Ecclésiastique*, " la fille qui est dans la maison de son père, doit être pour lui un sujet de veiller sans cesse, et le soin qu'elle lui cause lui ôte le sommeil..... Il craint qu'elle ne tombe dans quelque faute contre la pureté avant son mariage, et qu'elle ne se déshonore dans la maison paternelle. "

Si vous voulez vous acquitter de votre devoir, et ne pas charger votre conscience des fautes que vos enfants pourraient commettre, dans ces fréquentations dangereuses, suivez fidèlement les règles de prudence que je vais vous tracer.

1^o Ne prolongez jamais ce temps dangereux des fréquentations. Il y a trop à craindre pour l'innocence de vos enfants. Dès qu'un jeune homme n'est pas prêt à se marier, ne le recevez pas chez vous, ou du moins ne le laissez jamais parler à votre fille, qu'en conversation générale.

" Il faut se connaître avant de s'épouser, " dit M. Couturier ; " voilà pourquoi on se voit avant de contracter un engagement pour la vie. Il faut se connaître ! Hélas se connaît-on dans ces circonstances où tout est aveuglement, déguisement, attraits, artifice, intérêt ; où tous les défauts sont enveloppés sous les dehors les plus séduisants ? Il faut se voir ; soit : *mais il faut des années entières qui exposent les jeunes gens à mille périls ?* "

" Pères et mères, " continue M. Couturier, " c'est à vous d'en craindre les suites malheureuses. Pourquoi souffrir que vos enfants se fréquentent, si vous ne voulez pas les marier ? Pourquoi traîner en longueur leur établissement, si vous y consentez ?..... Vous les exposez aux désordres, aux dégoûts, aux mépris qui suivront des fréquentations criminelles et qui briseront les liens que vous deviez rompre ou sanctifier. Pourquoi, dis-je, ces délais ? Ou il ne fallait pas leur laisser former ces liaisons, et dans ce cas il faut les rompre, ou bien il faut les terminer par une alliance légitime. "

Le but des fréquentations étant de se connaître, il s'en suit qu'elles deviennent sans but raisonnable, quand les jeunes gens se connaissent d'avance. Dans ce cas, il ne faut pas les permettre.

Quant aux jeunes gens qui, sans but d'un établissement, vont voir des filles, *pour faire*, ce qu'ils appellent, *l'amour*, c'est un désordre qu'il ne faut jamais tolérer. Voici ce qu'en dit St. Liguori : " En général, j'affirme que celui qui s'occupe d'amour, rarement se sauve du péché, dans l'occasion prochaine. L'expérience nous apprend que très-peu de ceux qui s'y engagent, restent exempts de fautes graves. S'ils ne se rendent pas coupables dans les commencements, invariablement ils finissent par y tomber. Dans le principe, la volonté n'est pour rien dans ce qu'ils disent ; mais ensuite cette volonté devient un attachement d'amour, qui aveugle l'esprit et s'empare du cœur, et le fait tomber dans mille péchés de mauvais désirs, de paroles obscènes, et enfin d'actions contre la pureté..... Jeunes gens, jeunes personnes," conclut le saint évêque, " fuyez ces entretiens d'amour entre personnes de différents sexes. Au commencement, le démon ne cherche pas à fixer de mauvaises pensées dans l'esprit ; mais quand l'affection aura pris le dessus, alors il vous empêchera de voir ce que vous faites ; et presque sans vous en apercevoir, vous perdrez Dieu, votre âme, et votre honneur. Ah ! combien d'infortunés jeunes gens arrivent au démon par cette voie. "

2^e Ne laissez jamais votre fille, seule avec le jeune homme qui la fréquente, pas même un instant, s'il est possible. Que ces visites ne se prolongent jamais à une heure avancée de la nuit ; c'est un désordre. Ne permettez jamais à votre fille d'aller seule conduire à la porte celui qui la fréquente ; cette conduite serait contre toutes les règles de la modestie et de la bienséance. Imitiez la prudence de la vertueuse mère dont je vais vous citer l'exemple.

" Une fille bien élevée, honnête, craignant Dieu, aimant la vertu," dit M. Vermot, " ne parlera jamais à un jeune homme à l'insu de ses parents et hors de leur présence, ou de quelqu'un qui lui en tienne la place. Si vous pensez à un établissement, ne vous trouvez jamais seule avec le jeune homme qui vous recherche en mariage ; vos parents ne doivent pas le permettre ; et si, dans ces circonstances, vous ne restez pas toujours sous leurs yeux, vous courez les plus grands risques d'offenser Dieu. *Quand on ne veut pas faire de mal on ne craint pas les témoins.* "

Un jeune médecin, habitant Paris, vint, quelques jours avant son mariage, trouver la mère de sa future épouse et demanda à parler à cette demoiselle en particulier. Ce n'est

pas possible, monsieur, répondit la mère d'une manière obligeante.—Mais, madame, il m'est bien pénible de ne pouvoir m'entretenir un instant avec votre demoiselle ; à peine ai-je eu la satisfaction de la voir trois à quatre fois dans la société ; jusqu'ici je n'ai point trouvé l'occasion de lui exprimer mes sentiments et de connaître les siens.—Vos instances me font peine, monsieur, mais ma fille n'est pas visible.—J'aurais cependant quelque chose de bien important à lui communiquer.—Je l'appellerai, si vous le désirez, et vous lui parlerez en ma présence ; jamais ma fille ne s'est trouvée en tête-à-tête avec aucun homme.—Mais bientôt je dois être son époux.—Alors, monsieur, ma fille ne m'appartiendra plus ; jusqu'à ce temps, je dois remplir à son égard tous les devoirs d'une mère chrétienne et prudente.—Ah ! madame, s'écrie le médecin, il faut donc que je vous confie mes intentions : élevé moi-même par des parents religieux, je suis toujours demeuré fidèle à cette religion sainte qui nous dicte une si belle conduite ; l'indifférence qui existe malheureusement sur ce point, parmi les hommes de mon art, a pu vous inspirer quelque défiance ; mais loin de la partager, je me fais une gloire et un bonheur de suivre en tout point les pratiques de la foi ; plus je les étudie, plus elles me semblent grandes et respectables. Si j'ai insisté pour avoir avec votre demoiselle un entretien particulier, c'est que je voulais sonder ses dispositions à cet égard, et la prier de se disposer, par une confession générale et la réception de l'adorable Eucharistie, à recevoir, avec la bénédiction nuptiale, toutes les grâces qui y sont attachées. A ces mots la mère ne peut retenir ses larmes ; elle se jette dans les bras du vertueux médecin, et lui dit : “ Eh ! bien, mon fils, nous “ communierons tous ensemble ; venez avec moi, et dites à “ ma fille que je vous ai appelé mon fils. Vos sentiments “ pieux, jeune homme, répondent de votre bonheur et de “ celui de ma fille. ”

Voilà votre modèle, pères et mères. Veillez sur vos enfants, dans le temps des fréquentations, comme cette admirable mère veillait sur sa fille, et vous aurez le bonheur de conduire à l'autel, pour s'y marier, des jeunes époux qui seront dignes de recevoir les plus abondantes bénédictions du ciel.

3° Ne permettez jamais à votre fille de sortir *seule* avec le jeune homme qui la fréquente, pas même pour aller à l'église, ou pour tenir des enfants sur les fonts du baptême. La laisser aller aux veillées, cueillir des fruits, se promener

en paroisses étrangères avec son *prétendu*, serait une imprudence impardonnable. “ C’est surtout dans ces sortes de “ promenades, ” dit M. Vermot, “ que les dangers se multiplient et deviennent le plus séduisants. Alors le cœur “ parle au cœur, et l’isolement où l’on se voit inspire la “ hardiesse à faire le mal ; aussi une expérience également “ constante et déplorable n’apprend que trop dans quel “ abîme de péché se laissent entraîner peu-à-peu, quelquefois “ même tout d’un coup, des jeunes gens qui fuient leurs “ parents ou d’autres témoins sages. ”

4^o Ne souffrez pas que votre fille touche les mains de ce jeune homme, qu’elle se tienne avec lui dans une chambre sans témoins, ou dans une coin retiré de la maison, surtout le soir. Il faut nécessairement que ces entrevues se fassent sous vos yeux, sous peine de les exposer à commettre des fautes dont vous répondrez à Dieu. “ Soyez toujours présents, ” dit aux mères St. Liguori, “ lorsque la nécessité “ exige ces entrevues, et ne faites pas comme telles mères, “ qui tiennent leurs portes au large, plus désireuses du mariage de leurs filles, que de la pureté de leurs âmes. C’est “ un sacrifice qu’elles font à l’enfer, comme l’affirme le prophète David : *elles ont immolé leurs filles au démon*..... “ Oh ! que de mères, s’écrie le saint, seront condamnées au jugement dernier ! Comment excuser ces mères imprudentes et coupables, dit ailleurs le même saint, qui “ laissent leurs filles s’entretenir d’amour avec des jeunes gens..... Quelques mères ne tremblent pas de laisser des “ jeunes gens s’introduire chez elles et folâtrer avec leurs “ filles, pour qu’ils soient obligés de les épouser, et que les “ liens du péché les unissent ensemble. Les malheureuses ! “ Elles ne voient pas que ce sont là les chaînes de l’enfer, “ aussi multipliées que les péchés dont leur criminelle tolérance est la cause. ”

5^o Que jamais votre fille ne se laisse embrasser par ce jeune homme, parce que ces embrassements sont toujours dangereux et contre la modestie, quand ils ont lieu entre personnes de différents sexe, surtout dans des circonstances aussi critiques. “ Les femmes se donnent le baiser, ” dit le père Deligny, dans une note sur le baiser que Judas donna à Jésus. “ Cet usage est louable, tant qu’il demeure renfermé entre “ personnes du même sexe : autrement c’est un abus dont “ l’indécence ne sera jamais justifiée par la coutume. ”

6^o Ne laissez jamais fréquenter votre fille par un jeune homme que vous ne voulez pas lui donner pour époux, ou

dont elle-même ne veut pas. C'est une tromperie indigne de personnes craignant Dieu. D'ailleurs, l'expérience prouve que dans ces fréquentations, sans but même honnête, il arrive assez souvent qu'une fille et un garçon, qui ne se voyaient d'abord que pour s'amuser ou passer le temps, finissent par se prendre d'amour l'un pour l'autre ; qu'ils se voient ensuite en cachette, et qu'enfin les choses en viennent quelquefois à un tel point que les parents sont obligés, pour éviter le scandale, de consentir à des mariages qui feront bien des malheureux.

7° Ne souffrez pas que des filles et des garçons se donnent des rendez-vous, dans votre maison, pour s'y faire l'amour. Cette conduite de votre part serait des plus blâmables. Auriez-vous assez peu d'honnêteté et de conscience, vous, pères et mères de famille, pour favoriser les désordres des enfants des autres pères et mères d'une paroisse ? Seriez-vous contents si on favorisait ainsi le libertinage de vos propres enfants ? N'en seriez-vous pas au contraire profondément affligés ? Au lieu de vous prêter à ces entrevues, qui ont toujours les suites les plus funestes, faites-vous un devoir de charité d'avertir les parents dont les enfants se donnent des rendez-vous à leur insu, quand vous en aurez connaissance.

8° Il ne vous appartient pas de faire choisir à vos enfants des partis qui ne leur agréeraient pas. Votre autorité sur eux ne va pas jusque là. Vous ne devez pas même les solliciter ou les presser pour s'unir avec un parti pour lequel ils témoignent de la répugnance. Ces unions ont presque toujours des suites déplorables. Votre devoir consiste seulement à diriger, avec sagesse et prudence, le choix de vos enfants sans les contraindre. Ils doivent de leur côté s'ils sont chrétiens et bien élevés, vous consulter et vous ouvrir leurs cœurs. Ce sera alors que vous suppléerez à leur inexpérience, en leur faisant comprendre avec quelle personne ils doivent penser à se marier, ainsi que les conséquences du choix bon ou mauvais qu'ils feront, et les qualités qu'ils doivent exiger des personnes auxquelles ils désirent s'unir, s'ils veulent passer une vie heureuse et tranquille. Pour engager ainsi vos enfants à vous ouvrir leurs cœurs, il vous faut posséder leur confiance. Vous l'aurez toujours, si vous avez pris soin de les former, dès leur enfance, à la piété et à la crainte de Dieu ; si, jusqu'à cette époque, fidèles à la règle de sagesse prescrite par Salomon, *de ne rien faire sans conseil, afin de ne*

pas se repentir après avoir agi, vous les avez accoutumés à se diriger en tout par vos conseils. Vous les obligerez à vous les demander, si vous avez soin de les traiter toujours avec cette bonté et cette cordialité qui, loin de nuire à votre autorité, ne serviront qu'à l'affermir, pourvu qu'elles ne dégénèrent jamais en familiarité ou mollesse.

9° Ne portez jamais vos jeunes gens à faire des mariages par esprit d'intérêt. Les biens de ce monde, quelque considérables qu'ils puissent être, ne sont jamais capables de donner à des époux cette douce joie et ce bonheur domestique résultant d'une entente cordiale, fondés sur une estime et un amour réciproques. La vertu, une conduite honorable, des mœurs pures, beaucoup de douceur, un cœur sensible, bon et généreux ; voilà ce qu'un jeune homme doit rechercher dans celle dont il veut faire son épouse. Si les parents, et surtout la mère de famille n'est point vertueuse, ou ne s'est pas appliqué à former ses filles aux vertus chrétiennes dès leur jeunesse, ou plutôt (si toutefois on me permettait d'exprimer toute ma pensée, et de dire le mot) si une famille est de *mauvaise race*, il y a au moins à craindre de faire un mauvais choix, en prenant une épouse dans cette famille.

Une fille doit être dirigée à s'*attacher*, non précisément à celui qui a du bien, mais à un jeune homme rangé, fidèle aux devoirs de sa religion et qui a su surtout honorer et respecter ses parents, puisqu'il aura les bénédictions du ciel, comme les saints livres le lui promettent si souvent, et comme le prouve le trait suivant.

Un homme distingué confia sa fille, dès ses premières années, aux soins d'une personne connue pour avoir la religion la plus éclairée et la plus vraie. Cette éducation eut le succès que le père devait espérer. Vint le moment de penser à un établissement. Que fit le père ? Il alla consulter une amie qui vivait dans une profonde retraite, et n'avait de rapport avec le monde que pour consoler les malheureux et soulager leurs peines. Sa réponse fut pleine de sagesse : Je vois, dit-elle, toujours à l'église un jeune homme qui y conduit une mère âgée, y demeure avec elle, et la ramène sans paraître trouver long le temps que cette pieuse femme donne à ses prières. Frappée de ce que je voyais, j'ai eu une curiosité permise, sans doute ; j'ai demandé ce qu'était ce jeune homme pieux, respectueux pour la vieillesse, et par cela seul donnant de grandes espérances. On me l'a peint comme aimable sans pédantisme, ayant de l'esprit et

des connaissances. Je ne me suis point informée de sa fortune : faut-il peser le mérite au poids de l'or ? Du reste, faites vous-même vos informations. Un enfant qui aime sa mère, aimera une épouse telle que celle que vous voulez lui donner.

Le parti du père était pris : mais il voulut consulter son épouse, et la pieuse gouvernante fut admise au conseil. Tous crurent avoir trouvé un nouveau Tobie pour la jeune Sara ; et la gouvernante, les yeux baignés de larmes que la joie lui faisait répandre, dit avec naïveté : Ah ! monsieur, il n'y aura donc rien de changé dans la maison : ce sera un ami de plus que vous y introduirez. Il se trouva que la naissance et la fortune, dont on ne s'était point inquiété, étaient réunies avec la vertu et les talents. Le mariage se fit ; et plusieurs années après, un ami intime de la maison vint visiter cette respectable famille ; il n'y vit que des heureux, et la gouvernante lui dit : monsieur, il n'y a rien de changé : nous étions si heureux, et nous le sommes encore ?

1^o Sans condamner ce qui se fait relativement aux dots que les parents donnent à leurs filles lorsqu'elles se marient, j'oserais les prier de réfléchir s'il ne serait pas plus avantageux au bonheur et au bien-être des familles, de ne point doter les filles, mais de réserver tout ce qu'ils peuvent avoir de biens pour pourvoir à l'établissement des garçons. Cette manière d'agir aurait, ce me semble, pour heureux résultat d'engager les filles, que leurs parents fussent riches ou pauvres, à se comporter également d'une manière irréprochable et à se rendre dignes, par leurs vertus et leurs bonnes qualités, à fixer l'attention des jeunes gens ; elle empêcherait de prendre pour épouses des filles qui n'ont souvent d'autres recommandations que leurs richesses, et qui, sûres de trouver un parti qu'elles doivent enrichir, n'ont aucun intérêt à se former aux qualités requises dans une mère de famille ; elle établirait une heureuse rivalité, pour la vertu, l'honnêteté et les qualités estimables, entre les filles, qui n'auraient désormais que ce seul moyen de se recommander auprès des jeunes gens ; et ceux-ci seraient moins souvent les dupes du faux éclat que donnent les richesses ; bien plus, cette manière d'agir empêcherait la gêne où se trouvent un grand nombre de pères de famille qui, obligés de pourvoir à la dot de plusieurs filles, appauvrissent leurs maisons et ne pourvoient que médiocrement à l'établissement de leurs garçons, de manière que tous ont de la peine à vivre ; enfin elle empêcherait, dans bien des cas, la séparation et la division des

biens de famille qui, tombant en partage entre un grand nombre, finissent par passer entre les mains des étrangers, au détriment des garçons.

11° Les mœurs de la jeunesse de notre pays y gagneraient beaucoup, si les parents mariaient leurs enfants plus jeunes qu'ils ne le font ordinairement. Pour attendre un établissement, dont des parents prudents et économes auraient dû s'occuper depuis longtemps, établissement qui ne vient pas, les jeunes gens surtout, restés sans être fixés, se livrent aux courses, aux veillées dangereuses, aux fréquentations prolongées, aux amours insensées et finissent par se démoraliser. Est-il avantageux, pour leur bonheur, de les marier, alors qu'ils n'ont quelquefois plus de mœurs, et qu'une carrière de libertinage est peut-être ouverte devant eux pour le reste de leur vie ?

12° Il est d'usage que les parents des deux côtés décident en quel temps devra avoir lieu le mariage de leurs enfants, et vont ensuite mettre leurs bans à l'église, sans penser si leurs enfants seront, ou non, préparés à se marier avec les dispositions nécessaires, au temps qu'il leur a plu de fixer. Est-ce là agir avec sagesse et crainte de Dieu ? Vous avez décidé que vos enfants se marieraient dans quinze jours ; mais seront-ils disposés alors à recevoir dignement le sacrement de mariage ? Ignorez-vous qu'un jeune homme et une jeune fille peuvent être dans des habitudes de péchés qui les empêcheraient, dans un si court espace de temps, de se préparer à recevoir l'absolution ? Comprenez-vous ce qui arriverait s'ils n'avaient pas le temps de se corriger, et de se préparer ainsi à recevoir le sacrement de pénitence ? Vos enfants se marieraient en péché mortel, commettraient un affreux sacrilège, se priveraient ainsi des grâces attachées à la digne réception de ce sacrement, attireraient sur eux la malédiction de Dieu, et se trouveraient sans secours spéciaux pour se sanctifier, dans un état où ils en auront un si puissant besoin.

On agit même encore quelquefois plus imprudemment, dans une affaire où tout doit être pesé avec une extrême sagesse. Les parents n'ignorent pas que cet enfant, qu'ils veulent marier, n'a pas communie depuis longtemps. Eh ! bien, par un aveuglement incompréhensible, ils lui feront obtenir dispense d'un ou même de deux bans, parce que les travaux, le temps prohibé, un voyage à faire se présentent ; et puis ils vont gaiement le conduire à l'église pour qu'il se marie, probablement sans avoir reçu l'absolution de son con-

fesseur ; c'est-à-dire, dans des dispositions à faire reculer d'épouvante celui qui aurait encore une étincelle de crainte de Dieu.

Si vous aimez assez vos enfants pour vouloir que Dieu les bénisse, le jour de leur mariage, envoyez-les d'abord à confesse, avant de fixer le temps où ils devront se marier. Dites-leur de demander à leur confesseur combien il leur faudra de temps pour se disposer à se marier chrétiennement. Réglez ensuite vos arrangements de mariage pour le temps que le directeur de leur conscience aura fixé. Vous ne pouvez manquer de suivre ce conseil, au moins quand il sera praticable, sans exposer vos enfants aux plus grands malheurs.

13^o C'est dans le temps que se font les publications de mariage, dont le but est non-seulement de connaître les empêchements qui pourraient se trouver entre ceux dont on publie les bans, mais encore pour engager tous les paroissiens à prier pour eux ; c'est dans ce temps que les deux familles doivent s'unir, de cœur et d'esprit, pour réciter chaque soir le chapelet ou quelques autres prières, afin de demander à Dieu d'accorder à leurs enfants la grâce de se préparer chrétiennement à faire un mariage béni du ciel.

C'est encore pendant ce temps que les parents doivent veiller avec une attention toute particulière sur les entrevues de leurs enfants. C'est dans ces moments que le démon redoublera ses efforts et ses tentations, pour faire tomber ces jeunes gens dans quelque faute contre la pureté. Ce temps ressemble à celui de l'heure de la mort, temps décisif, où l'inférieur satañ doit tout perdre ou tout gagner : tout perdre, si vos enfants se marient dans la grâce de Dieu ; et tout gagner, s'ils se marient en péché mortel.

Pour déjouer les ruses du démon, rappelez-vous, pères et mères, les règles de vigilance chrétienne que je vous ai données précédemment, aux numéros 2, 3 et 4 de ce chapitre, et mettez-les en pratique avec une extrême fidélité.

St. Liguori, que l'on regarde comme un théologien d'une très-grande prudence, parlant des entrevues qui peuvent avoir lieu dans cet intervalle, s'exprime ainsi : " d'après l'expérience que j'ai, je consentirais à peine qu'un jeune homme se rendit une ou deux fois à la maison de celle qu'il est sur le point d'épouser, et à l'épouse et à ses parents de le recevoir chez eux ; car j'ai presque toujours vu que celui qui s'était exposé à ce danger, était tombé dans le péché, au moins par paroles ou par pensées, alors que tous les

“ regards et tous les discours qui ont lieu entre l'épouse et l'époux, sont de nature à les porter au mal, et qu'il devient moralement impossible que la pensée d'un mariage prochain ne leur cause des impressions dangereuses. ”

Jugez combien vous devez être prudents, dans ce temps, à la vue des dangers que signale ce grand saint, qu'on n'accusera jamais d'avoir exagéré des périls qu'une très-longue expérience lui avait fait connaître.

CHAPITRE XXVI.

Des empêchements de mariage et des dispenses.

UN grand nombre de personnes n'ont que des idées bien incomplètes, je dirais même bien fausses, sur les empêchements de mariage. A les entendre raisonner sur des choses aussi sérieuses, et dont l'observation est si importante pour l'avantage de la société chrétienne, on dirait que l'Eglise a manqué à sa mission, en faisant des lois qui défendent à ses enfants de contracter des mariages dans certains cas. Sans prétendre prouver à des catholiques l'obligation de respecter les lois de l'Eglise, ce qui n'entre pas dans le but de cet ouvrage, je dois cependant faire observer à ceux qui blâment ce qu'ils n'ont probablement jamais étudié, qu'il n'y a aucune loi de l'Eglise qui ne soit digne du respect de tous ses enfants, et qu'en cela, comme en tout le reste, elle a droit à notre obéissance. On se convaincra de la haute sagesse de l'Eglise, si on veut faire attention que tous les empêchements, qu'elle a mis aux mariages, ont pour but le bien de la société, l'honneur de la religion et la gloire de Dieu. Je vais en donner quelques exemples, en expliquant les raisons qu'elle a eues d'établir certains empêchements.

1^o *Les vœux solennels de chasteté.* La personne qui volontairement, et sans y être contrainte par la violence, s'est consacrée à Dieu, a pris Dieu pour l'époux de son âme et lui a promis qu'il serait le maître souverain de tout son être. Est-il alors convenable que, manquant de fidélité à Dieu, elle se donne à une créature humaine au préjudice de son Créateur ? N'est-elle pas dans la condition d'une personne mariée qui n'est plus libre d'en épouser une autre ? Et si on lui permettait de manquer de fidélité à son époux divin, est-

il à présumer qu'elle serait fidèle à l'époux terrestre qui le remplacerait ?....

2^o *L'empêchement de consanguinité*, est établi pour empêcher ceux qui sont parents, dans certains degrés, de se marier ensemble, afin qu'ils soient obligés de le faire avec des personnes qui leur sont étrangères par les liens du sang, et étendre ainsi les relations d'une famille à une autre, resserrant par là l'union, la paix et les liaisons d'amitié entre un plus grand nombre. Les proches parents ayant d'ailleurs de fréquentes relations les uns avec les autres, sans cet empêchement qui ôte l'idée même de l'amour charnel par l'impossibilité de le rendre légitime, quel prodigieux nombre de crimes ne résulterait pas de la liberté et de la nécessité qu'ils ont de se voir et même de demeurer ensemble ! D'ailleurs, un sentiment de pudeur naturelle éloigne toute âme bien née de contracter une alliance de ce genre avec une personne peu éloignée d'une origine commune.

3^o Le mariage étant une société indissoluble, exige par là même toute la liberté possible pour n'y entrer que bien volontairement, et sans y être contraint par menace, *séduction* ou *erreur*. L'Eglise, pour garantir cette liberté si précieuse, frappe de nullité le mariage que l'on contracterait par violence, ou par séduction, ou après avoir été enlevé de force, ou avec une personne autre que celle qu'on voulait épouser. Par là l'Eglise n'a-t-elle pas pourvu au précieux avantage de ne se pouvoir marier que librement et avec la personne que l'on veut ?

4^o L'inconstance du cœur humain est telle, qu'on se détache aisément de ce qu'on aimait le plus, et qu'après avoir aimé passionnément quelque objet, on lui retire son amour pour le donner à un autre. Cette inconstance existe chez les gens mariés comme chez ceux qui ne le sont pas. Afin de fixer cette inconstance d'un mari envers son épouse, et de celle-ci envers son mari, et empêcher l'aveuglement d'une passion criminelle de machiner la mort de l'un ou de l'autre, pour avoir la liberté de s'unir avec une autre personne devenue la cause d'une tentation homicide, l'Eglise a frappé de nullité le mariage qui s'en suivrait. Pouvait-elle agir avec plus de zèle et de sagesse pour ôter, aux personnes mariées, l'idée même d'attenter à la vie l'une de l'autre et de se livrer à un amour défendu ?

Ces raisons de certains empêchements, que je pourrais continuer pour tous les autres, doivent faire juger de la sagesse que l'Eglise a eue en les établissant, et doivent engager à

ne point chercher à les enfeindre sans de bonnes et légitimes raisons. On ne peut donc excuser la légèreté des parents qui, sans faire attention à la défense que l'Eglise a faite de contracter de semblables unions, permettent à leurs enfants de fréquenter, dans le but d'un mariage, des personnes qui leur sont parentes ou alliées, dans les degrés prohibés. Sans consulter son pasteur ni aucune autre personne éclairée, on règle le temps et les conditions d'un mariage, et l'on va hardiment demander dispense d'une loi de l'Eglise, n'ayant d'autre motif, assez souvent, qu'une simple fantaisie.

L'idée singulière et basse, qu'on a conçue de ces dispenses des saintes lois de l'Eglise, fait qu'on s'en va chez le supérieur ecclésiastique, comme chez un marchand, pour faire un *achat*. De façon qu'une dispense est quelque chose qu'on achète comme toute autre marchandise qui est à vendre, et qu'on n'a nullement honte de marchander une dispense, chez le grand vicaire, comme on va marchander du cuir chez le marchand. Ceux qui agissent de la sorte ne comprennent pas, sans doute, que l'Eglise n'a pas fait des lois pour en faire un objet de commerce. L'argent qu'elle exige, pour dispenser d'une de ses lois, n'est nullement le prix qu'elle met à la violation de cette loi, mais une aumône qu'elle oblige de faire pour réparer la brèche faite à sa discipline ; comme dans le cas où une personne, ayant certaines raisons de ne pas jeûner un jour où l'Eglise lui en fait un devoir, est engagée à donner une aumône aux pauvres afin de compenser, par cette œuvre de miséricorde, la pénitence du jeûne qu'elle ne pourrait accomplir que trop difficilement.

D'ailleurs ces aumônes, provenant des dispenses, ne peuvent jamais être employées à d'autres fins qu'à celles qui ont pour but des œuvres de charité. Le supérieur ecclésiastique ne peut jamais s'en servir pour lui-même, pour payer ses secrétaires ou ses serviteurs, pas même pour les frais de l'administration du diocèse. On peut donc être parfaitement tranquille sur l'emploi de ces aumônes que le premier supérieur est obligé de placer de la manière la plus désintéressée.

En obligeant à faire une aumône, quelquefois même considérable, pour dispenser de quelques-unes de ses lois, l'Eglise a eu pour second motif de détourner ses enfants d'en demander dispense, et elle a pourvu par là à l'observation de ses lois.

Cette fausse idée de l'achat d'une dispense de bans ou de parenté comme une marchandise quelconque, fait que des parents vont acheter une dispense pour de l'argent, et ne s'in-

quiètent nullement s'ils ont des raisons légitimes pour la demander. Cependant s'ils n'ont aucune raison convenable pour demander cette dispense, le supérieur peut-il la leur accorder ? Non..... C'est alors un cas semblable à celui de quelqu'un qui irait demander à son curé dispense pour manger de la viande un jour défendu, donnant pour raison qu'il aime mieux manger gras que maigre. Quel est celui qui ferait un reproche à ce curé de ne pas lui accorder une dispense qu'il ne demande que pour satisfaire sa gourmandise ? Supposons que le curé accordât cette dispense, serait-elle valide, et celui qui l'aurait obtenue pourrait-il s'en servir en conscience ? Non, sans doute. Et puis, vous penseriez qu'on pourrait vous accorder une dispense de parenté, et permettre à vos enfants de se marier contre la défense de l'Eglise, sans avoir des raisons légitimes de le faire !

Ainsi les pères et mères, qui ne veulent pas exposer leurs enfants à se voir refuser une dispense que le supérieur ne pourra point leur accorder, doivent ne jamais laisser concevoir à leurs enfants l'espérance de se marier avec une personne, parent dans des degrés prohibés, sans avoir pris l'avis de leur curé, lui avoir exposé les motifs qu'ils auraient pour demander une dispense, et avoir eu l'espérance bien fondée qu'il y a des raisons suffisantes pour en légitimer la demande. On fait donc toujours une imprudence en laissant des parents se fréquenter, dans le but d'en venir à un mariage, sans savoir s'ils pourront obtenir dispense de la parenté qui s'oppose à leur union. Ces fréquentations entre personnes que des liens de parenté unissent, ont d'ailleurs des dangers beaucoup plus graves que lorsqu'elles ont lieu entre personnes étrangères.

Pour diriger les parents dans les démarches qu'ils doivent faire ou ne pas faire relativement au mariage de leurs enfants avec des personnes qui leur sont parentes ou alliées, je crois devoir mettre ici les raisons ordinaires qui permettent de demander dispense ; bien entendu qu'on doit, après les avoir exposées avec franchise, s'en rapporter au jugement du supérieur, seul juge de la suffisance ou de l'insuffisance des motifs allégués pour obtenir ou non la dispense qu'on demande.

En principe général une dispense ne s'accorde qu'en faveur de la fille et non en faveur du garçon. Ainsi, un jeune homme pauvre qui voudrait épouser une riche parente, n'aurait aucune chance à demander dispense, à moins de trouver quelque raison extraordinaire qui empêchât cette fille de trouver un autre parti.

Les raisons ordinaires pour solliciter une dispense de parenté, sont : 1^o lorsqu'une fille est pauvre et qu'elle ne peut trouver à se marier sans dot, et qu'un de ses parents consent à l'épouser et à la doter ; 2^o lorsqu'une fille est parvenue à un âge avancé, comme celui de vingt-quatre ou vingt-cinq ans, sans avoir trouvé de parti convenable pour se marier selon sa condition ; 3^o lorsqu'un mariage entre parents doit empêcher ou terminer des procès ou des divisions scandaleuses entre deux familles ; 4^o lorsqu'une veuve est chargée d'enfants qu'elle ne peut soutenir, parce qu'elle est incapable de faire valoir son bien, et qu'un parent consent à l'épouser pour la tirer d'embarras et lui aider à élever sa famille ; 5^o lorsqu'un père ayant un grand nombre de filles, se trouve hors d'état de les doter pour les marier à d'autres qu'à quelques-uns de ses parents ; 6^o le danger que court, pour ses mœurs, une jeune fille orpheline ou obligée d'aller en service, et qui trouve à se marier avec un de ses parents en état de l'établir convenablement ; 7^o la position d'une fille malade ou disgraciée du côté de la nature, ou infirme, qui trouve à se marier avec un de ses parents, capable de la faire vivre.

Telles sont les principales raisons qu'on peut alléguer pour demander dispense, et qu'il faut toujours soumettre au jugement du supérieur, avec une extrême franchise. Je dis *avec une extrême franchise*, et je prie ceux qui demandent des dispenses de bien faire attention d'agir toujours de la sorte, car une dispense, obtenue sur de faux allégués, serait nulle, et par conséquent ceux qui s'uniraient, avec une telle dispense, ne seraient point mariés.

Les parents chrétiens qui désirent le bonheur de leurs enfants, devraient éviter de les laisser marier avec des parents, surtout à des degrés fort rapprochés, comme cousins germains, parce que l'expérience fait connaître que ces mariages sont rarement heureux.

L'avertissement, qui suit chaque fois la publication des bans de mariage, fait connaître l'obligation qu'ont tous ceux qui ont connaissance de cette publication, de découvrir, au curé de la paroisse où elle a lieu, les empêchements de consanguinité, d'affinité et autres qu'ils connaîtraient entre ceux dont on a publié les bans. C'est sous *peine d'excommunication* qu'on est obligé de donner cette connaissance, dont aucun motif de crainte, d'intérêt ou de respect humain ne peut exempter. On est même obligé de faire connaître, aux curés des paroisses où les bans sont publiés, les doutes qu'on aurait de l'existence de quelque empêchement qui pourrait nuire à

la validité d'un mariage. Ceux par conséquent qui, pour un motif ou pour un autre, ne font pas connaître les empêchements dont ils ont connaissance, se rendent coupables d'un très-grand péché.

Cette connaissance des empêchements de mariage étant de la plus grande conséquence pour empêcher les unions illégitimes et les suites funestes qu'elles ont toujours pour la conscience des personnes ainsi mariées, et pour la légitimité des enfants ; je crois nécessaire de faire connaître les empêchements qui pourraient se rencontrer.

Il y a des empêchements qu'on appelle dirimants : ce sont ceux qui rendent nul le mariage qu'on aurait contracté sans en être légitimement dispensé. D'autres ne sont que prohibitifs, c'est-à-dire, qu'il y aurait péché à se marier sans en avoir reçu dispense ; cependant le mariage contracté avec ces empêchements serait valide. Voyons maintenant les principaux empêchements dirimants.

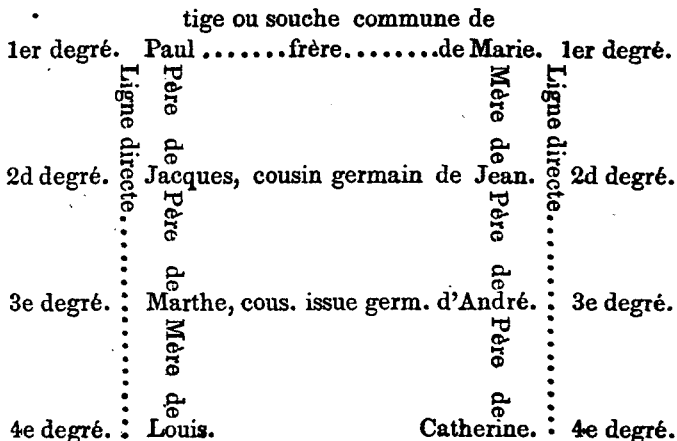
L'erreur de la personne. Cet empêchement rend le mariage nul, lorsque quelqu'un voulant épouser une personne en épouse une autre sans le savoir. Mais l'erreur sur les qualités d'une personne qu'on épouserait ne rendrait pas le mariage nul ; ainsi celui qui croirait épouser une fille riche, honnête, de bonne famille, pendant qu'elle serait pauvre, déshonorée, de mauvaises mœurs et de famille méprisable, serait néanmoins validement marié. La personne qui aurait trompé, dans une semblable occasion, se serait rendue coupable d'un péché très-grave.

La consanguinité ou la parenté. On distingue deux sortes de parenté : la parenté naturelle et la parenté spirituelle. La parenté naturelle est le lien qui unit entre elles les personnes qui descendent d'une même tige ou souche, et sont d'un même sang, dit M. Guillois, à qui j'emprunte cet article. Il y a trois choses à considérer dans la parenté : la souche, la ligne et le degré. On entend par tige ou souche, les père et mère, ou le père seulement, ou la mère seulement, dont les descendants tirent leur origine. La ligne est la suite des personnes qui descendent d'une même tige directement ou indirectement. Le degré est l'éloignement où sont les personnes de la souche commune.

Il y a deux sortes de lignes, l'une directe et l'autre collatérale ou indirecte. La ligne directe est la suite des personnes qui descendent d'une même souche ou qui montent à cette même souche l'une par l'autre, les uns étant nés des autres ; tels sont le trisaïeul, le bisaïeul, l'aïeul, le père, le fils, etc.

La ligne collatérale est la suite des personnes qui descendent d'une même souche sans être nées les unes des autres. Les frères, les sœurs, les oncles, les tantes, les cousins et cousines, sont parents en ligne collatérale. Le degré est la distance ou l'intervalle qui se trouve entre les parents et la souche commune, comme nous l'avons déjà dit. Cet intervalle est quelquefois égal : par exemple, entre frères, ou entre cousins germains, le degré est le même, parce qu'ils sont à la même distance de la tige commune. Dans ces cas, on est parent au premier, au second, au troisième, ou au quatrième degré. Quelquefois l'intervalle est différent, parce que l'un des parents est plus proche de la souche commune que l'autre : par exemple, un oncle a un degré de moins de parenté que son neveu. On dit dans ce cas d'inégalité qu'on est parent d'un degré à un autre, comme du premier au second, du second au troisième. Ces principes deviendront plus sensibles par l'arbre généalogique qui suit.

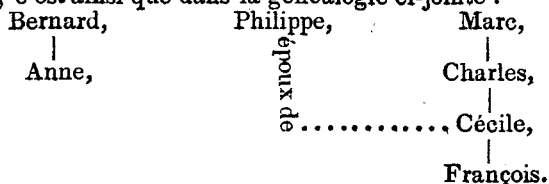
PIERRE



Pour bien connaître les degrés de parenté, il faut suivre les règles suivantes : *1re règle.* Dans la ligne directe, il y a autant de degrés qu'il y a de générations ; ainsi le père et le fils sont au premier degré, l'aïeul et le petit-fils sont au second, et ainsi des autres. Cette règle s'exprime autrement, en disant qu'il y a, dans cette ligne, autant de degrés que de personnes, en ne comptant point celle qui est la souche ; ainsi *Louis* est au quatrième degré de *Pierre*, parce-

que depuis *Pierre*, qui est la souche et qui ne doit pas être compté, *Louis* se trouve la quatrième personne. *2^e règle.* Dans la ligne collatérale à degrés égaux, les parents sont éloignés entre eux d'autant de degrés qu'ils le sont de la souche commune. Par exemple, *Marthe* et *André* sont parents au troisième degré, parceque entre *Pierre* et eux, il y a trois degrés de distance. *3^e règle.* Dans cette même ligne collatérale, lorsque deux personnes sont parents dans des degrés inégaux, c'est-à-dire, lorsqu'elles ne sont pas à la même distance de leur souche commune, elles ne sont censées parentes que dans le degré le plus éloigné. Ainsi, quoique *Jean* soit au second degré de *Pierre*, *Marthe* et *Jean* sont néanmoins au troisième degré, parce que *Marthe* est au troisième degré de *Pierre*. Le degré le plus éloigné emporte le plus proche.

La parenté entre deux personnes peut être double en deux occasions. La première lorsqu'il y a deux souches ; par exemple, si deux frères épousent deux filles qui soient entre elles cousines germaines, les enfants qui naîtront de ces deux mariages sont doublement parents ; savoir au second degré du côté paternel, et au troisième du côté maternel. La seconde est lorsque, n'y ayant qu'une souche, ceux qui en descendent ont contracté entre eux des mariages par dispense ; c'est ainsi que dans la généalogie ci-jointe :



Bernard, *Philippe* et *Marc* étant frères, et *Philippe* ayant épousé *Cécile*, sa petite-nièce, *François*, qui est issu de ce mariage, est au second degré avec *Anne*, puisqu'ils sont enfants des deux frères ; *François* et *Anne* sont encore au quatrième degré à cause de *Cécile*, et par conséquent ils ont entre eux deux consanguinités inégales, quoique tirées d'une même souche.

La parenté en ligne directe, soit en montant, soit en descendant, est un empêchement dirimant à quelque degré que ce soit ; et ainsi *Pierre*, dans le tableau précédent, ne peut épouser aucune des filles ou veuves qui se trouvent dans l'arbre généalogique ci-dessus.

La parenté en ligne collatérale rend le mariage nul jus-

qu'au quatrième degré inclusivement ; par conséquent *Louis* ne peut épouser *Catherine* ; mais cet empêchement ne subsiste plus pour le fils de *Louis*, puisqu'il est au cinquième degré de la souche commune.

La parenté spirituelle est celle qui se contracte dans le baptême : 1° entre le parrain et la marraine, d'une part, et le baptisé de l'autre ; et aussi entre le parrain et la marraine et les père et mère du baptisé ; 2° entre celui qui administre le baptême et celui qui le reçoit, et aussi entre celui qui baptise et les père et mère de celui qui est baptisé. D'où il résulte qu'un parrain ne peut épouser valablement, ni sa filleule, ni la mère de sa filleule ; qu'une marraine ne peut épouser valablement ni son filleul, ni le père de son filleul ; qu'une personne qui a baptisé un enfant, même dans le cas de nécessité, ne peut épouser valablement ni cet enfant, ni le père ou la mère de cet enfant.

Le crime, c'est-à-dire, l'adultère et l'homicide. 1° Si un mari était assez scélérat pour faire mourir sa femme, ou celle-ci son mari, dans le dessein d'épouser le complice ou la complice de l'adultère, le mariage, contracté en conséquence, serait nul et abominable aux yeux de Dieu et des hommes. 2° Si un homme et une femme tombaient dans le crime avec promesse de s'épouser, le mariage promis de la sorte serait nul, quand même il n'aurait lieu qu'après la mort naturelle des deux autres personnes avec lesquelles ils étaient mariés. 3° Si on commettait l'homicide même sans adultère, dans le dessein d'épouser le survivant ou la survivante, le mariage qui s'ensuivrait serait encore nul.

La violence. Ainsi celui qui enlève une personne contre sa volonté, ne peut se marier valablement avec elle, jusqu'à ce qu'il l'ait remise dans un lieu où, étant libre, elle puisse donner un consentement volontaire au mariage. Le même empêchement aurait lieu, si quelqu'un était assez hardi pour enlever de la maison paternelle, ou de celle de son tuteur ou de son curateur, une personne n'ayant pas l'âge de majorité, quand même cette personne consentirait à cet enlèvement.

La clandestinité. C'est un mariage qui aurait lieu hors de la présence du curé, ou de quelque autre prêtre autorisé par lui à recevoir le consentement des parties, et où n'assisteraient pas au moins deux témoins majeurs ; je dis au moins, parce qu'il est mieux d'en avoir quatre.

D'après la nature de cet empêchement, on voit combien

se tromperaient des catholiques qui iraient se marier devant un ministre protestant, même en feignant de n'être pas catholiques, ou qui passeraient en pays étranger pour s'y marier, clandestinement. Que pourraient-ils gagner par un semblable mariage, nul sous tous les rapports ?

L'honnêteté publique. Cet empêchement résulte d'une promesse de mariage, même secrète et sans témoins (pourvu qu'elle soit faite d'une part et acceptée de l'autre), que se font deux personnes capables de contracter mariage. L'effet de cette promesse est de créer un empêchement dirimant entre le garçon et la mère, la fille et la sœur de la fille avec laquelle il a fait cette promesse, d'un côté; et de l'autre entre celle-ci et le père, le fils et le frère de celui avec lequel elle s'est promise en mariage. *On ne fait peut-être pas assez d'attention à cet empêchement.*

Le bien. Cet empêchement rend nul le mariage que contracterait une personne mariée du vivant de l'autre partie.

Il ne faut jamais être surpris si les curés et les supérieurs ecclésiastiques exigent des preuves certaines de la mort d'une personne mariée, avant de consentir au mariage de celle qui se dit veuve. Ils commettraient une imprudence qui pourrait avoir les suites les plus funestes. L'expérience fait connaître qu'une personne absente, même depuis très-long-temps, et que l'on croyait morte, peut être encore vivante. Bien plus, il arrive que des personnes démoralisées ou séparées de celles avec les quelles elles étaient légitimement mariées, passent en d'autres lieux et veulent s'y remarier, sans être dégagées des premiers liens.

La disparité du culte, ou la différence de religion. Cet empêchement a lieu entre une personne baptisée et une autre qui ne l'aurait pas été. Ainsi, un mariage, contracté entre une personne qui a reçu la grâce du baptême et une autre qui n'a pas été baptisée, est nul.

Le mariage ne serait pas nul si un catholique épousait une protestante, ou si une catholique épousait un protestant. Ces alliances sont néanmoins sévèrement défendues par l'Eglise, 1^o à cause du péché que commet un catholique qui se sert du ministère d'un ministre protestant en se faisant marier par lui ; 2^o à cause de la différence de croyance qui sépare les deux époux dans les actes religieux qu'ils ne peuvent accomplir ensemble ; 3^o à cause du danger du salut des enfants ou du moins d'une partie des enfants élevés dans une fausse religion ; et enfin à cause du danger d'apostasie toujours réel,

et souvent efficace, surtout de la part d'une fille catholique mariée avec un protestant.

Les empêchements prohibitifs étant assez connus, il serait inutile d'en parler ici.

CHAPITRE XXVII.

Le jour d'un mariage.

CELUI qui veut entrer dans l'état ecclésiastique prie, consulte Dieu, les directeurs de sa conscience, ses supérieurs, pour s'assurer si c'est la volonté du ciel qu'il prenne cette vocation. Malgré toutes ces précautions, il ne fait qu'en tremblant le pas redoutable qui va le fixer irrévocablement dans cet état. Il a raison de craindre ; la charge qu'il prend est en effet bien redoutable. Cependant, en entrant dans l'état ecclésiastique, il s'éloigne des dangers du monde, il resserre les liens qui l'attachaient déjà à son Dieu ; il se met à l'abri des *tribulations de la chair*, que St. Paul annonce à ceux qui se marient ; il se consacre à travailler au salut de ses frères, et à continuer ainsi l'œuvre de la rédemption, au nom de Jésus-Christ. Quelle belle et noble carrière ! Cependant j'ai vu le jeune lévite abattu, profondément pénétré, au moment de l'engagement irrévocable.

Ici je vois s'avancer à la table où se distribue le pain des anges, dans la maison du Tout-puissant, aux pieds des autels où réside le souverain juge des vivants et des morts, là même où j'ai vu le jeune clerc tremblant, je vois s'avancer un jeune garçon et une jeune fille, gais, joyeux, sans soucis.... Les voilà à genoux l'un à côté de l'autre.

À l'ordination du jeune prêtre, les parents étaient pensifs ; les fidèles tremblaient. Une pensée commune glaçait les cœurs : ce jeune lévite devait bientôt, par l'exercice des fonctions sacerdotales, contribuer au salut ou à la perte des âmes. Ici je vois les pères et les mères légers et dissipés, et les conviés portant sur leurs visages les signes non équivoques des réjouissances et des plaisirs d'un grand jour de fête.

Pourquoi deux engagements irrévocables, comme le sacerdoce et le mariage, présentent-ils des idées si différentes à ceux qu'ils intéressent ou qui en sont témoins ? Le savez-vous ? Oui, vous savez que le prêtre va contribuer au salut ou à la perte des âmes ; vous savez qu'il prend une charge redoutable et qui demande de sa part de grands sacrifices et

de nombreuses privations. Vous savez tout cela, et vous craignez pour son salut et pour celui des âmes qui vont lui être confiées. Mais savez-vous ce que viennent faire ces deux enfants que voilà à genoux devant l'autel ? Pourriez-vous me donner les motifs de cette joie excessive répandue sur tous les visages ? Vous vous trompez, je pense. Vous êtes gais et joyeux parceque vous mariez vos enfants, ou parceque vous allez assister à une noce peut-être. Mais avez-vous calculé et pesé sérieusement les suites de cet engagement qui va se contracter sous vos yeux ? Sera-t-elle heureuse ou malheureuse cette union formée peut-être si légèrement, si étourdiment, sans vue de Dieu, sous l'influence de passions effrénées ? Dieu, du haut du ciel, va-t-il la ratifier comme celle du saint jeune homme Tobie et de la vertueuse Sara, qui prenait Dieu à témoin " qu'elle ne s'était jamais mêlée avec " ceux qui aimaient à se divertir, et qu'elle n'avait jamais eu " aucun commerce avec les personnes qui se conduisaient " avec légèreté ? " Ces deux enfants, que vous présentez pour recevoir un grand sacrement, s'y sont-ils préparés par le recueillement, la prière, une jeunesse vertueuse, ou du moins par une confession sincère, accompagnée d'une vraie conversion ? Si des fréquentations, sans retenue de leur part et sans vigilance de la vôtre, ont précédé leur mariage, n'y a-t-il pas à craindre qu'ils ne soient venus ici pour profaner le sacrement qu'ils vont recevoir, et attirer sur eux et peut-être sur ceux qui naîtront d'eux, la terrible malédiction de Dieu ? Comment vont-ils vivre ensemble ? La paix et l'union, avec le doux bonheur qui les accompagnent ; ou la guerre et la discorde, avec les crimes qu'elles enfantent, vont-elles régner dans cette nouvelle famille ? Vont-ils augmenter le nombre des bons ou des mauvais ménages de votre paroisse ? Seront-ils l'un pour l'autre une cause de *salut* ou de *damnation* ? Ne vont-ils pas augmenter, par leurs enfants, le nombre des bons ou des mauvais catholiques en ce monde, et celui des saints ou des réprouvés en l'autre, selon qu'ils les élèveront bien ou mal ? Et ainsi, comme le prêtre, ne vont-ils pas *contribuer au salut ou à la perte des âmes* ? Et puis, vous ne craignez pas pour eux ces *grandes tribulations de la chair* que Saint-Paul annonce à ceux qui se marient ? Vous ne craignez pas non plus pour eux ces antipathies de caractère, d'humeurs, de pensées qui peuvent les entraîner dans des discordes intestines aussi déplorables que celles des guerres civiles ? Et puis encore la mort n'aurait-elle pas choisi une victime dans cette jeune femme que vous mariez aujourd'hui, et que vous

viendrez, avant une année révolue peut-être, conduire dans cette même église en soupirant, puis au cimetière pour la mettre dans une fosse que vous arroserez de vos larmes ?

Expliquez-moi donc maintenant pourquoi ces visages épanouis par la joie ? Pourquoi ?... Oh ! je le sais bien, moi ! C'est que vous ne voyez ordinairement que l'écorce des choses, et que, sans réfléchir sur rien de sérieux, vous êtes joyeux là où des pensées de profonde tristesse, ou d'appréhensions sérieuses, devraient vous consterner.

Regardez venir le prêtre qui doit bénir et sanctifier l'union de vos enfants ! Voyez-vous, sur son visage, une gravité, un sérieux mêlés de tristesse et de crainte ? Regardez comme il est vêtu ; une aube blanche couvre tout son corps ; un cordon ceint ses reins ; une étole est croisée sur sa poitrine. Le voilà rendu auprès de vos enfants. D'une voix grave et qui commande le silence et le respect, le prêtre du Dieu saint avertit ceux qu'il a sous les yeux et qui réclament son ministère, " que l'union qu'ils vont contracter est plus étroite que celle d'une mère avec sa fille, et d'un père avec son fils ; plus intime que celle d'un ami avec son ami. Elle n'a qu'un vrai modèle ici bas ; c'est l'union de l'âme et du corps, toujours unis, partageant les mêmes peines, les mêmes douleurs, les mêmes joies, le même bonheur ou le même malheur ; inséparables malgré les contrariétés et les répugnances qu'ils peuvent avoir l'un pour l'autre. La mort seule peut briser l'union de l'âme et du corps, comme seule elle brisera la leur. Inquiet sur votre conduite à venir, reprend le prêtre, je vous prie de considérer que votre mariage intéresse hautement l'Eglise votre mère, votre curé, vos parents, tous les fidèles de cette paroisse, selon que vous serez, ou non, fidèles aux devoirs de votre religion, dociles aux avis de votre pasteur, l'édification ou le scandale de vos parents et de ceux au milieu desquels vous allez prendre place. Ce n'est pas encore assez vous dire, pour vous faire comprendre la conséquence infinie de votre union soit pour le bien soit pour le mal. Elle intéresse grandement le ciel ou l'enfer, selon que ceux qui naîtront de vous seront ou formés à la vertu par vos paroles et surtout par vos exemples, ou conduits dans le chemin de la perdition par votre négligence à corriger leurs vices naissants, et surtout par les mauvais exemples que vous leur donneriez. Vous allez donc réjouir le ciel en augmentant le nombre des élus, ou faire triompher le démon en lui préparant de nouvelles victimes. Y avez-

“ vous pensé sérieusement avant de venir vous présenter ici?... ”

“ L’amour honnête et chrétien que vous aurez l’un pour l’autre, ne doit jamais être altéré ni par les défauts que vous allez bientôt découvrir l’un dans l’autre, et que jusqu’à ce jour vous aviez peut-être pris soin de déguiser, ni par la différence de vos caractères, ni par les infirmités ou les maladies, ni par la bonne ou la mauvaise fortune. Il faut que cet amour et cet attachement, que vous aurez l’un pour l’autre, soient plus forts que tout cela ; plus forts que les liens qui unissent les amis les plus intimes ; plus forts que ceux qui vous attachaient à vos pères et à vos mères ; plus forts enfin que ceux qui attachent un avare à son trésor ; le croiriez-vous ? aussi forts que l’amour qui unit Jésus-Christ, l’Époux divin, à l’Église sainte qu’il s’est associée sur la croix. Etes-vous capables de vous aimer de la sorte ? Oui, sans aucun doute, si c’est Dieu qui forme aujourd’hui les liens de cette union, et si toujours vous vous aimez en lui et pour l’amour de lui, sans égard aux inclinations naturelles, aux attraits de la volupté, ou à des charmes que l’âge ou quelque maladie effacera bientôt.

“ Purifiez donc vos cœurs, et ne considérez, dans le mariage qui vous allez contracter, qu’un fardeau commun, qu’une société de deux âmes qui vont s’entraider à se sanctifier et à se conduire au ciel par des bons exemples, des conseils salutaires, des prières et des bonnes œuvres communes. Armez-vous d’une patience inaltérable, l’un envers l’autre ; ayez une sainte ardeur pour accomplir tous vos devoirs religieux, afin de procurer la gloire de Dieu, de faire la consolation de votre mère la sainte Église, la joie de votre curé, celle de vos pères et de vos mères, et d’être, pour tous les fidèles de cette paroisse, *comme la bonne odeur de Jésus-Christ*, par vos vertus religieuses et sociales et votre conduite édifiante. Vous continuerez ainsi les traditions religieuses de nos ancêtres, transmises à moi, à vous, à tous nos compatriotes, comme un dépôt sacré que je dois, ainsi que mes frères canadiens, remettre intact entre les mains de ceux qui viendront après nous, comme vous devez vous-mêmes les graver dans le cœur de ceux qu’il plaira à Dieu de vous donner pour enfants.

“ Incapables par vos propres forces de remplir d’aussi grands devoirs, vous avez besoin de puissants secours pour soutenir et fortifier votre faiblesse, pour ne pas succomber aux périls de toute espèce, inséparables de l’état que vous

“ embrassez. Vous les trouverez dans les grâces spéciales
“ qu’un Dieu, plein d’amour pour vous, à attachées à la digne
“ réception du sacrement que je vais vous conférer. Vous
“ les trouverez dans les bénédictions qu’ont dû vous donner
“ vos pères et vos mères avant de vous accompagner ici.
“ Au nom de Dieu et de la sainte Eglise, l’Eglise immaculée
“ de son divin Fils, je vais aussi, moi, votre pasteur,
“ prier pour vous, demander au ciel de vous bénir, de vous
“ rendre saints et sans reproches aux yeux de Dieu et
“ des hommes. Je vais solliciter pour vous, faible fille
“ d’Adam, les bénédictions qui furent données aux saintes
“ femmes du peuple de Dieu, à la douce Rachel, à la sage
“ et vertueuse Rébecca, à la chaste et fidèle Sara ; pour
“ vous deux, que le Dieu d’Abraham, d’Isaac et de Jacob,
“ vous comble de ses plus abondantes bénédictions ; que
“ vous viviez longtemps sur cette terre ; que vos enfants,
“ formés à toutes les vertus, soient comme une couronne à
“ vos cheveux blancs, et conduisent en paix votre dépouille
“ mortelle à sa dernière demeure. Enfin je vais demander
“ que cette union formée aujourd’hui, et brisée peut-être
“ bien vite par la mort, soit renouvelée spirituellement dans
“ le sein de Dieu pour durer éternellement.

“ Pour vous, qui êtes les pères et les mères de ces deux
“ époux ; vous, leurs frères et leurs sœurs ; vous, leurs pa-
“ rents et leurs amis, soyez touchés d’intérêt pour eux et
“ pour leur bonheur futur. Unissez vos prières et vos vœux
“ à ceux que je vais faire pour eux, pendant le saint sacrifice
“ de la messe. Priez, conjurez instamment celui qui unit
“ les cœurs et qui sanctifie les âmes, de jeter un regard de
“ bonté et de miséricorde sur ceux qui vont peut-être com-
“ mencer aujourd’hui une carrière de tribulations et de
“ peines. ”

Qu’en pensez-vous maintenant, pères et mères ? N’est-ce pas une grande et importante affaire que celle de marier vos enfants ? Devez-vous y apporter beaucoup de joie mondaine, ou beaucoup de crainte religieuse ? Croyez-vous qu’on sait bien ce que l’on fait, quand, dans un jour de mariage, une joie folle et déréglée s’empare de tous les cœurs ? Pensez-vous qu’on peut, sans faire preuve d’une légèreté d’enfant, se livrer ce jour-là à une dissipation, et quelquefois même à des excès et à des divertissements, qui feraient rougir des idolâtres ? Hélas ! cela s’est vu et ne se voit encore que trop souvent ! Car tant que les *enfants des hommes*, comme le saint roi David appelle ceux qui aiment la vanité et recherchent

le mensonge, tant que les enfants des hommes ne verront dans le mariage qu'un sujet de pensées et de jouissances lubriques, ils se livreront, le jour d'une noce, à des joies profanes et à des divertissements déréglés. Cependant combien peu de personnes mariées, qui assistent au mariage des autres, ont goûté, depuis leur union, le bonheur et les joies pures dont elles s'étaient flattées le jour où, comme ceux qu'elles ont sous leurs yeux, elles étaient venues s'unir inséparablement ? Combien peut-être voudraient retirer, s'il était possible, l'engagement irrévocable par lequel ils se sont donnés l'un à l'autre ? En paraissent-ils plus inquiets sur les suites de l'union dont ils vont être les témoins ? Feront-ils au moins quelques réflexions sur eux-mêmes, et prendront-ils la résolution de devenir meilleurs ? Hélas ! ils n'y penseront probablement pas, tout dissipés qu'ils sont par la pensée des jouissances qui doivent succéder aux saintes cérémonies de la religion !

Cependant le ministre de l'Eglise adresse encore une fois la parole, à ceux qu'il vient d'instruire des graves obligations de l'union qu'ils vont former. Ils sont encore libres de se retirer, l'engagement irrévocable n'est pas encore prononcé. S'adressant alors à l'époux, il lui rappelle que les paroles qu'il doit prononcer vont avoir l'effet de l'attacher inséparablement à celle qu'il veut prendre pour son épouse ; qu'il va lui donner son cœur, ses affections, son amour, toute sa tendresse, et qu'il ne sera plus libre de les lui retirer pour les donner à une autre ; qu'il devra toujours vivre avec elle, qu'elle lui plaise ou non, qu'elle fasse son bonheur ou son malheur ; que regarder ensuite une autre femme, avec une seule pensée coupable, sera pour lui un crime aux yeux de Dieu. Puis, s'adressant à la jeune fille qui veut devenir épouse, il l'avertit pareillement qu'elle est encore libre et indépendante d'un joug étranger ; qu'en se mariant elle va tomber sous la dépendance de celui qu'elle va prendre pour son époux, qui va devenir son seigneur et son maître ; qu'il lui faut abandonner la maison de son père et de sa mère, renoncer à la société de ses frères et de ses sœurs, pour s'attacher partout et toujours au sort, à la vie, à la bonne ou la mauvaise fortune de son époux ; que là où il fixera son séjour, loin ou près de ceux qu'elle a aimés jusqu'à ce jour, il faudra le suivre et n'aimer plus que lui, ne s'attacher plus qu'à lui, ne chercher à plaire qu'à lui seul.

“ Avez-vous sérieusement pesé tout ce que je viens de vous dire, ajoute le prêtre, en s'adressant à l'un et à

“ l'autre ? Heureux si vous avez mûrement tout examiné “ devant Dieu, et si des vues d'intérêts temporels ou de satisfactions charnelles ne vous ont pas conduits ici ? ” Et puis, l'engagement irrévocable est prononcé.... Le prêtre s'est acquitté scrupuleusement de sa difficile et pénible tâche. Rien n'a été oublié pour éclairer l'esprit de ceux qui voulaient se marier ; tout ce qui devait rendre cette union sainte et heureuse a été mis sous leurs yeux. Alors le prêtre se découvre ; fait mettre l'anneau de la jeune épouse dans un bassin, et il demande au Dieu saint de le bénir par son ministère, afin qu'il devienne, pour celle qui l'aura toujours à son doigt, le signe d'une fidélité inviolable, d'un accord pacifique et cordial, et d'un amour que rien n'égalera entre tous les autres amours de la terre. L'eau bénite est ensuite jetée sur cet anneau, en forme de croix, pour faire ressouvenir les époux que leur union devra être inaltérable même au milieu des croix, des tribulations et des adversités qui se rencontreront dans le cours de leur vie. Le prêtre remet ensuite cet anneau dans la main de l'époux, qui le passe au doigt de son épouse, en lui disant qu'il sera le signe de leur amour et de leur fidélité réciproques.

Alors les époux se donnent la main, afin de marquer qu'ils se soutiendront l'un l'autre pour s'empêcher de tomber ; et le prêtre lève la main, cette main que l'évêque a sanctifiée avec de l'huile sainte, le jour de son ordination, en lui disant que ceux qu'elle bénirait, seraient bénis de Dieu ; puis élevant un-peu sa voix dont les paroles font descendre le Fils de Dieu sur l'autel, pendant le saint sacrifice, il rappelle toute son attention et toute sa foi, pour dire : *Par l'autorité de Dieu et de la sainte Eglise de Dieu dont je suis revêtu, je vous unis en mariage, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il,* répond le clerc.

Voilà le consentement de mariage, que viennent de se donner ces deux époux, sanctifié au nom de Dieu et de la sainte Eglise, par l'invocation des trois adorables personnes de la Sainte-Trinité. Pour faire comprendre aux époux que la mort seule pourra la dissoudre, le prêtre ajoute aussitôt : *Souvenez-vous qu'aucune puissance humaine ne peut séparer ce que Dieu vient d'unir aujourd'hui par mon ministère.* Enfin pour purifier les époux et les rendre dignes d'assister au saint sacrifice de la messe, qu'il va offrir pour eux, le prêtre prend de l'eau sainte et en jetant sur eux, il dit : *Qu'avec l'aspersion de cette eau bénite, Dieu vous donne sa bénédiction.*

“ Voilà vos chers enfants, pères et mères, inséparablement unis l'un à l'autre, dit alors le ministre du Dieu tout-puissant. Il me reste maintenant à prier le Dieu de bonté de cimenter leur union par le sang de l'adorable victime du calvaire. Vous tous qui êtes ici présents, redoublez vos prières, pendant la sainte messe ; demandez à Dieu, pour ces deux époux, qui sont vos enfants ou vos amis, qu'un amour inaltérable, une tendre et chaste amitié, une piété vraie et sincère, une paix constante et selon Dieu, une fidélité exemplaire à la foi de nos pères, les rendent dignes de voir se multiplier autour d'eux des enfants, sages comme Jacob, fidèles à Dieu comme Abraham, craignant Dieu comme Tobie et Sara, chastes comme Suzanne, doux et humbles de cœur comme Jésus qui a daigné se proposer à notre imitation.

“ Recueillez-vous, dit enfin le prêtre, à tous ceux qui sont présents ; recueillez-vous profondément ; le saint sacrifice de la messe va commencer. ”

Un moment absent, pour se revêtir des habits sacerdotaux, le prêtre revient de la sacristie, recueilli et pénétré d'une sainte terreur : il va faire descendre le Fils de Dieu sur l'autel. La messe va commencer ; les deux jeunes époux sont encore à genoux à la table sainte ; les Anges du ciel vont bientôt venir pour se prosterner autour du l'autel, où va s'immoler leur Dieu et leur Roi, pour l'amour de ceux qui viennent de se marier. Tous ceux qui ont de la foi sont dans l'étonnement à la pensée des grands mystères qui vont s'opérer Le prêtre est monté à l'autel !

O sainte Eglise catholique, qui ne vous bénirait à chaque instant de la vie, et qui ne s'attacherait à vous du fond de ses entrailles, en voyant la tendresse et l'amour que vous portez à vos enfants ? Vous sanctifiez l'homme, à son entrée dans le monde ; vous instruisez et formez sa jeunesse ; vous lui donnez le pain des anges pour fortifier sa faiblesse ; vous lui avez préparé un bain pour le purifier de ses souillures intérieures ; vous le guidez au milieu des périls de cette vallée de larmes, enfin vous sanctifiez le mariage de vos enfants ! Vous êtes vraiment l'épouse de Celui qui est venu donner sa vie pour sauver toutes les créatures humaines. Vous me faites comprendre combien cette union de l'homme et de la femme doit être sainte, et jusqu'à quel point elle intéresse la gloire de Dieu et le salut des âmes, quand je vous vois ouvrir tous les trésors de grâces que votre époux divin a mis entre vos mains, pour sanctifier le mariage de vos enfants. Le

sacrement que viennent de recevoir ce jeune homme et cette jeune femme, leur a communiqué des grâces spéciales et proportionnées aux obligations qu'ils ont contractées ; vous avez chargé vos ministres de les bénir en votre nom, et voilà que vous faites descendre du ciel votre divin époux, comme pour ratifier toutes les bénédictions qu'ils ont reçues en votre nom !

J'ai vu des parents religieux, qui assistaient aux saintes cérémonies du mariage de leurs enfants, et qui avaient compris l'engagement que ceux-ci venaient de prendre, verser bien des larmes pendant la messe que le prêtre célébrait pour le bonheur de cette union.

Vous tous, qui vous intéressez au bonheur de ces deux enfants, qui viennent de se donner l'un à l'autre, suivez maintenant le prêtre à l'autel, et priez avec lui dans l'effusion de votre cœur. Surtout au moment de l'élévation, adorez profondément le Sauveur immolé pour ceux que vous aimez, et restant prosternés en esprit aux pieds de Jésus, demandez toute sorte de bonheur pour eux, et pardon pour vous, pères et mères, des fautes que vous avez commises en élevant ces enfants, afin que Dieu oubliant leurs péchés et les vôtres, sa miséricorde ratifie les bénédictions que le prêtre va leur donner de l'autel..... Car l'amour de l'Eglise n'est pas encore satisfait.

Regardez le prêtre, interrompant le saint sacrifice, après le *Pater*, et se tournant vers la jeune femme qu'il vient d'unir à un époux ; il va réciter sur elle une touchante et admirable prière. Que va-t-il demander pour elle, la femme catholique, chargée spécialement de former ses enfants à la vertu, d'imprimer dans leurs jeunes et tendres cœurs les caractères sacrés des doux noms de Jésus et de Marie, et de veiller sur leur innocence. C'est pour elle seule qu'il va demander au ciel des bénédictions, pour lui aider à remplir sa précieuse mission.

“ O Dieu ! ” dit le prêtre qui vient d'immoler la victime sainte, présente à ses regards, sur l'autel : “ O Dieu qui, par “ un mystère ineffable, avez sanctifié l'union des époux par “ un sacrement qui les unit comme votre Fils est uni avec “ l'Eglise, son épouse bien-aimée : O Dieu ! ” répète le prêtre, pour rendre sa prière plus efficace par cette nouvelle invocation du saint nom de Dieu, “ O Dieu, qui avez uni la “ femme à son mari par une bénédiction que n'ont effacée ni “ le péché originel, ni la condamnation portée contre les “ hommes submergés dans les eaux du déluge ; jetez,

“ Seigneur, des regards propices sur votre servante pro-
“ ternée aux pieds de vos autels, parce qu’en s’unissant à un
“ époux, elle a confiance que vous fortifierez sa faiblesse.
“ Faites que son joug soit un joug d’amour et de paix ;
“ faites que chaste et fidèle, elle se marie en Jésus-Christ ;
“ qu’elle suive toujours l’exemple des saintes femmes ; qu’elle
“ soit, aux yeux de son époux, aimable comme Rachel, sage
“ comme Rébecca, fidèle et d’une longue vie comme Sara.
“ Que le démon, qui a fait prévariquer la première femme, ne
“ trouve jamais rien en elle qui lui appartienne ; qu’elle
“ garde toujours la vraie foi, qu’elle soit fidèle à l’observance
“ de vos commandements, afin qu’é:ant uniquement attachée
“ à son mari, elle ne souille jamais la sainte vertu de chasteté
“ conjugale ; qu’elle trouve, dans votre sainte crainte et dans
“ une vie réglée, un appui à sa faiblesse ; qu’elle ait une
“ modestie propre à lui attirer le respect de tous ceux qui la
“ verront ; qu’elle s’instruise de ses devoirs dans la doctrine
“ toute céleste de Jésus-Christ ; qu’elle obtienne de vous une
“ heureuse fécondité ; qu’elle mène une vie pure et irrépro-
“ chable ; et qu’enfin elle parvienne au repos des saints dans
“ la demeure éternelle de Dieu. ”

Puis, priant pour les deux époux, le prêtre continue :
“ Seigneur, prolongez leur vie jusqu’à une heureuse vieillesse,
“ afin qu’ils aient tous deux la consolation de voir les enfants
“ de leurs enfants, jusqu’à la troisième et à la quatrième gé-
“ nération. Par Jésus-Christ notre Seigneur. Qu’il en soit
“ ainsi répond le clerc. ”

Quelle effusion de douces et d’ineffables bénédictions ! Le prêtre a-t-il oublié de demander une seule vertu pour la femme chrétienne ? La patience, la chasteté, la sagesse, la prudence, la modestie, l’amabilité, la force chrétienne, la science des choses célestes, une longue vie ! Heureuse la femme qui, par une jeunesse pleine de piété, de crainte de Dieu et une vie chaste et pure, s’est préservée de la contagion du monde, et s’est appliquée à préparer, pour le jour de son mariage, un cœur digne de recevoir l’effet de cette admirable prière !

Je dis *heureuse* la femme qui s’est préparée, par une jeunesse vertueuse à recevoir l’effet de cette prière, car celle qui ne s’est pas gardée chaste et dont l’inconduite a éclaté n’aura pas cette bénédiction le jour de son mariage. L’Eglise défend à ses ministres de la lui donner. Infortunée ! le prêtre la lui refusera !..... Elle en est indigne !

Mais le jour de son mariage, ne pourrait-elle pas, avec droit, dire à ses parents : “ Mon père et ma mère, ce jour où je

“ devais être si heureuse en recevant les bénédictions du ciel, n'est pas pour moi un jour de joie, mais plutôt un jour de honte et de malheur. Avez-vous regardé ? Le prêtre ne m'a pas bénie !.... Que vais-je devenir ? Il est vrai que je m'en suis rendue indigne par ma mauvaise conduite, mais n'êtes-vous pas plus coupables que moi ? Vous le saviez ! j'étais jeune, légère, imprudente, comme on l'est toujours à cet âge ; je me suis jetée dans le danger, ma faible vertu a failli, je suis tombée dans le crime. Je ne veux pas justifier ma criminelle folie, mais vous qui deviez veiller sur moi, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Vous étiez plus âgés et plus sages que moi, pourquoi ne m'avez-vous pas éloignée du danger ? Vous me voyiez courir à ma perte, et vous m'avez laissée périr. Que vous en semble ? N'est-ce pas votre faute, si je suis condamnée à vivre dans un état dangereux, sans les secours que j'aurais obtenus du ciel par les douces bénédictions que mon curé n'a pu me donner ! ”

Pères et mères, qui n'avez pas veillé sur votre fille, comme votre place vous en faisait un rigoureux devoir, pouvez-vous rejeter sur d'autres que sur vous-mêmes la cause des crimes qu'elle a commis ? Et puis, que va-t-elle devenir, votre coupable et malheureuse enfant, sans les vœux et les prières de l'Eglise ! O pères et mères, veillez sur vos enfants pour les préserver de jamais souiller leur innocence ; surtout veillez pendant le temps dangereux des fréquentations pour le mariage. Car s'il vous reste encore une étincelle de foi et quelque amour pour vos enfants, quel sujet de profonde tristesse pour vous, quand vous verrez votre curé, le jour du mariage d'une de vos filles, ne pas interrompre le saint sacrifice pour la bénir, et laisser ainsi votre enfant avec sa faiblesse, ses longues et continuelles misères, sans demander pour elle une seule bénédiction ? Et que ne faisiez-vous ce que l'Esprit-Saint vous a dit, lorsque votre fille ne craignait plus d'approcher un jeune homme, recherchait à être seule avec lui, et prenait même plaisir à le regarder : vous avez fermé les yeux sur sa conduite, pendant qu'il fallait redoubler de vigilance à l'égard de cette fille, qui ne détournait plus sa vue des hommes, et qui s'est perdue elle-même dans l'occasion que vous n'avez pas éloignée d'elle ? Pour l'amour de Dieu, pour le bonheur de vos filles surtout, ne les exposez jamais au danger de tomber dans le crime.... Revenons à l'Eglise.

Ayant béni la chaste épouse, le prêtre continue le saint

sacrifice. Après avoir consommé l'oblation sainte, il retourne au coin de l'Épître pour y réciter plusieurs oraisons, et revenu au milieu de l'autel, vous le voyez encore se tourner vers les époux pour leur donner une dernière bénédiction ; elle sera pour l'époux et l'épouse. Il engage donc tous les assistants à bénir le Seigneur, il reprend le livre des bénédictions, et élevant la voix : " Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac
" et le Dieu de Jacob soit toujours avec vous, et que lui-même
" vous comble de ses plus abondantes bénédictions, afin que
" vous voyiez les enfants de vos enfants jusqu'à la troisième et
" même jusqu'à la quatrième génération, et qu'ensuite il vous
" accorde une vie éternellement heureuse, par la grâce de
" Notre Seigneur Jésus-Christ qui, étant Dieu, vit et règne
" avec le Père et l'Esprit-Saint dans les siècles des siècles.
" Ainsi soit-il. " Puis, faisant le signe de la croix avec la
main : " Que la bénédiction du Dieu tout-puissant, Père, et
" Fils, et Saint-Esprit, descende sur vous et qu'elle y de-
" meure toujours. "

Tout est fini, l'engagement des deux époux a été reçu et ratifié par le prêtre ; le sang de Jésus-Christ a cimenté leur union ; la bénédiction du Tout-puissant l'a sanctifiée ; les anges de Dieu, présents aux saints mystères, en ont été témoins ; l'Église va l'inscrire dans ses registres..... L'acte est signé.....

Avez-vous bien écouté et bien compris, pères et mères, tout ce que Dieu et l'Église viennent de faire pour vos enfants ?.... Où allez-vous maintenant ? A la noce, sans doute. Mais à quelle espèce de noces ? Est-ce à une noce où les chansons lubriques, les paroles indécentes, les ris immodérés, les jeux dissolus, les ivrogneries, les danses, les conversations dangereuses, tous les désordres enfin d'une noce païenne vont avoir lieu ? Si vous voulez faire une noce de ce genre, aurez-vous assez peu de religion et de retenue pour y associer les jeunes époux, il n'y a encore qu'un moment, à genoux aux pieds des autels, et sanctifiés par tant de prières et de bénédictions ? Vous oseriez les rendre témoins et même complices de tous ces désordres !..... Pourquoi avoir été demander pour eux la pureté, la sagesse, la modestie, la piété et toutes les vertus, pour les mener ensuite au milieu de tous les scandales à la fois ? Aurez-vous le courage d'effacer, dès le premier jour de leur mariage, l'espérance de toute une vie de bonheur, en attirant, par ces dissolutions auxquelles vous les associez, la malédiction du ciel sur ceux que Dieu avait promis de toujours bénir pendant leur union ?

Oh ! je vous en supplie, au nom du Dieu de bonté qui a

daigné bénir, aujourd'hui même, cette union de vos enfants ; au nom de la sainte épouse de Jésus-Christ, l'Eglise notre mère, qui a ouvert, pour les enrichir, tous les trésors de ses grâces ; au nom de la religion sainte, dont ils sont les disciples ; au nom du Sauveur du monde, dont ils sont les membres ; au nom du sacrement auguste qu'ils viennent de recevoir ; au nom de votre pasteur qui a tant prié pour leur bonheur ; au nom des saints anges, témoins des cérémonies augustes de la religion ; au nom de tous les bons catholiques de votre paroisse, ne faites pas, pour le mariage de vos enfants, une noce de dissolution. Quelle étonnante conduite, si, après avoir été à l'église pour servir et prier Dieu, vous passiez une journée de débauches, déshonorantes pour la religion que vous professez, pendant que vous n'ignorez pas qu'elle condamne si expressément tous ces désordres ! Ne mériteriez-vous pas alors le reproche humiliant que St. Paul faisait aux Galates : *Etes-vous assez insensés, qu'après avoir commencé, ce matin, par vous laisser conduire par l'Esprit de Dieu, vous finissez par la chair*, en vous laissant aller à toutes sortes de péchés, le reste de la journée ? Pouvez-vous, pères et mères, vous exposer à mériter un semblable reproche de la part de vos supérieurs ! N'oubliez donc jamais ce que vous devez à la bonne édification de vos frères catholiques. Vos enfants d'ailleurs doivent vous être trop chers, vous devez trop vous intéresser à leur bonheur, pour les engager par votre exemple à profaner le jour où ils ont commencé leur union. Croyez-moi, faites à vos enfants une noce conforme à l'Esprit de Dieu et aux principes de votre foi, je veux dire, une noce chrétienne. Bannissez-en toute espèce de désordres. Que Dieu y soit appelé comme aux noces de Cana ; que ses saints anges y assistent, comme au mariage du vertueux Tobie. Ecoutez M. Couturier.

“ Jésus-Christ, ” dit ce vertueux prêtre, “ n’a pas dédaigné
“ d’honorer les noces de Cana par sa divine présence. Heu-
“ reux les époux dont les festins sont sanctifiés par la pré-
“ sence d’un Dieu ! Des festins ! Hélas ! pauvres gens de
“ nos campagnes, à quoi vous réduisent-ils ? A manger du
“ pain le lendemain. On veut se réjouir ! Hélas ! C’est
“ sur le bord d’un fleuve de larmes..... Cependant réjouissez-
“ vous, si vous voulez ; mais que *ce soit dans le Seigneur*,
“ comme Tobie et les anciens Patriarches. Heureuses fa-
“ milles qui bénissaient toujours le nom du Seigneur dans
“ leurs fêtes et leurs repas ! Telles, et plus saintes encore,
“ devraient être les noces des chrétiens, puisque leurs ma-

“ riages sont plus saints que ceux de l'ancienne loi. Que le Seigneur soit donc béni jusque dans vos divertissements. Pour cela il faut en bannir l'intempérance, les excès, le tumulte, la licence, les discours obscènes, les danses, les libertés criminelles, mille désordres qui ne sont que trop ordinaires, et qui attirent les malédictions de Dieu sur les mariages ; tant de crimes qui provoquent le feu du ciel sur des maisons malheureuses, comme sur Sodome et Gomorrhe. Jeunesse débordée ! Tremblez ! Ce qui n'arrive pas sur vous, dans le moment, arrivera dans la suite. Le ciel en courroux vengera un jour, sur vos alliances, les outrages que vous faites à celles dont vous profanez les cérémonies saintes.

“ Chefs de famille, c'est à vous à mettre l'ordre. C'est vous qui répondrez, devant Dieu et devant les hommes, des scandales donnés dans vos maisons, de votre indulgence et peut-être de vos encouragements à une joie licencieuse. C'est sur vous, c'est sur vos enfants que retombera la colère du Ciel, que vous provoquez sur des maisons où le Seigneur est tant offensé. ”

Pour éviter les désordres que la religion condamne et réproouve, n'admettez aux noces de vos enfants, que des personnes sages et chrétiennes. C'est ainsi que fit le saint homme Tobie. L'Écriture Sainte nous apprend que voulant faire un festin, *il envoya son fils inviter quelques personnes de sa tribu qui craignaient Dieu, pour se réjouir avec elles.* L'Écriture nous apprend encore que lorsque Ragüel eut marié sa fille Sara avec le jeune Tobie, il assembla quelques amis, *et ils firent le festin des noces, en bénissant Dieu.*

Voilà de quelle manière se faisait une noce juive. Serait-ce trop exiger des catholiques, en demandant que leurs noces soient aussi édifiantes que celles des juifs craignant Dieu.

Remarquez que le saint Concile de Trente ordonne aux évêques d'avoir soin que *les solennités des noces se passent avec la modestie et l'honnêteté requises ;* car, ajoute le saint Concile, *le mariage est une chose sainte, qui doit être traitée saintement.*

Cette déclaration d'un Concile général est, pour tout catholique, une règle de conduite qu'il ne lui est pas permis de transgresser. Mais *les solennités des noces de vos enfants se passent-elles avec la modestie et l'honnêteté que requiert la sainteté du mariage,* si vous y invitiez des personnes d'une conduite scandaleuse, ou si vous n'en baussiez pas les mauvaises chansons, les mauvais discours, l'ivrognerie, les danses, et

tout ce qui peut être contraire à *la modestie et à l'honnêteté* prescrites par le saint Concile de Trente ? Que vous en semble ?

Bergier, célèbre écrivain catholique, va vous dire ce que doit être une noce chrétienne. Après avoir rapporté l'exemple de Jésus-Christ, qui daigna honorer de sa présence les noces de Cana, pour témoigner qu'il ne désapprouvait pas la joie innocente à laquelle on se livre dans ces occasions, Bergier ajoute : " A son exemple les Conciles et les Pères de l'Eglise n'ont pas blâmé *la pompe et la gaieté modeste* que les fidèles faisaient paraître dans ces noces ; mais ils ont toujours ordonné *d'en bannir toute espèce d'excès, et tout ce qui ressentait encore les mœurs païennes*. Il ne convient pas, dit le Concile de Laodicée, aux chrétiens qui assistent aux noces, *de se livrer à des danses bruyantes et lascives, mais d'y prendre un repos modeste et convenable à leur profession*."

Faites attention : 1° *qu'une pompe et une gaiété modestes* ne sont nullement défendues dans les noces des chrétiens, mais qu'il faut en bannir *toute espèce d'excès*, et tout ce qui ressentirait les *mœurs païennes*. Il faut donc en bannir l'ivrognerie, la glotonnerie, les mauvaises paroles, les mauvais discours, les mauvaises chansons, les jeux entre personnes de différents sexes, les immodesties dans les parures ou les habits, tout, en un mot, ce qui serait capable d'offenser Dieu ou de scandaliser quelqu'un.

Faites attention 2° qu'il n'est permis d'y faire qu'un *seul repas modeste, et convenable à la profession* de ceux qui marient leurs enfants. On appelle ce repas *le festin des noces*. C'est donc un abus que de prolonger les noces au delà du jour du mariage, et encore plus au delà de deux et même de trois jours.

Faites attention 3° qu'il est défendu de s'y livrer à des *danses bruyantes et lascives*. Mais quelles sont les danses qui ne sont *ni bruyantes ni lascives* ? En connaissez-vous quelque une ?

Faites attention 4° que les danses si dangereuses, comme je l'ai prouvé dans le chapitre XXIII, quand elles ont lieu à part des noces, le deviennent infiniment plus dans les noces, à cause des circonstances mêmes de la noce, de la joie à laquelle on s'y livre, et de la vue des nouveaux époux, surtout si elles avaient lieu, comme cela est arrivé bien souvent, pendant la veillée et même pendant une grande partie de la nuit.

L'Eglise permet un festin, un repas modeste dans les noces.

Vous l'avez vu au mariage du vertueux Tobie, aux noces de Cana ; les Conciles en font une règle. Pour ne pas manquer à ce que l'Eglise vous prescrit, faites un festin modeste, le midi du jour du mariage de vos enfants, avec vos parents et amis, *en bénissant Dieu*, et finissez les *solemnités des noces*, que permet le saint Concile de Trente, avant la nuit, *mauvaise conseillère*, temps dangereux, surtout dans une noce.

Si ce que je viens de vous dire vous paraissait trop pénible, je vous ferais remarquer qu'un très grand nombre de nos bons compatriotes suivent maintenant ces règles sages, prescrites par une louable économie et par les enseignements de la religion. Ils ont compris la folie et l'extravagance de ces noces, où deux et trois jours entiers de dépenses excessives et de divertissements indignes de chrétiens, et même d'hommes raisonnables, appauvrissaient et déshonoraient tout à la fois, sans autre résultat que d'occasionner un grand nombre de crimes. Heureux si les pères et les mères étaient tous assez raisonnables et assez religieux pour les imiter ! Je le dis hautement, bien des mariages seraient plus heureux qu'ils ne le sont ; bien des folles dépenses n'auraient pas lieu ; bien des crimes seraient évités !

J'ai vu plusieurs fois, avec édification, de jeunes époux venir, le jour de leur mariage, faire, dans l'après-midi, une visite au Saint Sacrement pour remercier Dieu des grâces et des bénédictions reçues le matin ; d'autres supplier leurs parents de n'inviter, au *repas modeste* de leurs noces, qu'un nombre peu considérable de parents et d'amis vertueux, afin d'éviter par là les dépenses d'une grande noce. Ils trouvaient ainsi le moyen de se procurer le bonheur de consacrer le premier jour de leur mariage, par une aumône à de pauvres veuves dont ils ambitionnaient les prières et les bénédictions, auprès du Dieu qui déclare qu'un *verre d'eau froide, donné pour son amour, aura sa récompense*. Heureux époux ! qui, au commencement de leur union, pensent à mettre le ciel dans leurs intérêts, et qui comprennent le besoin qu'ils ont du secours de Dieu pour vivre, dans un état qui n'est supportable qu'avec l'aide des vertus chrétiennes !

Ces exemples ne sont-ils pas dignes de servir de modèles, pour tous les mariages de nos jeunes compatriotes ? Qu'en pensez-vous, pères et mères catholiques ?

CHAPITRE XXVIII.

Des serviteurs et des servantes.

LES pères et les mères, qui sont dans la dure nécessité de mettre leurs enfants en service, doivent faire une attention particulière pour ne les engager que dans des familles où leurs principes religieux et leur innocence soient à l'abri de tout danger. C'est un devoir rigoureux de conscience pour ces parents. Autrement il arriverait que des enfants, éloignés de la maison de leurs parents et engagés dans des familles déréglées, y trouveraient bientôt des sujets de perdition ; et pour avoir voulu les exempter de souffrir les misères de la pauvreté, ces parents imprudents les jetteraient dans un abîme de désordres, cent fois pire que toutes les misères de la pauvreté.

Trop d'exemples déplorables font connaître les dangers que courent surtout les jeunes filles placées en service, et les malheurs qui en sont les suites, pour ne pas rendre les parents attentifs à ne les placer que dans des familles respectables sous tous les rapports. Une jeune fille, peut-être déjà un peu gâtée, ou du moins légère, et sans défiance comme sans prudence, trouvera inévitablement à se pervertir, si elle tombe entre les mains d'un maître sans mœurs et sans pudeur, ou en celles d'une maîtresse sans sagesse, sans vigilance et sans souci sur ce qui se passe dans sa famille. Ne confiez donc jamais vos jeunes filles qu'à des chefs de famille dont la bonne conduite morale et la sagesse vous sont connues. Ne vous fiez jamais aux apparences ; rien n'est plus trompeur. Un père de famille peut être un scélérat consommé ; et avoir l'apparence d'un honnête homme. Sans juger personne, soyez prudents. Vous risqueriez trop, puisqu'il s'agit des mœurs de vos enfants, si vous ne preniez pas toutes les informations possibles à cet égard. Je vous le répète, votre conscience est gravement intéressée à ne pas exposer l'innocence de vos jeunes filles. Si vous connaissez une famille dont le père est libre en paroles ou dont la mère aime les propos indécents ; des parents qui ouvrent les portes de leurs maisons aux jeunes gens, le soir, ou qui souffrent chez eux des danses, des jeux entre personnes de différents sexes, ou qui laissent leur famille seule avec de grands garçons ou des engagés, n'y placez jamais vos filles en service ; vous les jetteriez dans le chemin de la perdition.

M. Thomas McGinn, géolier de la prison de Montréal, rendant compte de l'état de la prison, à un des comités de la Chambre d'Assemblée, en 1849, fait connaître " qu'une partie des malheureuses filles, confinées dans cette prison pour cause de dépravation et de prostitution, étaient venues de la campagne pour se mettre en service dans la ville. Ces jeunes filles sont assez souvent les victimes de leur imprudence, et tombent dans les filets des maîtresses de maisons de prostitution. Ces femmes dépravées les attirent chez elles, les trompent, les enivrent et leur ôtent tout moyen possible d'échapper de leurs mains, en employant même la force physique. Eloignées de leurs parents, et ne sachant à qui recourir pour se tirer des mains impures de ces infâmes maîtresses, ces malheureuses filles se livrent à l'ivrognerie pour oublier l'horreur de leur situation et étouffer les remords de leur conscience, et finissent par s'abandonner entièrement au vice hideux de la prostitution. "

Que les pères et les mères de la campagne y regardent donc à deux fois, avant de permettre à leurs filles d'aller chercher du service dans les villes ou dans leurs faubourgs.

M. Th. McGinn rend encore publique une autre cause de démoralisation, qu'il me sera permis de signaler aux pères et aux mères, puisqu'elle a passé dans le domaine de la presse, afin de les rendre plus vigilants sur le choix des familles dans lesquelles ils placent leurs filles en service.

" Une partie considérable des filles perdues qui sont confiées à ma garde, " dit M. McGinn, " étaient en service dans des familles respectables, où elles ont été perverties et séduites par leurs propres maîtres, ou par des amis intimes de la famille de leurs maîtres. "

Encore une fois, faites attention, parents chrétiens, à qui vous confiez vos filles, si vous êtes obligés de les mettre en service.

Je dois vous avertir de plus que, même après avoir été assurés que les familles, où vous les avez placées, sont religieuses et chrétiennes, vous ne devez jamais perdre vos enfants de vue. Informez-vous souvent, non-seulement aux maîtres et aux maîtresses à qui vous les avez confiés, mais encore auprès des voisins, pour savoir si vos enfants sont fidèles à leurs devoirs religieux ; si on ne les laisserait pas fréquenter les veillées ; si, dans les maisons où ils demeurent, il n'y aurait pas des assemblées de jeux, de danses, ou des réunions de jeunes gens et de jeunes filles ; s'ils n'y entendraient pas de mauvais discours, ou s'ils n'y verraient pas des choses

capables de les pervertir. Vous êtes obligés à tout cela, au moins autant que possible, parce qu'en plaçant vos enfants dans d'autres familles, vous n'êtes pas pour cela déchargés d'une obligation qui fait essentiellement partie de vos devoirs de pères et de mères, celle de veiller soigneusement sur leur conduite.

Si vous appreniez que quelqu'un de vos enfants fût exposé à perdre son innocence, dans une maison où il est en service ; il n'y a pas à délibérer, faites-le sortir immédiatement. Il ne serait plus temps de l'éloigner du péril, quand il serait perverti. Pour pouvoir agir de la sorte sans difficulté, faites toujours les conventions de l'engagement, de manière à vous réserver le droit de faire sortir votre enfant quand vous le jugez nécessaire pour son bien spirituel ou temporel, car l'un et l'autre seraient en péril, si une de vos filles surtout était exposée à perdre ses mœurs. On obvierait peut-être à ces dangers, en engageant les filles, d'abord pour un mois seulement, avec la liberté de continuer ou de cesser leur service à l'expiration de ce temps. Cette règle ne devrait être mise en usage que quand on place ses enfants dans des familles dont on ne connaît pas bien les mœurs.

Pour n'avoir pas suivi ces règles de prudence chrétienne, bon nombre d'excellentes filles, élevées par des mères chrétiennes et sorties pures de la maison de leurs parents, sont devenues des sujets de scandale à toute une paroisse, et ont fini par rester aux charges de leurs pauvres parents, ou se sont livrées au libertinage.

Cette règle de conscience, pour les parents pauvres, de n'engager leurs enfants que dans des familles où leur innocence soit à l'abri de tout danger, servira de réponse à plusieurs de ceux qui, capables de payer des servantes, et ayant besoin d'en engager, se plaignent de n'en pouvoir trouver, et, comme de raison, ne manquent jamais d'accuser les parents pauvres de garder chez eux leurs filles à ne rien faire. Avec un peu de conscience, plusieurs de ceux qui se plaignent de la sorte, devraient s'accuser eux-mêmes, s'ils ne peuvent trouver des servantes. Leur maison a peut-être mauvaise réputation, ou présente des occasions de chutes aux jeunes filles ? Quelques-unes, peut-être, y ont déjà trouvé le déshonneur ou des exemples moins qu'édifiants ? Pour avoir raison de se plaindre, il faudrait supposer que des parents, même dans l'indigence, ne dussent pas avoir de conscience, ou dussent exposer leurs filles à se perdre parce

qu'ils sont pauvres. Certes, ils sont infiniment louables de garder leurs jeunes filles chez eux, de mendier même leur pain, plutôt que de les mettre en service là où un jeune homme, un maître, ou tout autre personne peut les pervertir ! Je n'ai d'ailleurs jamais vu de familles vraiment respectables et chrétiennes se plaindre qu'elles ne pouvaient trouver de servantes. Ces familles en trouvent toujours, parce que ceux qui aiment leurs enfants sont bien aises de les placer dans une bonné maison.

Les parents pauvres, obligés de mettre leurs enfants en service, devraient ne jamais laisser, entre les mains de leurs jeunes filles surtout, l'argent qu'elles doivent recevoir pour salaire. C'est un manque de sagesse et de bonne conduite. Ces jeunes filles, maîtresses d'employer comme il leur plaît l'argent qu'elles gagnent, en dépensent une partie à des choses inutiles, et le reste presque toujours à des objets de toilette qui font gémir toutes les personnes sensées. De manière qu'il n'est pas rare, dans nos villes et même dans nos campagnes, de voir les plus beaux habits portés par des servantes, dont plusieurs ne rougissent pas même de voir leurs pauvres parents habillés avec des haillons, quêter dans leur vieillesse, ou ne pas avoir de vêtements convenables pour assister décemment aux offices divins. La conduite de telles filles est digne des malédictions de Dieu, parce qu'il n'y a rien de si odieux que de manquer de soulager la misère de ses parents, pour avoir occasion de porter des habits trop beaux pour sa condition, tandis qu'eux sont réduits à la charité publique ou sont incapables de se présenter convenablement aux églises. De telles filles ne sont-elles pas des monstres d'ingratitude ? ne commettent-elles pas même une injustice criante envers la société, chaque fois que, pour acheter de vaines parures, elles dépensent de l'argent que les sentiments de la nature, la conscience, un juste retour les obligent d'employer à soulager la pauvreté de leurs parents.

Si vous êtes trop pauvres pour avoir de quoi vous nourrir et vous habiller, donnez d'abord à votre fille, en service, ce dont elle a absolument besoin pour s'habiller d'une manière commune, comme son état lui en fait une obligation de conscience ; et puis, gardez, sur ses gages, ce dont elle n'a pas besoin, pour subvenir à votre indigence. Je parle ici d'une fille qui n'a pas encore vingt-un ans, et qui, par conséquent, n'est nullement maîtresse d'elle-même. Si vous pouvez vivre sans avoir besoin de prendre sur ses gages, faites-vous

un devoir, ou de laisser entre les mains de ses maîtres le surplus de sa dépense, ou de le placer entre mains sûres, afin de lui former une petite dot qui lui servira à se marier avantageusement. En suivant cette dernière suggestion, il résultera qu'après avoir été sept à huit ans en service, votre enfant pourrait avoir en réserve quaranté à cinquante piastres, et peut-être beaucoup plus, ce qui lui formerait une jolie dot et lui acquerrait la réputation d'une fille économe et capable de conserver les biens de celui qui la prendrait pour épouse.

Pour en venir à ce résultat, que je regarde comme très-avantageux au bien-être des familles pauvres et à la société en général, les parents, obligés de placer leurs enfants en service, devraient s'y prendre de la manière que je vais leur indiquer.

Si votre enfant est placée dans une famille où se trouve une de ces femmes intelligentes et sages, comme la femme forte dont l'Esprit-Saint a fait l'éloge, chargez-la d'acheter pour votre fille ce dont elle aura absolument besoin pour son habillement, la priant de ne jamais lui acheter aucune chose au-dessus de sa condition, ou dont elle pourrait se passer. Si vous ne pouvez compter sur la sagesse de sa maîtresse, priez celle-ci de ne jamais donner d'argent à votre enfant pour s'acheter des habits, sans avoir la complaisance de vous en prévenir.

Les parents, même assez à l'aise, qui engagent leurs enfants pour aller travailler dans les chantiers, trouveront dans les principes établis en plusieurs chapitres de ce livre, tout ce qu'il faut pour leur aider à décider s'ils peuvent les y envoyer sans manquer à leurs devoirs. Qu'ils considèrent mûrement si en les engageant ainsi, sans même s'informer s'ils y sont surveillés ou non, ils n'y trouveront pas de grands dangers de se perdre. Qu'ils examinent, devant Dieu, s'il est possible qu'un jeune homme éloigné de ses gardiens naturels, ses parents, en compagnie avec un grand nombre d'autres jeunes gens, privé de secours religieux pendant tout un long hiver, et abandonné à lui-même, que ses parents jugent s'il n'est pas en très-grand péril de se perdre. Alors, comment peuvent-ils, sans blesser leur conscience, le laisser aller travailler dans ces chantiers ? La raison du besoin qu'ils ont que leur enfant gagne quelque argent, ne vaudra jamais aux yeux de tout homme religieux, qui sait que le premier bien, pour un jeune homme, c'est la piété, des mœurs pures, une conduite chrétienne.

D'ailleurs, ne vous apercevez-vous pas qu'en allant dans ces chantiers, les jeunes gens se désaffectionnent de leurs parents, ne se plaisent plus dans leurs familles, se dégoûtent de travailler à la terre, deviennent indépendants et indociles, sacrifient à des étrangers les premières années d'une vie précieuse, sans presque aucun avantage pour leur bien-être à venir ; se mettent pour la plupart sur la voie de devenir de pauvres journaliers, et finissent par être des fainéants, comme l'expérience ne le prouve déjà que trop.

Cette manière d'agir de plusieurs chefs de famille, qui envoient ainsi leurs enfants user leur jeunesse au bénéfice de quelques spéculateurs, nuit grandement à la culture des champs, et prive nos honnêtes cultivateurs de bras pour leur aider dans leurs travaux. D'ailleurs, qu'on le remarque bien : cet engouement qui fait jeter ainsi une grande partie de notre jeunesse au milieu des bois, aura pour résultat inévitable d'acheminer une partie de nos compatriotes vers l'ingrat métier de journaliers, ce qui semble un vrai contresens dans un pays où il y a encore tant de terres à défricher.

Que les parents qui ont la manie d'envoyer les enfants dans les chantiers fassent donc attention, qu'il vaut infiniment mieux pour leur bien spirituel et même temporel, les placer, comme *engagés*, dans de bonnes familles où ils seront surveillés et traités comme les enfants de la maison, où ils pourront s'acquitter de leurs devoirs religieux, et où, tout en gagnant des gages raisonnables, qu'ils ne seront pas exposés à employer à de folles dépenses, ils conserveront l'amour de la culture de la terre, et le genre de vie honorable, paisible, assuré et indépendant qui en est la conséquence. Je dis *le genre de vie paisible et assuré* ; car tel est celui du brave et religieux cultivateur canadien. Son champ fournit à tous ses besoins réels. Lui a-t-il confié la semence ? Il la remet à la garde de la divine Providence, attendant, comme dit l'apôtre St. Jacques, *le précieux fruit de son travail*, en comptant uniquement sur la bonté divine qui *envoie du ciel la pluie en temps convenable pour féconder son champ*. Il est donc l'enfant de la Providence, comptant sur elle comme les oiseaux du ciel. Débarrassé des craintes, des tentations et des passions d'intérêts qui font prévariquer un certain nombre d'hommes placés dans les hautes professions de la société et troublent leurs jouissances par de cruels remords, il dort en paix, sans remord et sans inquié-

tude. Sa récolte parvenue à maturité devient une source de bien-être pour sa famille, qui en use joyeusement parce qu'il est exempt d'injustice. Heureux état ! Mais plus heureux encore ceux qui l'aiment, qui s'y affectionnent et qui ne jettent pas des regards envieux sur le faux brillant des jouissances fictives des riches, dont les soucis assiègent les magnifiques demeures ! Oh ! que ne puis-je faire comprendre aux cultivateurs de nos belles campagnes, quel serait leur bonheur, si, contents de leur sort, fidèles aux devoirs de leur religion, dociles aux avis de leurs bons et respectables curés, ils ne laissent jamais prendre racine parmi eux à ces folles pensées d'intrigues, d'indépendance mal-entendue, de malhonnêteté, de procès, de luxe et d'irrégion qui troublent et empoisonnent les douces et paisibles jouissances que la Providence a répandues avec profusion autour d'eux ! D'ailleurs n'est-il pas démontré que de toutes les industries, celle qui est la plus avantageuse, c'est la culture de la terre ?

Pour vous, pères et mères, qui êtes obligés d'engager des serviteurs, vous ne sauriez prendre trop de précautions dans une affaire aussi importante. Vous allez introduire, dans le sein de votre famille, un serviteur ou une servante qui, mal choisi, pourrait, sans peut-être que vous en eussiez la moindre connaissance, perdre en peu de temps tous vos enfants. Vous avez donc une grave obligation de vous assurer, par tous les moyens possibles, de la probité, de l'honnêteté et surtout de la pureté des mœurs de la personne que vous voulez engager.

Plusieurs chefs de famille, pour avoir manqué de prendre les informations dont la prudence leur faisait un devoir rigoureux, ont introduit dans leurs familles des serviteurs dont les mauvais discours, la conduite déréglée et l'immoralité ont empoisonné le cœur de jeunes enfants, jusqu'à alors embellis par la précieuse innocence du baptême.

On s'informe ordinairement avec le plus grand soin si la personne que l'on veut engager est travaillante, active, soigneuse, ménagère, propre et de bonne santé. Je ne saurais blâmer qu'on recherche ces précieuses qualités dans une personne à qui on doit confier ses intérêts. Cette prudence fait partie des devoirs de parents soigneux et économes. Mais n'est-ce pas, assez souvent, les seules qualités auxquelles on fait attention et que l'on recherche dans une personne que l'on veut prendre à son service ? Cependant est-ce là, pères et mères, remplir toute votre obligation ? N'avez-vous donc à pourvoir qu'au bien-être temporel de votre famille ?

Quand vous aurez trouvé une servante propre à soigner votre ménage, à faire profiter votre bien, et à tenir tout en ordre dans votre maison, cela suffira-t-il ? Si, avec ces bonnes qualités, elle est désobéissante et orgueilleuse, ne craignez-vous pas qu'elle montre à vos enfants à vous désobéir et à devenir des orgueilleux ? Si elle tient de mauvais discours, ou si elle n'a pas des mœurs pures, n'appréhendez-vous pas qu'elle scandalise votre famille, qu'elle instruisse vos enfants de choses qu'il serait infiniment dangereux qu'ils apprissent, et que même elle ne leur montre le vice ? Alors, où en seriez-vous, et que deviendraient vos petits enfants ?

Croyez-m'en, il vaut beaucoup mieux être moins bien servi, et avoir une servante dont la bonne conduite, les mœurs pures et une grande honnêteté mettent votre famille à l'abri des dangers domestiques et d'une séduction journalière, toujours infiniment à craindre, quand on a le malheur d'avoir à son service une personne mal édifiante.

Une personne que vous prenez à votre service, faisant partie de votre famille, devient par là même soumise à votre autorité, et vous lui tenez lieu de père et de mère. Par conséquent elle est sur vos charges, et c'est une nouvelle responsabilité ajoutée à celle que vous donnaient vos enfants ; c'est la doctrine de St. Paul. *Si quelqu'un, dit l'apôtre des nations, n'a pas soin des siens et particulièrement de ceux de sa maison et de sa propre famille, il a renoncé à la foi et il est pire qu'un infidèle.*

De leur côté, vos serviteurs doivent vous être soumis et vous obéir en tout, comme l'enseigne le même apôtre. *Vous, serviteurs, obéissez à vos maîtres selon la chair, avec crainte et tremblement dans la simplicité de votre cœur, comme à Jésus-Christ même..... les servant avec affection, comme si vous serviez le Seigneur, et non les hommes.* Ils doivent donc vous regarder comme leur tenant la place de Dieu, et vous obéir comme vos propres enfants. Quant à vous, vous manquerez à votre devoir, si vous n'exigiez d'eux ce respect, cette soumission, cette piété et cette obéissance indispensables au bon ordre de votre maison et à la bonne édification de vos enfants. Aussi, les laisser maîtres de faire ce qui leur plaît, ou d'aller où ils veulent, quand vous n'avez pas besoin de leurs services, comme pendant les veillées ou les jours de dimanche, c'est manquer à votre devoir. Tant qu'ils seront à votre service et dans votre maison, vous devez vous regarder comme chargés de leurs âmes, et responsables au tribunal de Dieu des fautes qu'ils commettront parce que vous

n'aurez pas veillé sur eux, ou que vous ne les aurez pas éloignés des occasions dangereuses.

C'est un second devoir que vous devez remplir envers eux. Car si vous êtes obligés d'éloigner vos enfants des assemblées et des veillées dangereuses, des jeux, des danses et de tout ce qui pourrait les scandaliser, vous êtes également obligés de le faire pour vos serviteurs. Vous trouverez la preuve de cette obligation dans le texte de St. Paul, cité plus haut. Les murmures et les plaintes de vos serviteurs contre une sévérité qui est toute à leur avantage, ne doivent jamais vous empêcher de faire votre devoir ; et si quelquefois vous jugez nécessaire et prudent de les laisser sortir pour aller veiller, prenez les mêmes précautions que je vous ai indiquées par rapport à vos enfants. Si vos serviteurs ne veulent pas se soumettre à ces règles, dont votre place vous fait un devoir de conscience, ne les gardez pas à votre service. Pourquoi engageriez-vous votre conscience pour faire plaisir à des serviteurs qui veulent vivre sans dépendance et sans frein ? Seriez-vous plus avancés en les gardant aux dépens du bon ordre de votre maison et du bien de votre famille, à laquelle ils montreraient le chemin de l'insubordination et le goût des veillées dangereuses ? Au reste, de tels serviteurs allant où bon leur semble deviendraient pleins de vices et pervertiraient ensuite vos enfants, en apportant chez vous la corruption qu'ils auraient été chercher ailleurs, et seraient par là même indignes de demeurer dans des familles réglées et honnêtes.

Un troisième devoir envers vos serviteurs, c'est de les corriger et de les reprendre, quand ils font ou disent quelque chose contraire à la conscience. C'est ordinairement par la douceur et des avis charitables que vous réussirez à les corriger et à les rendre vertueux. Les procédés hautains et durs, les réprimandes sévères et faites dans la colère, ne produiraient que de mauvaises impressions sur eux ; cette conduite les révolterait. Si, après plusieurs avertissements, ils continuaient à se mal conduire, de manière surtout à donner mauvais exemple à vos enfants, il faut les éloigner de votre maison. Le salut de vos enfants vous en fait une obligation de conscience.

Un quatrième devoir, c'est de les instruire ou faire instruire, quand vous vous apercevez qu'ils ignorent les vérités nécessaires au salut, ou qu'ils n'ont pas la connaissance des devoirs de la religion. Vous devez de plus avoir un soin particulier de les envoyer à confesse, aux offices divins, aux instruc-

tions des catéchismes ; veiller à ce qu'ils fassent bien leurs prières et se tiennent avec respect dans le lieu saint, et bien prendre garde qu'ils ne deviennent un sujet de mauvaise éducation pour votre famille.

Vous devez prendre soin de vos serviteurs dans leurs maladies. Si c'est par votre faute qu'ils sont malades, soit parce que vous les avez fait travailler plus que ne le permettaient leurs forces, soit à cause de la mauvaise nourriture que vous leur avez donnée ; alors la justice vous fait un devoir de leur fournir, à vos frais, les soins et les remèdes dont ils ont besoin pour rétablir leur santé. Quand même ils seraient malades sans votre faute, la compassion naturelle et surtout la charité chrétienne devraient vous engager à en prendre soin, comme fit le centenier de l'Évangile à l'égard d'un de ses serviteurs. Ce bon maître, quoiqu'un païen, garda chez lui son serviteur malade, et en prit tout le soin possible. Ayant entendu parler des miracles que Jésus faisait pour la guérison des malades, il vint lui-même le prier de guérir son serviteur. Jésus fut si touché de la charité de ce bon maître, qu'il lui accorda sur le champ la guérison de celui auquel il portait un si vif intérêt.

Vous devez payer fidèlement les gages de vos serviteurs. C'est un des sages conseils que le saint homme Tobie donnait à son fils : *Lorsqu'un homme aura travaillé pour vous, disait le vieux Tobie, payez-lui aussitôt ce qui lui est dû pour son travail ; et que la récompense du mercenaire ne demeure jamais chez vous.* Rien n'irrite tant la colère de Dieu que la conduite de certains maîtres qui font languir leurs pauvres serviteurs en refusant ou en négligeant de leur payer leurs gages, sous un prétexte ou sous un autre. Qu'ils écoutent, ces maîtres durs et déraisonnables, ces effrayantes paroles de l'apôtre St. Jacques : *Voilà que le salaire dû aux ouvriers qui ont moisonné vos champs, et dont vous les avez frustrés, élève sa voix ; et les cris qu'ils poussent sont parvenus aux oreilles du Dieu des armées.* Soyez donc généreux et fidèles à vous acquitter envers ceux qui vous servent, et ne soyez jamais si exigeants que de leur faire payer des objets brisés ou cassés par mégarde et sans qu'il y ait de leur faute.

Quand ils seront sortis de votre service, ayez la charité de ménager leur réputation. Vous savez qu'elle leur est nécessaire pour gagner leur vie. Une fois déshonorés ou perdus de réputation, que deviendraient-ils dans le monde ? Sans emploi et sans moyens de vivre, ne courraient-ils pas les plus grands dangers de s'abandonner au vice. Si d'autres

personnes voulant les employer vous demandent de les leur faire connaître, prenez soigneusement garde comment vous parlerez. Souvenez-vous que vous n'êtes obligés de leur découvrir la mauvaise conduite de ces serviteurs, que dans le cas où ils seront capables de scandaliser de jeunes enfants par de mauvaises mœurs, ou de causer des dommages considérables à leur maître par leurs vols.

Enfin, n'oubliez jamais, maîtres et maîtresses, que vous devez le bon exemple à vos serviteurs et à vos servantes, et que ce serait un crime odieux à Dieu et aux hommes que de les porter au mal par de mauvais discours, ou par des pièges tendus à leur innocence. Vous avez pris la place de leurs pères et de leurs mères, et ils ont droit de trouver en vous des gardiens de leur innocence. Malheur donc au maître ou à la maîtresse qui se servirait de l'autorité que Dieu lui a donnée sur une pauvre servante ou sur un malheureux jeune homme, pour les faire tomber dans des crimes contre l'aimable vertu de pureté ! Quel monstre qu'un maître qui, devant regarder sa jeune servante comme son enfant et en être le gardien et comme le père, la pousse au déshonneur ! Misérable ! Dieu vous demandera son âme, son honneur, son avenir ! Tremblez !..... elle a un protecteur dans le ciel, audessus de vous.

CHAPITRE XXIX.

Autorités contre le luxe et les vaines parures des femmes.

NOTRE siècle qui est fort content de soi parce qu'il sait inventer mille moyens de rendre la vie agréable et commode, ne se doute guère que le christianisme n'est pas encore mort, et que ses enseignements tendent tous à combattre les passions déréglées qu'il foment de toutes ses forces par son industrie corruptrice. Il voit des peuples entiers mourir de faim ou manquer de pain, et puis il encourage le luxe et les folles dépenses, par une profusion et une variété d'étoffes, de modes, de superfluités qu'il fait circuler dans tous les rangs de la société, pour tenter et encourager la plus vaine de toutes les jouissances humaines, celle de la vanité. Que ne tourne-t-il son activité, ses connaissances, son zèle vers ces améliorations qui auraient pour but de favoriser, dans les classes ouvrières surtout, l'agriculture et les arts de nécessité. Alors tous les hommes qui aiment sincèrement leur

pays, n'auraient qu'une voix pour lui applaudir. Mais c'est le commerce qu'il veut favoriser, et le commerce d'objets utiles et nécessaires ne pouvant satisfaire son avidité, parce qu'il sera toujours restreint dans des bornes fort étroites, il se rue sur tout ce qui peut tenter la faiblesse des personnes du sexe surtout, en étalant à leurs yeux toutes les *belles folies* qui peuvent le faire succomber.

Ceux qui poussent notre pays dans cette fausse voie, ne font pas attention, ou ne veulent pas voir, qu'encourager le commerce des objets de luxe chez un peuple, c'est travailler à sa ruine, quand surtout l'agriculture négligée ne vient pas contrebalancer ces folles dépenses. Et n'est-ce pas le cas chez nous ? N'est-il pas plus clair que le jour que le peu d'étendue des terres cultivées, et les fléaux qui ont passé sur la récolte des blés depuis une dizaine d'années, mettent une grande partie de notre population hors d'état de pourvoir à ses besoins de première nécessité sans contracter des dettes ? Nous voilà réduits à acheter des farines étrangères pour manger du pain.

Je ne vois que deux moyens de sauver nos compatriotes : ce serait d'encourager le défrichement de nouvelles terres, et de pratiquer la plus stricte économie en retranchant toutes les dépenses superflues.

Mais comment faire comprendre les choses à une grande partie de la jeune génération, qui s'applaudit de ses folles dépenses en luxe, parce qu'elle croit peut-être que les beaux habits et la richesse des ameublements donnent un mérite réel à ceux qui en font usage ? Comment lui faire goûter des enseignements qu'elle regarde comme surannés et bons tout au plus pour les siècles d'ignorance, elle qui a eu le bonheur d'apparaître sur cette terre, dans le beau milieu *du siècle des lumières et du progrès* ? Aveuglée par l'esprit de fascination qui, semblable au choléra, parcourt le monde pour empoisonner les intelligences, comme ce fléau du ciel empoisonne les sources de la vie, elle ne voit pas qu'en mettant tant d'importance à ces folies d'un luxe ruineux et corrupteur tout à la fois, elle imite la femme dont l'esprit est affaibli par la décrépitude de la vieillesse et qui croit se rajeunir en reprenant les hochets de son enfance.

En combattant le luxe et les folles dépenses qu'il occasionne, je ne le considérerai que comme opposé aux enseignements de la religion. Cependant je prie ceux qui liront les autorités que je vais citer, de remarquer que ce que la religion nous défend, comme contraire à nos intérêts reli-

gieux, l'est aussi à nos intérêts temporels bien entendus. Ainsi le luxe, condamné par la religion, comme opposé à la profession du christianisme, a été condamné pareillement, par tous les hommes éclairés, comme opposé à la prospérité temporelle d'un peuple.

Si je n'écrivais pas pour des pères et des mères qui croient aux enseignements de la religion catholique, je me garderais bien d'aller chercher des autorités dans la sainte Ecriture, dans les écrits des saints Pères et des écrivains catholiques, pour condamner *le luxe et les vaines parures*, qui, envisagés à la clarté du flambeau de la foi, méritent aussi peu l'attention d'une âme raisonnable et chrétienne que les ornements des poupées qui servent à amuser les petites filles.

Je prie les personnes du sexe de croire que, si toutes les autorités que je vais citer sont dirigées contre elles, c'est qu'elles ont plus besoin que les hommes d'être averties de se défier d'un penchant qui est comme naturel chez elles, et par lequel elles se laissent dominer beaucoup plus impérieusement que les hommes, qui, eux, sont en butte aux séductions de l'esprit d'indépendance.

Le prophète Isaïe, par l'ordre de Dieu, avertit les chefs de son peuple des malheurs qui vont fondre sur eux, parce qu'ils ont ravi la substance du pauvre, et qu'ils ont meurtri son visage de coups ; et puis, adressant la parole aux filles de Sion, le prophète leur dit de la part de Dieu : " Parce que les filles de Sion se sont élevées d'orgueil, qu'elles " ont marché la tête haute, en faisant des signes des yeux, " et des gestes des mains, qu'elles ont mesuré tous leurs " pas, et étudié toutes leurs démarches. "

Ne semble-t-il pas que le prophète avait présentes sous ses yeux nos demoiselles catholiques, qui ont reçu une éducation à la mode, ou qui même ont été formées dans des maisons où on a dû leur inspirer un tout autre esprit que celui de *marcher la tête haute, de mesurer tous leurs pas, et d'étudier toutes leurs démarches* comme des comédiennes. (*)

(*) Dieu veuille que nos pensionnats tenus par des Dames religieuses ne soient jamais dirigés selon l'esprit de certaines communautés, en France, avant la révolution de 1789, comme le remarque l'auteur du *Don Quichotte Philosophe*.

" On ne peut disconvenir, dit-il, qu'on a vu en France des pensionnats " qui étaient pour les jeunes filles plutôt des écoles de mondanité que de " vertus. Elles apprenaient à chanter, danser, se parer avec art, jouer des " instruments ; enfin elles étaient instruites dans tous les arts d'agrément, " mais très-peu dans la religion et la piété. On aurait dit qu'elles étaient

Écoutez maintenant quel sera le châtement infligé à l'orgueil des filles de Sion, et jugeons quelle sera la punition destinée à une fille qui imitera leur orgueil. Continuons.

“ Le Seigneur rendra chauve la tête des filles de Sion, et il arrachera tous leurs cheveux ; en ce jour-là (au jour du châtement) le Seigneur leur ôtera leurs chaussures magnifiques, leurs croissants d'or, leurs colliers, leurs filets de perles, leurs bracelets, leurs coiffes, leurs rubans de cheveux, leurs jarretières, leurs chaînes d'or, leurs boîtes de parfums, leurs pendants-d'oreilles, leurs bagues, leurs pierreries qui leur pendent sur le front, leurs robes magnifiques, leurs écharpes, leurs beaux linges et leurs poinçons de diamant, leurs miroirs, leurs chemises de grand prix, leurs bandeaux et leurs habillements légers ; et leur parfum sera changé en puanteur, leur ceinture dorée en une corde, leurs cheveux frisés en une tête nue et sans cheveux, et leurs riches corps-de-jupes en un cilice. ”

Quel étalage de luxe et de vanité ! Mais aussi quel châtement que la *puanteur pour parfum, une corde pour ceinture, une tête chauve à la place des frisures de cheveux, un cilice pour corps-de-jupes* ! Cependant combien de filles et de femmes, qui prétendent être les servantes d'un Dieu crucifié et couronné d'épines, se parent, sans rougir et sans même se le reprocher, des mêmes ornements que Dieu condamne et punit si sévèrement dans des filles et des femmes juives ! Pensent-elles au renoncement qu'elles y ont fait le jour de leur baptême ?

Voyons maintenant de quelle manière les Apôtres prescrivent aux femmes chrétiennes de s'habiller ? Après avoir lu ce que Dieu a condamné dans des filles juives, on ne sera nullement étonné, je pense, quand on verra que les apôtres l'ont condamné dans les femmes chrétiennes.

“ Que les femmes prient ” (dans les églises), dit l'apôtre St. Paul, “ étant vêtues comme l'honnêteté le demande ; qu'elles se parent de modestie et de chasteté, et non avec

“ destinées à être un jour des actrices d'Opéra, et non des épouses vertueuses et de bonnes mères de famille. Salluste faisant le portrait de Sempronia, l'une des femmes les plus charmantes et les plus scandaleuses de son siècle, (ajoute notre auteur) la blâme surtout de posséder ce que l'on cherche si vivement à acquérir aujourd'hui. ‘ Elle chantait, dit-il, elle dansait beaucoup mieux qu'il ne convient à une honnête femme ; elle possédait un grand nombre d'autres talents de ce genre, vrais instruments de corruption. ’ ”

“ *des cheveux frisés, ni des ornements d'or, ni de perles, ni des habits somptueux* ; mais avec des bonnes œuvres, comme le doivent faire des femmes qui font profession de piété. ”
“ Femmes, ” dit l'apôtre St. Pierre, “ ne mettez pas votre gloire à vous parer audehors *par la frisure des cheveux, les enrichissements d'or et la beauté des habits*, mais à parer l'homme invisible caché dans le cœur, par la pureté incorruptible d'un esprit plein de douceur et de paix : ce qui est un riche et magnifique ornement aux yeux de Dieu. ”

Quel admirable accord dans les paroles des deux princes des apôtres ! Qui ne verrait là l'Esprit de Dieu conduisant leurs plumes pour tracer les mêmes règles de modestie et inspirer le mépris que doivent avoir les femmes chrétiennes pour tous ces vains ornements inventés par le démon de l'orgueil.

Il ne me conviendrait pas d'expliquer la portée et le sens de ces enseignements des livres saints. Cette tâche appartient aux saints Pères et aux commentateurs catholiques. Écoutons-les donc.

Ménochius remarque, sur le texte du prophète Isaïe, qu'une des causes des châtiments, infligés aux habitants de Sion, fût ce que le prophète Isaïe avait reproché aux filles, c'est-à-dire, *le luxe des habits des femmes dont l'orgueil, comme inné chez elles, s'accroît par le luxe et les vaines parures du corps.*

Le luxe favorise donc le plus dangereux de tous les vices, l'orgueil, et attire sur les peuples les fléaux de Dieu. Nous aurions peut-être des exemples de ces châtiments du ciel dans les feux qui ont consumé deux faubourgs peuplés, et dans les fléaux qui ont détruit nos plus riches moissons.

L'apôtre St. Paul prescrit aux femmes, dit Corneille Lapiere, (*Comment. sur le 2e chap. de la 1ère à Tim.*) de s'habiller honnêtement, décemment, modestement et chastement ; d'où il conclut : 1^o que la pudeur, chez les femmes, étant la citadelle de la beauté, celles qui n'ont pas cette pudeur et qui se parent d'une manière inconvenante prostituent elles-mêmes leur beauté ; 2^o que la première vertu d'une femme, *surtout lorsqu'elle paraît en public, ou qu'elle va à l'Eglise*, c'est la modestie dans ses habits.

Le Père Lallemand, très versé dans la science des livres saints, fait les réflexions suivantes sur le même passage de St. Paul.

“ Qui aurait une fois compris avec quelle préparation de cœur Dieu veut qu'on l'approche, ne s'occuperait pas du

“soin de son corps, au delà d’une juste et honnête bien-
“séance. Servantes d’un Dieu chargé d’opprobres, venez-
“vous lui insulter en déployant à ses yeux l’appareil d’un
“luxu tout profane ? Le détail que fait St. Paul de tant
“de vaines parures serait peu digne de ce grand apôtre, si
“l’usage ne lui en eût paru criminel, ou en lui-même, ou
“dans ses suites.”

Les filles et les femmes mondaines mettent leurs plus bril-
lantes parures pour venir aux offices divins, et les apôtres et
leurs interprètes leur prescrivent de n’y venir qu’avec des
habits modestes, et convenables à des personnes qui n’y pa-
raissent que pour pleurer leurs péchés. Qui se trompe ici ?
Sont-ce les apôtres et les commentateurs, ou les filles et les
femmes mondaines. Prononcez, vous qui croyez encore
aux enseignements de la religion, contre lesquels les cou-
tumes du monde ne prescriront jamais.....

Dans un sujet sur lequel tant de personnes se font illusion,
même parmi celles qui veulent passer pour dévotes, on ne
saurait trop multiplier les autorités que tout catholique doit
respecter. Écoutez donc encore le langage de ceux qui ont
mission de nous instruire.

“La vraie parure des chrétiens de l’un et de l’autre sexe,
dit St. Augustin, “n’est ni un fard trompeur, ni même l’or,
“ni les étoffes précieuses, mais la pureté des mœurs.”

“Les femmes,” dit St. Basile, “ne doivent, en aucune
“manière que ce soit, s’étudier à rehausser leur beauté par
“leurs parures, mais mettre plutôt tous leurs soins à faire
“des bonnes œuvres, étant persuadées que c’est en cela que
“doit consister tout l’ornement des femmes chrétiennes.”

“Une femme chrétienne,” dit Tertullien, “ne peut en
“conscience désirer de plaire par sa beauté, qu’elle sait être
“naturellement propre à exciter de mauvais désirs. Elle
“doit non-seulement rejeter les parures affectées, mais
“cacher et obscurcir sa beauté naturelle, en la négligeant,
“afin de se mettre à couvert des désirs imprudents des
“hommes. Si une personne chrétienne doit se glorifier en
“sa chair, c’est quand elle est déchirée pour Jésus-Christ,
“et non quand elle attire les yeux et les soupirs des jeunes
“gens.

“Sachez,” continue le même Père, “qu’une femme par-
“faite, c’est-à-dire, chrétienne et chaste, bien loin de dé-
“sirer qu’on ait de l’amour pour elle, en doit même avoir
“horreur ; car nous savons que le soin de plaire par la
“beauté, laquelle porte naturellement à la volupté, vient

“ d'une conscience blessée et qui n'a point toute son intégrité. ”

“ Quand l'apôtre St. Paul, ” dit St. Paulin, “ donne des règles aux femmes sur la manière de s'habiller, il ne veut pas les obliger à être sales et mal propres..... mais il veut seulement modérer l'excès et retrancher la superfluité de leurs parures, en leur recommandant en tout cela la simplicité et la modestie. ”

“ La recherche qu'on met à orner son corps, ” dit St. Chrysostôme, “ est le signe d'une difformité intérieure, et des habits somptueux marquent la nudité d'une âme : car il est impossible d'avoir quelque soin de son âme, et mettre tant d'intérêt à orner et à embellir son corps. ”

“ C'est une marque de stupidité, de petitesse d'esprit et de mollesse, ” dit encore le même saint, “ que de faire cas de la beauté, de la richesse et de l'ajustement des habits. Car l'âme étant créée pour de plus grandes choses, si elle peut une fois bien concevoir quel est son ornement véritable, elle ne regardera qu'avec mépris tout ce vain éclat qui ne brille que dans les habits. ”

“ Que votre habillement, ” dit St. Augustin en s'adressant aux femmes, “ ne soit pas recherché. N'ayez jamais l'intention de plaire par vos habits, mais uniquement par la pureté de vos mœurs..... Ne laissez pas tomber vos cheveux négligemment, et ne les arrangez pas avec industrie. Qu'il n'y ait rien dans vos habits et dans les mouvements de votre corps qui soit de nature à exciter l'amour de qui que ce soit, mais que tout en vous porte à la piété. ”

Entre les remèdes propres à préserver les âmes du péché d'impureté, le catéchisme du saint Concile de Trente preserit : “ d'éviter le trop grand ajustement dans les habits qui attirent les regards, et qui, pour cet effet, donne souvent lieu à l'impureté. C'est pourquoi l'Ecclésiastique donne cet avis : *Détournez votre vue d'une femme parée.* Ainsi, comme les femmes sont ordinairement fort attachées aux ajustements et aux parures du corps, il faut que les pasteurs prennent soin de temps en temps de les avertir d'éviter ce défaut, leur représentant souvent ce que l'apôtre St. Pierre leur ordonne sur ce sujet, lorsqu'il leur dit : *vous, femmes, ne mettez pas votre gloire à vous parer au-dehors par la frisure des cheveux, ni des ornements d'or, ni de perles, ni des habits somptueux, mais de modestie et de chasteté.* ”

“ Que les évêques, ” dit St. Charles Borromée, dans ses

Const. Syn., “mettent tous leurs soins, et fassent usage de toute leur autorité pour interdire, ôter et détruire radicalement, chez les hommes et les femmes, le luxe, les habits somptueux et les parures vaines et inutiles, si opposés aux pratiques de la vie chrétienne, et qui deviennent chaque jour la semence de tant de maux.”

Le même saint, au livre V des mêmes Constitutions, enjoint à tous les curés de son diocèse d'employer toute leur sollicitude et tous les moyens de persuasion en leur pouvoir, afin de faire abandonner, aux femmes de leur paroisse, le luxe, la frisure des cheveux, les pendants d'oreilles, que St. Augustin appelle le signe du démon, le fard, les robes traînantes, etc., etc.”

“Ne craignez rien tant que la vanité dans les filles,” dit Fénelon : “elles naissent avec un violent désir de plaire..... Une coëffe, un bout de ruban, le choix d'une couleur ; ce sont pour elles autant d'affaires importantes.” Parlant ensuite du désir de plaire, qui est le but des vaines parures des femmes, le grand archevêque s'exprime ainsi : “Cet aveugle désir de plaire convient-il à une âme chrétienne, qui doit regarder comme une idolâtrie tout ce qui détourne de l'amour du Créateur, et du mépris des créatures ? Mais quand on cherche à plaire, que prétend-on ? N'est-ce pas d'exciter les passions des hommes ? Les tient-on dans sa main pour les arrêter ? Si elles vont trop loin, ne doit-on pas s'en imputer toutes les suites ? Et ne vont-elles pas toujours trop loin, si peu qu'elles soient excitées ?”

“La vanité, dans les femmes, dit le savant Père Berthier, est une sorte de péché originel. Ceux qui les instruisent, dans la jeunesse, auraient remporté une grande victoire, s'ils avaient pu leur persuader que la vanité est la chose du monde la plus frivole ; que ce corps, qu'elles parent avec tant de soin, est une portion de terre destinée à se résoudre en poussière, et à devenir auparavant la pâture des vers..... N'est-il pas honteux que des personnes qui adorent un chef couronné d'épines, passent une partie de leur temps à couvrir leur tête de tous les ornements du luxe..... Mais ce qu'il y a d'extrêmement scandaleux, c'est qu'à l'éclat et à la magnificence des parures, on ajoute tous les artifices capables de séduire, c'est que des femmes et des filles, qui se disent chrétiennes, empruntent du démon tous les secrets dont il se sert pour perdre les âmes.”

Écoutons Ste. Thérèse : “Je commençai, dit-elle, (dans

“ le temps qu'elle lisait des romans, remarquez !) de prendre plaisir à m'ajuster et à désirer de paraître bien : j'avais un grand soin de mes mains et de ma coëffure, j'aimais les parfums et toutes les autres vanités : *mon intention n'était pas mauvaise*. Je demurai plusieurs années dans cette excessive curiosité, sans comprendre qu'il y eût du péché, *mais je vois bien maintenant qu'il était fort grand.* ”

St. Jérôme, dans sa lettre à Læta, rapporte l'exemple suivant, que je livre aux méditations des mères qui aiment à parer leurs filles selon toutes les règles de la mondanité la plus raffinée.

“ *Prétextate*, dame romaine, avait une fille du nom d'*Eustoche*. Sollicitée et pressée par *Hymétius*, son mari, qui voulait que sa fille fût coëffée et habillée comme l'étaient à Rome d'autres filles de qualité, *Prétextate* lui fit changer d'habits, et de modestes qu'ils étaient, elle lui en donna de magnifiques. *Eustoche* était coëffée négligemment comme une femme chrétienne le doit être, et *Prétextate* l'accommoda elle-même à la mode, de ses propres mains. Dès la nuit suivante, elle vit en songe un ange, d'un aspect redoutable, qui lui adressa ces effrayantes menaces : Comment avez-vous bien osé préférer le commandement de votre mari à celui de Jésus-Christ ? Comment avez-vous été assez hardie pour toucher avec vos mains sacrilèges à la tête d'une vierge de Jésus-Christ ? Dès ce moment vos mains se sécheront, et par la douleur que vous en ressentirez, vous pourrez connaître quel a été votre péché. Prenez garde surtout de ne plus retomber dans la même faute ; car, si vous y retombez, j'ai à vous annoncer que dans cinq mois vous mourrez et vous serez précipitée dans les enfers, après avoir eu la douleur de perdre votre mari et vos enfants.

Etranges menaces qui eurent leur effet, ” dit St. Jérôme ; le mari de *Prétextate* mourut, ses enfants moururent, et elle-même mourut au temps que l'ange lui avait marqué ; et cette mort précipitée, nous fait croire, ajoute St. Jérôme, qu'elle fit pénitence trop tard. ”

“ Il suffit d'avoir une légère teinture de l'histoire, ” dit Bergier, “ pour savoir que c'est le luxe qui a détruit les anciennes monarchies : ainsi ont péri celle des Assyriens, celle des Perses, celle des Romains. En faut-il davantage, pour nous convaincre que la même cause produira toujours le même effet ?

“ On ne peut mettre en question si le luxe est conforme

“ ou contraire à l'esprit du christianisme. Une religion qui
“ nous prêche la mortification, l'amour de la eroix et des
“ souffrances, le renoncement à nous-mêmes, comme des
“ vertus absolument nécessaires au salut ; ne peut pas ap-
“ prouver le luxe ou la recherche des superfluités. Jésus-
“ Christ a condamné ce vice par ses leçons et par ses ex-
“ emples ; il a voulu naître, vivre et mourir dans la pauvreté,
“ par conséquent dans la privation des commodités de la vie ;
“ c'est un sujet de consolation pour les pauvres, mais c'est
“ aussi un motif de crainte pour les riches, qui se permettent
“ tout ce qui peut flatter leur sensualité. Jésus-Christ leur
“ adresse ces paroles terribles : *Malheur à vous, riches ; parce*
“ *que vous avez votre félicité sur la terre.....*

“ Lorsque chez une nation le luxe est poussé à son comble,
“ on ne peut plus supporter la morale chrétienne, on se re-
“ tranche dans l'épicurisme (*la sensualité*) spéculatif et
“ pratique, pour justifier l'excès de sensualité auquel on se
“ livre ; mais alors ce sont les mœurs publiques qui pèchent,
“ et non l'Évangile. ”

Les paroles suivantes contre le luxe des femmes ne trou-
veraient-elles pas, dans nos villes canadiennes, une application
trop réelle ? Elles sont d'un écrivain de nos jours, qui a pris
le nom de *Charles de Sainte-Foi*.

“ Faut-il s'étonner, grand Dieu ! de cette envie et de cette
“ haine des pauvres contre les riches, haine qui s'entretient et
“ se perpétue dans les sociétés secrètes, et fait de temps en
“ temps explosion dans des conspirations ?.... Faut-il s'étonner
“ de cette guerre qui partage en deux corps la société, et met
“ d'un côté ceux qui possèdent, et de l'autre ceux qui n'ont
“ rien ? Guerre sourde encore, mais qui menace à chaque
“ instant d'éclater. Faut-il s'étonner lorsque l'on compare
“ le faste insolent des riches avec l'humiliante misère des
“ pauvres ? Ceux-ci savent bien qu'ils sont les enfants du
“ même père céleste, qu'ils ont été rachetés par le même
“ Dieu.....

“ Où allez-vous ainsi parée, ” ajoute M. de Sainte-Foi en
s'adressant à une femme, “ où allez-vous ainsi parée, femme,
“ qui croyez en un Dieu pauvre et crucifié ? Où vous portent
“ ces coursiers et ces équipages somptueux qui vous épargnent
“ la peine de vous servir des membres que Dieu vous a
“ donnés ? Où que vous allez, je ne vois pour vous que des
“ sujets de confusion. Irez-vous dans les temples du cru-
“ cifié, implorer la clémence du Dieu qui a maudit votre luxe
“ et vos richesses ? Irez-vous vous asseoir à la table sainte,

“ au risque d’y rencontrer près de vous un indigent que vous laissez mourir de faim, et qui vient demander à Dieu la force de ne pas murmurer contre vous, et de ne pas vous haïr à cause de la dureté de votre cœur ? Si vous ouvrez l’Evangile, il vous condamne. Si vous allez écouter la parole de Dieu, vous n’avez que des reproches à entendre. Si vous sortez pour aller étaler dans les rues votre luxe maudit, comment supporterez-vous la vue de ces pauvres, qui ont à peine quelques haillons pour couvrir leurs corps exténués par le travail ou la maladie, et qui sont réduits à envier le sort des chevaux qui traînent votre équipage ? Ne craignez-vous pas de voir s’amonceler contre vous la haine de ces pauvres dont votre luxe insulte la misère ? Si vous échappez à leur colère, vous ne fuirez pas celle du Dieu vivant, qui a maudit l’usage que vous faites de vos richesses, et qui vous a montré dans sa vie et dans ses enseignements l’emploi que vous deviez en faire. ”

Qu’on y pense donc sérieusement. Tout ce que l’on dépense en luxe et en frivolités, n’est-il pas volé aux pauvres et souvent même à des créanciers ?....

Thomas Morus, célèbre chancelier d’Angleterre, décapité en 1535, sous Henri VIII, pour sa foi, rencontrant une fille de haute naissance qui se donnait un travail et une peine extraordinaires pour s’arranger les cheveux, de manière à découvrir son front pour le faire paraître plus large, et qui serrait très-fort son corsage, afin d’avoir une taille plus déliée et plus délicate, lui adressa ces paroles : “ Si Dieu, pour tout le travail et la peine que vous vous donnez, ne vous met pas dans l’enfer, il vous fera certainement une très-grande injustice. ”

“ Je loue et j’admire les Lacédémoniens, ” dit St. Clément d’Alexandrie, “ qui ne permettaient qu’aux seules femmes publiques de porter des ornements d’or et des habits ornés de fleurs, et qui interdisaient aux honnêtes femmes le soin de se parer, parce qu’ils regardaient les parures comme convenables aux seules femmes de mauvaise vie. ”

Quelle leçon pour des femmes chrétiennes, que l’opinion de païens qui regardent le luxe et les vaines parures comme indignes d’une honnête païenne.

Que dites-vous maintenant de cette foule d’autorités condamnant le luxe et la mondanité dans les habits des femmes chrétiennes, vous qui aimez tant à vous parer ? Pensez-vous que tous ces savants et saints personnages n’ont tant parlé et tant écrit, que pour combattre des parures qu’on pourrait se permettre sans blesser sa conscience ?

Je terminerai les citations, contre le luxe, par des extraits de deux Ordonnances de Monseigneur de Saint-Valier, second évêque de ce pays, l'une traitant de *la vénération due aux églises*, et l'autre *touchant l'ivrognerie et l'impureté*.

“ Ce qui nous a causé une plus sensible tristesse, ” dit le vénérable Prélat, “ est le dérèglement du luxe et de la vanité que l'on voit régner par tout le pais; parmi les filles et les femmes du siècle, avec plus de licence et de scandale que jamais. Elles ne se contentent pas d'avoir sur soy des habits, dont le prix et l'éclat sont beaucoup au-dessus des moyens ou de la condition de celles qui les portent, l'on affecte encore des coëffures immodestes, paraissant dehors et dans la maison, et souvent même dans des Eglises, la tête découverte, ou qui n'est couverte que d'une coëffe transparente, avec un assemblage de rubans, de dentelles, de frisures, et autres vanités, lequel est tout-à-fait indigne d'une personne chrétienne; et ce qui est beaucoup plus à déplorer, et qui nous perce l'âme de douleur, est qu'on ne fait aucune difficulté de se rendre les instruments du démon, et de coopérer à la perte des âmes rachetées du sang de Jésus-Christ, découvrant des nuditez de gorges dont la vue fait périr une infinité de personnes, qui trouvent malheureusement dans ces objets scandaleux la cause de leurs péchez et leur damnation éternelle.....

“ Et à l'égard du luxe et de la vanité qui règnent parmi les filles et les femmes de ce pays, après une mûre délibération et plusieurs Assemblées et consultations avec diverses personnes de ce clergé, tant Séculiers que Réguliers, et de leur avis, Nous avons cru ne pouvoir rien faire de plus efficace pour apporter le remède à un si grand mal, que de faire bien comprendre aux personnes du sexe, qui sont dans le luxe et les modes criminelles du siècle (ce qu'elles semblent avoir affecté jusques ici, de ne pas croire) à sçavoir que leurs nuditez de gorge et d'épaules estant une chose tout-à-fait scandaleuse, contraire à la bienséance, à la pudeur et à la modestie, et qui tend de soy à perdre une infinité de personnes, elles ne peuvent en conscience et sans se rendre coupables des péchez d'autrui, paraître en cet état, ni dedans ni dehors de leurs maisons. C'est pourquoi après les avoir exhortées et conjurées de tout notre cœur par l'amour qu'elles doivent avoir pour Dieu et pour le prochain, et par la fidélité qu'elles doivent aux promesses de leur baptême, de porter toujours des habits conformes à la profession du christianisme, et qui n'excèdent point leur con-

“ dition : après leur avoir déclaré avec les bienheureux
“ apôtres St. Pierre et St. Paul, dans leurs épîtres canoniques,
“ l’obligation qu’elles ont d’avoir la teste couverte, et de n’y
“ mettre point *des frisures, des ornements et autres vanités qui*
“ *blesent la modestie chrétienne* et de faire paraître, dans tous
“ leurs habits et dans toute leur conduite, la modestie, l’hon-
“ nêteté et la décence, qui conviennent aux filles et aux
“ femmes chrétiennes ;

“ Nous leur défendons très-expressément toutes les nudités
“ de gorges et d’épaules, leur déclarant que non-seulement
“ on ne les recevra pas en cet état à la communion, au
“ mariage, au baptême pour tenir des enfants, ny à l’Offrande
“ de même, mais encore que toutes celles qu’on sçaura
“ porter, soit dedans, soit dehors leurs maisons, la gorge ou les
“ épaules découvertes, ou qui n’auront qu’un mouchoir ou
“ toile transparente par dessus, après avoir été averties de
“ changer de conduite sur ce point ; si elles ne le font pas, la
“ chose estant en leur pouvoir, elles seront exclues de l’absolu-
“ tion dans le Tribunal de la Pénitence, lorsqu’elles s’y
“ présenteront, comme en estant indignes et incapables. Elles
“ doivent s’attendre, que tous les confesseurs de ce Diocèse,
“ tant séculiers que réguliers, tiendront exactement la main
“ à cette discipline. ”

Dans l’autre Ordonnance, Monseigneur de Saint-Valier
parle ainsi : “ Pour ce qui regarde le luxe qui touche de si
“ près la luxure, nous désirons que vous teniez princi-
“ palement la main à trois choses : (*Mgr. de St. Valier s’a-*
“ *dresse aux confesseurs*) la première est que vous preniez
“ grand soin d’étudier et de déraciner, dans les personnes que
“ vous conduisez, l’attache qu’elles ont à la vanité, sans avoir
“ égard aux prétextes qu’elles prennent, que les ajustements
“ qu’elles portent pour la satisfaire se peuvent porter sans
“ péché mortel ; car quoiqu’il soit difficile de décider jusqu’où
“ l’on peut aller dans cette matière sans pécher mortelle-
“ ment, il n’y a rien cependant de plus aisé que de se
“ perdre quand on est dans la disposition de vouloir être vaine
“ autant qu’on le peut être sans pécher mortellement, et rien
“ de plus seur pour le confesseur que de juger qu’une âme
“ ne peut rien faire pour son salut et pour sa perfection, pen-
“ dant qu’elle est dans cette disposition.

“ La seconde chose est que vous examiniez avec attention
“ si l’attache qui se trouve dans le sexe pour les ajustements
“ n’est point une occasion d’impureté ; car en ce cas, ce qui
“ d’ailleurs serait véniel, devient mortel : or il est fort im-

“ portant de remarquer qu'il y a peu de personnes à qui la
“ vanité ne soit une occasion de regards ou de paroles im-
“ pudiques, qu'il y en a peu que ces vanitez n'exposent à
“ entendre des discours contre l'honneur, et à souffrir même
“ des libertez criminelles ; en un mot, la vanité ouvre toutes
“ les portes de l'âme, c'est-à-dire, tous les sens au démon de
“ l'impureté ; une femme vaine se trouve tous les jours dans
“ des compagnies où l'on attaque la pudeur, par les yeux, par
“ les oreilles, par le toucher, par l'imagination et par tous les
“ sens, sa vanité estant un signal à tous les impudiques de
“ s'approcher d'elle : c'est pourquoy nous ne croyons pas que
“ vous deviez ny que vous puissiez donner l'absolution aux
“ personnes vaines, à qui leur vanité est une occasion de
“ péché mortel, quoique leurs ajustements ne soient pas d'eux-
“ mêmes criminels. ”

“ La troisième est que vous ne vous contentiez pas
“ que vos pénitentes soient habillées modestement quand
“ elles sont dans l'Eglise ou qu'elles s'approchent des sacre-
“ ments ; mais que vous vous informiez encore comment elles
“ sont chez elles ; car nous avons sceu que plusieurs femmes
“ et filles ne font point scrupule d'avoir la gorge et les épaules
“ découvertes quand elles sont dans leurs maisons, et nous
“ en avons nous-mêmes rencontré en cet état ; or pour dé-
“ clarer nettement notre intention sur cet article, nous vous
“ défendons expressément d'absoudre les filles et les femmes
“ qui portent la gorge et les épaules découvertes, soit dedans,
“ soit dehors leurs maisons, ou qui ne les auront couvertes
“ que d'une toile transparente ; et à l'égard de la communion,
“ présentation du pain bénit, offrande et questes qui se font
“ par les filles et les femmes dans des Eglises, nous renou-
“ vellons tout ce qui a esté réglé là-dessus par notre Prédé-
“ cesseurs..... et nous désirons que, suivant l'apôtre, les
“ filles paraissent voilées, c'est-à-dire, la teste couverte dans
“ l'Eglise. ”

Que les personnes du sexe lisent attentivement ces deux
ordonnances de Monseigneur de Saint-Valier, et elles se con-
vaincront : 1^o que le luxe et les vaines parures sont con-
traires à la profession du christianisme et aux promesses du
baptême ; 2^o que l'amour et l'attachement qu'elles conserve-
raient pour ces vanités, sous prétexte qu'on peut très-difficile-
ment décider jusqu'à quel point on peut se les permettre sans
tomber dans un péché mortel, les place sur le bord d'un
abîme, “ car, ” dit le vénérable évêque, “ il n'y a rien de plus
“ aisé que de se perdre quand on est dans la disposition d'être

“ vaine autant qu'on le peut être sans pécher mortellement, et
“ rien de plus sûr pour le confesseur que de juger *qu'une âme*
“ *ne peut rien faire pour son salut et pour sa perfection pen-*
“ *dant qu'elle est dans cette disposition ;* ” 3^o que par de vains
ajustements elles deviennent pour elles-mêmes et pour plu-
sieurs une occasion de péché, par les regards qu'elles ont l'in-
tention de s'attirer, comme elles ne peuvent s'empêcher de
se l'avouer dans leur conscience, et qu'elles s'attirent, en effet,
par cette malheureuse *concupiscence des yeux*, qui est un des
moyens les plus efficaces que le démon met en œuvre pour
faire tomber les hommes dans des pensées et des desirs cri-
minels ; 4^o que les vêtements qui, chez elles, blessant la
modestie, sont une occasion générale de péché mortel, et
qu'une fille ou une femme ne peut jamais se vêtir de la sorte
sans se rendre coupable de scandale.

J'ajouterai que même, sans faire paraître aucune nudité,
elle peut encore se rendre coupable par la forme même de ses
vêtements, si elle considère que Notre Saint Père le Pape Pie
VII avait défendu aux femmes des Etats Pontificaux : 1^o les
nudités ; 2^o les voiles transparents sur nudités ; 3^o les formes
du corps ressortant avec affectation. Ces manières de s'ha-
biller leur étaient défendues *sous peine d'excommunication*, ce
qui indique que le Saint Père les jugeait extrêmement scan-
daleuses.

CHAPITRE XXX.

Réflexions sur le luxe et les vaines parures des femmes.

A de si graves et de si imposantes autorités, condamnant
le luxe et les vaines parures des personnes du sexe, me serait-
il permis d'ajouter mes propres réflexions ? Sans prétendre
mettre un grand poids dans la balance, je dirai nettement ce
que j'en pense aux pères et aux mères de mon pays, et sur-
tout des campagnes. Laissez, dirai-je à ceux-ci, laissez le
luxe et le vain étalage des parures mondaines à un certain nom-
bre des habitants des villes. N'enviez point ce faux brillant qui
sert de voile à des misères de plus d'une sorte, que vous n'avez
mais éprouvées. Les banqueroutes, le feu poussé comme par le
souffle de Dieu, la gêne dans les affaires, les avertissements des
supérieurs ecclésiastiques, la perte des mœurs ; rien n'arrête ce
torrent débordé qui coulera toujours tant que la laideur du vice

infâme aura besoin de se farder pour paraître moins hideuse. Encore une fois, laissez le luxe, la vanité et tout ce séduisant étalage de parures aux habitants des villes, s'ils s'en soucient : ils payent beaucoup trop cher ce vain plaisir, pour qu'il vous soit avantageux de les imiter. Fermez donc l'entrée de vos paisibles demeures au luxe et aux folies de la vanité ; bannissez-les de vos villages et de vos églises. Le luxe fera disparaître du milieu de vous cette belle simplicité de mœurs qui embellit le front de votre jeunesse, qui entretient l'aisance au sein des familles, et qui conserve intactes ces précieuses qualités de franchise et d'honnêteté qu'on ne trouvera bientôt plus que chez vous. Avec le luxe, vos jeunes gens deviendront indociles et orgueilleux, vos filles vaines et sans pudeur, vos paroisses pleines de dangers pour la plus délicate et la plus précieuse de toutes les vertus ; le luxe vous appauvrira, vous rendra un peuple irrégulier et idolâtre des faux biens de ce monde, et il finira par vous corrompre comme tous les peuples qui lui ont donné entrée chez eux.

Il faut bien que les vaines parures soient dangereuses puisque l'Esprit-Saint défend "de regarder une femme "parée." Holoferne, *pris par ses yeux* pour avoir regardé Judith parée de tous les ornements qui peuvent rehausser sa beauté ; tant de mariages désunis et malheureux, parce que de jeunes gens, sans sagesse, n'ont considéré, dans une fille, que ce brillant de parures trompeuses qui les a empêchés de faire attention aux qualités intérieures de celles qu'ils voulaient avoir pour épouses, et mille autres malheurs sont des preuves, du danger du luxe et de la vanité.

D'ailleurs, n'est-ce pas un mal pour les filles et les femmes de travailler à s'attirer les regards des hommes par leurs parures, pendant que Dieu juge ces parures si propres à faire une impression dangereuse sur ceux-ci, qu'il leur défend de regarder des personnes ainsi parées ? Les filles et les femmes qui se parent *comme des temples*, selon l'expression du prophète David, et qui le font pour s'attirer les regards des personnes de l'autre sexe, pensent-elles qu'elles travaillent à tenter les hommes ? Car n'est-ce pas le raisonnement pratique que fait toute personne du sexe qui se revêt de tous les ajustements propres à frapper les regards et à les arrêter sur elles, jusque dans les églises ; oui, jusque dans les églises, où les saints apôtres lui défendent de paraître avec ces ornements propres à détourner les fidèles de l'attention due aux saints mystères ! Ne semble-t-elle pas dire hardiment aux hommes : " J'aime à me parer et à rehausser les

“ grâces de ma jeunesse ou les séduisants attraits de la beauté,
“ par tout ce que je crois capable de parvenir à ce double
“ but. Or je sais que Dieu vous défend de me regarder
“ quand je porte des parures aussi séduisantes pour votre œil,
“ que la sainte Ecriture appelle *la plus méchante de toutes les*
“ *choses créées*. Mais je manquerais le but que je me suis
“ proposé en me parant, si je ne me présentais à vos regards ;
“ et où aller pour me présenter à vos yeux ? Comment re-
“ cevoir le prix des dépenses que j’ai faites pour orner mon
“ corps, aux dépens de l’humilité chrétienne et de la pu-
“ deur, dont mon sexe me fait un devoir rigoureux ? Eh !
“ bien, je sais comment m’y prendre et où aller pour vous
“ forcer d’enfreindre la défense du Tout-puissant. Si, parée
“ de la sorte, je demeurais dans ma maison, ou dans celle de
“ mes parents, vous n’y viendriez peut-être pas ; si j’allais
“ dans les chemins publics ou dans vos propres maisons, je ne
“ vous y rencontrerais peut-être pas pour vous tenter de dés-
“ obéir à Dieu. J’irai donc aux églises, les jours où un
“ commandement rigoureux vous oblige de vous y rendre ; je
“ me mettrai devant vous, près de vous, sous vos yeux. Il
“ faudra bien alors que vous me regardiez, et aujourd’hui,
“ comme lors de la première prévarication, la femme quoique
“ la plus faible, aura la gloire d’avoir poussé l’homme à dés-
“ obéir à son créateur ! ”

C’est une bien *triste gloire*, pour une personne du sexe, que celle de séduire les hommes, ou de les détourner de l’attention qu’ils doivent apporter au saint sacrifice de la messe ! Telle n’est plus la mission de la femme, depuis qu’une des filles d’Eve est venue donner un Sauveur destiné à réparer les maux causés par la chute de nos premiers parents. Cette mission nouvelle de la femme chrétienne, c’est d’aider à sauver le monde. Pour lui montrer sa nouvelle destinée, l’Eglise a placé la femme réhabilitée par Jésus-Christ, à la tête de toutes les œuvres particulières qui exigent un grand dévouement, des soins assidus et une charité douce et compatissante. Elle doit donc fermer les blessures, et non en faire des nouvelles. Sa présence, dans le lieu saint, doit porter les hommes à la piété par la modestie de ses habits, la sagesse de son maintien et la ferveur de sa prière. Delà ces injonctions du grand apôtre St. Paul aux femmes qui viennent prier dans les églises : “ Est-il de la bienséance qu’une femme
“ prie Dieu sans être voilée ? — C’est pourquoi, ” continue le même apôtre, “ la femme doit, à cause des anges, (qui envi-
“ ronnent le saint autel), *avoir la tête voilée* ? ”

Quelle modestie prescrite aux femmes, dans les églises, par ces paroles de St. Paul ! Elles doivent se couvrir le visage afin de ne pas scandaliser les anges, qui sont de purs esprits, incapables de pécher ! Et elles ne craindraient pas, par leur légèreté, leur luxe et leur effronterie, d'y venir scandaliser des jeunes gens et des hommes malheureusement trop enclins à la séduction qu'elles y présentent comme un feu brûlant ? Quelle est donc la fille ou la femme chrétienne, pour peu qu'elle eût de conscience et même de droiture naturelle, qui ne dût se faire de légitimes scrupules de désobéir aux règles de modestie que lui prescrit St. Paul ; et de paraître, dans les églises, le visage non-seulement découvert, mais encore orné de tout ce qui est capable d'en rehausser l'éclat ?

Bourdaloue, en parlant de l'*humilité* avec laquelle on doit assister au Saint-Sacrifice, va confirmer ce que je viens de dire. Écoutons-le :

“ Et vous, femmes chrétiennes, est-ce là ce que vous venez
“ lui (à Jésus-Christ) témoigner, en vous faisant *une si fausse*
“ *gloire* de paraître dans nos temples avec toutes les marques
“ de votre vanité ?..... Faut-il donc, quand vous entrez dans
“ la maison de Dieu, que tout le faste du monde vous y ac-
“ compagne ? Faut-il que l'on vous distingue par votre luxe
“ et par vos délicatesses ?..... Est-ce là cette humilité si es-
“ sentielle au sacrifice ? Et si la piété vous y attirait, une
“ piété solide, ne diriez-vous pas à Dieu : Ah ! Seigneur, je
“ ne suis que trop vaine au milieu du monde, mais du moins
“ serai-je humble et modeste devant vous ; et puisque le sa-
“ crifice est le tribut d'humilité que je vous dois, je n'irai
“ point me présenter avec ce luxe, que vous réprouvez. Le
“ monde en use autrement ; mais le monde ne sera pas ma
“ règle : on censurera ma conduite ; mais il suffira que vous
“ l'approuviez. Aussi, disait Tertullien en parlant à des
“ femmes chrétiennes comme vous, et même plus chré-
“ tiennes que vous : pourquoi ces ajustements dont vous êtes
“ si curieuses ? Vous avez renoncé aux pompes du siècle,
“ vous n'êtes plus des fêtes des païennes : pourquoi donc vous
“ parer de ces restes du monde, et les porter au sacrifice de
“ votre Dieu ! O profanation, s'écriait-il, et puis-je bien
“ m'écrier avec lui ! Des femmes cherchent à se montrer
“ avec des habits magnifiques et brillants, dans un sacrifice
“ dont l'essence et la fin principale est l'humiliation de la
“ créature en présence de son créateur. Elles s'y font voir,
“ selon l'expression du Prophète Royal, aussi ornées, et plus
“ ornées que les autels. Elles y emploient tout le temps, à

“ quoi ? à s'étudier, à se contempler, à s'admirer, à recevoir un vain encens et à s'attirer de sacrilèges adorations, comme si elles voulaient s'élever au-dessus de Dieu même. ”

Le luxe et les vaines parures que les personnes du sexe viennent étaler dans les églises, pendant les offices divins, sont donc des abus criants, qu'elles ne peuvent se permettre sans aller contre les défenses des saints apôtres, et sans devenir un sujet de mauvaise édification pour les fidèles, qu'elles détournent par là de la prière et de l'attention aux offices divins. Elles ne peuvent donc se les permettre sans offenser Dieu, ou le faire offenser par les autres.

Les personnes du sexe qui aiment les parures, et qui vont les étaler jusqu'aux pieds des autels, prétendraient-elles par hasard s'autoriser du principe que, pour un bien notable dont elles seraient privées, elles peuvent, non pas vouloir, mais permettre la faute d'autrui par les regards qu'elles attirent sur elles, au préjudice de l'attention aux offices divins.

On peut agir suivant ce principe, quand on fait une action juste et légitime, et dans des circonstances convenables. Mais vous, qui venez dans les églises vous faire adorer à la place du Dieu anéanti et voilé sous les espèces eucharistiques, êtes-vous assez peu éclairées, pour ne pas voir qu'un tel principe ne peut jamais vous servir d'excuse. Car, pour vous autoriser de ce principe, il faudrait que vos parures dussent vous procurer un bien réel. Mais quel bien réel vous procurent-elles ? Entendez-vous la sainte messe avec plus de recueillement et de piété, aujourd'hui que vous y venez avec ces vains ajustements, que lorsque vous n'y paraissiez qu'avec des habillements modestes et conformes aux promesses de votre baptême ? Vos parures vous ont-elles rendues plus modestes, plus humbles, plus pieuses, plus détachées du monde et de vous-mêmes ? Je renvoie la réponse à votre conscience ; interrogez-la dans le calme des passions. Je serais fort étonné si elle ne vous répondait pas que vos habits de mondanité ne vous ont rendues ni plus modestes, ni plus humbles, ni plus pieuses, ni plus chastes, ni plus détachées du monde et de vous-mêmes, ni plus recueillies à l'église. Peut-être même vous dira-t-elle hautement, si vous la laissez parler avec liberté, qu'ils ont été pour vous la cause d'une foule de distractions, de sentiments d'orgueil et de vaine gloire auxquels vous n'avez pas renoncé, et peut-être de regards curieux et de plusieurs autres péchés contre les

vertus essentielles à votre sexe, et sans lesquelles vous n'êtes plus que des instruments dont le démon se sert pour perdre les âmes. Ecoutez les réflexions que vous adresse le vertueux père Lallemand, en commentant le passage de l'épître de St. Pierre que j'ai cité dans le chapitre précédent.

“ Dépenses, soins, artifices, tout est employé par une femme mondaine dans de vains ajustements, *pour fournir des armes contre sa propre pudeur*. Est-on exempt de passion, quand on prend tant de peine pour en pouvoir inspirer aux autres ? Plait-on sans crime, quand on fait ce qu'il en coûte tant pour plaire ? Qu'est-ce, après tout, que ces parures éclatantes ? Les ornements d'un tombeau qui ne renferme au dedans que de la corruption.

“ Si une femme mondaine pensait à ce que deviendra cette idole de chair qu'elle pare avec tant de soin ; si au même temps qu'elle s'applaudit d'une vaine beauté, elle pouvait voir la difformité de son âme, elle en aurait horreur, et ne songerait qu'à parer de vertus l'homme intérieur aux yeux de Dieu, à qui seul il est impoissant de plaire.”

Convendez donc que tous ces ajustements que l'orgueil vous fait revêtir, deviennent pour vous un sujet de tentations, et que, loin de vous être utiles, ils sont la cause de mille péchés contre la première vertu du christianisme, vertu prescrite à tous ceux qui se sont donnés à Jésus-Christ ; car il leur déclare que, si quelqu'un veut être son disciple, il doit commencer par renoncer à l'amour de lui-même. Pouvez-vous avouer devant Dieu, que vous ne vous aimez pas ? que même vous laissez ce corps de péché dont vous faites une idole, et qui devient le but de toutes vos pensées, de toutes vos conversations et de ces soins qui ne mettent peut-être aucune différence entre une femme chrétienne et une femme païenne ? Je puis vous dire avec raison que vous n'avez pas renoncé au monde, et que c'est faussement que vous vous dites chrétiennes et disciples d'un Dieu couronné d'épines. “ Car le renoncement aux pompes du monde, dit M. Joli, a paru si nécessaire aux saints pères, que Tertullien, voulant renfermer en deux mots l'esprit du christianisme et la profession d'une chrétienne, l'appelle (*habitum renunciatorium*) *un habit de renoncement*, faisant allusion à l'habit qu'il prit, quand il quitta la gentilité. Je vous demande ici un moment de réflexion : l'habit que vous portez est-il un habit de renoncement aux pompes du monde ? Au contraire, n'est-ce pas un habit de renoncement à l'Évangile ? Si vous aviez promis

“ dans votre baptême de vous attacher au monde, et de renoncer à Jésus-Christ, pourriez-vous mieux tenir votre parole ? Le monde serait-il plus content de vous ? Pourriez-vous donner plus de marques que vous l'aimez, que vous suivez ses modes et ses caprices, que vous vous plaisez à ses vanités et à ses parures ? O scandale de la religion ! Après cela vantez-vous d'être chrétiennes, vantez-vous d'avoir renoncé au monde ! ”

Non-seulement on se permet des habits de luxe, et on se pare de vanité pour assister aux offices divins, mais on le fait même pour approcher de la table sainte et recevoir, ainsi parée, le Dieu couronné d'épines et anéanti sous les voiles eucharistiques. Cependant quelle union peut se contracter entre ce corps couvert des livrées [de l'orgueil et celui du Dieu crucifié ? N'insulte-t-on pas à son dépouillement sur la croix, à ses anéantissements et à sa pauvreté, en allant le recevoir avec cet étalage de mondanité ?

Si les apôtres et les docteurs de l'église ont condamné le luxe et les vaines parures chez les personnes qui assistent aux offices divins, croirait-on qu'ils ont permis de les porter à la table sainte ? Encore bien moins. Veut-on s'en convaincre ? Qu'on lise, avec un esprit docile, ces paroles de l'admirable Bourdaloue, dans son sermon sur la communion paschale.

Après avoir rappelé ce que firent les disciples qui se dépouillèrent de leurs habits, et les étendirent sur le chemin par où le Fils de Dieu devait passer, lors de son entrée triomphante dans Jérusalem, ce grand prédicateur, s'adressant aux personnes du sexe qui viennent à la sainte table, leur fait ainsi l'application de ce que firent alors les disciples de Jésus :

“ Cérémonie qui, par elle-même, vous instruit bien mieux que moi de cette grande vérité, que, pour recevoir dignement le Sauveur des hommes dans le sacrement de ses autels, vous devez quitter tout ce qui s'appelle *superfluité mondaine*, surtout cette *superfluité d'habits, d'ajustements, de parures*, qui, selon la pensée de Tertullien, est comme une idolâtrie et une espèce de culte que vous rendez à votre corps ; que vous devez, dis-je, la quitter, non par des considérations humaines, mais par un respect religieux. On vous l'a dit tant de fois, mesdames, et personne ne le doit mieux savoir que vous-mêmes, vous le reconnaissez devant Dieu, combien ce luxe profane est opposé à l'humilité de votre religion, de combien de péchés il est le principe, à combien de scandales il vous expose. Mais ce que je ne puis com-

“ prendre, c’est qu’étant aussi portées que vous l’êtes à tout
“ ce qui regarde la vraie piété, on vous engage néanmoins
“ avec tant de peine à la pratique de ce détachement. Ce
“ que je ne puis comprendre, c’est qu’après tant de remon-
“ trances que l’on vous a faites ; après les règles que vous a
“ données St. Paul, l’organe et l’interprète du Saint-Esprit ;
“ après les exhortations pressantes des pères de l’église, qui
“ ont traité ce point de morale, comme un des plus essentiels
“ à votre état ; après votre propre expérience plus capable de
“ vous convaincre que tous les discours, vous contestiez encore
“ avec Dieu pour conserver ces restes du monde, dont on ne
“ peut vous dépandre. Ce qui m’étonne, c’est qu’après tant
“ de communions, on en voit toujours parmi vous d’aussi pas-
“ sionnées pour cette vanité, d’aussi affectées dans leurs per-
“ sonnes, d’aussi curieuses de plaire que les âmes les plus
“ libertines et les plus déréglées. ”

Mais c’est peut-être pour chercher un époux que vous vous parer. Je vous réponds d’abord que ce n’est pas en allant aux offices divins, ou en approchant de la table sainte, que vous devez vous proposer ce motif. Les théologiens qui permettent aux filles de se parer modérément, dans ce but louable, sans néanmoins jamais blesser la bienséance et la modestie, n’ont jamais pu, ni voulu vous dire de vous parer dans cette intention en allant aux églises. Ils étaient trop éclairés pour ignorer que les saints apôtres Pierre et Paul, suivis par la tradition toute entière, comme je vous l’ai démontré, avaient défendu le luxe et les vaines parures dans les églises. Ces théologiens n’ont donc entendu permettre les parures modérées aux filles chrétiennes, que chez leurs parents, ou dans tout autre endroit que dans la maison de Dieu. Ainsi vous ne pourrez jamais vous servir de ce motif pour vous parer en allant aux offices de l’église.

Pensez-vous d’ailleurs qu’un jeune homme, qui se laisserait prendre par d’aussi futiles apparences, serait toujours celui qui ferait votre bonheur, en devenant votre époux ? Est-il à croire que celui qui ne s’avenglera pas, et qui, comme tout homme sage, s’en fierait plutôt à sa raison qu’à ses yeux, est-il à croire, dis-je, qu’il vous choisira pour son épouse, précisément à cause de votre luxe et de vos vaines parures ? N’est-ce pas, au contraire, ce qui empêche, dans les villes surtout, un grand nombre de jeunes gens de se marier ? Ils redoutent le fardeau des dépenses qu’exigent les volontés souvent impérieuses d’une femme qui aime le luxe et la vanité. Ont-ils donc tort ?

Le célèbre comte de Maistre dit quelque part, que, de deux filles présentées au choix d'un jeune homme, même peu régulier dans ses mœurs, dont l'une serait modeste, humble, réservée, et vêtue avec simplicité, et dont l'autre également belle, mais légère et parée de tous les ornements qui peuvent séduire, il prendra indubitablement la première pour en faire son épouse, parcequ'il sera certain de posséder son cœur.

Vous ne gagnerez donc aucun bien réel par vos vaines parures. Comment alors vous les permettre, puisque l'Esprit-Saint déclare qu'elles sont dangereuses pour les autres, et qu'elles sont pour vous-mêmes l'occasion d'un grand nombre de péchés ?

Quand on est parvenu à démontrer aux personnes du sexe que ce luxe et ces parures qu'elles aiment tant, sont opposés à la morale de l'Évangile et aux promesses du saint baptême, elles croient donner une raison sans réplique, en se retranchant sur l'usage, la mode, ou la manière dont se vêtissent les personnes au milieu desquelles elles vivent.

Si on leur répond que, s'autoriser de l'exemple des personnes vaines pour justifier sa propre vanité, c'est donner la plus insignifiante de toutes les raisons, alors elles en viennent à se plaindre de la nécessité à laquelle elles se croient réduites de faire comme les autres, pour ne point s'attirer leur mépris.

Qu'elles écoutent d'abord Bourdaloue (*Sermon sur la conversion de Ste. Madeleine*) : " Je ne me persuaderai jamais, dit ce grand prédicateur, qu'une âme vraiment pénitente, c'est-à-dire une âme bien détrompée des bagatelles du monde, craigne encore les discours du monde, et qu'elle ne se fasse pas plutôt un devoir de venger Dieu de la vaine estime qu'elle a tant recherchée dans le monde, par les reproches qu'elle peut avoir à soutenir de la part du monde même. " Ainsi le mépris auquel on est exposé, en cessant d'être vaine, n'est que la réparation de l'avoir trop été.

Eh ! qui donc, s'il vous plait, vous répondrai-je, invente la mode, met en vogue ces parures, donne l'exemple de ce luxe ? Ne sont-ce pas des personnes du sexe ? Et puis, ces mêmes personnes, vous peut-être la première, viendront se plaindre de la nécessité où elles sont d'être vaines ? Elles gémiront d'être esclaves des modes et des parures, tandis que ce sont elles-mêmes qui créent cet esclavage ; et elles n'hésiteront pas à le donner en justification de leur désobéissance aux règles de la morale évangélique qu'elles

font profession de pratiquer !! Peut-on se montrer et plus déraisonnable et plus inconséquent ? Une telle conduite ne ressemble-t-elle pas à celle d'une personne qui se forgerait des fers pour se les mettre aux pieds et aux mains, et qui se plaindrait ensuite d'être enchaînée ?

Ces prétextes, comme on le voit, sont trop peu solides pour vous autoriser à enfreindre les promesses de votre baptême et les principes fondamentaux du christianisme, qui font un devoir à toute femme chrétienne " de se renoncer soi-même ; de ne pas aimer le monde, ni aucune des choses qui s'y trouvent ; de ne pas se conformer aux modes et aux coutumes du siècle présent ; de se revêtir de Jésus-Christ humble, pauvre et couronné d'épines ; de crucifier sa chair avec ses vices et ses convoitises ; de porter sur son corps la mortification de Jésus-Christ ; d'être mort au monde et de mener une vie cachée, avec Jésus-Christ en Dieu. "

La conséquence pratique de ces maximes et d'une foule d'autres semblables répandues dans l'Évangile et dans les épîtres de St. Paul surtout, c'est qu'au sujet des modes et des usages du monde sur les parures et la façon des habits, il faut être, plus qu'en toute autre chose, sage et modéré. Ne les suivez donc que, comme de loin, parce que le penchant à la vanité et à l'amour de vous-mêmes ne vous porteront toujours que trop à vous faire les esclaves du monde, et à devenir ainsi infidèles à ce que vous avez promis à Dieu, lors de votre baptême. Défiez-vous donc de vous-mêmes, personnes du sexe ; faites-vous une règle de conscience de ne pas vous conformer aux modes, surtout lorsqu'elles blessent la modestie, mais de suivre scrupuleusement sur ce point les règles de la morale chrétienne, les enseignements de votre baptême, et la profession ouverte que vous devez faire d'appartenir à Jésus-Christ pauvre et couronné d'épines.

D'ailleurs, ne vous mettez jamais dans l'esprit de satisfaire les exigences de la société au milieu de laquelle vous vivez, et de vous vêtir comme elle l'entendra, afin d'éviter d'en être raillées ou méprisées. Ce serait travailler à votre perte, puisqu'il est écrit que : " quiconque voudra être ami de ce monde, deviendra l'ennemi de Dieu. " Au reste, vous ne contenterez jamais tout le monde. Vêtues d'habits modestes et conformes aux enseignements de la religion, vous subirez les railleries des filles et des femmes mondaines ; vêtues à la mode et selon qu'il plait au monde, vous subirez les reproches de votre conscience et le mépris des personnes sen-

sées, sages et chrétiennes. Dans ce cas, ne vaut-il pas mieux d'être approuvées par votre conscience, et de donner bon exemple aux personnes du sexe qui en ont tant besoin, aujourd'hui surtout, que de vous attirer l'approbation des personnes insensées et esclaves du monde et de leur orgueil. Qu'en pensez-vous ?

Charles de Sainte-Foi, déjà cité dans le chapitre précédent, confirme les avis que je propose ici à votre conscience chrétienne et à tous vos sentiments religieux. Voici ses paroles : elles sont dignes de toute votre attention.

“ Toute femme chrétienne a pour mission aujourd'hui de protester, au moins par son exemple, contre le luxe qui ronge comme une plaie jusqu'au cœur de la société, et qui rend inutiles l'exemple et les mérites de Jésus-Christ par les fautes et toutes les habitudes qui en résultent. Le monde proteste contre la doctrine et la vie d'un Dieu qui a voulu naître dans une crèche et mourir sur une croix, et qui a solennellement réprouvé la richesse, non à cause de quelque vice qui lui soit inhérent, mais à cause du luxe qu'elle engendre et des moyens qu'elle fournit à l'homme de contenter toutes ses passions. Par la simplicité de leur mise, les femmes qui ont quelque souci du salut de leur âme, doivent donc protester à leur tour contre ce désordre, et opposer un contrepois salutaire à ces déplorables habitudes qui font pencher les nations vers leur ruine, et les âmes vers l'abîme éternel.

“ Elles doivent bien prendre garde de les sanctionner par leur exemple, et d'être ainsi une pierre de scandale pour les autres. Toutes les femmes sont en quelque manière solidaires sous ce rapport ; car chacune cherche à justifier ses excès par ceux des autres, *et se croit sérieusement obligée à égaler par son luxe celles qu'elle égale par sa condition*. C'est ainsi que se forme peu à peu une opinion publique contraire aux maximes de l'Évangile et à la foi de l'Église : c'est ainsi que s'établissent de prétendues convenances opposées à celles qui résultent de la profession du christianisme et des engagements pris au baptême. Que sont, en effet, les pompes et les vanités du monde, auxquelles nous avons renoncé avant de devenir enfants de Dieu, si ce n'est ces habitudes de luxe et de grandeur que l'on se permet sans scrupule, et avec les quelles on s'imagine pouvoir suivre dans sa gloire le Dieu qui n'y est entré que par les humiliations de la croix ? Mais il est certain par la foi que nul

“ ne sera configuré à sa gloire, s'il n'a été d'abord configuré à son humiliation et à ses opprobres. ”

En méditant les paroles que je viens de vous citer, vous vous rangerez, je l'espère, du côté des personnes d'entre vous dont la mise est sans faste et sans luxe.

Un des prétextes qui favorise le plus cette profusion désordonnée du luxe et des parures mondaines, *c'est qu'il est permis*, dit-on, *de s'habiller selon son état, ou sa condition*. Mais, entend-on bien ce que c'est que s'habiller selon son état? Peut-on s'autoriser de sa condition pour se livrer au luxe condamné, sans restriction, par tous les hommes religieux et éclairés?

Au reste, qui pourrait me dire, avec précision, ce qui est permis et défendu à chaque état relativement à la richesse des vêtements? Qui serait encore assez éclairé pour me faire connaître quel est l'habit que l'on peut convenablement porter, suivant sa condition, sans être en danger de dépasser les bornes prescrites par les règles de la modestie chrétienne et les engagements du saint baptême? Car les personnes des différents états de la société chrétienne ont fait le même vœu de renoncement aux pompes du démon.

On peut porter des habits convenables à son état.... Mais, pouvez-vous me dire quels sont ces habits de chaque état? Je distingue bien les habits de l'état du prêtre, du religieux et de la religieuse, du juge et de l'avocat, dans l'exercice de leur profession. Je vois que les habits de ces différents états ne changent jamais, au moins quant à la couleur et à la forme, par la raison décisive que l'état étant toujours le même, les habits qui le caractérisent doivent aussi être les mêmes. Mais qui me montrera l'habit de l'état du marchand, du notaire, du médecin, du charpentier, du menuisier, de l'habitant des campagnes, du journalier, etc.? Ces états étant différents les uns des autres, les habits qui leur conviennent devraient-ils être les mêmes? La fille ou la femme du juge, celles de l'avocat, du marchand, de l'ouvrier, de l'habitant des campagnes, et des autres états de la société devraient-elles être vêtues des mêmes habits, quant à la forme, ou du moins quant à la qualité des étoffes? Je ne parle pas ici de ce vain attirail d'ornements qui n'appartient à aucun des états de la société chrétienne, parce qu'ils ne sauraient convenir à aucun de ceux qui font profession de suivre la morale sévère de l'Évangile, où tout ce qui n'est pas conforme à la gravité et à la sagesse de l'homme enseveli avec Jésus-Christ humble et

pénitent, est condamné par la même raison que l'est *une parole inutile*, dont nous rendrons compte au jour du jugement, comme nous en avertit le souverain juge devant qui nous devons comparaître.

Si cette raison, qu'on peut s'habiller selon son état, vaut quelque chose, et si l'on veut s'en prévaloir dans la pratique, ne faudrait-il pas au moins être conséquent, et en conclure que, tant qu'on ne change pas d'état, on doit s'habiller avec des vêtements de même forme et de même qualité, et que le changement continuel des modes et des formes dans les habits, chez les personnes demeurant dans le même état, est un contre-sens qui frappera toujours les modes du dernier ridicule auprès de ceux même qui ne suivent que les simples lumières de la raison ?

Si on veut encore se prévaloir de cette maxime, qu'on doit s'habiller selon son état, on devra en conclure que la fille ou la femme d'un charpentier, ou d'un cultivateur, ne devront jamais porter, ni l'habit de la femme de l'avocat, ni celui d'aucune autre personne de la société qui se trouve dans un état différent du sien. Cependant, on s'affranchit facilement de ces règles, et on se livre sans contrainte à un luxe qui dépasse toutes les bornes de la modération, et qui est rendu à un tel point que, dans tous les états, on rivalise à qui fera plus de folies, et qu'on peut dire sans exagération que le paganisme ne s'est jamais livré à de tels excès.

Si la raison de l'état, ou de la condition, doit régler les habits, devrait-on oublier qu'en faisant profession du christianisme, qui est aussi un état pour tous ceux qui l'ont embrassé, on s'est engagé à suivre les règles de cet état, dans toute sa conduite intérieure et même extérieure, puisque la religion chrétienne ne règle pas seulement l'intérieur, mais aussi l'extérieur du chrétien. Et, si on prétend suivre, dans ses habits, ce qui convient à la position qu'on occupe dans la société, doit-on oublier ce qu'exige la profession de la religion du Dieu né pauvre dans une étable, et mort ignominieusement sur une croix ? Car n'est-on pas chrétien avant tout, et ne doit-on pas faire profession ouverte de l'être dans tous les états ? Or les engagements contractés au baptême et la profession du christianisme qui en est la conséquence rigoureuse, ayant précédé les états que les personnes du monde ont embrassés dans la société, il ne leur est plus permis, sans être infidèles, aux promesses faites à Dieu, de s'habiller autrement que selon les règles prescrites par l'Évangile. Or l'Évangile condamne le luxe et les vaines parures,

dans tous ceux qui ont embrassé la religion de Jésus-Christ. Le monde chrétien peut-il donc se les permettre sans offenser Dieu ?

Un jour, St. Eloi, ayant fait des représentations à une reine de France sur sa parure un peu recherchée, et cette princesse lui ayant répliqué qu'elle n'était pas trop parée pour une reine, le saint répartit qu'elle l'était trop pour une chrétienne. La princesse profita si bien de cet avis, que, depuis ce temps, elle parut toujours vêtue fort simplement.

Comprenez-vous maintenant pourquoi les apôtres et tous les docteurs de l'église n'ont qu'une voix pour condamner les excès dans les habits de ceux qui se disent chrétiens ? Comprenez-vous que, quelle que soit votre situation dans la société, il vous est défendu de porter du luxe dans vos habits ? Comprenez-vous enfin que celui qui fait profession de la religion de Jésus-Christ, doit se distinguer des païens et des infidèles, par sa modestie et sa modération dans l'usage des choses de ce monde, et qu'il doit donner à tous ses frères l'exemple des vertus prescrites par la religion chrétienne.

Le luxe et les vaines parures dans les habits des femmes et des filles, dans nos compagnes comme dans nos villes, prennent leur origine chez celles qui se trouvent, par leurs richesses et leur condition, à la tête de la société. Ce sont elles généralement qui, les premières, donnent l'exemple de ces frivoles ajustements que l'on voit ensuite chez les autres personnes du sexe. Trop peu éclairées sur les règles de modestie prescrites à cet égard par la religion dont elles font profession, ou peut-être dépourvues de ces sentiments élevés qui font saisir et comprendre ce qui constitue le vrai mérite et la véritable grandeur aux yeux de Dieu et des hommes sensés, elles croient se rendre importantes, se grandir et *tenir* ce qu'elles appellent *leur rang*, en s'ornant de toutes sortes de frivolités. De là l'origine d'un autre désordre qui consiste en ce que la plupart des personnes du sexe, rivalisant à qui sera plus vaine et mieux parée, les états se trouvent confondus, et que celles qui ont des richesses, et qui veulent se distinguer par leurs ajustements, se voient souvent égalées sur ce point par des personnes moins favorisées des biens de la fortune, quelquefois même par de pauvres servantes qui sacrifient ainsi à leur vanité tout le produit de leur salaire. C'est ainsi que leur vanité et leur mauvais ex emple sont punis et que celles qui s'élèvent sont abaissées, comme nous l'enseigne celui qui nous a dit *d'apprendre de lui à être humble de cœur.*

Que les personnes qui occupent le premier rang dans nos campagnes et dans nos villes, n'oublient donc jamais qu'elles s'avilissent et se dégradent aux yeux de Dieu, et dans l'estime des personnes sensées, par les vains ajustements dont elles se parent ; que le mauvais exemple qu'elles donnent à cet égard les rend responsables, en grande partie au moins, de toutes les folles dépenses que font celles qui les imitent ; que ces frivoles parures sont indignes du rang et de la position qu'elles occupent dans une société chrétienne ; que la gloire de Dieu et le bien de la société demandent d'elles autre chose que la puérile distinction que procure ce vain étalage de mondanité.

La vertu des personnes qui sont au-dessus des autres par leurs richesses (elles portent avec elles les plus grands dangers pour le salut), doit consister surtout dans la pratique de la mortification et de l'humilité, et dans le détachement des biens de la terre qui ne leur ont été donnés que pour s'en servir avec modération, dans leurs besoins. Elles doivent être la providence de tous ceux qui souffrent, et employer leur superflu, non en folles dépenses, mais en œuvres de miséricorde. Autrement ne doivent-elles pas craindre d'éprouver le sort du mauvais riche de l'Évangile, qui fut condamné pour s'être vêtu d'écarlate et de toile fine, pour avoir fait bonne chair, et s'être montré insensible à la pauvreté de Lazare.

D'ailleurs, qu'on ne l'oublie jamais, c'est une des mille erreurs de la morale du monde de croire qu'on soit libre de se laisser entraîner par le torrent du luxe, sous le prétexte qu'on est riche. Le célèbre Bourdaloue qu'on n'accusera jamais d'avoir outré les maximes du christianisme, dit à tous les riches (dans son sermon sur les richesses que je prie les riches de lire et de méditer) : " C'est une grande illusion de croire que, dès lors qu'on est riche, l'on ait droit de vivre plus somptueusement, plus voluptueusement, plus grassement, et que le luxe, la dépense, la bonne chère doivent croître à proportion des biens. "

A part toutes les considérations précédentes, il en est une que je ne dois pas omettre, c'est celle de la dépense excessive occasionnée par le luxe et les vaines parures des femmes. S'est-on jamais donné la peine de supputer cette dépense ? Qu'on y fasse bien attention à la fin de chaque année, et l'on sera étonné d'avoir gaspillé tant d'argent pour des inutilités dangereuses, sans aucun avantage réel.

Si seulement on faisait le calcul exact du coût des toilettes

des *bals* et des *soirées* qui ont lieu, chaque hiver, dans nos villes, on trouverait que des sommes énormes ont été dépensées, sans aucun avantage pour notre société canadienne. Car “ les soins de la parure, et des ornements, dit Massillon, “ connaissent-ils quelques bornes ? Tout ce qui peut aider “ à plaire est-il jamais trop acheté ? Tout ce qui peut “ seulement satisfaire la vanité, passe-t-il jamais les règles “ ou de la condition, ou du revenu ? ” Mais qui se reproche ces folles dépenses, et qui songe à supputer ce que coûtent le luxe et la vanité !!

Cependant, dans un pays comme le nôtre, où la population croît avec une rapidité merveilleuse, et où les moyens et les ressources sont loin d'être surabondants, pouvons-nous jamais espérer une prospérité réelle, ou même suffisante à nos besoins, sans une rigoureuse et stricte économie ? D'ailleurs les besoins de notre nombreuse jeunesse ne nous demandent-ils pas de placer nos revenus, avec sagesse et intelligence ? Avec toutes les folles dépenses que nous voudrions nous permettre, aurions-nous bonne grâce à nous plaindre des déboursés que demandent l'instruction de notre jeunesse, la construction et l'entretien des édifices destinés au culte religieux, et les améliorations de tout genre que réclame notre position sociale ?

Au reste, ne vivons-nous pas dans un temps où la Providence semble nous donner une grande leçon sur l'abus que nous avons fait de tant de belles et riches récoltes par l'usage immodéré des liqueurs fortes, par des festins, trop multipliés, par ces noces de deux et trois jours, où se perdait un temps considérable, et où se consumait, en glotonnerie, ce qui pouvait nourrir, pendant plusieurs mois, deux ou trois familles de malheureux indigents. Faudrait-il donc que Dieu prolonge la gêne universelle que nous éprouvons, pour nous faire comprendre qu'il faut user, avec sagesse et raison, des biens qu'il ne nous donne que pour nos besoins réels.

Les hommes ont presque fermé le gouffre profond qu'avait creusé leur intempérance. Honneur et louange à tous nos braves compatriotes qui ont fait à Dieu et à leur patrie le sacrifice généreux des liqueurs fortes ! Mais à quoi servirait aux hommes d'avoir fermé le gouffre de l'ivrognerie, si les personnes du sexe ouvrent celui du luxe et des folles dépenses, qui absorberait probablement davantage les ressources du pays ? Car on ne peut nier, que l'usage excessif des liqueurs fortes, par la honte et le déshonneur dont se

couvrirent constamment tous ceux qui s'y livrèrent, ne pouvait jamais devenir aussi général que le seront bientôt le luxe et la vanité des modes et des parures, qui gagnent avec une effrayante rapidité les personnes du sexe de toutes les classes de la société, sans compter un assez grand nombre de jeunes gens, aussi faibles sur ce point bien des femmes. Le mal ne tardera pas à être sans remède, si nous ne nous hâtons d'ouvrir les yeux, et de refermer ce nouveau gouffre qui menace d'engloutir les économies provenant du sacrifice des liqueurs enivrantes.

Et puis nous formons un peuple, et, comme tel, nous avons un avenir. Or cet avenir dépend humainement parlant de l'usage raisonnable ou déraisonnable que nous ferons de nos biens. C'est à nous d'y prendre garde. Nous flatter que nous prospérerons, en dépensant d'une main ce que nous gagnerons de l'autre, serait trop visiblement nous abuser. Si nous ne trouvons pas moyen de mettre de côté certaines économies, pour acheter des terres à nos jeunes gens qui n'en auront jamais sans cela, il faudra qu'ils deviennent journaliers, ou mendiants.

N'y a-t-il pas d'ailleurs quelque chose de surprenant et d'affligeant tout à la fois que, dans un pays où il y a tant de terres à défricher, et qu'on pourrait se procurer à un prix très-modique, on trouve, dans les campagnes surtout, un grand nombre de familles, ayant force et santé, passer leur vie, ou à travailler pour les autres, et par là même réduites à vivre dans la pauvreté et sans espérance d'améliorer leur situation, ou à mendier un pain qu'elles pourraient, ou plutôt qu'elle devraient retirer elles-mêmes de la terre qui ne refuse à personne le prix de son travail ? Nous nous excusons sur notre pauvreté ; sur la diminution des produits des récoltes, sur l'impuissance où nous sommes de nous procurer l'argent nécessaire pour acheter des terres. Mais ces excuses sont-elles acceptables, si nous ne mettons la plus stricte économie dans toutes nos dépenses ? Et pourrions-nous jamais nous justifier de n'avoir pas retranché toutes les dépenses inutiles, quand on nous reprochera de sacrifier l'avenir d'une partie de notre jeunesse qui va s'engouffrer dans les Etats-Unis, où elle perd son indépendance et sa foi, ou qui est réduite à végéter dans les faubourgs de nos villes, ou enfin à sacrifier, au profit de quelques spéculateurs, une vigueur qu'elle pourrait si utilement employer pour son avancement temporel ?

Tant que cet état de choses durera, et il ne peut qu'empirer

si nous ne devenons plus sages, notre avenir, comme peuple, doit causer de justes appréhensions à tous ceux qui veulent, comme moi, la prospérité et le bonheur de leurs compatriotes. Ce sont les pères et les mères de famille (à qui j'adresse ces observations) que je conjure de méditer attentivement sur les suites déplorables qu'auraient, pour leurs enfants, des dépenses folles en luxe et en vaines parures. La conscience leur fait un devoir de ne pas sacrifier ainsi l'avenir de ceux à qui ils ont donné le jour.

Qu'ils écoutent, il en est temps, la voix d'hommes qui, dégagés des intérêts de la terre, sont d'autant plus propres à guider les autres, qu'ils s'en occupent avec un désintéressement plus parfait. Ecoutez donc, pères et mères, la voix d'un saint prélat qui, placé au-dessus de nous, se trouvait par là même plus en état de nous faire connaître ce qui nous peut nuire. Monseigneur Signay, plein de tristes appréhensions pour notre avenir, si nous continuions de marcher dans la fausse route ouverte devant nous, priait tous ceux que leurs talents ou leur fortune mettent en état d'exercer quelque influence, de lui aider de parole et d'exemple à combattre le luxe et l'intempérance, ces deux fléaux qui ne peuvent avoir pour résultat que la ruine générale du peuple, après avoir causé celle des individus (Mandement du dernier Jubilé).

Remarquez que le luxe et l'intempérance sont donnés ici comme causes communes de notre ruine future. Ils sont donc l'un et l'autre de nature à causer notre perte, semblables à deux voies d'eau qui se sont ouvertes à chaque côté d'un vaisseau, et qui contribuent ensemble à le faire sombrer. Si nous abandonnons l'intempérance, et que nous conservions le luxe, nous aurons le sort de ce vaisseau, si on ne ferme qu'une seule voie d'eau : nous péririons, comme lui, un peu moins vite, et voilà tout : mais toujours nous périrons.

Remarquez de plus que le vénérable archevêque avait signalé, dans le même mandement, le luxe se répandant sans presque plus de limites, et envahissant, avec rapidité, les classes même les moins favorisées de la fortune ; et vous comprendrez qu'il faut vous dévouer, de cœur et de volonté, à bannir de vos familles cette cause certaine de nos malheurs futurs, et par une stricte et sévère économie, réparer les dépenses inutiles faites par le passé, et vous créer ainsi des ressources pour donner des terres à vos enfants.

Avant de terminer ce chapitre, qu'on me permette d'exprimer un vœu pour le bien de mes compatriotes canadiens. Si tant de prêtres et de laïques généreux se sont dévoués,

depuis longues années, avec un zèle audessus de toute éloge, à la noble cause de la tempérance, comme indispensable au bien être de leurs frères, ne serait-il pas encore plus important qu'ils réunissent leurs efforts, pour fermer le gouffre du luxe qui amènera, tôt ou tard, la ruine temporelle de ceux au bonheur de qui ils ont si noblement dévoué leur zèle et leurs talents. Je prendrais sur moi de leur prédire un succès certain, s'ils établissaient, entre les deux sexes, une louable et patriotique émulation qui fera le plus beau sacrifice, l'un de l'usage des liqueurs fortes, et l'autre des folles dépenses causées par le luxe et les vaines parures.

CHAPITRE XXXI.

Grandeur de la dignité des prêtres.—Respect qu'on leur doit.

Je n'aborde ce chapitre qu'en tremblant, parce que je crains, avec raison, de ne pas écrire dignement sur la sublimité de la dignité des prêtres de Jésus-Christ, et que ce que je vais en dire ne soit pas bien compris par plusieurs de ceux que je veux instruire. O vous, à qui j'adresse la parole, pères et mères catholiques de ma patrie, lisez et voyez quelle est la grandeur du caractère auguste dont est revêtu celui que vous appelez votre curé. Jugez-en, non par mes propres pensées, mais par ce qu'en ont écrit les hommes éclairés par l'esprit de Dieu.

St. Ignace, martyr, dit que le sacerdoce est la dignité suprême entre toutes les dignités: St. Ephrem l'appelait une dignité infinie: St. Jean-Chrysostôme prétend que le sacerdoce, bien qu'il s'exerce sur la terre, doit néanmoins être compté parmi les choses célestes: le prêtre, dit Cassien, est au-dessus de toutes les puissances de la terre, et de toutes les grandeurs du ciel: il n'est inférieur qu'à Dieu seul. Le pape Innocent III assure que le prêtre est placé entre Dieu et l'homme: plus petit que Dieu, mais plus grand que l'homme. St. Denis l'appelle un homme divin. La sainte écriture appelle les prêtres du nom de *Dieu et des anges du Seigneur des armées*. Jésus-Christ nous apprend que le prêtre doit être regardé comme un autre lui-même, lorsqu'il nous déclare que celui qui écoute le prêtre, l'écoute lui-même, et que quiconque méprise le prêtre, le méprise lui-même. Ce qui fait dire à

St. Jean-Chrysostôme que celui qui honore un prêtre, honore Jésus-Christ, et que celui qui insulte un prêtre, insulte Jésus-Christ.

Quiconque réfléchira sur les hautes fonctions qu'exerce le prêtre, ne sera nullement étonné de tout ce qu'il vient de lire. Les prêtres, dit St. Paul, sont les hommes de Dieu, et sont les ambassadeurs de Jésus-Christ. Que l'homme donc, conclut le grand apôtre, les considère comme les ministres de Jésus-Christ, et les dispensateurs des mystères de Dieu.

“ Comme mon père m'a envoyé, dit Jésus-Christ aux prêtres, je vous envoie de même : les péchés seront pardonnés à ceux à qui vous les pardonnerez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez, je vous donne les clefs du royaume des cieux. Je ne vous appellerai plus dorénavant mes serviteurs..... mais je vous appellerai mes amis. ” Je viens d'opérer le prodige le plus étonnant qui se soit jamais vu, en changeant le pain en mon corps et le vin en mon sang, dans la dernière cène : faites vous-mêmes ce prodige *en mémoire de moi* !

Ecoutez maintenant St. Augustin, la lumière des docteurs de l'église. Il ne peut contenir son admiration et son étonnement à la pensée des grands mystères qui s'opèrent par les mains des prêtres. “ O prêtres, s'écrie-t-il, que votre dignité est vénérable ! Le Fils de Dieu est tous les jours incarné entre vos mains, comme il l'a été une fois dans le sein de la Vierge. O céleste et admirable mystère que le Père, le Fils et le St. Esprit opèrent par vous ! Celui qui est assis au plus haut des cieux avec son Père, est en ce moment entre vos mains dans le sacrement de l'autel. Oh ! que la sainteté de vos mains est digne de vénération ! O merveille qui fait véritablement toute la joie du monde ! Le Christ tient le Christ, c'est-à-dire, le prêtre touche et tient dans ses mains le Fils de Dieu qui met ses délices à être avec les enfants des hommes : aussi a-t-il donné aux hommes ce qui n'a jamais été donné aux anges ; car le prêtre offre ce sacrifice ineffable, et pendant qu'il sacrifie, les anges n'y assistent que pour le servir. Tout le ciel est dans l'étonnement de voir tant de grandeur et d'autorité dans un homme mortel ; la terre en est frappée d'admiration, les hommes en ont de la frayeur, l'enfer en est épou-vanté, les démons en tremblent de crainte, et toutes les puissances du ciel en sont pénétrées d'admiration. ”

“ La dignité des prêtres est tout-à-fait grande et admirable, ” dit St. Laurent Justinien ; la puissance qui leur est donnée

“ est incomparable, puisque par ce peu de paroles qu’ils prononcent au moment de la consécration, le pain est changé au corps de Jésus-Christ, le Verbe descend du ciel en sa propre chair et se trouve véritablement sur l’autel. Ce privilège, qui n’a jamais été donné aux anges, était réservé aux prêtres de Jésus-Christ. Ils assistent Dieu même, ils le tiennent dans leurs mains, ils le donnent au peuple, ils le reçoivent eux-mêmes ! ”

Le pouvoir de pardonner les péchés, dont le prêtre est revêtu, ne donne pas une moindre idée de la grandeur de sa dignité. Ce pouvoir sublime, que le Père éternel a donné à Jésus, Jésus l’a communiqué au prêtre ; car pour pardonner un péché, dit Tertullien, il est besoin de toute la puissance de Dieu. Mais ce que Dieu ne peut faire que par sa toute-puissance, le prêtre peut aussi le faire par ces paroles : *Je vous pardonne vos péchés*. Quelle étonnante puissance dans un prêtre !

Le cardinal Hugues met, dans la bouche de Jésus-Christ, ces paroles qu’il lui fait adresser à un prêtre qui absout un pécheur : “ J’ai créé le ciel et la terre, moi le Dieu tout-puissant, mais je te donne le pouvoir de faire quelque chose de plus excellent et de plus grand ; fais qu’une âme, devenue l’enfant du démon, devienne mon enfant. J’ai fait produire des fruits à la terre ; fais, toi, mon prêtre qu’une âme morte par le péché, devienne vivante et porte des fruits pour la vie éternelle. De là cette étonnante parole de St. Augustin : *Justifier un pécheur est une œuvre plus grande que de créer le ciel et la terre*. De là encore ces paroles de St. Liguori : “ Marie, l’auguste mère de Dieu, peut bien, en priant pour une âme, lui obtenir de connaître ses péchés et de s’en repentir ; mais il faut, pour la purifier de ses péchés, qu’elle la conduise au prêtre revêtu du pouvoir de Dieu. Supposez donc, ajoutez le saint évêque, que Jésus-Christ descende dans une église et se place dans un confessionnal, tandis qu’un prêtre va s’asseoir dans un autre ; Jésus-Christ dirait au pécheur, qu’il aurait confessé : *Je vous absous* ; le prêtre dirait aussi, sur celui dont il aurait entendu la confession : *Je vous absous*. Les péchés de ces deux pénitents seraient également pardonnés. ”

Lorsque Jésus-Christ, après avoir commencé par pardonner les péchés du paralytique dont parle St. Mathieu, eût répondu, à ceux qui se scandalisaient de ce pardon, en guérissant cet infirme et lui disant de se lever et de marcher : *le peuple fut saisi de crainte, et rendit gloire à Dieu de ce qu’il*

avait donné aux hommes un tel pouvoir. Qui ne sera pas pareillement pénétré d'une sainte et religieuse crainte, et ne rendra pas gloire à Dieu d'avoir donné à nos curés le pouvoir étonnant d'effacer nos péchés, de nous réconcilier avec le Dieu dont nous avons encouru la disgrâce ?

Ces deux étonnants pouvoirs qui forment la haute dignité du prêtre catholique, celui de commander à Dieu même qui vient à sa voix sur les autels, et celui de sanctifier les âmes, en exerçant à leur égard la souveraine puissance de Dieu par la rémission des péchés, ont pénétré d'étonnement tous les vrais fidèles depuis le commencement de l'Eglise. Aussi quel respect et quelle vénération n'avaient-ils pas pour les prêtres ! L'histoire ecclésiastique et la vie des saints, sont remplies des témoignages de respect rendus à la personne vénérable des ministres du Très-Haut.

Les rois de la terre, dit le saint pape Marcellin, se font une gloire d'honorer les prêtres. Voyez-les fléchir avec empressement le genou devant eux, leur baiser les mains, et venir la tête baissée recevoir leur bénédiction.

Il est rapporté, dans la vie de St. Martin, que l'empereur Maxime, qui était un tyran superbe et violent, l'ayant invité à manger à sa table, il eut tant de respect pour ce saint évêque, qu'il voulut qu'il n'y eût à sa table que lui et un prêtre qui l'accompagnait, et que l'impératrice le servit de ses mains. Elle présenta, pendant le repas, à boire à l'évêque avant que d'en présenter à l'empereur, et le saint ayant bu, crut qu'il n'y avait personne plus digne de boire après lui que le prêtre qu'il avait amené. Il lui présenta donc la coupe d'abord et ensuite à l'empereur, et il ne crut pas manquer de respect à celui-ci en lui préférant un prêtre. Aussi l'empereur lui-même loua fort cette action de l'impératrice et du saint évêque.

L'empereur Constantin, assistant au Concile de Nicée voulut occuper la dernière place après tous les prêtres. Il se plaça sur un siège moins élevé, et ne voulut s'asseoir qu'avec leur permission.

Le saint roi Boleslas avait pour les prêtres une telle vénération, qu'il n'osait pas même s'asseoir en leur présence.

Le grand St. Antoine, à qui les empereurs écrivaient comme à leur père, était si pénétré de respect pour les prêtres que, dès qu'il en rencontrait un, il allait aussitôt se jeter à ses pieds pour lui demander sa bénédiction, et restait dans cette humble posture, jusqu'à ce qu'il l'eût obtenue.

La vénérable Marie d'Ognies, considérant la haute dignité des prêtres, baisait respectueusement la terre où ils posaient leurs pieds.—Ste. Catherine de Sienne baisait aussi la terre où un prêtre avait mis le pied.—Le grand St. François d'Assise disait que, s'il rencontrait un ange du paradis et un prêtre, il fléchirait le genou d'abord devant le prêtre et ensuite devant l'ange.

St. François de Salles avait conféré la prêtrise à un jeune clerc qu'il affectionnait beaucoup à cause de sa rare piété. Il le vit un jour s'arrêter au moment où il allait franchir le seuil de la porte d'un appartement, et il remarqua qu'il échangeait quelques paroles avec une autre personne, comme pour lui céder le pas. Le prêtre, interrogé par le saint évêque de Genève pourquoi il s'arrêtait ainsi, lui répondit que Dieu avait daigné l'honorer de la présence visible de son ange-gardien, qui marchait toujours à sa droite et le précédait, avant qu'il fût prêtre ; mais que, depuis qu'il était élevé au sacerdoce, l'ange se tenait à sa gauche et ne voulait plus marcher devant lui.

Parmi les catéchistes de l'évêque de Chansi (Chine) se trouve un prince tartare de la famille impériale, qui a mieux aimé perdre son rang, ses dignités, sa fortune que de renoncer au christianisme. C'est un plaisir pour lui de servir un prêtre. Je ne puis dire, écrivait en 1834 le père Brugière, ce que j'éprouve quand je vois un prince, un petit-fils de l'empereur Kang-hi, servir à table un pauvre missionnaire tel que moi. Toutefois je le laisse faire pour ne pas le priver du mérite d'une bonne œuvre. C'est ainsi que celui qui aurait pu aspirer à l'un des premiers trônes du monde, s'il n'avait préféré l'humiliation de la croix au sceptre impérial, tient à honneur de servir de ses propres mains un pauvre prêtre. *La foi lui fait découvrir Jésus-Christ dans ses ministres.*

Le grand D. O'Connell, l'homme le plus admirable de notre siècle, écrivait à un ami : " Je crois qu'il y a bien peu de personnes plus éloignées que moi d'injurier et de calomnier les prêtres de Dieu. Je vous ai toujours manifesté mes sentiments les plus intimes sur la vénération qu'un prêtre m'inspire.

" Vous vous moquerez peut-être de moi, si je vous dis que je pousse ce respect pour les prêtres jusqu'à la superstition. Mais le fait est qu'en cela je ne suis pas maître de moi. Je n'ai jamais connu une seule personne qui ait traité d'une manière inconvenante les ministres de l'autel, et qui ait

“ prospéré en ce monde. Il y a pour cette espèce de gens
“ une malédiction qui les poursuit même sur cette terre. ”

A cette preuve confidentielle, et par conséquent sans réplique, du respect et de l'affection de ce grand homme pour les ministres de Dieu, ajoutons, dit l'auteur qui rapporte ceci, ajoutons qu'ayant eu plusieurs fois occasion d'être peu satisfait de la reconnaissance d'un certain membre du clergé, on ne l'entendit jamais en faire la plus petite plainte à personne.—Combien peu de personnes imitent un tel exemple, dans le siècle où nous vivons ! Combien se font au contraire une espèce de gloire d'insulter même publiquement les ministres du Dieu tout-puissant !!

Comprenez-vous maintenant, pères et mères catholiques, quelle est la grandeur de la dignité et des pouvoirs de votre curé. Voyez-vous le respect et la vénération qu'ont eus pour les prêtres, les empereurs, les rois, les saints et les anges même ? Mais leur dignité, la grandeur de leurs fonctions ont-elles diminué ? Non, certainement. Tel était le prêtre, lorsqu'on lui rendait tous ces hommages, tel il est aujourd'hui encore au milieu de vous. Il fait descendre aujourd'hui le Fils de Dieu sur l'autel, comme il le faisait alors. Alors il réconciliait le pécheur avec son Dieu par le sacrement de pénitence, comme il le réconcilie encore aujourd'hui. Il est donc aujourd'hui digne de respect comme il l'était alors. On doit donc avoir, pour le prêtre de nos jours, le même respect et la même vénération qu'on avait pour ceux des premiers siècles du christianisme. Vous devez donc inspirer à vos enfants ce respect pour la personne vénérable de votre curé.

Cependant en est-il ainsi ? O mon Dieu, vous le savez ! Vos ministres, que les anges révèrent, ont été traités de nos jours, par des enfants de l'Eglise, comme votre divin Fils le fut autrefois par les Juifs. Mêmes moqueries, mêmes injures, mêmes affronts. On les a traînés de tribunal en tribunal ; on les a chargés d'odieuses calomnies ; on leur a arraché leur habit sacerdotal pour les affubler d'une robe d'ignominie. Entassés dans des cachots infects, ils y sont morts de faim et d'outrages, ou s'ils en ont été tirés vivants, ce n'a été que pour être transportés sur une terre inhospitalière qui les a consumés par d'horribles souffrances ! Les biens, que les siècles de foi leur avaient donnés pour se vêtir et sécher les larmes des pauvres, sont devenus la proie d'hommes affamés qui les ont fait servir à l'iniquité ! Voilà

ce que nous avons vu, il n'y a pas encore soixante ans, dans un pays d'où sont sortis nos ancêtres.

Et nous, où en sommes-nous à l'égard de nos curés, dans notre Canada ? Avons-nous pour eux le respect, la vénération et la soumission que méritent et qu'exigent la haute dignité dont ils sont revêtus, les pouvoirs augustes et redoutables qu'ils exercent au nom de Dieu, et l'autorité que le ciel leur a mise entre les mains ? Un curé, même dans nos campagnes, est-il toujours et pour tous, l'homme de Dieu et le représentant de Jésus-Christ ? Ses avertissements, ses avis, ses conseils même, sont-ils écoutés avec un religieux respect, reçus avec une sainte avidité, suivis avec une scrupuleuse fidélité ? Ne se permet-on jamais de murmurer contre ses réprimandes ? A-t-on, dans toutes les paroisses, tout le respect possible pour les curés ? Les reçoit-on chez soi, leur parle-t-on toujours, non avec politesse, ce n'est pas assez, mais avec cette vénération qui fait connaître qu'on les regarde comme tenant la place de Jésus-Christ ? Où en sommes-nous sur tous ces points ?..... Où nous en sommes ?..... Il suffit d'avoir des yeux et des oreilles pour le savoir.

Sans en être encore rendus à ce point où les curés sont outragés publiquement, il n'est que trop vrai que le respect pour leur caractère, la soumission à leurs paroles et l'obéissance à leurs avis diminuent et même disparaissent chez un assez grand nombre de nos compatriotes. Un prêtre n'est respecté par eux que pour ses talents, son savoir-vivre, sa politesse, ses manières agréables. Son caractère vénérable et sa dignité de prêtre de Jésus-Christ ne sont comptés pour rien. Le désordre ne s'en tient pas là à l'égard des prêtres. On juge leur conduite d'après les règles qu'on invente ; on condamne leurs prédications, quand elles ne flattent pas les oreilles ou qu'elles reprouvent ce qu'on aime ; on résiste à leur autorité, quand elle exige l'accomplissement de devoirs qu'on est décidé à ne pas accomplir. Plusieurs n'ont plus même le soin de se cacher ! Ils se font une gloire de leur mépris ou de leur désobéissance à l'égard de leurs curés ; ils s'en vantent publiquement. On voit même des pères et des mères de famille blâmer tout haut les enseignements de leurs pasteurs, en présence de leurs enfants ! Des jeunes gens qui ont étudié toute autre chose que leur religion, dont ils ont peut-être oublié même les premiers principes, viennent froncer, dans les sociétés où ils sont admis, les prédications et les avis du pasteur de la paroisse. Des enfants même,

imitant peut-être ce qu'ils ont entendu dire à leurs parents, repoussent avec mépris les défenses de leurs curés.

Que veut dire tout cela ? que signifient tous ces murmures, toutes ces résistances qui, semblables aux cris des anges rebelles, s'élevaient contre la soumission et l'obéissance dues à ceux à qui Jésus-Christ a dit : " Allez, instruisez toutes les nations.... Apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé. Allez.... comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. Allez, prêchez l'Évangile à toute créature ; celui qui croira à votre parole, sera sauvé, et celui qui n'y croira pas, sera condamné. Allez..... celui qui méprisera votre parole, c'est moi-même qu'il méprisera. Car je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles. Allez.... vous êtes mes ambassadeurs auprès des peuples, c'est en mon nom que vous leur parlerez "..... Quel est celui qui résiste à l'autorité de son pasteur, et qui ne tremblera pas en lisant ces paroles, s'il croit encore à l'Évangile !

Mais, encore une fois, que signifient ces bruits, ces contradictions, ces censures contre les enseignements des pasteurs ? Ils veulent dire que la foi diminue dans notre pays, arrosé et sanctifié par le sang des Brébeuf et des Lallemand. Ils veulent dire que nous aussi, enfants chéris de la Providence et de la sainte Epouse de Jésus-Christ, nous commençons, à secouer le saint joug de la Foi. Ils veulent dire que, semblables aux peuples qui ont renié le Christ, pour suivre les folles pensées de leurs cœurs, nous voulons, nous aussi catholiques canadiens, entrer dans la voie qui les a conduits dans l'abîme sans fonds de l'incrédulité et d'une liberté aussi insensée que funeste. En viendrons-nous là ? Sommes-nous sur la route qui y conduit ? Ces appréhensions ne sont-elles que des craintes puériles ou de trop réelles alarmes ? Pour décider cette grave question, qui intéresse ce qu'il y a de plus précieux chez un peuple, sa vie ou sa mort religieuse, écoutons le chef vénérable de notre diocèse, nous adressant ces paroles remarquables : " Hélas ! nous le disons avec amertume, nos très chers frères ; cette foi si vive de nos pères s'affaiblit insensiblement parmi nous ; un esprit d'indépendance, fruit de l'orgueil, s'efforce chaque jour, de se substituer à sa place ; nos mœurs anciennes s'effacent peu à peu devant de nouvelles coutumes que le monde, avide de plaisir, accepte avec faveur, mais qui sont en contradiction avec les saints enseignements de l'évangile. Rappelez-vous que, si vous

“ n’êtes fermes dans votre religion et fidèles à en remplir les
“ devoirs, c’est en vain que vous travaillez à votre conser-
“ vation comme peuple. Si vous brisez ce lien qui constitue
“ votre principale, si non votre unique force, vous aurez le
“ sort de tant de nations de l’antiquité et des temps mo-
“ dernes, qui ont disparu de la scène du monde, semblables
“ à ceux dont parle le saint homme Job, que le souffle de
“ Dieu a anéantis en punition de leurs crimes.” (*Mand. du*
dern. Jubilé.)

Tirez avec moi les conséquences douloureuses de ces paroles, qui viennent de trop haut pour ne pas mériter toute attention. Il est donc vrai que la foi de nos pères diminue parmi nous pour être remplacée par l’esprit d’indifférence et d’irréligion qui tue les âmes, et qui nous expose à nous voir enlever le royaume de Dieu. Il est donc vrai que nous travaillons à secouer le joug de la subordination à l’autorité de ceux que Dieu a placés pour nous conduire, afin de nous soumettre à celui de l’orgueil, le pire, le plus dur de tous les jougs. Il est donc vrai enfin que ce ne sont plus les traditions religieuses de nos ancêtres, ni les saintes règles de l’Évangile qui dirigent seules notre conduite, et que nous voulons que des *coutumes mondaines*, tant de fois condamnées par le divin Maître, viennent prendre leur place et nous servir de guides dans le chemin difficile et dangereux de notre passage sur cette terre d’exil. Voilà donc que l’indifférence religieuse, l’insubordination et les maximes perverses du monde, comme trois grandes armées, envahissent notre religieuse et catholique patrie. Qu’allons-nous faire, nous canadiens religieux ? Nous tiendrons-nous muets spectateurs de cette lutte d’autant plus importante qu’il s’agit de notre destinée religieuse et sociale ? Nous, sur qui la sainte Eglise de Dieu fonde les espérances de son règne bien-faisant dans notre pays, nous laisserons-nous aussi entraîner par le torrent des nouvelles doctrines ? Permettrons-nous, par notre silence ou notre indifférence, qu’elles se propagent parmi nos frères canadiens, avec d’autant plus de rapidité, qu’elles trouveront un auxiliaire tout-puissant dans les passions déréglées de leur cœur. Que dis-je ? Aurons-nous assez peu de courage pour renier notre sainte foi, et aller nous mettre sous les drapeaux de ses ennemis ? Non ! Nous nous sommes montrés braves, alors qu’un peuple étranger voulait envahir nos propriétés temporelles ; nous avons combattu vaillamment, à Châteaugay et ailleurs, pour repousser. Combattons aujourd’hui plus vaillamment qu’alors, s’il est possible, parce

qu'il s'agit aujourd'hui de quelque chose d'infiniment plus cher à des cœurs catholiques ; il s'agit, comprenons-le bien, il s'agit de perdre ou de conserver la foi de nos pères, le plus noble comme le plus précieux héritage qu'ils nous aient laissé en quittant ce monde.

Canadiens catholiques, jetez les yeux sur vos vénérables curés. Voilà qu'ils se sont noblement posés à l'avant-garde. Depuis quelques années, ils ont découvert les ennemis qui menaçaient votre foi. Par amour pour votre bonheur religieux, ils se sont sentis animés d'un saint zèle. Voyez ce qu'ils ont fait pour vous. Y a-t-il travail, peines, sacrifices, fatigues auxquels ils ne se soient condamnés pour vous sauver du péril. N'ont-ils pas tout mis en œuvre : associations de tempérance, propagation de la foi, confréries, indulgences, retraites, neuvaines, quarante-heures ? Voyez-vous comme ils s'unissent et se multiplient à la voix du chef vénérable du diocèse, pour redoubler de zèle et de soins pour le salut de vos âmes ? N'êtes-vous pas touchés à la vue de l'ardeur et du courage qu'ils montrent en accourant à votre secours, afin de vous aider à réparer le passé et à reprendre le chemin de la vertu, dans ces retraites paroissiales, où le travail du jour entier ne suffit pas à leur amour de vous faire du bien ? Et puis, vous, leurs compatriotes et leurs frères catholiques ; vous, unis avec eux par les liens les plus sacrés, par les liens de la vraie foi, vous ne les respecteriez pas ? Vous ne les écouteriez pas ? Vous ne les aimeriez pas ? Vous ne leur seriez pas unis par le fonds de vos entrailles ? Que dis-je ? Vous ne les seconderiez pas, de toute l'ardeur de votre cœur, dans l'œuvre de la conservation de votre foi ou de votre régénération religieuse ? Vous, surtout, vous, si grandement intéressés à ne pas laisser perdre pour vos enfants le divin dépôt de la foi, mis en vos mains par vos pères catholiques, vous séparerez-vous de vos saints pasteurs, dans la lutte qu'ils livrent aux dépens de leur repos et même de leur santé pour le bonheur religieux de votre patrie ? Non ; cette belle contrée du Canada ne sera jamais déshonorée par l'apostasie de ses enfants. Comme le grand apôtre St. Paul le disait aux Hébreux, j'ai pour mes frères canadiens, de meilleurs sentiments ; j'ai la confiance qu'une terre, cultivée avec un zèle et un dévouement si admirables, produira par la suite des fruits toujours plus abondants de salut et de sanctification ; *j'ai cette confiance, et elle reposera toujours dans mon cœur*, comme le disait le saint homme Job de la vue du Rédempteur ; parce que j'ai entendu l'appel de

notre premier supérieur religieux aux pères et aux mères, et à tous ceux que leur position a mis à la tête de notre société religieuse et politique. Refuseraient-ils la noble tâche qu'il leur propose, celle de *lui aider d'action et de parole* à faire disparaître, du milieu de nous, tout ce qui peut affaiblir les liens sacrés qui nous attachent à la religion catholique, apostolique, romaine.

Quel est donc, dans les circonstances actuelles, le devoir de tous ceux que leur éducation mettent à la tête de notre société religieuse ? Voilà la question qui va faire le sujet du chapitre suivant.

CHAPITRE XXXII.

Autorité des pasteurs et obligation de s'y soumettre et de la soutenir.

UN ennemi n'est jamais plus assuré de s'emparer d'une citadelle qu'il assiège, que lorsqu'il a dans cette citadelle des partisans dévoués et nombreux. Malgré l'habileté des chefs et la vigilance des sentinelles sur l'ennemi extérieur, celui-ci parviendra tôt ou tard à s'en faire ouvrir les portes, si ceux-là n'ont soin de mettre les traîtres dans l'impuissance de se multiplier ou de réaliser les espérances des assiégeants.

Telle serait notre position, comme peuple catholique, si, attaqués par les adversaires de notre croyance qui deviennent de jour en jour plus nombreux et plus entreprenants, nous avions dans nos rangs des hommes vendus aux trois ennemis de notre foi, signalés dans le chapitre précédent, l'indifférence pour la religion, l'insubordination à l'autorité des pasteurs et l'abandon des pratiques religieuses.

Que nous ayons, *dans nos rangs*, des hommes qui ont eu l'inconcevable folie de renier leur religion, au moins dans la pratique, pouvons-nous en douter ? Dans nos villes, et même dans nos campagnes, le nombre de ces lâches canadiens catholiques ne va-t-il pas toujours croissant ? Quels sont ces hommes ! Ce sont ceux qui n'accomplissent que les devoirs religieux les moins gênants et les moins pénibles, et par là

même les moins essentiels. N'en connaissez-vous pas un nombre assez considérable qu'on ne voit presque plus aux églises, et jamais au confessionnal ni à la table sainte ? Hommes sans courage et sans force morale comme sans foi, prêts à vendre la religion de leurs ancêtres pour trente deniers, le vil prix que reçut le premier des traîtres pour livrer à ses ennemis le divin Fils de Marie ! Voilà nos plus dangereux ennemis religieux. Marchant sous nos drapeaux, se vantant d'être canadiens et catholiques, conservant une certaine apparence extérieure de religion propre à jeter de la poudre aux yeux d'une partie de leurs compatriotes, ils sont parmi nous comme des loups revêtus de la peau de brebis, mais réellement séparés des vrais fidèles de toute la distance qui se trouve entre la foi agissante et celle qui est morte. Si nous, catholiques sincères et fidèles à mettre en pratique les enseignements de notre religion, si nous ne nous hâtons de serrer nos rangs et d'en éloigner les lâches, la defection, comme une maladie épidémique, ira s'étendant de plus en plus.

Qu'avons-nous donc à faire pour ne pas être entraînés par les exemples de ceux de nos frères qui sont tombés ? Nous n'avons qu'une seule voie de salut, c'est celle de nous tenir fortement attachés à l'autorité de nos chefs religieux, et de marcher courageusement dans le chemin qu'ils nous montrent par leurs paroles et par leurs exemples. Unis à eux et soutenus par la force que nous donneront les pratiques religieuses de notre sainte foi, nous serons invincibles, comme nos premiers frères catholiques le furent dans les tourments et les persécutions de tout genre. Pour nous rassurer dans la lutte, examinons ce que c'est que le principe de l'autorité religieuse chez nous.

Parmi les principes fondamentaux de la foi catholique, l'autorité religieuse tient le premier rang. C'est elle qui décide, qui résout les difficultés, qui dissipe les erreurs, qui éclaireit les doutes, qui gouverne les volontés et les intelligences dans les choses religieuses. Lui résister, s'y soustraire, ou même mépriser ses enseignements, c'est s'égarer. Or l'autorité qui dirige et conduit, partagée entre les différents supérieurs légitimement établis, est une seule et même autorité, plénière et absolue dans le Souverain Pontife de l'Eglise, non plénière et dépendante dans les autres supérieurs religieux. Cependant les chefs inférieurs, liés au pontife suprême par une chaîne fixée au ciel et qu'il tient dans sa main, et dont le dernier anneau est dans celle de l'humble fidèle, participent à son

autorité, nous intiment les ordres émanés de son autorité, nous conduisent par son autorité. En sorte que l'enfant est lié et subordonné à l'autorité de son père, le paroissien à celle de son curé, le curé à celle de son évêque, l'évêque à celle du souverain pontife, et le souverain pontife à celle de Jésus-Christ dont il est le vicaire. Cependant, nous dit St. Paul : *toute autorité légitime vient de Dieu, et celui qui résiste à l'autorité, se prouve lui-même sa condamnation.* D'où il faut conclure qu'un enfant qui résiste à l'autorité de son père, un paroissien à celle de son curé, un curé à celle de son évêque, un évêque à celle du vicaire de Jésus-Christ, tombent sous l'arrêt de la condamnation prononcé par St. Paul. Et comme l'autorité religieuse, partagée entre plusieurs, forme une seule et même chaîne dont tous les anneaux se joignent de manière que celui qui est tenu par le dernier des fidèles se trouve lié avec celui que tient le souverain pontife : il s'ensuit qu'un enfant qui brise, par l'insubordination, l'anneau qui le liait à son père, par cette chaîne de l'autorité de direction, se trouve séparé du chef souverain jusqu'à ce qu'il ait rattaché son anneau à celui de son père, en se soumettant de nouveau à son autorité. Il en serait ainsi d'un paroissien refusant d'obéir à l'autorité de son curé ; d'un curé, à celle de son évêque, et de celui-ci à l'autorité du souverain pontife.

Quelques observations compléteront cette idée de l'autorité religieuse chez nous, catholiques romains.

C'est un principe incontestable que l'autorité supérieure renferme tous les pouvoirs des autorités inférieures qui lui sont subordonnées. Ainsi, notre Saint Père le Pape possède en lui-même l'autorité de tous les évêques, de tous les curés, de tous les prêtres, de tous les supérieurs religieux et de tous les pères de famille de l'univers catholique ; les évêques renferment, dans leur autorité, celle de tous les curés, de tous les prêtres et de tous les pères de famille de leurs diocèses ; les curés renferment, dans leur autorité, celle de leurs vicaires et de tous les pères de famille de leurs paroisses. Les simples prêtres, n'ayant aucune autorité sur les fidèles, ne sont pas des supérieurs religieux. De ces principes il faut conclure : 1^o que tous les fidèles, tous les prêtres, tous les curés, tous les supérieurs religieux, tous les évêques de l'univers catholique doivent soumission et obéissance au souverain pontife, dans les choses qui regardent la conscience et le salut ; 2^o que tous les fidèles, tous les prêtres et tous les curés d'un diocèse doivent soumission et obéissance à leur

évêque diocésain ; 3° que tous les fidèles et tous les prêtres d'une paroisse doivent soumission et obéissance au curé de la paroisse ; 4° que toutes les personnes d'une famille doivent soumission et obéissance au père ou chef de la famille, dans les choses qui sont du ressort de son autorité.

2° C'est encore un principe incontestable que l'autorité supérieure a le droit de juger, dans les choses qui regardent toutes les autorités qui sont inférieures ; et que jamais les autorités inférieures ne peuvent juger celles qui leur sont supérieures. Ainsi un fidèle n'a le droit de juger ni son curé, ni son évêque, ni le souverain pontife qui peut juger tous les membres de l'Eglise catholique, en ce qui regarde la foi et les règles de la morale.

Cependant l'autorité supérieure a l'obligation de protéger les autorités inférieures et de les soutenir ; c'est la pensée de St. Augustin. Ainsi le père catholique a le droit que son curé soutienne son autorité sur ses enfants ; le curé, que son évêque soutienne la sienne sur ses paroissiens ; enfin l'évêque a le droit que le souverain pontife soutienne son autorité sur ses diocésains.

3° C'est un autre principe évident que l'autorité religieuse, dans l'Eglise catholique, quoiqu'exercée par plusieurs supérieurs subordonnés les uns aux autres, comme je l'ai déjà observé, est une seule et même autorité ; en sorte que désobéir au dernier supérieur, dans les choses qui sont de son ressort, est la même chose que désobéir au premier. Delà un enfant désobéissant à son père, dans les choses qu'il a droit de commander ; un paroissien, à son curé ; un curé, à son évêque ; tous désobéissent à la première autorité qui est notre Saint Père le Pape, le vicaire de Jésus-Christ.

4° Enfin c'est une vérité incontestable que Dieu a donné des grâces et des lumières spéciales à ceux qui sont chargés d'enseigner et de conduire les autres dans les voies du salut. Il n'en a donné à personne pour se conduire soi-même dans les choses où l'on doit dépendre d'un autre ; c'est encore la pensée de St. Augustin. Ainsi un paroissien ne saurait prétendre à des grâces extraordinaires pour se conduire lui-même dans le chemin difficile de la vertu. Il doit suivre la voie que lui trace son curé, sous peine de s'exposer à tomber dans l'illusion ou à s'égarer.

Cette doctrine est fondée sur la conduite de Jésus-Christ, qui a constamment fait la volonté de Dieu son Père et jamais la sienne ; elle est confirmée par l'exemple de tous les saints qui ont suivi, comme la voie de Dieu même, la volonté de

Dieu même, la volonté de leurs supérieurs religieux ; par ces paroles, entre autres, du premier livre des Rois, par lesquelles Samuel fait connaître à Saul que Dieu ne demande ni holocaustes ni victimes, mais qu'on obéisse à sa volonté. " Car, continue le prophète, c'est comme une espèce de magie de ne pas vouloir lui obéir ; et ne pas se rendre à sa volonté, c'est le crime de l'idolâtrie. " Or rappelons-nous, catholiques, que Jésus a dit à nos curés : " Celui qui vous écoute, m'écoute. " Delà cette célèbre sentence de Gerson : " Celui qui ne veut pas écouter son supérieur, et qui veut se conduire lui-même, n'a nullement besoin du démon pour le tenter, parce qu'il devient lui-même un démon pour se perdre. " D'où le grand St. Bernard concluait, que s'il n'y avait pas de volonté propre, il n'y aurait pas d'enfer.

Tirons maintenant les conséquences pratiques de ces principes pour en faire la règle invariable de notre conduite religieuse, et nous serons invulnérables, non-seulement aux traits de ces maladies morales qui tuent une grande partie des hommes de notre siècle, mais encore à nos propres passions non moins dangereuses que les erreurs qui envahissent notre patrie.

Malheur à celui qui s'isole et se sépare des autres, dit le sage, parce que s'il vient à tomber il n'aura personne pour le relever. Pour être fort il faut donc nous unir et nous lier ; car, dit Salomon : *le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte.*

Mais à quoi nous lier ? A nos passions ?..... Non, c'est le torrent qui entraîne dans l'abîme. A notre esprit et à nos lumières particulières ? Non, nous ne sommes tous qu'erreur et que ténèbres, dans les principes de la foi que nous professons..... A nos volontés bien décidées à ne pas fléchir le genou devant les doctrines à la mode ?..... Non, encore, nous sommes la fragilité et l'inconstance mêmes. Les protestants de tous les siècles ont été livrés à leur volonté propre, et ils sont tombés de folie en folie, d'erreur en erreur, d'abîme en abîme, jusque dans celui de l'indifférence religieuse, le dernier et le plus profond de tous. A quoi donc nous lier, nous cramponner ? A l'autorité de nos pasteurs légitimes. C'est là qu'est notre force ; elle n'est pour nous que là ; elle n'est nulle part ailleurs. Voilà ceux qui sont forts, et qui ne sauraient tomber en nous soutenant, parce qu'ils ne tirent point leur force d'eux-mêmes, mais de leur union avec notre Saint Père le Pape, successeur du bienheureux St. Pierre à qui Jésus-Christ a dit : " Vous êtes Pierre, et sur cette pierre

“ je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. ”

Or comprenons bien que nous lier à nos pasteurs légitimes, c'est nous attacher à eux, c'est nous identifier avec eux, c'est ne jamais séparer notre cause de la leur, c'est ne jamais nous isoler d'eux, c'est enfin ne jamais nous soustraire à leur influence morale sur notre conduite, sur nos pensées, sur nos mœurs, sur notre vie toute entière. Par conséquent, dans tout ce qui regarde notre religion, dès qu'ils parlent, à nous le devoir d'écouter; dès qu'ils commandent, à nous encore, humbles fidèles, le devoir sacré et religieux d'une obéissance prompte et entière; dès qu'ils nous découvrent une de nos erreurs, fut-ce même une chose qui nous tiendrait le plus au cœur, et que nous croirions véritable, à nous de corriger cette erreur et de la bannir de notre cœur; enfin dès qu'ils nous font connaître l'obligation de remplir un devoir religieux, à nous de le remplir avec fidélité, quelles que soient d'ailleurs les répugnances soulevées par nos passions ou notre orgueil contre l'accomplissement de ce devoir.

Pouvons-nous, catholiques canadiens, refuser d'admettre ces conséquences, sans courir à une perte certaine? Mais nous est-il libre de les admettre dans la théorie, et de ne pas les suivre dans la pratique, sans nous condamner nous-mêmes, et sans faire preuve de la plus déshonorante de toutes les inconséquences, l'inconséquence religieuse? Notre condamnation ne serait-elle pas écrite dans chacune des paroles de nos pasteurs, si nous refusions de faire ce qu'ils nous enseignent? Et puis, nous convient-il à nous, petites brebis du troupeau, de critiquer, de blâmer, de condamner ce que nos pasteurs nous enseignent? Est-ce notre malheur ou notre bonheur religieux que nous voulons, quand nous leur désobéissons? Ne savons-nous pas qu'ils sont revêtus du plus redoutable de tous les pouvoirs? Ne peuvent-ils pas lier ou délier nos âmes, nous sauver ou nous perdre?

Sachons-le donc bien. Notre perte ou notre salut ne viendra pas seulement de ce que nous croyons ou ne croyons pas ce que nous enseignent nos pasteurs, mais encore de ce que nous pratiquons ou ne pratiquons pas ce qu'ils nous ordonnent au nom de l'Eglise.

Où en sont donc rendus ceux d'entre nous qui désobéissent à l'autorité de l'Eglise représentée par leurs curés? Où ils en sont!..... Ils sont au nombre des païens et des pécheurs scandaleux, selon la parole de la vérité même: *Celui qui n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publi-*

car. Or qu'est-ce que l'Eglise? Qu'ils l'apprennent du petit livre qu'on leur a mis en main dans leur enfance : " L'Eglise est la société des fidèles unis entre eux par la profession d'une même foi, par la participation aux mêmes sacrements et par la soumission aux mêmes pasteurs légitimes." Delà cette conséquence qu'ils ne peuvent s'empêcher d'admettre : en n'écoutant pas leurs *pasteurs légitimes* et refusant de faire ce qu'ils leur commandent, ils tombent du rang de catholiques à celui de *païens et de publicains*. Ils croiraient peut-être se soustraire à cette dégradation religieuse, en croyant à cette parole de folie : *brisons le joug de l'autorité, et nous serons libres comme des Dieux !* Ils se tromperaient dans leurs prévisions. On ne se fait pas Dieu en se révoltant contre l'autorité légitime ; on se fait *démon*, même dans le ciel, comme Lucifer ; ou on tombe sous la puissance de ce premier des rebelles, même dans le paradis terrestre, comme nos premiers parents.

Qu'ils considèrent d'ailleurs les protestants de toutes les dénominations, et ils verront chez eux la preuve de ce qu'on gagne en brisant le joug de l'autorité religieuse ; ils ne savent plus où ils en sont : témoin, cette église de Henry VIII dont les ministres aujourd'hui nient la nécessité du baptême et trouvent un tribunal qui leur donne gain de cause et les maintient dans leurs cures, malgré l'opposition des évêques. Qu'ils regardent les juifs, dispersés ça et là dans l'univers, comme la poussière par le vent, pour avoir dit cette parole d'insubordination : *Nous ne voulons pas que le Christ règne sur nous.....*

Mais c'est assez dire les conséquences funestes de notre refus pratique d'obéir à l'autorité de nos pasteurs. Elles sont de nature à faire trembler celui d'entre nous qui n'a pas renoncé à la douce espérance d'aller au ciel. Simples passagers sur la barque de St. Pierre, ne soyons donc jamais assez peu sages pour refuser d'obéir au pilote qui la dirige. Sans mission comme sans lumières pour nous conduire, ferions-nous la folie d'écouter notre orgueil et nos passions, et de les prendre pour guides? Ne serait-ce pas courir à une perte certaine, car, " si un aveugle en conduit un autre, ils tomberont tous deux dans la fosse, nous dit celui qui est *la voie, la vérité et la vie.*"

Nous avons vu la grandeur de la dignité de nos prêtres catholiques et le respect que nous leur devons ; nous avons compris la force toute-puissante de cette autorité catholique qui, comme une chaîne, lie tous nos pasteurs à cette

chaire de St. Pierre, debout depuis dix-huit siècles, malgré les efforts réunis de l'enfer et de l'impiété pour la renverser. Nous sommes tous les jours témoins de l'amour, du dévouement et du zèle de nos conducteurs religieux pour nous soutenir au milieu des dangers et des périls qui nous assiègent de tous côtés : réunissons-nous donc autour d'eux, et serrons étroitement nos rangs. Et puis, comptons-nous ; et nous verrons avec bonheur que, dans les campagnes surtout, un fort petit nombre de ceux qui vivent avec nous nous sont étrangers par les liens de la foi. Ainsi comptés et réunis, marchons bravement à la conquête de notre avenir, sous la conduite de nos pasteurs catholiques. Que l'enfant écoute leur voix comme celle de Dieu ; que le père de famille unisse son autorité à la leur pour la rendre plus forte et plus vénérable ; que le magistrat, que l'homme de profession, que le marchand, que le cultivateur, que quiconque se dit Canadien et a quelque influence sur ses compatriotes, se fasse une gloire religieuse et nationale d'aider son pasteur et de soutenir son autorité. Qu'il se range, comme un enfant soumis et respectueux, sous l'obéissance religieuse de celui qui n'a accepté la redoutable charge des âmes de ses frères catholiques, que pour les conduire au double bonheur de cette vie et de l'autre.

CHAPITRE XXXIII.

Devoirs et peines d'un curé, manière de se conduire à son égard.

Le curé reçoit de son évêque les pouvoirs et la mission de conduire, dans le chemin du ciel, les fidèles d'une paroisse. Nos bons catholiques canadiens appellent encore leurs curés du nom de *pasteurs* ; douce et touchante image de la charge qu'ils exercent auprès de leurs paroissiens ! En effet, une paroisse est une petite famille, un petit troupeau, selon l'expression de Jésus-Christ, faisant partie de la famille ou du troupeau plus nombreux qui compose un diocèse, sous la conduite d'un évêque, et de la famille ou du troupeau universel, formé de tous les fidèles catholiques, et dirigé par notre Saint Père le Pape, vicaire de celui qui a pris l'aimable qualité de *pasteur des brebis*.

Tout rappelle à une paroisse la touchante idée de la fa-

mille : même chef, même église, même table sainte, même nourriture, même enseignement public pour toutes les personnes composant une paroisse catholique. Le plus riche comme le plus pauvre, le savant comme l'ignorant, se placent à la même table, entendent la même voix, sont assis dans la même maison, sont soumis à la même autorité et suivent la même direction donnée par le pasteur de la paroisse.

Dans une des petites familles qui composent la paroisse, se trouve aussi un chef, le père de famille. Il conduit, il dirige, il surveille, sous la direction du curé, premier supérieur religieux de la paroisse, sa petite famille qui lui doit respect et obéissance. De même le pasteur de la paroisse, sous la direction de son évêque, surveille, dirige et conduit la paroisse qui compose sa famille.

Le père de famille a de grands et nombreux devoirs envers ceux auxquels il est préposé ; plus que lui, le curé de la paroisse en a de redoutables et de dangereux même, étant d'autant plus chargé, d'autant plus occupé, d'autant plus redevable que sa famille est plus nombreuse et a des besoins plus variés et plus multipliés.

D'après ces considérations, les pères et les mères comprendront mieux que tous ceux qui ne sont point chargés des soins d'une famille, ce qu'il faut de patience, de dévouement, de travail pour conduire une paroisse et pourvoir aux besoins spirituels de chacun de ceux qui la composent. Etonnante abnégation que celle d'un curé ! Il doit se faire à tous, être redevable à tous, rendre service à tous, se prêter aux besoins de tous et de chacun de ses enfants, comme St. Paul qui se déclare " redevable aux Grecs et aux barbares, aux sages et à ceux qui ne le sont pas. " Le dernier de ses paroissiens, le plus pauvre, le plus dégradé par le vice, a droit à toute sa vigilance, à tout son amour, à toutes ses pensées, comme le premier, le plus riche ou le plus honorable. Oh ! que ceux qui jaloussent l'autorité dont leurs supérieurs sont revêtus connaissent peu ce que c'est que d'être chargé de conduire les autres ! Qu'est-ce que l'autorité ou la charge de conduire ses semblables, si non une servitude et un fardeau ? Quel est le plus heureux, de celui qui conduit ou de celui qui se laisse conduire ? Celui qui se laisse conduire, sans aucun doute. Il écoute, et il fait ce qu'on lui dit sans avoir à s'inquiéter de choisir le temps, le lieu, ni le manière. Tranquille ensuite, il ne craint de s'être trompé, ni d'avoir perdu son temps ; il a fait son devoir —

obéissant à celui qui est chargé de sa conduite. Sa conscience est en paix, il dort sans remords ; Dieu est satisfait. Quel est donc le plus heureux, du curé ou de son paroissien ? Répondez, pères et mères ? Qui est plus inquiet, plus chargé, de vous ou de vos enfants ? Qui doit se consumer de plus de soins, de peines et de travail, de vous ou de vos enfants ? Oh ! vous me l'avez dit bien souvent ! “ Les enfants sont bien heureux ! Ils ont toujours la table mise ; ils ne s'inquiètent guères du lendemain ; ils dorment sans soucis et se reveillent de même ! A nous de nous consumer de sollicitudes et de peines pour leur bonheur et pour leurs besoins ! Et encore comment nous payent-ils souvent ? ”—Vous avez raison ; ceux qui sont chargés de pourvoir aux besoins des autres, sont les plus à plaindre. Vous êtes, sans aucun doute, de beaucoup plus malheureux que vos enfants, et vous avez droit qu'ils vous témoignent de la reconnaissance pour tous les sacrifices que vous avez faits pour eux. Aussi vous ressentez vivement les chagrins qu'ils vous causent par leur désobéissance et leur ingratitude surtout ; et je n'ose vous en blâmer.

Pourrez-vous cependant comparer vos inquiétudes et vos peines avec celles de votre curé, chargé de pourvoir aux besoins spirituels de vous, de vos enfants, et à ceux de tous les parents, de tous les enfants et de toutes les autres personnes qui composent sa grande famille ?

Avez-vous une idée juste de ses devoirs et de la responsabilité dont il est chargé ? Ecoutez, je vais vous le dire.

Chargé de régler les consciences, il doit veiller à tout ce qui les intéresse. Or quel est celui des devoirs religieux ou sociaux qui n'intéresse pas la conscience ? Dieu le rend responsable de tout le mal que par sa faute ou sa négligence il n'aura pas empêché. Une voix lui crie sans cesse du haut du ciel : “ Si je dis à un de tes paroissiens : tu mourras, parce que tu as péché, et que tu ne lui fasses pas connaître ce que j'ai résolu de faire contre lui, pour le porter à la pénitence, cet homme, ton paroissien, mourra dans son péché ; mais à toi mon ministre, à toi son curé, je demanderai son âme ”.... “ Malheur à moi, dit St. Paul au nom de tous les pasteurs, malheur à moi si je ne fais pas connaître à ceux dont je suis chargé, la sainte morale de l'Evangile ! Car c'est pour moi une obligation rigoureuse de le faire. ” Quelle épouvantable responsabilité ! Voici donc le langage que pourrait tenir un curé en prenant

la charge d'une paroisse, la première fois qu'il adresse la parole à ceux que lui a confiés son évêque.

“ L'Église, par le ministère de notre évêque diocésain, m'a envoyé dans cette paroisse pour diriger vers le ciel tous ceux qui la composent. Magistrats, médecins, notaires, marchands, maîtres, pères et mères, enfants, serviteurs, je suis chargé de vous et responsable au tribunal de Dieu de votre conduite, pendant tout le temps que je serai votre pasteur. Je dois vous éclairer sur vos devoirs, vous instruire de vos obligations ou du moins vous rappeler ce que vous devez à vous-mêmes, à Dieu, à vos frères. Je dois vous porter à l'observation des lois divines et humaines ; vous exhorter sans cesse à la pratique de la vertu et des bonnes œuvres ; faire régner dans cette paroisse l'innocence, la justice, l'union, la charité, toutes les vertus recommandées par le sauveur du monde. Il est de mon devoir de rappeler aux pères et aux mères ce qu'ils doivent à leurs enfants, et à ceux-ci ce qu'ils doivent à leurs parents. Je viens pour dire aux maîtres et aux maîtresses : veillez sur vos serviteurs ; et à ceux-ci : soyez soumis et fidèles ; aux riches, aux grands, aux hommes en place : ne vous enorgueillissez pas de vos richesses, de votre grandeur, de votre autorité ; servez-vous-en pour protéger et soulager les pauvres et faire régner Dieu dans cette paroisse. Je viens dire aux pauvres : ne murmurez point dans vos peines, sanctifiez-les au contraire par votre patience et votre résignation à la volonté de Dieu. Je dis à tous, n'offensez personne, ne faites tort à qui que ce soit, pardonnez à ceux qui vous offenseront, aimez-vous les uns et les autres, car vous êtes frères, enfants du même Dieu et de la même église.

“ Mon devoir de pasteur ne se borne pas seulement à instruire, à exhorter, à reprendre mes paroissiens en général ; je suis encore obligé de veiller sur la conduite religieuse de chacun d'eux en particulier, sur celle du premier comme sur celle du dernier de ma paroisse. Je dois reprendre tous ceux qui s'égarent ou qui manqueront à quelqu'un de leurs devoirs ; je dois prévenir ou accorder les différends, apaiser les querelles, terminer les procès, réconcilier les ennemis, consoler les affligés, visiter les malades, servir d'œil à l'aveugle, de pied au boiteux, de père aux orphelins, de soutien aux veuves et à ceux qui sont opprimés. Je dois réconcilier avec Dieu ceux qui en sont séparés par le péché, expliquer la doctrine catholique aux

“ enfants, les admettre ou les éloigner de la table sainte, porter les sacrements aux malades quand ils ne s'en motreront pas indignes, bénir les mariages, conduire vos morts à leur dernière demeure. Je suis obligé d'avoir sans cesse les yeux sur ma paroisse, comme un père sur sa famille, comme un pasteur sur son troupeau. Malheur à moi si je ferme les yeux sur les scandales publics, et si, semblable à un chien muet, selon l'expression des livres saints, je n'élève point la voix pour avertir ceux du salut desquels je répons âme pour âme ! Malheur encore à moi si semblable à une idole, je ne vois pas, je ne parle point, je n'agis pas quand il le faudra pour discerner le danger, le signaler et l'éloigner. Tous mes paroissiens ont un égal droit à mon amour, à mes conseils, à mes soins, à mes services, à ma vie même, dans les maladies contagieuses. ”

Pensez-vous qu'un homme, ayant son bon sens, voulût jamais prendre sur lui une telle responsabilité, se charger de tels devoirs, risquer ainsi son âme, sacrifier ainsi son repos, sa vie même, sans une grande et profonde conviction que c'est sa place sur cette terre ; que Dieu exige absolument qu'il l'occupe et qu'il se sacrifie pour le bonheur de ses frères ? A toute cette responsabilité qui épouvante la conscience, ajoutez cette vie, que vous ne voyez pas, cette vie entière passée avec les morts ou les mourants, ou à entendre les prévarications, les crimes, les outrages faits à celui dont il est le ministre ; ajoutez ce qu'il y a de déchirant pour une âme sensible, d'être la confidente des peines de la pauvreté, des souffrances d'une veuve infortunée, des plaintes des malheureux, des douleurs de la maladie, des maux de toute sorte qui accablent ceux que son cœur lui fait regarder comme ses enfants. Faites-vous une idée, si vous le pouvez, de ses douleurs intimes à la vue des péchés de ses paroissiens, et surtout de l'égarement de ces jeunes enfants qu'il a lui-même instruits, sanctifiés, nourris de la chair du fils de Dieu, et que le sanglier de la forêt, que la bête féroce, comme dit le prophète David, qu'un misérable scandaleux vient de perdre et de séparer de Dieu par une mauvaise action !..... Sont-ce là toutes ses douleurs ? Oh ! non. Il en a de bien plus cuisantes encore dans l'endurcissement de ceux qui n'écoutent plus ses avis, qui se moquent de ses avertissements, qui ne tiennent aucun compte de son amour, qui vont de crime en crime, qui marchent à grands pas vers l'enfer, qui soulèvent ses enfants contre son autorité,

et qui, contents, s'applaudissent d'être assis sur les ruines de la pudeur profanée, de la charité détruite, de l'autorité méprisée, de toutes les vertus outragées !

Vous comprendrez peut-être un peu ce que toutes ces douleurs ont de déchirant pour le cœur d'un curé, vous parents religieux et chrétiens, qui avez chez vous, dans votre famille, un enfant ou plutôt un monstre qui méprise vos avis, résiste à votre autorité, se moque de vos réprimandes, et va, dans cette maison déshonorée, imprimer à votre front la tache du déshonneur. Cette croix n'est-elle pas pour votre cœur la plus pesante de toutes les croix ? Vos travaux pénibles ne sont rien ; vos fatigues, vos peines de tout genre sont légères en comparaison de cette croix.

Aussi, c'est à vous que je viens dire d'avoir compassion des douleurs et des peines de votre curé ; c'est vous que je viens prier, humblement supplier de ne pas augmenter ses souffrances morales et de ne pas appesantir ses croix ; c'est vous que je viens solliciter de lui aider de tout votre pouvoir et de le seconder de toutes vos forces. Refuseriez-vous de m'entendre et de vous unir à votre curé, pour opérer le bien dans sa paroisse, vous qui êtes ses coadjuteurs et comme ses appuis par la place que vous occupez dans sa grande famille ? Oh ! quelle peine pour son cœur, si ceux qui doivent lui aider à opérer le bien, par leurs paroles et par leurs exemples, travaillent à égarer les âmes qu'il est venu sauver ! O parents catholiques, que vous êtes coupables et aveugles, quand vous vous mettez en opposition avec votre curé ! Coupables, parce que vous rendez inutiles les efforts de son zèle ; aveugles parce que vous travaillez contre vous-mêmes ! Oui, vous travaillez contre vous-mêmes, parce qu'en détruisant l'autorité de votre pasteur, vous détruisez la vôtre. En effet, gagnerez-vous quelque chose en vous mettant en opposition avec lui, ou en séparant votre cause de la sienne ? Non ; parce que la cause qu'il soutient est votre propre cause. Et puis, n'avez-vous pas besoin que votre autorité sur vos enfants soit soutenue et affermie de tout le poids de la sienne ? Conservez-vous la vôtre, quand vous aurez vous-mêmes rejeté celle de votre pasteur ? Vos enfants écouteront-ils ses recommandations, ses défenses, toutes à votre avantage, quand ils vous verront ne tenir aucun compte, ou, ce qui serait pis encore, vous moquer de ses avertissements ? Pensez-vous ensuite qu'un enfant se fera scrupule de désobéir à ses parents, quand il aura appris à désobéir à son curé ? Croyez-

vous qu'il aura peur de se moquer de leur autorité, quand il aura foulé à ses pieds celle du pasteur de son âme, la première autorité religieuse de la paroisse, celle qui soutient la vôtre ? N'est-ce pas d'ailleurs une maxime consignée dans les livres saints, *qu'on sera puni par où on aura péché* ? Celui donc qui aura contredit son supérieur, éprouvera de la contradiction de la part de ses inférieurs ; celui qui aura méprisé l'autorité de son curé, verra la sienne méprisée ; celui qui aura fait perdre à son curé son autorité sur ses paroissiens perdra la sienne sur ses enfants ; les parents qui causeront de la peine à leur pasteur, en éprouveront de la part de quelqu'un de leur famille.

En voilà assez, plus qu'il n'en faut peut-être, pour vous instruire et vous convaincre du respect, de l'amour, de la reconnaissance et de la soumission que vous devez à votre curé ; à celui qui, au milieu de vous, paroissiens catholiques de notre pays, est chargé de veiller sur vous, de vous reprendre de vos fautes et de vous conduire, par le chemin difficile et dangereux de cette vie, à l'inaltérable repos de la terre des vivants.

Je terminerai les sujets importants de ces trois derniers chapitres, par des règles de conduite, que je vous prie d'écouter attentivement, et surtout de suivre avec un cœur docile.

1^o La dignité dont est revêtu votre curé étant redoutable aux anges mêmes, vous devez toujours et partout la respecter, dans vos paroles et dans toute votre manière d'agir à son égard.

2^o Les pouvoirs qu'il a sur vos âmes surpassent même ceux des anges ; vous devez avoir une haute idée de la place qu'il occupe parmi vous, comme premier supérieur religieux de la paroisse.

3^o Son autorité représentant celle de votre archevêque, et par suite celle de Jésus-Christ, vous devez vous y soumettre religieusement dans tout ce qui regarde votre conscience et votre salut.

4^o Votre curé étant votre conducteur dans le chemin du ciel, vous devez, quel que soit d'ailleurs le rang que vous occupez dans sa paroisse, suivre avec docilité la route qu'il vous montre.

5^o Puisqu'il a reçu le pouvoir de vous reprendre et de vous avertir de vos erreurs, vous devez écouter ses avis avec

respect et toujours y déférer, en vous corrigeant de ce qu'il trouve de reprehensible dans votre conduite.

6° Assurés qu'il connaît parfaitement le chemin qui conduit à la vie éternelle, comme le pilote instruit connaît le chemin du port pour le vaisseau qu'il dirige, considérez-vous comme passagers, et, en conséquence, reposez-vous avec assurance sur la vigilance et la sagesse de votre conducteur.

7° Le respect et la soumission à l'autorité de votre pasteur étant indispensables au bien spirituel de tous ceux qui composent sa paroisse, vous devez la faire respecter par tous ceux sur qui vous avez autorité vous-mêmes, sous peine de voir le désordre régner dans vos familles, et par suite dans toute la paroisse.

8° Votre pasteur connaissant toutes les maladies de l'âme et les suites funestes de choses qui vous paraissent quelquefois n'être que des bagatelles sans conséquence pour votre salut, croyez sincèrement que vous vous tromperez, en préférant votre manière d'en juger à la sienne.

Ayez donc, pères et mères catholiques, le respect le plus profond pour la personne de votre curé. Souvenez-vous que, comme Jésus-Christ qu'il représente, *il est placé, dans votre paroisse, pour la ruine ou le salut de vos âmes*. Il n'y a pas de milieu : il doit vous sauver ou vous perdre. Vous sauver, si vous suivez avec docilité ce qu'il vous enseigne, ou vous perdre si vous résistez à son autorité. Rien n'est aussi funeste, pour nous catholiques, que de nous soustraire ou de ne pas vouloir nous soumettre à l'autorité de nos supérieurs religieux. Tout autre crime trouvera toujours un remède dans l'autorité respectée du supérieur religieux ; celui-là n'en trouvera nulle part.

Cette parole, qu'il vous annonce chaque dimanche, étant la parole de Dieu, elle aura pour vous, pour vos enfants, pour tous ceux qui composent la paroisse, le même effet qu'avait celle du Fils de Dieu. Tout curé peut dire dans le même sens que lui : Si je n'eusse pas averti mes paroissiens de tel ou tel désordre, de tel ou tel danger ; si je ne leur avais fait connaître ce qu'il y a de dangereux dans ces veillées, dans ces jeux, dans ces danses, dans ces fréquentations, dans ces noces, ou à tenir telle ou telle conduite, ils pourraient peut-être avoir une excuse au tribunal du souverain juge. Dans ce cas leur ignorance pouvait les rendre moins coupables : mais aujourd'hui que je les avertis de ne pas faire ces choses, *ils ne peuvent plus avoir d'excuse devant Dieu pour les péchés qu'ils ont commis*. Avec quelle

religieuse attention devez-vous donc écouter cette voix de votre curé, qui sauve ou qui perd vos âmes !

Croyez-m'en, parents catholiques, parce que, moi aussi, j'ai mon archevêque, de qui je dépends comme vous dépendez de votre pasteur, et je sais que ne pas lui obéir, en tout ce qu'il me commandera, serait ma condamnation au jugement de Dieu. Prenez modèle sur votre vénérable clergé qui obéit, avec la docilité d'un petit enfant, à la voix de son chef, jusqu'au point d'aller au milieu de la contagion à une mort presque certaine comme ont fait, avec un dévouement au-dessus de tout éloge, un si grand nombre de vos prêtres catholiques, dont plusieurs ont fini heureusement leur carrière, victimes précieuses de la plus belle des vertus, celle de l'obéissance à leurs supérieurs religieux.

Si la parole de votre curé est pleine de terreurs religieuses et se change en glaive qui tue les âmes de ceux qui ne l'écoutent pas, combien n'est-elle pas au contraire salutaire et consolante pour ceux qui l'écoutent avec respect et qui pratiquent avec fidélité ce qu'elle enseigne ! Quel est celui qui, se voyant aux portes de l'éternité, ne se sentira pas rassuré contre les terreurs de la mort et du jugement, s'il a toujours écouté la voix de son guide religieux, quand il sait que Jésus-Christ, au tribunal de qui il doit comparaître, a dit à ce guide : *Celui qui vous écoute, m'écoute*. On ne répond donc plus pour son âme, on est donc sans crainte pour l'autre vie, on doit donc avoir une entière confiance de plaire à Dieu, quand on écoute avec respect et quand on suit avec docilité les avis de son curé ! Quel est le paroissien que cette pensée ne déterminera pas à mettre son âme et sa volonté entre les mains de son pasteur, pour assurer par là son salut éternel ?

Et puis, les mains de votre vénérable curé, consacrées par des onctions saintes, ne sont-elles pas pleines de bénédictions pour vous, pour vos enfants, pour tous ses paroissiens ? O parents catholiques ! que vous me semblez peu connaître la place qu'occupent vos pasteurs, lorsque je les vois entrer dans vos maisons, et que vous ne leur présentez pas vos petits enfants pour qu'ils les bénissent ? Que feriez-vous si Jésus-Christ, se rendant visible, daignait visiter votre demeure ? Ne lui présenteriez-vous pas vos petits enfants ? Ne vous croiriez-vous pas heureux s'il les bénissait ? Oui ; et vous auriez les plus douces espérances pour l'avenir de ces enfants, parce qu'ils auraient reçu la bénédiction du Fils de Dieu. Mais quelle différence y a-t-il donc entre la bénédiction de

Jésus-Christ et celle de votre pasteur ? Aucune quelconque ; c'est la même bénédiction !

O mon Dieu, daignez rendre vive la foi des pères et des mères catholiques de ma patrie, afin que regardant toujours et partout votre Fils dans la personne de leurs pasteurs, ils les écoutent toujours et en toutes choses avec un profond respect, ils les fassent écouter et respecter par leurs enfants, ils ne perdent jamais une seule de leurs paroles, ils déferent au moindre de leurs conseils.

CHAPITRE XXXIV.

Traditions religieuses dignes d'être conservées.

Le premier jour d'une année était, chez nos ancêtres, un beau et remarquable jour. Il était surtout plein de charmes pour les enfants d'une famille. C'était le jour de la grande bénédiction paternelle, le jour des bonnes et belles étrennes, le jour des heureux souhaits et des réconciliations cordiales. Notre Canada offrait alors, dans chaque paroisse, le spectacle d'une grande famille de frères et de sœurs, tant il y avait, dans ce jour, de témoignages d'union, de cordialité et de charité.

Le grand-père, parvenu aux dernières limites de la vieillesse, pleurait de joie ce jour là et croyait n'avoir plus ses quatre-vingts ans passés, en bénissant sa troisième ou sa quatrième génération. C'était dans cette journée de l'année qu'il ouvrait, à tous ses petits enfants, la bourse de cuir presque aussi vieille que lui, cette bourse qu'il avait conservée comme un souvenir d'une mémorable circonstance, parce qu'elle lui avait été donnée le jour de son mariage. De ce dépôt respecté sortaient les étrennes de ses petits-fils qui, en remerciement, lui souhaitaient encore de longues années sur cette terre, qu'il avait honorée par ses vertus patriarcales. La grand-mère préparait longtemps avant ce jour les gâteaux de fine fleur de blé et les fruits qu'elle devait distribuer en cette occasion mémorable. Entourée de la joyeuse bande de ses petits-enfants, la bonne vieille faisait ses présents en souriant. Les éclats de la joie enfantine des jeunes espiègles semblaient la rajeunir et lui faire oublier ses quatre-vingt-dix ans ; et puis confiante dans les souhaits des petits gourmands, elle espérait bien voir encore passer plusieurs autres jours de l'an.

Dès la veille de ce jour solennel, le père de famille commençait à se recueillir. Le lendemain était pour lui le plus grand des jours de l'année. Il lui fallait bénir tous ses enfants, les uns après les autres ; et puis, que devait-il demander à Dieu, dans son cœur, en bénissant son fils aîné, sa fille, le dernier même de ses enfants ? Chacun d'eux n'avait-il pas un défaut, un besoin essentiel et urgent peut-être ? Oh ! quel est l'enfant qui, comme moi, ne s'est pas levé, ce jour-là, de grand matin, n'a pas passé une grande partie de la nuit sans dormir, pour aller demander, avec un religieux respect, la première bénédiction du vénérable père de la famille ! Quel est l'enfant qui, l'ayant reçue avec cette piété filiale qui sait toujours toucher le cœur de Dieu, *de qui vient toute paternité*, ne s'est pas trouvé meilleur, ou plus courageux à faire le bien. Le père de famille se sentait alors profondément ému, et de grosses larmes coulaient de ses yeux humides tandis qu'il bénissait au nom du ciel, mais en vertu de sa propre autorité, les enfants que Dieu lui avait donnés.

Heureux pères et heureux enfants ! Heureux pères ! parce que cette marque de respectueuse soumission, de la part de vos enfants, les rendait plus dociles et plus soumis à votre autorité ! heureux enfants ! parce que la bénédiction paternelle que vous aviez reçue, était ratifiée dans le ciel ; Dieu vous aimait et vous bénissait aussi pour tous les autres jours de l'année !

Dans son Hist. de Henri VIII, M. Audin rapporte le trait suivant qui fait connaître la haute idée que le célèbre chancelier Morus avait de cette bénédiction paternelle, qu'il allait recevoir chaque matin.

“ Aussitôt que le chancelier More était levé, dit M. Audin, il passait dans l'appartement de son père, et s'agenouillait, en attendant pour se relever qu'il eût reçu la bénédiction du vieillard. ”

La bonne mère de famille avait bien aussi, au cœur des enfants, sa part des douces émotions, dans cette journée mémorable entre les trois cent soixante-et-quatre autres jours de l'année. Pour elle, la bonne et tendre mère, les enfants réservaient les doux et respectueux baisers, et les plus tendres souhaits de l'amour filial. Car qui aura jamais les doux souhaits de l'amour filial, si ce n'est la mère de famille ! C'était la mère qui donnait les conseils, les avertissements ; c'était la mère qui rappelait, à chaque enfant, de quelle manière il avait passé la dernière année ; qui engageait, par

sa parole amoureuse, les uns à devenir meilleurs, les autres à corriger un grand défaut ; ceux-ci à être plus sages, plus obéissants, plus patients, et ceux-là à continuer à bien se comporter ; et puis, un baiser maternel, suivi des étrennes, était l'assurance de l'oubli des fautes passées, et l'encouragement donné à la vertu pour l'année commencée.

Pourquoi laissons-nous de côté les usages de nos religieux ancêtres ? Pourquoi, dans un assez grand nombre de familles, les pères laissent-ils passer le jour de l'an sans daigner bénir leurs enfants ? Pourquoi encore tous les pères de famille d'une paroisse n'iraient-ils pas ensemble, après la messe du jour de l'an, souhaiter la bonne année à leur vénérable pasteur, et lui demander sa bénédiction pour ceux de leurs enfants qui n'ont pu venir la recevoir à l'église ? Pourquoi laissons-nous ce jour plein de souvenirs, devenir aussi monotone que tous les autres jours de l'année ? Pourquoi le laissons-nous passer, comme bien d'autres jours, sans réconciliation entre ceux qui sont divisés, sans rapprochements cordiaux entre ceux dont les cœurs sont ulcérés les uns contre les autres, enfin sans une douce et expansive gaieté ? Croirons-nous gagner quelque chose d'avantageux pour cette union, qui fait le bonheur d'une paroisse, quand nous vivrons ensemble comme des étrangers, quand nos petites aigreurs contre nos frères vieilliront dans nos cœurs, sans un seul jour de l'année pour les chasser.

Nous n'y gagnerons certainement rien de bon. La douceur de nos mœurs s'effacera en partie avec cette tradition mise de côté ; nous deviendrons insensibles au bonheur ou au malheur de nos frères de la même paroisse, que nous ne connaissons plus ; le respect pour la vieillesse se perdra, et sera remplacé par le mépris de la jeunesse ; les enfants de famille lèveront la tête avec orgueil, deviendront suffisants et indociles, et ne croiront plus qu'ils ont besoin d'avoir les bénédictions paternelles, afin d'obtenir celles du ciel.

Rétablissons donc le jour de l'an dans tous ses droits, avec toutes ses touchantes traditions que nos pères nous ont transmises.

Pour être bien compris, je dois faire remarquer qu'il est contre la modestie que les personnes du sexe se laissent embrasser même au jour de l'an, par les personnes de l'autre sexe. Cet usage ne peut être toléré qu'entre frères et sœurs tout au plus. L'usage de se donner la main entre personnes de sexes différents, sans être tout-à-fait exempt d'inconvénient, est préférable sous tous les rapports.

Saluer les personnes qu'on rencontre est non-seulement un acte de politesse, mais encore, chez les peuples catholiques, un acte religieux et une marque de fraternité. Nos ancêtres saluaient même un étranger qu'ils rencontraient; un homme qu'ils n'avaient jamais vu, comme ils saluaient un parent ou un ami. Combien de fois, des personnes venues d'autres pays, où cet usage a disparu avec la pensée qui l'avait fait naître, ont-elles témoigné leur admiration pour ce salut fraternel et amical qu'on leur avait adressé partout dans leurs promenades au milieu de nos campagnes ! Dans ces temps encore peu éloignés de nous, la grande pensée que l'homme était créé à l'image de Dieu, et qu'un des princes de la cour céleste marchait auprès de lui, par l'ordre du Tout-puissant, engageait à ôter son chapeau, quand on rencontrait quelqu'un, pour honorer Dieu, dans sa créature, et témoigner son respect à l'Ange-Gardien.

Ce touchant usage se conserve dans quelques-unes de nos paroisses ; dans d'autres il ne se pratique plus que par les anciens ; dans un assez grand nombre, il est presque aboli : on n'y salue plus, pas même les vieillards, pas même son père ou sa mère, pas même le pasteur de la paroisse ou le prêtre catholique que l'on rencontre. La jeune société veut remplacer ce salut respectueux par un *salut de main*, aussi léger, aussi froid, aussi vuide de respect, aussi peu religieux qu'un salut de comédien.

C'est aux pères et aux mères de veiller à la conservation du salut de nos ancêtres, et avec lui se conservera, se perpétuera chez leurs descendants, la pensée religieuse qui l'accompagne.

Les parents qui tiennent à se faire respecter par leurs enfants, ne devraient jamais leur permettre d'entrer dans leurs maisons ou de leur adresser la parole sans se découvrir. Nos ancêtres n'auraient point souffert ce manque de respect à l'égard d'un père ou d'une mère. Un enfant ne doit jamais oublier que vous lui tenez la place de Dieu, et qu'il ne vous respecte pas, comme il le doit, si, en vous parlant, il garde son chapeau sur la tête.

Depuis quelques années, s'est introduit, dans quelques familles de haut ton, l'usage pour leurs enfants de tutoyer *leurs pères et leurs mères*. Cet usage, dont le bon sens des habitants de nos campagnes fera bonne justice, j'espère, renverse une des lois fondamentales de la société, celle du respect des enfants envers leurs parents. Je ne saurais

mieux dire tout ce que cet usage a de reprehensible, qu'en citant le passage suivant du *catéchisme philosophique*.

“ Dès que les enfants commencent à concevoir, il est dû de respecter les auteurs de leurs jours, et de les former à la pratique de cette loi. Des pères et des mères qui prennent à leurs enfants à les *tutoyer*, ne manquent-ils pas à ce devoir ? Est-il possible que le respect soit profondément gravé dans le cœur, quand la langue est formée à la familiarité ? Cet usage, inconnu à nos ancêtres, a précédé de quelques années cette horrible époque où l'on tutoyait les magistrats ; et l'on se souvient encore des heureux résultats de cette belle égalité. Les premières mères qui s'avisèrent de se faire *tutoyer*, furent des disciples de *Jean-Jacques Rousseau*, qui crurent se distinguer par cette singularité. Leur exemple fut suivi par d'autres qui ne voulaient qu'être aimées de leurs enfants, sans penser qu'elles devaient rendre compte à Dieu de l'usage de l'autorité dont il les avait investies. Elles ne voyaient pas que cette familiarité, au lieu d'établir l'amitié et la confiance, conduisait à l'indépendance et au mépris. Des pères plus complaisans que sages se prêtèrent à cette innovation. On en voit aujourd'hui les conséquences : l'autorité paternelle est à peu près nulle. ” Remarquez bien, *l'autorité paternelle est à peu près nulle*.

L'auteur confirme ce qu'il vient de dire par un exemple qui prouve que les enfants eux-mêmes sentent très-bien ce qu'un tel langage a de déplacé.

“ Un enfant de cinq à six ans, fils d'une dame de qualité (*notez bien que c'est dans les hautes classes de notre société que cet usage a commencé*), avait peine à concilier dans sa tête que, tandis que tout ce qui environnait sa mère lui parlait respectueusement par *vous*, la dame exigeait que lui seul, par exception, la tutoyât familièrement. Un jour qu'elle avait congédié une femme de chambre, en lui disant : *apprends que je puis me passer de toi* ; celle-ci, piquée, lui ayant répondu : et moi aussi je saurai me passer de *toi* ; l'enfant témoin de la scène, sentit si bien l'impertinence de ce *toi*, qu'il le releva. “ Oui, vraiment, ” dit la dame. L'impertinente se croyait mon égale.—Maman, dit l'enfant, je ne veux pas être un insolent : je ne dirai plus *toi*, je dirai *vous*.—Point du tout, monsieur, il faut continuer de me dire *toi*, qui est mieux que *vous*.—Mais, maman, tu as donc tort d'être fâchée contre Adele, parce qu'elle t'a dit

“ *toi, si toi est mieux dit que vous.*—Ne voilà-t-il pas un beau docteur, reprit la dame ! Il en saura bientôt plus que *Jean-Jacques.* ”

Mère insensée ! Ne comprenez-vous pas que ce petit enfant a raison, et que n'écouter que l'instinct de la nature, il sent que tutoyer ses parents, est un manque de respect, *une insolence ?* D'ailleurs l'origine seule de cette *insolente* innovation suffira pour en dégoûter toute personne religieuse, quand elle se souviendra que son père portait le nom infâme de *Jean-Jacques Rousseau*, corrupteur de la société, en France.

A ce fait, je puis en ajouter un autre. Il est à ma connaissance que, dans une paroisse dont je ne dirai pas le nom, et pour cause, l'autorité paternelle est tellement méprisée, dans plusieurs familles, que les enfants vont où il leur plaît et font ce qu'ils veulent. Les parents sont impuissants à s'en faire écouter. Et par un renversement étonnant, ce sont les parents qui sont dépendants de leurs enfants, de manière qu'un père ou une mère ne peut faire quelque chose ou s'absenter de la maison, quand les enfants ne le trouvent pas à propos.

Ce fait, tout inéroyable qu'il paraît, est cependant très-véritable.—Pour le rendre croyable, il me suffira d'ajouter, que ces enfants *tutoyent leurs pères et leurs mères !*

Tenons-nous-en donc sur ce point délicat aux traditions de nos pères, qui avaient sçu, mieux que nous, se faire respecter par leurs enfants.

L'hospitalité a toujours été la vertu chérie des individus et des peuples qui ont été animés d'une foi vive et d'une charité sincère. Point de vertu qui fût plus en honneur chez les anciens patriarches, comme on le voit dans l'histoire d'Abraham, qui eût le bonheur, comme récompense de cette vertu, de recevoir chez lui des Anges, de leur laver les pieds et de leur donner à manger de ses propres mains. Lot, assis sur la place publique de la ville de Sodôme, y voit arriver deux voyageurs (deux anges), il va aussitôt à leur rencontre, se prosterner jusqu'à terre pour leur témoigner son respect, et les conjure avec la plus vive instance de venir loger chez lui. On voit que les deux apôtres, auxquels s'était joint Jésus-Christ après sa résurrection, dans le trajet d'Emmaüs, lui firent une espèce de violence pour avoir le bonheur d'exercer l'hospitalité envers celui qu'ils ne regardaient que comme un homme voyageur.

C'est surtout depuis l'établissement du christianisme, que

l'hospitalité est devenue comme un besoin pour le cœur de tous ceux qui aiment le doux Sauveur du monde, fait lui-même voyageur, pour venir nous instruire et nous sauver ; depuis lors une grande pensée religieuse a ennobli l'hospitalité. Car c'était Jésus-Christ que les chrétiens logeaient chez eux, lorsqu'ils donnaient l'hospitalité au pèlerin, au voyageur, à l'étranger qui venait le soir frapper à la porte de leurs demeures. Le divin Fils de la Bienheureuse Vierge Marie, en laissant les enfants qu'il avait enfantés sur la croix, pour retourner au ciel, et leur annonçant les bénédictions qu'il donnerait aux élus au dernier jugement, leur déclarait que la charité exercée envers leurs semblables en serait la mesure : " J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, " et vous m'avez donné à boire : *j'étais voyageur, étranger, " et vous m'avez logé.* " Il répondra ensuite aux élus qui témoigneront leur étonnement d'avoir exercé ces œuvres de miséricorde envers Jésus-Christ, qui n'était plus sur la terre dans le temps où ils ont vécu : " Je vous le dis en vérité, " autant de fois que vous avez exercé ces œuvres envers le " moindre de mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez " fait. " C'était donc Jésus-Christ que le chrétien logeait chez lui dans la personne du voyageur ou de l'étranger. Aussi était-ce à qui aurait le bonheur de loger un pèlerin.

Les premiers missionnaires qui ont planté la foi dans notre pays, avaient grandement exalté, aux yeux des nouveaux fidèles qu'ils formaient aux vertus chrétiennes, le mérite et la récompense de l'hospitalité. Les anciens habitants de nos campagnes se rappellent encore les heureux moments passés avec le pèlerin logé chez eux, ou dans la maison de leurs parents. Une place distinguée lui était donnée à la table de la famille, un bon lit lui était préparé. C'était lui qui faisait toujours les frais de la conversation pendant la veillée, en racontant, à la clarté faible d'une lampe, ses voyages, ses malheurs, les aventures de sa jeunesse, les nouvelles du pays, vraies ou fausses. C'était une veillée de bonheur et de jouissances à laquelle toute la famille prenait le plus vif intérêt. Le lendemain matin, le pèlerin reprenait son bâton, et partait en bénissant celui qui l'avait reçu et traité comme son frère ; la pensée d'avoir obligé Jésus-Christ, qui lui en tiendrait un compte fidèle, récompensait d'avance le religieux cultivateur des dépenses occasionnées par l'exercice de l'hospitalité.

Cette belle vertu commence à diminuer dans nos campagnes. Sans doute qu'il y a encore de beaux exemples de

charité envers les voyageurs, mais on semble fatigué, dans certaines familles, quand quelqu'un y vient demander l'hospitalité. Il arrive même quelquefois que le pèlerin harassé est obligé de frapper à plusieurs portes, avant de trouver où *reposer sa tête*. D'autres font payer l'étranger qui voyage, quand il a logé chez eux en passant.

Que prouve cette différence entre plusieurs d'entre nous et nos ancêtres ? Elle prouve qu'on oublie, que c'est un bonheur de loger chez soi un pèlerin, parce qu'on ne croit plus que faiblement que Jésus-Christ regardera comme faite à lui-même l'hospitalité exercée envers un des siens.

Faisons-nous donc un honneur religieux de continuer la tradition d'une cordiale et généreuse hospitalité, pratiquée si fidèlement et transmise jusqu'à nous par nos pères catholiques. Ne craignons jamais qu'elle nous appauvrisse, puisque nous savons de la vérité même *qu'un seul verre d'eau froide*, donné en vue de Dieu, *aura sa récompense*, même dès cette vie. Quelle récompense ne recevra donc pas celui qui a reçu Jésus-Christ dans la personne du pèlerin !

Laissons sans doute loger, dans les maisons *d'entretien public*, ceux des voyageurs qui voudront y aller passer la nuit et y prendre leur repas ; faisons payer, si nous voulons, le colporteur qui voyage pour nous vendre ses marchandises ; n'allons pas au devant d'un voyageur qui passe le soir près de notre demeure, pour lui offrir un logement pendant la nuit : mais faisons-nous une gloire, un honneur, une douce consolation, de donner l'hospitalité à ceux qui nous la demandent, et qui croient encore trouver, chez nous, une vertu si chère à nos pères. Si je n'étais prêtre, je citerais aux habitants de nos campagnes l'exemple de leurs curés, chez qui un confrère est toujours assuré de trouver une hospitalité cordiale et pleine de généreuses attentions ? Pourquoi leurs paroissiens ne feraient-ils pas comme eux, envers les personnes de leur condition ?...

La croix, après avoir longtemps inspiré de l'horreur, parce qu'elle servait au supplice des malfaiteurs, est devenue l'objet d'une profonde vénération, depuis qu'elle a vu consommer entre ses bras la réconciliation du ciel et de la terre, par la passion douloureuse du Fils de Dieu. Depuis ce temps, les rois l'ont portée sur leur couronne, les guerriers l'ont mise sur leurs bannières, les églises en ont orné leurs tours et leurs clochers, les évêques leurs mitres ; les prêtres, leurs habits sacerdotaux ; les femmes chrétiennes l'ont portée sur leurs vêtements, comme leur plus bel ornement, et les contrées

catholiques ont demandé à la planter sur les bords des voies publiques, afin qu'elle rappelât au voyageur le souvenir de celui qui était mort pour son salut.

— Nos ancêtres, attachés au culte rendu à la croix, comme tous les bons catholiques, nous ont transmis le pieux usage d'en élever le long des grands chemins. Beaucoup de ces croix subsistent encore pour attester que nous tenons à les imiter. Cependant on voit avec chagrin que, dans quelques paroisses, plusieurs croix sont tombées et n'ont pas été relevées ; d'autres sont dans un état de vétusté et d'abandon qui fait peine au cœur d'un catholique ; d'autres sont sans goût, sans proportion ; d'autres enfin sont laissées sans entourage qui puisse les protéger contre les insultes de tout genre, auxquelles elles sont exposées. On n'en aperçoit qu'un fort petit nombre dans certaines localités habitées depuis assez longtemps, surtout dans les concessions de quelques paroisses. Est-ce par indifférence ou par oubli ? Je n'en sais rien. Mais ce que je sais, c'est que les supérieurs ecclésiastiques ne refusent jamais la permission d'en planter partout où il est utile de le faire, pourvu que ces croix soient faites convenablement, et qu'on les entoure, pour qu'elles ne soient pas exposées à être profanées.

Pourquoi vous priveriez-vous de la consolation d'avoir des croix dans les endroits que vous habitez, paroissiens catholiques de nos campagnes ? Pensez-vous que la vue de cette croix ne vous serait pas salutaire, vous qui éprouvez, sur cette terre arrosée de vos sueurs, tant de misères et de fatigues, et qui souvent n'avez pas un seul objet pour vous rappeler le souvenir de la patience du Sauveur, et vous animer à sanctifier vos durs et pénibles travaux ?

Parlez donc à vos vénérables curés pour les engager à vous obtenir la permission d'en avoir ; demandez-leur à vous désigner l'endroit où vous devrez les placer ; faites-les suivant les proportions qu'ils vous indiqueront ; priez-les enfin de vous les bénir ; et vous comprendrez bientôt que la croix est une consolation, une protection et une sauve-garde pour l'homme religieux. Ne manquez jamais de saluer respectueusement ces croix lorsque vous passerez devant elles, et de dire en vous-mêmes : *O vous qui êtes mort pour moi sur une croix, donnez-moi la grâce de vous aimer toujours.*

Presque toutes les femmes, chez nos ancêtres, portaient des *crucifix* sur leurs poitrines. C'était leur soutien au milieu des tribulations de toute espèce qui pèsent sur la femme. Un regard sur leur crucifix portait la consolation

ou inspirait du moins le courage de la résignation au cœur abattu par le chagrin. On voit encore dans nos campagnes, quelques femmes âgées qui ont gardé leur crocifix. Cette belle et touchante tradition disparaît rapidement. Les personnes du sexe, aujourd'hui, préfèrent n'en point mettre, ou porter, au lieu de cet objet pieux, des épinglettes ou autres objets de luxe. Pourquoi ont-elles abandonné l'image du Sauveur, ou l'ont-elles remplacée par des ornements propres à attirer sur elles des regards curieux ? Le monde, l'usage actuel, la mode enfin l'exigent ainsi ! Et puis, les unes craignent de passer pour plus pieuses que ne le voudrait souffrir le cercle d'amies qu'elles se sont faites ; les autres appréhendent que cet objet, pour lequel elles ont encore trop de respect, ne les empêchât d'aller à des assemblées que le Dieu crucifié condamne ; celles-ci seraient peut-être forcées d'abandonner une vie d'orgueil et de libertinage, dont la croix serait une censure trop sévère ; celles-là enfin ne croient plus à l'utilité de cette pratique salutaire et pleine de pieux souvenirs, parce qu'elles sont persuadées que leurs ancêtres étaient des ignorantes qui n'y entendaient rien.

Vous avez raison, personnes du sexe qui avez cru faire un grand pas dans la voie des améliorations, en ôtant cette image ; vous avez raison. Vos ancêtres n'entendaient rien à tous ces usages que votre fol orgueil vous a fait introduire dans notre société canadienne. Mais vous me permettez de vous faire remarquer qu'elles s'y entendaient, peut-être un peu mieux que vous, en ce qui regardait les vertus de leur sexe. Elles savaient que la femme catholique doit se faire remarquer par sa pudeur, sa modestie, son éloignement de toute vaine parure ; elles connaissaient leur fragilité et les séductions du monde ; et afin de se fortifier elles-mêmes et s'attirer le respect de tous ceux qui auraient pu avoir la pensée de les outrager, elles avaient leurs crucifix qui leur servaient comme de bouclier. Il me semble qu'elles agissaient en cela avec sagesse, et sans vouloir vous engager à reprendre l'objet vénérable qu'elles portaient sur elles, il m'est permis de regretter que vous l'ayiez jeté de côté. Mais y avez-vous gagné, en refusant de porter sur vous le symbole glorieux de la rédemption ? Vous m'avouerez que non, et peut-être votre conscience vous dira-t-elle que vous avez manqué de courage et rougi de ne pas suivre le torrent de la coutume ; et alors porter l'image d'un Dieu crucifié sur vos vêtements vous

a paru un scandale comme aux Juifs, et une folie comme aux Gentils!

Une vertu que nous avons assez fidèlement conservée, c'est la vertu de l'aumône. Il est encore inouï parmi nous, qu'un de nos frères soit jamais péri de misère, pour n'avoir pas été assisté. Prenons garde de jamais fermer notre main aux besoins du pauvre. Au contraire, continuons de nous acquitter fidèlement du devoir de venir en aide à celui qui est dans la pauvreté. Soyons intimement convaincus que Dieu bénira notre pays, nos familles, nos campagnes, tant que nous lui ferons une part libérale des biens qu'il nous donnera, en les partageant avec les pauvres qu'il a substitués en sa place. Ne méritons jamais, par notre dureté envers les pauvres, qu'on nous ôte le beau privilège de distribuer nous-mêmes nos aumônes, et qu'on nous prive ainsi de la salutaire instruction que nous donne la vue du pauvre vêtu de haillons, et venant nous supplier de lui servir de Providence; car cette vue, cette humble supplication nous rappellent naturellement à des sentiments d'humanité, et de mépris des biens de la terre.

Quelques-uns d'entre nous refusent de donner, par la crainte que le pauvre n'abuse de leurs aumônes. Ceux-là devraient cependant savoir que l'aumône faite en vue de Dieu, a toujours son mérite indépendamment de celui qui la reçoit, selon cette parole du livre de l'Écclésiastique : " Renfermez votre aumône dans le sein du pauvre, et elle priera pour vous, afin de vous délivrer de tout mal. " C'est donc l'aumône elle-même qui est méritoire aux yeux de Dieu, et qui prie pour celui qui la donne.

Comme toute autre œuvre religieuse, l'aumône doit sans doute être faite avec prudence et discernement; mais il ne faut jamais soupçonner, sans preuve, le pauvre qui sollicite notre assistance, ni refuser sa demande sans raisons légitimes, puisque Jésus-Christ nous dit de donner à quiconque nous demande. Il arrive quelquefois que le père d'une famille pauvre abuse, pour boire ou se livrer à la paresse, des aumônes qu'il reçoit; dans ce cas il ne faut rien lui donner. Mais il faut avoir compassion de la misère d'une pauvre mère et d'enfants en bas âge, qui ne sont certainement pas responsables des désordres ou de la paresse du chef de la famille. Qui empêcherait alors d'avoir recours à un moyen efficace sous tous les rapports, qui ne présente aucun inconvénient et qui garantirait le bon usage des aumônes? Qu'une ou deux personnes charitables, comme il y en a un si grand nombre

dans chacune de nos paroisses, aillent demander un billet au curé de la paroisse, comme recommandation auprès des paroissiens en faveur de la famille qu'elles veulent soulager, et qu'elles fassent pour elle *une tournée* dans la paroisse.

Le produit de cette tournée resterait entre leurs mains ou pourrait être confié à une honnête personne du voisinage de la pauvre famille, pour être distribué à celle-ci, à fur et à mesure qu'elle en aurait besoin. Ce moyen d'empêcher l'abus des aumônes a lieu, dans quelques paroisses, de l'approbation de tous les paroissiens.

On devrait se servir du même moyen pour subvenir à la misère d'une pauvre veuve, chargée d'enfants encore trop jeunes pour lui aider à pourvoir à leurs besoins. On éviterait ainsi les inconvénients qui résultent de la nécessité où elle se trouve de les envoyer mendier par les maisons, au préjudice de leur instruction religieuse, et presque toujours pour la perte de leurs mœurs.

Un autre bon résultat de cette pratique serait de garantir nos populations des campagnes d'un fléau redoutable qui, tôt ou tard, troublera la sécurité dont elles jouissent. Une grande partie de ces petits mendiants, élevés à courir les chemins, à vagabonder, à mentir, à voler même ; privés d'instruction religieuse et ne sachant même pas les prières du chrétien ; exposés à faire société avec tous les mauvais sujets d'une paroisse, et quelquefois même d'un district tout entier ; livrés à eux-mêmes, et sans une main charitable pour arracher de leurs cœurs les vices qu'ils y reçoivent de toute part ; accoutumés enfin à une vie de vagabondage de fainéantise, ces petits mendiants deviendront le fléau de nos campagnes, par le vol et le brigandage auxquels ils préludent.

Si encore les enfants des seules veuves pauvres allaient ainsi mendier et se démoraliser, on redouterait moins les conséquences qui devraient en résulter, parce que le nombre en est comparativement peu considérable : mais si on fait attention qu'un grand nombre d'autres enfants, ayant leurs pères et leurs mères, se livrent aussi, dans certaines paroisses surtout, à ces courses funestes sous tous les rapports, on comprendra qu'il devient urgent d'y porter un remède efficace. Or le remède efficace n'est point de laisser mourir le pauvre de faim, mais d'employer d'abord le moyen que j'ai suggéré plus haut et qui pourvoit à l'assistance des indigents ; de regarder ensuite comme une œuvre religieuse et sociale tout

à la fois, la pratique de renvoyer à leurs parents tous les enfants qui se présentent pour demander l'aumône.

Enfin, sans néanmoins prétendre établir une obligation que je n'ai le droit d'imposer à qui que ce soit, j'oserais suggérer à chaque paroisse de se charger du soutien des pauvres qui font partie de sa population. Peut-être verrait-on par-là disparaître les abus commis par des personnes qui ont spéculé sur la charité publique, en parcourant nos campagnes avec des billets revêtus de signatures contrefaites, ou loués par de misérables fainéants. D'ailleurs, chaque paroisse a le précieux avantage de bien connaître ses pauvres, et, avec cette connaissance, l'aumône ne pourrait être distribuée qu'à ceux qui en auraient réellement besoin. En suggérant ceci, je n'ai nullement le dessein qu'on établisse, dans chaque paroisse, une taxe pour les pauvres, parce que cette manière de faire l'aumône est trop froide et trop opposée à l'esprit du christianisme ; je ne prétends pas non plus restreindre par-là la liberté de ceux qui aiment à donner à tous les malheureux qui sollicitent leur assistance, sans s'informer d'où ils viennent. Ma seule intention est de parer aux abus qui ont eu lieu, et de subvenir d'une manière plus efficace aux besoins des vrais pauvres, en réunissant toutes les aumônes de leur paroisse à leur profit.

Il me ferait peine de terminer ce que je viens de dire sur la belle vertu de l'aumône, sans faire mention de l'usage que j'ai trouvé établi dans plusieurs paroisses de nos campagnes.—Un paroissien éprouve-t-il quelque accident notable, et se trouve-t-il sans moyen de réparer cet accident, tous ses co-paroissiens qui en ont les moyens et la facilité s'unissent pour secourir ce frère que Dieu a visité par le malheur, et lui aident, de bon cœur et de bonne volonté, à réparer ses pertes. Honneur et bénédiction à ces généreux frères ! Qui empêcherait les autres paroisses d'imiter un si bel exemple ?

RÉSUMÉ PRATIQUE

Des devoirs des pères et des mères.

CHAP. I. Prendre la plus grande attention lorsqu'un enfant est ondoyé à la maison par une personne laïque, afin qu'il soit ondoyé valablement. Un manque d'attention, l'omission de quelques-unes des choses essentielles à la validité du baptême, peuvent avoir les plus déplorables résultats pour le salut éternel d'un enfant.

Chap. II. Donner toujours des noms de saints ou de saintes aux enfants que l'on fait baptiser, afin de leur procurer des protecteurs au ciel. L'usage, introduit depuis quelque temps, de donner aux enfants des noms profanes, est un abus. Les parents chrétiens ne doivent jamais s'y soumettre. C'est contredire, dans la pratique, une croyance catholique, savoir : que l'intercession des saints est utile et avantageuse au salut, comme l'enseigne le saint Concile de Trente.

Chap. III. Choisir des parrains et marraines religieux et de bonne conduite, tant pour le bon exemple qu'ils doivent donner à ceux qu'ils ont tenus sur les fonts du baptême, que pour la sûreté de l'éducation religieuse des enfants, dans le cas où les parents mourraient avant que cette éducation fût achevée.—Les parents ne font pas toujours assez d'attention à ce choix. Plusieurs même prennent, pour parrains et marraines, des personnes de mauvaise réputation et dont la conduite est très-dérégée. C'est aller directement contre l'intention de l'Eglise.

Chap. IV. Célébrer l'anniversaire du baptême de chaque enfant par une fête religieuse et de famille, afin de donner aux enfants une haute idée de la grâce ineffable du saint baptême, et les empêcher d'en perdre le souvenir. Combien connaissent très-bien le jour, l'année et même quelquefois l'heure où se sont passés des événements qui ont fixé leur sort en ce monde, et ignorent le jour où ils ont été admis au nombre des enfants de Dieu et ont acquis le droit de partager le royaume du ciel !

Chap. V. Le baptême nous rend disciples de Jésus-Christ et nous impose l'obligation de pratiquer la morale de l'Évangile ; il nous fait enfants de l'Eglise, son épouse, et nous soumet à son autorité.

Dans le baptême, nous avons renoncé à la morale et à l'esprit du monde, à satan, le prince de ce monde, aux pompes et aux vanités du monde. Voilà les conditions auxquelles nous avons été reçus au sein de l'Eglise. Elles sont pour nous d'une obligation rigoureuse.

Les promesses de notre baptême serviront de règle dans le jugement que nous subirons au tribunal de Dieu. Leur fidèle observation nous donnera le ciel ; leur violation, non réparée par la pénitence, sera la cause de notre perte éternelle. Quel est celui qui y pense sérieusement ?

Chap. VI. Malgré tous les soins possibles donnés à leurs enfants, les parents ne doivent pas oublier qu'ils ne réussiront jamais à les rendre vertueux et dignes des regards de Dieu, sans le secours du ciel qu'ils ne peuvent obtenir que par la prière. Avant-même que leurs enfants soient nés, les parents doivent prier pour eux le Dieu qui a sanctifié St. Jean-Baptiste dans le sein de sa mère. La pieuse mère de St. Bernard communiait tous les huit jours, pendant qu'elle était enceinte. Les sept enfants qu'elle a eus sont tous au nombre des saints.

Chap. VII. La manière dont un enfant s'acquitte de ses devoirs religieux sert ordinairement de règle, pour la suite de sa vie. Il priera bien quand il sera homme, si sa mère lui a montré à bien prier, quand il était petit enfant. Au contraire, il s'acquittera mal de ce devoir important, quand il sera grand, si sa mère l'a accoutumé à mal prier quand il était petit. Cette règle est presque générale. Que les mères chrétiennes fassent donc une attention toute particulière à la manière dont elles font prier leurs petits enfants. Qu'elles regardent

de devoir comme une des plus importantes de leurs obligations maternelles.

Chap. VIII. Pour se rendre capables d'agir d'une manière avantageuse à l'égard de leurs enfants, les parents doivent s'appliquer à discerner leurs bonnes ou leurs mauvaises inclinations naturelles, dès le moment qu'ils peuvent faire connaître ce qu'ils sont et ce qu'ils pensent. Attendre à acquérir cette connaissance essentielle à l'éducation chrétienne des enfants, quand ils seront raisonnables, exposerait les parents à bien des mécomptes.

Pour réussir à les connaître, il est nécessaire d'agir envers eux de manière à leur inspirer une certaine confiance, et ne jamais les gêner en les traitant avec dureté. On connaît facilement les petits enfants, en les observant dans leurs jeux et les conversations qu'ils ont entre eux, sans leur laisser apercevoir qu'on les observe.

Chap. IX. Quoique composant la même famille et issus des mêmes parents, les enfants, assez ressemblants par les traits du visage, sont parfois bien différents de caractère, et demandent une manière d'agir bien différente à l'égard de chacun d'eux. C'est donc un devoir d'une haute importance que de s'appliquer à connaître s'ils sont portés à la douceur ou à la colère, à la docilité ou à la désobéissance, à la franchise ou à la dissimulation, etc.

Cette connaissance doit servir de règle indispensable pour diriger les parents dans les soins qu'il faut donner à chaque enfant en particulier. Vouloir conduire ou élever des enfants, sans les bien connaître, est un moyen certain de se tromper dans presque tous les cas, et à l'égard de la plupart des enfants.

Chap. X. Pour élever des enfants, il ne s'agit pas seulement de les reprendre de leurs défauts ou de leur faire de belles leçons sur les vertus chrétiennes, il faut encore le faire d'une manière raisonnable et prudente. Les règles suivantes doivent être prises en sérieuse considération par les parents chrétiens.

1^o Dans la tâche difficile de bien élever les enfants, il ne faut jamais se laisser aller au découragement. Des soins assidus, charitables et patients, assurent le succès tôt ou tard.

2^o Ne jamais reprendre un enfant ni le corriger lorsqu'il est en colère. Cette manière d'agir est souvent nuisible, elle n'est jamais utile à son amendement.

3^o Ne frapper les enfants que dans le cas où les moyens de persuasion et de privations sont insuffisants. La manière d'agir de certains parents, qui frappent sans cesse leurs enfants, est aussi déraisonnable que nuisible à la bonne éducation.

4^o Ne jamais promettre aux enfants de les punir sans avoir bien réfléchi. De cette manière, on ne fera de telles promesses qu'avec prudence. Une fois l'engagement pris de punir, il n'y faut jamais manquer, à moins d'un repentir sincère manifesté par le coupable.

5^o Pour soutenir leur autorité et la rendre salutaire à leurs enfants, les parents doivent tenir l'un et l'autre la même manière d'agir à leur égard. L'union fait la force. Que la mère chrétienne soutienne l'autorité de son mari, et que celui-ci soutienne l'autorité de sa femme.

6^o Prendre bien garde de former une conscience fautive dans les petits enfants, en les menaçant de l'enfer, ou "d'être emportés par le démon," pour des fautes légères qu'ils auraient commises. Un grand nombre de mères n'y font pas assez d'attention, et donnant à leurs petits enfants, une fautive conscience, leur font commettre des péchés mortels là où ils ne commettraient que des fautes légères.

7^o Les parents sages doivent traiter de la même manière, et surtout avec une égale charité, tous les enfants de leur famille, s'ils veulent former entre eux les liens de l'union et de l'amour fraternel. S'ils ressentent quelque prédilection pour un de leurs enfants plus aimable ou meilleur que les autres, ils ne doivent le laisser apercevoir à ceux-ci, que dans le seul cas où cela pourrait les engager à marcher sur ses traces. Bien plus, je ne crains pas de dire que l'amour et la charité des parents doivent paraître surtout à l'égard de ceux de leurs enfants qui sont le plus disgraciés du côté de la nature et qui sont le plus enclins au mal.

8^o Généralement parlant, je crois qu'il est nécessaire de ne punir un enfant coupable, qu'après lui avoir fait comprendre la faute qu'il a commise et le châtement qu'il a mérité. Cette manière d'agir empêche l'inutilité du châtement et rend l'autorité moins pesante sans la rendre moins salutaire.

9^o Pour rendre un châtement salutaire, il est très utile de ne pas l'infirmer au coupable, aussitôt la faute commise. Il fera une plus grande impression si on le laisse suspendu pendant quelque temps sur la tête de celui qui doit le subir. Par exemple, un enfant ayant mérité une punition dans le cours de la journée, annoncez-lui que vous le punirez le soir.

10^o Les vieilles habitudes ne se corrigeant que très difficilement, il est de la plus grande importance, pour la bonne éducation des enfants, de ne pas laisser leurs mauvais penchants se développer et s'enraciner dans leurs cœurs. L'attention des parents doit donc se porter à combattre et à détruire les inclinations vicieuses de leurs enfants, dès qu'elles commencent à se manifester.

11^o Le père d'une famille, surtout de la campagne, étant souvent absent de la maison et laissant seule son épouse pour conduire et élever ses enfants, avancerait grandement l'œuvre de leur éducation religieuse et soutiendrait puissamment l'autorité de son épouse si, chaque fois qu'il revient d'un voyage où de son travail, il s'informait avant tout de la manière dont ses enfants se sont conduits pendant son absence. Après avoir écouté attentivement le compte rendu par la mère de la conduite de chacun de ses enfants, il les louerait ou les blâmerait selon qu'ils se seraient rendus dignes de louange ou de blâme. Il ferait ainsi comprendre à ses enfants que la manière dont ils se conduisent l'intéresse grandement, et que ce qu'ils feront, en son absence, n'échappera pas à sa connaissance.

12^o Un grand nombre de personnes sont malheureuses, parce qu'elles ont passé leur jeunesse dans la fainéantise. L'oisiveté est la mère d'un grand nombre de vices, nous dit la sainte Ecriture. Combien ont manqué leur avenir et sont devenus inutiles, et même nuisibles à la société, parce que des parents trop indulgents ne leur ont pas fait une salutaire violence pour leur aider à vaincre leur penchant à la paresse ! Il est donc du devoir des parents d'accoutumer leurs jeunes enfants au travail et à la constance dans le travail, selon leur âge et leur capacité. Le grand art pour réussir, est de savoir rendre aux enfants le travail attrayant, en l'entremêlant de récréations et le stimulant par le moyen des récompenses.

13^o Les parents doivent prendre toute sorte de soins pour bien élever l'aîné de leur famille. Une fois bien formé, il aidera ses parents, par sa bonne conduite, à former à la vertu ceux qui seront plus jeunes que lui. Si des parents, (comme cela arrive assez souvent) étaient assez peu sages pour laisser prendre une mauvaise direction à leur aîné, comment empêcheraient-ils leurs autres enfants, de marcher sur ses traces ?

14^o Pour parvenir à connaître les penchants de leurs enfants, les parents doivent être extrêmement attentifs à ce qu'ils disent et à ce qu'ils font. Qu'ils prennent donc bien garde de se laisser tromper par eux. Soupçonner le mal dans ceux dont on n'est pas chargé, c'est un soupçon criminel ; le soupçonner au contraire dans ceux qu'on est obligé de conduire, c'est prudence et sagesse, pourvu qu'on ne condamne point sans avoir acquis la certitude morale que ces soupçons sont bien fondés.

15^o Les parents ne doivent jamais se trouver offensés quand on leur fait connaître la mauvaise conduite de quelqu'un de leurs enfants. Mal recevoir les avertissements qu'on leur donnerait à cet égard, les exposerait à ignorer ce qu'il leur importe infiniment de savoir, je veux dire, les fautes de leurs enfants. Supposé que ceux qui donneraient à des parents de tels avertissements se trompassent, on n'en doit pas moins leur tenir compte de leur bonne volonté.

16^o Avant que des enfants soient assez raisonnables, et surtout assez religieux, pour comprendre qu'il faut éviter le mal et faire le bien dans la seule vue de plaire à Dieu, il faut les animer à se corriger de leurs défauts et à

pratiquer les vertus de leur âge, par l'attrait de récompenses et de louanges modérées. Je prie toutefois de remarquer que ces moyens humains, pour être utiles aux enfants, doivent être mis en usage de manière que les louanges ne leur inspirent jamais un fol orgueil, et que les récompenses ne favorisent pas quel'qu'un de leurs mauvais penchants.

17^o Depuis que la prédication de la loi chrétienne a rendu aux femmes la place qu'elles doivent occuper dans la société, elles y exercent, sans contredit, une influence considérable en bien ou en mal. Il est donc d'une grande importance de les bien former dans leur jeunesse, afin de les préparer à devenir plus tard un sujet de bonne édification. Car "la femme est le principe des mœurs domestiques, dit l'abbé Combalot, et la société est toujours faite à "l'image de ses vertus ou de ses passions."

18^o Une mère chrétienne ferait une œuvre bien avantageuse à l'éducation religieuse de ses petits enfants, en les accoutumant à lui rendre compte, chaque soir ou du moins chaque dimanche, de la manière dont ils se sont comportés pendant la journée ou pendant la semaine, si surtout elle avait soin de profiter de ce que lui ferait connaître chacun d'eux, pour lui donner des avis salutaires qui le détourneraient du mal et l'encourageraient au bien.

Chap. XI et XII. La fin qu'on doit se proposer, dans l'éducation des enfants, n'est pas seulement de les corriger de leurs mauvais penchants, mais encore de les former aux vertus chrétiennes et surtout à la pratique de celles qui sont opposées à leurs inclinations vicieuses; c'est ce qu'on appelle "mettre une digue aux débordements des passions."

Que les parents et tous ceux qui sont chargés de l'éducation religieuse des enfants, comprennent donc qu'ils ne font qu'une partie de leur œuvre, s'ils se contentent de les reprendre de leurs défauts, sans leur faire pratiquer les vertus contraires à ces défauts. Cette conduite ressemblerait à celle d'un cultivateur qui se contenterait d'arracher de son champ les mauvaises plantes qui s'y trouvent, sans les remplacer par d'autres plantes bonnes et salutaires. Le moyen de détruire un mauvais arbre, et de ne pas perdre le terrain qu'il occupait, c'est de l'arracher, et d'en mettre un bon à sa place. Ainsi, voulez-vous, parents chrétiens, travailler efficacement à corriger un enfant coïère et emporté? Faites-lui faire souvent des actes de patience et de douceur. Voulez-vous encore corriger cet autre enfant porté à la désobéissance? Pliez-le sous le joug de l'obéissance, et faites-lui en faire des actes fréquents.

Chap. XIII. "La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse," disent les livres saints. Cette crainte salutaire est le frein qui arrête la fougue des passions, et rend l'homme vraiment honnête et vertueux partout et toujours.

Pour rendre un enfant sage, dans le sens profond que ce mot exprime, il faut lui donner, dès sa plus tendre enfance, une grande idée de Dieu. Les parents la lui donneront facilement, en lui développant ces quatre grands attributs de la divinité: 1^o la puissance de Dieu; 2^o la sainteté de Dieu; 3^o la justice de Dieu; 4^o la présence de Dieu.

Chap. XIV. L'ignorance des vérités de la religion et des règles de la morale chrétienne sont les compagnes d'une vie criminelle. On se croirait déshonoré, si on ignorait ce que tout le monde doit savoir, comme les usages ordinaires de la société qu'on fréquente, la manière de faire tel ou tel ouvrage, de se conduire dans telle ou telle occasion, etc., etc. Et puis, on se fait, je ne dirai pas une gloire, mais une conscience d'ignorer les devoirs de sa religion! Quelle inconséquence!

Que les parents n'oublient jamais qu'ils sont responsables des fautes d'ignorance que commettent leurs enfants, s'ils n'ont soin de les instruire, dès leur enfance, des vérités que tout chrétien doit savoir, et de leur en faire produire des actes, du moment qu'ils sont parvenus à l'âge de raison.

Chap. XV. Un fait malheureusement trop public pour pouvoir être dissimulé, c'est que, dans un grand nombre de paroisses, les jeunes enfants se tiennent fort mal dans les églises, pendant les offices divins.

Que les parents n'oublient donc pas de parler souvent à leurs jeunes

enfants, du respect et de la vénération qu'exige la maison du Dieu tout-puissant, et de veiller à ce qu'ils s'y tiennent avec la piété et le respect convenables.

Chap. XVI. La confession annuelle est d'obligation, même pour les petits enfants, dès qu'ils sont parvenus à l'âge de raison. Les parents pécheraient, s'ils ne les envoyaient pas à confesse tous les ans, lorsque leurs curés les avertissent de le faire.

Cette confession serait beaucoup plus utile aux petits enfants qu'elle ne l'est ordinairement, si les mères chrétiennes avaient le soin de les préparer à la bien faire, en leur donnant une haute idée de cet important devoir, en les encourageant à dire toutes les fautes dont ils se sont rendus coupables, et en leur aidant à s'en rappeler le souvenir.

Chap. XVII. Le devoir d'un curé consiste, non à apprendre la lettre du catéchisme aux enfants, mais à le leur expliquer. C'est aux parents qu'il appartient de faire apprendre le petit catéchisme du diocèse. Ils doivent commencer à le leur faire réciter de bonne heure, afin de les rendre capables de fréquenter les catéchismes de la première communion vers l'âge de dix à douze ans. Négliger ce devoir et attendre que les enfants soient déjà âgés pour les disposer à assister aux catéchismes n'est avantageux ni aux enfants ni aux parents.

Chap. XVIII. La première communion exerce, en bien ou en mal, une influence très grande sur la conduite future des enfants. Il est donc très-important de les y préparer avec un soin tout particulier. Que les parents fassent attention que ce soin ne regarde pas seulement le curé de leur paroisse, mais aussi et essentiellement les parents eux-mêmes.

Lorsque les enfants fréquentent les catéchismes de la première communion, les parents doivent les surveiller attentivement, et s'ils en étaient capables, ils devraient, après chaque catéchisme, leur en faire rendre compte. Ils ne devraient pas manquer de faire, chaque soir, une prière en famille pour demander la grâce que leurs enfants fassent dignement leur première communion.

Qu'ils n'oublient jamais que des enfants, qui viennent de faire leur première communion et qui sont remis entre leurs mains, exigent des attentions particulières de leur part pour leur en faire conserver la grâce.

Il serait très avantageux de faire faire aux enfants l'anniversaire de leur première communion et de les y préparer d'avance.

Chap. XIX. Si l'on pouvait faire comprendre à tous les pères et mères que la conduite, bonne ou mauvaise, qu'ils tiennent dans leur famille, exerce une influence étonnante sur l'esprit, le cœur et la volonté de leurs enfants, on les convaincrerait sans peine qu'ils ne peuvent attendre rien de bon de leurs enfants, à moins qu'ils ne les édifient par une conduite sage et chrétienne. Avertir et reprendre les enfants, pour les obliger à se corriger, devient à peu près une peine inutile, si les parents se permettent ce qu'ils reprennent en eux. L'exemple a toujours plus de force que des paroles, surtout auprès des enfants. On peut donc établir en principe général, que les enfants se conduiront comme ils verront leurs parents se conduire eux-mêmes. De là ce proverbe populaire qui, sans doute, a quelques exceptions : " tel père, tel fils ; telle mère, telle fille. "

Les parents peuvent donc dire assez généralement : " Nos bons exemples " et notre conduite chrétienne sauveront nos enfants ; nos mauvais exemples " et notre conduite déréglée les perdront. "

Chap. XX. Le devoir des parents est de former des enfants vertueux. Or la vertu exige des sacrifices et des efforts constants. Pour faire des sacrifices et des efforts constants afin de devenir vertueux et ensuite persévérer dans la route du bien, il faut du courage, et une forte conviction que, malgré tous les obstacles, on peut en venir à bout.

Que les parents soient bien convaincus que, pour engager leurs enfants à pratiquer ce que la religion leur commande, il faut qu'ils le pratiquent eux-mêmes. De même, s'ils veulent empêcher leurs enfants de commettre une faute, il ne faut jamais qu'ils la commettent eux-mêmes. Qu'ils concluent de tout ceci l'obligation où ils sont de se conduire avec tant de sagesse, de prudence et de piété, que leur conduite soit en tout un modèle de toutes les vertus que doivent pratiquer leurs enfants.

Chap. XXI. L'innocence des enfants est un bien d'un si haut prix, que les parents doivent veiller à sa conservation avec une attention infinie. Pour comprendre la mesure des soins qu'ils doivent en prendre, que les parents ne perdent jamais de vue que leurs enfants la portent dans un vase très-fragile ; qu'une parole, un regard, un exemple mauvais peuvent la leur ravir, et qu'une fois perdue, elle se retrouve bien difficilement.

Que les parents relisent sans cesse le chapitre que j'analyse ici, afin de n'oublier aucun des moyens que je leur prescris, s'ils ne veulent répondre devant Dieu, de la perte de ceux dont il leur demandera compte, âme pour âme.

Chap. XXII. Indépendamment des paroles de la sainte Ecriture qui nous en assurent, l'expérience de tous les temps confirme cette vérité, que les occasions du mal font tomber ceux qui s'y exposent sans nécessité et sans prudence.

Les parents qui ont à cœur de conserver leurs enfants dans la route du bien, doivent les éloigner des occasions dangereuses avec un soin tout particulier.

Sans cette attention, à quoi servirait d'avoir préservé leurs enfants des dangers domestiques, s'ils avaient l'imprudence de leur laisser fréquenter des maisons ou des personnes qui les scandaliseraient par de mauvais discours ou de mauvais exemples ?

Chap. XXIII. Les assemblées de danse sont un écueil où un grand nombre de jeunes gens et de jeunes personnes font naufrage : parce que là tous leurs sens sont ouverts à une séduction qui fascine, plaît et enivre. Dans la disposition où se trouvent ceux qui aiment ce plaisir et qui s'y livrent, il est presque impossible qu'ils ne reçoivent des impressions qui font à leurs cœurs des blessures d'autant plus dangereuses, qu'ordinairement ils ne s'en aperçoivent pas.

Chap. XXIV. La modestie et le soin de garder la pureté interdisent, entre personnes de différents sexes, toute espèce de jeux, de badinages, de familiarités, en un mot, tout ce qui peut blesser une vertu aussi fragile que précieuse. Les parents assez peu sages pour permettre des jeux entre les personnes des deux sexes, ou attirer des jeunes gens chez eux pour y passer des veillées dangereuses, se rendent responsables des péchés qui s'y commettent. Bien plus, ils exposent leurs enfants à contracter les vices de ceux ou de celles qu'ils attirent ainsi dans leurs maisons, surtout dans le temps dangereux de la nuit.

Combien de jeunes gens, élevés avec le plus grand soin, se sont pervertis dans ces veillées et sont devenus la honte et le déshonneur de leur famille !

Chap. XXV. Le temps des fréquentations pour le mariage est, de l'aveu de tous les hommes sages, une circonstance des plus dangereuses pour l'innocence de ceux qui se recherchent. Il est donc de la prudence d'abrégier ce temps, de redoubler alors de vigilance, de ne jamais permettre des tête-à-têtes, des promenades, des veillées... à ceux qui veulent se marier. Pour tout dire en un mot, je dois prescrire aux parents de ne pas perdre de vue ceux qu'ils savent, peut-être par une funeste expérience, être alors exposés à des dangers imminents. Que les parents se souviennent que la moindre négligence, dans ces circonstances, les rend coupables devant Dieu.

Chap. XXVI. Le mariage n'est valide que lorsqu'il est contracté selon les règles de l'Eglise. Il est par conséquent d'une importance majeure de ne jamais se marier avec quelque empêchement dirimant. Il faut donc faire attention à ces empêchements et surtout à celui d'honnêteté publique, et en demander dispense, s'il en existe quelqu'un.

Il serait cependant bien important et bien avantageux, au bien général des familles, de ne jamais encourager les mariages entre parents, surtout entre cousins germains. Ces dernières alliances sont presque toujours malheureuses.

Chap. XXVII. Les parents devraient apporter le plus grande attention à ne jamais profaner le jour du mariage de leurs enfants.

En portant ses regards sur les années passées, on peut assurer que dans une foule de circonstances les noces ont été, en ce pays, l'occasion de scandales épouvantables, et de dépenses énormes. Trois jours, et quelquefois plus, se passaient à boire, à manger, à chanter, à crier, danser, et souvent les nuits n'étaient pas plus tranquilles que les jours ! On revenait de ces noces, plus convenables à des païens qu'à des chrétiens, fatigué, épuisé, et la conscience chargée de beaucoup de péchés qu'on se reprochait à peine.

La religion condamne et a toujours condamné ces excès.

Une noce chrétienne doit se passer dans la modestie et une sainte gaîté, comme il convient à des chrétiens qui doivent éviter toutes les excès de quelque nature qu'ils soient, et dans quelque circonstance que ce soit.

Chap. XXVIII. Les parents pauvres, qui sont obligés de mettre leurs enfants en service, ne sauraient faire trop d'attention à ne les placer que dans des familles où ils soient à l'abri de tout danger de séduction. On doit surtout observer cette règle à l'égard des jeunes filles.

C'est un fait notoire qu'un grand nombre de serviteurs, et surtout de servantes, dépendent en luxe et en vanité presque tout ce qu'ils reçoivent pour leurs gages. Leurs parents et leurs maîtres et maîtresses devraient s'opposer à ce désordre, et leur rappeler que le surplus d'un entretien convenable à leur position doit être donné à leurs parents pauvres, ou réservé pour un établissement.

S'il est important pour des parents pauvres de ne placer leurs enfants que dans des familles chrétiennes, il ne l'est pas moins pour celles-ci de n'engager que des serviteurs et des servantes religieux et chrétiens. Autrement, quel danger ne courraient pas leurs enfants !

Les maîtres et maîtresses ne doivent pas oublier qu'ils sont les surveillants, les gardiens et les protecteurs des personnes qui sont à leur service. Ils doivent les considérer comme faisant partie de leur famille, en ce qui regarde la correction, la surveillance, le bon exemple et la protection.

Chap. XXIX. Le luxe et les dépenses occasionnées par les folies de la vanité sont une cause profonde de ruines et de dépravation. "La vanité, dit l'auteur de "l'Imitation méditée," la vanité est à la volupté ce que l'aiguille est au fil qu'elle insinue dans le tissu au travers duquel elle se fait jour." Il n'y a pas un moraliste chrétien qui ne se soit élevé avec force contre ces désordres condamnable surtout dans les sociétés chrétiennes.

On crie à la pauvreté générale, on fait des résolutions pour sauver la société qui meurt de faim ; on est témoin journalier des banqueroutes, de la gêne universelle dans la transaction des affaires et de ce malaise qui paralyse tout, et on n'a pas même la pensée d'aller chercher la source de tous ces maux dans les besoins factices que l'introduction du luxe a jetés dans la société.

Les basses classes crient et murmurent ; et pourquoi ? Parce qu'une grande partie des classes à l'aise, au lieu de consacrer l'excédent de leurs dépenses à soulager les pauvres, les emploient en habits, en ameublements, en divertissements.

Un autre désordre résultant des folles dépenses des classes élevées, c'est que dans un pays comme le nôtre, où il n'existe pas de classes assez au-dessus des autres classes pour former une condition tranchée et hors d'atteinte à leurs prétentions, une rivalité déraisonnable précipite toutes les conditions de la société, les unes à la suite des autres, dans le gouffre sans fond du luxe et des folles dépenses. Une fois l'impulsion donnée, dans la classe supérieure, elle se communique de proche en proche jusqu'aux derniers rangs de la société.

Une fois la société entrée dans cette fausse route, aux acclamations de l'amour propre, il n'est pas aisé, pour ne pas dire impossible, de la ramener dans la voie de la modération et de la raison. Rendue au point où elle en est ici et partout ailleurs, elle pose une borne qu'elle appelle point d'honneur, exigences d'état, nécessité de condition ; et pour ne pas déchoir, elle roule dans l'abîme.

Chap. XXX. Il existe dans nos villes canadiennes un luxe exorbitant ; et loin de diminuer par suite des années de fléaux et de gênes pécuniaires, l'orgueil des personnes monte toujours, selon l'expression des livres saints.

Mais dans nos campagnes il existe beaucoup de vanité et de folles dépenses en habits. C'est surtout pour venir aux offices divins qu'on se permet d'étaler un tel luxe de parures qu'on prendrait nos gens de campagne pour des citadins.

Cependant rien n'est plus réel que l'état de gêne et même de pauvreté où se trouve réduite une très-grande partie de nos cultivateurs canadiens.

Les marchands ont fait un mal incalculable à nos populations agricoles en transportant au milieu d'elles les modes, les parures et le luxe des villes. Pour engager nos habitants à venir acheter dans leurs magasins, ils leur ont constamment vendu à crédit, et un assez grand nombre de nos malheureux cultivateurs se sont fait prendre à ce piège. De là des charges qui les ont obligés à vendre leurs terres, quelquefois même à vil prix.

Une autre cause de la diffusion du luxe, dans nos campagnes, s'est jointe à celle que je viens de signaler. Plusieurs personnes venant des villes, des femmes de marchands et d'hommes de profession, au lieu de régler leurs vêtements sur la situation nouvelle où elles se trouvaient dans la campagne, ont prétendu se distinguer par un étalage de parures et de luxe bien dangereux pour la convoitise d'un grand nombre de femmes et de filles d'habitants, quelquefois plus riches que les premières. Ainsi encore s'est répandu le luxe dans nos campagnes.

Une troisième cause de ruine mérite d'être signalée, c'est que l'importation de cette foule d'articles que nos habitants pouvaient se procurer par leur travail, a eu pour résultat de détruire l'esprit d'industrie dans les familles canadiennes des campagnes, et de faire négliger la fabrication d'étoffes et d'autres articles qui auraient ménagé la bourse de nos cultivateurs.

Quand l'industrie et le commerce, au lieu d'avoir pour objet les besoins réels d'un peuple, tendent à créer et à satisfaire des besoins factices, ils deviennent un fléau et une ruine.

Les modes tournent au profit des modistes, et nuisent à toutes les autres personnes de la société. En fait de modes on ne raisonne point, on n'examine point, on se laisse entraîner, et pourquoi? On ne donne point d'autre réponse que celle-ci : c'est la mode, les autres font ainsi.

Si vous cherchiez à connaître la raison puissante qui engage cette jeune personne, d'ailleurs pleine de pudeur, à porter des vêtements qui blessent cette délicate vertu, elle vous répondrait naïvement : c'est la mode.

Si l'on demandait à cette personne intelligente et éclairée pourquoi elle adopte cette manière déraisonnable et ridicule de se vêtir : elle répondrait sans rougir : c'est la mode.

Ainsi, en fait de mode, on semble convenu d'abdiquer sa raison et son indépendance naturelle et de se laisser conduire, sans réclamation, jusqu'aux dernières extrémités des folies humaines!

Est-on chrétien quand, après avoir renoncé à l'esprit qui dirige le monde, on s'en rend ainsi l'esclave? Est-on raisonnable et indépendant (dans le sens gitime de ce mot) quand on sacrifie ainsi ses croyances religieuses, et souvent sa propre inclination, pour se conformer scrupuleusement à la manière de se vêtir de celles qui n'agissent que par caprice?

Déjà, dans notre pays, l'entraînement pour les folies des modes est poussé à un point, que le mal sera bientôt sans remède, si les personnes chrétiennes ne se font un devoir de s'opposer à ce torrent, qui confond pêle-mêle tous les états et tous les rangs de la société.

Chap. XXXI. Tous les peuples qui ont été profondément pénétrés de l'esprit du christianisme, ont eu pour le prêtre une vénération singulière. Cette vérité est écrite à chaque page de l'histoire des âges de foi. Nos ancêtres religieux respectaient singulièrement leurs pasteurs. Ils étaient conséquents.

Au contraire, quand l'esprit du christianisme a diminué ou s'est perdu chez un peuple, on a méprisé ou outragé le prêtre. Cette triste vérité est également écrite dans l'histoire des hérésies et dans celle des siècles où l'irréligion a dominé. Alors encore on était conséquent. Quand la foi ne découvre plus ce qui est voilé aux yeux humains dans la personne du prêtre, on ne voit plus en lui qu'un homme ordinaire, d'autant plus digne de haine et de persécution, qu'il s'oppose à l'esprit de licence qui règne toujours alors dans la société.

On ne se trompera donc jamais en jugeant de la foi d'un peuple par la manière dont il en agit à l'égard de son clergé. A-t-il pour lui une grande vénération; c'est un peuple grandement religieux. Méprise-t-il au contraire son clergé ou ne tient-il plus compte de ses avertissements; ce peuple n'a que l'écorce de la religion, et il ne tient plus ou presque plus à sa foi.

Malheur au peuple catholique qui s'affranchit de l'obéissance et du respect qu'il doit aux ministres de sa religion! Des taches de sang souilleront bientôt son histoire. — Que mes compatriotes ne l'oublient jamais.....

Chap. XXXII. L'autorité du prêtre s'étend sur les âmes et les consciences, et c'est ce qui la rend infiniment élevée et même, dans un sens, digne d'une sainte terreur; car il a le pouvoir de lier ou de délier les âmes, et ainsi de décider de leur sort éternel.

La parole du prêtre, ses avertissements, ses défenses, exigent donc une prompte et fidèle obéissance. Cette obéissance et cette soumission à l'égard du prêtre n'ont cependant rien d'avisant, parce qu'il défend au nom de Dieu et que c'est à Dieu qu'on obéit en lui obéissant.

Placé dans une paroisse pour y établir ou y maintenir le règne bienfaisant de Dieu sur les âmes, un curé a besoin, pour accomplir cette grande œuvre, de la coopération des pères et des mères. S'unissent-ils à lui, secondent-ils son zèle, exécutent-ils les premiers, et font-ils exécuter, à ceux qui leur sont subordonnés, les injonctions salutaires du ministre de Dieu ; la foi, la piété, la religion régneront sur les âmes, et la paroisse marche à grands pas dans la route du ciel. Au contraire, négligent-ils les paroles du prêtre, refusent-ils de le seconder, se séparent-ils de lui, ou se posent-ils en contradiction avec leur curé ; l'esprit de foi et de piété diminue rapidement dans la paroisse et est bientôt remplacé par des vices qui détruiront le règne de Dieu sur les âmes.

Que les pères et les mères y fassent une attention particulière, car leurs intérêts bien entendus se trouvent dans l'union avec leurs pasteurs. Ils travaillent contre eux-mêmes et contre leurs enfants du moment qu'ils ne trouvent plus leur curé dans les objets de son zèle.

Chap. XXXIII. Les pères et les mères doivent se persuader qu'ils ont le plus grand intérêt à soutenir l'autorité de leurs curés, parce que les bienfaits de cette autorité tournent toujours à leur avantage. Cette autorité conserve l'union dans les familles en maintenant la subordination ; elle veille à la pureté des mœurs et empêche ainsi le déshonneur des familles ; elle arrête les scandales ; elle démasque l'hypocrisie, et empêche l'innocence et la faiblesse de succomber.

Faites donc attention, pères et mères, aux avertissements de votre curé ; faites exécuter fidèlement, dans vos familles, ce qu'il a prescrit ; ne souffrez jamais qu'on se permette devant vous, de murmurer contre ses avis. Soyez les premiers à faire ce qu'il a recommandé aux prônes ; en un mot, unissez-vous tellement à votre curé qu'il soit sûr de trouver toujours dans les pères et les mères de sa paroisse de zélés coopérateurs pour lui aider à faire le bien. Vous partagerez ainsi sa récompense dans le ciel.

Chap. XXXIV. C'est un fait, qui n'est pas assez remarqué, que plus un peuple est religieux, et plus les relations qui ont lieu entre les individus sont fraîches, cordiales, expansives et accompagnées d'un certain laisser-aller qui charme.

Voit-on, au contraire, un peuple froid, cérémonieux et réservé dans ses relations entre compatriotes, on peut décider que, chez ce peuple, l'esprit préventieux du monde et l'amour de soi ont remplacé l'esprit chrétien et la charité évangélique. Dans ce cas, la civilisation n'est plus ce qu'elle doit être, parce qu'elle détruit l'esprit du christianisme au lieu de s'en imprégner et d'en suivre les tendances éminemment sociales.

Ainsi donc, chaque fois qu'on voit un peuple ne plus tenir à ses traditions religieuses et les changer pour des usages que l'esprit délétaire du monde met en vogue, on peut en conclure que la religion a perdu de son influence sur ce peuple, et que tôt ou tard il s'en éloignera davantage, à moins qu'il ne revienne à ces mêmes traditions et n'en reprenne l'esprit.

D'après ces observations, on ne doit pas voir, sans une certaine appréhension, que la fraternité chrétienne qui a existé dans notre pays, pendant de longues années, disparaît assez rapidement. Si mes compatriotes réfléchissaient à tout ce qu'il y a de beau et de touchant dans les rapports cordiaux entre les habitants d'une même paroisse, ils ne laisseraient jamais passer le jour de l'an surtout, sans se visiter, sans se faire des souhaits amicaux.

Nos pères ont établi l'usage des visites du jour de l'an pour renouer les amitiés brisées, réconcilier les ennemis, ensevelir les animosités et commencer une nouvelle année avec l'oubli des mi-ères passées.

Les pères et les mères ne devraient jamais laisser tomber l'admirable usage de leurs ancêtres de bénir leurs enfants au commencement d'une nouvelle année. Cette bénédiction paternelle, reçue avec piété, apporte tant de bonheur aux familles que j'en regarde la perte comme une vraie calamité religieuse.

Les étrennes, données aux petits enfants ont toujours pour résultat de les attacher à leurs parents et de les encourager au bien. Pourquoi ne pas continuer cet usage ?

On voit disparaître la coutume de se saluer les uns les autres, surtout dans les villes. Cette tradition tombe, parce qu'on en oublie le motif. Qu'on se souvienne donc que l'homme a près de lui un des princes de la cour céleste pour l'accompagner, et on n'oubliera jamais de le saluer.

C'est une très-mauvaise coutume que celle d'habituer les enfants à tutoyer leurs parents. Un tel usage est contre toutes les règles du respect dû à un père et à une mère. Que les parents chrétiens ne laissent jamais prendre racine à cette innovation dangereuse, parceque " familiarité engendre mépris. "

On doit s'estimer heureux de donner " l'hospitalité. " Nos pères se faisaient un bonheur de loger un pèlerin, et Dieu les bénissait. Pourquoi, à leur exemple, ne nous croirions-nous pas honorés, quand la Providence nous envoie quelqu'un que nous recevons à la place de Dieu ; car l'Évangile nous dit qu'alors c'est Jésus-Christ que nous recevons ?

Tenons fortement et inviolablement au culte catholique rendu à la " croix. " On ne remarque peut-être pas assez l'influence toute puissante de ce symbole religieux. On tient à la religion tant qu'on tient à la croix, et du moment que la croix est négligée ou méprisée, les liens sacrés qui rattachent l'homme à sa foi, se relâchent ou se brisent, et il tombe bien vite dans l'indifférence religieuse qui conduit à un schisme.

La société de tempérance qui a pris la croix pour symbole travaille, à part son but principal, à conserver la religieuse tradition catholique du culte de la croix, tellement en honneur chez nos ancêtres qu'ils avaient placé la croix sur toutes les grandes routes, et qu'ils tenaient à honneur de la faire porter par leurs femmes.

Le Canada est du très petit nombre des pays où, l'aumône est encore ce qu'elle doit être, une œuvre de miséricorde volontaire ; c'est un fait à la louange religieuse des canadiens.

Il est inouï que quelqu'un, en ce pays, soit mort de faim ou de misère, quand l'état de besoin où il se trouvait est parvenu à la connaissance de quelque'un de ses compatriotes ; c'est un second fait qui dit hautement que la charité évangélique exerce encore, sous ce rapport, ses divines influences sur les habitants de ce pays.

Quand on voit l'administration d'un pays taxer les peuples pour les obliger à assister les pauvres on peut juger que la vertu évangélique de l'aumône est disparue chez ces peuples. Alors l'aumône cesse d'être une vertu chrétienne. Elle devient une simple mesure de police, ou tout au plus de philanthropie, qui n'est qu'une vertu humaine.

Cette taxe des pauvres les a partout multipliés. Les cotiseurs, les percepteurs et les trésoriers nécessaires pour faire opérer cette loi absorbent une partie considérable des aumônes qui sont ainsi enlevées aux indigents.

Au reste, les aumônes seraient distribués d'une manière bien plus avantageuse par des sociétés ou confréries religieuses, telles que l'admirable société de St. Vincent-de-Paul, et celle des Sœurs de la Charité.



TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
Chapitre préliminaire.....	3
Chapitre I.—Du baptême.....	13
Chapitre II.—Quels noms on doit imposer aux enfants.....	16
Chapitre III.—Des parrains et des marraines et de leurs obligations.....	20
Chapitre IV.—Souvenir du baptême.....	24
Chapitre V.—Promesses du baptême.....	26
Chapitre VI.—Les parents doivent prier pour leurs petits enfants.....	32
Chapitre VII.—Faire prier les petits enfants.....	36
Chapitre VIII.—Il faut connaître les bonnes et les mauvais inclinations des enfants.....	40
Chapitre IX.—Signes extérieurs qui feront connaître les inclinations intérieures des enfants.....	45
Chapitre X.—Observations générales sur la manière de s'y prendre pour corriger les défauts des enfants.....	49
Chapitre XI.—Moyens qu'il faut employer pour corriger les mauvaises inclinations des enfants.....	65
Chapitre XII.—Suite du chapitre précédent.....	85
Chapitre XIII.—Inspirer aux petits enfants la crainte de Dieu....	98
Chapitre XIV.—Instruire les enfants des principales vérités de la foi, et à quel âge.....	106
Chapitre XV.—Surveiller les enfants quand ils assistent aux offices divins.....	109
Chapitre XVI.—Faire confesser les petits enfants.....	115
Chapitre XVII.—Faire apprendre la lettre du catéchisme aux enfants.....	118
Chapitre XVIII.—Préparer les enfants à leur première communion.....	122
Chapitre XIX.—Influence de l'exemple des parents sur la conduite de leurs enfants.....	132
Chapitre XX.—Conduite que doivent tenir les parents en présence de leurs enfants.....	144
Chapitre XXI.—Veiller sur l'innocence des enfants. Imprudences de certains parents à cet égard.....	155
Chapitre XXII.—Eloigner les enfants des occasions du péché....	167
Chapitre XXIII.—Eloigner les enfants des assemblées de danse....	175
Chapitre XXIV.—Des jeux entre personnes de sexes différents, des veillées et autres dangers dont il faut éloigner les enfants.....	188
Chapitre XXV.—Danger des fréquentations pour le mariage ; précautions pour les prévenir.....	198
Chapitre XXVI.—Des empêchements de mariage et des dispenses.....	211
Chapitre XXVII.—Le jour d'un mariage.....	221
Chapitre XXVIII.—Des serviteurs et des servantes.....	237
Chapitre XXIX.—Autorités contre le luxe et les vaines parures des femmes.....	247
Chapitre XXX.—Réflexions sur le luxe et les vaines parures des femmes.....	261
Chapitre XXXI.—Grandeur de la dignité des prêtres. Respect qu'on leur doit.....	279
Chapitre XXXII.—Autorité des pasteurs et obligation de s'y soumettre et de la soutenir.....	289
Chapitre XXXIII.—Devoirs et peines d'un curé. Manière d'agir à son égard.....	296
Chapitre XXXIV.—Traditions religieuses dignes d'être conservées.....	305
Résumé de l'ouvrage.....	318

